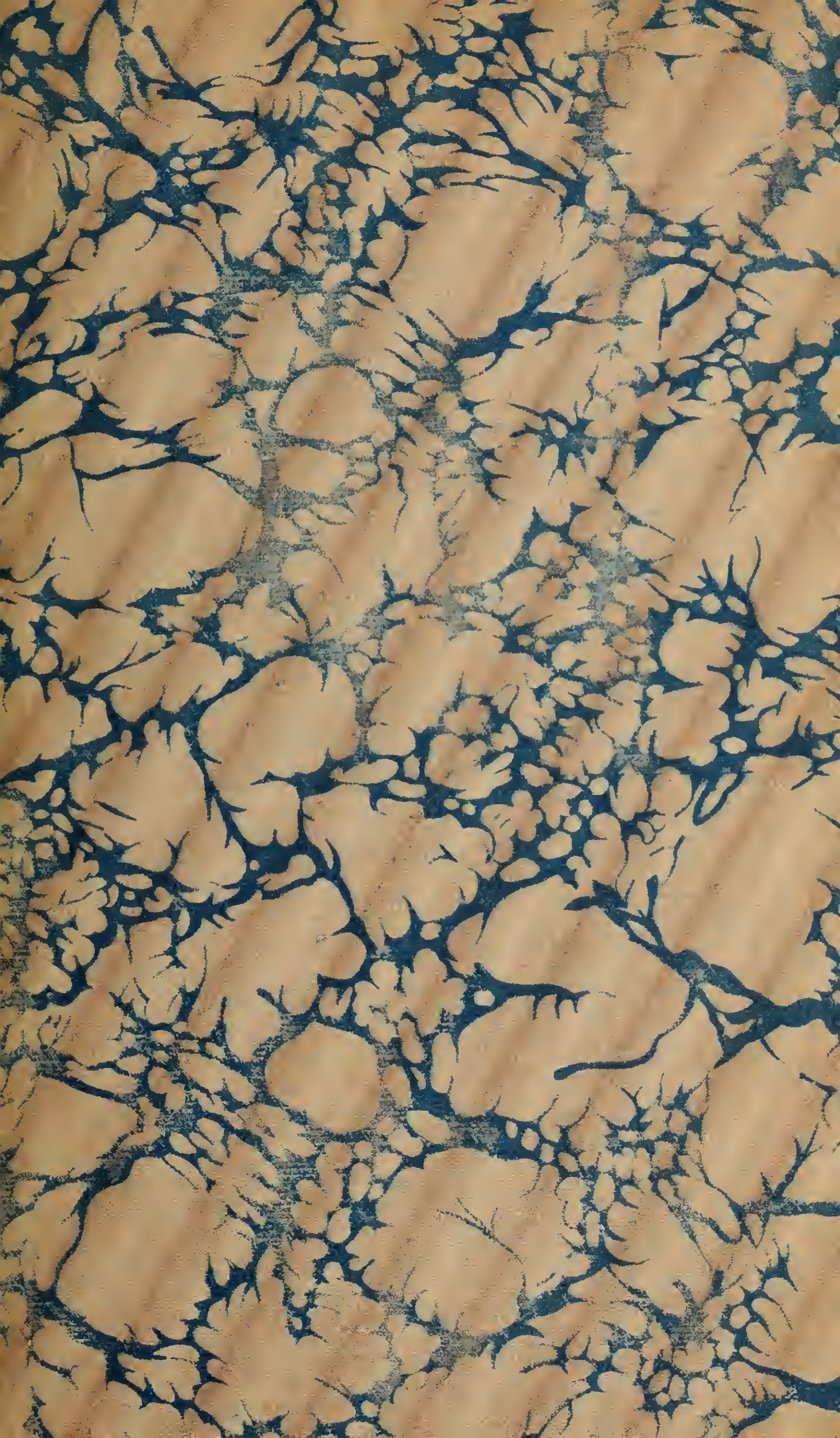

3 1761 05507264 9





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/julesfavr18091800recl

JULES FAVRE

1809-1880

DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

Ernest Picard (1821-1877). — *Essai de contribution à l'histoire du Parti républicain, d'après des documents inédits.* 1 vol. in-12.

343-11. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 5-12.

Jules Favre

HF.B F277 .Yr

MAURICE RECLUS
Docteur ès lettres.

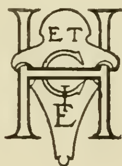
JULES FAVRE

1809-1880

ESSAI DE BIOGRAPHIE HISTORIQUE ET MORALE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

*Ouvrage renfermant un portrait de Jules Favre
et deux fac-simile de lettres.*



127917
7/5/13

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1912

Droits de traduction et de reproduction réservés.

INTRODUCTION

L'histoire politique du XIXe siècle français a fait l'objet de travaux nombreux et intéressants; la genèse et l'évolution des doctrines, l'organisation et l'influence des partis ont été étudiées, d'une manière souvent définitive, en d'excellents ouvrages généraux. La bibliographie relative au parti républicain, dont les luttes et les conquêtes ont rempli cent ans de notre vie nationale, est particulièrement fournie. En revanche, l'attention des historiens ne semble guère s'être portée sur les grandes individualités de ce parti, — inspirateurs de son idéal ou directeurs de son action. En dépit de mille articles, de cent brochures, nous n'avons encore ni sur Carrel, Bastide, Marrast, Ledru-Rollin ou Michel (de Bourges), ni sur Jules Favre, Ernest Picard, Gambetta ou Ferry, aucun travail scientifique d'ensemble. C'est une étude de cette nature que nous tentons ici.

Après s'être quelque peu attardée, dans l'explication des faits nationaux et sociaux, à l'analyse exclusive des facteurs généraux et des courants collectifs, l'histoire semble actuellement plus disposée à tenir compte de l'action des individualités. L'influence des hommes que la hauteur de leurs vues, la franchise de leurs initiatives ou, trop souvent, l'enchaînement des circonstances ont placés

à la tête d'une génération, a repris droit de cité dans l'immense déterminisme qui conditionne la vie des peuples. Très apparente à qui envisage les événements d'ordre gouvernemental, diplomatique, militaire, — les « batailles », les « traités », les « constitutions » des historiens de jadis, — cette influence ne s'accuse pas moins dans le domaine de la politique proprement dite et des mouvements de l'esprit public. L'irrésistible et lent avènement de la démocratie l'a encore accentuée au cours du dernier siècle. Capables assurément de donner ces impulsions qui renversent un trône, les foules sont surtout disposées à les recevoir, et leur spontanéité est peu de chose au regard de leur plasticité. De là le rôle des tribuns : ils donnent toujours au peuple plus qu'ils n'en reçoivent, et ne se laissent guère porter que par les courants qu'ils ont eux-mêmes déchaînés.

L'histoire peut donc sans déchoir prendre, à bon escient s'entend, la forme d'une biographie, et chercher le ressort des plus grands événements dans l'intimité de quelque haute conscience. Nul sujet d'étude ne saurait être plus concluant à cet égard que la carrière civique des grands républicains dont nous sommes les héritiers. Ils ont dû à la vicissitude des temps de pouvoir donner leur mesure et égaler leur courage aux dictatures comme leur enthousiasme aux révolutions. Pendant près de trois quarts de siècle, le drame de nos destinées fut le drame de leur esprit; les événements de 1870-71 en constituèrent la péripétie culminante, et l'on ne peut guère concevoir de personnages plus éminemment historiques qu'un Favre, qu'un Ferry, qu'un Gambetta.

On trouvera donc dans ces pages, — si l'on nous permet cette expression peut-être un peu ambitieuse, — un portrait en pied de Jules Favre. En même temps que l'influence et le rôle de ce tribun mélancolique et passionné,

qui fut sans doute le plus illustre orateur de son siècle, nous avons essayé d'en pénétrer la vie morale, si âprement commentée par ses contemporains. Mais qu'il s'agisse du tribun ou de l'homme, des actes ou du caractère, nous avons apporté tous nos soins à ne laisser dégénérer cette étude, que nous voudrions scientifique, ni en réquisitoire. ni surtout en apologie.

Un tel dessein comportait sans doute quelque présomption. La génération qui oscille actuellement entre la trentaine et la quarantaine, née dans la rancœur consécutive aux grands désastres, a hérité les querelles paternelles. Initiés à la vie civique et à la notion du passé par des familles plus ou moins attachées aux vieux partis ou, — tel fut notre cas personnel, — peu dégagées des aspirations et des colères dont s'était nourrie la Commune, les fils des vaincus de Sedan et de Buzenval ont été élevés dans la haine et le mépris de l'homme de Ferrières. L'État républicain, d'autre part, et son université, — qui doivent tant à Gambetta et à Ferry, — ont eu assez à faire à proclamer ces grands noms. En dehors d'un cercle d'élite, d'anciens disciples, d'anciens amis, Favre reste un inconnu, — un méconnu. Mieux que son histoire, sa légende a survécu, et bien peu le voient sous d'autres traits que ceux d'un avocat, plus éloquent que convaincu, qui refusa une armée à la France et pleura devant Bismarck.

Nous espérons, au cours du présent travail, donner de cette individualité si complexe une idée moins schématique et ensemble plus équitable. Surtout, que les critiques qui nous feront peut-être l'honneur d'apprécier ces pages ne parlent point de « réhabilitation ». Une semblable intention révélerait dans notre conception du sujet un parti pris dont nous avons tout fait pour l'affranchir. Si quelque sympathie à l'endroit de l'avocat

des *Treize* perçait à travers les mailles de ce récit, elle s'adresserait à la cause bien plutôt qu'au défenseur.

En suivant pas à pas la carrière de Jules Favre, nous avons rencontré ces douloureux épisodes qui ressortissent à sa vie privée, mais se relient étroitement aux vicissitudes de sa vie publique. A ce titre, — et quand bien même le souci d'être exact et complet ne nous en eût pas fait un devoir, — nous leur avons donné la place qui leur revient. Ces tristes souvenirs font partie, au premier chef, de la « légende » de Favre ; ils ne sauraient rester en dehors de son histoire.

Nous avons fait état, dans ce volume, de nombreux documents nouveaux. Des mains pieuses ont entr'ouvert pour nous des archives ignorées, et certains contemporains du « divin Jules » ne nous ont pas refusé le témoignage de leurs souvenirs. Que ces derniers, qu'il ne nous est pas permis de nommer tous, mais que nous savons dignes tous d'une égale créance, reçoivent ici l'expression de notre vive gratitude.

Nous devons à Mme Geneviève Favre le fond de notre documentation et, outre le dossier Orsini, les plus précieux de ces écrits intimes, — lettres ou notes personnelles, — qui, nous l'espérons du moins, pourront jeter un jour singulier sur la véritable nature morale du négociateur de Francfort. Passionnément fidèle à la mémoire de son père, Mme Geneviève Favre n'est pas moins attachée à ces devoirs d'impartialité qui s'imposent à quiconque se mêle de rédiger le passé, et ne nous a refusé aucun moyen d'information. M. Albert Hendlé, préfet du Calvados, nous a confié d'inestimables papiers laissés par son père, ancien préfet de Rouen, secrétaire de Jules Favre, et nous a permis notamment de donner du voyage et de l'entrevue de Ferrières un récit presque complètement nouveau. M. Georges Coulon, le regretté vice-président du Conseil

d'État, qui fut aussi secrétaire du défenseur d'Orsini, avait bien voulu mettre à notre disposition une riche correspondance de son maître et nous autoriser à en reproduire quelques pièces d'un haut intérêt. Deux autres collaborateurs de Jules Favre, MM. Léon de Montluc et Achille Delorme — tous deux anciens préfets, — nous ont communiqué des documents autographes et fourni des renseignements dont notre essai a largement bénéficié; les carnets sur lesquels M. de Montluc notait au jour le jour, dans les années qui suivirent immédiatement la guerre, les conversations de son maître, nous ont permis de préciser de nombreux points de détail. M. Joseph Reinach nous a généreusement laissé puiser dans les trésors de sa belle collection. Mme Briot, qui recueillit Favre errant sous la menace des fusils du Deux-Décembre; Mlle Léonie Perrin, fille du meilleur ami du grand bâtonnier de 1860; M. Ducurtyl, fils d'un de ses camarades lyonnais; M. Léon Séché, le brillant historien du romantisme, ont enrichi notre documentation de lettres du chef des Cinq particulièrement significatives. M. Dubreuil, doyen du conseil de l'ordre des avocats de Lyon, a puissamment contribué à faire fléchir en notre faveur la rigueur de règlements un peu surannés. Enfin M. Georges Laronze, notre ancien collègue aux cabinets du ministre des Travaux publics et du garde des Sceaux, nous a fourni, sur l'histoire politique du second Empire, d'utiles indications. Ces concours nous ont été particulièrement précieux, et nous avons à cœur de le proclamer.

Il serait injuste d'oublier ici M. Moreau-Montéléon, qui a bien voulu donner ses soins à l'index des noms cités qui termine ce volume.

M. R.

Paris, Mai 1912.

JULES FAVRE

(1809-1880)

CHAPITRE I

LES ANNÉES DE FORMATION (1809-1830)

A la manière dont Jules Favre a toujours parlé de sa ville natale, on voit la grande place que Lyon n'a cessé de tenir dans son cœur[1]. Il semble qu'il ait existé, entre cette capitale et le défenseur d'Orsini, des liens plus étroits que ceux que noue le simple fait de la naissance, des correspondances plus intimes que celles qui se rattachent aux souvenirs du premier âge. On pourrait discerner sans peine[2], dans le caractère et l'inspiration de l'orateur républicain, des traits spécifiquement lyonnais, et invoquer à ce propos l'autorité un peu désuète de la théorie des milieux. Mais, outre que l'efficacité singulière d'une éducation sans précédent, agissant sur un tempérament exceptionnel, suffit à rendre compte de la formation intellectuelle et morale de Jules Favre, il est constant que son hérédité, du côté paternel tout au moins[3], était savoisienne et non pas lyonnaise.

1. Voir à ce sujet Mme Jules Favre, née Velten, avant-propos *d'Henri Belval*, p. 1. Typographie G. Chamerot, Paris, 1880.

2. « Il est bien, en effet, un fils de cette grande cité facile aux entraînements de toute sorte, fervente dans le catholicisme comme dans la démocratie et qui mêle tant d'ardeur à la vivacité du Midi. La nature y est belle, émouvante, parfois mystérieuse sous la brume qui monte de ses deux fleuves.... Jules Favre y a été sensible, il l'aime à la manière de J.-J. Rousseau, dont l'influence à bien des égards se fait remarquer chez lui.... » (E. de Pressensé, *Papiers inédits. La Jeunesse de Jules Favre. Revue politique et littéraire*, p. 138, n° 23, 4 juin 1881.)

3. Du côté maternel, les Marrel étaient une famille du commerce lyonnais le plus authentique, d'ailleurs fort ancienne, alliée aux Bourdelin de

C'est en effet à Beaufort-sur-Doron, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Albertville, qu'il convient de placer le berceau de la famille Favre, plus exactement *Favre-Clavairoz*, dont on peut remonter la généalogie jusque vers la fin du XVIe siècle. Ce nom seul de *Clavairoz*, qui fut reconnu officiellement aux Favre, par jugement [1] du 24 février 1862, suffirait à justifier de l'ancienneté et de l'honorabilité de la famille : il correspondait en effet à une charge héréditaire, haut cotée dans la province, où d'ailleurs certaines fonctions conféraient régulièrement la noblesse [2]. Mais les Favre-Clavairoz semblent n'être restés longtemps fidèles, ni à la tradition familiale qui les vouait aux fonctions publiques, ni à leur pays d'origine, et le père du signataire du traité de Francfort n'a pas vu le jour au pied des Alpes.

Auguste Favre était né à Clermont-Ferrand [3]; il s'était fixé de bonne heure à Lyon, où il exerçait le commerce en gros de la draperie. Associé à un M. Pezzani, italien de nationalité, mais français de cœur, il avait fondé à Livourne un vaste comptoir en relations actives avec tout le nord de la Pénin-

Rossary, maison d'origine toscane qui avait émigré au temps des guerres civiles. Une tante maternelle de Jules Favre avait épousé M. Taschon de Fleurdelix, noble verrier, bourgeois de Lyon. Une famille Favre très importante s'était perpétuée à Lyon depuis le XIVe siècle; elle est distincte de celle qui nous intéresse, mais la souche est commune. Voir sur ce point E. Révérend du Mesnil, *Familles Favre contemporaines d'après les documents authentiques*, Schlésinger frères, éd., Paris, 1870.

1. Rendu par le tribunal de Clermont-Ferrand sur la requête de Pierre Léon Favre, frère aîné de Jules.

2. « La fonction de clavairoz, du latin *clavarius* (littéralement porte-clefs) était importante en Savoie : le clavaire était chargé du trésor et des archives à la Chambre des Comptes du Genevois. Il assumait, par ce fait, une très grande responsabilité, et était choisi parmi les gens... les mieux considérés : dans les cérémonies publiques, il avait un costume spécial.... Les armoiries des Favre-Clavairoz de Beaufort étaient « Tiercé en fasce; le chef d'azur chargé d'une colombe d'argent au rameau de sinople, la fasce de gueules chargée d'une clef d'or, la champagne contrepalée d'azur et d'argent.... L'écu est timbré d'une toque ou bonnet à panache.... » (Révérend du Mesnil, *op. cit.*, p. 44.) L'origine des Favre-Clavairoz remonte aux Favre de Meximieux, une des plus nobles maisons de la Savoie, qui comptait d'illustres alliances, notamment la maison de Vaugelas. Antoine Favre, baron de Perages, seigneur des Charmettes, sénateur de Chambéry, premier président du Sénat de Savoie, gouverneur de Savoie, assista en compagnie de saint François de Sales le cardinal de Savoie, envoyé en France pour négocier le mariage du prince de Piémont avec Christine de France, sœur de Louis XIII (*loc. cit.*). Ces détails généalogiques excitèrent la verve de plusieurs journaux parisiens aux environs de février 1870.

3. Le 8 décembre 1777.

sule[1]. Il avait épousé, en 1806, une jeune fille de famille lyonnaise, et de cette union étaient nés deux fils, l'aîné, Léon, en 1807, le second, Gabriel-Claude-Jules[2], en 1809.

La prospérité du ménage fut ruinée par le grand ébranlement de 1815. En quelques mois, le négociant lyonnais vit sombrer, dans la tempête diplomatique et militaire qui bouleversa l'Europe, la plus grande partie de son patrimoine et de son crédit[3]. Les espérances de la famille éprouvée par ces revers de fortune se reportèrent sur l'avenir des enfants. Sollicité et préoccupé par le mauvais état de ses affaires, M. Favre abandonna entièrement à sa femme le soin de leur éducation; cette abstention paternelle est d'une importance capitale dans l'histoire de la formation du futur tribun. Mme Favre, en effet, consacra dès lors à ses fils, surtout, semble-t-il, à Jules[4], tous les instants d'une vie attentive et passionnée, et son habile et puissante tendresse exerça sur ce jeune esprit une action dont

1. Paul Maritain, préface des *Mélanges politiques, judiciaires et littéraires de Jules Favre*, Arthur Rousseau, éd., Paris, 1882. Gendre de Favre, Paul Maritain peut-être considéré comme faisant autorité au point de vue de la biographie du grand avocat; nous avons puisé dans son travail des renseignements précieux.

2. « Le vingt-un mars 1809, par devant nous, maire de Lyon, a comparu sieur Augustin Favre, drapier, rue des Bouquetiers, n° 22, lequel a présenté un enfant mâle, né ce matin à une heure, de lui, comparant, et de Dlle Marie, Cécile Marrel, son épouse, auquel enfant on a donné les noms de *Gabriel Claude Jules*, présens sieurs : Pierre Marrel, négociant, quai de Villeroi, n° 24, aïeul de l'enfant, et Pierre Desjardin, aussi négociant, rue Lafont, oncle de l'enfant, témoins majeurs, lesquels ainsi que le père ont signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite. » (Suivent les signatures.) La rue des Bouquetiers dont il est fait mention dans cet acte, extrait des registres de l'Etat civil de Lyon, est située en face de l'église Saint-Nizier, à deux pas des quais de la Saône. Elle a été entièrement reconstruite en 1840, et n'a que quatre numéros. C'était une des anciennes voies de Lyon, comme sa voisine la rue Mercière, qui a conservé l'aspect d'autrefois.

3. « Surpris en 1815 par la criminelle tentative de l'empereur qui avait ramené les Autrichiens en Italie, ne pouvant faire payer aucun de ses débiteurs étrangers, il avait fait honneur à tous ses engagements en se dépouillant complètement. Depuis il avait demandé au crédit les ressources nécessaires à son négoce. » (Jules Favre, *Henri Belval*, p. 25-26.) Nous verrons que cet opuscule, à côté de renseignements inestimables, renferme des détails romanesques sans aucun rapport avec la réalité. C'est ainsi que Favre fait mourir le père d'Henri Belval en 1821, et nous montre sa veuve contrainte de vendre ses bijoux et ses meubles. Or M. Favre père est mort à Paris en 1842.

4. Le petit roman autobiographique de Jules Favre (voir note suivante) ne fait aucune mention d'un frère d'Henri Belval.

il n'est pas exagéré de dire qu'elle mérite d'être admirée à l'égal des plus illustres exemples d'éducation maternelle.

Nous avons, sur ces années d'enfance où toute la vie intellectuelle et sentimentale de Favre a sa source et trouve son explication, un document singulièrement précieux : c'est un curieux petit roman écrit par l'ancien membre du gouvernement de la défense nationale et publié après sa mort [1] sous le titre d'*Henri Belval*. Qu'*Henri Belval* soit un essai autobiographique, c'est ce dont des témoignages irrécusables [2], joints à ce que nous savons par ailleurs de la vie de son auteur, ne nous permettent pas de douter. Mais il serait illusoire et dangereux d'y chercher autre chose que d'inestimables notations d'états d'âme [3], de lui accorder une autre autorité que celle qui s'attache à d'admirables « confessions » psychologiques et morales, d'une intensité d'expression et d'une sincérité qui en font, croyons-nous, un ouvrage sans analogue entre tous ceux du même genre. Les lignes par lesquelles Jules Favre nous a conservé la physionomie si noble et si pure de sa mère sont peut-être les plus émouvantes de cet opuscule; elles sont

1. *Henri Belval* a été publié par les soins de Mme Jules Favre en 1880; le tirage en fut limité à cent exemplaires. D'après Mme Jules Favre, il aurait été écrit dans le courant de l'automne 1879, et il est certain que Favre y a mis le point final, à Montreux-Territet, le 4 octobre de cette année. Mais il n'y a guère de doute que le manuscrit en ait été commencé, et même assez avancé, vers 1840. Paul Maritain écrivait en 1880 : « On a prétendu, sur la foi d'une indication trompeuse, que cette autobiographie était l'œuvre de la vieillesse de Jules Favre. La vérité est qu'il en a composé les deux tiers il y a plus de quarante ans passés, et qu'il n'a repris la plume pour l'achever que peu de temps avant sa mort. Or, chose étonnante! malgré cette interruption de près d'un demi-siècle, on n'aperçoit pas le lien, la soudure qui existe cependant entre les deux parties de l'ouvrage. » (*Op. cit.*, p. 39.) Ce renseignement, confirmé par Mme Geneviève Favre, est de nature à augmenter encore l'autorité particulière qui s'attache à ces confessions : les souvenirs que leur auteur y relatait en 1840 ne dataient guère, à cette époque, que de dix à vingt ans, et l'on connaît la mémoire exceptionnelle de Favre. Nous avons cité quelques passages d'*Henri Belval*, mais nous avons dû en laisser de côté d'admirables. Il serait à souhaiter que ce petit ouvrage fût connu, et du grand public, et des historiens de la littérature.

2. Mme Jules Favre, *loc. cit.* « Sous les traits d'Henri Belval, il s'est peint lui-même. » Cf. Paul Maritain, *loc. cit.* « Henri Belval, c'est lui, c'est la révélation de son caractère, c'est la peinture de son âme. » Voir aussi Ed. de Pressensé, *loc. cit.*

3. Mme Jules Favre, *loc. cit.* « Si le portrait est vrai et fidèle, il n'en est pas ainsi de tous les faits ni de tous les personnages qui le mettent en lumière.... »

un monument de reconnaissance non moins que de tendresse filiales.

Née au son des tocsins de la Révolution, bercée au bruit de ses canons, Mme Favre était de ces natures heureusement équilibrées en qui se rencontrent et se concilient les élans du cœur et la rectitude du jugement. Énergique et tendre à la fois, elle avait assez de fermeté pour asseoir son autorité, assez de douceur pour la faire accepter et aimer. Élevée dans un milieu de bourgeois instruits et libéraux par un père qui semble avoir été un homme distingué [1], elle savait allier la piété la plus vive et la plus entière à une grande indépendance d'esprit. C'est à son influence et à son exemple que Favre dut la coexistence sinon l'accord, dans son esprit, de cette foi religieuse un peu imprécise, mais ardente et sincère, qui devait lui attirer, vers la fin de l'Empire, la défaveur de la jeunesse républicaine, et de cette tendance à la liberté d'examen où il faut voir l'un des traits dominants de sa psychologie.

Le petit Jules était un enfant gracieux et potelé que les dames embrassaient beaucoup, ce qui l'ennuyait fort. Il ne se plaisait qu'aux caresses de sa mère, et aimait à rester de longs moments assis à ses pieds, dans la tiédeur de sa robe. Plus grand, il devait chercher auprès d'elle des directions intellectuelles, lui demander ces raisons de croire qu'un prêtre matérialiste chargé de son instruction religieuse ne craignait pas de combattre dans son jeune esprit en lui indiquant des livres dangereux pour la foi [2]; il devait se pénétrer de l'âme maternelle au point d'en éprouver et d'en chérir encore, en pleine vieillesse, l'impérieuse et douce suggestion.

Non seulement Mme Favre ne laissa à personne le soin de former l'esprit et le cœur de l'enfant, auquel elle ne pensait certainement pas que de si brillantes destinées fussent réservées, mais elle assuma en outre, dans une large mesure, la direction de ses études. Chaque jour, elle dérobait quelques instants aux travaux de sa vie ménagère pour guider ses premiers pas d'écolier. Il tirait si grand profit de cette assistance que la mère eût été bientôt obligée de renoncer à suivre les progrès rapides de l'enfant, si elle n'avait eu le méritoire courage d'apprendre

1. La biographie très romanesque qu'en donne Favre, *Henri Belval*, p. 18-19, est probablement de quelques tons au-dessus de la réalité.
2. Carnets inédits de M. Léon de Montluc, à la date du 26 juin 1872.

en même temps que lui du latin et du grec, se rendant ainsi capable de continuer son rôle de répétiteur [1].

Jules Favre fit ses études au Lycée de Lyon. Il y entra probablement à l'âge de huit ans [2]. Rien de plus édifiant que la lecture du relevé des récompenses qui lui furent décernées à chaque distribution de prix depuis l'année 1819, alors qu'il venait d'achever sa cinquième, jusqu'en 1825, son année de philosophie, où il obtint le prix d'honneur de dissertation latine et le premier prix de dissertation française. Ce document scolaire atteste la continuité d'un labeur que couronnaient des succès grandissant d'année en année.

Ces brillants résultats ne furent pas obtenus sans un effort sérieux et continu; ils furent, d'ailleurs, facilités par une mémoire réellement extraordinaire [3] qui permettait à Favre, depuis longtemps sorti du Lycée, de réciter imperturbablement des passages entiers des auteurs anciens dont il s'était assimilé la substance et comme approprié la forme, réunissant ainsi les matériaux les plus rares et les plus solides de sa future œuvre oratoire. Réfléchi, appliqué, travailleur, il se faisait remarquer entre tous ses camarades par une réserve qui ressemblait à de la gravité, quand elle ne méritait pas le nom de sauvagerie [4]. Dédaigneux des jeux de son âge, il passait de longues heures à l'écart, poursuivant sans doute, dans sa tête enfantine, les rêves de gloire qui le hantaient précocement. « Il avait dès cette époque, — dit un biographe, — l'orgueil et l'ambition. Il savait ce qu'il valait et ce qu'il voulait [5]. » Sans être aussi affirmatif, on peut conjecturer qu'il entrevoyait déjà la carrière où ses facultés naissantes trouveraient leur emploi. Ses condisciples, songeant à sa jeune gravité, l'appelaient, avec un peu d'envie sans doute, « M. le Juge »; mais lui-même, dès l'âge de douze ans, se sentait attiré vers le barreau par une vocation impérieuse. « Lorsque son père et sa mère... le questionnaient avec une sollicitude inquiète, il s'écriait : « Je veux être un

1. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 3.

2. Jules Favre n'est pas mentionné sur le palmarès de 1817 et le palmarès de 1818 manque. Il a dû entrer en sixième en octobre 1817. (Renseignements fournis par M. le Proviseur du Lycée de Lyon.)

3. Paul Maritain, *op. cit.* , p. 4.

4. *Id.*, *Ibid.*

5. Allou et Chenu, *les Grands Avocats du siècle*, p. 214.

avocat célèbre![1] » Certains soirs, il s'amusait à plaider devant sa mère. Revêtu d'un peignoir aux larges manches, il prenait des attitudes en face d'une table sur laquelle deux bougies allumées symbolisaient la majesté de la justice, et, ravie, Mme Favre écoutait s'exercer à la parole le défenseur enfant, dont la voix devait remuer plus tard des cœurs moins débordants d'amour[2].

En vue de cet idéal, il redoublait de travail et d'application; il employait déjà, pour se discipliner et se contraindre, ces procédés raffinés d'ascétisme utilitaire dont il devait user jusqu'à l'excès au cours de sa vie d'étudiant. « Son père lui avait donné un réveille-matin dont la sonnerie était très bruyante et durait dix minutes. Au bout de quelques jours, par un mouvement machinal, il se levait à demi éveillé, il arrêtait l'instrument, puis il revenait se coucher. Désespéré de cette espèce de somnambulisme qui lui procurait contre son gré la jouissance de grasses matinées, il imagina de prendre du sel de cuisine qu'il semait sur le parcours de son lit au réveil. La sensation qu'il éprouvait en marchant les pieds nus sur les cristaux de sel était assez forte pour l'arracher au sommeil[3]. »

On imagine aisément les effets d'une telle éducation unie à une semblable discipline. De plus en plus « intellectuel » (si l'on nous permet cet anachronisme), Jules Favre exerçait, avec une efficacité et une opportunité grandissantes, l'esprit de discussion que sa mère encourageait en lui et dont cette femme supérieure provoquait même les manifestations. Jules se sentait possédé par une passion de plus en plus ardente pour la vérité[4]. Tout alors, même la science, était passion en lui; en même temps que son esprit s'enrichissait et s'ordonnait, sa vie émotionnelle et sentimentale gagnait sans cesse en intensité et en profondeur. Il nous dit lui-même, dans *Henri Belval*[5], l' « exaltation passionnée » qu'il apportait alors en toutes choses, les « vagues et quelquefois poignantes inquiétudes » que lui causait son avenir. « Il rêvait la gloire conquise par

1. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 5. Voir aussi *Henri Belval*, p. 40. Tous ces détails et ceux qui suivent ont été popularisés par des biographies à gros tirage et sont restés classiques.
2. Carnets inédits de M. Léon de Montluc, à la date du 26 juin 1872.
3. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 6.
4. *Henri Belval*, p. 31.
5. *Ibid.*, p. 38 et 40.

d'utiles services rendus à son pays, il la voulait pour sa mère, pour la femme qui partagerait sa destinée et à laquelle son ambition était d'apporter un grand nom[1]. »

Tels sont les rêves qui hantaient les jours et les nuits de l'étudiant lyonnais dans la vieille maison de la rue des Bouquetiers, ceux qu'il promenait le long de la Saône indolente ou du Rhône majestueux, sur les hauteurs de Fourvières ou dans les rues populeuses de la Croix-Rousse,. bourdonnantes du bruit des métiers[2]. A seize ans, ses études brillamment terminées, Jules avait été trouvé trop jeune pour être envoyé seul à Paris; M. et Mme Favre avaient résolu de le garder auprès d'eux jusqu'à sa dix-huitième année[3]. Il s'occupait, en attendant, dans une étude d'avoué[4], se préparant ainsi par la pratique de la procédure aux travaux de l'École de Droit; mais l'analyse des dossiers ne suffisait ni à l'activité de ses journées, ni aux besoins de sa vie intérieure, qui dut atteindre vers cette période, sur laquelle nous sommes peu renseignés, un singulier degré d'exaltation. C'est en effet au cours des années 1825 ou 1826 qu'il convient de placer la grave maladie qui faillit l'emporter; et il n'est pas sans intérêt de savoir que cette maladie fut une fièvre cérébrale[5].

1. Ce serait se faire de la jeunesse de Favre une idée inexacte et surtout incomplète que l'envisager seulement sous les espèces du labeur et de l'austérité. Il aimait beaucoup l'équitation, qu'il pratiqua d'ailleurs jusqu'à la cinquantaine; il était passionné pour la danse et pour la société des jeunes filles, avec lesquelles il ne laissait pas d'ébaucher des flirts assez serrés. Il avait, en somme, les qualités et les défauts requis pour devenir un parfait mondain; l'ambition et le travail le détournèrent vers d'autres voies. Il réussit d'ailleurs très brillamment auprès des femmes, qui restèrent toujours l'une de ses plus chères préoccupations.

2. Et aussi dans la résidence de plaisance que M. et Mme Favre avaient achetée à Charly, à quelques kilomètres de Lyon, au milieu d'une nature pittoresque et charmante. La famille y passa régulièrement la belle saison, pendant de longues années; Jules Favre en fit bien souvent la route à cheval. Charly joue un certain rôle dans la jeunesse du futur tribun : ce coin de campagne lyonnaise représenta toujours pour lui le loisir des libres méditations et le tranquille bonheur de la vie de famille.

3. *Henri Belval*, p. 40

4. Cette étude n'était point, comme il est dit dans *Henri Belval*, l'étude de son oncle, pour la bonne raison qu'il n'avait pas d'oncle avoué; mais il est constant que le futur avocat des Treize connut la basoche à Lyon entre son baccalauréat et son départ pour Paris. Cette période va de juillet 1825 à octobre 1826. (Renseignement fourni par Mme Geneviève Favre.)

5. Renseignement fourni par Mme Geneviève Favre.

Rétabli grâce à une médication énergique[1], Jules Favre fut envoyé en Italie pour achever sa convalescence. Contrairement à l'affirmation d'un biographe[2] qui parle d'un séjour de plus d'une année, il semble bien que Favre n'y soit resté que trois ou quatre mois[3]. « Là, — dit Léon Bigot, — pendant que son esprit se familiarisait avec les enseignements de l'art, son cœur s'ouvrait à de douloureuses sympathies pour un peuple courbé sous la domination étrangère. Il se prit pour l'Italie d'une passion qui, depuis lors, ne s'est jamais refroidie[4]. »

Jules Favre avait dix-huit ans et demi lorsqu'il quitta Lyon pour Paris. Grâce à la précoce maturité que ses méditations et ses travaux avaient développée en lui, il était déjà en possession d'une philosophie et s'était fait des idées arrêtées « sur les principales règles de conduite qui devaient le guider en ce monde »[5]. Le portrait qu'il a esquissé d'Henri Belval à cette époque de sa vie a tous les traits essentiels de sa physionomie morale et reproduirait, sans grandes retouches, ceux du collaborateur de Ledru-Rollin comme de l'orateur du Corps législatif. « Plein d'une respectueuse tendresse envers le catholicisme *dans l'auréole duquel il entrevoyait toujours l'image de sa mère*, il se croyait en droit de le vérifier rigoureusement et d'en repousser tout ce qui lui paraîtrait purement humain. Une pareille disposition d'esprit ne lui permettait pas d'accepter un pouvoir qui avait la prétention de venir directement de Dieu et de se soustraire au jugement des hommes. A ses yeux, le consentement et la liberté étaient les seules sources de l'autorité, *il était donc républicain*. Mais son sentiment intime, tout

1. La trace du séton qui lui fut posé à la base du crâne ne s'est jamais effacée, — pas plus que de son souvenir la douleur que ce traitement lui causa.

2. Léon Bigot, *Jules Favre avocat et homme politique*, *Revue contemporaine*, Paris, 1868. Cette étude est l'un des rares travaux d'ensemble un peu sérieux qui aient été consacrés à la vie de Jules Favre. Avoué à la Cour de Paris, M. Léon Bigot était en rapports professionnels et d'amitié avec le grand avocat. Il est vraisemblable que son travail fut documenté et peut-être revu par Favre lui-même.

3. Chez M. Pezzani, le correspondant de son père à Livourne. Il est certain que Jules Favre avait déjà fait en Italie plusieurs séjours très brefs au cours de son enfance et de son adolescence. M. Favre père passait à Livourne des saisons entières, et on comprend qu'il lui était difficile, dans ces conditions, de prendre une part active à l'éducation de son fils. (Renseignements fournis par M. de Montluc.)

4. *Loc. cit.*, p. 670.

5. *Henri Belval*, p. 33.

aussi bien que les leçons qu'il avait puisées dans l'histoire de la Révolution française, lui faisait détester la dictature démagogique. A la Convention, il eut été girondin ; à la Chambre des députés, il se serait assis à côté de Manuel[1]. »

Ce n'est pas sans un profond serrement de cœur que Favre vit se terminer ces années de confiance mutuelle et comme de collaboration; au cours desquelles sa mère et lui s'étaient donné la mesure de leur affection réciproque. Mais Mme Favre mit une sorte d'héroïsme à accepter et même à exiger le départ de son fils[2]. Celui-ci, d'autre part, était affamé « d'indépendance, de travail et de solitude ». Il ne souhaitait rien tant que faire enfin l'épreuve d'une volonté et d'un caractère que l'éducation maternelle n'avait pas suffisamment trempés. Il redoutait que cette affectueuse tutelle dans laquelle il avait grandi n'eût « amolli son âme en y développant outre mesure la susceptibilité des sentiments affectueux »[3]. Peut-être n'avait-il pas tout à fait tort. Il devait toujours lui rester quelque chose de l'influence féminine qui avait présidé à ses années de formation ; sa sensibilité, en quelque sorte hyperesthésiée, paralysa souvent en lui les facultés viriles de l'homme d'action, et lorsque à Ferrières ses larmes coulèrent sous les regards ironiques de son rude partenaire, c'est toute son enfance qui pleurait dans son cœur.

Sa mère avait tenu à l'accompagner à Paris ; c'est par ses soins qu'il fut installé dans une chambre d'hôtel de la rue de Savoie[4]. Après la séparation, qui fut un déchirement, l'étudiant ne put se défendre d'un vif sentiment de satisfaction. « Isolé, inconnu dans cette grande et indifférente cité, n'ayant à rendre compte de ses actes qu'à sa conscience, il éprouva cette volupté particulière que donne la possession de la liberté, unie à la résolu-

1. *Henri Belval*, p. 33-34.
2. *Ibid.*, p. 43.
3. *Ibid.*, p. 43. Notons également cet aveu d'un état d'âme où se trouve en puissance toute sa future vie sentimentale : « Son éducation lui avait fait aimer avec passion... la société des femmes. Toutefois, il ne s'abandonnait à ce dernier penchant qu'avec une extrême défiance, devinant, à l'avertissement de mille tumultes intérieurs, qu'une enthousiaste sensibilité sommeillait en lui et que le réveil pouvait en être terrible. C'était le côté par lequel son avenir l'effrayait, et cette crainte instinctive de ses propres égarements le jetait dans des mélancolies profondes que l'étude seule parvenait à dissiper » (p. 34).
4. L'hôtel Bisson occupait le n° 1 de cette rue, dont la physionomie n'a que peu changé depuis.

tion d'en faire un salutaire usage[1]. » Remonté à son étage, il jeta sur le Paris de la culture et du travail le même regard que son aîné Rastignac jetait sur le Paris de la fortune et du pouvoir, et ce fut tout de suite le début de cette existence studieuse, toute de passion méthodique et de volonté raisonnée, sur laquelle il nous a laissé de précieux souvenirs.

Il s'inquiéta en premier lieu de sa culture générale; et là n'est pas la moindre originalité de cette mémorable vie d'étudiant. Il s'était résolu dès l'abord, et fort sagement, à cumuler la Sorbonne et la Faculté de Droit, sans préjudice du Collège de France. Assidu aux leçons de Bugnet et de Royer-Collard, il ne manquait pas un cours de Victor Cousin, dont l'éloquence le transportait d'enthousiasme, en même temps que la pensée un peu inconsistante du philosophe de l'éclectisme comblait ses plus intimes aspirations[2]. Il s'initiait, non seulement aux littératures comparées, à l'histoire, à la philosophie, à l'économie politique, mais encore aux éléments de la physique et de la chimie[3]. Rentré chez lui, il notait scrupuleusement et les leçons de ses maîtres, et le résultat de ses lectures de la journée à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où il se délassait du travail par le travail[4].

1. *Henri Belval*, p. 47-48.

2. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 6 et 7. On sait que Favre fut, à l'Académie française, le successeur de Cousin, dont l'influence sur sa pensée est toujours restée très sensible.

3. *Henri Belval*, p. 48.

4. *Ibid*, p. 49. Ces notes ont été conservées. Elles attestent un labeur qui ne s'est démenti, ni au cours de sa première année d'études, ni pendant les années suivantes. On y trouve, par exemple, l'analyse de l'ouvrage de Sismondi, *Histoire des Français*, analyse poursuivie jusqu'au tome XIII. Ce travail remplit quatre cahiers formant en tout plus de 250 pages d'une écriture serrée; on en ferait un assez gros volume. Les deux premiers cahiers sont datés de Paris 1828-1829, le troisième de Paris 1830, le dernier de Lyon 1831. Il analysait aussi l'*Histoire des Républiques italiennes* du même auteur, les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry; on rencontre encore dans ses cahiers des notes sur les ouvrages de Guizot, d'Amédée Thierry, sur la Suisse, la Pologne, l'Angleterre; une partie de ces notes est rédigée dans une forme qui donne à croire que Favre avait l'intention de les publier dans des revues ou dans des journaux. Il est intéressant de constater que l'activité laborieuse de Favre s'est prolongée jusqu'aux débuts de sa carrière d'avocat à Lyon, au moment où le barreau lui laissait des loisirs que sa collaboration aux journaux ne suffisait pas à occuper; à vrai dire, elle n'a jamais cessé. Aux époques les plus brillantes et les plus pleines de sa carrière, il prenait au cours de ses lectures des notes très étendues, et rédigeait, dans une forme souvent fort heureuse, ses souvenirs de voyages. Nous avons utilisé quelques-uns de ces documents, communiqués par Mme G. Favre.

Un effort si continu, si intense et si efficace n'était possible qu'au prix d'une organisation poussée à l'extrême et par conséquent d'une vie monacale. « Ainsi remplie, — nous dit *Henri Belval*[1], — sa journée était trop courte. Debout à cinq heures, il se couchait à onze. Et quand le sommeil menaçait de l'envahir, *il le dominait en travaillant à genoux.* Il avait tout combiné pour ne pas perdre une minute de son temps qu'il économisait comme un avare son trésor. Prenant ses repas à l'hôtel qu'il habitait, il ne descendait jamais que lorsque le déjeuner ou le dîner était commencé, et remontait toujours au moment où l'on apportait le dessert. *Il avait pris l'habitude de courir dans les rues*[2], et il calculait que ces procédés fort simples lui faisaient gagner chaque jour plus de trois quarts d'heure. Le dimanche il écrivait à sa mère une longue lettre : c'était sa seule distraction.... » On conçoit ce que pouvaient être les résultats d'une si sévère discipline sur une nature aussi riche, sur une intelligence aussi plastique que celles du jeune ambitieux : il dut à ses ardentes études les qualités les plus solides à la fois et les plus brillantes de son éloquence comme de son esprit.

Aux travaux désintéressés que Favre ne devait d'ailleurs jamais interrompre, aux scolarités de la Faculté de Droit vinrent s'ajouter, dès la rentrée de l'automne 1827[3], la préoccupation et les soins de cette éducation oratoire dans laquelle il voyait l'aboutissant et comme le couronnement de ses efforts. « Il se faisait une haute idée de cette faculté souveraine d'entrer en communication avec les hommes et de les pénétrer de sa propre pensée; il avait lu les principales harangues des

1. P. 49.

2. Dans les dernières années de sa carrière, Favre aimait à raconter à ses amis les détails de sa vie d'étudiant. Il se rappelait qu'un certain jour, courant sur le trottoir comme il en avait l'habitude, il était tombé sur une jeune ouvrière qu'il avait dû soutenir et serrer dans ses bras; l'émotion de ce contact l'avait hanté pendant des heures. Une aventure analogue lui était arrivée à Lyon, où il avait renversé dans sa course un garçon de recette dont la sacoche s'était ouverte, faisant pleuvoir sur le pavé quantité de pièces de cinq francs. (*Carnets inédits de M. Léon de Montluc*, à la date du 30 mai 1872.)

3. Les derniers mois de l'année scolaire 1826-1827 avaient été marqués par une maladie de quelques semaines qui avait inquiété les médecins; mais Favre s'était refusé à interrompre ses travaux. Il avait passé les vacances à Charly auprès des siens, et il en fut ainsi chaque année de son séjour à Paris.

anciens. il avait entendu des avocats éloquents, et l'admiration que lui inspiraient ces modèles lui faisait considérer le dessein d'en approcher comme une entreprise au-dessus de ses forces. Néanmoins il voulait la tenter[1]. » Il est intéressant de noter que Favre, alors tourmenté de nobles ambitions et de convictions passionnées, n'a tout d'abord envisagé l'éloquence que du point de vue de l'art. « Il se sentait invinciblement attiré — dit-il[2], — par la perfection de la forme, et ne pouvait s'empêcher de croire à l'existence d'un type idéal dont le reflet brille dans toutes les consciences. S'en approcher était son rêve. » On retrouve, dans cette confession, l'auditeur intelligent des leçons de Victor Cousin : mais l'énergique Lyonnais ne se borna pas à « rêver » sur le mode platonicien, et se mit à la besogne « avec une ardeur incroyable ». Il s'étudia méthodiquement « à concevoir une forme dont il fixait sur le papier les principaux éléments, s'en servant comme de motif à chacune de ses phrases[3]. Ainsi guidé, il prononçait un discours à haute voix, sans se laisser asservir par les mots et s'efforçant d'employer ceux qui lui paraissaient rendre le plus fortement sa pensée. Il le répétait ainsi jusqu'à dix ou douze fois, variant autant que possible les détails et quelquefois arrivant à des effets qui le surprenaient lui-même, car *il s'exaltait à ces exercices solitaires*.... Tout son effort se concentrait sur la composition, et c'était à peine s'il s'en croyait maître quand il y avait consacré *vingt ou trente heures de travail*[4]. »

Cet entraînement de cabinet trouvait son complément pratique dans une conférence périodique que Favre avait organisée avec quelques-uns de ses camarades. Cette barre improvisée était en même temps une manière de petit parlement : on y discutait en effet, chaque séance, une question purement juridique et une question philosophique ou politique à l'ordre du jour. C'est à cette tribune que Favre tirait parti des canevas qu'il avait élaborés; il apportait à ces excercice son enthousiasme coutumier et il semble qu'il ait souvent réussi à con-

1. *Henri Belval*, p. 64.
2. *Ibid.*, p. 66.
3. Jules Favre devait, au cours de toute sa carrière, rester fidèle à cette méthode, ainsi qu'en font foi ses notes de plaidoieries ainsi que celles qui ont servi à la préparation de ses discours politiques.
4. *Henri Belval*, p. 67-68.

vaincre et à passionner un auditoire qui ne partageait pas toujours ses opinions avancées [1].

Telle est la vie de labeur systématique que mena pendant quatre ans cet adolescent singulier. Il ne s'en est pas dissimulé lui-même la rigueur excessive et, à coup sûr, inutile, dont la sage Mme Favre lui signalait en vain l'exagération et les dangers. Il a lui-même sévèrement jugé ce « système étroit et violent », cette « immolation de toute une partie de l'être », cette « réclusion ascétique dans un cercle inflexible et arbitraire, pouvant fausser le jugement de celui qui se condamnait à de tels sacrifices, le pousser à la folie et même à une explosion violente vers la voie opposée » [2]. Il y persévérait néanmoins, hanté par cette crainte persistante, que nous avons déjà rencontrée en lui, de donner carrière à l'exaltation passionnée qu'il sentait gronder au fond de sa jeunesse [3]. Il cherchait à éloigner et à combattre le « malaise indéfinissable » qui l'étreignait souvent, à fuir l'appel des nostalgies que la volonté ne parvenait pas toujours à étouffer en lui, — nostalgie de la campagne lyonnaise et des larges brises du Rhône, nostalgie aussi de la tendresse qu'il avait laissée à Lyon au seuil du logis maternel. Il y réussissait en redoublant d'ardeur laborieuse, et en était arrivé à unir dans une même joie austère, empreinte

1. *Henri Belval*, p. 66. Cf. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 7. Cette conférence était hebdomadaire, d'après Favre ; bi-hebdomadaire, d'après Maritain. Elle avait lieu dans un local de la Cité. Lacan, qui devait devenir bâtonnier, en était l'un des orateurs écoutés.

2. *Henri Belval*, p. 50.

3. « Il devinait en lui des entraînements contre lesquels il ne pouvait se garantir que par une réaction violente ; et plus il souffrait des mutilations volontaires auxquelles il se condamnait, plus il était convaincu de leur nécessité.... S'il avait posé ses lèvres sur les bords de la coupe enchantée, il l'aurait vidée jusqu'à l'ivresse ; *son âme impétueuse avait besoin d'excès.* Pour fuir ceux de la volupté, il courait avec frénésie au devant de ceux du travail. » (*Ibid*, p. 53-54.) Cf. p. 58 : « Quant à d'autres plaisirs qui, avec sa nature impétueuse, pouvaient lui être mortels, son éducation en avait à l'avance émoussé l'attrait... les amours grossières n'avaient pas de prise sur lui..... mais, mis ainsi en garde contre les contacts extérieurs, il ne l'était pas contre lui-même. L'ardent foyer qu'il cachait dans son sein le dévorait..... Des visions insensées l'obsédaient..... *dans son trouble, il allait jusqu'à souhaiter la mort.* » Favre, dans sa vieillesse, racontait en termes savoureux comment, poursuivi par les assiduités d'une jeune dame qui vivait dans la même pension, il avait dû défendre contre ses entreprises la porte de sa propre chambre ; il ajoutait que son honorable logeuse, au courant de cette circonstance, le citait en exemple à ses camarades, qui le plaisantaient fort et le méprisaient un peu. (*Carnets inédits de M. Léon de Montluc*, à la date du 30 mai 1872.)

d'une véritable grandeur morale, la douleur éducatrice et le travail libérateur. « Il trouvait un charme particulier à son réduit et à ses livres, et ses soirées s'écoulaient comme un rêve. Il ne se rassasiait point de sa solitude et de sa liberté. *Il en aimait jusqu'aux amertumes*[1]. » Un tel état d'âme n'est pas d'un homme, encore moins d'un jeune homme ordinaire; Favre y revient dans son petit livre[2] : « La brusque rupture de ses chères habitudes faisait saigner son cœur; mais il aimait sa blessure, *il en entretenait pieusement la douleur*. » On voit, par les détails et les citations qui précèdent, combien il serait facile de trouver, dans les souvenirs de ce grand avocat, les éléments de la biographie d'un poète.

Le portrait que Jules Favre esquisse de lui-même[3] aux environs de 1830 retrace, somme toute, sa physionomie de 1826 au moment où il quittait Lyon, mais les traits en sont plus accentués. Ce sont bien toujours « la défiance de soi-même, l'inquiétude de l'avenir,... l'amour mystique du beau et du bien, une ardente aspiration vers la grandeur morale, un secret besoin d'éclat et de gloire[4].... » Au point de vue religieux, il continuait à pratiquer la religion catholique, où il trouvait « une consolation et une force » et aux pratiques de laquelle il associait toujours l'image de sa mère[5]; mais il lui restait fort peu de chose de sa foi en ses dogmes. A en croire *Henri Belval*, un jeune abbé aurait exercé sur Favre, vers cette époque, une sérieuse et profonde influence[6]; il semble toutefois que, si la pensée reli-

1. *Henri Belval*, p. 54.
2. *Ibid*, p. 57.
3. *Ibid.*, p. 68.
4. Ces rêves ambitieux toujours associés à l'image idéale d'une femme aimée. Voir *Ibid.*, p. 60.
5. *Ibid.*, p. 74. Cf. le très beau passage de la p. 56.
6. Nous avons à cet égard le choix entre trois prêtres. Celui dont la physionomie coïnciderait le mieux avec le portrait qu'en trace Favre (*Henri Belval*, p. 75 et suiv.) serait l'abbé Deguerry, futur curé de la Madeleine, qui devait être compris, en 1871, dans l'exécution des otages. Il est constant que Favre a été en relations cordiales avec ce prêtre, qui était né à Lyon en 1797; il est également hors de doute que ces relations existaient durant le séjour de Favre rue de Savoie, ainsi qu'en fait foi une lettre de Mme Favre à son fils, en date du 3 août 1830, où la signataire demande des nouvelles de « nos lyonnais », notamment de M. Deguerry. L'abbé Deguerry est également cité dans deux lettres adressées à Favre, alors à Lyon, par un de ses amis resté à Paris, Chastel, en date des 5 et 19 septembre 1830. Abstraction faite de détails manifestement romanesques, la carrière de l'abbé Raynaud d'*Henri Belval* présente avec

gieuse du grand travailleur de la rue de Savoie subit une évolution entre dix-huit et vingt et un ans, cette évolution ne saurait mériter le nom de crise. Le temps des préoccupations de cet ordre était passé[1]; les ambitions professionnelles et les passions politiques prenaient une place de plus en plus grande dans l'esprit de l'étudiant républicain.

A ce dernier point de vue, Favre n'avait pas varié davantage[2]; ses convictions, confirmées et mûries par ses immenses lectures, avaient simplement emprunté à l'ambiance enfiévrée où

le *curriculum vitæ* de l'abbé Deguerry les plus frappantes analogies : même lieu de naissance, mêmes débuts remarqués de prédicateur à Lyon, mêmes succès oratoires à Paris. Une brochure consacrée aux séjours de Favre dans le Berri rapporte un souvenir de M. Perrin, avoué à la Cour de Paris, qui fut un des familiers du défenseur d'Orsini et reçut souvent ses confidences; nous citons le passage, assez curieux malgré les inexactitudes qu'il renferme. Très concluant sur les rapports de Favre et de l'abbé Deguerry, ce document fait aussi mention de relations de jeunesse entre le chef des Cinq et Drouyn de Lhuys, — relations qui nous sont confirmées par les *Carnets inédits* de M. Léon de Montluc : « Un jour il (Jules Favre) se laissa aller avec lui (M. Perrin) à un épanchement plein de cordialité. Il lui raconta quelles avaient été les relations de sa jeunesse et comment s'était décidée sa vocation. Venu de Lyon à Paris pour y étudier le Droit, il s'était logé dans une maison où habitaient l'abbé de Guerry (*sic*) qui devint curé de la Madeleine et fut fusillé pendant la Commune, et M. Drouyn de Lhuys, qui devait être ministre des Affaires étrangères sous Napoléon III. Une grande intimité s'établit entre les trois jeunes gens. Lorsqu'ils parlaient de leurs projets d'avenir, l'abbé de Guerry insistait beaucoup pour que Jules Favre entrât dans les ordres et il vantait les beautés de l'éloquence religieuse. Jules Favre, qui avait été élevé par une mère d'un esprit distingué et d'une grande piété, se laissait vivement impressionner par les exhortations de l'abbé de Guerry. Sa grande intelligence, ses opinions spiritualistes et chrétiennes, ses habitudes de travail et de recueillement le poussaient vers les idées que lui exprimait l'abbé de Guerry. Cependant, après quelques hésitations, il se décida à aborder la carrière du barreau. » (Albert Decourteix, *Jules Favre*, 1 pl., Châteauroux, 1896.)

1. Dans le fascicule de ses *Contemporains* qu'Eugène de Mirecourt a consacré à Jules Favre, on trouve cette affirmation : « Il... s'affilia de lui-même à toutes les associations religieuses de l'époque et fut un des chauds instigateurs de la Société des Bonnes Lectures. » Aucun des documents ni des souvenirs relatifs à la vie d'étudiant de Favre ne confirme en quoi que ce soit l'assertion du peu bienveillant polémiste.

2. « Déiste, républicain, haïssant l'oppression et la violence, qu'elles vinssent d'en haut ou d'en bas, aimant la France avec idolâtrie, convaincu de la toute-puissance de la vérité et de la nécessité d'un progrès régulier, il recherchait en toutes matières, dans la politique comme dans l'interprétation des questions juridiques, la solution qui contribuait le plus efficacement à rendre les hommes égaux et libres. » (*Henri Belval*, p. 69.) Il ne balançait pas à se poser « les problèmes sociaux les plus hardis. » (*Ibid.*, p. 70.)

s'agitait alors la jeunesse libérale une chaleur particulière et une tendance plus marquée à l'action. Mais il ne faudrait pas s'exagérer cette influence. La principale originalité de la formation politique du futur chef des Cinq est d'avoir correspondu à un processus interne, d'avoir obéi à la logique de son caractère et au travail intime de ses réflexions personnelles, bien plutôt qu'à des suggestions de famille et de milieu. On pourrait dire de Favre qu'il fut, en même temps qu'un autodidacte politique, un républicain spontané. Son indépendance naturelle l'éloignait d'ailleurs des chapelles et des écoles. Il raconte lui-même comment, admis aux enseignements des Saint-Simoniens dont les conférences du mercredi réunissaient alors, rue Monsigny, un groupe qui constituait, à beaucoup d'égards, une élite, il n'avait pas tardé à les rejeter, en crainte et en réprobation de l'asservissement dans lequel cette « théocratie despotique » prétendait maintenir la liberté intellectuelle de ses fidèles [1]. Certes le fond de la doctrine, qui présentait avec ses propres conceptions tant de « secrètes affinités », l'attirait et l'avait même séduit un instant; mais le jeune juriste tenait avant tout à l'indépendance de son esprit, et se contenta de suivre les réunions de la communauté sans sortir de son rôle d'auditeur bienveillant.

Cependant un grand souffle libéral, précurseur de cette tempête de trois jours qui allait soulever la France avec Paris, agitait alors la jeunesse des Écoles. Pour absorbé qu'il fût par la préparation de sa licence en droit, dont il épuisait le programme avec sa conscience ordinaire, Jules Favre ne laissait pas de vivre les inquiétudes de l'heure et d'en partager les espérances [2]. « Il n'était pas étranger aux émotions de Paris,

1. *Henri Belval*, p. 71 et suiv.

2. « Un biographe a écrit que, dès le 29 juillet, le jeune étudiant réclama, dans une lettre adressée au *National*, l'abolition de la royauté et la création d'une Constituante, et presque tous les écrivains à sa suite ont répété la même version. La vérité oblige à dire que cette lettre n'a jamais été insérée, par la raison qu'elle n'a jamais été écrite. » (Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 671.) L'affirmation de Léon Bigot, dont on connaît l'autorité, est formelle. Ajoutons que nous n'avons pas retrouvé cette fameuse lettre dans la collection du *National*, et que d'ailleurs il semble bien invraisemblable que la grande feuille parisienne ait jugé digne d'insertion la communication d'un étudiant obscur. Parlant de la lettre dont il s'agit, Hippolyte Castille, dans le chapitre de ses *Portraits historiques au XIXe siècle* qu'il a consacré à Jules Favre, avance (p. 9) que « le jeune avocat demandait la dissolution des Chambres et la formation d'une assemblée unique à l'instar des

dont la population surexcitée s'associait avec une fiévreuse ardeur aux luttes de l'opposition parlementaire. Dévorant les journaux, se passionnant pour le maintien des libertés publiques... il attendait avec anxiété le dénouement de ce grand

grandes assemblées de la Révolution française ». Or nous avons retrouvé dans les manuscrits de Favre un feuillet daté, il est vrai, du 2 août et non du 29 juillet, mais qui répond très exactement aux préoccupations que lui prêtent le plus grand nombre de ses biographes. Voici le texte de ce document inédit (communiqué par Mme Geneviève Favre) dont la lecture donne à penser que, si la lettre au *National* n'a jamais été publiée, elle n'en a pas moins été écrite :

« La révolution qui vient de s'opérer appartient toute au peuple : il l'a payée de son sang; après son héroïque victoire l'œuvre des législateurs commence. L'exemple donné est aussi grand que la mission à remplir. Elle ne consiste pas dans l'imitation du passé; au lieu de prodiguer un dangereux respect à des lois brisées, il faut se pénétrer de son siècle et consommer sur de nouvelles bases la restauration du peuple.

« Dans l'état des choses, la Chambre des députés est le seul pouvoir national. Elle doit donc dépouiller une timidité qui serait de sa part une trahison et s'élever à la haute position où les événements l'ont placée. Le temps est venu d'agir plus que de parler. L'action exige surtout l'ensemble dans les résolutions, l'unité des discussions : elle va au fait par la plus courte voie. Or, une double assemblée entraîne une double discussion sur chaque sujet, c'est-à-dire des longueurs inutiles, des mésentendus très funestes en temps ordinaire, et qui, dans une révolution, peuvent produire des maux irréparables.

« La Chambre des Pairs devrait donc être supprimée. La Chambre des Députés aurait le droit de le décréter si elle le jugeait nécessaire : car elle en a le pouvoir puisqu'elle est souveraine, elle est souveraine puisqu'elle est la nation, et la nation s'est battue pour la nation, non pour un corps privilégié. La Chambre des Pairs est un lambeau féodal. Son institution fut le résultat de fausses préoccupations théoriques, d'une satisfaction transitoire à des exigences que l'on craignait, et peut-être d'une arrière-pensée des Bourbons. Elle n'eut jamais racine dans le pays. Le jour est arrivé de lui demander raison de son existence : si elle ne repose que sur des préjugés, son règne a fini avec celui de Charles X.

« Mais sous le manteau gothique de la pairie sont des hommes qui ont bien mérité de leur patrie et peuvent encore la servir; des hommes qu'elle eût appelés dans une assemblée élective et qui ne doivent pas être rendus responsables du vice des institutions précédentes. La France compte encore sur leurs travaux; qu'ils viennent donc les unir à ceux de ses mandataires.

« En un mot, la Chambre des Députés, en décrétant l'unité de la représentation nationale, doit appeler les Pairs dans son sein pour commencer au plus tôt notre régénération législative. Ceux qui aiment leur pays accourront avec joie ; on laissera les autres protester. Une chose unique importe, c'est le salut de la France qu'une seule hésitation peut compromettre. Qu'eût fait la Constituante, si la sublime résistance du Tiers n'eût empêché sa division? Plein de l'idée de son devoir, il affrontait avec courage des périls nouveaux; la route est tracée : députés de la France, vous êtes les dépositaires de ses destinées. Forts de vos consciences, vous oserez tout ce qui est raisonnable, et nous pouvons aujourd'hui jurer, sans fanfaronnade, que nous saurons s'il le faut mourir pour vous défendre. »

drame[1]. » Le canon de Juillet, dont la voix libératrice eut tant d'écho dans son âme, n'en fut pas moins impuissant à le détourner des travaux de son examen.

Une légende, que nombre de biographes[2] ont accueillie, veut que Favre ait pris les armes pour la cause libérale et se soit mêlé à cette bataille des rues où tant d'étudiants figurèrent avec honneur. Il n'est pas douteux que l'ardent républicain fut de cœur, non seulement avec la révolution, mais avec les révolutionnaires; nous connaissons assez son caractère passionné, son culte des grandes actions et son ambition d'en accomplir, pour nous figurer son état d'esprit du 27 au 29 juillet 1830. Il est néanmoins constant qu'il ne participa point au mouvement, — et cette abstention ne fut pas, comme on le pense bien, uniquement dictée par des préoccupations trop égoïstement universitaires. Dès que la gravité de la situation lui avait fait craindre une solution violente, Mme Favre avait demandé à son fils l'engagement de ne pas prendre part à l'action qu'elle sentait proche. Les lettres par lesquelles cette noble femme réitérait à Jules Favre ces conseils de sagesse, et le remerciait de les avoir suivis, nous ont été conservées.

Comme il tarde à mon impatience de te voir rendu à nos vœux, mon cher fils, — lui écrivait-elle le 31 juillet. Il faut que je te connaisse aussi prudent que tu l'es pour ne pas concevoir de plus grandes craintes, te sentant au milieu du foyer qui embrase toute la France. De grâce, mon bon ami, évite toute espèce de rassemblement, et, si le hasard t'y conduisait, que ta sécurité personnelle et le soin de notre tranquillité t'en éloignent aussitôt. Je n'aurai un peu de repos que lorsque nous serons réunis, et je tremble que les graves circonstances qui occupent tous les esprits ne retardent ta thèse; fais tout ce qui dépendra de toi pour passer de suite, bien ou mal; pourvu que tu passes je serai satisfaite[3].

1. *Henri Belval*, p. 87.
2. Notamment M. Barboux, *Discours prononcé à la séance d'ouverture de la conférence des avocats*, 1880. M. Barboux s'est probablement laissé induire en erreur par le passage suivant d'*Henri Belval*, p. 87 : « Le jour où la révolution de juillet éclata, il courut au péril et se fit enrégimenter dans un bataillon d'étudiants qui se distingua à l'assaut du Louvre. » Ce détail est purement romanesque; mais il témoigne bien des dispositions de Favre au cours des trois glorieuses et, en l'introduisant dans son autobiographie, l'illustre orateur cédait évidemment au besoin d'ajouter au tableau qu'il traçait de la vie d'*Henri Belval* le trait héroïque dont il déplorait l'absence dans la jeunesse de Jules Favre.
3. *Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.* De la même lettre nous détachons cet autre passage qui montre à quel point Mme Favre

L'étudiant s'était incliné : mais il n'avait fallu rien de moins qu'une prière de sa mère pour le dissuader de se jeter dans la mêlée[1]. Ce que son inaction dut lui peser, — combien il dut à la fois souffrir et se mépriser de traverser cette révolution sans la vivre, — c'est ce dont la lettre suivante de Mme Favre, en date du 3 août, nous permet de nous faire une idée. Cette lettre est un miracle de tendresse intelligente; elle jette, de plus, un jour singulier sur la hauteur morale du jeune héros condamné à la prudence.

Comment t'exprimer, cher ami, tout ce que mon cœur a ressenti d'émotions en lisant les détails que me porte ta lettre du 31 ! Je ne saurais te les rendre. J'ai été tirée d'une cruelle inquiétude en la lisant; mon cher fils avait échappé aux dangers imminents qui l'entouraient!... mais aussi combien n'a-t-il pas souffert! Non, tu ne t'es pas conduit en lâche ainsi que tu te le reproches; tu n'as écouté que les ordres précis que t'avait donnés notre tendresse, et mon cœur sait bien apprécier tout ce que ton cœur s'est fait de violence pour résister au noble élan qui le poussait au combat. Oui, mon enfant, ta position était on ne peut plus difficile. Je l'ai comprise tout entière; tu t'es déterminé à prendre un parti qui au fond te répugnait, et que tu n'aurais jamais embrassé dans toute autre circonstance. Ta mère t'en conserve une reconnaissance qu'il est juste qu'elle te témoigne au nom de notre trio, car elle sait à n'en pouvoir douter que c'est pour lui que tu as renoncé à la violence du désir qui te portait à te rendre utile. La réflexion t'a conduit à prendre le parti le plus sage et nous ne saurions trop t'en louer; tu es allé soutenir ta thèse et terminer tes années d'études, c'est tout ce qu'il y avait de mieux à faire. Nous avons communiqué à plusieurs personnes les détails que tu nous donnes sur ces affreuses journées à jamais déplorables, mais nous nous sommes abstenus de faire connaître ceux qui étaient personnels;

voyait juste et clair dans les événements contemporains : « Je croyais être débarrassée des révolutions après en avoir vu d'aussi étonnantes depuis que je suis au monde, — et en voici une qui est non moins extraordinaire que les précédentes. Elle me paraît prendre une physionomie nouvelle due à l'habitude que tous les individus ont prise de réfléchir sur la chose publique; *elle a un caractère moral que ne présentaient pas les autres.* »

1. Son frère Léon Favre, qui habitait Lyon avec ses parents, avait fait preuve de dispositions belliqueuses. Il écrivait à son cadet le 7 août : « J'ai fait nettoyer mon fusil de manière à pouvoir être prêt au premier signal. Si j'eusse été à Paris, je crois qu'il m'eût été impossible de ne pas me battre; jamais je n'aurais eu la prudence que tu as eue et dont je te sais bien bon gré. Ici, au seul moment où il y a eu un peu de danger, je m'y suis précipité et j'ai été un peu *vexé* lorsque j'ai vu en arrivant que ma présence n'était plus nécessaire. » Léon Favre s'occupait des affaires commerciales de son père. Il partit pour Paris le 8 août, passa tout le reste du mois avec Jules, et les deux frères rentrèrent ensemble à Lyon.

ils sembleraient peu glorieux pour toi à ceux qui ne connaissent pas les raisons qui ont pu te déterminer; ils doivent donc rester entre nous autant que nous le pourrons[1].

Ces lignes apportèrent sans doute à Favre une consolation, mais non la paix à sa conscience. Un an plus tard, lors des glorieux anniversaires, il notait pour lui seul[2] l'expression d'un regret persistant qui ressemblait fort à un remords. Le feuillet est daté du 30 juillet 1831 :

Aujourd'hui j'ai entendu dans ma retraite la cloche du village sonner le glas. Le ministre du Seigneur s'est revêtu d'ornements funèbres. Et moi, membre inutile d'une communauté agissante, *moi qui n'ai point pris le mousquet il y a un an, lorsque tombaient à cent pas les défenseurs de la patrie*, je n'ai pu me traîner jusqu'au temple rustique pour confondre avec ceux des villageois les témoignages publics de ma reconnaissance !

Cependant cet hommage était dû aux braves qu'a décimés la mitraille royale, — héros improvisés, canaille convertie, et vertueuse par le miracle d'un grand sentiment ! Aussi de quelle admiration stupide ne furent-ils pas saisis, ceux qui jusqu'alors calomniaient ce patriotisme qui a rendu capables de si grandes choses des créatures abruties par la misère, l'ignorance et le vice, — car voilà le type des soldats morts pour la liberté[3].

Les cendres des morts de Juillet n'étaient pas encore refroidies, que Favre se demandait avec angoisse si leur sacrifice porterait le fruit que la nation était en droit d'en attendre. Réduit à suivre le cours des événements de la fenêtre de son cinquième, il jetait sur le papier, entre deux notes de droit romain, les impressions que provoquaient en lui la chute des Bourbons et l'avènement du régime nouveau. Ces lignes[4], char-

1. Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.
2. Retenu à Charly probablement par une fatigue passagère.
3. Document inédit communiqué par Mme Geneviève Favre.
4. *6 août 1830.* « Le peuple français vient de se couvrir de gloire en défendant ses droits au prix de son sang; mais, aussi modéré que puissant, il n'a usé de violence que pour étouffer la violence. Il n'a point demandé vengeance, il n'a pas cherché à imposer ses conditions par la terreur lorsqu'il était le maître absolu et que la plupart de ses chefs naturels attendaient l'événement pour l'accuser ou l'admirer : il a protesté contre leur faiblesse en leur confiant le soin de son avenir.

« La chute du pouvoir précédent est légitime; reste à savoir si elle profitera à la masse qui a osé le renverser ou aux hommes qui ramperaient devant lui s'il était encore debout!

« Or, l'intérêt général est dans la démocratie. Elle accroît la moralité de l'individu en augmentant son importance relative : la démocratie ne

gées de passion sous leur modération apparente, traduisent la désillusion du jeune républicain. Elles montrent à quel point le progrès accompli lui apparaissait comme inférieur à ses espérances.

Favre passa sa thèse de licence le 7 août, avec succès. Elle couronnait les études exceptionnelles que l'on sait et, en tout autre moment, elle eût été, pour cet excellent élève, un motif de grande joie[1]. Mais il était trop sollicité par les affaires

repousse pas les distinctions mais les base sur le mérite apprécié par des juges égaux; toute caste privilégiée est donc une injure à la civilisation et au peuple qui l'a si bien servie.

« Nous n'avons pas dispersé la vieille Cour pour que ses préjugés et ses vices précipitent nos Chefs dans les mêmes erreurs, car c'est le sang innocent qui les expie. La Charte n'était qu'une transaction. Le peuple, de toutes parts, demandait qu'elle fût modifiée, et on voudrait, aujourd'hui qu'elle a été violemment brisée, nous enchaîner par une vénération ridicule pour ses imperfections! Tel n'est point le rôle de la Chambre des députés. Qu'elle y songe bien. Dans ce progrès immense, rester un jour stationnaire, c'est devenir rétrograde. Et si, après l'expérience de sa faiblesse, elle n'abdique point en faveur d'une Chambre nouvelle, plus unie et mieux instruite de ses intérêts, elle perdra la confiance du pays et, d'hésitations en hésitations, arrivera une nouvelle catastrophe, dont la honte sera pour elle et les malheurs pour la France entière.

« Qu'elle se souvienne qu'en temps de révolution, on n'est pas impunément au pouvoir. Chaque faute ayant une conséquence terrible retombe de tout son poids sur ceux qui l'ont commise. Elle doit donc suivre avec courage toutes les conséquences d'une réforme inévitable ou céder sa place à qui en est plus digne : les demi-mesures compromettent son existence et la nôtre. »

Le 7 (*7 août 1830*). « La Chambre des députés hésite quand il faudrait agir. Le peuple, qui a versé son sang pour elle, craint sa désunion et se croit trahi!

« Un moment de faiblesse renouvellerait nos malheurs. La jeunesse française supplie la Chambre de les prévenir. Sa démarche n'est point illégale, car la Charte n'est plus!

« D'ailleurs qu'importe la légalité quand il s'agit du salut de la patrie?

« Que la Chambre écoute ce peuple sans lequel elle ne serait rien!

« Qu'elle ose sanctionner la liberté qu'il a conquise; et pour cela qu'elle se constitue souveraine en foulant aux pieds toute influence étrangère aux intérêts du plus grand nombre.

« Ou, si elle recule devant ce devoir, qu'elle abdique en faveur d'une Chambre nommée librement par les collèges d'arrondissement.

« Tout autre parti compromet la France. »

(*Documents inédits communiqués par Mme G. Favre.*)

1. La thèse de Jules Favre a été publiée par Paul Maritain, *op. cit.* p. 71. Son jury, présidé par Bugnet, comprenait comme assesseurs Delvincourt et Royer-Collard. Le sujet de son travail était *De Lege commissoria, de in diem addictione, de pactis inter emptorem et venditorem* pour le droit romain, et *De la nullité et de la rescision de la vente* pour le droit français. Il n'y avait là rien de révolutionnaire; « je ne crois pas, — observe Maritain, — qu'il puisse se rencontrer une thèse moins propre à favoriser les passions d'un futur tribun ».

publiques pour y prêter grande attention. Le diplôme d'avocat dûment conquis avec le laurier universitaire, rien ne retenait plus le nouveau maître dans ce Paris où une révolution s'était faite sans lui. Il semble même avoir mis une certaine hâte à monter en diligence; il arriva en effet à Lyon dans la nuit du 29 au 30 août, alors que ses parents ne l'attendaient que vers le 3 ou le 4 septembre[1].

1. *Henri Belval*, p. 88.

CHAPITRE II

LE BARREAU ET LA POLITIQUE A LYON (1830-1835)

Favre retournait dans sa ville natale avec l'intention de s'y fixer définitivement et d'y pratiquer le barreau. Cependant, il ne se fit inscrire au stage qu'au cours de 1831 [1]. Ses parents avaient quitté la rue des Bouquetiers pour le quai de Retz : il fut leur hôte jusqu'au moment où l'exercice de sa profession l'obligea à une installation indépendante. Il se fixa alors rue Tramassac, n° 30; cette voie du vieux Lyon est située dans le quartier Saint-Jean, à deux pas du Palais de Justice; elle était alors habitée surtout par des gens de robe, magistrats ou avocats.

Favre eut tôt fait d'organiser sa nouvelle existence. Il ne semble pas qu'il ait renoncé à ses habitudes de travail intensif : beaucoup de ses notes les moins « utilitaires » datent en effet des derniers mois de 1830 et de 1831.

Tout en se ménageant au Palais les relations indispensables, il ne négligeait ni les devoirs de la famille ni les soins de l'amitié. Des liens étroits le rattachaient à l'élite intellectuelle de la société lyonnaise. On le voyait chez M. Boitel [2], l'imprimeur du quai Saint-Antoine, dont le salon groupait les notabilités de la ville. Il comptait parmi ses familiers bon nombre

1. *Almanach historique et politique de la ville de Lyon*, année 1832.
2. Léon Boitel imprima *le Précurseur*; il subit un mois de détention préventive après les événements d'avril 1834. Il a publié quelques ouvrages sur sa ville natale.

de journalistes, de littérateurs, comme Eugène Dufaitelle, ardent républicain et fougueux polémiste [1], le pamphlétaire Joseph Beuf [2], ou le doux poète Antony Rénal. Il se plaisait surtout à fréquenter la maison d'édition et de librairie que dirigeaient [3] M. et Mme Babeuf, petits-neveux du grand Caïus-Gracchus. A cette maison était annexé un très important cabinet de lecture où se rendaient chaque jour les plus avancés des républicains lyonnais; on y rencontrait Chapuis-Montlaville [4] et peut-être Baune [5]; c'était là un véritable foyer de vie intellectuelle et de libéralisme politique, où Favre était extrêmement assidu. Il ne tarda pas à se lier avec Babeuf d'une étroite amitié, et confia par la suite à ses soins deux importantes brochures; quant à Mme Babeuf, elle devint sa confidente et son inspiratrice.

Dès son arrivée à Lyon, le futur maître était entré en qualité de clerc dans une étude d'avoué [6]. Son début comme avocat eut lieu, probablement en 1831, devant le tribunal de police correctionnelle, et dans une cause jusqu'à un certain point politique. Il défendit en effet une pauvre fille qui avait ouvert sans autorisation une école dans la banlieue de Lyon; il invoqua, dans sa plaidoirie, la liberté d'enseignement, question qui commençait alors à passionner l'opinion, et sa cliente fut renvoyée des fins de la poursuite [7]. Dès lors les dossiers ne furent pas rares dans le modeste cabinet de la rue Tramassac, et Favre ne tarda pas à exercer pleinement la profession qui devait le conduire à la gloire.

Quelques-unes des lettres, fort nombreuses semble-t-il, que lui adressaient alors ses amis, notamment ceux du Quartier latin, sont parvenues jusqu'à nous. Elles nous permettent de

1. Voir *infra*, p. 61.

2. J. Beuf fut condamné par la Cour d'assises du Rhône, pour avoir publié en 1832 un pamphlet dont le titre indique la violence : *les Paillasses tricolores*. Deux ans après, il écrivait une nouvelle satire dédiée à « l'ex sans-culotte Égalité, provisoirement Louis-Philippe, roi des Français, par la grâce de 219 fripons. »

3. Rue Saint-Dominique, n° 1.

4. Celui-là même qui a l'honneur de figurer dans *les Châtiments*.

5. Et aussi M. Chegaray, un magistrat aux idées larges dont il sera question chapitre III (voir *infra*, p. 64-65).

6. Ce renseignement nous est fourni par une lettre adressée à Favre par son ami Chastel, en date du 22 novembre 1830. (Document inédit communiqué par Mme Geneviève Favre.)

7. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 672.

reconstituer en partie le ton de sa correspondance aux premiers mois de son séjour à Lyon : les préoccupations civiques y dominent. Favre s'intéresse au procès des ministres, à l'état des esprits à Paris, à la situation de la Belgique, au mouvement provoqué par la révolution de Juillet chez tous les peuples en tutelle. Il pratique encore la religion catholique. « Je vous remercie, — lui écrit un ami [1], — de la confiance que vous me témoignez au sujet de la confession. Aussi, pour y répondre, je vous indiquerai le curé de Saint-Nizier. Je ne crois pas que celui-là vous parle politique. Essayez-en, mais gardez-vous des vicaires dans le moment actuel. » Il rêve toujours de la femme et se sent fait pour le mariage [2]. Mais une grande passion, partagée, est venue remplir son cœur impatient d'en jouir, avide d'en souffrir; c'est la première aventure effective de sa jeunesse; elle ne sera pas éphémère, et une correspondance ardente, souvent très belle, ainsi qu'un fragment de journal [3], nous en attestent la véhémence et la profondeur [4].

Mais il ne néglige pas pour autant l'exercice et le culte de son art; il s'initie aux derniers raffinements de l'éloquence, et travaille ses plaidoiries avec la même ardeur qu'il mettait à parfaire, rue de Savoie, ses harangues d'écolier [5]. Il écrit beaucoup sur tous les sujets, et c'est dans la presse lyonnaise qu'il va faire ses premières armes politiques.

Dès les derniers mois de son séjour à Paris, il jetait sur le papier, dans une forme souvent achevée, ses opinions sur les événements et les hommes; tout porte à croire qu'il destinait

1. M. Perret, dans une lettre datée de Bordeaux, 20 mai 1831. M. Perret était sans doute un ecclésiastique, peut-être un des anciens professeurs de Favre au Lycée de Lyon.

2. Lettre de Chastel en date du 22 novembre 1830.

3. Document inédit daté du 15 mai 1832.

4. Cette correspondance date de 1832 et 1833; une lettre est du 8 septembre 1834. Le ton en est parfois légèrement romantique. Elle nous révèle l'âme d'une femme incomprise, malheureuse, contrariée dans sa passion par d'austères et impérieux devoirs.

5. « A Lyon, tout jeune avocat, confiait-il beaucoup plus tard à un confrère, je me livrais à un labeur acharné. On m'apportait une affaire. Après l'avoir minutieusement étudiée, j'écrivais, sans omettre un mot, toute ma plaidoirie, de mon mieux. Je la jetais au feu; j'en écrivais une seconde, plus châtiée, généralement toute différente et meilleure que la première. Je la jetais au feu; j'en écrivais une troisième encore plus précise, plus sévèrement étudiée, supérieure aux deux précédentes; alors seulement, je plaidais. » (Ch. Limet, *Un Vétéran du Barreau parisien, quatre-vingts ans de souvenirs*, p. 225.)

ces essais à la presse. Il les multiplie après son installation à Lyon, sans réussir tout de suite, semble-t-il[1], à obtenir pour eux les honneurs de l'impression. Plusieurs de ces manuscrits ont été retrouvés dans ses papiers[2]; on y discerne sans peine un véritable tempérament de journaliste. Une feuille très influente et très vivante, qui a joué un grand rôle dans l'histoire du parti républicain lyonnais, ne tarda pas à s'assurer la collaboration de Favre, et celui-ci y dépensa sans compter l'ardeur de ses jeunes convictions.

Le Précurseur, *journal Constitutionnel de Lyon et du Midi*, était alors l'un des organes les plus notoires de la presse provinciale. Fondé sous la Restauration[3], il avait servi avec beaucoup d'ardeur et d'efficacité l'opposition constitutionnelle. Au

1. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre de Chastel, en date du 22 novembre, où nous lisons cette phrase peu consolante : « Je m'attendais à voir vos premiers articles rejetés ». « Volez terre à terre, — poursuit le correspondant de Favre, — ne vous perdez pas dans la métaphysique : Voilà ce qu'il faut en province. De bonnes vérités, clairement exposées, bien déduites, à la portée d'un chacun...; point de phrases, un style simple, peu serré, pas trop compréhensif mais bien compréhensible, telles sont les conditions d'un bon article. Tel est le devoir d'un écrivain citoyen, mais non d'un rhétoricien. »

2. Ces documents, à l'exception d'un seul, sont incomplètement datés, et comme, d'autre part, les articles des journaux du temps n'étaient qu'exceptionnellement signés, il en résulte qu'on ne peut déterminer sans de laborieuses recherches ceux des manuscrits retrouvés dans les papiers de Favre qui sont restés inédits, et ceux qui ont été publiés sans signature. Il n'y a aucun doute pour huit d'entre eux, qui portent, de la main de l'auteur, la mention « inséré »; mais nous avons retrouvé, dans *le Précurseur* du 6 janvier 1832, dûment signé des initiales J. F., un article dont le manuscrit ne porte pas cette mention. Les lacunes, bien connues des chercheurs, que présentent les collections de périodiques anciens telles qu'on les trouve dans les bibliothèques, rendent ces sortes d'enquêtes particulièrement ardues. Quoi qu'il en soit, voici les titres des manuscrits que nous avons consultés : *De la garde nationale en 1830* (9 octobre 1830); *de la loi municipale* (critique très pénétrante du projet du gouvernement); *de la Chambre future; de la crédulité publique* (sur les craintes d'invasion); *de la loi électorale; encore un mot sur la Belgique; du rejet de la proposition Davoux; les députés du Rhône; de l'avenir de la France; de l'égoïsme politique; un mot sur notre situation* (internationale); *des chances de guerre en Europe et des probabilités d'une alliance entre la France et l'Angleterre* (compte rendu critique d'un livre de M. Parrot); *Barnave; des conséquences de la révolution de Pologne dans ses rapports avec l'état actuel de la France; réflexions sur l'accusation des derniers ministres du roi Charles X* (compte rendu d'un livre de M. Journet); *au peuple; de la marche du gouvernement; de l'opposition*. Ce sont les huit derniers articles qui portent la mention « inséré ».

3. Sur *le Précurseur*, voir Montfalcon, *Histoire des Insurrections de Lyon*, p. 142 et suiv.

cours des journées de juillet, il provoquait et soutenait, presque à lui seul, le mouvement lyonnais; sans rien savoir des événements de Paris, il formulait les arguments mêmes dont *le National* inspirait son manifeste, et faisait confiance à la Chambre, après la victoire, pour l'œuvre réparatrice à accomplir[1]. D'abord entièrement acquis au nouveau gouvernement, il n'avait pas tardé à revendiquer son indépendance, et, si Anselme Petetin débutait en novembre 1831 dans ses colonnes par une profession de foi monarchiste, il ne balançait pas à abandonner dès 1832 le drapeau dynastique et à passer au parti républicain[2]. C'est en 1831 que Favre fut présenté, par M. Terme[3], à la rédaction du *Précurseur*, comme un jeune homme plein de talent et d'avenir; il y devait collaborer jusqu'en 1834, mais on n'y rencontre qu'en 1832 et 1833 les signatures J. F., Jules F. ou, très rarement, Jules Favre[4].

1. Buffenoir, *le Précurseur et la Révolution de Juillet. Revue d'histoire de Lyon*, t. VI.

2. G. Weill (*le Parti républicain de 1814 à 1870*, p. 106) caractérise ainsi Petetin : « Un jeune homme à l'humeur sombre, à l'ambition ardente, un des meilleurs écrivains de la presse provinciale ». Petetin — remarque encore M. Weill — avait suivi une évolution pareille à celle d'Armand Carrel, son ami et son modèle. Voir à ce sujet George Sand, *Correspondance*, II, p. 209 et, *infra* p. 44, la lettre de Jules Favre à Carrel. On sait que Petetin, commissaire de la République et diplomate en 1848 et 1849, se rallia à l'Empire, fut préfet de la Savoie en 1860, conseiller d'État en 1862 et enfin directeur de l'Imprimerie impériale jusqu'au 4 septembre 1870. Il mourut à Lyon le 8 novembre 1873.

3. Montfalcon, *loc. cit.* Personnalité politique lyonnaise importante. M. Terme devait être maire de Lyon de 1840 à 1847.

4. Voici la liste de ses articles : 6 janvier 1832, *sur notre situation financière*, signé J. F.; 13 janvier 1832, éditorial sur les débats parlementaires, signé J. F.; 27 janvier 1832, *sur l'utilité du luxe*, signé Jules Favre; 1-2 février 1832, un très long *premier Lyon* sur les événements de novembre 1831, signé J. F.; 19 février 1832, un article sur l'attitude du ministère, signé J. F,; 21 février 1832, *sur le Saint-Simonisme*, signé Jules F.; 6 avril 1832, *du découragement politique*, signé J. F.; 18-19 avril 1832, *de l'inviolabilité royale*, signé J. F.; 25-26 avril 1832, *sur la situation politique et le choléra*, signé Jules F.; 11 octobre 1832, *de la police politique*, signé Jules F.; 29 et 30 octobre 1832, éditorial sur la situation extérieure, signé Jules F.; 23 décembre 1832, éditorial contre la politique du juste-milieu, signé Jules F.; 2 avril 1833, *sur les condamnations de presse*, signé Jules F.; 17 avril 1833, *sur la peine de mort*, signé Jules F.; 16 novembre 1833, éditorial contre la politique du juste-milieu, signé Jules F.; 6 décembre 1833, éditorial sur la rentrée des Chambres, signé Jules F.; 25 décembre 1833, *sur les procès de presse*, signé Jules F. En 1834, aucun article n'est plus signé d'aucun des rédacteurs. — Petetin cessa d'être rédacteur en chef du *Précurseur* le 1er juillet de cette année; Favre figurait parmi les membres du conseil de surveillance du journal.

Favre a à ce point attaché son nom aux campagnes du *Précurseur* que l'on serait tenté d'oublier sa collaboration à un autre périodique lyonnais, dont il était pourtant le principal inspirateur. *Le Journal des Intérêts moraux et matériels*, organe mensuel édité par Babeuf, avait été fondé en novembre 1832, surtout pour rallier les instituteurs à l'idée républicaine. Favre y fournit un grand nombre d'articles sur tous les sujets, dans un but affirmé de vulgarisation [1].

Rien de plus curieux que de suivre, en lisant les articles politiques du jeune écrivain, l'évolution de sa pensée et son orientation progressive vers la gauche : c'est l'histoire même de Petetin, de Carrel leur maître à tous deux, de tous ces esprits ardents, fils d'une révolution, destinés à en faire une autre. Au début, le loyalisme de Favre est décidé, voire agressif. « Pourquoi se faire un épouvantail, écrit-il [2], de ce mot de république, lorsque ceux qui la désirent, qui la prévoient même, protestent que la meilleure pour nous est le trône constitutionnel de Louis-Philippe?... Un gouvernement ne périt que lorsqu'il n'est pas aimé. L'unanimité de la France à reconnaître le nouveau n'est-il pas un gage de l'affection publique? Qui donc voudrait le renverser? Que les carlistes, *que les radicaux comptent leurs partisans, et qu'ils osent commencer l'attaque!* » D'autres passages ne sont pas moins caractéristiques. « Les brutales fureurs de quelques agents de désordre ont excité l'indignation de la France. Elle ne confond pas le peuple avec ce petit nombre d'agitateurs [3]. » Favre prêche aux classes laborieuses la résignation et la patience sous la meilleure des bourgeoisies possible. « Certains hommes répètent au peuple que la révolution de Juillet a tout fait pour les classes aisées et rien pour lui. Mais le peuple est trop éclairé pour ne

1. Ce journal portait comme sous-titre : *Manuel agricole, industriel, commercial, législatif, historique et littéraire!* Bien que Favre s'y soit réservé la rubrique de vulgarisation juridique, il n'entretient pas moins ses lecteurs de questions historiques comme *la Gaule avant la domination romaine*, *la conquête de la Gaule par César*, *la période gallo-romaine*; de questions sociales sous le titre subversif de *Simples réflexions sur la Guerre engagée entre les propriétaires et les prolétaires* (décembre 1834). De cette date au mois de mai 1833, nous rencontrons dans la collection du journal cinq études de législation élémentaire sur le métayage, la jouissance et la privation des droits civils, l'acte de naissance, la filiation légitime et naturelle, la puissance paternelle et la tutelle, le mariage.

2. Manuscrit communiqué par Mme G. Favre.

3. *Id.*

pas comprendre qu'on ne peut augmenter l'influence de ceux qui travaillent sans améliorer directement son avenir. Car il est entre les mains de ceux qui trouvent dans l'activité et la prospérité générales leur richesse et leur puissance. Aimerait-il mieux les nobles avec leur fastueux mépris pour quiconque est d'un sang plébéien? Que le peuple ferme donc l'oreille aux fables ridicules qu'on répand à dessein, — qu'il ait confiance dans les magistrats dont les intentions lui sont connues, qui ont vécu avec lui, lui savent gré de sa vertueuse résignation, — et bientôt luiront des jours meilleurs [1]. »

C'est cependant par la question sociale que Favre va être amené à résoudre la question politique dans le sens libéral. De très bonne heure, il ira jusqu'au bout de ses idées. « Prêtez l'oreille, dit-il, à cette fermentation sourde que la misère, l'amertume et les maximes de l'égoïsme fomentent parmi les classes pauvres, voyez ces classes, ainsi perverties, demander le bien aise au crime et à la révolte, et ne s'arrêter que parce qu'elles s'aperçoivent que le crime et la révolte ne font qu'augmenter leurs souffrances, — et puis, dites à la face du pays que tout est bon, même l'assiette de l'impôt, même la condition des travailleurs subalternes, et qu'avec de tels éléments de bonheur le temps guérira ses plaies! La France ne le croira point : dans l'état d'hésitation et d'angoisses où elle se trouve, elle a conscience *d'une réforme plus féconde qu'un changement de dynastie, car ce n'est point à de tels résultats que s'épuise l'énergie d'un grand peuple.* » Bientôt Favre va demander compte à la dynastie, non seulement de sa politique ouvrière, mais de son attitude vis-à-vis des libertés publiques; après les funérailles du général Lamarque, après Saint-Merry et la rue Transnonain, il lui criera sa défiance et sa rancœur, dans des termes qui atteignent déjà à la plus haute éloquence et où nous trouvons les grandes images, les chutes majestueuses des discours du second Empire. « L'autorité, qui a toujours à la bouche les mots sacrés de légalité, s'en est impudemment jouée. Fille de la Constitution, elle a brisé la Constitution. Et si la France est assez grande pour pardonner une injure, elle n'est point si dupe qu'elle laisse follement sa confiance à ceux qui en ont indignement abusé. Ainsi le trône de

1. Manuscrit communiqué par Mme G. Favre.
2. *Id.*

Juillet, loin d'être raffermi, est à nos yeux violemment ébranlé, parce qu'il s'est placé sur un volcan et a soulevé contre lui des haines éternelles. Ce fatal résultat, nous l'eussions voulu éviter à tout prix. Aujourd'hui le fait est accompli, il n'y a plus à y revenir. *Il est des taches qui ne s'effacent point, et marquent à toujours la place où doivent éclater les foudres de la Providence*[1]. »

Les événements de novembre 1831, la révolte du peuple de la Croix-Rousse exaspéré par la misère, sa prise d'armes du 21, sa victoire du 23, exercèrent sur la pensée de Favre la plus vive et la plus durable influence. La revendication noble et désespérée que les insurgés avaient inscrite sur leurs drapeaux le hantera pendant de longs mois, et lui inspirera des pages éloquentes. Avant l'arrivée de l'armée de l'ordre, c'est un appel à la clémence et à la concorde qu'il lance à ses compatriotes, et nous trouvons dans une sorte de proclamation *aux Lyonnais*, restée très probablement inédite[2], ces lignes d'une clairvoyance et d'une prescience singulières : « Le ministère s'est convaincu que cette affaire *n'a rien de politique*, *fait immense qui à notre gré contient tout l'avenir de la France*, *et met en lumière la route que les gouvernants doivent suivre* pour échapper à une anarchie menaçante. Après les précautions locales que la prudence exige, il faut se hâter de remonter à la source du mal, et guérir les maux de notre ville par des remèdes qui préviennent ailleurs des catastrophes pareilles.... Que tant de sang n'ait pas en vain coulé! Qu'on s'occupe de suite et sans relâche, ne fut-ce que par des moyens transitoires, de rendre moins affreuse la situation des travailleurs. Il y a longtemps que l'humanité en faisait une loi; aujourd'hui, il y a plus encore, c'est le salut de l'État qui le commande, c'est la nécessité de notre conservation sociale. »

Les quelques passages que nous venons de citer permettent de se faire une idée du ton des articles de Favre dans la presse lyonnaise de l'époque, et nous révèlent l'esprit de sa collaboration au *Précurseur*. Les libertés publiques, et surtout leur manifestation fondamentale, la liberté de la presse, constituent à ses yeux un droit supérieur que les gouvernements, les lois, les institutions, les arrêts de la justice s'efforceraient en vain d'étouffer. « C'est qu'au fond de toutes les intelligences se

1. Manuscrit communiqué par Mme G. Favre.
2. *Id.*

trouve le respect moral de la liberté humaine, c'est que la vérité est ici plus haute que l'intérêt ; elle parle plus fort que les arguties de la loi et contraint le magistrat lui-même à démentir son jugement en ne méprisant point comme coupable celui qu'il frappe impitoyablement[1] ». Il écrit encore : « Les poursuites de presse en politique n'ont de judiciaire que la forme et le dénouement. Au fond, c'est un combat entre le pouvoir et l'opinion.... *Il y a une victoire et une défaite, il n'y a pas de jugement*[2]. »

Aussi, lorsqu'il considère l'attitude du Gouvernement et constate ses tendances oppressives, ses pratiques policières, évoque-t-il avec douleur les espoirs éveillés par la Révolution de Juillet. « Il faut avoir surpris, dit-il, sur les lèvres de la France cet ineffable sourire d'espérance et d'amour lorsque, victorieuse et confiante, elle tendit la main au lieutenant général, pour comprendre ses angoisses, maintenant qu'on la livre, cette reine du monde, à la férule impure des brigades de sûreté[3]. » Il ne se laisse point séduire par les fallacieuses apparences d'un libéralisme officiel : « Le pouvoir ne comprend plus la pensée des masses qu'il est chargé de conduire. Alors les demi-mesures sont toute sa politique ; il soutient d'une main ce qu'il renverse de l'autre, et, dupe de ses précautions comme de ses colères, il vit au jour le jour jusqu'à l'orage qui amène sa chute[4]. » La clairvoyance de Favre dissipe le mirage trompeur de la monarchie constitutionnelle ; elle lui permet de dégager, avec cette hardiesse d'induction qui suffira plus tard à lui constituer un titre de gloire, les causes profondes qui entraîneront sa disparition : « La Nation, s'écrie-t-il, n'a plus les yeux tournés vers le Palais-Bourbon. Elle sait que les hommes qui vont s'y asseoir ne comprennent pas son avenir. *Fantômes impuissants d'un régime qui s'écroule, ils sont chargés de mener le deuil de la Monarchie représentative.* Que la Monarchie s'en aille à Saint-Denis ou à Cherbourg, ou ailleurs, qu'importe ! Ses champions n'ont plus le mérite d'intéresser ; comme ils ont cessé d'être une puissance, ils meurent d'inutilité[5]. »

1. *Précurseur* du 2 avril 1833.
2. *Id.* du 31 mai 1833.
3. *Id.* du 11 octobre 1832.
4. *Id.* du 21 février 1832.
5. *Id.* du 6 décembre 1833.

Au surplus le jeune rédacteur du *Précurseur* ne se borne-t-il pas à condamner les mœurs du régime au nom des purs principes du libéralisme. Peu à peu sous sa plume se précise la doctrine républicaine, qui dans les forces vives, mytérieuses encore, des foules laborieuses, cherche sa raison d'être et sa puissance. « Si le parti républicain avait le pouvoir, explique-t-il, il ne se bornerait pas à des enseignements. Il toucherait aux faits.... Peut-être s'emparerait-il du vaste mouvement qui remue les classes inférieures pour le féconder et l'assouplir, peut-être essaierait-t-il l'affranchissement de l'industrie et ne craindrait-il pas de faciliter l'émancipation des travailleurs en se faisant capitaliste [1]. »

Cette doctrine, sa générosité l'étend au delà des frontières, et lorsqu'il perçoit les gémissements d'une nation opprimée, la répression sanglante du mouvement insurrectionnel de Francfort, il proclame la nécessité d'un équilibre international fondé sur la liberté des peuples. « Nous voici dans une route où il faut avancer, sans quoi les générations qui nous pressent nous passeront sur le corps [2]. »

Cependant les campagnes du *Précurseur*, qui atteignaient le régime dans ses œuvres vives, attiraient souvent sur ses rédacteurs la sévère attention de la justice. Dès le 11 juin 1832, Favre signait dans les colonnes du journal, avec Petetin, Dufaitelle, Théodore de Seyne, Lortet et deux autres de leurs camarades, une protestation collective contre les saisies successives dont l'organe était l'objet et l'arrestation illégale que le parquet projetait d'opérer sur la personne de Petetin. « Unanimes dans leurs opinions et dans leurs sentiments sur les attentats dont le pouvoir vient de se rendre coupable, — écrivaient les courageux républicains, — les rédacteurs du *Précurseur* sont résolus à se prêter un mutuel secours jusqu'à ce que le système de déception et de violence ait été vaincu. Ce n'est donc point par un gérant seul que le *Précurseur* doit être représenté aux yeux des violateurs de la liberté de la presse, mais successivement par chacun des soussignés, ou par tous à la fois. » A cinq reprises différentes, le gérant de la feuille républicaine avait été déféré à la Cour d'Assises du Rhône, mais le

1. *Précurseur* du 16 novembre 1833.
2. *Id.* du 17 avril 1832.

jury l'avait toujours acquitté[1]. Le sixième procès du *Précurseur* fut la première grande cause politique plaidée par Favre, et marqua son véritable début dans la vie publique.

L'organe de la démocratie lyonnaise était poursuivi pour avoir publié, le 25 février 1833, l'entrefilet suivant : « Vingt-cinq patriotes lyonnais offrent à Jeanne, dont ils admirent le courage et partagent les opinions, la somme annuelle de 100 francs, qui lui seront payés pendant tout le temps de sa captivité. C'est un hommage qu'ils sont fiers d'adresser, en la personne de Jeanne, aux victimes héroïques du guet-apens politique du 5 et du 6 juin. Le premier quartier de cette rente, payable par trimestres, a été déposé au bureau du *Précurseur*. » Le ministère public avait relevé dans cette annonce le délit « d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi ». Le jeune maître prononça[2], en faveur de Petetin, une plaidoirie d'une hardiesse et d'une violence incroyables, mais d'une forme si achevée et d'une éloquence si persuasive qu'il y faut voir un modèle du genre. A vrai dire, l'argumentation juridique n'en est pas très solide; Favre y conteste la possibilité même du délit relevé, et se livre sur l'expression « gouvernement du Roi » à une exégèse plus spirituelle que probante. Mais il ne s'y attarde pas et entre hardiment dans le vif de son sujet. « Je soutiens, dit-il, qu'en publiant l'article incriminé, le *Précurseur* n'a fait qu'user de son droit, qu'il a été fidèle à la vérité historique, en un mot qu'en parlant de la catastrophe de juin, il ne pouvait la qualifier autrement que de guet-apens politique. » Et Favre fait l'historique des troubles parisiens, sous la forme d'un véhément réquisitoire contre la police politique. Tous les malheurs qui se sont produits sont le fait d'agents provocateurs recrutés et dirigés par Vidocq, agissant d'après les instructions formelles d'un gouvernement pour lequel « toute âme honnête » doit éprouver « de légitimes sentiments de haine et de mépris ». Le jeune avocat, entraîné par

1. Le plus retentissant de ces procès avait eu lieu au mois de septembre 1832; Me Odilon Barrot y avait prononcé la défense du *Précurseur*.

2. A l'audience du 25 mars 1833. Cette plaidoirie fut publiée sur le champ en une brochure populaire, sous ce titre : « *6e procès du Précurseur. Plaidoyer de M. Jules Favre. Défense de M. Anselme Petetin.* Prix, 25 centimes. Lyon, au bureau du *Précurseur*, rue du Garet, n° 25; chez Babeuf, rue Saint-Dominique, n° 1; Targe, rue Lafont; Baron, rue Clermont. 25 mars 1833. — Voir aussi *Plaidoyers*, t. I, p. 1.

son sujet, crie au jury l'ardeur des ressentiments du parti républicain dont il est l'interprète. « Le crime, n'hésite-t-il pas à proclamer, est moins à verser le sang qu'à en recueillir le fruit! Et je puis dire que *le gouvernement qui soutient la police, celui qui l'excuse, celui qui en profite directement ou indirectement, que ce gouvernement se nomme Barthe ou Louis-Philippe, est aussi méprisable que ses plus méprisables agents.* » Favre n'est pas moins catégorique lorsqu'il pose, en terminant, la question de la liberté de la presse. « Prenez-y garde, messieurs, — s'écrie-t-il; — tous ces besoins qui brûlent de se faire jour ne seront pas arrêtés par des amendes et des emprisonnements. Il leur faut une manifestation. *Si vous les empêchez d'être journal, ils se feront émeute. Ils changeront leur plume contre des mousquets*.... Laissez-nous la liberté de penser et d'écrire, et tout le reste nous viendra par conséquence[1]. »

On conçoit l'effet que ces formules, si heureuses dans leur véhémence passionnée, exercèrent sur l'opinion de la démocratie lyonnaise, déjà électrisée par une propagande résolue. La défense du *Précurseur* faisait de Favre, à vingt-quatre ans, un avocat réputé et un homme en vue; sa place est désormais marquée dans les conseils du parti républicain, et il exercera sur les événements qui vont se dérouler à Lyon jusqu'aux journées d'avril 1834 une très réelle influence.

Lyon comptait à cette époque plus de cinquante mille ouvriers adonnés à l'industrie de la soie, dans des conditions spéciales à la fabrique lyonnaise et dont le mécanisme est bien connu. Rappelons avec Favre lui-même[2] les grands traits de cette organisation économique sans analogue dans aucune ville manufacturière : « L'ouvrier ne loue point directement ses bras à l'industriel qui fournit les matières premières et vend les produits manufacturés. Il faudrait, pour que cette combinaison fût possible, que l'ouvrier possédât un métier ou en reçût un du fabricant : mais comme l'un n'a que son talent, l'autre que ses capitaux et ses soies, le propriétaire de métiers est entre eux un indispensable intermédiaire. Ce propriétaire est le chef d'atelier. C'est lui qui traite avec le négociant pour

1. Petetin fut condamné à deux mois de prison et trois mille francs d'amende. La violence de son avocat avait provoqué, entre le Ministère public et la défense, un vif et sérieux incident.

2. *De la Coalition des Chefs d'ateliers de Lyon* (Maritain, *op. cit.*, p. 12 et suiv.).

la confection de l'étoffe..., avec l'ouvrier, auquel il donne le logement et les ustensiles de travail, moyennant une retenue de la moitié du salaire payé par le fabricant. » On voit que les chefs d'ateliers, directeurs d'une équipe, chargés d'un loyer et souvent astreints à une patente, constituaient une catégorie spéciale tout à fait distincte des simples ouvriers tisseurs ou *canuts*.

Alors que le compagnonnage, qui avait survécu aux décrets de la Constituante, n'avait jamais cessé d'être en honneur parmi ces derniers, groupés en corps sous le nom de *ferrandiniers*[1], les chefs d'ateliers étaient longtemps restés réfractaires à l'association. Mais des conditions économiques nouvelles, les concurrences que la fabrique lyonnaise commençait à rencontrer sur le marché tant intérieur qu'extérieur les avaient amenés à rapprocher leurs intérêts et à constituer une association, dont l'origine remontait à 1828. La révolution de Juillet et surtout les événements locaux de 1831 ayant renforcé et précisé cette tendance au groupement, l'association des chefs d'ateliers, dite des *mutuellistes*, n'avait pas tardé à prendre une grande extension; elle comptait en 1834 près de cinq mille adhérents. Son principal but était l'indication du prix de fabrique, réglée d'après les prix payés par les meilleures maisons, et destinée à jouer le rôle du tarif dont les événements de 1831 n'avaient pas réussi à obtenir l'application. En dehors de cet objet d'ordre corporatif, l'association se proposait une œuvre de solidarité et d'assistance mutuelle, telle que la fourniture aux participants d'instruments de travail ou l'attribution de secours en cas de maladie. Mais, pour répondre à des tendances qui ne présentaient, à l'origine, rien de bien révolutionnaire; l'association mutuelliste n'en était pas moins constituée en une organisation redoutable. Elle était essentiellement secrète et se composait d'un nombre indéterminé de groupes de vingt membres; à chaque groupe correspondait un atelier, cinq ateliers formaient une petite fabrique, et cinq petites fabriques, une fabrique. Elle avait à sa tête un conseil exécutif, qui ne semble avoir jamais eu un réel pouvoir d'initiative, la société tout entière étant appelée à délibérer sur les décisions importantes[2].

1. Du nom de la *ferrandine* ou qualité de soie anciennement fabriquée à Lyon.
2. Favre, dans sa plaidoirie de la Cour des Pairs, a insisté plus que de

La fondation, à la fin de l'année 1831, d'un organe corporatif destiné à défendre les intérêts des mutuellistes, avait contribué à asseoir et à étendre la réelle influence de l'association. *L'Écho de la Fabrique*, journal hebdomadaire, n'avait guère pour abonnés, pour lecteurs et même pour actionnaires que des ouvriers en soie; il devait jouer un rôle actif dans les mouvements de l'opinon ouvrière lyonnaise qui précédèrent les journées d'avril. Mais, quelques semaines à peine après l'insurrection de novembre, le problème économique et social que soulevait la situation des travailleurs de la soie avait été nettement porté sur le terrain politique. *Le Précurseur*, qui venait de passer au parti républicain, avait fait siennes une partie de leurs revendications; contre *le Précurseur*, et notamment pour combattre son attitude dans la question ouvrière, Montfalcon fondait son *Courrier de Lyon* le 1er janvier 1832. D'autres périodiques, parmi les lesquels *la Glaneuse* de Ferton, apportaient aux organisations professionnelles l'adhésion et le concours des militants républicains; mais *le Précurseur* restait l'âme de ce mouvement. En 1832, Petetin adressait à *l'Écho de la Fabrique* deux lettres dans lesquelles il s'attachait à démontrer que la solution de la question sociale ne pouvait être trouvée que dans une large extension de l'exercice des droits politiques avec un gouvernement de forme républicaine; de leur côté, les ouvriers adhéraient en masse à la puissante *Société des Droits de l'Homme*, dont Baune dirigeait le comité lyonnais. Le mouvement démocratique et le mouvement corporatif étaient, on le voit, étroitement solidaires l'un de l'autre, et cette solidarité faisait de Lyon un centre tout désigné pour une action éventuelle contre la monarchie bourgeoise. En juillet 1833, les dirigeants du parti républicain y déléguaient l'un des leurs pour s'enquérir de l'état des esprits et de l'opportunité d'un mouvement; Louis Blanc[1] nous a

raison sur le rôle effacé de ce Conseil, qu'il présente comme un simple organe d'enregistrement des volontés sociales, dans le but évident de dégager autant que possible la responsabilité de ceux de ses membres inculpés après les journées d'avril. Il s'est plu à décrire les réunions mutuellistes, « causantes plus que délibératives », tenues autour de quelques tables de café, sous la présidence fortuite d'un membre.

1. *Histoire de Dix Ans*, t. IV, p. 228. Il y eut aussi à Lyon une visite de Garnier-Pagès et un projet de banquet républicain qui échoua du fait de l'interdiction préfectorale. (Voir à ce sujet les débats du procès d'avril.)

conservé la physionomie de cette visite. « M. Godefroy Cavaignac, dit-il, arriva inopinément à Lyon. Il s'aboucha aussitôt avec les démocrates les plus influents, s'enquit de l'état de l'opinion, et une assemblée se tint en sa présence dans les bureaux du *Précurseur*, sous la présidence de M. Jules Seguin. Après un examen approfondi des ressources dont le parti disposait... on reconnut... que même en admettant le cas d'une insurrection commencée à Paris, *Lyon ne pourrait efficacement s'y associer qu'avec l'adhésion spontanée et volontaire des ouvriers*.... Qu'en attendant... il était bon de créer un pouvoir représentant toutes les forces vives de la cité, soit qu'il fût conduit à soutenir la lutte, soit qu'il fallût assurer au peuple l'avantage de la victoire. C'était donc tout à la fois un comité de résistance et une municipalité provisoire.... Mais pour investir ce comité d'une puissance suffisante, on convint d'un mode d'élection propre à enlever autant que possible aux électeurs la connaissance des membres élus. Chacun fit son bulletin, et, l'assemblée s'étant séparée, le président dépouilla seul le scrutin dont il ne communiqua le résultat qu'aux élus. On sut leurs noms plus tard. C'étaient MM. Jules Seguin, Lortet, Berthelon, Baune, Charassin, Poujol, Jules Favre, Michel-Ange Perier, Antide Martin, Rivière cadet. »

En désignant Favre pour ce poste de combat, ses amis avaient eu égard à son autorité grandissante, ainsi qu'à son attitude très nette tant au point de vue républicain qu'au point de vue social. Dans ce dernier ordre d'idées, en effet, le défenseur attitré du *Précurseur* s'était constitué d'office l'avocat de la classe ouvrière, dont sa sensibilité mesurait les souffrances en même temps que son esprit de justice lui dictait le devoir de les alléger. A étudier les conditions de la fabrique lyonnaise, Favre s'était pris d'une généreuse compassion pour la foule anonyme des ouvriers de la soie, — chefs d'ateliers ou simples canuts, mutuellistes ou ferrandiniers, victimes à la fois de la situation du marché et de l'esprit de lucre des fabricants. Un procès retentissant vint lui fournir l'occasion d'affirmer ses sentiments à cet égard, en assumant la défense d'une cause qui lui tenait à cœur.

Les salaires avaient subi à Lyon une telle dépréciation, qu'il ne semblait pas que la vie ouvrière y pût être comprimée davantage. Certains fabricants allaient jusqu'à demander aux

chefs d'atelier un rabais de 40 p. 100, ce qui leur permettait de jeter sur le marché des produits défiant toute concurrence, tout en prélevant eux-mêmes sur la main-d'œuvre 20 ou 30 p. 100 de bénéfice. Jugulé par ces contrats léonins auxquels il n'était pas toujours en son pouvoir de se dérober, le chef d'atelier se voyait trop souvent dans l'alternative, ou de faillir à ses engagements, ou de solder lui-même la différence du salaire au compagnon, qui eût sans cela déserté ses métiers. Aussi la misère menaçait-elle les malheureux intermédiaires, qui parlaient d'arrêter le travail ou d'affirmer en masse leurs revendications tumultueuses. L'association mutuelliste comprit les dangers de la situation et se proposa d'entreprendre en faveur du relèvement des prix de fabrique une campagne raisonnée. Au cours de l'une de ses réunions périodiques, il fut décidé qu'une commission serait instituée pour déterminer le prix minimum à accepter par les chefs d'atelier pour les étoffes les plus mal payées. Ce tarif dressé, une délégation fut chargée de se rendre chez les fabricants et de le soumettre à leur adhésion. La plupart de ces derniers le ratifièrent, huit ou dix seulement se refusèrent à toute augmentation. Leurs métiers cessèrent de battre.

A la suite de ces incidents, des poursuites furent intentées, en vertu de l'article 415 du Code pénal [1] visant le délit de coalition, contre quatorze chefs d'ateliers mutuellistes. Le procès vint aux audiences des 27 et 28 août 1833. Favre avait accepté la défense des accusés; il la prononça avec une conviction et une maîtrise singulières. Il s'attaqua surtout à l'article 415, qu'il nia être applicable à l'espèce, pour trois motifs. D'abord les chefs d'ateliers n'étaient pas des ouvriers, mais bien des directeurs d'industrie, payant patente, disposant d'un local et faisant travailler. Et cette distinction n'était pas seulement une querelle de mots : la nature même de la condition du chef d'atelier était, pour la société, une garantie suffisante de sagesse et de pondération; aussi était-ce à dessein que la loi restait

1. Cet article était ainsi conçu : « Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution sera punie d'un mois d'emprisonnement au moins et de trois mois au plus. Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans. »

muette à son égard. Enfin, les termes de l'article s'appliquaient évidemment à des ouvriers travaillant dans une même manufacture, sur un même chantier, liés envers leur patron par des engagements, et dont l'union était susceptible de provoquer l'arrêt du travail. Or, les chefs d'ateliers étaient libres, avaient un domicile indépendant, et traitaient de gré à gré avec le fabricant; de plus on ne concevait guère une union efficace entre des chefs d'industrie disséminés dans une grande ville et n'ayant à invoquer que des intérêts personnels, partant à manifester que des revendications individuelles.

En ce qui concerne les faits de la cause, Favre ne contesta pas la corrélation — que l'instruction n'avait pu établir, — entre les avertissements portés aux fabricants par les délégués officiels des mutuellistes et l'arrêt subséquent du travail. Mais d'autres émissaires s'étaient présentés chez les tisseurs travaillant pour les fabricants irréductibles, et les avaient engagés à couvrir leurs pièces, c'est-à-dire à arrêter leurs métiers. Ceux-là, l'association mutuelliste les désavouait : mais, dans le cas de l'une comme de l'autre démarche, où étaient les faits constitutifs du délit de coalition? On n'y voyait ni le lien de promesses réciproques, ni contrainte, ni sanctions d'aucune sorte, et les *canuts* s'étaient si peu crus obligés de déférer à ces suggestions que certains n'avaient pas cessé le travail.

Malgré la dialectique serrée de leur défenseur, les chefs d'ateliers furent condamnés. Mais cette affaire n'en servit pas moins la cause mutuelliste. Les débats avaient, en effet, révélé la misère de la classe ouvrière et l'attitude révoltante de certains fabricants[1] pour lesquels le ministère public avait eu des paroles sévères, et dont le jugement avait « implicitement flétri[2] » la cupidité. La chaleureuse plaidoirie de Favre avait gagné aux revendications ouvrières une partie de l'opinion quotidiennement travaillée par les feuilles républicaines. Mais l'avocat des mutuellistes, qui avait pourtant mis dans leur défense toute sa passion et tout son art, n'estima pas encore

1. « Il fut prouvé, devant le tribunal de première instance, que certaines spéculations ne laissaient pas à l'ouvrier le salaire qui lui était nécessaire pour vivre et entretenir sa famille; que certaines fortunes scandaleuses étaient assises sur la ruine et la détresse de la classe ouvrière. » (Jules Favre, *Plaidoirie devant la Cour des Pairs*, 1833. Plaidoyers politiques et judiciaires, t. I, p. 56.)

2. *De la Coalition des Chefs d'ateliers.* (Maritain, *op. cit.*, p. 12 et suiv.)

avoir assez fait pour la conquête du droit d'association et posa la question devant le grand public par une brochure, *De la Coalition des Chefs d'ateliers de Lyon*[1], dont l'effet fut considérable.

« J'ai défendu les chefs d'ateliers devant le tribunal de police correctionnelle, — dit-il au début de l'opuscule, — le tribunal les a condamnés. Quelque légère que soit leur peine, le principe n'en a pas moins succombé, et je voulais le triomphe du principe.... Car ce procès est un fait grave, il se rattache directement aux causes qui tourmentent la société et remuent jusqu'au fond de ses entrailles des germes de vie ou de mort. » Favre trouve, pour dépeindre la misérable condition des travailleurs de la soie, des accents énergiques et poignants.

Peut-on sans douleur, — s'écrie-t-il,... voir à quelle dure existence sont condamnés des hommes qui sont nos égaux et nos frères? Si je disais que, chaque année, la fabrication des tissus qui font notre richesse flétrit de jeunes et florissantes vies, que de robustes organisations viennent s'étioler et sécher de fatigue pour produire à bas prix!... Quand la faim et la peine ont creusé le tombeau du pauvre travailleur, la société n'y prend garde, elle a toujours un coin de terre, un fossoyeur et un prêtre; et lui, misérable victime d'un système qui l'a impitoyablement broyé pour donner sa substance en pâture à d'autres hommes, lui qui a souffert à la mamelle de sa mère où il suçait un lait corrompu par la fatigue, souffert dans son enfance, souffert dans sa jeunesse, il dit sans regret un éternel adieu à cette terre de malédiction où il n'a pu trouver sa place....

Où la classe ouvrière trouvera-t-elle le salut? Dans la révolution sociale? Non; « la violence, quelquefois nécessaire pour terminer une difficulté politique, est toujours funeste aux travailleurs, dont elle paralyse l'activité. *Elle est donc mauvaise dans les questions industrielles.* » Et cependant n'y a-t-il pas, dans la misère du plus grand nombre, une « effroyable menace pour notre avenir »? Favre en est convaincu, car « toute iniquité sociale qui dure amène une vengeance. Que faire d'une population... qu'on sépare des richesses qu'elle a produites par un cercle de baïonnettes qu'elle briserait du petit doigt? » L'association nous apportera la solution de ce redoutable problème, que les faits posent avec une implacable

1. 1 pl. Lyon, Babeuf, éd., 1833.

netteté.... « L'industrie qui, depuis quarante années, a grandi par les efforts individuels et rivaux des travailleurs, peut-elle vivre avec leur association? Et même, cette association ne devient-elle pas tous les jours une nécessité plus pressante qui absorbera tôt ou tard les résistances de la loi et de la routine? » Ce n'est pas que Favre cède à la tentation de « faire de la métaphysique sur le droit d'association ». « Je reconnais au pouvoir — dit-il — la faculté de le restreindre, *et même de l'anéantir s'il est dangereux dans l'état actuel des choses.* » Mais, en fait, les groupements ouvriers existent et s'étendent de plus en plus. L'intérêt bien compris du pouvoir serait de composer avec cette force incalculable et de la discipliner en lui donnant libre cours. « Ne parlez donc point de légalité dans de telles questions. Votre légalité est une transaction obscure et de mauvaise foi entre deux puissances hostiles.... Le pouvoir dit et prouve que la légalité le tue. Eh bien, soit! Qu'il en sorte.... Dirigez ou abdiquez.... Un chef doit marcher de l'avant, ou se perdre dans la foule. » En demandant au gouvernement de la nation, tuteur naturel des classes laborieuses, cette manière de coup d'état social, le jeune écrivain ne prétend point lui suggérer autre chose que le principe d'une nouvelle politique ouvrière. « Le remède contre les abus de la concurrence ne peut être que l'association loyale des travailleurs, combinée de telle sorte que l'émulation soit excitée par l'intérêt personnel, et n'en fasse point un guide exclusif. *J'ignore comment sera rédigée cette charte de l'avenir,... mais j'ai la conviction qu'on l'écrira.* »

En lisant ces pages prophétiques, écrites en 1833 par un avocat de vingt-cinq ans, il est difficile de se défendre d'une certaine mélancolie. La charte ouvrière a été, en grande partie, rédigée et appliquée, et il semble bien qu'elle n'ait introduit dans la vie économique qu'un élément d'anarchie de plus. La théorie de la « lutte des classes », inconnue du généreux sociologue lyonnais, est venue changer ce gage de concorde en un instrument de règne, et Favre ne reconnaîtrait plus, dans notre syndicalisme révolutionnaire, l'association bienfaisante qu'il promettait à l'avenir. Cependant, les idées qu'il agitait dans sa remarquable brochure parurent alors des plus subversives; la presse du temps nous a conservé les traces des polémiques qu'elles soulevèrent. *Le Courrier de Lyon* déclara voir en Favre un plagiaire de Marat, et dans ses théories un appel à la

force brutale, excitant contre la bourgeoisie une classe de citoyens. Répondant dans *le Précurseur*[1] au rédacteur du *Courrier*, Favre ne daigna point se disculper de ces accusations, et s'attacha seulement à se défendre d'avoir calomnié les fabricants dans son commentaire des événements de 1831[2].

Cependant la préparation à l'action républicaine se poursuivait avec vigueur dans la presse lyonnaise et dans le sein des comités. Aux côtés de Petetin, Favre participait aux travaux de l'*Association pour la liberté de la Presse*, dont le siège était dans les bureaux du *Précurseur*, et prêtait son concours aux publications de propagande émanant de cette association, *le Précurseur du Peuple*, *la Voix du Peuple*, *la Liberté de la Presse*. Mais il avait trop d'indépendance naturelle pour suivre aveuglément son chef de file et pour déférer à toutes les suggestions de cet inconstant publiciste. Il lui arrivait de prendre le mot d'ordre à Paris, auprès des chefs du parti, notamment auprès de Carrel, en qui il avait la plus entière confiance et avec lequel il semble avoir entretenu une correspondance assez active. Une de ses lettres, saisie au cours d'une perquisition chez l'inspirateur du *National*[3], vaut d'être citée en entier; elle renferme de précieuses indications sur l'état d'esprit du jeune militant et marque bien la position prise par lui dans cette question de tactique qui, alors comme aujourd'hui, divisait les

1. Du 17 octobre 1833.

2. La polémique fut longue à s'éteindre. Le 18 mars 1834, au moment même où Favre comparaissait devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Lyon (voir *infra*, p. 49-51), *le Courrier* publiait une longue *Lettre d'un libéral à un membre de la Société des Droits de l'Homme sur la Coalition des Chefs d'ateliers de Lyon.* « M. Jules Favre — disait le rédacteur anonyme de cette *Lettre*, — est l'un de ces jeunes hommes dont le cœur et le talent se sont voués au culte de la liberté et de l'humanité, dont la liberté et l'humanité sont en droit d'attendre un jour de grands services, mais qui maintenant, sous l'empire d'une fausse idée, consument stérilement les inspirations les plus généreuses comme hommes et le mérite le plus distingué comme écrivains. Il en résulte qu'avec des intentions pures et des sentiments nobles et élevés, M. Jules Favre n'a produit en définitive qu'une œuvre sophistique et dangereuse.... Son apologie est celle du fait innocent d'association, non celle du fait coupable d'une coalition organisée pour agir au moyen d'une contrainte quelconque.... Tantôt, se renfermant dans son rôle d'avocat, il nie les caractères illégaux de l'association mutuelliste, et tantôt il l'excuse comme la dernière ressource du désespoir, comme le seul refuge contre une exploitation intolérable.... » Cette dernière critique n'est pas sans fondement.

3. Elle figure dans le rapport Girod (de l'Ain). (Cour des Pairs, procès d'avril.)

plus avancés des républicains. Elle est datée du 13 septembre 1833 :

Si vous lisez *le Précurseur*, vous avez pu vous apercevoir que, depuis quelque temps, sa rédaction a manqué d'adresse, et que M. Petetin, dont le talent était toujours le même, n'a pas su comprendre qu'il était nécessaire de ne pas heurter de front les hommes de son parti dont il peut un jour avoir besoin. Notamment à l'occasion d'une sortie de *la Tribune* contre le général Lafayette, il a rompu en visière avec tous ceux qu'il nomme *les violents*, et cette dissidence a vivement affligé la plupart de nos amis ; d'autant que ces discussions ont été plus ou moins mêlées d'acrimonie personnelle, ce qui annonce plus de vanité froissée que de conviction réelle. J'en ai longuement parlé à M. Petetin hier, et je l'ai trouvé persuadé qu'à Paris existait un noyau d'hommes dévoués et redoutables, décidés à imposer, en cas de bouleversement, leur opinion à la France par tous les moyens les plus horribles. Il m'a conté, d'après plusieurs témoignages, que M. Cavaignac avait été condamné à mort par l'un de ces clubs, et forcé de se retirer à la campagne pour se soustraire à l'exécution de cet arrêt. Tout ceci m'a fort étonné. Paris ne m'avait pas présenté cette physionomie la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous y voir. Je ne comprends donc que fort mal l'effroi de M. Petetin, et je *doute sinon de sa sincérité, au moins de sa légitimité.* Néanmoins, avant de rendre compte à mes amis politiques de la conversation que j'ai eue avec notre gérant, j'ai été bien aise de m'adresser à vous pour vous demander si ces renseignements avaient quelque fondement et s'il y avait urgence à se séparer de ces prétendus hommes de sang et de désordre que nourrissent vos comités des *Droits de l'homme* et cent autres sociétés plus fougueuses. Quant à moi, ils m'ont toujours, à tort peut-être, inspiré fort peu de frayeur. Je pense qu'il faut marcher comme s'ils n'existaient pas.... Je crois que si un mouvement avait lieu, tous les énergumènes, moins nombreux du reste qu'on ne pense, ne tiendraient pas une heure debout en face des hommes graves et fermes qui forment la tête du républicanisme, et que, pour le moment, c'est une haute imprudence que de signaler cette fraction violente aux haines et à l'irritation des honnêtes gens. Ceux de nos amis qui sont ardents prennent les inculpations pour eux et s'en offensent; les timides s'en effraient et tout est entravé. Seriez-vous assez bon pour me dire si je me trompe, et si telle n'est pas la ligne que *le Précurseur* doit tracer à son gérant.

On voit par cette lettre que Favre, inaugurant le rôle souvent ingrat qui devait être le sien pendant quarante ans de vie publique, et sans d'ailleurs faire un mystère de ses sympathies pour une politique de « réalisations » démocratiques, préconisait l'union du parti dans l'action commune. On s'est

demandé [1] si les républicains se concertaient dès la fin de 1833, en vue de rechercher les voies et les moyens d'un mouvement populaire et d'organiser l'insurrection. Il est certain qu'ils y songeaient, et les décisions prises dès le mois de juillet, en présence de Cavaignac, dans les bureaux du *Précurseur*, ne sont pas sans signification à cet égard. Mais, sauf peut-être quelques exaltés du *Comité des Droits de l'Homme*, ils étaient loin de compter sur un soulèvement à si brève échéance et furent les premiers surpris de l'explosion des colères ouvrières qui déchaîna la guerre civile.

Un nouveau différend s'était élevé dans la fabrique lyonnaise, entre employeurs et employés de la catégorie des peluches pour chapeaux. Certains fabricants s'étant montrés intransigeants, les ouvriers intéressés avaient demandé à l'association mutuelliste d'arrêter non plus seulement les métiers de la spécialité, mais la totalité des métiers battant à Lyon. Cette grave mesure rencontra au Conseil exécutif une certaine opposition [2]; mais l'association était souveraine : l'avis de la majorité des loges prévalut, et la cessation du travail fut décidée. La « grève générale » éclata le 14 février 1834; Favre nous décrit [3] la stupeur et l'effroi qui régnèrent à Lyon dès que la nouvelle en fut connue.... « Les sanglants souvenirs de novembre se dressèrent de toute part.... La terreur fut telle que bientôt nos rues furent sillonnées par les convois de la bourgeoisie émigrante.... Les négociants enfouissaient leurs trésors et leurs marchandises.... Chaque jour la place des Terreaux était encombrée de rassemblements.... » Cependant les dirigeants de l'Association mutuelliste ne songeaient guère alors à déchaîner les passions ouvrières; ils rédigeaient presque quotidiennement

1. « Il faut comparer le récit de Girod et celui de L. Blanc : le premier veut découvrir chez les républicains lyonnais un plan de révolte longuement médité, poursuivi pendant des semaines; le second les montre cédant aux circonstances, à l'entraînement des ouvriers. L'étude des témoignages divers prouve que la vérité se trouve entre les deux; les républicains préparaient depuis longtemps une insurrection, puis voulurent l'empêcher d'éclater, mais trop tard. » (G. Weill, *Histoire du Parti républicain*, p. 133.)

2. Dans sa plaidoirie devant la Cour des Pairs, Favre a insisté sur cette opposition, qu'il était dans son rôle de faire ressortir, mais dont il semble avoir exagéré l'énergie. Girard, alors président du Conseil exécutif, aurait notamment fait les plus grands efforts pour éviter l'arrêt des métiers. Rappelons que Girard figura parmi les accusés d'avril.

3. *Plaidoirie devant la Cour des Pairs. — Plaidoyers*, t. I, p. 57.

des ordres du jour invitant leurs camarades à la patience et au calme. Si, d'autre part, les plus ardents des républicains avaient applaudi à la cessation du travail, le Comité des Droits de l'Homme hésitait sur l'attitude à prendre[1] en présence de cette initiative de défense ouvrière, que l'ensemble du parti inclinait à désavouer. Une mesure aussi grave que l'interdit général des métiers pour venir à bout des employeurs d'une spécialité répondait à un point de vue nouveau dans les rapports du patrônnat et du salariat; elle dépassait les conceptions de démocrates très avancés à coup sûr, mais peu au fait encore des procédés modernes de la lutte économique qui devaient, depuis, jouer un si grand rôle. Favre partagea la surprise et les hésitations de ses amis. Aussi se joignit-il, le 18 février, à Arlès Dufour pour donner son adhésion publique[2] à une lettre insérée la veille au *Précurseur*, sous les signatures de Petetin, Th. de Seyne, Michel-Ange Perier, Rivière cadet et autres défenseurs notoires de la cause prolétarienne. Cette lettre, adressée au Comité exécutif de l'Association mutuelliste, contenait des réserves formelles sur l'opportunité et la légitimité de la cessation du travail. Enfin, de son côté, le Comité des Droits de l'Homme envoyait à Paris l'un de ses membres, Albert, pour y demander les suggestions des notabilités du parti : Cavaignac, Cabet, Garnier-Pagès, Carrel furent unanimes à conseiller la patience[3]. Ces sages influences ne tardèrent pas à amener une détente et, dès le 25 février, à la suite — notons le fait — d'une discussion dans les bureaux du *Précurseur* au cours de laquelle on avait jeté les bases d'une transaction et qui, au dire de Favre[4], s'était prolongée fort avant dans la nuit, le travail avait repris. Grâce à la sagesse du parquet, qui s'était bien gardé de poursuivre les chefs d'ateliers fauteurs de la coalition, encore que le délit fût flagrant, tout désordre grave avait été évité; mais on pouvait se demander si ce calme laborieusement acquis serait de longue durée. C'est dans cette atmosphère chargée d'électricité que

1. « Quelques chefs de la Société des Droits de l'Homme, parmi lesquels je citerai Baune, parcouraient les ateliers et engageaient ceux qui s'y trouvaient à s'abstenir de toute mesure de violence. » (*Id.*, *ibid.*)

2. *Précurseur* du même jour.

3. Mais le Comité central prenait l'engagement, si un mouvement se produisait à Lyon, de provoquer le soulèvement de Paris.

4. *Plaidoirie devant la Cour des Pairs. Plaidoyers*, t. I. p. 58.

Favre eut à répondre devant la justice d'une manifestation politique qui acheva de le mettre en pleine lumière, et où se révèlent à la fois sa nervosité un peu maladive et les convictions profondes qu'il apportait au barreau comme dans la lutte des partis.

La police, chargée de saisir certains articles incriminés du *Précurseur*, avait rencontré quelque résistance de la part des crieurs de la feuille républicaine, et une collision s'était produite place des Jacobins. Un jeune étudiant en médecine, M. Alphonse Perrin, avait été arrêté à la suite de cette échauffourée, mais on n'avait pu relever contre lui d'autre charge que les témoignages policiers, et le tribunal avait prononcé son acquittement. Le parquet ayant fait appel de ce jugement, la Cour royale, malgré l'éloquence de Favre, avait condamné l'étudiant, par arrêt du 1er mars 1834, à trois mois d'emprisonnement pour délit de rébellion. Le lendemain, *le Précurseur* commentait cet arrêt dans un article très violent, qui fit grand bruit[1].

Le parquet ne pouvait laisser passer sans sévir une attaque aussi véhémente visant la magistrature. L'article n'étant pas

1. *Précurseur*, 2 mars 1834, n° 2229 : « Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle morne surprise cette décision a été entendue. Nous désirons que la conscience de ceux qui l'ont rendue soit tranquille; mais une réprobation unanime, soit au barreau, soit dans le public, s'est élevée contre eux. Des hommes fort connus par leur attachement au gouvernement n'hésitaient point à dire que c'était là un arrêt de colère ou de peur, non de justice, qu'il fallait gémir quand les magistrats se constituaient les vengeurs du pouvoir.

« Nous n'ajouterons pas que cette sévérité inqualifiable ruine l'avenir d'un jeune homme qui commençait à se distinguer à l'École de médecine de Lyon; qu'importe à MM. les Conseillers? Ils ont pris pour mission de couvrir de leurs toges la précieuse inviolabilité de la police. La police s'en trouvera bien. Mais il faut que les citoyens sachent maintenant ce qu'ils ont à espérer de la justice, et ce qu'on a fait de la plus sainte institution d'un pays! A Paris, elle condamne *le National* et souffre dans son sanctuaire des magistrats qui l'avilissent par leurs fureurs. Partout, il accueille et accepte comme vérité irréfragable les dires de cette police qui se recrute dans la fange sociale, et devient chaque jour d'autant plus insolente qu'elle a de plus hauts souteneurs. Ainsi la vie et l'honneur d'un Français dépendent de l'impudence de quatre sbires; ils peuvent vous assommer dans la rue et vous faire condamner comme assassin.

« Qui peut savoir où nous mènera un tel aveuglement, et comment ose-t-on reprocher la violence aux persécutés, quand on peut trouver de si tristes exemples sur les sièges mêmes des ministres de la loi?... Il est bon qu'on sache quels sont les hommes capables d'une telle docilité, ou d'une aberration si déplorable. »

signé, c'est contre Anselme Petetin, rédacteur en chef, et Amédée de Roussilhac, gérant du *Précurseur*, que les poursuites furent intentées. Mais Favre, auteur de ces lignes passionnées, se hâta d'en revendiquer la responsabilité; malgré les sollicitations de ses amis [1], il n'hésita pas à adresser au Procureur général la lettre suivante [2] :

Lyon, le 10 mars 1834.

Monsieur le Procureur général,

J'obéis à un devoir de conscience en vous déclarant que l'article inséré dans *le Précurseur* du 2 mars dernier et à l'occasion duquel MM. Petetin et de Roussilhac sont poursuivis, est de moi.

J'ose espérer que, dans les explications justificatives que j'aurai l'honneur de donner à la Cour, je serai assez heureux pour concilier le respect que je lui dois comme avocat avec l'indépendance qui est mon patrimoine d'homme et de citoyen. Dans tous les cas, je pense qu'après cette déclaration que des circonstances tout à fait étrangères à ma volonté ont retardée de deux jours [3], vous voudrez bien faire peser sur moi seul l'accusation dirigée contre MM. Petetin et Roussilhac. Je serais désolé que la responsabilité de ma pensée incriminée atteignit un autre que moi. C'est une faveur que je réclame de votre loyauté, et j'ai trop de confiance en elle pour craindre que vous vous mépreniez sur les motifs qui m'ont dicté cette démarche.

Immédiatement impliqué dans les poursuites, Favre fut traduit le 17 mars, en compagnie de Petetin et de Roussilhac, devant la Chambre des appels correctionnels. Me Sauzet, alors illustre et en pleine possession de son talent, devait présenter sa défense. Le cas du jeune avocat lyonnais ne laissait pas de présenter une certaine gravité, étant donnée la nature de la juridiction qui devait décider de son sort. S'il se fût agi purement et simplement d'un compte rendu infidèle ou de mauvaise foi de l'audience du 1er mars, la compétence de la Cour royale de Lyon n'eût pas été douteuse [4]. Mais la prévention reprochait, en outre, à Favre les commentaires injurieux par lesquels il avait accueilli l'arrêt Perrin et flétri les magistrats qui l'avaient

1. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 672.
2. *Précurseur*, 12-13 mars 1834.
3. Il ne faut voir là qu'une allusion à l'état de santé de Favre, alors assez malade. Cf. Hippolyte Castille, *Portraits historiques au XIXe siècle*, p. 11. « M. Jules Favre était malade, alité. Il se lève, il arrive ému, fiévreux, et se déclare hautement l'auteur de l'article incriminé. »
4. Aux termes de l'article 16 de la loi du 25 mars 1822.

prononcé. Or c'était là une toute autre espèce, dont il semblait bien qu'elle ne pût tomber que sous l'application de la loi visant la répression de la diffamation et de l'injure de droit commun[1]. Dans ces conditions, la compétence paraissait en échapper à une juridiction d'exception, et c'est notamment sur ce point que porta l'effort de la défense.

L'affaire avait fait un bruit considérable, du fait de la qualité de l'accusé, de sa notoriété naissante, de la manière chevaleresque dont il s'était lui-même désigné comme l'auteur de l'article du 2 mars. La personnalité de Me Sauzet, et surtout le caractère nettement politique du délit comme de la poursuite, avaient également contribué à fixer sur ce procès l'attention publique[2]. D'autre part le barreau lyonnais, sans distinction de nuances, semble-t-il, ne cachait pas sa sympathie pour un confrère dont le crime était, en somme, d'avoir pris trop à cœur les intérêts de son client. Aussi les débats s'ouvrirent-ils devant un auditoire très nombreux et très bien disposé pour l'accusé[3]. Après le réquisitoire du substitut du Procureur général, Favre demanda à présenter quelques observations. Une légende[4] veut que, jouant le tout pour le tout, il se soit alors laissé aller à une fougueuse improvisation, à une véhémente philippique, revendiquant avec violence les droits de la presse et dénonçant les tendances anti-libérales du gouvernement. La vérité est infiniment moins romanesque, mais n'en est pas moins tout à l'honneur de l'avocat républicain[5].

1. Loi du 17 mai 1819.

2. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 187 et suiv. Cf. *infra*, en note p. 51, le procès-verbal de la séance du Conseil de l'ordre en date du 18 juillet 1834.

3. *Précurseur*, 18 mars 1834, n° 2243. Cf. *Courrier de Lyon*, même date. « Jamais auditoire n'a été plus attentif et plus ému que celui qui a assisté hier, etc.... »

4. Voir notamment Hippolyte Castille, *op. cit.*, p. 11. « Le tribunal l'envoie devant un jury. Là, il soutient jusqu'au bout son rôle. Bien mieux, il l'étend. D'un fait particulier, il passe à des généralités d'une actualité poignante... il étonne, subjugue les jurés.... Il est acquitté. Un acte d'audace inouï, une imprudence inqualifiable devient pour lui l'occasion d'un triomphe. Son nom devint populaire à Lyon en moins de vingt-quatre heures et fut signalé à Paris aux chefs du parti démocratique le plus avancé. Il débutait avec cet éclat violent qui s'attachera désormais à son nom. » Beaucoup de biographies de Favre sont de cette valeur documentaire.

5. L'allocution de Favre, dont nous donnons les passages essentiels, a été publiée par Paul Maritain, *op. cit.*, p. 190-193. Elle figure également aux *Plaidoyers...*, t. I, p. 22.

La Cour n'attend pas, je pense, de ma part, — dit-il, — de lâches et humiliantes paroles. Je n'aurais pas mis mon nom au jour pour lui imprimer publiquement les flétrissures d'une solennelle bassesse; néanmoins je n'hésite pas à déclarer que si des formes trop acerbes ont eu pour résultat d'offenser des personnes dont je respecte la dignité, je les regrette, persuadé qu'il m'était possible de concilier la critique même sévère d'un arrêt, qui était dans mon droit, avec des convenances qu'on ne met jamais de côté sans nuire à la cause qu'on défend et à son propre caractère.. . Ceux qui me connaissent... savent que je mets quelque chaleur à défendre mes clients. Notre profession serait une dérision indigne, si l'intérêt qu'ils m'inspirent s'éteignait avec une plaidoirie. Je puis dire que les vives émotions d'une année d'exercice n'ont pas peu contribué à ruiner une santé déjà délicate. J'étais donc dans un état d'irritation et de souffrance en écrivant.... Avocat, je suis admis à l'honneur de représenter les plaideurs devant la justice. J'ai, toute ma vie, eu la plus haute idée de ce sacerdoce.... Or, si par malheur j'ai offensé la Cour, et que le gérant du journal, où ce délit qui m'appartient a été commis, soit passible d'une peine, comment pourrais-je paraître devant elle avec la pensée que j'ai acheté mon absolution et sa faveur par un honteux silence? Non! elle me rongerait le cœur.... J'aime mieux être condamné par la Cour comme coupable d'offense, que de me cacher derrière un homme que je laisserais frapper à vos pieds.... Si je me suis trompé, j'expierai mon erreur par votre justice, mais du moins j'en souffrirai seul.

Ces explications, données « avec convenance et dignité[1] », furent vivement approuvées, et la Cour en dut être favorablement impressionnée. En somme, Favre avait réussi à s'excuser sans s'humilier et fait preuve d'une « contrition fière[2] » dont Me Sauzet eut beau jeu pour faire honneur à son client. Le maître du barreau parisien prononça d'enthousiasme un bel éloge « de ce jeune homme radieux d'espérance et d'avenir », de ce jeune homme « à la noble parole, au caractère plus noble encore », de ce jeune homme « au cœur passionné, à l'âme ardente et irritable, mais dont la délicatesse, l'élévation et les vertus ne sont contestées par personne[3] ». Après deux jours de

1. *Courrier de Lyon*, n° du 18 mars 1834.
2. L'expression est de Paul Maritain.
3. « Ceux-là se sont grandement trompés qui ont pu penser que l'illustre orateur qui s'est chargé de la défense de Jules Favre... viendrait prêter l'appui de son admirable talent... à des sentiments de haine contre les pouvoirs établis; son discours a excité chez les amis de l'ordre des sympathies non moins vives que chez les amis du prévenu. » *Courrier de Lyon*, même n°.

délibéré, la poursuite fut annulée pour vice de forme[1], sauf le droit du Procureur général de la reprendre, tant par l'action publique que par la voie disciplinaire. La première ne fut pas exercée, mais la seconde aboutit à la peine de l'avertissement, qui fut infligée à Favre par le Conseil de l'Ordre des avocats de Lyon[2].

La popularité de Jules Favre ne perdit rien à cet arrêt. Le pourvoi en Cassation[3] interjeté, sans succès d'ailleurs, par le parquet général, ne réussit qu'à l'augmenter encore. « En face de l'acharnement des hommes du pouvoir », disait, en signalant le pourvoi, *l'Écho de la Fabrique*[4], « il est bon de montrer la modération et la hauteur de cœur des hommes qui reçoivent les honneurs de la persécution, et à ce sujet le discours de M. Jules Favre, l'une des gloires de notre barreau, l'éloquent et chaleureux défenseur des mutuellistes lyonnais... constitue une grande leçon. »

Les dernières rumeurs du procès Favre venaient à peine de s'éteindre qu'une mesure singulièrement impolitique du parquet mit le comble à l'exaspération des travailleurs de la soie. Six

1. Le délit n'avait pas été précisé par les termes de l'assignation, contrairement à la disposition impérative de l'article 6 de la loi du 23 mai 1819; Me Sauzet avait bien soulevé ce moyen au début de sa plaidoirie, mais sans y insister, désirant élever le débat au-dessus d'une question de procédure. « On a généralement compris », dit à ce propos *le Précurseur*, n° 2245, 21 mars 1834, « que le procès était terminé par cet arrêt, et que la Cour avait été bien aise de trouver un vice de forme pour ne point donner au zèle du Ministère public une leçon trop blessante. »

2. Tous les biographes, y compris Paul Maritain, ont imprimé que la peine prononcée contre Favre fut une suspension d'un mois. Nous avons dû de pouvoir rectifier cette erreur à M. le Bâtonnier et aux membres du Conseil de l'Ordre des avocats de Lyon, qui ont bien voulu nous communiquer le procès-verbal de la séance, en date du 18 juillet 1834, au cours de laquelle Favre se vit infliger un avertissement par le Conseil de l'Ordre siégeant disciplinairement. Ce document, entièrement inédit, présente un vif intérêt. Nous y lisons, d'après les paroles adressées par le Bâtonnier à Favre, que « le Conseil de l'Ordre n'avait pas appris sans douleur les poursuites dirigées contre lui; qu'aussitôt il l'avait entouré de toute sa sollicitude et de tout son intérêt pendant les débats du procès pénible qui avait suivi; que chacun de ses membres eût été heureux alors de lui prêter l'appui d'une défense dont la tâche avait été si noblement et éloquemment remplie par Me Sauzet.... » Les attendus de la décision portent que, « tout en blâmant sévèrement les torts de l'écrit, il est juste de faire la part de la chaleur, du zèle que venait de trahir une condamnation inattendue, et de l'état de souffrance auquel était en proie l'écrivain », et rendent hommage à la loyauté de ses explications devant la Cour.

3. Signifié à Favre, Petetin et Roussilhac le 23 mars.

4. N° du dimanche 30 mars 1834.

des membres du Conseil exécutif de l'Association mutuelliste, principaux meneurs de la grève de février, furent arrêtés et incarcérés comme passibles des peines visant le délit de coalition.

L'opinion, déjà soulevée par le projet de loi sur les associations que Barthe, alors garde des Sceaux, venait de déposer au nom du gouvernement[1], vit dans ces arrestations un véritable défi, et sa colère se manifesta avec d'autant plus de violence. Rien dès lors ne pouvait discipliner les passions du peuple de la Croix-Rousse ni différer sa révolte; les plus influents, les plus aimés des républicains s'y efforcèrent en vain.

Tout désignait Favre pour assumer à nouveau la défense du mutuellisme; il en prit avec joie la responsabilité. Les débats s'ouvrirent le 5 avril 1834. Une foule considérable, où dominait l'élément ouvrier, environnait le tribunal et manifestait une agitation extrême. Accusé par elle de faux témoignage, un individu qui sortait du prétoire fut l'objet d'une manifestation hostile. La force armée fut appelée pour mettre un terme à ce désordre, mais l'effectif en était insuffisant, et les soldats n'hésitèrent pas à fraterniser ouvertement avec les ouvriers; on vit même les 60 ou 80 hommes d'un détachement lever la crosse en l'air en criant : « Jamais nous ne tirerons sur nos frères[2]! »

1. Le témoignage de Ferton à cet égard est très caractéristique. « Ce fut à cette époque, dit-il, que l'ex-carbonaro Barthe proposa à la Chambre la fameuse loi contre les associations qui souleva contre elle l'animadversion générale. A Lyon surtout, cette nouvelle émut les esprits. On voyait clairement que le pouvoir attentait à des droits indélébiles pour favoriser la haute classe des négociants et décider à son unique avantage la question du salaire pendante dans tous les ateliers de la France. Le procès des Mutuellistes était une confirmation de ces intentions, et l'on se croyait alors dans la stricte obligation de protester hautement contre un attentat aussi impudemment dirigé contre un des premiers droits de l'humanité. » (*Lettre écrite à un juste-milieu par J. Ferton, détenu politique à la prison de Perrache. — Imprimerie de Mlle Serret, Lyon.*) Nous trouvons dans *le Précurseur* du 6 avril un exposé très net de l'état d'esprit de la démocratie lyonnaise. « Il est impossible de dissimuler la profonde agitation qui travaille la population de notre cité. Ce n'est pas en vain qu'on attente au droit et qu'on insulte par des lois fictives au principe immortel de la civilisation. Le peuple n'est pas un troupeau de brutes... il a l'instinct de l'équité sociale et du perfectionnement politique.... La loi votée par la Chambre des députés menace dans leur existence inoffensive les associations industrielles comme les sociétés politiques.... Mais enfin, qui est-ce qui a provoqué la lutte? Ceux qui l'ont engagée en porteront la responsabilité. »

2. « Je vous demande de quelle importance, de quel retentissement dût être ce fait dans la population lyonnaise! » Favre, *Plaidoirie devant la Cour des Pairs. Plaidoyers*, t. I, p. 61.

La suite des débats fut renvoyée à l'audience du mercredi 9 avril; Favre y devait prononcer sa plaidoirie. Une manifestation monstre fut organisée pour ce jour-là; dans l'esprit de ses promoteurs, il s'agissait simplement de protester contre le jugement du tribunal, s'il prononçait la condamnation des inculpés[1]. Toutefois, pour pacifiques que fussent leurs intentions, il y avait à redouter de graves événements. L'autorité préfectorale prit ses mesures en conséquence; de leur côté, les amis de Favre, Favre lui-même prodiguèrent au peuple les avertissements, les conseils de sagesse et de prudence. « On répète, imprimait *le Précurseur*[2], que les ouvriers doivent cesser unanimement le travail mercredi, jour où le tribunal s'occupera de nouveau de l'affaire des mutuellistes, et descendre en masse pour braver les dispositions militaires que l'autorité pourrait prendre dans le but d'entourer de calme les délibérations des magistrats.... Il est impossible que les associations industrielles, auxquelles le pouvoir donnera bientôt de belles et justes occasions de résistance, aillent, de propos délibéré, engager un débat où (nous le disons avec douleur et conviction) tous les torts seraient de leur côté. Ce serait faire au pouvoir la partie trop belle. » Tout le parti républicain lyonnais, y compris le Comité des Droits de l'Homme, adopta cette sage et courageuse attitude. Les événements se précipitaient; le dimanche 6 avril, les mutuellistes résolus à l'action s'étaient comptés aux funérailles d'un compagnon et avaient déroulé dans la ville un imposant cortège. Le 8, Petetin rendait visite au préfet et s'efforçait d'obtenir de l'administration des mesures d'apaisement. C'est dans ces conditions que Favre prit la parole à la

1. Cf. Ferton, *op. cit.* : « Dans cette mesure prise par les associations lyonnaises, rien ne montre une fin préméditée d'insurrection.... L'intention avérée des Sociétés était de formuler par une manifestation publique et pacifique leur opposition aux attaques dirigées contre le droit d'association. Mais la Camarilla s'empressa de profiter de l'occasion qu'une imprudente confiance lui présentait si belle.... Elle ne vit que la possibilité d'attirer dans un piège et en même temps d'anéantir cette association d'hommes courageux. »

2. N° du 8 avril 1834. Dans son *Histoire des Insurrections de Lyon*, livre passionné, d'ailleurs sans valeur documentaire, Montfalcon reconnaît, p. 185, les efforts du groupe qui comptait Petetin et Favre parmi ses principaux inspirateurs pour prévenir la guerre civile. « *Le Précurseur*, avoue-t-il, a blâmé l'insurrection en termes formels avant son explosion; il faut être juste envers ce journal.... Plusieurs de ses articles à l'occasion du procès des mutuellistes sont un désaveu formel de tout appel à la force. »

barre, ce mercredi matin 9 avril 1834 dont les tragiques incidents ne devaient jamais s'effacer de son souvenir, et qui a sa place dans l'histoire.

Une foule de sectionnaires, dont on peut évaluer le nombre à une dizaine de milliers, s'étaient répandus le long du quai de la Saône et dans le quartier Saint-Jean. A l'intérieur du Palais, la salle d'audience était trop étroite pour contenir l'affluence des assistants, parmi lesquels figuraient un grand nombre de chefs d'ateliers. Vers dix heures et demie, un manifestant vint lire à la multitude massée sur la place Saint-Jean une proclamation probablement émanée de la Société des Droits de l'Homme. Des barricades s'élevèrent; en franchissant l'une d'elles, un agent de police, nommé Fèvre, tomba mortellement blessé[1] d'un coup de pistolet, auquel la troupe répondit par une fusillade nourrie. Jules Favre venait à peine de commencer sa plaidoirie[2]; il dut s'interrompre au bruit des coups de feu et à la clameur de guerre civile qui s'ensuivit. Les magistrats quittèrent leurs sièges et sortirent, en robe, du Palais de justice ; Favre les suivit. Il se rendit à son appartement de la rue Tramassac pour y changer de costume[3], mais se trouva empê-

1. Cet épisode du « blessé policier » a donné lieu à des témoignages contradictoires. D'après certains souvenirs, Fèvre aurait été tué par les soldats (Voir les *Mémoires et Souvenirs* de Sébastien Commissaire, Metin éd., Lyon, s. d.). Mais il est constant qu'il tomba sous la balle d'un insurgé, et que c'est ce coup de feu qui fit partir les fusils de la troupe. En tout cas, cet agent était revêtu de la blouse du canut; on ne discerna sa véritable qualité qu'en découvrant, sous ce déguisement, l'insigne de la police, et Favre ne devait pas hésiter à déclarer, devant la Cour des Pairs, que tout cela semblait de nature à révéler, de la part de l'autorité, des agissements suspects. Deux particularités, dit-il, ont caractérisé les événements de cette matinée : l'absence de sommations et *la présence d'agents provocateurs*. Léon Bigot donne de l'incident un récit quelque peu dramatisé : « Les portes de la salle d'audience s'ouvrent avec fracas, et un homme blessé mortellement entre, porté par des ouvriers; on le dépose sur la table de la Chambre du Conseil, on entr'ouvre ses vêtements, et là juges, substituts et avocats aperçoivent la ceinture de l'agent de police.... »

2. Paul Maritain a écrit que la plaidoierie était terminée lorsque la fusillade vint interrompre l'audience. Son erreur n'est pas douteuse : il était exactement onze heures du matin et l'audience, commencée à neuf heures, s'était ouverte sur la suite du réquisitoire; Favre n'aurait donc pas eu, loin de là, le temps matériel nécessaire pour développer ses arguments. Il reprit, d'ailleurs, *ab exordio* sa plaidoirie à l'audience du 22 avril : preuve manifeste qu'il ne l'avait pas entièrement prononcée le 9. Voir aussi *le Précurseur*, numéro du 22 avril 1834.

3. « A cette époque, les avocats de Lyon n'avaient pas de vestiaire au Palais. Ils traversaient les rues en robe, toque en tête, leurs dossiers sous le bras. » (Paul Maritain, *op. cit.* p. 13.)

ché de redescendre dans la rue : la troupe occupait en effet les points stratégiques du quartier et faisait feu sur tous ceux qui paraissaient aux fenêtres et aux portes [1].

Favre fut ainsi bloqué pendant vingt-quatre mortelles heures, dont son frère Léon et un de leurs amis partagèrent les périls et les angoisses, sans autre écho des événements qui ensanglantaient Lyon que le bruit de la fusillade. Dévoré d'incertitude, avide de nouvelles, l'avocat des mutuellistes s'était risqué, pour juger de l'état de la bataille, dans le jardin de la maison que dominaient les hauteurs du faubourg Saint-Just, alors occupées par la troupe : une décharge des fusils de la répression l'en avait immédiatement chassé, et il n'avait évité qu'à grand'peine [2] les balles qui sifflaient à ses oreilles.

Le lendemain, 10 avril, la fusillade étant moins vive, les assiégés parvinrent à sortir [3] et se réfugièrent dans un café de la place Saint-Jean, pour y prendre un réconfort dont ils avaient le plus grand besoin. Mais la place Saint-Jean était le siège de l'état-major des troupes régulières, et un conseil de guerre fonctionnait précisément dans l'immeuble où ils avaient trouvé asile. Désireux de s'assurer de l'identité de ce client suspect, le conseil le fit aussitôt appréhender et délibéra sur l'opportunité de le faire passer sans délai par les armes. Le résultat de cette délibération fut favorable au prétendu insurgé, qu'on chargea un détachement de conduire, avec ses compagnons, chez le préfet du Rhône, auquel il appartiendrait de

1. « Pendant toute la durée de la lutte, l'apparition sur la voie publique de tout individu qui ne portait pas l'uniforme militaire mettait son existence en péril; l'impossibilité de reconnaître, sous le vêtement bourgeois, l'homme paisible du factieux, obligeait les soldats à traiter en ennemi quiconque n'était pas revêtu de l'uniforme. » (Dr J.-B. Pointe, *Fragment pour servir à l'Histoire de Lyon*).

2. « Pour échapper à la mort, il fut obligé de se coucher à plat ventre, et de regagner son logis en rampant le long d'un mur d'appui qui n'avait pas plus de 50 centimètres d'élévation. » (Paul Maritain, *op. cit.*, p. 13. Le récit que Maritain a donné de cet épisode tragique a été directement inspiré par les souvenirs de Favre; c'est le seul qui présente de réelles garanties d'authenticité.)

3. « La maison située vis-à-vis de la sienne avait une façade sur la place Saint-Jean; mais elle communiquait avec la rue Tramassac par une petite porte de service qui était presque toujours ouverte. La troupe, après avoir enlevé une barricade construite par les insurgés à l'entrée de la rue, s'était éloignée d'une centaine de mètres. Il y avait donc une chance de passer sans être atteint. Jules Favre et ses deux compagnons s'y risquèrent. Quelques coups tirés sur eux ne les touchèrent pas. » (*Id.*, *ibid.*)

décider de son sort. Mais Favre n'en avait pas fini avec les périls de la guerre civile : il eut encore, en traversant le pont Tilsitt, à essuyer le feu d'une troupe d'insurgés qui tiraient sur les soldats de l'escorte pour essayer de dégager leurs prisonniers ! Enfin introduit dans le cabinet du préfet, Jules Favre, après une discussion fort animée [1], fut remis en liberté.

Dès lors, il devait assister, impuissant et désespéré, à la lutte fratricide qui ensanglanta encore Lyon durant les fatales journées des 11 et 12 avril. Les héroïques efforts de Lagrange et de ses amis à la tête des insurgés, les rigueurs de la répression, les scènes abominables de la guerre civile mirent sa sensibilité à une rude épreuve. On doit lui rendre cette justice qu'il avait prévu et prédit l'issue navrante du conflit économique dont sa ville natale était le théâtre, et que, s'il épousa la cause ouvrière jusqu'à la faire sienne, il n'eut jamais sur la conscience aucun geste, aucune parole qui pût être interprétée comme une excitation à la violence.

Il lui restait à défendre les mutuellistes poursuivis, causes innocentes de ces troubles sanglants. La plaidoirie [2] qu'il prononça le 22 avril 1834 reproduit dans son esprit celle d'août 1833, et dans ses termes de longs passages de la brochure que nous avons analysée. Favre y évoque le souvenir de sa précédente défense et de la sentence intervenue. « Le défenseur, dit-il, ne se tint pas pour satisfait ; il appela de cette sentence à une décision qui n'est pas esclave d'un texte rétrograde. Assurément il n'a pas la prétention de croire que cette chétive protestation ait eu quelque influence sur le mutuellisme. Mais au moins lia-t-elle son auteur à ses destinées. Et quand il est venu de nouveau s'asseoir sur les bancs, sa place était marquée, il est venu la prendre. Non qu'il se flatte de protéger ses clients, une amère expérience lui a trop enseigné que ni sa présence, ni sa parole ne valent une protection. Il sait quelles préventions ont soulevées autour de lui l'ardeur de l'âge et l'exaltation d'une

1. Elle ne dura pas moins d'une heure.

2. Publiée au *Précurseur* du même jour et dans les *Plaidoyers*, t. I, p. 27 et suivantes. En parlant de la fameuse audience interrompue par la fusillade, *le Précurseur* la place à la date de « mercredi dernier », c'est-à-dire à la date du mercredi 16 avril. La notice des *Plaidoyers* reproduit cette erreur, où nous pouvons voir un bon exemple de la confiance qu'il convient d'accorder aux documents les plus directs et les plus contemporains.

âme qu'il a peine à maîtriser. » Favre s'attacha surtout à écarter de l'esprit du tribunal l'image des journées sanglantes et les préventions qu'elles pouvaient provoquer en lui; il reprocha à l'accusation d'avoir fait revenir l'affaire en des circonstances si peu favorables à l'impartialité des juges. « Mais si la justice, puissance morale et presque divine, s'oubliait jusqu'à écrire ses arrêts sous l'inspiration de la violence, que resterait-il aux hommes de cœur, sinon à ensevelir leur plume et leur parole, à jeter aux vents des hasards la fortune de la France, et à chercher loin de leur berceau déshonoré une terre plus hospitalière et un ciel moins ingrat! » A propos de la grève de février et de la prompte reprise du travail, il rendit hommage « à la moralité de l'association mutuelliste qui n'a pas craint de revenir sur une mesure imprudente, et surtout aux courageux efforts de ces hommes que l'on poursuit aujourd'hui, après s'en être servi d'instruments de pacification [1]. »

La plaidoirie du 22 avril [2] fut la dernière que Favre prononça à Lyon dans une affaire politique importante. Il devait cependant assumer en décembre 1834 et janvier 1835 la défense, devant les deux degrés de juridiction, du journal *la Tribune prolétaire* poursuivi comme ayant inséré des nouvelles et « dissertations » politiques sans avoir fourni le cautionnement légal; ses clients du « procès d'avril » allaient ensuite faire l'objet principal de ses préoccupations. Mais la psychologie du Favre de la vingt-cinquième année resterait incomplète si nous ne donnions pas une idée d'un ouvrage écrit à Lyon et où il jeta le trop-plein de sa sensibilité et de son imagination débordantes.

Anathème a été rédigé dans le courant des mois de mai et de

1. « Vous avez été témoins de leur consternation sincère à ce bruit homicide qui, en nous révélant la grandeur du mal, nous laissa sans force pour continuer ces débats. » *Plaidoyers*, t. I, p. 27.

2. Le tribunal prononça la condamnation de six des membres du Conseil exécutif à trente-cinq jours de prison.

3. Dans son *Histoire des Insurrections de Lyon*, p. 142 et suiv., Montfalcon portait sur Favre et son action politique de 1831 à 1835 ce jugement d'ensemble, particulièrement intéressant sous la plume d'un publiciste conservateur : « Les plaidoyers et les articles de M. Jules Favre portent l'empreinte d'une conviction forte; mais on y désirerait plus de justesse et de mesure dans l'expression, des principes mieux réfléchis, et moins d'inexpérience des hommes et des faits. C'est un écrivain qui se trompe, mais qui est du moins de bonne foi. M. Jules Favre a des adversaires politiques; comme homme privé, il n'a pas un seul ennemi, et ceux-là même qui blâment avec le plus d'énergie ses pernicieuses doctrines, reconnaissent en lui l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère. »

juin 1834[1]. C'est dire que cet opuscule fut inspiré à son auteur par les scènes tragiques et les violentes émotions des journées d'avril. « O mon pauvre pays, — s'écrie-t-il, — mon beau Lyon, qu'as-tu donc fait à Dieu pour que, six jours entiers, il ait placé des cœurs de tigres sous des uniformes nationaux?... O ces cris de sang ont frappé mon cœur, j'y ai couvé deux mois l'indignation et la douleur! elles débordent[2]. » Mais l'état d'âme qui se manifeste dans ces pages éloquentes préexistait à la grande insurrection lyonnaise; nous en avons suivi, depuis juillet 1830, l'évolution et les progrès. Le spectacle de l'injustice entretenait en Favre cette exaltation où s'étaient complus naguère ses rêves de gloire et d'amour, et le bouillonnement de sa vie intérieure s'épanchait maintenant en flots d'amertume.

Anathème est une sorte de litanie de la douleur universelle, dans un style apocalyptique où éclate à chaque ligne l'influence et même l'obsession de Lamennais. La manière des *Paroles d'un Croyant* séduisait alors les meilleurs esprits, et il faut reconnaître qu'elle convenait à merveille aux rêveries métaphysiques et sociales de ce penseur de vingt-cinq ans. On peut juger du ton du livre à sa première phrase : « Les maux de mon pays ont brisé mon âme; comme le fer broyé par le caillou éclate en étincelles, ma pensée déchirée éclate en vérités. » A la lueur de la première étincelle, Favre entrevoit l'image colossale de Dieu; il pose cet être ineffable, pour toutes les raisons sentimentales qu'on devine. « Dieu est, — dit-il, — parce qu'il me le faut. Et c'est lui qui se révèle à moi par l'énergie de mon désir et l'impuissance de mon action[3]. »

Le passé de l'humanité se déroule ensuite devant ses yeux, sans qu'il y discerne autre chose qu'une succession de tyrannies et de carnages. Cette vue pessimiste de l'histoire se prolonge dans un tableau désespéré du temps présent : la misère et l'igno-

1. Cette date nous est précisée par l'auteur lui-même, dans le passage cité plus bas. *Anathème* a été publié par Babeuf; le volume porte, comme indication de date, 1834, et comme indication de lieu, Paris, rue de Seine-Saint-Germain, 48. Cependant la maison d'édition Babeuf n'avait pas encore transporté son siège à Paris; il faut croire que l'éditeur et ami de Favre entretenait dans la capitale une succursale qui devait devenir, quatre ans plus tard, son établissement principal. *Anathème* a dû paraître au mois d'août; l'ouvrage est en tout cas annoncé dans *la Tribune prolétaire* du 21 septembre.

2. *Anathème*, p. 75 et 77.

3. *Ibid.*, p. 21.

rance de la multitude, la prostitution et le crime qui en résultent, l'égoïsme du riche qui les perpétue, tels sont les titres de gloire d'une société maudite, fondée sur l'injustice et soutenue par elle. Le gouvernement, qui pourrait réagir, ne donne que des exemples de violence et de dol. Favre n'est pas tendre pour la monarchie tricolore : on sent que les fusillades de la place Saint-Jean retentissent encore dans sa mémoire. « Et que faites-vous de votre épouvantable victoire! fils de l'insurrection populaire, triomphateurs eunuques auxquels les palmes n'ont coûté que des révérences et des baise-mains, avez-vous pitié des hommes que les souffrances, des passions ardentes, souvent généreuses, ont jetés dans l'insurrection [1]. » Les prisons se remplissent, les meilleurs citoyens sont traités comme des criminels, la police est souveraine (cette hantise de la police, alors très apparente chez Favre, est symptomatique de l'état d esprit de toute une génération); la délation triomphe; « cherchez maintenant l'affection du peuple [2]! »

Et si encore cet autoritarisme brutal assurait vraiment l'équilibre et la stabilité sociales! mais les affaires périclitent, les caisses de l'État sont vides, les entreprises languissantes, « l'avenir est semé de fantômes [3] », et ce n'est que justice, car « si les crimes ou la démence rendaient jamais une nation heureuse, il faudrait nier Dieu [4]. » Tous les pays sont, d'ailleurs, dans le cas de la France; Favre donne de leurs malheurs une énumération complaisante; il entend aux quatre coins de l'horizon la plainte des patries violées et le gémissement des peuples asservis.

C'est alors qu'il dit « anathème » à Dieu et à sa création, avec un romantisme bien excusable, en 1834, chez un écrivain de cet âge. « A toi, Byron, chantre d'enfer et de néant, lève donc un peu ta pierre, enseigne-moi l'outrage audacieux qui ramasse les vanités de la terre pour les jeter à la face de Dieu ! » Cette malédiction pourrait être la conclusion du livre; il semble bien que la pensée de Favre, qui vient de se complaire à ces visions de désespoir et de terreur, ait logiquement trouvé dans le plus noir pessimisme son aboutissant définitif. Aussi la *pars*

1. *Anathème*, p. 77.
2. *Ibid.*, p. 80.
3. *Ibid.*, p. 83.
4. *Ibid*, p. 81.

construens, qui termine l'œuvre en la couronnant, donne-t-elle l'impression d'avoir été écrite pour les exigences de la symétrie ou pour les besoins d'une politique. « Ne faites pas l'épitaphe du monde, — nous dit Favre, — il vivra plus que ses fossoyeurs [1]. » C'est l'amour qui est le principe de l'univers et la condition de sa vie: c'est à l'amour que nous demanderons le secret du progrès; c'est ce nouvel impératif catégorique qui nous révélera la règle de notre action. Fille de l'amour, la Charité nous dictera le devoir social, la Liberté nous donnera les moyens de l'accomplir. L'humanité doit tendre vers un idéal franchement démocratique; dans l'esquisse que Favre nous donne de la cité future, nous constatons sans surprise l'influence de ces Saint-Simoniens dont il avait fui la discipline tout en se pénétrant de leurs leçons.

Le travail deviendra le but des gouvernements qui n'ont rêvé jusqu'ici que l'agression et la défense. L'association et la discipline seront consacrées par la loi, les richesses de la société se décupleront avec moins d'efforts; la direction saura les féconder. Mais l'on ne verra plus comme aujourd'hui un petit nombre d'hommes accaparer les produits; chacun en aura sa part suivant son activité et son talent, et l'éducation lui enseignera les moyens de l'employer d'une manière utile [2].

Les publicistes les plus avancés de l'époque auraient signé ce programme social, où figurent, en somme, tous les articles d'un programme socialiste. Nous avons vu que la question ouvrière se posait à Favre, dès 1831, dans toute sa redoutable complexité; mais, comme la plupart de ses contemporains, il n'en demandait guère la solution qu'aux élans de son cœur. Il est bien de cette génération qui, née à la pensée et à la discussion vers la fin de la Restauration, devait naître à l'influence dans les dernières années de la monarchie de Juillet; il est éminemment représentatif de cette politique, idéaliste dans ses fins, sentimentale dans ses méthodes, qui devait recevoir des événements — et des hommes — de si cruels démentis. Temps lointains, où le vague des mots s'accommodait du flottement des idées, où le marxisme n'avait pas encore coulé ses concepts, purs de tout alliage, dans les moules de fer de sa terminologie! Favre fit son entrée sur la scène politique entre Michel (de

1. *Anathème*, p. 131.
2. *Ibid.*, p. 130.

Bourges) et Ledru-Rollin; de combien peu s'en fallut-il qu'il prît place aux côtés de Louis Blanc et de Pierre Leroux, et inscrivît ainsi son nom dans l'histoire du socialisme français!

Anathème marque un point extrême, un point limite dans l'évolution des idées de Favre. A partir de ce moment, sa pensée, assagie et disciplinée, soit par les leçons de la vie, soit par la pratique du droit, va prendre cette assiette définitive, cet équilibre continu qui le préservera des exagérations démagogiques et lui permettra de collaborer à deux révolutions sans cesser de servir la cause de l'ordre. Mais le pamphlet du jeune avocat est intéressant à d'autres titres, et l'on y rencontre déjà ces périodes grandioses, ces images souveraines qui abondent dans les œuvres oratoires de sa maturité [1].

1. La publication d'*Anathème* laissa la presse parisienne indifférente, et le livre eut peu de retentissement. Mais la presse lyonnaise lui consacra plusieurs études dont l'une est tout à fait remarquable; elle parut dans *la Mosaïque lyonnaise* du 26 novembre 1834, n° 14, sous la signature d'Eugène Dufaitelle. Cet écrivain, ami de Favre, collaborait au *Précurseur*; il avait même été poursuivi en décembre 1832 pour un article paru dans ce journal, et acquitté par le jury sur une plaidoierie de Michel-Ange Perier. Dufaitelle débute par un hommage à l'auteur, qui témoigne de la haute situation que l'avocat des chefs d'ateliers s'était acquise dans sa ville natale : « ... M. Favre, dit-il, est un homme assez honorable, il possède à un assez haut degré la puissance de passionner la foule de sa parole, pour que nous croyions de notre devoir de juger la partie morale de son livre. » Mais il ne ménage pas les critiques à son éloquent ami; il a bien vite fait de discerner les influences qui ont orienté sa pensée et fixé sa doctrine, et c'est pour les condamner. Il s'en prend d'abord à Cousin, qu'il ne ménage pas. « Le défaut capital de M. Favre, c'est de prendre çà et là des principes qui se nient; on n'arrive ainsi qu'à un syncrétisme stérile et inconsistant. C'est du reste une manière fort commune de nos jours, et qu'affecte surtout l'école impuissante et impopulaire que M. Guizot soutient de son immense talent. » Puis vient le tour du Saint-Simonisme : « Il est étrange qu'un homme aussi spiritualiste que M. Jules Favre, par la noblesse du cœur, par les formes de la pensée, *par les formes du corps* (*sic*), soit tombé dans cette inconséquence du grossier matérialisme, de superposer l'industrie à tous les autres modes de l'activité humaine, et de la poser comme le fait social culminant. » Il termine par des conseils où nous saluons au passage, sans ironie, l'état d'esprit attendrissant qui fut celui de nos grands-pères : « Frère, vous êtes bon et pur; vous êtes décoré d'un talent grave et élevé, vous êtes grand par le cœur, grand par l'âme, grand par la voix! Menez à bien ces dons que Dieu vous a prodigués pour l'usage de vos frères; *quittez vos chimériques idées de liberté pure*; soyez Français, soyez le fils de vos pères, de Rousseau, de Robespierre... » etc. Quant à la philosophie de l'histoire d'après *Anathème*, Dufaitelle en dit ce qu'il en faut précisément penser. « Le système historique auquel M. Favre a bien voulu prêter l'appui de son style est pitoyable. Il faut se garder de ce vulgaire républicanisme qui accole l'ignominie à tout pouvoir fort. »

CHAPITRE III

DU PROCÈS D'AVRIL A LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER (1835-1848)

Il apparaît qu'au lendemain des sanglants événements d'avril le gouvernement, mais aussi le parti républicain, entendirent négliger leurs causes locales, les influences personnelles, l'enchaînement des circonstances, pour donner une plus grande valeur aux principes mêmes qu'ils défendaient.

Le ministère avait pris soin de rattacher, comme éléments d'une accusation commune, les troubles qui s'étaient produits dans différentes régions, à Paris, à Lyon, à Saint-Étienne, à Lunéville. Des explosions de colère, toutes spontanées, en grande partie suscitées par la loi nouvelle sur les associations, devinrent la base d'un vaste complot contre la sûreté de l'État, et l'opposition républicaine se vit accuser de l'avoir ourdi.

L'instruction prit dès lors des proportions considérables. Deux mille arrestations avaient été opérées. En raison de la nature des poursuites engagées, et pour assurer de sévères condamnations, la Cour des Pairs, dont les intérêts se confondaient avec ceux du régime, avait été saisie de l'affaire.

Les républicains se résolurent à accepter le défi et à donner, devant un tribunal essentiellement politique, une ampleur particulière à la défense de leurs idées. Une sorte de congrès réunit à Paris, dans ce but, l'élite des orateurs radicaux[1]. Il était com-

1. Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, ch. XLI, p. 762 et suiv.; Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. II, p. 296 et suiv. — Voir aussi *Collection Charavay* à Lyon, Musée Français, n° 22, *Jules Favre* (*Supplément au Journal amusant*).

posé des plus célèbres tribuns, de publicistes, d'avocats et de médecins libéraux. La réputation que Favre avait acquise au barreau lyonnais lui valut l'honneur d'y figurer. On y arrêta la liste des défenseurs, recrutés dans le sein même du congrès parmi les principaux chefs du parti. Jules Favre, qui avait apporté aux réunions toute l'ardeur de ses vingt-six ans, fut choisi par la plupart de ses compatriotes. Il devait parler aux côtés de Lamennais, de Carnot, d'Armand Carrel, de Trélat, de Cormenin [1].

Cependant, en dépit d'une instruction régulièrement commencée, une grande incertitude régnait sur le sort des détenus. Les bruits les plus contradictoires couraient, on osait envisager une amnistie [2]; certains espéraient tout au moins que le procès trouverait son dénouement normal en Cour d'assises.

Plus qu'aucun autre, Favre souffrait de ces heures angoissantes. Toute sa sympathie allait aux accusés de Lyon. Il savait que seule la misère avait causé l'insurrection de sa ville natale, et il prenait en pitié les malheureux qui, enfermés dans les cachots de la Conciergerie [3], expiaient un moment de révolte par de longs mois de détention préventive. Ils appartenaient à la petite bourgeoisie comme l'instituteur Thion, l'employé de commerce Lagrange, ou à la classe ouvrière comme Étienne Girard, Carrier, Poulard, tous trois chefs d'ateliers [4]. Ils étaient d'ailleurs peu connus, à l'exception de Baune, avec lequel Favre

1. Deux comités furent chargés « d'imprimer à la défense un caractère d'ensemble », celui des accusés de Paris et celui des accusés lyonnais. Il semble que dès le début la discussion y ait été quelque peu confuse, en raison, soit de leur composition hétérogène, soit de la diversité des questions qui y furent posées. « Il arriva... qu'un profond sentiment d'inquiétude et de trouble s'empara d'un certain nombre de défenseurs et entre autres de MM. Jules Favre, Saint-Romme, Ledru-Rollin. S'exagérant le mauvais côté du drame joué sous leurs yeux, ils crurent toucher au chaos, et ils firent tous leurs efforts pour ramener aux proportions d'un procès judiciaire ce qui, dans l'opinion de l'immense majorité des défenseurs, devait avoir la portée d'une lutte politique. » (Louis Blanc, *loc. cit.*)

2. « Vous avez été témoin de mon imprudente joie à la nouvelle d'une administration malheureusement éphémère *qui nous promettait l'amnistie*.... Illusion cruelle... on les a (les prévenus) traînés devant une assemblée politique.... » Jules Favre, *Lettre sur Clairvaux et les captifs d'avril*, publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 181-182).

3. Transportés à Paris, dans les derniers jours de mars 1835, les accusés lyonnais furent d'abord incarcérés à la Conciergerie, puis au Luxembourg. Ceux de Paris étaient détenus à Sainte-Pélagie; les soldats qui avaient pris part à la sédition de Lunéville, à l'Abbaye.

4. *Cour des Pairs*, t. VI, p. 1 et 5. (*Imprimerie royale*, 1835.)

semble avoir entretenu des relations d'amitié, qui dirigeait l'école spéciale de commerce de Lyon, et jouait un rôle important dans l'opposition républicaine[1].

On retrouve, à peine affaiblies par les années, les traces du souci constant qui agitait le cœur de Favre, dans plusieurs lettres qu'il adressa pendant les mois d'hiver 1834-1835 à un haut magistrat de Lyon, M. Chegaray, appelé à Paris pour collaborer aux travaux de l'instruction[2]. « Monsieur, lui écrivait-il le 5 novembre 1834, j'apprends par une voie indirecte que M. Petetin, réfugié en Suisse, est inquiété par le gouvernement de Genève et qu'il sera bientôt forcé de quitter cet asile. J'ai su aussi que, par un tempérament d'indulgence, la Cour des Pairs permettait à certains prévenus de demeurer libres, à la condition de se représenter lors du procès.... » Il ajoutait : « Après avoir parlé beaucoup d'amnistie, on croit généralement ici que tout finira par une déclaration d'incompétence et de renvoi devant la Cour d'assises. Vous devez souffrir, monsieur, que vos travaux aient si peu servi, et que, malgré votre activité, la Cour prolonge encore la captivité de gens qui seraient jugés depuis longtemps si tout le monde eût agi comme vous[3]. »

Cependant, l'instruction, qui comportait l'examen de 17 000 pièces, se prolongeait au delà des prévisions, et l'avenir réservé aux détenus demeurait incertain. L'anxiété de Favre ne faisait que s'accroître. La correspondance échangée à ce sujet avec M. Chegaray est des plus significatives, car l'avocat lyonnais ne parvient plus à dissimuler son trouble, et chaque mot révèle l'intérêt passionné qu'il porte à ses amis. Une lettre datée du 29 janvier 1835 est à cet égard d'une haute importance; elle montre sous son véritable jour l'état d'esprit de Favre quelques

1. Il faisait partie du comité central de la Société des Droits de l'Homme. En 1849, le Rhône l'envoya siéger à l'Assemblée législative aux côtés de Favre. — Parmi les inculpés parisiens, il y avait Godefroy Cavaignac, Armand Marrast, Recurt, Kersausie; parmi les accusés de Saint-Étienne, Caussidière.

2. Ces lettres furent invoquées par M. Chegaray au cours d'un procès intenté en 1849 au journal *l'Éclaireur des Pyrénées* qui l'accusait d'avoir, en qualité d'avocat général, requis devant la Cour des Pairs la peine de mort contre les inculpés. Ce reproche était d'ailleurs injustifié. (*Le procès de M. Chegaray, ancien magistrat, contre l'Éclaireur des Pyrénées. Trois lettres de M. Jules Favre à M. Chegaray, Pau, imprimerie Vignancourt, 1849.*)

3. *Op. cit.*, p. 49 et suiv.

mois avant l'ouverture du grand procès : elle suffirait à elle seule à expliquer le rôle qu'il s'assignera désormais.

Vous excuserez sans doute la liberté que je prends de vous écrire, en songeant que si je ne suis pas prisonnier, je suis au moins le miroir de quelques-uns d'entre eux, et que je ne puis demeurer étranger à leurs souffrances. Lorsque j'avais l'honneur de vous voir à Lyon, vous aviez l'extrême bonté de me dire quel devait être leur avenir, et vous savez que ces calculs se représentent sans cesse à l'esprit des malheureux détenus. Toutes vos prévisions sont aujourd'hui dépassées. Le mois d'août est bien loin et les prisonniers gémissent encore. La plupart ignorent quel crime leur sera reproché; ils sont dévorés d'inquiétude, étourdis qu'ils sont de mille bruits bizarres, et croyant toujours partir d'un moment à l'autre. Si ma mémoire ne me trompe pas, vous me disiez au mois de juillet que leur acte d'accusation leur serait signifié à Lyon, ce qui me paraît de toute justice puisque à Lyon seulement ils peuvent réunir tous les éléments nécessaires à leur défense; a-t-on changé de projet à cet égard? Leur permettra-t-on d'envoyer à Paris aux frais de l'État un certain nombre de témoins à décharge? A quelle époque peut-on approximativement fixer l'ouverture des débats? Je suis peut-être fort indiscret de vous adresser ces questions, mais vous comprendrez, monsieur, tout ce que je dois souffrir en voyant indéfiniment se prolonger la torture de ces malheureux. Il faut pour en juger être admis comme moi à l'intimité de leurs confidences et de leurs ménages. La guerre civile et les réactions qu'elle amène sont bien affreuses, et je vous assure qu'un pareil enseignement est bien fait pour les faire à jamais abhorrer.

Le 28 mars 1835, peu de jours avant la clôture de l'instruction, il sollicitait à nouveau les mêmes précisions de son correspondant : « Et notre procès, grand Dieu, que devient-il? Sera-ce l'histoire de la grenouille? N'est-il pas bien douloureux de voir toujours s'éloigner l'époque où tant de malheureux connaîtront leur sort? Vous aviez eu l'extrême bonté de m'annoncer l'ouverture des débats pour la fin d'avril ou le commencement de mai. Peut-être savez-vous aujourd'hui quelque chose de plus précis. Je n'ai pas besoin d'assurer que je l'apprendrais avec reconnaissance. Plus je réfléchis au matériel du procès, moins j'en comprends la possibilité, et d'un autre côté rien ne me semble plus monstrueusement immoral et niais qu'une amnistie! »

Les débats ne devaient s'ouvrir que le 5 mai 1835, après une enquête de treize mois. La gravité de l'accusation, la réputation faite à certains inculpés et à leurs défenseurs, la solennité du

lieu où l'affaire allait se dérouler, les commentaires véhéments de la presse, tout contribuait à surexciter la curiosité inquiète du pays. Un vif incident qui éclata à la veille des débats précisa encore la nature politique du procès, détermina les républicains à envisager les mesures les plus violentes. Deux des accusés parisiens ayant demandé l'autorisation de communiquer avec leurs défenseurs, le président de la Cour, le chancelier Pasquier, s'y opposa parce que leur choix s'était porté sur des hommes politiques étrangers au barreau[1]. Quelques jours après, il précisait encore sa volonté, en faisant connaître aux détenus de Sainte-Pélagie son intention de leur désigner des avocats d'office, pris dans le barreau de Paris[2]. Cette double décision fut accueillie par les protestations véhémentes des accusés[3], commentée en termes sévères par les journaux libéraux[4], blâmée par la plupart des barreaux, notamment ceux de Paris, de Rouen, de Nantes[5]. Elle donna bientôt naissance

1. Ces défenseurs étaient Blanqui et Voyer d'Argenson. La protestation des accusés, datée du 13 mars 1835, fut publiée par *le National* du 19. On y peut relever déjà la menace d'une irréductible opposition : « Nous venons vous déclarer..., en notre nom *et au nom de nos camarades de Lyon et de Lunéville qui nous y ont autorisés de la façon la plus formelle*, que si les hommes élus par nous étaient refusés par la Cour des Pairs, nous avons pris la résolution unanime et irrévocable de ne point comparaître devant vous. »

2. M. Félix Faure, pair de France, fut à cet effet délégué par le chancelier Pasquier; il fit la communication aux détenus de Sainte-Pélagie le 21 mars 1835. (*National* du 22.)

3. Outre la protestation parue dans *le National* du 19 mars, une note officieuse de même origine déclarait que « les prévenus croyaient de leur devoir de faire savoir aux avocats désignés par la Cour des Pairs que, s'ils se présentaient à ce titre devant eux, ils regarderaient ce fait comme une injure personnelle ». (*National* du 22 mars 1835.) Note semblable dans *la Tribune* de la même date.

4. Lire principalement les articles du *National* du 22, du 25 mars 1835, du *Réformateur* des 22, 28 mars, 1er avril 1835, de *la Tribune* du 21, du 22 mars, du *Courrier Français* du 19, du 23 avril, etc....

5. Ces barreaux s'élevèrent tant contre la juridiction exceptionnelle de la Haute Cour que contre la décision de son Président. Une circulaire du chancelier Pasquier mettant en demeure les avocats parisiens, désignés d'office, d'avoir à se soumettre à son injonction (*National* du 26 mars 1835) fut suivie des protestations individuelles du bâtonnier Philippe Dupin, d'Odilon Barrot, puis d'une délibération officielle du Conseil de l'Ordre. Dans ce document, daté du 6 avril 1835 et reproduit par *le National* du 8, il était déclaré que « le parti le plus convenable à prendre par les avocats était de s'assurer des dispositions des accusés, et, en cas de refus, d'écrire à M. le Président de la Cour des Pairs qu'ils se seraient empressés d'accepter les missions qui leur avaient été déférées, mais que la résolution des accusés leur avait fait un devoir de s'abstenir. » Sur réquisition du

au plus pénible dissentiment entre les détenus et surtout entre leurs avocats. Estimant que par ses premiers actes la Chambre des Pairs faisait préjuger de ses dispositions réelles, que, décidée à une extrême rigueur, elle n'admettrait pas une libre défense, la plupart se refusaient à reconnaître la compétence de la Haute Cour et déclaraient contraire à la dignité du parti républicain d'accepter le principe même des débats. Le groupe des Parisiens était décidé à répondre aux accusations par un silence dédaigneux, s'il ne pouvait « plaider la cause sociale [1] ». Les Lyonnais semblaient moins fermes dans cette résolution hardie [2].

Cette grave question divisa plus profondément encore les défenseurs. Il y eut, à la veille de l'ouverture du procès, des réunions tumultueuses au cours desquelles les deux thèses furent âprement soutenues. Jules Favre, qu'appuyaient d'abord Armand Carrel, Saint-Romme, Ledru-Rollin, déclarait, avec une invincible persistance, que toutes les ressources de la procédure judiciaire et de l'art oratoire devaient être mises au service des détenus [3]; certes, les orateurs du parti devaient protester contre une accusation qui livrait des adversaires politiques à un tribunal d'exception, mais la défense des accusés lui apparaissait comme un principe intangible, un devoir supérieur à toute considération de tactique.

procureur général, Martin du Nord, portant la date du 9 avril, la « consultation » du barreau de Paris fut annulée par la Cour d'appel réunie en Assemblée générale (voir *le National* du 11, du 14 et du 29 avril 1835, et Louis Blanc, *op. cit.*, t. IV, p. 365. La protestation non moins énergique du barreau de Rouen, signée du bâtonnier Senard et datée du 6 avril 1835, se retrouve dans les colonnes du *National* du 9; celle du barreau nantais, où l'on relève les noms du bâtonnier Tronçon et de l'avocat Waldeck-Rousseau, père de l'éminent homme d'État, a été publiée par *le National* du 12 avril 1835. Un très grand nombre de barreaux prirent part à cette manifestation. (*Réformateur* du 21, du 22 et du 23 avril 1835.)

1. Bigot, *loc. cit.*, p. 678.

2. « Les Lyonnais envisageaient la situation sous un tout autre aspect. Ne pas se défendre, c'était perdre une occasion de lire à la France attentive une des pages les plus mémorables de l'histoire de Lyon : pouvait-on s'y résoudre.... D'ailleurs, l'insurrection lyonnaise était calomniée, et il convenait que la vérité fût enfin connue.... » (Louis Blanc, *Histoire de Dix ans. Les procès des accusés d'avril 1834*, chapitre XLI, p. 765 et suiv. de l'édition de 1862.) Le désaccord entre les Parisiens et les Lyonnais éclata particulièrement au cours de l'unique entrevue que leur permit la Cour des Pairs : elle eut lieu à Sainte-Pélagie le 18 avril 1835.

3. « Il représentait que si chaque accusé consentait à se défendre par lui-même et par un avocat, on arriverait inévitablement à rendre le procès

Louis Blanc, Michel (de Bourges), Blanqui, approuvés de la plupart de leurs collègues, partageaient au contraire l'opinion des Parisiens, et, plutôt portés par leur tempérament de combat, par leurs habitudes d'esprit, à proclamer leur doctrine qu'à envisager des cas individuels, ils étaient d'avis de s'abstenir de paraître à la barre. Selon le mot de Louis Blanc, « c'était le parti républicain qui, comme parti, voulait entrer dans la lice[1] ».

Ceux qui s'étaient prononcés, au début, dans le même sens que Jules Favre, ne tardèrent pas à se rallier au sentiment de la majorité. Favre, cependant, invoquant la situation lamentable des Lyonnais, maintint son opinion, et l'inébranlable fermeté avec laquelle il en indiquait les motifs eut vite fait d'irriter ses collègues.

Le désaccord s'accentua les jours suivants. L'assemblée des défenseurs avait investi Michel (de Bourges), Dupont et Favre du soin d'apprendre sa décision aux détenus lyonnais. L'entrevue eut lieu le 4 mai, sous la présidence de Baune. Comme ses deux collègues exposaient longuement les motifs qui les avaient déterminés, Jules Favre ne crut pas devoir dissimuler ce que lui avait dicté sa conscience, et s'offrit à défendre ceux des accusés qui voudraient lui confier leur cause. Une scène violente suivit cette déclaration. Michel (de Bourges) l'accabla des plus cruels reproches. Désavoué par certains de ses compatriotes eux-mêmes, il dut se retirer, après avoir exprimé à nouveau sa courageuse intention.

Le lendemain, 5 mai, quelques instants avant la première audience, une suprême assemblée se tint chez Blanqui, rue Saint-Jacques. Favre ne manqua pas de s'y rendre, bien qu'un de ses confrères, avocat au procès comme lui, l'eût avisé le matin des colères que sa dissidence avait suscitées[2]. Sa présence suffit à provoquer de violents murmures qui redoublèrent quand, interpellé par Blanqui, auquel la présidence avait été donnée, l'avocat lyonnais affirma sa résolution de plaider « tant que ses clients ne lui diraient pas de les aban-

impossible.... » (Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, t. IV, p. 369-370. Pagnerre éd., Paris 1867.)

1. Louis Blanc, *ibid.*

2. « Jules Favre déjeunait le matin de ce jour au quai d'Orsay, lorsqu'un de ses amis, avocat au procès, vint lui dire : « N'allez pas au rendez-vous, je crains tout de l'émotion de vos adversaires. » (Bigot, *loc. cit.*, p. 678-679.)

donner ». — « Citoyen Jules Favre, s'écria Blanqui, vous êtes mis hors la loi, votre tête est mise à prix et vos biens sont confisqués [1]. » Une tumultueuse indignation agita la salle. Michel (de Bourges) interpellait son confrère « d'une voix tonnante [2] ». Armand Carrel le reconduisit jusqu'au bas de l'escalier, s'efforçant, lui qui avait partagé tout d'abord son opinion, de vaincre sa résistance, et, ses efforts restant vains, il s'emporta jusqu'à lui lancer cette amère apostrophe : « Eh bien, monsieur, nous ferons de tout ceci un simple procès de correctionnelle [3]. »

Cette attitude, que Favre ne cessa d'observer jusqu'à la fin des débats, déchaîna contre lui d'impitoyables accusations. Louis Blanc, qui fut un de ses adversaires les plus déterminés et joua dans ce grave conflit un rôle prépondérant, a rapporté

1. Dans un discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats le 29 novembre 1880, Me Barboux a donné de cet incident, dont la violence peut actuellement sembler étrange, une version complètement différente : « Je tiens de sa bouche (de Jules Favre) une anecdote qui peint cette époque de 1830, où le romantisme pénétrait jusque dans la politique et les complots. Comme il déjeunait au deuxième étage du café Voltaire, en attendant l'audience de la Cour des Pairs, un inconnu demanda à lui parler. Introduit près de lui, cet homme lui signifia, d'un ton peu courtois, qu'un tribunal secret l'avait, pour sa félonie, condamné à mort et à la confiscation de tous ses biens. « Cette dernière peine, disait Jules Favre, « m'était pour plusieurs causes tout à fait indifférente. La première pas « du tout. Aussi, dans l'ignorance des intentions de mon interlocuteur, je « m'avançai sur lui et lui déclarai que, s'il ne sortait pas à l'instant, j'al- « lais le faire passer par la fenêtre, — manifestation qui suffit pour con- « vaincre l'envoyé du tribunal secret que sa mission était complètement « achevée. » Des deux récits, celui de Bigot nous semble présenter les plus grandes garanties d'exactitude, non seulement parce que Léon Bigot a vécu dans l'intimité de Jules Favre et a reçu de lui de précieuses confidences, mais encore parce que sa version est vraisemblable. Selon son expression, Blanqui exerçait autour de lui une singulière fascination, et après la déclaration de Favre, au milieu de la surexcitation générale, l'apostrophe s'expliquait dans sa bouche où elle prenait la solennité d'un arrêt. D'autre part, l'anecdote racontée par Me Barboux peut provenir d'une confusion : on est tenté de rapprocher les circonstances qu'il rapporte de l'avertissement qui aurait été, selon Bigot, donné à Jules Favre au cours du déjeuner dans le restaurant du quai d'Orsay.

2. Louis Blanc, *op. cit.*, t. IV, p. 372.

3. Bigot. — On retrouve, dans la presse libérale de l'époque, peu d'échos de ces graves dissentiments que, par un honorable sentiment de pudeur, elle s'efforçait de soustraire à la curiosité gouvernementale. Le 23 mai 1835, *le Réformateur* mentionnait en ces termes la présence de Jules Favre à la barre : « M. Favre, avocat de Lyon, est venu prendre place au barreau. Nous ne saurions approuver sa conduite; on est en meilleure compagnie avec les défenseurs qui restent en dehors, et on remplit plus dignement son devoir. »

avec une louable franchise la cruauté des imputations dont l'avocat lyonnais eut à souffrir. « La défiance, dit-il, est le caractère distinctif des partis en lutte, et ils supposent volontiers le mal. Bien que l'opinion de M. Jules Favre se pût expliquer par des motifs très honorables, les plus ardents la condamnèrent comme puisée aux sources de l'égoïsme et de l'amour-propre. M. Jules Favre fut accusé de n'être venu chercher à Paris qu'un théâtre plus digne de ses facultés brillantes[1].... »

Négligeant cependant les raisons profondes qui avaient motivé sa conduite, ses ennemis politiques lui ont reproché jusqu'aux dernières années de sa vie cet acte d'indépendance qui leur parut être une manière de trahison. Il n'obéissait, en réalité, qu'aux suggestions de sa conscience. Très fermement pénétré du caractère sacerdotal de la défense, Favre ne pensait pas qu'on pût subordonner celle-ci à des préoccupations de parti. Il pratiquait jusqu'à l'abnégation le devoir rigoureux du dévouement aux clients, que, bâtonnier, il enseigna comme la règle du barreau[2]. Aucune cause, au surplus, ne lui aurait semblé aussi digne de sa sollicitude que celle de ses infortunés compatriotes dont il avait suivi pas à pas, comme ami, comme avocat, le douloureux calvaire, et qui avaient inspiré les lettres si touchantes adressées à M. Chegaray. « Miroir de quelques-uns d'entre eux » suivant sa propre expression, il « ne pouvait demeurer étranger à leurs souffrances[3]. » Et, d'un tempérament tout différent de celui des polémistes doctrinaires, de Louis Blanc, de Michel (de Bourges), de Blanqui, plus soucieux encore de se sacrifier à des victimes que de conserver une hautaine dignité, il préféra les soupçons injurieux de ses amis politiques aux reproches de son cœur[4]. Armand Carrel, au sur-

1. Louis Blanc, *op. cit.*, t. IV, p. 370. « Dans cette résistance à la volonté commune, a écrit Eugène de Mirecourt (*loc. cit.*), il rencontrait le point voulu pour se mettre en lumière. »

2. Me Barboux a justement déclaré que cette attitude était entièrement conforme aux règles de l'Ordre. (*Ouverture de la Conférence, 29 novembre 1880.*) « Jamais, dit également Me Benoit Lévy, il (Favre) n'aura autant sacrifié à cet esprit de dévouement qui pour lui est le fond même de la profession qu'il a embrassée. » (*Les Grands Français, Jules Favre.*)

3. Voir plus haut la lettre datée du 29 janvier 1835.

4. Pour mieux pénétrer encore les sentiments qui inspirèrent à Favre sa décision, il convient de lire sa « Lettre sur Clairvaux et les captifs d'avril », écrite en janvier 1836, dans une forme imprégnée d'une mélancolie toute romantique. « Vous n'avez jamais su, dit-il, combien mes

plus, se plut à renouer bientôt avec lui des liens d'une étroite amitié; Michel (de Bourges), que les aspirations communes, les périls partagés en 1851 rapprochèrent de Favre, subissait chaque soir les remontrances de George Sand qui, sans connaître l'avocat des Lyonnais, défendait chaleureusement l'opinion de celui-ci [1].

Une heure après la pénible entrevue de la rue Saint-Jacques s'ouvraient les débats du procès d'Avril. Chacun prévoyait que la surexcitation des esprits ferait naître de graves conflits [2], et Favre, dont on savait l'attitude violemment discutée, devenait l'objet des plus ardentes curiosités [3]. Dès la première audience,

entrailles s'étaient ouvertes à leurs tragiques infortunes. A force de rêver leur salut, j'étais devenu plus faible et plus irritable qu'eux. *On me les a bien cruellement disputés.* Discuter leurs têtes contre leurs amis et leurs ennemis, les défendre malgré eux, malgré leur blâme que je redoutais *presque à l'égal du mien*, braver jusqu'à leurs soupçons, accepter pour eux le rôle d'un agent de discorde ou d'un mannequin de vanité, et se dire après tant d'épreuves dévorées : rien n'est fait.... Le jour venu..., je forcerai peut-être les esprits impartiaux qui prendront quelque intérêt à ces débats éteints, à reconnaître que de grandes fautes ont été commises, et qu'on aurait pu être moins prompt de soupçons et d'injures envers ceux qui ont fait peser dans la balance l'obstination énergique d'une conviction raisonnée.... (Maritain, *op. cit.*, p. 152 et 161-162.) Voir Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 679.

1. « On était assez fort pour plaider la cause du peuple trahi et mutilé, dit George Sand. (*Histoire de ma vie*, t. XIX, p. 144, 145.) On ne l'était pas assez pour proclamer la cause du genre humain affranchi. J'étais donc dans les idées de M. Jules Favre qui se trouvait posé dans les conciliabules en adversaire d'Everard (Michel de Bourges) et qui était un adversaire digne de lui. Je ne connaissais pas M. Jules Favre, je ne l'avais ni vu, ni entendu; mais lorsque Everard (Michel de Bourges), après avoir combattu ses arguments avec véhémence, venait me les rapporter, je leur donnais raison. »

2. Lorsque les défenseurs des accusés s'étaient, au matin, présentés à la prison du Luxembourg, ils s'étaient vu refuser l'autorisation de communiquer avec leurs clients. Une délégation de trois avocats, composée de MM. Joly, Michel et de Jules Favre, dut solliciter une audience du grand référendaire de la Chambre des Pairs, et elle obtint, non sans peine, d'être mise en rapports avec quatre ou cinq accusés. (*Courrier français* du 6 mai 1835.)

3. Dans son *Eloge de Jules Favre*, Daguilhon-Pujol, p. 15 et 16, a tracé du maître lyonnais, au moment de sa comparution devant la Chambre des Pairs, ce saisissant portrait : « Sa taille est haute, sa pose digne; déjà tout en lui dénote un homme grave. Des cheveux noirs rejetés en arrière, un peu en désordre, encadrent, avec un collier de barbe, une figure aux traits irréguliers, mais énergique, presque étrange, qui porte la trace de méditations précoces et d'une ardeur contenue. Le front est large et ouvert. D'épais sourcils assombrissent les yeux et leur donnent une apparence trompeuse de dureté. La lèvre inférieure, proéminente, imprime un cachet de dédain à cette physionomie dont il semble que le masque s'étudie à rester impassible. »

la décision des Pairs, qu'officieusement le chancelier Pasquier avait fait connaître aux accusés, souleva une très vive agitation. La Cour ayant, par arrêt motivé, écarté une liste de treize défenseurs étrangers au barreau[1], des clameurs s'élevèrent, qui se renouvelèrent le lendemain quand Godefroy Cavaignac voulut prendre la parole pour blâmer cette mesure outrageante[2]. Le 7, *le National* publiait une « protestation des défenseurs choisis par les prévenus d'Avril » réunissant les « avocats et non avocats » et *approuvant hautement la résolution des accusés qui ont flétri par le silence tout principe de juridiction prévôtale.* Quelques heures après, Favre s'empressait d'y adhérer[3].

Mais on put bientôt croire que, loin d'en comprendre toute l'injustice, la Haute Cour était avide de donner au pouvoir une marque plus grande de docilité. Au cours de la séance du 7, le procureur général, Martin du Nord, n'hésita pas à proposer, en contradiction avec l'esprit de la loi et les tendances de l'instruction, de juger en plusieurs catégories les prévenus qu'un même acte d'accusation avait réunis. La Cour, tout en rejetant ces conclusions dont la hâte lui semblait imprudente, déclara que la procédure serait également poursuivie à l'égard des inculpés qui, pour avoir troublé les débats, seraient désormais exclus de l'audience. Cette menace ne devait pas rester lettre morte.

De telles décisions, inutilement tracassières, ne manquèrent pas d'irriter profondément l'opposition républicaine. La presse libérale fit siennes les protestations des accusés. Dans les colonnes de *la Tribune* et du *Réformateur* parut, sous forme de lettre, un article violent qui portait, en guise de signature, les noms de tous les défenseurs. Michel (de Bourges), qui l'avait

1. Cette liste comprenait notamment Lamennais, Trélat, Raspail, Carnot, Carrel, Pierre Leroux, etc....

2. Voir le *National* du 8 mai 1835, qui contient la « protestation générale des accusés d'Avril »; du 7, par laquelle la majorité déclarait son intention de ne plus suivre les débats.

3. « A M. le Rédacteur du *National*. Monsieur, je n'étais pas présent à la réunion dans laquelle a été rédigée la protestation insérée dans votre numéro de ce matin. Je vous prie de recevoir l'adhésion que je m'empresse d'y donner, tant en mon nom personnel qu'en celui de M. Ducurtyl, mon collègue, et de MM. Victor de Rochetin et Jules Seguin, conseils des accusés lyonnais. Jules Favre, avocat. Paris, 7 mai 1835. » (*National* du 8.)

rédigé, et son confrère Trélat en revendiquèrent la responsabilité. Les autres noms avaient été apposés d'office. La Cour des Pairs retint le délit et, ne s'embarrassant pas de distinctions, traduisit devant sa barre tous les signataires de l'article. Aucun ne désavoua la lettre[1]. Une très habile plaidoirie de Michel de Bourges, insinuante et modérée, ne désarma point les juges qui le condamnèrent à un mois de prison, Trélat, dont la défense avait été plus hardie, à trois mois, leurs coinculpés à des peines moins élevées, *le National* à 1000 francs d'amende[2].

Cette sentence ne pouvait qu'accroître l'exaspération des accusés du procès principal. Mais ils manifestèrent par des attitudes différentes un sentiment commun de méfiance et de dédain pour la juridiction politique à laquelle ils étaient déférés. Les uns refusèrent de répondre désormais à l'interrogatoire. D'autres, ne voulant même plus assister aux audiences, forcèrent par leurs réclamations les juges à les renvoyer dans leurs cachots[3]. Quelques-uns, parmi lesquels vingt-trois Lyonnais, « plus résignés ou plus confiants[4] », acceptèrent la juridiction de la Haute Cour.

La procédure se trouva dès lors « simplifiée par une violation... extraordinaire des formes les plus inviolables de la justice[5] ». Un greffier se transporta chaque jour, à l'issue de l'audience, auprès des accusés défaillants, leur donna lecture de la partie des débats qui les concernait : cette interprétation dérisoire des règles de la procédure allait permettre de les condamner comme s'ils avaient été jugés contradictoirement. Le 11 juillet, la Cour des Pairs rendit l'arrêt de disjonction qu'elle avait repoussé le 7 mai.

Jules Favre se trouva presque seul à supporter le lourd fardeau de la défense[6]. Il avait à lutter contre l'aveugle partialité des juges, contre la douloureuse suspicion de ses amis

1. Voir Maritain, *op. cit.*, p. 16; E. Fournière, *le Règne de Louis-Philippe*, p. 275 et 276. (Rouff, éd., à Paris.)
2. Audience du 4 juin 1835. (*National* du 5.)
3. Maritain, *op. cit.*, p. 16.
4. Daguilhon-Pujol, *op. cit.*, p. 20. Les accusés lyonnais furent désormais les seuls détenus au Luxembourg.
5. Louis-Blanc, *op. cit.*, t. IV, p. 418.
6. Parmi les avocats qui avaient accepté comme lui de défendre les accusés figurait notamment Me Benoit, du barreau de Versailles. (*National* du 20 mai 1835.)

politiques, contre aussi les tentations du doute et du découragement[1]. L'épreuve, loin de l'abattre, rehaussa son courage.

Il conçut le noble dessein de ne point se réserver exclusivement aux Lyonnais qui lui avaient laissé leur confiance, et de soutenir, dans la mesure du possible, la cause de ceux-là mêmes qui le frappaient de leur désapprobation. Contre l'arrêt de disjonction, il avait fait entendre la protestation sévère qu'il devait renouveler au cours de sa plaidoirie[2]. Pendant les interrogatoires, les dépositions des témoins, il intervint sans se lasser pour amener quelque précision de nature à mieux éclairer la Cour sur les causes réelles, sur les phases successives de l'émeute, fixant les moindres détails, rectifiant les erreurs de l'instruction, tâchant ainsi de donner à sa défense une plus grande ampleur, dont il souhaitait que tous les

1. Une lettre adressée le 5 juillet 1835 à sa mère témoigne des incessantes difficultés auxquelles il se heurtait, de l'énergie qu'il sut montrer : « Seul contre le ministère public, contre l'assemblée entière qui accueille chacune de mes paroles par des murmures, quelquefois par d'indécentes interpellations, j'oublie beaucoup de choses et je ne puis remplir dignement le pénible rôle dont je suis chargé. La séance d'hier a été telle que plusieurs de mes amis sont venus de nouveau me supplier de me retirer et de ne pas m'exposer à la fureur de mauvaise compagnie de ces gens-là. Je n'ai point écouté ces conseils, j'irai jusqu'au bout. J'ai eu par un pair des détails secrets sur les dispositions de ces messieurs : elles sont épouvantables. Ils me traitent publiquement de misérable, et je serais peu surpris de me voir insulté à l'audience, ce que, je vous assure, je ne souffrirais pas. Je saurai, malgré les émotions qui se combattent dans mon âme, conserver du calme vis-à-vis de la Cour. Mais si un de ses membres est assez imprudent pour faire un seul acte en dehors de ces murmures qui accueillent la défense, de ces bravos qui encouragent le Ministère public, j'aurai le courage de le signaler. La défense étant scindée, je ne puis en présenter qu'une face; celle-là sera respectée, et plus ces messieurs seront violents, plus je serai énergique, mais je ne puis vous dire le mal que me font ces assauts. Voir des hommes prendre hautement des crimes sous leur protection! croyez, ma pauvre mère, qu'il faut quelque puissance pour conserver, en face de ces hommes, en face de la Cour qui gronde perpétuellement, du parquet qui injurie avec mauvaise foi, la modération dont je ne me suis pas encore, je pense, départi.... Je répète aux gens qui m'entourent que mon énergie ne fait que s'accroître; j'ai remarqué que pour inspirer quelque confiance il ne suffit pas d'être fort, il faut le paraître. *Je sais que les Pairs sont irrités au dernier point de ma ténacité*! Ils peuvent être bien sûrs qu'ils ne feront pas avancer les débats d'un cheveu, si je crois un retard utile à la défense, et un retard est, pour moi, presque une mort! » (Lettre publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 17-19).

2. Audience du 11 juillet 1835 (Voir *le National* du 12). Déjà, au cours des débats du 22 mai, il avait déposé des conclusions tendant à ce qu'un témoin ne pût être entendu hors de la présence des prévenus intéressés. La Cour avait passé outre aux débats. Voir plus loin la plaidoirie prononcée par Favre le 17 juillet.

accusés pussent profiter. Il s'efforça, au cours de vives attaques contre M. Chegaray, d'établir qu'à Lyon en particulier, l'administration s'était confinée « dans une impassibilité volontaire » et stigmatisa la conduite de ses agents secrets[1].

L'arrêt du 11 juillet eut pour effet d'abréger étrangement les débats. Le ministère public ayant prononcé son réquisitoire par l'organe du procureur général, Martin (du Nord), de M. Chegaray, avocat général, et de M. de la Tournelle, substitut du procureur général, le 17 Jules Favre prit la parole. Après plusieurs mois de douloureuse attente, de lutte fièvreuse, il allait, devant une Cour hostile, au milieu de l'indifférence et des soupçons des siens, dans une affaire dont il semblait que le dénouement, quel qu'il fût, dût l'anéantir, prononcer le premier de ses grands plaidoyers qui attirera sur lui les regards étonnés de ses adversaires eux-mêmes. On peut à vrai dire, en parcourant ces pages enflammées, lointain écho d'une affaire qui passionna l'opinion publique, y relever « des traces de déclamation et d'enflure », traduisant « l'inexpérience d'un avocat de vingt-six ans[2] », mais il est impossible de ne pas admirer la sûreté de son plan, le vigoureux enchaînement de son argumentation, les élans de son éloquence.

Dès ses premiers mots se dégage sa constante préoccupation de ne pas limiter sa défense à la stricte discussion des faits, de rattacher les événements de Lyon à leur origine profonde, de jeter ainsi sur l'arbitraire du procès, sur le régime lui-même une impitoyable lumière. Il sut avec bonheur, s'élevant contre les arrêts des Pairs, évoquer les suprêmes résolutions qu'ils avaient inspirées aux prévenus; et la délicatesse de sa parole lui permettait de révéler les raisons de sa propre attitude, tout en exaltant la fermeté des accusés défaillants : « Moi-même, messieurs les Pairs... moi qui ai été leur compatriote et leur frère, moi qui ai été témoin de leurs angoisses, moi qui ai pleuré sur leurs misères, sur la détresse de leurs femmes, sur la nudité de leurs enfants, vous comprendrez que *je souffrais de leur souffrance*, et que j'ai aussi espéré de leur espoir, que je les ai soutenus et consolés avec la promesse de votre impartialité, encore que je l'ignorasse moi-même. Vous

1. Louis Blanc, *op. cit.*, t. IV, p. 418. Voir *le Réformateur* du 17 et du 24 juin 1835.
2. Maritain, *op. cit.*, p. 19.

comprendrez qu'eux traînés à Paris, j'aie brisé les liens des plus saintes intimités, je sois accouru aussi, non pour les couvrir de mes paroles et de ma protection, mais pour les revendiquer au nom des principes les plus sacrés de l'humanité violée en leur personne, et pour m'écrier à votre barre : Pairs de France, ne touchez pas à un cheveu de ces têtes, car elles ont déjà subi le baptême d'une injuste persécution! Qui a un cœur pour de telles émotions devinera si mes entrailles ont dû être déchirées lorsque, par une fatalité funeste, votre souveraineté a brisé les exigences de quelques-uns des accusés, lorsqu'un de vos arrêts s'est élevé comme une muraille derrière laquelle il n'y a plus pour eux d'autre honneur que le silence.... Maintenant, le mal est consommé, et je n'en aurais point parlé si je n'avais entendu l'organe du ministère public traiter de rebelles les accusés qui ont refusé de prendre part aux débats desquels vous avez exclu leurs défenseurs. *J'ai d'autant plus le droit de les venger de ces attaques, que j'ai énergiquement combattu leur résistance*; *mais plus mes efforts ont été persévérants et inefficaces, plus j'ai acquis la conviction du courage et de la moralité de leur résolution*[1]... »

Il s'attarda peu à discuter la compétence judiciaire de la Haute Cour. Les arguties de la procédure, l'interprétation pointilleuse des textes lui semblaient contraires à la majesté de la cause qu'il défendait. Seulement, laissant de côté la Charte et ses éphémères institutions, il déclara que la Chambre des Pairs, dont l'utilité politique pouvait se soutenir, s'interdisait d'avoir la liberté de décisions, l'impartialité d'un tribunal, parce que la raison d'État la dominait, et qu'en conséquence elle était un docile instrument du pouvoir. Il rappela les leçons de l'histoire, la Cour des Pairs jugeant, après le triomphe des orléanistes, les ministres d'une royauté vaincue, comme elle eût condammé, « fidèle à la loi de la victoire », les insurgés de Paris si les troupes de Charles X les avaient écrasés.

1. *Plaidoyers*, t. I, p. 40 et suivantes. Plus loin il ajoutait : « Les accusés ont été traduits à votre barre, mais le débat y est mort, et il n'a pas dépendu de votre souveraineté de lui sauver la vie, pas plus qu'on ne pourra le ressusciter à l'aide de modifications posthumes. Ce n'est pas quand, à tort ou à raison, on a outragé la sainte liberté de défense, qu'on peut faire la paix avec elle en jetant à travers les barreaux d'une prison des lambeaux de réquisitoire auxquels on sait qu'il ne sera pas répondu. »

Dans un procès politique il était donc appelé à constituer lui-même une défense politique, à examiner avant tout les fragiles bases sur lesquelles le gouvernement avait entendu établir un complot contre la sûreté de l'État. Il lui apparaissait que s'était peu à peu effondrée la thèse laborieuse de l'accusation, s'efforçant de rattacher les unes aux autres les émeutes spontanément éclatées sur différents points du territoire, puis, par l'arrêt de disjonction, se décidant à les séparer, « abandonnant la France tout entière pour se réduire à Lyon ».

Le ministère public, entraîné par son désir de donner à l'insurrection lyonnaise l'importance d'un complot révolutionnaire, n'avait-il pas aussi essayé de la rattacher à des faits antérieurs, et d'expliquer les journées d'avril 1834 par les tentatives qui les avaient précédées? Contre une telle allégation, Favre eut cette foudroyante riposte :

L'accusation a cru devoir remonter jusqu'au mois de novembre 1831 ; nous, messieurs, nous vous demanderons la permission d'aller plus loin encore en arrière. Si la filiation de 1835 à 1831 est légitime, celle de 1831 à 1830 ne l'est pas moins, et aucune de ces époques n'est intelligible sans l'autre. Eh bien! après la révolution de Juillet, le pouvoir avait de graves obligations à remplir. Ce n'est pas, en effet, impunément qu'on monte sur le trône à travers les journées de triomphe populaire.

Certes le gouvernement né de l'insurrection s'était hâté, une fois établi, d'oublier ses origines, et de chasser le spectre des mouvements populaires en réprimant impitoyablement toute tentative de révolte. Le jeune avocat lyonnais n'hésita pas à éveiller des souvenirs mal éteints :

Honneur au peuple, s'écria-t-il, d'avoir compris qu'il ne devait prendre conseil que de sa valeur, qu'il devait suppléer par son bras aux pouvoirs tremblants et dispersés! Mais que ces pouvoirs, qui, alors, étaient à la queue de l'émeute dont la bravoure parisienne a fait une révolution, que ces pouvoirs qui, le lendemain, n'ont pas eu assez de flagornerie pour la guerre des rues, pour les guerillas de barricades, pour les combats de cheminée, viennent aujourd'hui les dénoncer à l'indignation publique et réclamer contre eux des châtiments, il faut le dire avec douleur, cela est peu moral et peu logique et donne droit à leurs ennemis de leur répondre qu'ils ne blâment tant à présent l'insurrection que parce qu'elle ne leur profite pas.

Ainsi le peuple, instruit par la révolution de Juillet, avait pu compter sur un gouvernement qu'il s'était lui-même donné;

au surplus pensait-il conserver la faculté, s'il se voyait trompé dans ses espérances, de renverser du pouvoir ceux qu'il y avait élevés.

En réalité, l'émeute lyonnaise était le fait de l'incurie et de l'arbitraire gouvernementaux. La loi sur les associations ayant soulevé de toutes parts un mouvement d'unanime réprobation, les autorités s'étaient proposé d'étouffer les résistances éventuelles dans la répression implacable d'un imaginaire complot. Aussi l'administration s'était-elle gardée de prévenir le mouvement, qu'elle désirait voir se produire en province, mais que le parti républicain n'eût exécuté qu'à Paris. Chaque phase de l'insurrection d'Avril portait l'empreinte des provocations policières, et l'avocat opposa à la généreuse attitude de ses clients, à leur modération[1] les efforts audacieux du pouvoir, que la nature elle-même des poursuites avait dévoilés.

Peu à peu, la défense se faisait dénonciatrice. Au milieu d'un silence profond, luttant avec une énergie singulière contre l'épuisement de ses forces, Favre prononçait ces véhémentes paroles dont on ne sait ce qu'il convient d'admirer le plus, de l'énergie morale ou de la haute éloquence :

Vous nous accusez, s'écria-t-il, d'avoir attenté contre la sûreté de l'État, et moi j'accuse le pouvoir de n'avoir pas déjoué cet attentat.

Je l'accuse d'avoir nourri l'émeute en attirant les insurgés sur la place publique, alors qu'il lui était facile de la comprimer.

Vous nous accusez d'avoir construit des barricades, moi je vous accuse de les avoir laissé élever sous les yeux des agents de police et de l'autorité civile, et d'avoir jeté parmi les groupes inoffensifs des excitateurs soldés.

Vous nous accusez d'avoir usé de la force devant les défenseurs de l'ordre, moi je vous accuse d'avoir déchiré la loi qui protège la vie des citoyens, d'avoir donné la consigne qui, à elle seule, suffisait pour allumer l'insurrection, d'avoir compromis la vie des femmes, des enfants, des vieillards, d'avoir prolongé la lutte sans nécessité, et d'avoir enseveli, sous les ruines de nos maisons, nos familles qui ne vous attaquaient pas.

1. Cet extrait de la défense de Lagrange mérite d'être cité (*Plaidoyers*, t. I, p. 83) : « Savez-vous comment ce jeune homme répondait aux calomnies des personnes qui l'entouraient, alors qu'il défendait les jours de l'agent de police Corteys? On lui disait qu'il était un lâche, et lui s'en allait tranquillement à la barricade où il se promenait sous les feux de peloton; les balles ont respecté sa noble tête. La main du bourreau ou du garde-chiourme ne la touchera pas. »

Je vous accuse d'avoir été sourds aux demandes de trève et de conciliation qui étaient faites de toutes parts, et de n'avoir pas épargné la vie des vaincus.

Vous avez fait votre réquisitoire, voilà le mien : ils resteront tous deux affichés à la porte de ce palais, et nous verrons lequel durera davantage, lequel la France lira avec le plus d'indignation!

Puis, après une péroraison où il déplorait en termes pathétiques les atrocités des guerres civiles[1], il s'arrêta, trop las pour présenter la défense particulière de chacun de ses clients, et demanda à être entendu lorsque ses confrères auraient achevé leurs explications[2].

Au cours de l'audience du 22 juillet, il reprit la parole et plaida pour Poulard, Thion et pour Carrier auquel le ministère public avait reproché sa profession de foi républicaine. A une époque où le libéralisme officiel dissimulait mal des préoccupations de conservation sociale, la doctrine républicaine apparaissait comme si pernicieuse, que son aveu seul engendrait les pires soupçons. Alors Jules Favre proclama la liberté des opinions politiques, et, dans un mouvement de défi, se retournant vers les juges surpris de son audace :

Est-ce qu'on veut, s'écria-t-il, établir des tables de proscription pour tous ceux qui ne professent pas une adoration parfaite pour tous les principes professés par le gouvernement? Ah! si le ministère public a entrepris une pareille tâche, vous aurez bien des accusés à juger, et

1. « Oh! trois fois maudites les discordes civiles qui moissonnent les vies les plus généreuses, qui, leurs morts ensevelis, continuent leurs champs de bataille à travers le pays et jusque sur les pages de l'histoire! Trois fois soient maudites les ambitions inquiètes qui, pour le bénéfice de leur spéculation, ne craignent point de troubler le pays et la sainte observation de ses lois! Trois fois soient maudites aussi les obstinations intéressées qui se font sourdes au cri du peuple, qui dérisionnent la misère, qui croient le peuple rassasié quand elles sont repues! Trois fois soient maudites, aussi bien que les agressions, les répressions impitoyables qui frappent partout où il y a vie, et croient avoir sauvé le pays quand elles ont détruit dans les villes des quartiers entiers par la volée de la mitraille!... »

2. Louis Blanc s'est complu à faire le plus grand éloge de la plaidoirie de Favre, et nous aurons dans le chapitre suivant à en déduire les conséquences : « Les avocats... prirent successivement la parole, chacun pour son client, dit-il, mais nul ne le fit avec plus d'élévation et plus d'éloquence que M. Jules Favre ». (Louis Blanc, *op. cit.*, t. IV, p. 418.) Parlant de Jules Favre et de son client Carrier, *le Courrier français* du 18 juin 1835 s'exprimait ainsi : « Leur éloquence venait du cœur, elle a été communicative, et les impressions qu'ils ont produites ne s'altéreront pas... ».

bien des gens, jusqu'au défenseur qui porte ici la parole devant vous, réclameront leur part dans cette accusation.

Je suis républicain [1]. L'opinion est notre patrimoine; elle nous appartient et M. l'avocat général n'a pas le droit de la sonder; il n'a pas le droit de nous ouvrir la conscience pour écrire sur ses lambeaux les pages de ses réquisitoires!

Cependant Favre ne pensait point s'être entièrement acquitté de son devoir en plaidant pour ceux qui lui avaient confié leur cause. Certes, il pouvait espérer que son argumentation mettant en lumière les responsabilités du gouvernement, que la portée générale de ses conclusions seraient utiles aux inculpés absents eux-mêmes. Leur destinée le touchait profondément, celle de Baune en particulier dont il estimait le courage et l'abnégation. L'exposé des événements de Lyon lui avait permis de faire valoir l'influence pacificatrice de son concitoyen, de rappeler que, cloué par la maladie, il n'avait pu jouer au milieu des émeutiers le rôle qu'on lui reprochait. Le 28 juillet, le jour même où devait être rendu l'arrêt de la Chambre Haute, il écrivit aux Pairs la plus émouvante des lettres. A l'insu de Baune, contre son désir même [2], il fit appel aux sentiments d'humanité des juges, disant toute l'infortune de la jeune femme, des enfants d'un homme qui, par dignité, ne s'était point défendu, et l'amitié attendrie ne craignit point de supplier [3].

1. Un très grand nombre d'historiens et de biographes, peu accoutumés sans doute à recourir aux sources, affirment que Favre commença sa grande plaidoirie d'ensemble par cette profession de foi républicaine, infiniment hardie et significative devant une haute assemblée monarchiste. La vérité est plus terre à terre, et le fameux « je suis républicain » ne fut prononcé qu'au cours d'un plaidoyer individuel et quelque peu subsidiairement, ce qui ne lui enlève d'ailleurs rien de sa crânerie.

2. « J'ai rempli devant la Cour un mandat avoué, j'ai défendu à la mesure de mes forces ceux des accusés qui ont cru pouvoir m'accepter. Mais ma conscience crierait contre moi si je n'allais pas au delà, si je n'avais un mot à dire à la Cour en faveur du client qui a préféré le silence à la justification. Peut-être, en le prononçant, m'exposai-je à perdre son amitié. J'ai tout pesé : j'ai cru qu'il valait mieux encore épargner à la Cour, s'il était possible, la responsabilité d'un arrêt inique, à moi-même l'éternelle douleur d'une condamnation que j'aurais pu conjurer. Ce client, cet ami, c'est M. Baune.... » Cette lettre a été publiée dans les *Plaidoyers*, t. I[er], p. 93 et suivantes.

3. « Suis-je trop petit pour... dire que la condamnation de Baune empoisonnerait ma vie? J'ai honte de parler de moi à la Cour des Pairs, mais elle a écouté ma faible voix, quand elle gémissait sur les malheurs de ma

Tous les efforts de Favre devaient se heurter aux dispositions rigoureuses de la Cour. Le ministère public avait renoncé à requérir la peine de mort, mais les juges rendirent un arrêt sévère. Parmi les Lyonnais, Baune fut condamné à la déportation, Thion à dix années, Carrier à cinq années de détention. Le talent de Favre avait fait acquitter Girard et Poulard [1].

Cependant, trois mois de luttes avaient épuisé ses forces. Il quitta la Chambre des Pairs atteint d'une fièvre cérébrale qui mit, pendant des mois, son existence en péril et le laissa sourd de l'oreille droite.

Revenu à la santé, il songea tout d'abord aux détenus dont il savait le sort malheureux : il ne put jamais, dans sa carrière d'avocat, se résoudre à limiter son rôle aux strictes obligations de la défense [2]. Le bruit s'étant répandu que les prisonniers de Lyon, enfermés à Clairvaux, étaient soumis à un régime arbitraire, il se résolut à les visiter, afin de connaître par lui-même la façon dont on les traitait. Le voyage devait être long, pénible, et sa convalescence n'était pas achevée. A Clairvaux, le commissaire central se retrancha derrière une consigne inflexible, se refusa à le laisser pénétrer auprès de ses amis. Sans prendre quelque repos, Favre remonta en voiture et, au milieu de la nuit, reprit la route de la capitale afin d'obtenir du sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, M. de Gasparin, l'autorisation nécessaire. La faveur ne lui fut point refusée. Six jours après son infructueuse tentative, il s'acheminait à nouveau vers la maison centrale.

Sa première visite fut pour Baune. De ces entrevues doulou-

patrie : maintenant, c'est à la dérobée que je dépose à ses pieds cette requête en faveur d'une femme et de trois petits enfants que le dénûment m'a donnés et que j'ai aimés en proportion de leurs souffrances. C'est pour eux, qu'en terminant, je sens malgré moi s'échapper de ma plume le mot de prière. Ce mot n'est que de moi et je le laisse puisque Baune ne le lira point. »

1. L'arrêt concernant les Lyonnais fut rendu le 13 août 1835. Antide Martin, Albert Hugon, Reverchon, Lafond, Desroyes furent également condamnés à la déportation, Lagrange à vingt ans de détention, Caussidière à dix ans, etc.... On sait que plusieurs accusés parisiens, Cavaignac, Marrast, Guinard, Vignerto, avaient prévenu la rigueur de la Cour en s'évadant, le 12 juillet, de Sainte-Pélagie.

2. N'avait-il pas déjà, en 1834, se défendant lui-même dans des circonstances que nous avons rapportées, ainsi formulé sa haute conception des devoirs du barreau : « Notre profession serait une dérision indigne, si l'intérêt que mes clients m'inspirent s'éteignait avec une plaidoirie. » (Voir *supra*, p. 50.)

reuses, Favre a fait un vivant récit où son émotion se maîtrise à peine. Toute le passion du procès d'avril s'y retrouve, et les sentiments tumultueux qui agitaient le cœur de l'avocat lyonnais [1].

Le lendemain matin, écrit-il, je vis Baune. J'avais préparé mon cœur à le recevoir. Je savais d'avance que je le retrouverais tel que je l'ai toujours connu depuis que la persécution l'écrase, calme sans ostentation, continuant avec une invariable modération ses rêves de philosophisme politique (*sic*). J'eus cependant besoin de toute ma force pour être aussi courageux que lui. Vous n'en ignorez pas, Camille, le motif secret. La captivité de Baune est la couronne de toutes les douleurs qui m'ont frappé à la Cour des Pairs. C'est lui, surtout, que de fausses et à jamais déplorables mesures m'ont arraché; lui, dont l'acquittement était ma plus chère pensée; lui, qui devait marcher à la tête du procès, au lieu de se jeter à la suite d'un comité de défense égaré par un dévouement irréfléchi.

Et la sensibilité féminine de Favre trouve ces accents poignants :

O mon ami, nul ne sondera la profondeur de la plaie que ce chagrin m'a laissée.... Ne croyez pas que mes blessures soient guéries, mon pauvre ami, elles saignent comme au premier jour. Et je venais les rouvrir à Clairvaux. J'en suis quelquefois à me reprocher le plus vulgaire plaisir, à la pensée des souffrances imméritées qui brisent des existences qu'on devait sauver.

Ce triste pèlerinage lui valut pourtant une consolation : le spectacle de la fermeté dont faisaient preuve non seulement les directeurs de la pensée libérale, comme Baune et Trélat, tous deux à la tête de la Société des *Droits de l'Homme*, mais encore les condamnés les plus obscurs eux-mêmes, « ceux que

1. La *lettre sur Clairvaux et les captifs d'avril*, datée de janvier 1836, a été publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 151 et suivantes. Il semble que peu de temps auparavant Favre ait songé à rédiger un ouvrage sur l'insurrection lyonnaise elle-même. Sa lettre commence ainsi : « Votre avis a prévalu, Camille; le livre que j'avais résolu de publier ne le sera point : je viens d'en mettre au feu les pages commencées.... Confessez néanmoins que la guerre d'avril est une lugubre et grande épopée dont le poète est resté muet encore, et que, parmi tant de ruines amoncelées par elle, il était utile de relever quelques saintes et nobles idées qui pourraient bien sembler mortes, à démeurer si longtemps prosternées. Vous n'avez pas voulu que je m'y dévouasse... vous m'avez dit que l'histoire s'écrivait mal le lendemain d'une bataille, entre la pierre des tombeaux et celles des cachots.... »

ne soutiennent ni la dignité d'un rôle politique, ni la prévision réfléchie des humaines vicissitudes », et que la cour des Pairs, loin de s'apitoyer sur leur sort misérable, avait sévèrement condamnés[1]. Songeant à tant de malheurs secrets, tant de souffrances qu'augmentait la rigueur d'impassibles geoliers[2], Jules Favre achevait son récit par un appel ému à la clémence du pouvoir :

A quoi bon sauver la vie, si on jette sur elle le linceul du cachot éternel? Or, le moment est venu. Les passions sommeillent, le pouvoir s'est fortifié de toutes les crises qu'il a traversées; aux mouvements de la rue a succédé la recomposition philosophique. Guichetiers. laissez passer ces victimes de nos discordes politiques. C'est la fortune et la conscience du pays qui les viennent prendre par la main[3].

Après quelques semaines passées au pays lyonnais, où sa guérison s'acheva, Favre résolut de se fixer définitivement à Paris, et il semble que la vie intense qu'il y avait connue pendant le procès d'avril n'ait pas été sans influence sur la décision du jeune avocat[4]. Mais le principal motif de cette détermination[5] était le changement survenu dans la situation de Léon Favre, qui était venu s'établir dans la capitale en vue d'y établir un commerce de draperie, tout en liquidant les affaires paternelles. Une rare intimité unissait Jules à son aîné; les deux frères partageaient la même chambre, et l'affec-

1. « Les nobles pairs qui les ont frappés s'absolvent en répétant qu'à part cinq ou six accusés, ils n'ont jugé que de la canaille. Canaille, messeigneurs, dont le sang vaut le vôtre, et dont la liberté est d'autant plus précieuse que la richesse ne la supplée pas.... »

2. Au cours de sa visite à Clairvaux, Favre constata cependant que l'installation matérielle des prisonniers, principalement leur nourriture, était satisfaisante. (G. Weill, *op. cit.*, p. 156.)

3. Peu de temps après, les détenus étaient transférés à la prison de Doullens, à l'exception de Trélat, dont Favre avait admiré le courage tranquille, et qui dut être confié, gravement malade, à une maison de santé. Le 28 août 1836, Favre écrivait à sa mère : « Je ne puis vous dire avec quelle vivacité je désirerais aller jusqu'à Doullens. J'ai conservé, comme bien vous pensez, une affection profonde pour les malheureux qui y sont enfermés, et je les sens tellement isolés, que je comprends que ma visite leur serait précieuse. Je me figure aussi qu'ils sont mal, qu'ils éprouvent des persécutions intérieures et que peut-être ma plume leur ferait quelque bien. Enfin, j'ai besoin de les voir. » (Maritain, *op. cit.*, p. 521.)

4. De cette époque date en effet chez Favre une ambition nouvelle dont les lettres à Ducurtyl nous donneront un curieux témoignage.

5. *Carnets inédits* de M. Léon de Montluc, à la date du 9 avril 1873.

tion fraternelle, qui amena l'éloquent Lyonnais à se séparer de sa mère, fit ce que la seule ambition n'eût pu réaliser. Il avait compris cependant qu'un élément de succès lui faisait défaut, que dans la capitale il ne possédait pas le cercle de relations nécessaires pour acquérir une durable renommée. Son grand souci fut dès lors d'y rechercher quelques amitiés précieuses. Lorsque au mois de mars 1836 il vint s'installer en plein centre, dans un modeste appartement de la rue Saint-Joseph, au numéro 5, il apportait une lettre de Marceline Desbordes-Valmore qui le recommandait fort chaleureusement à l'accueil d'une amie parisienne, et suppliait celle-ci de montrer au jeune avocat « tout ce qui est à aimer, beau et bon à connaître[1] ».

Le choix que Favre faisait ainsi d'introductrices, non plus que l'amitié qui le liait à Mme Desbordes-Valmore, ne peuvent nous surprendre. Des opinions communes, mais surtout une égale sensibilité avaient valu à « l'éloquent et pur défenseur des accusés d'avril » l'admiration de son enthousiaste compatriote. Dans sa vie, les femmes ont toujours joué un rôle bienfaisant, par la sympathie dont elles l'ont constamment entouré. Que sa réserve en ait imposé aux hommes, que son apparente froideur ait découragé parfois les élans de leur amitié, — les raffinements de sa délicatesse, les illusions mêmes de sa générosité

1. A Mélanie Valdor. Lyon, mars 1836. « Je ne peux mieux vous prouver, bonne Mélanie, tout le prix que j'attache à votre amitié et la foi que j'ai en elle, qu'en vous donnant le bonheur de connaître M. Jules Favre, l'éloquent et pur défenseur de nos malheureux accusés d'avril. Cette jeune gloire du barreau lyonnais, dont la voix a ému les tristes échos du Luxembourg, va où s'en vont toutes choses, toutes les belles choses, Mélanie, à Paris, au foyer des gloires durables. Recevez bien la sienne et montrez lui les vôtres, qu'il ne connaît encore que de loin et par l'amour qu'il leur porte. Vous avez, avec votre cœur parfait, l'heureux moyen d'être utile à ceux qui aiment les lettres, les arts et les cherchent. Faites donc voir à ce nouvel habitant de votre monde tout ce qui après vous y est à aimer, beau et bon à connaître.... » Et, quelques jours plus tard : « J'ai vu M. Favre tout ému encore de votre bonté.... Faites connaître David à M. Jules Favre. » (*Correspondance intime de Mme Desbordes-Valmore*, t. I, p. 57 et suivantes.) Cf. Lucien Descaves, *Marceline Desbordes-Valmore*, p. 206 : « A peine de retour (à Paris) en décembre 1840, elle (Marceline Desbordes-Valmore) fournissait sa contribution en vers à un concert au bénéfice de Lyon. Bocage lisait la poésie et Ondine la vendait dans la salle, où la guidait un garçon d'honneur inattendu là : Jules Favre, dont les Valmore avaient fait la connaissance à Lyon et qui leur était sympathique pour avoir défendu les accusés d'avril. » Nous retrouverons Bocage en décembre 1851, grimant Favre traqué par le coup d'État en vue de faciliter sa fuite.

ne lui gagnaient pas moins la secrète confiance des femmes, parmi lesquelles il trouvait ses alliés les plus fidèles.

Mais en dépit des relations qu'ainsi Favre, dès son arrivée à Paris, s'efforça de se créer, en dépit de l'éclat jeté sur son nom par une cause sensationnelle, ses premiers mois de fréquentation du Palais ne lui procurèrent pas la clientèle qu'il eût pu espérer. Sa volonté même, au cours de son adolescence maintes fois affirmée, de devenir un avocat illustre, fléchissait. Les lettres qu'il écrivait vers cette époque à son ami Ducurtyl[1] traduisent son incertitude, le désarroi de sa conscience au lendemain du procès d'avril et de ses cruelles surprises. Les affaires lui apparaissent pour si fâcheusement banales, que son dédain les confond sous l'irrévérencieuse épithète de « tracasseries du Palais ».

Je vous dirai en deux mots que j'ai deux ou trois affaires au Palais. Je n'ai point encore débuté, et, chose étrange, je le désire fort peu. Voilà quelle est ma vie. M. Carrel m'a proposé d'écrire au *National* des articles de jurisprudence politique. J'ai accepté, je n'ai fait encore que peu de chose. Néanmoins je suis en pied. Je suis aussi engagé dans un dictionnaire de droit que dirige M. Carteret. Vous l'avez vu à la Cour de Paris, vous le rappelez-vous? Je n'ai rien fait encore que promettre. J'ignore si mon travail conviendra. En troisième lieu, je vais diriger la composition d'une *biographie* que M. Babeuf a entreprise. Il m'a proposé d'y écrire, et, ce qui est plus important et plus lourd, de revoir tous les articles secondaires. Enfin je m'occupe d'une *Histoire de France* dont j'ai déjà écrit plus d'un chapitre. Ajoutez à cela un peu de Palais et des distractions sans nombre, vous verrez que ma vie est bien pleine[2]....

Et les confidences s'achèvent sur cette recommandation, qui laisse deviner une ambition nouvelle et bien inattendue :

Tout ce que je viens de vous dire est pour vous. Il n'y a qu'une personne à laquelle je vous autorise à le dire, c'est Chastel. Vous comprenez, mon petit, pourquoi je demande cette discrétion à votre amitié. Je commence, je puis échouer dans l'une ou dans l'autre des choses que j'essaie, il importe qu'on ne sache que j'y suis lancé que lorsque je serai sûr de pouvoir marcher. *Je trouve ces travaux bien plus intéressants que les tracasseries du Palais....*

1. Ces lettres, restées inédites, ont été adressées à M. Lucien Ducurtyl, avocat puis juge suppléant à Lyon, demeurant rue des Prestres; elles nous ont été obligeamment communiquées par son fils.
2. Lettre datée du 30 mai 1836.

La vie de Favre semblait s'orienter vers des destinées nouvelles. Le temps que lui laissaient les relations, « des distractions sans nombre », les préoccupations de la famille[1], il le consacrait surtout à la littérature et aux travaux de librairie, se livrant à ce labeur avec son entrain ordinaire. Il écrivait à son père le 28 août 1836 : « Mes amis me disaient que je n'avais qu'à me présenter pour réussir. Je savais à merveille ce qu'il en était; mais je suis loin de désespérer. Je suis rempli de cette idée qu'avec du travail on parvient tôt ou tard, et le travail et moi nous avons fait connaissance à Paris il y aura bientôt dix ans; je pense bien que nous la renouvellerons[2]. »

Il ne nous est resté aucune trace de l'*Histoire de France* dont il entretenait Ducurtyl. Sur sa collaboration au *Dictionnaire biographique* que dirigea son ami Louis Babeuf, établi depuis quelques mois à Paris, 17, rue de Vaugirard, nous possédons au contraire de précieuses indications[3]. Précédé d'une introduction de Charles Nodier, contenue dans le premier numéro, l'ouvrage devait avoir une étendue considérable, former dix volumes paraissant chacun en quarante livraisons. La Bibliothèque nationale possède seulement les seize pages qui en constituent le premier fascicule. La plupart des personnages dont la vie y est racontée n'évoquent aujourd'hui que de lointains souvenirs. Cependant Favre y a, de sa plume alerte, esquissé une physionomie curieuse d'Abd el-Kader tenant tête aux envahisseurs de son pays[4]. Les notes qu'il a d'autre part laissées contiennent

1. Son frère Léon, après une grave maladie, rencontrait des difficultés dans son commerce de draps.

2. Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.

3. Cet ouvrage avait pour titre : *Biographie contemporaine, ou histoire de la vie publique et privée de tous les hommes morts ou vivants, qui ont acquis de la célébrité depuis la Révolution jusqu'à nos jours; par une réunion de savants, de publicistes, de magistrats, de militaires, de littérateurs, d'artistes et d'industriels.* (Paris, 1837, Louis Babeuf, éditeur, 17, rue de Vaugirard.) Pour exploiter cette publication, une société en commandite s'était formée entre Babeuf, Charles Nodier, Sainte-Beuve, Jules Favre, Adolphe Everat, imprimeur, et le baron de Chapuys-Montlaville, membre de la Chambre des députés où il siégeait dans les rangs de l'opposition, mort en 1868 sénateur de l'Empire. L'acte de société porte la date du 15 octobre 1836.

4. « Tel est le jeune Arabe dont l'âme énergique n'a pas consenti à se courber sous notre joug, et qui déjà a su opérer une révolution chez les sauvages peuplades qu'il commande. Quelle que soit sa destinée, l'histoire lui assignera une place honorable parmi les hommes supérieurs qui, dans un vague instinct de régénération sociale, travaillent à la transformation de leur pays et à la diffusion des idées civilisatrices.... »

un grand nombre d'articles; certains furent publiés, si l'on en croit les mentions marginales. Il est toutefois hors de doute que l'œuvre ne fut pas achevée.

La participation de Jules Favre aux efforts de la presse libérale sous la Monarchie de Juillet est une question difficile à résoudre. Certains de ses biographes ont donné une indication trop absolue en certifiant qu' « il ne fut ni du *National*, ni de *la Nouvelle Minerve*, ni du *Journal du Peuple*, ni de *la Réforme*, à la suite de son échec dans le procès d'avril[1] ».

La lettre adressée en mai 1836 à Ducurtyl atteste bien au contraire qu'en lui ouvrant les colonnes du *National*, Armand Carrel entendait oublier le grave conflit qui les avait naguère séparés. Dans ce journal Favre publia des articles nombreux, « où la perfection du style formait avec la hardiesse des idées un saisissant contraste, et qui brillaient à l'horizon politique comme l'éclair précurseur de la tempête[2] ». Une collaboration commune à cette feuille lui permit, si l'on ajoute foi à certains souvenirs, de renouer, pour un temps, de cordiales relations avec Louis Blanc[3]. Selon d'autres témoignages, ces relations se seraient bornées à une assez vive polémique sur des questions sociales, soutenue dans *le Bon Sens* contre Louis Blanc qui aurait répondu dans *le Monde*[4]. Favre lui-même écrivit dans ce dernier journal, dont il paraît avoir été rédacteur en chef après que Lamennais eut résigné ces fonctions pour raison de santé[5]. Un contemporain affirme, il est vrai, que ce fut au journal *le Mouvement* que Favre, en même temps que son ami Petetin, succéda à Lamennais en qualité de directeur[6]. Mais la confusion est évidente. Il résulte en effet d'une lettre adressée à Ducurtyl que Favre pénétra au *Monde* précisément avec Pete-

1. *Profil de Jules Favre*, par V. B.
2. Maritain, *op. cit.*, p. 21.
3. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 679 : « L'année suivante ils deviennent collaborateurs au *National*. »
4. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 682.
5. Léon Bigot, *ibid.*, et Larousse, *Dictionnaire universel*. Les articles du *Monde* n'étaient malheureusement pas signés; mais certains ont conservé le cachet du talent si personnel de Jules Favre.
6. « Vers cette époque M. Lamennais ayant quitté la rédaction en chef du journal *le Mouvement*, M. Jules Favre en prit la direction avec M. Anselme Petetin. Malgré l'active collaboration des deux jeunes publicistes, le journal ne put vivre que quelques mois. » (Saint-Vallière, avocat, *M. Jules Favre*, 1848.)

tin[1], et un avis paru dans le numéro du 22 septembre 1837 annonce que « MM. Anselme Petetin et Jules Favre, qui ont pris part à la rédaction du *Monde* depuis le 1er août, cessent d'y coopérer à partir de ce jour ». La participation du grand avocat à la rédaction du *Droit* est enfin certaine, établie par un nombre imposant d'articles qui nous ont été conservés, et traitent de législation et de jurisprudence[2].

Cependant, malgré sa rancœur et ses hésitations, Favre prenait peu à peu au barreau parisien la place que son tempérament lui destinait. Rares pendant les premiers mois de l'année 1836[3], les affaires se multipliaient pour lui dès la fin de la même année. Le 30 juillet, au lendemain du duel tragique qui avait coûté la vie à Armand Carrel, il plaidait pour le gérant du *National*, poursuivi en raison de deux articles où l'accusation prétendait voir l'apologie de l'attentat d'Alibaud. La mort de l'ami très cher, dont Favre respectait la haute droiture, l'avait accablé d'un chagrin profond[4], qui ne devait pas être sans influer sur le choix définitif de sa carrière.

1. Lettre à M. Ducurtyl, juge suppléant à Lyon, portant la date du 24 septembre 1837. (Voir plus loin.)

2. Les collections de journaux de cette époque, malheureusement incomplètes, ne nous ont pas permis d'élucider entièrement le rôle joué par Favre dans la presse libérale de 1836 à 1848. Les notes qu'il a laissées nous autorisent cependant à certifier la publication des articles suivants : *De l'abolition de la peine de mort*, paru le 7 juin 1836 dans *le National*; *Législation de la presse et de l'imprimerie*, 7 juin et 8 juillet 1836 (*Droit*); *Affaires de Rome*, 2 décembre 1836 (*Droit*); *Du projet de loi sur les attributions des conseils généraux*, 29 mars 1837 (*Droit*); *Législation sur les sels*, 18 avril 1837 (*Droit*); *Des alluvions artificielles*, 23 février 1838 (*Droit*); *De l'exécution des grands travaux d'utilité publique*, 22 mars 1838. Aucune mention ne nous révèle le journal où ce dernier article fut inséré.

3. Le 26 janvier, Favre défendait, devant le tribunal de police correctionnelle de Chalon-sur-Saône, M. Duchesne, rédacteur en chef du *Patriote de Saône-et-Loire*, prévenu de contravention à la loi sur l'imprimerie, et le faisait acquitter. *Plaidoyers*, t. I, p. 105 et suiv.

4. Le 4 juillet il adressait à son père cette lettre émouvante : « Nous sommes plongés dans une bien légitime et bien grande douleur. Ce matin, à cinq heures, M. Armand Carrel a cessé de vivre. Hier matin, nous nous étions laissés aller à espérer, nous nous étions, comme vous le verrez par les journaux, décidés à comparaître à la Cour d'assises. Le ministère public a fait renvoyer l'affaire de peur que l'impression causée par le danger de M. Carrel ne nous fût favorable.... La femme de M. Carrel est revenue hier soir à Paris sans l'avoir vu. On a craint que cette entrevue ne les tuât tous deux. N'aurait-ce pas vraiment été mieux? M. Carrel a vu d'abord qu'il était mortellement blessé. Il a fait son sacrifice avec cette grandeur qui lui est propre.... » (Lettre publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 519-520.)

Rappelant au tribunal qu'Armand Carrel avait demandé l'autorisation de défendre le journal dont il s'honorait d'être l'inspirateur, l'éloquent avocat était comme hanté par la vision du drame, et avec véhémence il dénonça la rancune du ministère public, poursuivant, « au delà de son asile suprême, cette noble pensée qui venait d'y descendre, couronnée du deuil et de l'admiration de la France[1] ».

Chez Favre, cette douleur détermina une crise nouvelle. Au mois de septembre, il partageait encore ses journées entre les occupations du barreau et les travaux littéraires, rédigeant des mémoires, faisant aussi quelques articles du *Dictionnaire biographique*, envoyant de temps à autre des notes au *National*. Mais « la mort de M. Carrel était encore là ». Les déceptions ne lui étaient d'ailleurs pas épargnées. Il n'avait plus au *National* la place prépondérante qu'il occupait du vivant de son ami. Faute d'argent, la publication qu'avait entreprise Babeuf était constamment retardée[2], « arrêtait sa plume ». Il se prenait à déplorer la rareté des affaires qui lui étaient confiées. Les déboires contribuaient à lui faire reconnaître sa vocation réelle. « Vous me demandez, écrivait-il à son père, si j'étais forcé d'attendre mes clients; malheureusement oui, mon bon père, ils viennent peu me chercher, et lorsque j'en rencontre qui se souviennent encore du chemin de ma porte, je dois faire tout pour les retenir[3].... » Cependant cette lettre qui ne cachait

1. Cour d'assises de la Seine, audience du 30 juillet 1836. (*Plaidoyers*, t. I, p. 114 et suiv.) Au mois de septembre, Favre eut une pénible entrevue avec Mme Carrel; il la raconta en ces termes à sa mère : « Avant hier j'ai eu une cruelle scène : Mme Carrel, que je n'avais pas vue depuis la catastrophe, m'a fait appeler. J'ai passé près d'elle deux heures et demie bien pénibles. J'y étais allé deux fois sans entrer jusqu'à elle. Je croyais la trop peu connaître pour insister. L'amitié et la confiance qu'elle m'a témoignées m'ont prouvé qu'elle avait compris d'un seul coup d'œil avec quelle force j'aimais M. Carrel. Et puis, ma mère, vous m'avez donné quelque chose qui sympathise avec les femmes. Je m'en suis déjà souvent aperçu, et je vous en ai toujours secrètement remerciée. Car les femmes sont, dans ce monde de misère, les êtres les plus abandonnés et les plus malheureux. » (Lettre datée du 2 septembre 1836, publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 525.)

2. Le 12 décembre 1836, Jules Favre écrivait à M. Ducurtyl : « Mes occupations ne sont pas encore bien assises. Je n'ai pas encore repris mes travaux de biographie. La crise commerciale dans laquelle nous sommes jetés nous force à modérer, et cette modération arrête ma plume. » (*Lettre inédite.*)

3. Lettre datée du 27 septembre 1836, publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 527.

pas ses angoisses se terminait par un crie de joie : « J'ai été interrompu par M. de Saint-Cricq, qui venait me consulter avec le doyen des avoués de Melun sur une très grande affaire et me demander une consultation dans laquelle je m'adjoindrai M. Barrot et M. Berryer. Je suis devenu rouge en entendant ces mots, car je ne me sens pas grand'chose auprès de ces noms. Néanmoins, je ne suis pas fâché des occasions qui m'arrivent de travailler utilement.... »

Dans la première semaine d'octobre un voyage que depuis longtemps il se promettait de faire à Charly était retardé par un procès en cours, un mémoire et une consultation à rédiger [1]. A la veille de son départ il signait avec Ledru-Rollin une autre consultation en faveur d'un de leurs confrères, Me Dupont, arbitrairement suspendu par la Cour d'assises de la Seine pour délit d'offense envers les magistrats [2].

Si la résolution de Favre s'affirmait ainsi, de pénibles préoccupations assombrirent son existence vers cette époque. Depuis la maladie causée par les extrêmes fatigues du procès d'avril, une surdité persistante de l'oreille droite, des douleurs au front et aux tempes l'inquiétaient. La santé de son frère était des plus précaires également et le commerce de draps que celui-ci avait monté souffrait de l'instabilité du régime [3]. Mais les souf-

1. « J'ai maintenant à vous expliquer les causes de mon retard. J'ai été forcé d'aller vendredi passé à l'audience pour une affaire de contrefaçon de librairie qui intéresse M. Meyer.... Je corrigerai cette semaine les épreuves de mon mémoire. Je ferai une consultation pour M. de Saint-Cricq. Je mettrai à jour quelques articles de la biographie. Je ferai mon plaidoyer et puis lundi je partirai.... » (Lettre inédite, adressée le 3 octobre à son père.)

2. « ... J'ai extrêmement à faire ; j'ai terminé le mémoire de M. Meyer, j'ai rédigé ma consultation, je suis resté aujourd'hui toute la journée à l'audience pour l'autre affaire de M. Meyer, j'ai demain à rédiger une grande consultation pour M. Dupont si arbitrairement suspendu.... Il a été convenu que nous rédigerions une note, et c'est moi qui en fournirai le canevas. Vous allez vous dire que je suis toujours le même. Est-ce vous qui vous en plaindriez? Voudriez-vous que je sentisse moins vivement une injustice parce que je vis au milieu d'un monde plus corrompu?... » (Lettre datée du 8 octobre 1836, publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 530.) La consultation pour Me Dupont se trouve dans les *Plaidoyers*, t. I, p. 120 et suiv.

3. « La vente de mon frère est moins active que nous ne l'avions d'abord espéré. Les esprits ne sont pas tranquilles et l'anxiété qui se manifeste en politique réagit sur les affaires commerciales.... » (Lettre inédite de Jules Favre à son père, 3 octobre 1836.) Au mois de septembre il formulait ainsi son opinion sur la politique de Louis-Philippe. « Je ne suis pas sans inquiétude sur les affaires publiques. Le système machiavé-

frances de leur mère causaient à Jules Favre un plus violent chagrin. De l'affection qu'il lui vouait, des témoignages touchants nous ont été conservés. Les années sont impuissantes à flétrir la délicate jeunesse de ces lignes qu'il lui écrivait le 2 septembre 1836 :

Vous souvenez-vous de mes jours d'étudiant passés paisiblement à Charly, pendant les belles matinées du mois de septembre? Au lieu d'aller à la chasse, je traduisais du droit romain; mais il y avait à mes travaux un écueil que j'aime à me rappeler aujourd'hui que ce temps est déjà loin de moi : c'est la petite chaise de bois sur laquelle vous posiez vos pieds pour raccommoder vos bas. Elle devenait une véritable sellette enchantée d'où je ne pouvais plus me lever, une fois que j'avais eu le bonheur de m'y asseoir. Bien souvent midi sonnait, et j'étais là depuis le déjeuner devisant de tout, laissant aller avec le vôtre mon capricieux esprit à tous ses vagabondages. Où sont ces temps que j'aime à reprendre jour par jour, comme on feuillette lentement un livre de gravures qu'on a connues et admirées dans son enfance. Depuis, ma bonne mère, j'ai grandi en âge, en sagesse bien peu, si je n'ai pas beaucoup reculé. Je suis devenu plus hardi, mais aussi moins pur. Je me suis mêlé davantage aux iniquités de ce monde, et vraiment, je ne serais plus aussi digne de me mettre ainsi à vos pieds. Cependant vous m'y recevrez encore, n'est-ce pas, maman[1]?...

Il ne peut plus cacher son souci d'un départ ajourné, son impatience de revoir sa mère[2]. Enfin, il envoie l'heureuse nouvelle que le 11 octobre il sera dans ses bras[3]. Il espère que les

lique suivi par le Roi n'a pas encore triomphé de la force productive de la France. Ainsi, malgré les continuelles alertes qu'il fait répandre, on travaille, on s'accoutume à ces émotions, on les envisage un peu comme des hallucinations de la peur ou des calculs de la politique. Néanmoins on ne peut se dissimuler qu'il n'y ait de l'hésitation chez le capitaliste, et le retour aux doctrinaires pourrait bien en amener davantage encore. Pour le moment, j'aimerais... que le Roi y vît clair, qu'il ne persévérât pas à imaginer des complots et à effrayer la population qui finira par le traiter de lâche.... » (Lettre inédite à son père, datée du 7 septembre 1836.)

1. Lettre publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 524.

2. « J'ai trouvé... avec tristesse des expressions du chagrin que vous ont causé les retards involontaires de mon voyage. Hélas! ma bonne mère, vous devez bien être persuadée que j'en ai souffert autant que vous, que l'idée de vos souffrances et de votre isolement ne me quittait pas; mais vous savez ce que sont des obligations qui se succèdent, quand on a tout un avenir à fonder. O ma petite mère, quelle joie à penser qûe je vous verrai bientôt!.. » (Lettre datée du 8 octobre 1836, publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 530.)

3. Une lettre inédite adressée le 3 octobre à son père annonce qu'il doit partir le 10 octobre.

séparations touchent à leur fin. Dans l'intention de se fixer à Paris auprès de leurs fils, les Favre ont vendu la propriété de Charly où seul l'état de la malade les retient encore. Le dimanche 6 novembre, entourée des siens, Mme Favre expire.

La douleur de Jules fut atroce [1]. Il devait, toute sa vie, conserver le souvenir d'une mère qui avait eu sur la formation de son esprit une si profonde influence. Rentré à Paris dans les derniers jours de novembre, il se serait laissé envahir par le désespoir [2], si le dangereux abattement de son père, qui l'avait rejoint, ne l'eût contraint à se dominer [3].

Les travaux littéraires, auxquels il demandait un adoucissement à sa peine, lui valaient eux-mêmes d'amères déceptions. Vers cette époque il se résolut à quitter la rédaction du *Monde*, dont l'éloignait la mauvaise foi de ses administrateurs, et, « afin qu'aucune épreuve ne lui manquât », le traité que Babeuf passa avec Émile de Girardin ne permit pas à celui qui avait fidèlement conservé la mémoire d'Armand Carrel de collaborer plus longtemps au *Dictionnaire biographique* [4].

1. « Jules a été sublime de douleur et de courage.... Sa douleur est une chose que je n'oublierai jamais.... » (*Journal inédit de M. P.*, cousin de Favre. Mardi 8 novembre, jour des obsèques.)

2. « Ma vie est telle que je l'avais prévu. Le chagrin qui m'accable ne s'efface pas. Le vide est toujours aussi affreux, la pensée de celle que j'ai perdue aussi présente, même au milieu des distractions et des travaux que j'ai retrouvés ici, et je sens ma blessure comme aux premiers jours.... » (Lettre inédite adressée le 12 décembre 1836 à M. Ducurtyl.) Le 15 mai 1837, en proie au chagrin dont le temps ne semblait pas calmer la violence, il écrivait à son ami : « Je vous félicite d'avoir bravé heureusement la contagion qui n'a pas épargné les plus illustres de nos compatriotes. Vous avez été jugé nécessaire à la garde de votre bonne mère. *Vous me pardonnerez bien de ne pouvoir vous dire cela sans douleur.* Hélas! mon ami, je ne me corrige point. Je n'aperçois pas que le vide soit moins grand et que l'horreur de cette fatale leçon diminue. Je mange, je bois, je dors, mais mon cœur est frappé, mon intelligence aussi, elle m'échappe au milieu des préoccupations d'une idée fixe et d'épouvantables souvenirs. On me dit que le temps guérit tout. Je ne suis pas mieux trempé qu'un autre. J'ai peut-être plus de propension à saisir les distractions extérieures de la vie, elles ne me manquent pas... »; et il ajoutait cet aveu, d'une impitoyable sincérité : « Mais il y a toujours un moment, que dis-je, mille moments où l'âme se replie, où l'on se voit face à face avec d'éternels et d'irréparables regrets. O mon ami, heureux ceux qui croient et dont la douleur peut se calmer à la consolante espérance d'une divine étreinte dans l'autre monde. *Moi, je doute, et le doute est pire que la foi au néant.* » (*Lettre inédite*).

3. Le père de Jules Favre mourut à Paris en 1842.

4. « Je suis entré à la rédaction du journal *le Monde* avec M. Petetin. Nous avons l'un et l'autre rudement travaillé pendant deux mois et nous

De nouveau le barreau et les études juridiques l'attiraient. Par une lettre datée du 12 décembre 1836, il apprenait à son ami Ducurtyl que quelques causes lui étaient confiées, et surtout qu'il allait « se faire entendre à la Cour d'Orléans dans une assez grande affaire [1] ». Au mois de mars 1837, en proie à une indifférence affectée, à un découragement dont l'amertume même accuse l'exagération maladive, il faisait part à son ami de sa résolution définitive d'abandonner la littérature pour le droit, mais il déplorait la rareté de sa clientèle. Sa lettre vaut d'être citée : elle révèle, cruellement mis à nu, l'état d'esprit de Jules Favre au lendemain des deuils et des désillusions, à la veille aussi d'une marche nouvelle vers les combats passionnés de la vie publique.

Vous me permettez, n'est-ce pas, d'être triste à mon aise et de ne pas m'imposer vis-à-vis de vous la pénible contrainte qui glace chacune de mes paroles. N'allez pas croire que je sois désolé. Tel vous m'avez vu à Lyon, tel je suis. Je cherche à me rattacher à ce monde, mais au fond je sens que j'en suis détaché. Je me sens de nouveaux et profonds dégoûts, une sorte d'indifférence à l'action que je n'avais jamais éprouvée; je m'inquiète en conséquence fort peu de la lenteur de mes affaires. Je travaille assez chez moi, assez pour ma santé qui, sans être mauvaise, est un état assez habituel de souffrance et de perturbation. Je fais quelques articles, je vais de temps à autre secouer pour une demande de renvoi la poussière qui ronge ma toge. Les mois sont monotones, mais vous savez que cette uniformité d'existence, pourvu qu'elle ait une bibliothèque pour diversion, est complètement dans mes goûts. J'ai tout à fait interrompu mes études historiques pour revenir au droit. Je sais que j'ai besoin de quelques années encore pour m'y affermir, je ne le varie que d'un peu d'économie

n'avons pu obtenir l'exécution du traité qui nous liait.... M. Babeuf est en train de réaliser son affaire de *Biographie*. C'est même une affaire comme conclue. Mais afin qu'aucune épreuve ne me manque, savez-vous avec qui, avec l'assassin de M. Carrel, avec Émile de Girardin. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce nom me fait demeurer complètement étranger à l'entreprise. Mais je ne puis vous exprimer ce que je souffre en pensant qu'il va être lié à celui de M. Babeuf et que je serai obligé de me rencontrer face à face avec cet homme. Dieu fasse que jamais cela n'arrive d'une manière provocante car je me sens bouillonner d'indignation au souvenir de cette horrible affaire. Dites-moi, mon bon ami, si je ne suis pas destiné à de douloureuses complications.... » (*Lettre inédite à Ducurtyl*, datée du 24 septembre 1837.)

1. « J'ai plaidé deux fois. Je vais me faire entendre à la Cour d'Orléans dans une assez grande affaire. Je me remets un peu par des travaux d'intérieur à la jurisprudence et lorsque presque toutes mes soirées sont consacrées à mon père, ma journée est bien vite passée.... » (*Lettre inédite.*)

publique et de politique. Ce serait une vie infiniment douce si j'avais mes amis et si je ne portais dans mon sein une incurable blessure. Mais à quoi bon se plaindre quand il n'y a pas de remède? Le dernier, le suprême remède n'est-il pas assuré, n'est-il pas le meilleur[1]?

La défense de Laure Grouvelle, que Jules Favre entreprit en 1838, rappela sur lui l'attention de ses contemporains.

En butte à la plus grave inculpation politique, celle d'avoir participé à un complot contre la vie du roi, Laure Grouvelle, pas sa physionomie singulière, d'une touchante douceur, d'une dignité un peu triste[2], par sa vie de dévouement consacrée aux malades et aux pauvres, par la fermeté de ses opinions républicaines, méritait d'éveiller l'intérêt et la compassion de l'avocat du procès d'avril. Les faits invoqués contre elle n'étaient nullement établis. On n'avait pas prouvé qu'elle eût eu connaissance des projets d'Huber et de Steuble. Mais le courage avec lequel elle professait son républicanisme était invoqué comme une grave présomption de culpabilité, et on lui reprochait d'avoir prononcé sur Alibaud des paroles de pitié, d'avoir de ses mains enseveli les dépouilles de Pépin et de Morey.

En vain Jules Favre prononça-t-il une émouvante plaidoirie, aux fougueuses apostrophes[3]. La violence du réquisitoire avait

1. Lettre inédite datée du 15 mars 1837. Favre terminait cette lettre, dont le haut intérêt ne saurait échapper, en prodiguant à Ducurtyl, qui entrait dans la magistrature, de précieuses recommandations. Elles sont à rapprocher de sa conception, maintes fois manifestée, des devoirs du barreau. « Je vous félicite, parce que je sais que vous avez l'âme élevée et que vous comprenez tout ce qu'il y a de saint dans un pareil ministère. Si vraiment vous voulez être juge, mon ami, il faudra l'être *avec cette probité du cœur* dont vous avez tous les germes, probité *qui ne consiste pas seulement à être intègre*, c'est là une probité commune, mais *à religieusement travailler chaque affaire examinée*, afin qu'on puisse se rendre ce témoignage qu'on l'a décidée en conscience.... Vous connaissez... toutes les responsabilités d'une charge publique. Avec du zèle et de la droiture, mon ami, vous vous ferez *une auréole d'honneur et un trésor de satisfaction personnelle qui sont toutes les richesses....* »

2. « Elle était blonde, avec les plus beaux cheveux du monde; des yeux bleus, abrités sous des cils albinos, donnaient une suprême expression de douceur à sa physionomie, qui cependant prenait une grande fermeté, lorsque des lignes supérieures on descendait aux lignes de la bouche et du menton.... Laure Grouvelle n'avait aucune des coquetteries de la femme : c'était quelque chose comme Charlotte Corday.... » (*Mémoires d'Alexandre Dumas*, t. Ier, p. 234.)

3. « Oh! je l'avoue, en entendant ces étranges paroles sortir de la bouche de l'organe de la loi, en l'entendant attaquer la pitié de Mlle Grouvelle pour des hommes morts et qu'elle croit innocents, je me suis invo-

soulevé les plus haineuses passions[1]. Le jury déclara coupable Laure Grouvelle, qui fut condamnée à cinq années d'emprisonnement.

Quelques jours après l'arrêt, Jules Favre voulut visiter sa malheureuse cliente, dont la santé, gravement atteinte, l'inquiétait. Mais il se heurta à un refus catégorique du préfet de la Seine, qui lui fit répondre, par son secrétaire, que le rôle d'un avocat prenait fin avec la décision du jury.

Dire comme M. votre secrétaire, écrivit Favre dans une lettre virulente publiée par *le National*, que notre ministère finit avec le verdict du jury, c'est offenser la raison et les plus simples notions d'humanité : la raison, puisque le verdict est remis en question par le pouvoir, et que nul n'a le droit, sans anéantir la défense, d'empêcher les communications de l'accusé et de son avocat dans un moment si décisif; l'humanité, *parce que, en dehors de nos fonctions légales, nous en remplissons de non moins sacrées en soutenant par les consultations du cœur celui que la justice des hommes vient de foudroyer*[2]....

Sans nul égard pour l'état de Laure Grouvelle, malgré les démarches et les protestations indignées de son avocat[3],

lontairement rappelé ces sévères paroles de l'annaliste de Rome, écrites pour un autre âge, mais qui conviennent si bien au réquisitoire auquel je réponds : *Ne feminæ quidem exsortes periculi. Quia occupandæ reipublicæ argui non poterant ob lacrymâs incusabantur.* Les femmes elles-mêmes n'étaient point à l'abri de leurs persécutions; ne pouvant les accuser d'envahir l'État, ils faisaient un procès criminel à leurs larmes. J'en suis fâché, monsieur le Procureur général, mais ces lignes ont été écrites pour les officiers de justice qui poursuivaient les condamnations sous le règne de Tibère et de son ministre Séjan. Voilà les exemples que vous suivez!... » (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 138.) Jules Favre prit la parole au cours de l'audience du 23 mai 1838.

1. « Quand les accusés sont introduits, les assistants se lèvent et accueillent de leurs clameurs et de leurs huées Jules Favre, qui laisse tomber sur le jury l'expression de son mépris. » (*Notice sur Emmanuel Arago lue à l'Assemblée générale de l'Association des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des Avocats*, journal *le Droit*, *8 janvier 1898*).

2. Lettre du 29 mai 1835, parue dans *le National* du 30 mai. Voir aussi *Plaidoyers...*, t. Ier, p. 146-147. Le refus du préfet de la Seine donna lieu à une interpellation de Martin (du Nord) à la Chambre des députés. Le ministre de la Justice, M. Barthe, se borna à répondre que les faits rapportés par l'opposition n'avaient pas été suffisamment vérifiés. (*National* du 31 mai 1838.)

3. En vain Jules Favre avait-il supplié M. de Jussieu, ministre de l'Intérieur, de fixer un lieu de détention où des soins auraient pu être plus facilement donnés à sa cliente. Fidèle à ce qu'il considérait comme un devoir, il se consacra jusqu'au dernier moment à Laure Grouvelle, la défendant contre les infâmes calomnies de la presse officielle. (Voir la

l'héroïque républicaine fut transférée à Clairvaux où, frappée de folie, elle ne tarda pas à mourir.

Jules Favre a désormais conquis une des situations en vue du barreau parisien ; il en est un des maîtres les plus réputés. Peu à peu s'affirme son talent et les innombrables plaidoyers qu'il prononce pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe ont déjà la vigueur ardente, l'éloquence hautaine des plaidoiries du second Empire. Son concours est sollicité pour les causes politiques qui permettent non seulement de défendre des républicains, mais de dénoncer un régime de vexations au dedans, de faiblesse au dehors.

Le 6 juillet 1839, devant cette Cour des Pairs qu'avait étonnée l'éclosion de son talent, il défendait le jeune ouvrier Roudil, « un enfant plein de cœur, d'ignorance et de sincérité », surpris les armes à la main au cours des émeutes du 12 et du 13 mai[1]. L'année suivante, une accusation appelée à préoccuper davantage l'opinion publique le ramenait devant la Haute Assemblée. Il y soutenait la cause du lieutenant de voltigeurs Aladenize, qui avait participé avec Louis-Napoléon à l'attentat de Boulogne. Les débats occupèrent six audiences. Berryer, qui avait assumé la défense du principal accusé,

lettre adressée le 25 juillet 1838 à un rédacteur de journal qui prétendait que la jeune femme avait refusé de voir sa mère. (*Plaidoyers*, t. I[er], p. 146-147.)

1. Cour des Pairs, présidence de M. Pasquier, audience du 6 juillet 1839. (*Plaidoyers*, t. I[er], p. 155 et suivantes.) Renouvelant l'argumentation décisive qu'il avait déjà développée au cours du procès d'avril, Favre rappelait hardiment l'origine révolutionnaire du gouvernement de Juillet, et il en analysait avec une grande clairvoyance les conséquences morales : « Lorsque les journées de Juillet sont arrivées, quels sont les hommes qui ont recueilli les fruits de la lutte? Ne sont-ce pas les membres avoués des sociétés secrètes? Ne sont-ce pas ceux qui sont venus dire : « Ce « gouvernement, qui vient d'être renversé, nous l'avons toujours et persé- « véramment attaqué! » Il n'y a pas eu pour ces hommes assez de palmes civiques, assez d'honneurs, assez de récompenses utiles. La presse, la nation tout entière ont salué ces nouveaux vainqueurs et ont invoqué avec eux, comme premier titre à la reconnaissance publique, la longue lutte qu'ils avaient soutenue. Ce n'est donc pas moi qui le veux ainsi, c'est la nécessité, ce sont les lois de la Providence ; les sociétés se composent ainsi par des lois fatales ; les révolutions, comme les individus, subissent l'influence des causes qui ont présidé à leur naissance. Ne comprenez-vous pas que le pays au milieu duquel s'agitent de pareilles questions, au milieu duquel les fortunes s'édifient et s'écroulent avec tant de mobilité, est tourmenté nécessairement par un désordre moral qui se fait surtout sentir dans les classes inférieures?... » Roudil fut condamné à cinq ans de détention.

impressionna la Cour par sa puissante éloquence. Après son glorieux confrère, Jules Favre prit la parole. Il dit la vie généreuse de son client, combattant de Juillet, patriote ardent. « Pour lui la révolution nouvelle n'était pas seulement l'affranchissement du peuple, c'était la réhabilitation de la France. » Et, violemment interrompu par le chancelier Pasquier, défenseur du régime, il ajoutait :

Tels sont les sentiments qui ont animé Aladenize; il ne s'est attaché au prince que parce qu'il a cru ce prince appelé à rétablir les libertés du pays et à effacer les traces d'humiliation imprimée à la France par d'anciens traités; il a voulu que la France fût grande, forte et respectée[1].

Le procès qu'en août 1841 il soutint au nom de Simon Didier contre *le Courrier de l'Isère* lui fournit également, sous la couleur d'une instance civile, les moyens de développer la leçon se dégageant de l'histoire des dernières années. Ce journal avait fort injustement outragé la mémoire de Paul Didier, père du client de Favre, qui souleva l'Isère contre le gouvernement de Louis XVIII et non sans courage mourut sur l'échafaud. Par d'odieuses insinuations, il avait découvert en Didier un intrigant, provocateur d'abominables jacqueries. Favre sut établir qu'en réalité le chevaleresque conspirateur n'avait pas été poussé par des préoccupations personnelles, mais par la fermeté de son libéralisme, sa foi en l'esprit politique du duc d'Orléans[2]. Sa plaidoirie, très habile, et où retentissent déjà les nobles accents de la défense d'Orsini[3], obtint au moins des

1. La plaidoirie prononcée pour Aladenize au cours de l'audience du 1er octobre 1840 ne figure pas dans le recueil des *Plaidoyers*; mais, outre les extraits qu'en donnèrent les journaux de l'époque, les notes nous en ont été conservées et communiquées par Mme Geneviève Favre. Voir aussi A. Decourteix, *Quelques Avocats jugés par leurs œuvres*, etc.... Le passage que nous avons cité suffit à expliquer l'attitude qu'envers Louis-Napoléon Jules Favre observa sous la seconde République, et ses généreuses illusions. Ajoutons que, par arrêt du 6 octobre, la Cour des Pairs condamna le lieutenant Aladenize à la déportation.

2. « Comment, en présence de tant de témoignages qui n'ont pas été démentis, serait-il encore possible de faire de Didier un instrument de désordres populaires, agissant en dehors de toute pensée politique? N'est-il pas certain, au contraire, qu'il fut un des précurseurs de l'ordre nouveau, et qu'il se rattachait précisément aux espérances que nous avons vu se réaliser? » (Tribunal civil de Grenoble, audience du 20 août 1841, *Plaidoyers*, t. Ier, p. 161 et suivantes.)

3. « Je parlerai donc sans crainte comme vous m'écouterez sans passion, et si l'histoire contemporaine, que je vais rappeler, contient un acte

juges une réparation partielle : si le tribunal mit hors d'instance le rédacteur du *Courrier de l'Isère*, il le condamna aux dépens, et rendit hommage à l'abnégation de Paul Didier [1].

Les véhémentes plaidoiries que vers cette époque Favre consacra aux journaux républicains contre lesquels s'acharnait le ministère public, établirent définitivement sa réputation d'éloquence, en même temps qu'elles contribuèrent à faire oublier les malentendus du procès d'avril.

Lorsqu'en novembre 1841 comparut, pour la quatrième fois, *le National* devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, ce fut Jules Favre qui, en l'absence de Marie, s'érigea en défenseur de la cause libérale. Dans une série d'articles, de forme modérée, *le National* avait reproché au ministère la politique d'humiliation infligée à la France. Le numéro incriminé se bornait à préciser la ligne de conduite du journal, à blâmer la méthode insurrectionnelle, à déclarer qu'il comptait seulement sur les fautes du pouvoir lui-même. Un tel langage ne justifiait pas les poursuites : les feuilles monarchistes étaient les premières à les désapprouver.

Et Favre dénonça le cynisme d'un pouvoir qui cherchait, en imaginant le péril des « factions », en multipliant les procès de presse, à faire oublier les défaites de sa diplomatie. La clairvoyance patriotique du défenseur éclatait à chaque mot, soulevant dans l'auditoire une profonde émotion. Il rappelait les rêves ardents de 1830 :

Que la France était belle, forte, glorieuse, le lendemain de la révolution de Juillet! Toute émue de son noble et magnanime triomphe, elle étendait ses mains libres d'entraves naturelles, et déchirait les

d'accusation, que ceux-là dont la conscience est souillée se voilent la face et qu'ils rendent grâce à Dieu de les avoir jusqu'ici épargnés dans sa colère. »

1. A ce procès se rattache indirectement la plaidoirie que Jules Favre prononça en décembre 1842 pour le général Donnadieu qui commandait la place de Grenoble au moment de la conspiration de Didier. Prétendant que M. Crétineau-Jolly, rédacteur en chef de *la Gazette du Dauphiné*, avait pris envers lui l'engagement de publier l'histoire des événements auxquels il avait été mêlé, et que son honneur exigeait les révélations attendues, le général Donnadieu poursuivit en dommages et intérêts le journaliste, en raison des retards qu'il apportait à cette publication. (Tribunal civil de la Seine, audience du 15 décembre 1842, *Plaidoyers*, t. Ier, p. 228 et suivantes.)

honteux traités de 1815. A sa voix un million d'hommes s'étaient armés pour la défendre; les nations s'inclinaient devant elle : elle n'avait qu'à vouloir pour reprendre sans coup férir la prépondérance que les concessions de la branche aînée lui avaient arrachée[1].

Ces espoirs, comment s'étaient-ils réalisés? Avec indignation, le défenseur du *National* flétrissait la politique incohérente du régime : l'attitude belliqueuse de Thiers, ses préparatifs militaires quand avait été connue la conjuration des puissances sacrifiant, à Londres, le protégé de la France, Méhémet-Ali, puis la prudence de Guizot, son successeur, laissant sa patrie sous le coup d'une insupportable humiliation [2].

Combien plus digne, plus soucieuse de la grandeur nationale, cette presse républicaine que vainement on essayait d'atteindre en confondant sa pensée avec les folles tentatives de l'anarchie!

Quant à nous, s'écria Favre, nous n'avons pas attendu l'éclat de ce procès pour protester nettement contre cette assimilation que vous prétendez établir entre nos doctrines et celles que vous réprouvez. Ce que nous voulons, c'est le gouvernement du pays par le pays; ce sont

1. Cour d'assises de la Seine, audience du 23 novembre 1841. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 188 et suivantes.)

2. « Eh bien! messieurs, détournez les yeux de ce tableau et portez-les, en omettant tous les faits intermédiaires, sur la mémorable et triste discussion de l'adresse de 1840. Là, deux hommes, dont l'un quittait et dont l'autre prenait le ministère, se disputent entre eux la honte de s'être laissé bafouer par l'étranger. Le premier, qui a marqué son passage aux affaires par des mesures aussi lâchement abandonnées qu'étourdiment résolues, qui, après avoir tracé autour de son ennemi deux ou trois cercles de Popilius, les a successivement laissé franchir en enfonçant chaque fois davantage son épée dans le fourreau, accuse hautement le second, son ambassadeur, de l'avoir trompé; il rejette sur lui la responsabilité de ses échecs et proclame que, sous son ministère, la France est déchue de son rang, qu'elle doit désormais se résigner à n'occuper que le rang d'un État de second ordre.... Celui qui rejetait sur son prédécesseur l'humiliation du pays, cet homme sinistre qui a eu le triste privilège d'offrir le sang et les misères de la France abattue comme un encens à ses vainqueurs, le rédacteur du *Moniteur de Gand*, le créateur des cours prévôtales et de la censure, M. Guizot, s'écriait : « Vous vous trompez, le mal n'est plus au dehors, il est au dedans; c'est là qu'est le péril. La société est dévorée par le cancer des factions; elle a besoin d'être rudement châtiée, d'être traitée par le fer et le feu. » Et, comme si, à la voix de ce mauvais génie, le démon des dissensions civiles eût semé ses brandons sur la France, d'un bout à l'autre du territoire éclatent des troubles et des séditions. Était-ce le parti radical qui conspirait? Non, c'était le pouvoir, engagé dans des mesures fausses et violentes, rencontrant à chaque pas des résistances légales, et les brisant par ses ordres impitoyables.... »

les améliorations matérielles par l'organisation du travail et l'équitable répartition des charges publiques. Ce que nous voulons surtout, c'est rétablir le privilège de la vertu et du sens moral en purgeant le pays des corrupteurs et des sangsues qui le dégradent et l'épuisent. Mais que, pour atteindre ce résultat, nous détruisions la nationalité française, que pour relever l'homme nous courbions son front vers la terre, nous le condamnions au matérialisme, que nous blasphémions Dieu, que nous niions l'immortalité de l'âme, que nous jetions la société dans les sales orgies de l'épicurisme et dans la honte de la promiscuité, que nous profanions le sanctuaire de la famille, que nous arrachions l'époux à l'épouse, le fils à la mère, le frère à la sœur, que nous portions atteinte à la propriété, base fondamentale de l'ordre dont nous sommes les défenseurs, c'est là, messieurs, ce qu'on ne peut nous reprocher sans folie, et ce que M. le Procureur général n'essayera plus....

Ce plaidoyer, par lequel Favre inaugurait contre la diplomatie imprévoyante des monarchies ses vigoureuses catilinaires, produisit dans tout le pays une impression considérable. Il avait obtenu du jury un verdict d'acquittement retentissant; il avait surtout révélé un orateur qui savait, au plus pur des langages, allier les accusations les plus passionnées.

Il était impossible... disait *le National* le lendemain de cette journée mémorable, de ne pas être touché par cette parole tour à tour brûlante de patriotisme et d'honneur, pleine d'une ironie mordante sans que les formes perdissent rien de leur éloquence, toujours limpide et pure, et animée quelquefois par des inspirations dignes du grand orateur. Nous connaissions déjà le beau talent de Me Favre, et déjà nous avions eu à nous féliciter de l'avoir eu pour organe; mais jamais, au témoignage de ceux qui l'ont entendu ce matin, il ne s'était élevé aussi haut[1].

Indépendamment des causes politiques confiées à sa courageuse éloquence[2], Jules Favre soutint pendant les dernières

1. *National* du 24 novembre 1841. Quelques jours après, Jules Favre obtenait un succès égal à Évreux où il défendait un rédacteur du *Journal de l'Eure* traduit en Cour d'assises sous la même inculpation que le gérant du *National*. Son argumentation précise, ses attaques renouvelées contre le ministère Guizot firent là encore une très vive impression, et arrachèrent au jury un verdict négatif. (Cour d'assises de l'Eure, audience du 13 décembre 1841. *Plaidoyers*, t. Ier, p. 207 et suiv.)

2. Signalons qu'en 1841 Favre rédigea, avec ses confrères Berryer et Arago, une consultation protestant contre les mauvais traitements infligés à Barbès, arrêté à la suite de l'insurrection du 12 mai. (*Correspondance* de Flaubert, lettre adressée en 1867 à George Sand, t. II, p. 331.)

années du règne de Louis-Philippe un grand nombre de procès civils. Avocat consciencieux d'affaires mettant en jeu des intérêts considérables, lorsqu'il intervenait dans les instances auxquelles donnaient lieu la création des premières voies ferrées[1], ou la concession de mines en Algérie[2], sa parole souple, aux nuances délicates, attendrie parfois, et parfois enflammée d'une ardente passion, faisait de lui l'inimitable défenseur des droits humains[3].

Avec quelle réserve, quel art charmant il poursuivait les contrefacteurs des œuvres de Grandville[4] ou soutenait les prérogatives du romancier[5]! Avec quelle mordante raillerie il

1. Tribunal correctionnel de la Seine, audience du 27 janvier 1843, les actionnaires du chemin de fer de Paris à Versailles contre MM. Fould et Léo, administrateurs. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 232 et suiv.) Tribunal correctionnel de la Seine, audience du 18 novembre 1845, les administrateurs du chemin de fer de Strasbourg à Bâle contre M. Meyer, rédacteur-gérant du journal *le Courrier du Haut-Rhin*. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 262 et suiv.) Tribunal de commerce de la Seine, audience du 13 avril 1846, MM. de Tastet et de Franchessin contre les administrateurs du chemin de fer de Paris à Strasbourg. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 270 et suiv.)

2. Tribunal correctionnel de la Seine, audience du 3 août 1847, M. Jules Talabot contre *le Courrier français*. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 293 et suiv.)

3. Rendant compte de la plaidoirie prononcée en mai 1843 pour Vidocq, le *Bulletin des Tribunaux* consacrait à Jules Favre, son défenseur, un article très remarquable. Le génie de l'avocat, son talent subtil, ses défauts même y sont très finement analysés : « Si l'on nous demandait quel est le talent le plus correct, le plus académique, le plus orné qui soit parmi nous, sans hésiter un seul instant, nous nommerions Me Jules Favre. Écoutez-le en effet; ne croirait-on pas que sa phrase a été d'avance écrite, relue et retouchée, apprise par cœur, tant elle est complète et finie, tant ses contours sont purs, tant elle a d'harmonie. Élégante, gracieuse, artistement ciselée, curieusement ouvrée, c'est un joyau qui étincelle, qui éblouit. Le coquet agencement du détail n'y exclut pas la largeur de la conception. La pensée y est forte, nerveuse, souvent hardie; mais lors de ses plus grandes témérités, pour être plus sûre de plaire, elle revêt une parure éblouissante.... Me Favre n'appartient pas à la famille des orateurs qui doivent leurs triomphes au développement spontané d'une nature primesautière. En lui, le talent est un art, presque une science. Aussi tout ce qu'il y a d'achevé dans son talent n'est complètement appréciable que pour un public d'élite, qui aimerait à suivre dans ses sinuosités ingénieuses son oraison abondante et fleurie.... » (*Bulletin des Tribunaux*, lundi 8 et mardi 9 mai 1843.)

4. *Les Animaux peints par eux-mêmes* ayant été reproduits en statuettes, Jules Favre plaida pour M. Hetzel, éditeur des œuvres de Granville, et fit triompher sa cause. (Cour royale de Paris, audience du 27 novembre et du 2 décembre 1841. *Plaidoyers*, t. Ier, p. 205 et suiv.)

5. Cour d'assises de la Seine, audience du 10 mars 1842. Poursuites exercées contre le roman intitulé : *le Nom de famille*. Au cours de sa plaidoirie, Favre se vit menacé des foudres du ministère public, parce

bafouait un adversaire, député servile de la majorité[1]! Avec quels accents touchants il défendait l'honneur d'un magistrat que d'abominables dénonciations avaient livré à l'arbitraire du gouvernement[2], ou le droit à la liberté d'humbles clients de la Martinique sous un régime qui admettait encore l'esclavage[3]!

Ces succès de barreau, et, après les découragements de la jeunesse[4], les douces intimités d'une affection particulière valent à Jules Favre des années de bonheur qui seront pour lui comme une existence nouvelle.

Il connut Jeanne Charmont, que ses familiers appelleront bientôt *Mme Julie*, vers l'année 1841[5]. Mariée à un sieur Vernier, marchand de draps, l'union de la jeune femme avait été particulièrement douloureuse. Un procès en séparation de corps en fut le dénouement, et, fort probablement en raison de relations

qu'il avait cité l'ouvrage de Strauss niant la divinité du Christ. (*Plaidoyers*, t. I. p. 221 et suiv.)

1. Cour d'assises des Ardennes, audience du 16 janvier 1847. M. Lavocat, député de Vouziers, contre M. de Boullenois, plainte en diffamation. (*Plaidoyers*, t. I, p. 278 et suiv.)

2. Tribunal civil de la Seine, audience du 14 mars 1839. M. de Labenne, ancien conseiller à la cour royale de l'Ile Bourbon, contre M. Richemond des Bassyns. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 148 et suiv.)

3. Cour royale de Paris, audiences solennelles des 27 février, 6, 13, 20 mars, 18 et 22 avril 1847. Affranchissement de Catherine Léonard et de ses onze enfants. (*Plaidoyers*, t. I, p. 285 et suiv.)

4. Une lettre adressée le 24 février 1839 à son ami Ducurtyl témoigne de la persistance de sa mélancolie : « Pour moi, si je n'écris point, c'est que je suis plus que jamais abattu.... Vous dire ce que depuis trois ans j'ai vu, ce serait trop long et trop pénible. Aujourd'hui, cela va plus mal que jamais. Je suis épuisé et l'abîme n'est pas comblé.... » La fin de sa lettre, d'un charme exquis, laisse échapper un regret qui révèle la profonde sensibilité de l'homme. « Dites à Mme Eugénie que je me suis fait pour elle une joie de l'événement et que je lui souhaite un fils aussi bon que vous ou une fille plus charmante qu'elle. On dit généralement qu'il vaut mieux un garçon d'abord. Si j'avais le bonheur d'être marié, j'aimerais mieux une fille. Il me semble qu'il n'est pas mal que dans les familles la meilleure part d'influence appartienne aux êtres les plus doux. Puis, on se voit plus tôt revivre dans une seconde génération. Enfin, les filles amènent dans l'intérieur d'un ménage un charme si grand qu'on ne saurait en souhaiter trop vite. Viennent ensuite les fils pour perpétuer le nom, pour soutenir l'éclat de la maison et faire des niches à leurs sœurs. » (*Lettre inédite.*)

5. En septembre 1871, Jules Favre confessait : « *Il y a plus de trente ans*, j'étais jeune. J'ai connu une femme qui était séparée de son mari. Je l'ai aimée passionnément. » Voir Cour d'assises de la Seine, procès Laluyé, 6 septembre 1871. (*Gazette des Tribunaux* du 7.) D'autre part, le début des relations de Favre et Jeanne Charmont se place après la naissance de Berthe Vernier, qui eut lieu le 6 mars 1839.

communes, Jeanne Charmont choisit Jules Favre pour défenseur. Un sentiment de mutuelle tendresse ne tarda pas à naître entre ceux que rapprochait déjà une grande affinité de goûts. La naissance d'une fille, au mois de novembre 1845 [1], attacha plus profondément encore Favre à celle qui devait être la compagne de sa vie [2].

La révolution de 1848 allait le surprendre en pleine force morale, alors que les déboires de sa carrière, les combats livrés contre ses propre défaillances l'avaient mûri, alors que par la seule force de sa volonté opiniâtre et l'irrésistible poussée de son talent, il s'était déjà imposé à l'attention universelle. Les élections du conseil de l'Ordre témoignaient de la haute estime dans laquelle le tenaient ses confrères [3]. Mais parmi les républicains aussi, malgré les dissentiments du procès d'avril, son nom était associé à la défense de toutes les causes libérales, à toutes les manifestations de la démocratie [4].

1. L'acte de naissance de Jeanne-Gabrielle-Marie-Cécile « née à Paris, rue de Ponthieu, n° 3, le 22 courant, à quatre heures du soir, fille de père non dénommé et de Jeanne Charmont, rentière, âgée de trente-deux ans » est daté du 25 novembre 1845. Il a été publié par Millière dans le journal *le Vengeur* du 8 février 1871.

2. Il semble que le procès en séparation de corps ait pris fin quand fut connue la liaison de Jules Favre. M. Vernier se retira à Alger. (*Renseignements oraux.*)

3. Aux élections de 1846, il avait obtenu 136 voix, et 106 en 1847. (Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 682.)

4. Comme toutes les villes importantes de France, Lyon eut, le 23 novembre 1847, son grand banquet réformiste. Avec Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Dupont (de l'Eure), Lamartine, Edgar Quinet, les principaux représentants de l'opinion libérale, Jules Favre y fut invité. Mais il ne put pas assister à cette manifestation. (Voir à ce sujet Dutacq, *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848*, p. 45.)

CHAPITRE IV

L'ACTION POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE (1848-1851)

Le gouvernement provisoire vient d'être constitué par la double élection de l'Assemblée et de l'Hôtel de Ville. S'appuyant sur une popularité sans conteste, Ledru-Rollin se fait attribuer le ministère le plus important, celui de l'Intérieur.

Une tâche écrasante l'y attend. Il lui faut des auxiliaires. Tout d'abord il songe à Flocon, ancien rédacteur en chef de *la Tribune*, son collègue au gouvernement provisoire[1], son ami et l'adepte de ses maximes politiques. Il lui destine la fonction de Sous-Secrétaire d'État. Mais Flocon, malade, se voit forcé de décliner cette offre. Le ministre aussitôt fait appel au dévouement de Jules Favre, avec qui, également, il est lié par une vieille fraternité d'armes[2]. On se rappelle que tous les deux avaient fait partie du comité de défense des accusés d'avril, et que Ledru-Rollin, avant de se ranger à l'avis de la majorité, avait soutenu l'opinion de Jules Favre.

Ce dernier, déjà célèbre, fort occupé au barreau[3], avait les

1. Voir à ce sujet Vermorel, *les Hommes de 1848*, p. 149-150.
2. D'après Lucien de la Hodde, *Histoire des Sociétés secrètes et du Parti républicain de 1830 à 1848*, Bruxelles, *1850*, p. 486, Favre aurait figuré, avec Félix Pyat, Laviron, Grandménil, parmi les militants qui accompagnaient Ledru-Rollin lors de son entrée à l'Hôtel de Ville après l'élection des trois conclaves. Aucun autre témoignage ne vient confirmer ce renseignement.
3. En conséquence de l'accroissement de ses ressources et de son union avec Julie Vernier, il avait quitté son domicile de la rue Saint-Joseph pour s'installer rue de Castellane. Cependant son cabinet d'avocat était au n° 9 de

meilleures raisons pour s'épargner les soucis dont le menaçait une situation politique confuse, pour fuir un labeur administratif dont il n'avait ni la pratique, ni le goût. Ce ne fut donc qu'avec de vives appréhensions et sur les sollicitations instantes du ministre [1] qu'il se décida à devenir son principal collaborateur, avec le titre de Secrétaire Général.

Le nouveau gouvernement se trouvait en présence d'une tâche immense. La Révolution, qui avait triomphé par des éléments citadins, par l'action vigoureuse de groupements ouvriers et libéraux auxquels s'était ajouté un fort appoint bonapartiste, n'animait pas de son esprit la masse du pays. A Paris même, une grande partie de ceux qui l'avaient favorisée conçurent bientôt l'appréhension de la voir déborder la limite qu'ils lui assignaient dans leur pensée étroite et exclusive.

Il fallait profiter de l'élan populaire pour engager brusquement le pays dans la voie de la République. A cet égard, le gouvernement eut raison de fixer pour les élections une date très rapprochée, — celle du 23 avril. Peut-être eût-il dû la choisir plus prochaine encore.

On ne pouvait songer à faire, en quelques semaines, l'éducation politique de la France. Mais Ledru-Rollin comptait sur le prestige de la victoire, sur l'exemple de Paris entraînant le reste du pays, pourvu que ces éléments de succès fussent secondés par une active propagande gouvernementale [2].

Ce sentiment lui inspira la création d'un cadre de commissaires délégués dans les départements avec des pouvoirs excep-

la rue de Choiseul. Il avait aussi à Sceaux, rue Houdan, n° 6, une résidence d'été. Sa vie privée à cette époque était tout à fait intime, retirée, presque secrète, et se fût écoulée dans la sérénité la plus parfaite sans les inquiétudes que donnaient parfois la santé de Mme Julie, et celle que cette femme, d'une nature délicate et impressionnable, éprouvait elle-même pour Favre, durant l'existence fiévreuse et passionnée du gouvernement provisoire. Ces craintes l'affectèrent si fort que ses forces n'étaient pas encore rétablies l'année suivante tandis qu'elle était grosse de son fils Jules, qui naquit le 25 août 1849. (Renseignements fournis par Mme V.) Voir l'acte de naissance de Jules dans l'article de Millière, journal *le Vengeur* du 8 février 1871.

1. Elias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 154 et suiv.

2. « En ce qui concerne M. Ledru-Rollin, je n'ai jamais vu en lui autre chose qu'une vive préoccupation sur le sort de la République, si les élections n'étaient pas conformes à l'esprit de Paris. » (Rapport de la Commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai. *Impressions de l'Assemblée nationale de 1848, série in-4°*, p. 280, *déposition de Jules Favre.*)

tionnels, et chargés de la mission de préconiser l'idée républicaine. Une série de manifestes, se succédant à deux jours d'intervalle, devaient en même temps être répandus par les soins de ces commissaires et placardés dans les moindres localités. C'étaient les *Bulletins de la République*. La communication entre le ministère de l'Intérieur et les commissaires de la République était établie par des circulaires contenant les instructions et l'exposé des principes dont ceux-ci devaient s'inspirer. Le ministre avait eu, semble-t-il, l'intention d'entretenir des relations confidentielles avec ses agents dans les départements, mais il y renonça, puisque les circulaires, au nombre de trois, furent insérées au *Moniteur* du 8 mars, du 12 mars et du 19 avril. Il n'y en eut pas d'autres. La dernière ne contient que des instructions relatives à la procédure des opérations électorales dont la date approchait.

Jules Favre fut chargé de la rédaction de ces documents, que le ministre signa, après les avoir retouchés [1]. La première circulaire n'était que la confirmation des instructions verbales reçues par les commissaires de la République avant leur départ de Paris. Tout en les mettant en garde contre l'esprit de vengeance et de persécution, elle leur prescrivait de ne confier les fonctions publiques qu'à des républicains éprouvés [2]. Mais elle plaçait l'exercice de leur exceptionnelle autorité sous le contrôle de la législation en vigueur :

Vous ferez exécuter les lois existantes en ce qu'elles n'ont rien de contraire au régime nouveau. Les pouvoirs qui vous sont conférés ne vous mettent au-dessus de leur action qu'en ce qui touche l'organisation politique, dont vous devez être les instruments actifs et dévoués. N'oubliez pas que vous agissez d'urgence et provisoirement, et que je dois avoir immédiatement connaissance des mesures prises par vous. C'est à cette condition seulement que nous pourrons, les uns et les autres, maintenir la paix publique, et conduire la France jusqu'à la réunion de ses mandataires.

1. Rapport de la Commission d'enquête, déposition de Jules Favre. (*Ibid.*)
2. « A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions. Animez leur zèle. Par les élections qui vont s'accomplir, ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France : qu'ils nous donnent une assemblée nationale capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple. En un mot : *tous des hommes de la veille et non du lendemain.* » Ces dernières expressions firent fortune. (*Moniteur* du 8 mars 1848.)

Tel était l'essentiel de cette circulaire, où se marque la modération de Favre et son respect de la loi, et qui suscita cependant les reproches de la réaction. La création des commissaires de la République, les pouvoirs exceptionnels dont ils étaient investis rappelaient les souvenirs de la Convention. D'ailleurs, le principe même du suffrage universel était un épouvantail pour la bourgeoisie censitaire. Mais la publication de la seconde circulaire, parue le 12 mars au *Moniteur* et qui reflétait, semble-t-il, plus directement l'inspiration de Ledru-Rollin vint mettre le comble à l'inquiétude et au mécontentement d'une grande partie de la nation. « Vos pouvoirs sont illimités, disait le ministre, aux commissaires; agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. » Et il précisait ces attributions proconsulaires : « Vous requérez la force armée; vous la mettez en mouvement; vous pouvez même, dans les cas graves, suspendre un chef de corps, en m'en référant immédiatement ». La même autorité leur était conférée à l'égard des magistrats de l'ordre administratif et judiciaire, maires, juges, préfets. Mais leur tâche essentielle était de préparer les élections, de guider le choix du peuple. « Éclairez les électeurs, écrivait le ministre, et répétez-leur sans cesse que le règne des hommes de la monarchie est fini. Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. L'éducation du pays n'est pas faite : c'est à vous de le guider. Provoquez sur tous les points de votre département la réunion de comités électoraux, examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-là seuls qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances. Que le jour de l'élection soit le triomphe de la révolution! » Plus loin il revendiquait hautement pour le gouvernement provisoire le droit d'avertir la nation égarée par les calomnies si longtemps répandues contre l'idée républicaine, de lui ouvrir les yeux, et à cet effet de se tenir perpétuellement en communication avec elle.

Le ton de cette circulaire est évidemment bien plus vif que celui de la précédente. Ce n'est pas que l'esprit en soit bien redoutable, et nous avons peine à comprendre, à distance, les protestations qu'elle souleva. Ces instructions d'un gouvernement à ses agents ne semblent excéder en rien les droits du pouvoir exécutif, et ne peuvent être considérées que comme

très modérées si l'on songe à l'état de fermentation dans lequel se trouvait alors le pays. Mais elles avaient, dans la forme, une manière d'allure jacobine que l'esprit de parti ne manqua point d'exploiter contre le gouvernement. Or nous savons positivement que ces imprudences d'expression sont le fait, non de Favre, mais de Ledru-Rollin, qui avait trouvé la rédaction de son secrétaire général un peu pâle et y avait ajouté quelques rehauts[1].

Je ne fais pas de difficultés, — devait déclarer Favre devant la commission d'enquête, — de convenir que j'ai rédigé quelques-unes des circulaires qui ont fait tant de bruit. J'ai rédigé la première qui fut modifiée toutefois et fortifiée par Ledru-Rollin. Elle devait être secrète; ces mots tant critiqués : pouvoirs illimités, n'étaient que la traduction exacte des instructions verbales données, dès l'origine, aux commissaires; par exemple, Emmanuel Arago prétendait avoir tout pouvoir, même de raser Lyon. Les commissaires étaient nommés sans discernement, sans aucun choix. On prenait les premiers venus; la circulaire avait pour but de délimiter leurs pouvoirs, tout en proclamant la nécessité de leur en donner de fort étendus. D'abord la première circulaire fit peu de sensation; ce ne fut qu'après la démarche des gardes nationaux qu'on en fit un crime à Ledru-Rollin. Quant à la seconde, elle produisit moins d'impression. Elle roulait sur les élections. Les commissaires devaient intervenir dans les élections par voie de doctrine, et j'estime encore que cela était nécessaire puisque nous répondions qu'il fallait des républicains pour fonder la République[2].

Chose curieuse : en donnant ces précisions sur les circulaires, Favre commet une confusion évidente entre ces deux documents. Parlant du premier en date, il se réfère à « ces mots tant critiqués : pouvoirs illimités », etc.; or ces expressions appartiennent à la circulaire du 12 mars. En outre, la démarche des gardes nationaux est du 14 mars; elle a donc été une sorte de riposte à la seconde circulaire. C'est enfin le 15 mars que Lamartine, recevant, comme nous le verrons, une députation du *Club républicain pour la liberté des élections*, s'efforça d'atténuer l'effet produit. Il n'y a d'ailleurs aucune incertitude à cet

1. Voir sur ce point le témoignage d'Elias Regnault, dans son *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 155. « La première impression de Ledru-Rollin fut de trouver... la plume de son secrétaire général trop émoussée. Personne ne fut plus étonné que lui du retentissement de ces pièces officielles. »

2. Rapport de la commission d'enquête, déposition de Jules Favre. (*Loc. cit.*)

égard : c'est bien la seconde circulaire qui eut le grand retentissement politique [1] et la défaillance de mémoire de Favre n'est ici pas douteuse.

Quoi qu'il en soit, il ne désavoua jamais l'esprit ni la lettre des circulaires, qui lui furent d'ailleurs immédiatement et unanimement attribuées. Avec une véritable crânerie, il en revendiqua même la paternité dans une réunion électorale, et la malveillance ordinaire de l'historien à qui nous devons ce détail [2] lui confère une authenticité toute particulière : « Loin de nier d'ailleurs la paternité de son œuvre, Jules Favre l'avoua hautement. S'étant présenté comme candidat à la députation devant le Club de la Fraternité, rue Martel, un membre du Club crut singulièrement l'embarrasser en l'interpellant sur sa coopération supposée à la circulaire en question. Mais lui, sans nulle marque de surprise, répondit : « Cette circulaire si terrible qui a déjà causé tant d'émotion et sur laquelle vous semblez m'interroger avec inquiétude, cette exécrable, cette monstrueuse circulaire, citoyens, c'est moi seul qui l'ai rédigée : elle est de moi ! »

Cependant, et quelle qu'ait été sa part dans la rédaction des circulaires, Favre se rendait compte, beaucoup mieux que son chef, des précautions exigées par la vraie situation politique et les susceptibilités de l'opinion. Le 2 mars, il avait écrit, en son nom personnel, à M. Delebecque, rédacteur en chef du *Libéral du Nord*, cette lettre [3] où l'on peut voir comme une critique anticipée du document signé Ledru-Rollin : « La République doit être partout accueillie avec joie, parce qu'elle est la fin d'un système de compression et de honte nationales et le commencement d'une ère vraiment démocratique. Pacifique parce qu'elle est forte, elle doit se montrer calme et généreuse. Vous

1. Tous les témoignages concordent sur ce point. (Voir notamment Lord Malmesbury, *Memoirs of an ex-Minister*, éd. Tauchnitz, t. I, p. 229-230, à la date du 13 mars 1848.) La chanson, qui confère en France la grande consécration historique, s'empara bien vite de cette actualité :

> Liberté... de mourir de faim ;
> Égalité... dans la misère ;
> Fraternité... selon Caïn :
> Voilà ce que Ledru-Rollin
> Nous offre dans sa circulaire !

2. H. Castille, *Portraits historiques*, Jules Favre, p. 31-32 (Sartorius, éd., Paris, 1859).

3. Citée par Victor Pierre, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome I, p. 93.

devez donc éviter avec soin tout ce qui peut effrayer la bourgeoisie qui est avec nous par le cœur. »

Il ne faudrait d'ailleurs pas s'imaginer que ce réel esprit de modération, qui correspondait à la fois à la culture sinon au tempérament de Favre et à ses habitudes d'avocat soucieux des précautions oratoires, lui dissimulât l'étendue de ses devoirs et lui fît négliger l'exercice de ses droits d'homme de gouvernement. Haut fonctionnaire politique, il prit une part active à l'organisation républicaine du suffrage universel; il veilla de près à ce que les prescriptions des circulaires fussent partout et rigoureusement exécutées. Un document du temps nous le représente comme « le grand directeur des élections ». Il faisait adresser à son cabinet du ministère la liste des candidats dans les départements, « afin de pouvoir désigner à l'attention des commissaires les noms sur lesquels ils devaient appeler plus particulièrement les suffrages de leurs concitoyens [1] ».

La franchise du ministre de l'Intérieur, jetant un jour trop cru sur la situation des partis, leur montrait la nécessité d'une lutte décisive et semblait les y provoquer. L'inquiétude fut extrême parmi les modérés, et le gouvernement s'alarma de cette politique trop découverte. Le 15 mars, une députation du Club républicain pour la liberté des élections vint exprimer auprès de Lamartine les craintes que faisait naître dans le public la circulaire du 12. La réponse de Lamartine fut de nature à rassurer l'opinion, mais non sans diminuer grandement l'autorité de Ledru-Rollin. Il déclara en effet « que le Gouvernement provisoire n'avait chargé personne de parler en son nom à la nation et surtout de parler un langage supérieur aux lois »; « soyez certains, ajouta-t-il, qu'avant peu de jours le Gouvernement provisoire prendra lui-même la parole et que ce qui a pu dans les termes et non, certes, dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays sera expliqué, commenté, rétabli même par la voix du Gouvernement provisoire tout entier. »

Enfin il termina en affirmant que bien qu'à titre individuel les membres du Gouvernement pussent recommander leurs amis aux suffrages des électeurs, préconiser leurs propres opi-

1. Voir à ce sujet Henri Gradis, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome I, p. 178 et suivantes.

nions, le Gouvernement lui-même ne voulait aucunement peser sur les élections et eût rougi d'imiter les gouvernements précédents.

Les *Bulletins* dont nous avons parlé plus haut, par lesquels le Gouvernement, s'adressant directement au pays, soutenait l'œuvre de propagande confiée à ses commissaires, se publiaient dans des conditions un peu différentes. Plusieurs rédacteurs étaient chargés d'y fournir des articles[1]. Tous n'occupaient pas un poste de responsabilité. En conséquence leurs compositions devaient être examinées et visées, avant l'impression, par une personne constituée en autorité : par exemple Jules Favre lui-même, en sa qualité de secrétaire général, ou Elias Regnault, comme chef du cabinet du ministre de l'Intérieur. C'est en effet à ceux-ci qu'incomblait le soin de suivre cette publication, à laquelle collaboraient Ch. Lecointe, Alfred Delvau, Anselme Petetin et George Sand que Ledru-Rollin avait acceptée sur la recommandation d'Étienne Arago[2]. Les bulletins n'étaient publiés ni au *Moniteur* ni dans le *Bulletin des Lois*. Ils parurent généralement à deux jours d'intervalle, du 13 mars au 6 mai 1848[3].

Il semble qu'il n'y ait rien à reprocher à la conception politique qui inspira ce journalisme officiel. Issu de la Révolution, le Gouvernement provisoire ne pouvait mieux faire que de se retremper à sa source. En butte à la méfiance et à l'hostilité des anciens partis, l'idée républicaine ne pouvait triompher qu'en prolongeant l'état d'agitation d'où elle était sortie. Mais une telle propagande donnait prise aux accusations de démagogie dont les réactionnaires ne manquent jamais de saisir le prétexte. Elle fut également désapprouvée par les plus modérés des hommes de Février. On a vu plus haut l'attitude de Lamartine le 15 mars, en contrariété avec la circulaire émanée le 12 du ministère de l'Intérieur. Par la propagande des *Bulletins*,

1. *Les Bulletins de la République émanés du Ministère de l'Intérieur, du 13 mars au 6 mai 1848;* avec une préface par un haut fonctionnaire en activité. On lit dans la préface de ce recueil : « C'est à M. Jules Favre, alors sous-secrétaire d'État (secrétaire général) sous le ministère de Ledru-Rollin, qu'on attribue la rédaction exclusive des bulletins. » Nous verrons ce qu'il faut penser de cette « attribution ».

2. Voir Alfred Delvau, *Histoire de la Révolution de février*, p. 225, et Jules Favre, déposition du 11 juillet devant la Commission d'enquête. (*Loc. cit.*)

3. Il y eut 25 bulletins. Le sixième (du 23 mars) est par erreur numéroté 5.

Ledru-Rollin essaya de reprendre l'avantage. Le numéro 13 publié le 8 avril, notamment, est une réponse à la harangue de son collègue. Avec des précautions de forme, ce bulletin revendique le droit, pour le gouvernement provisoire, d'agir sur les élections : « Sous peine d'abdiquer, ou même de trahir, y lisons-nous, le Gouvernement ne peut se réduire à compter des voix : il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-Révolution ». Et, reprenant les propres expressions par lesquelles Lamartine avait condamné la politique du ministère de l'Intérieur, il ajoute : « Est-ce à dire que nous imitions les fautes de ceux que nous avons combattus et renversés? Loin de là. Ils dominaient par la corruption et le mensonge : nous voulons faire triompher la vérité. »

Ce langage n'inquiétait pas seulement la portion modérée du Gouvernement et du pays. L'exemple que la France venait de donner causait une appréhension justifiée à toutes les monarchies. Aussi les agents étrangers surveillaient-ils avec une anxieuse attention les démarches et les manifestations du pouvoir révolutionnaire. L'ambassadeur anglais, le marquis de Normanby, s'était dès le premier jour alarmé des idées exprimées par les *Bulletins de la République*. S'autorisant, avec plus ou moins de discrétion, de ses rapports d'amitié avec Lamartine, il lui avait, à l'apparition même du premier numéro, signalé le danger de cette publication. Le ministre des Affaires étrangères, dégageant la responsabilité de Ledru-Rollin à l'égard de la rédaction de ce document, l'avait rejetée tout entière sur Jules Favre et George Sand[1]. Il ajouta, au cours de cette entrevue, qu'un contrôle serait désormais exercé par le Gouvernement sur le texte des bulletins.

Aussi, le 10 avril, commentant dans son journal le numéro de l'avant-veille, dont nous venons de citer quelques extraits,

1. « L'opinion de Lamartine était qu'aucun de ces bulletins n'a été écrit par M. Ledru-Rollin lui-même, mais qu'ils sont la production commune de M. Jules Favre, sous-secrétaire d'État, et du célèbre auteur, Mme George Sand. » Un peu plus loin : « Les bulletins de la République sont envoyés à tous les commissaires des départements, chargés de les faire circuler, au nom du ministre de l'Intérieur. Ce ministre, selon le témoignage de Lamartine, l'a assuré qu'il n'était pour rien dans leur rédaction, et qu'il désapprouvait beaucoup des doctrines qui y sont professées. » Marquis de Normanby, *Une Année de Révolution*, d'après un journal tenu à Paris en 1848. Plon, éd., Paris, 1859. Tome 1, p. 319.

Lord Normanby constatait-il avec mauvaise humeur que cet engagement n'avait pas été tenu ou que, si cette surveillance avait jamais été exercée, le gouvernement n'avait pas tardé à se relâcher de son attention [1].

C'est peut-être pour ménager les susceptibilités monarchiques de l'Angleterre que Lamartine avait donné à son ambassadeur une réponse inexacte, qui voilait le caractère quasi-officiel des Bulletins. Mais tous les témoignages prouvent que l'influence dont Jules Favre pouvait disposer auprès de son chef s'employait en faveur de la modération. Cependant, soit par ignorance, soit par malice, c'est contre lui que ses adversaires à l'Assemblée nationale, suivis plus tard par un certain nombre d'écrivains, formulèrent leurs plus vifs reproches.

Nous avons vu qu'au nombre des rédacteurs des *Bulletins de la République* se trouvait George Sand, agréée par Ledru-Rollin. La véhémence révolutionnaire de cette femme illustre s'accommodait mal des ménagements que la situation imposait au Gouvernement provisoire à l'égard de l'opinion modérée. Or, une semaine avant la date fixée pour les élections, elle écrivait un article des plus passionnés, ce fameux seizième bulletin, publié le 15 avril, dont quelques formules dépassaient véritablement la mesure.

Ce document présentait avec autant de candeur que d'éloquence, dans leur expression la plus nette, les idées les mieux choisies pour alarmer à la fois les partisans du nouveau régime et ceux de la monarchie censitaire. « Les élections, proclamait-il, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections qui devaient être le

1. Ce contrôle avait été réellement organisé. L'énormité de la tâche du Gouvernement provisoire a pu en faire perdre de vue la nécessité à ceux qui en étaient chargés. Voici ce qui fut décidé : « Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à s'entendre avec Mme George Sand pour fournir des articles au *Bulletin de la République*. Le *Bulletin de la République* ne paraîtra désormais que sur le bon à tirer d'un des membres du Gouvernement provisoire. M. Crémieux est chargé du numéro du jeudi 16, M. Garnier-Pagès du numéro du samedi 18, M. Lamartine du numéro du lundi 20, M. Marie du numéro du mercredi 22, M. Marrast du numéro du vendredi 24, M. Le Blanc du numéro du dimanche 26, M. Arago du numéro du mardi 28, M. Albert du numéro du jeudi 30, M. Flocon du numéro du samedi 1er avril, M. Ledru-Rollin du numéro du lundi 3, M. Bethmont du numéro du mercredi 5, M. Carnot du numéro du vendredi 7. » (Séance du 15 mars 1884, *Moniteur* du 16 mars.)

salut de la République seront sa perte, il n'en faut pas douter. *Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades : ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.* »

Et l'auteur du Bulletin n'hésitait pas à prendre, au nom du Gouvernement provisoire, un engagement de neutralité dans la guerre civile dont il prévoyait la reprise : « Entre le danger de perdre cette conquête (de la souveraineté populaire) par le fait d'une assemblée incapable, ou par celui d'un mouvement d'indignation publique, le Gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace. Il n'a pas le droit de violenter les esprits. Élu par vous, il ne peut, ni empêcher le mal que produirait l'excercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan, le jour où, vous apercevant vous-mêmes de vos méprises, vous voudriez changer dans sa forme l'exercice de ce droit. »

Ce nouveau manifeste, qui venait surexciter des passions déjà trop ardentes, souleva une vive réprobation. Persistant dans l'erreur où elle s'était engagée, l'opinion publique ne manqua pas d'assigner à Favre la responsabilité de la nouvelle faute qui venait d'être commise. Or il est absolument étranger à la rédaction du seizième bulletin. Bien que dans le principe il eût été chargé de participer à l'élaboration de ces communications périodiques, il n'en a écrit aucune.

Le plus exact de ses biographes [1], qui s'inspirait directement des déclarations et des souvenirs de l'illustre orateur, est formel à cet égard [2]. On comprend d'ailleurs que le secrétaire

1. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 682.

2. On ne peut, dès lors, lire sans en sourire les appréciations d'Hippolyte Castille. Nous citons : « Les *Bulletins de la République* étaient pleins de l'âcre et doucereux parfum de son génie. Ils étaient à la fois, comme certains discours de l'avocat lyonnais, pleins de miel et de vinaigre.... Quand le sentiment de la menace, sentiment qui, je le répète, forme le fond le plus clair de l'éloquence de M. Jules Favre, se fut assez manifesté pour être compris, les timides prirent l'alarme. L'idée de faire peur s'exhalait des *Bulletins de la République*, comme le parfum d'une substance vénéneuse. Cette idée eut tout le succès imaginable, surtout dans les départements. L'éloignement grossit les objets. » (*Portraits historiques, Jules Favre*, p. 31 et suivantes.) Hippolyte Castille semble d'ailleurs confondre les Bulletins et les Circulaires ; cette confusion se retrouve chez un autre historien fantaisiste, Eugène de Mirecourt, qui écrit (*loc. cit.*) : « Jules Favre, avec ce bas bleu rouge, George Sand, rédigea les fameuses

général du ministère de l'Intérieur, dans un temps si troublé, n'ait pas eu de loisirs à consacrer à ce travail de journaliste. En ce qui concerne l'esprit du bulletin incriminé, nous avons constaté, à propos de la seconde circulaire, que les tendances politiques de Favre, favorisées par ses habitudes de juriste et d'homme de cabinet, inclinaient à la modération. Mais, depuis le 12 mars, il avait des raisons nouvelles et toutes particulières pour trouver de telles excitations inopportunes. L'attitude du parti socialiste et démocratique l'inquiétait vivement. Préoccupé avant tout de faire échec aux menées des chefs de ce parti, Louis Blanc, Caussidière, Blanqui, il redoutait l'explosion de nouveaux troubles qui eussent privé le gouvernement de la possibilité de surveiller et de réprimer des tendances à ses yeux dangereuses, et dont le résultat ne pouvait être que le renversement de la République ou le triomphe du communisme.

Ses vues personnelles, non moins que les exigences de la situation, l'eussent donc détourné de ces violences, et notamment de l'appel aux armes qui fit tant de scandale. Cependant, si Lamartine lui-même a pu se méprendre au point de lui imputer les écarts de Ledru-Rollin, il est bien naturel que le public ait également pu errer sur son compte. Mais ceux qui l'approchaient se formaient une opinion plus exacte de sa manière d'être. En lui offrant le secrétariat général de l'Intérieur, Ledru-Rollin lui-même lui adressait ces paroles : « J'ai besoin d'un avocat : vous plaiderez devant moi la cause de nos administrés. Mais je ne vous garantis pas l'impartialité de votre tribunal [1]. »

Il y a dans cette phrase une sorte d'ostentation dictatoriale, qui reflète bien le caractère de celui qui l'a prononcée. Mais elle indique qu'en appelant Jules Favre à collaborer avec lui, son chef avait le sentiment de donner aux influences révolutionnaires qui s'exerçaient dans son entourage, de se donner à lui-même un contrepoids de légalité et de modération.

Cette vue est confirmée par le témoignage d'Elias Regnault qui reproche à Favre d'être « un administrateur timide et sans

circulaires historiques dont chaque paragraphe souleva la désapprobation de la France. »

1. Voir l'article consacré à *Jules Favre* par Marcel Laurent, *Revue* du 1er avril 1909.

initiative, observateur des traditions et scrupuleux gardien de la légalité [1] », faisant la réflexion que ce qui eût été un mérite en temps ordinaire était un défaut dans les circonstances exceptionnelles que l'on traversait.

Et il ajoute : « M. Jules Favre était plus souvent juriconsulte qu'homme politique, et, pour ceux qui l'ont connu dans la vie administrative, ce n'est pas une des moindres singularités de notre époque que de le voir signalé comme un type d'anarchiste.... »

Si Jules Favre avait été l'inspirateur du seizième bulletin, il aurait sans doute revendiqué cette qualité aussi courageusement qu'il assumait la responsabilité de la circulaire du 12 mars, que Ledru-Rollin avait pourtant « fortifiée ». Avec toute sa modération il était persuadé, comme son chef, qu'il y avait lieu, pour employer son propre langage [2], de procéder par voie de doctrine et d'assurer des élections républicaines.

Mais il n'eût pas souscrit aux inopportunes déclarations du bulletin du 15 avril, qui d'ailleurs n'a été publié que par mégarde. L'enquête de la Commission parlementaire sur l'attentat du 15 mai et les événements de Juin nous renseigne sur ce point, par l'authentique témoignage de Jules Favre lui-même et celui de Carteret, directeur de la Sûreté Générale du Gouvernement provisoire.

Ce dernier expliqua à la Commission que George Sand avait soumis à Élias Regnault trois articles, dont l'un, à son choix, devait être inséré au Bulletin. Le chef du cabinet avait, par mégarde, envoyé à l'impression l'ardente proclamation dont nous avons reproduit quelques extraits.

L'auteur de cette bizarre méprise confirme lui-même, en substance, le témoignage précité : « Pour le n° du 15 (du 15 avril), écrit-il dans son *Histoire*, il avait été convenu que Mme Sand écrirait le premier article. Mais comme, le 14 au

1. Élias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 155. « En temps ordinaire, c'eût été un mérite. Mais dans un moment où le pouvoir nouveau ne devenait légal que par le mépris de l'ancienne légalité, c'était offenser la logique révolutionnaire que de chercher ses règles dans les archives monarchiques. » Il ne faut pas oublier qu'Élias Regnault était chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, et par conséquent collaborateur intime de Jules Favre.

2. Rapport de la Commission d'enquête, déposition de Jules Favre, p. 281.

3. Rapport de la Commission d'Enquête, déposition de Carteret, p. 252.

matin, elle devait partir pour la campagne, elle avait promis de laisser l'article sous enveloppe chez le concierge, où le chef du cabinet devait aller le chercher [1].

« Le 14, en effet, celui-ci allait se mettre en route, lorsqu'il reçut une lettre qui lui annonçait que sa mère, depuis quelques jours malade, était à ses derniers moments. Il se jeta promptement dans une voiture, courut chez Mme Sand, prit l'article chez le concierge, l'apporta à l'imprimerie sans le regarder, se transporta chez sa mère expirante et ne rentra au ministère que dans la soirée. Le Bulletin était alors tiré et distribué sans que personne au ministère en eût vu les épreuves : voilà l'histoire exacte de ce bulletin incendiaire. »

Jules Favre, lorsqu'il s'avisa de la publication de l'intempestif manifeste, fut indigné et atterré : « Je fus confondu, dit-il, et fis courir à la poste pour arrêter le départ s'il en était temps encore. Évidemment Ledru-Rollin avait été surpris. Je voulus encore une fois donner ma démission [2]. »

Ces dernières paroles montrent combien les appréhensions avec lesquelles il avait accepté le secrétariat général de l'Intérieur se trouvaient justifiées, et trahissent la légitime amertune que devait éprouver cet esprit méthodique, formaliste, épris d'ordre et de légalité, à voir qu'on le rendait responsable des

1. George Sand, dans une lettre datée de Nohant, 6 août, écrit que son bulletin avait été envoyé le 12 avril et que, par suite de la préoccupation douloureuse du chef du cabinet, cet article n'a été publié que le 16. Il n'y a donc pas une parfaite concordance entre ce témoignage et celui de Regnault. L'essentiel reste : le bulletin fut publié sans avoir été examiné et Favre n'est pas responsable de cette bévue. « Apparemment, dit George Sand, M. Jules Favre, secrétaire général qui, je crois, rédigeait en chef le *Bulletin de la République*, était absent, ou préoccupé aussi par d'autres soins. Il est donc injuste d'imputer au Ministre ou à ses fonctionnaires le choix de cet article parmi trois projets rédigés sur le même sujet dans des nuances différentes. » « Je n'ai pas, continue-t-elle, le talent assez souple pour tant de rédactions, et c'eût été trop exiger de mon obligeance que de me demander trois versions sur la même idée. Je n'ai jamais connu trois manières de dire la même chose, et je dois ajouter que le sujet ne m'était pas désigné. » (*Correspondance*, Calmann-Lévy, éd., 1882, t. III, p. 81.)

2. Rapport de la Commission d'enquête, p. 281. Déposition de Jules Favre. « Il me paraît probable, dit à ce propos M. H. Monin, que Jules Favre, dont la bilieuse ambition n'avait pas de bornes et qui avait déjà « dix fois donné » — c'est-à-dire offert — « sa démission », ne mit pas un zèle excessif à empêcher de se compromettre avec les partis « de la rue » le ministre qu'il aspirait à supplanter. » (*George Sand et la Révolution de 1848.* Extrait de la *Révolution Française*, novembre-décembre 1899, janvier-février 1900, p. 23.)

erreurs, des fautes, des violences puériles qu'engendrait la direction incertaine de Ledru-Rollin. Le ministre lui-même, animé d'une sincère foi républicaine, mais d'un caractère flottant, sollicité à la fois par l'extrême gauche et par les modérés et ne sachant à qui entendre, avait ou trop d'ardeur ou trop de scrupules pour la situation où les circonstances l'avaient placé. Son origine populaire, son tempérament de tribun le portaient vers une dictature démocratique, tandis que le sentiment de sa responsabilité gouvernementale, de la résistance d'une grande partie de la nation l'inclinait, dans ses actes, à une modération relative, parée d'une sorte d'ostentation révolutionnaire qui lui en faisait perdre le bénéfice.

Ce manque de décision dans l'esprit du ministre avait pour parallèle un défaut de cohésion et de discipline dans son personnel administratif. Tout se sentait de la hâte d'un moment qui avait forcé de construire l'édifice gouvernemental avec des matériaux hétérogènes. Ainsi des nominations fâcheuses avaient été faites parmi les commissaires extraordinaires. Les ennemis de la République exagéraient cet état de choses. Ils affectaient de croire que le gouvernement avait déchaîné sur les malheureuses provinces de France toute la clientèle du bagne et des maisons centrales. Ledru-Rollin eut à s'expliquer à la tribune sur la nomination d'un criminel de droit commun à des fonctions publiques [1]. Cette méprise avait eu lieu. Il y en avait eu d'autres, blamâbles aussi, quoique moins graves. Mais ces erreurs, résultant d'une mauvaise organisation et du jeu d'influences suspectes, affectaient vivement Jules Favre. Il s'en plaignit, comme nous l'avons vu, à la Commission d'enquête. Peut-être fut-il un peu injuste en cette circonstance et ne fit-il pas entrer en ligne de compte les difficultés exceptionnelles de la situation. Mais un plus grave sujet de plainte lui fut fourni par la faiblesse et le manque de netteté de Ledru-Rollin, à l'occasion de la manifestation du 16 avril.

On sait que Louis Blanc, soucieux de confirmer et d'étendre

1. Beaucoup plus tard, Favre racontait à ses amis qu'un matin, se trouvant encore au lit, il avait reçu la visite d'un homme « vêtu de peluche grise » qui lui demanda, de la part du citoyen Bastide, sa nomination comme inspecteur général des prisons. « Mais vous avez l'air d'en sortir! » lui dit Favre. « Oui, — répondit le visiteur, — je suis un ancien détenu politique, je connais donc bien les prisons et suis apte à les inspecter! » (*Carnets inédits de M. Léon de Montluc*, à la date du 29 juin 1872.)

les avantages, assez peu substantiels, acquis par le parti démocratique social et par les clubs dans la journée trouble du 17 mars, avait inspiré aux corporations qui prenaient leur mot d'ordre au Luxembourg l'idée d'une réunion au Champ-de-Mars, ayant pour prétexte l'élection de quatorze ouvriers au grade d'officiers de la Garde Nationale. Au Champ-de-Mars, un cortège devait se former et se rendre à l'Hôtel de Ville pour y déposer un don national, en même temps qu'une pétition dont l'objet se résumait en ces trois simples mots : « Le peuple veut la République démocratique! Le peuple veut l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme! Le peuple veut l'organisation du travail par l'association! »

Ce projet n'avait pas été tenu secret. Il en avait transpiré quelque chose par les conversations des clubs [1]. Dès le 8 avril, Lamartine était au courant des desseins de Louis Blanc, et sollicitait Ledru-Rollin de se ranger du côté de la conservation sociale et de l'ordre, tandis que celui-ci était plutôt porté par son instinct vers la démocratie et la révolution.

Ce fut encore une occasion de difficultés et de lutte entre le ministre et le secrétaire général. Celui-ci et Carteret s'employèrent énergiquement à décider leur ministre en faveur des modérés [2]. Tout en observant avec lui le ton d'affectueux respect habituel dans leurs rapports, ils allèrent, ainsi que nous le verrons, jusqu'à jeter l'offre de leur démission dans le plateau de la balance.

Le ministre, d'un autre côté, accueillait les suggestions de Caussidière, de Barbès, peut-être de George Sand, et ne prenait aucune détermination. Il semble que l'influence de Caussidière, surtout, ait été très grande sur Ledru-Rollin, qui le considérait comme un préfet de police impossible en temps régulier, mais nécessaire en temps de révolution. Il avait de l'amitié pour lui et lui avait rendu des services privés. Jules Favre se méfiait extrêmement du préfet de police [3]. Il se reprocha devant la

1. Plus tard Jules Favre, défendant à l'Assemblée Constituante le droit de réunion, invoquera ce fait en faveur de sa thèse. (*Discours parlementaires*, 19 mars 1849, p. 173. t. Ier.)

2. Voir Rapport de la Commission d'enquête, p. 308, déposition de Landrin. Jules Favre, d'après Landrin, aurait fait ses efforts pour réconcilier en Ledru-Rollin et Lamartine l'élément démocratique et l'élément bourgeois.

3. « Au 26 février, je fus appelé à remplir un poste secondaire au ministère de l'Intérieur. Le préfet de police était, ou devait être, sous mes

Commission d'enquête de n'avoir pas exigé sa destitution lorsqu'il accepta le secrétariat général de l'Intérieur. Le procureur général Portalis, le procureur de la République Landrin entretenaient les mêmes sentiments à l'égard de Caussidière. Le chef de la Sûreté, Carteret, était d'accord avec eux. Seul ou presque seul Ledru-Rollin avait confiance en son subordonné et se flattait de le dominer, tandis que celui-ci se vantait « de pouvoir le faire sauter quand il voudrait [1] ».

A en croire Garnier-Pagès [2], ces diverses influences se seraient exercées sur Ledru-Rollin au cours de « conférences » qui auraient eu lieu à plusieurs reprises entre minuit et deux heures du matin, à son cabinet du ministère de l'Intérieur, et auxquelles assistaient notamment Flocon, Carteret, Landrin, Portalis, Étienne Arago, Barbès, Élias Regnault, Jules Favre. Nous verrons que, devant la Commission d'enquête, François Arago n'hésita pas à représenter ces « conférences » comme des conciliabules secrets où l'entourage de Ledru-Rollin discutait et préparait les plus noirs attentats contre le gouvernement et la paix publique [3]. Au contraire, Élias Regnault nous les dépeint comme de simples réunions d'amis qui permettaient aux familiers du ministre d'échanger leurs idées en même temps que leurs impressions sur les événements et les hommes [4].

ordres, mais en réalité c'était une autorité complètement indépendante. Je n'avais accepté ce poste qu'à la condition que M. Caussidière ne resterait pas à la Préfecture de Police. On ne tint pas cet engagement.... » Déposition de Jules Favre, Rapport de la Commission d'enquête, p. 279.

1. *Ibid.* Caussidière, dans sa déposition, releva vivement les accusations de Favre. « Si, insinua-t-il, les déclarations de M. Jules Favre contre moi avaient une portée plus directe, je pourrais expliquer ses mauvaises dispositions par certaines circonstances du procès d'avril où nous fûmes en dissentiment. » En ce qui concerne Carteret, voir Élias Regnault, *loc. cit.* : « Quand bien même les choses qui se préparaient n'eussent pas été connues de tout le monde, M. Carteret en eût été informé par ses agents. Ami dévoué de Ledru-Rollin, il voyait avec crainte l'influence croissante du préfet de police et cherchait à préserver celui-ci de pernicieuses tendances. Il s'en ouvrit à M. Jules Favre, qui, de son côté, surveillait avec inquiétude les menées de M. Caussidière. M. Landrin, également attaché au ministre, reçut les mêmes confidences et les mêmes impressions. Tous les trois résolurent d'arracher M. Ledru-Rollin à des entraînements qui pouvaient le perdre. » Landrin et Portalis exprimèrent également leur défiance à l'égard de Caussidière. (Rapport de la Commission d'enquête, p. 286.)

2. *Histoire de la Révolution de 1848*, t. III, p. 320-322.

3. Voyez *Infra* sa déposition du 7 juillet.

4. Cf. *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 154 et suivantes : « Après les longues fatigues de la journée, alors que s'interrompait le travail, et

Cependant, de l'aveu même de l'ancien chef du cabinet, certaines de ces réunions étaient moins anodines. « Outre ces conférences dont nous avons parlé, — écrit-il [1], — il s'en tenait quelquefois d'autres au ministère de l'Intérieur, plus spécialement consacrées aux questions politiques. Les assistants habituels étaient avec le ministre : MM. Jules Favre, Carteret, Portalis, Landrin, Barbès, Étienne Arago et le chef du cabinet. On a prétendu faire de ces conférences un texte d'accusations, et la fameuse Commission d'enquête présidée par Odilon Barrot a provoqué plusieurs dépositions à cet égard. Ces conférences n'étaient autre chose que des conversations entre amis sur des hypothèses posées par le ministre ou par un des assistants sur des éventualités problématiques. »

On comprend qu'Élias Regnault ait tenu à ne pas charger son ministre en dévoilant le véritable caractère des réunions nocturnes du ministère de l'Intérieur; mais l'euphémisme de ces dernières lignes ne peut laisser aucun doute à cet égard. On ne voit guère, en ces temps troublés, de hauts administrateurs se livrant à des exercices de discussion platonique analogues à ceux des jeunes stagiaires à la conférence des avocats. Il s'agissait bien là de réalités immédiates, d'éventualités imminentes, et, en cherchant à décider Ledru-Rollin pour l'une ou l'autre politique, ses familiers avaient lieu d'apporter à leurs instances toute la force et toute l'éloquence de leurs convictions. Favre joua le plus grand rôle au cours de ces nuits véhémentes. Il affirme, il est vrai, dans sa déposition devant la Commission d'enquête, n'avoir jamais assisté à des « conciliabules nocturnes » au ministère de l'Intérieur; mais

ce n'était jamais avant minuit, souvent plus tard, quelques amis choisis se rendaient dans un petit salon contigu au cabinet du ministre, et là, M. Ledru-Rollin aimait à venir se distraire des pensées politiques, en se mêlant à des conversations animées qui faisaient oublier les soucis du jour. Les arts, la littérature, la malice française retrouvaient là leurs interprètes et leurs discoureurs. M. Landrin s'y distinguait par d'inépuisables saillies; M. Étienne Arago par la verve bruyante des méridionaux; M. Jeanron, esprit cultivé, extérieur inculte... passait d'un propos facétieux à une savante dissertation sur l'art. Il était le plus assidu à ces réunions intimes; minuit sonnant, on le voyait arriver. M. Jules Favre s'y rencontrait aussi, silencieux dans sa gaîté, plus pensif que parleur. Près de lui, M. Carteret, esprit fin, ayant acquis dans le journalisme plus de variétés de connaissances et plus de convictions politiques que n'en donne habituellement le barreau. Mme George Sand s'y montrait quelquefois. »

1. *Ibid.*, p. 264.

il nous paraît tout simplement jouer sur les mots comme Élias Regnault, car il ajoute aussitôt après : « Ce qui a pu donner naissance à ce bruit, c'est que je voyais quelquefois Ledru-Rollin, le soir, lorsque les immenses travaux de la journée étaient terminés[1] ».

C'est Flocon[2] qui, semble-t-il, fut auprès de Ledru-Rollin le plus éloquent interprète des partisans d'une action révolutionnaire, et c'est en Favre, appuyé par Landrin et Carteret, qu'il trouva son plus redoutable contradicteur. Certes, Favre ne se dissimulait pas l'insuffisance de l'œuvre accomplie jusqu'alors par le Gouvernement provisoire; il reconnaissait la légitimité de certaines revendications prolétariennes. Il comprenait que les réformes réalisées, les libertés reconquises, les droits politiques proclamés parussent peu de chose aux ouvriers qui souhaitaient surtout l'organisation du travail. Mais l'avenir n'était-il pas réservé pour cette œuvre immense de rénovation sociale? Ne convenait-il pas de faire un large crédit à la bonne volonté du gouvernement provisoire? Et d'ailleurs, à supposer la légitimité, l'opportunité même d'une journée révolutionnaire, était-on certain de son succès? N'y avait-il pas à redouter la résistance des pouvoirs établis, l'entrée en scène de la garde nationale, la guerre des rues?

Toutes ces raisons, développées par Favre avec chaleur, n'avaient pas réussi à convaincre le ministre, qui demeurait indécis. C'est alors que ceux de ses amis qui désapprouvaient la manifestation projetée tentèrent auprès de lui une suprême démarche pour le soustraire définitivement aux suggestions et aux illusions qui pouvaient perdre la République avec lui[3].

1. Rapport de la Commission d'enquête, p. 280. Cf. *infra* les accusations de François Arago contre Favre et la réponse de ce dernier. Arago visait d'ailleurs plus particulièrement des réunions qui auraient eu lieu immédiatement avant l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale, — la dernière notamment le 3 mai.

2. Voir P. de la Gorce, *Histoire de la seconde République française*, Paris, 1887 (t. I, p. 195).

3. Voir les ouvrages cités. B. Sarrans, dans son *Histoire de la Révolution de Février 1848*, Paris, 1851, p. 475, donne un récit concordant, qui attribue à Favre le rôle important dans cette démarche : il est d'ailleurs tout à fait certain que le secrétaire général dut à ses hautes fonctions comme à son éloquence de prendre la parole au nom de ses amis. Favre, dans sa déposition devant la Commission d'enquête, fixe à la nuit du 16 la date de l'entrevue avec Ledru-Rollin; il entend évidemment par là la nuit du 15 au 16.

Dans la nuit du 13 au 14 avril selon Élias Regnault, du 14 au 15 selon Garnier-Pagès, une entrevue émouvante eut lieu entre Favre, Carteret, Landrin et Ledru-Rollin, qui accueillit tout d'abord leur démarche avec une certaine réserve. Après s'être excusés par avance d'une franchise dont leur vieille et fidèle amitié leur faisait un devoir, ils renouvelèrent auprès de leur chef leurs plus vives instances pour l'amener à se dégager de l'influence de Caussidière et des clubs. Ils l'exhortèrent à suivre avec patience la majorité du gouvernement, lui représentant le danger qu'il encourrait du fait d'une alliance avec la Montagne, danger égal en cas de réussite et en cas d'échec : « Que serez-vous demain si vous ne réussissez pas ? Que serez-vous si vous réussissez? lui disaient-ils.... Rejeté comme un obstacle, ou complice involontaire d'excès que vous déplorerez ». Ils lui firent toucher du doigt le triste rôle qu'il jouerait en favorisant un attentat contre des collègues dont il avait la confiance, en encourageant une révolution dont le résultat le plus certain serait de mettre la France aux mains de Blanqui et de son cortège de violents, en compromettant la République au moment où les peuples asservis, que Février avait libérés, avaient tout à craindre de sa chute, tout à espérer de son triomphe. Ne pouvait-on supporter quelques jours encore les faiblesses, les erreurs du Gouvernement provisoire? Celui-ci allait remettre ses pouvoirs aux mains de la nouvelle assemblée, et c'est à l'assemblée, émanation suprême du pays, qu'il fallait s'adresser pour la réalisation de cette république intégrale qu'on ne pouvait songer à imposer par la force qu'en se jetant dans le crime, — et dans l'inconnu.

Favre, Landrin et Carteret ajoutèrent que, s'ils n'obtenaient pas une promesse positive, un désaveu formel de la manifestation, ils se croiraient obligés de résigner leurs fonctions.

Le ton pressant, suppliant, affectueux de ses collaborateurs, la force de leurs arguments, la chaleur de leur éloquence et aussi la profondeur d'amical dévouement dont témoignait leur démarche elle-même impressionnèrent vivement Ledru-Rollin. La menace de leur démission acheva de le décider. En somme, ils n'avaient fait qu'exprimer le fond de sa propre pensée, si tant est que le ministre sût au juste ce qu'il voulait. N'avait-il pas, au début de l'entretien, donné à Favre et à ses amis sa parole d'honneur qu'il n'était pour rien dans le mouvement,

qu'il craignait d'être emporté par lui[1]! Quoi qu'il en soit, il s'engagea à donner son appui au parti de l'ordre et, après une longue causerie à cœur ouvert, ses trois interlocuteurs s'en allèrent rassurés. Mais, dès le lendemain, d'autres sollicitations s'exerçaient auprès de lui, et il restait dans l'indécision.

Cependant Lamartine avait fait avertir et tenait en haleine les forces sur lesquelles il savait pouvoir compter, les chefs d'industrie, les marchands, les logeurs, les amis qu'il avait dans la garde nationale, la jeunesse des Écoles[2]. Mais, seul, le ministre de l'Intérieur avait qualité pour faire battre le rappel de la garde nationale qu'il importait de masser devant l'Hôtel de Ville. Il y eut peut-être des communications entre Lamartine et Ledru-Rollin dans la nuit du 15 avril. En tout cas il est établi que, le 16 au matin, Ledru-Rollin avait pris son parti. Il se rendit chez son collègue, lui fit confidence des propositions qui lui avaient été faites et des desseins des communistes contre la partie modérée du gouvernement[3]. Ils décidèrent de faire battre le rappel et Ledru-Rollin en donna l'ordre.

Le parti de la modération triomphait. Il est inutile de rappeler ici l'échec et l'humiliation des républicains socialistes, les clameurs hostiles contre Louis Blanc, contre Cabet, contre Blanqui, le cri « à l'eau les communistes » qui accueillirent le cortège.

Cette journée fut en grande partie l'œuvre de Jules Favre. Sans son autorité, son éloquence, la sympathie qu'il inspirait à son chef, il est probable que celui-ci eût fini par céder aux sollicitations de l'extrême gauche. Mais, ainsi que nous l'avons déjà constaté à propos des circulaires et des Bulletins, les publicistes réactionnaires ne lui ont pas su gré de sa modération et se sont plus à le représenter comme un démagogue[4]. Il

1. Rapport de la Commission d'enquête, déposition de Jules Favre, p. 280.

2. Rapport de la Commission d'enquête, p. 305, déposition de Lamartine.

3. A la Commission d'enquête, Carlier, chef de police au ministère de l'Intérieur, déposa que le 14 et le 15 il avait prévenu Carteret du mouvement du 16 organisé par Barbès, Blanqui et Ledru-Rollin. Ce dernier devait être proclamé dictateur. Blanqui, pour sa part, avait même le dessein secret d'assassiner une partie des membres du Gouvernement provisoire.... (Rapport de la Commission d'enquête, p. 264, déposition de Carlier.)

4. Nous renonçons à citer les innombrables documents où ce rôle lui est imputé. Quelques-uns sont très significatifs; par exemple, cette appréciation de *la Mode* (*Profils républicains, Jules Favre*, p. 883) : « Dans les séances

serait intéressant de savoir comment s'est formée dans ce milieu, d'ailleurs malveillant et mal renseigné, cette vue inexacte du caractère et du rôle de Jules Favre. Peut-être l'origine de l'erreur est-elle dans ce fait qu'on a trouvé commode, en conséquence du caractère officiel du Ledru-Rollin et de sa grande popularité, de faire retomber sur une autre tête quelques-uns de ses actes les plus compromettants. Telle semble avait été un moment l'intention de Lamartine. Il est également possible que les souvenirs des années agitées de Lyon et de la violente plaidoirie devant la Cour des Pairs aient été pour quelque chose dans ce grand malentendu. Ajoutons qu'au moins en ce qui concerne les circulaires et les Bulletins, les apparences étaient contre Favre, et qu'il fit enfin l'objet d'accusations particulièrement graves de la part d'une personnalité que sa situation eût dû mettre à même d'être mieux renseignée.

Dans ses deux dépositions auprès de la Commission d'enquête, les 5 et 7 juillet, François Arago, ministre de la Guerre du Gouvernement provisoire, n'hésita pas à mettre Favre au nombre des ennemis acharnés de l'ordre. Le 5, à propos des circulaires, il déclara : « Je dois à la vérité et à la justice de dire que l'auteur des circulaires n'était pas M. Ledru-Rollin, mais M. Jules Favre : il en est convenu lui-même dans une assemblée d'électeurs ». On sait combien cette assertion, quoique véritable à la lettre, est fausse dans son esprit. Mais, le surlendemain, Arago produisit un témoignage beaucoup plus étonnant encore : il prétendit tenir de Ledru-Rollin que Jules Favre, ainsi que Landrin et Portalis, conspiraient avec la Montagne contre le Gouvernement provisoire : « M. Ledru-Rollin, déposa-t-il, me déclara que ce n'étaient pas les clubistes qui se montraient les plus actifs pour amener le renversement d'une partie du gouvernement et le licenciement de l'Assemblée, mais

qui ont suivi l'attentat du 15 mai, on a pu croire qu'il rompait avec les partisans de la République rouge. C'était une erreur. M. Jules Favre avait quelques rancunes à satisfaire, et, pour en arriver là, il n'a pas hésité à faire, pour un temps, le sacrifice de ses principes politiques.... » Hippolyte Castille, dont les pamphlets ont tant fait pour l'impopularité de Favre, risque à son sujet cette appréciation humoristique : « M. Favre, avec sa physionomie bilieuse, avec le feu concentré qu'il semblait couver dans sa poitrine, avec cette incisive amertume qui caractérise sa parole, parut aux observateurs le véritable diable boiteux de l'excellent bachelier de Salamanque dont la révolution venait de faire un dictateur et un ministre ». (*Portraits historiques, Jules Favre*, p. 31.)

MM. Portalis, Landrin et Jules Favre. C'est à une époque antérieure à la formation de la Commission d'enquête que M. Ledru-Rollin m'a fait cette révélation. Il n'assistait pas à tous les conciliabules, dont le dernier se tint le 3 mai, veille de la réunion de l'Assemblée nationale. En son absence c'était M. Jules Favre qui faisait les honneurs : on disait là que la Révolution déviait et qu'il fallait la ramener à sa source[1]. »

Il est difficile de savoir si François Arago était de bonne foi dans cette accusation. Ce qui est sûr, c'est qu'il a multiplié les attaques contre Landrin et Portalis, avec qui Jules Favre était fort lié[2]. D'un autre côté Portalis lui avait reproché d'avoir livré, quelques jours avant que n'éclatât l'insurrection du 25 juin, un millier de fusils aux ennemis de l'ordre. Cette accusation, d'ailleurs mal fondée, semble avoir été une cause de vif ressentiment chez l'ancien ministre provisoire de la Guerre. Lors de la discussion du rapport de la Commission d'enquête, Arago renouvela ses propos contre le Procureur général et le

1. Rapport de la Commission d'enquête, p. 230. Déposition d'Arago. Cf. la réponse de Favre à ces allégations au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 25 août 1848 (*Moniteur* du 26) : « Mon nom a été prononcé par l'honorable M. Arago. L'honorable M. Arago a dit que des conciliabules se tenaient au ministère de l'Intérieur, ayant pour but le renversement du Gouvernement provisoire, et même celui de l'Assemblée. L'honorable M. Arago a ajouté qu'en l'absence de M. le Ministre de l'Intérieur je faisais les honneurs de ces conciliabules. Je déclare solennellement que M. Arago a été trompé, que de semblables conciliabules n'ont pas existé; ainsi je n'en ai pas fait partie. En ce qui me concerne, je n'ai jamais vu le soir au ministère de l'Intérieur que M. Landrin, M. Portalis et M. Étienne Arago, que j'étais heureux de connaître auparavant et avec lesquels j'avais l'honneur de continuer mes rapports; mais jamais avec ces trois personnes la conversation ne s'est engagée sur le point qu'a indiqué M. Arago. » En faisant ces déclarations, Favre ne pouvait avoir dans l'esprit que la période postérieure au 16 avril : nous savons en tous cas à quel point ses sentiments et son action furent en réalité différents de l'attitude que lui impute l'ancien ministre provisoire de la Guerre. Au surplus est-ce surtout le terme de *conciliabules* qui motiva la protestation que l'on vient de lire.

2. Les relations de Jules Favre avec Landrin étaient tout à fait affectueuses, ainsi que l'atteste la lettre suivante écrite en 1849 : « Mon cher ami, je me ferai un plaisir d'aller plaider mercredi à Versailles l'affaire dont tu me parles, d'autant que tu as la bonté de m'offrir comme récompense et comme attrait une aimable invitation que j'accepte de grand cœur. Tu sais combien je regrette l'existence passée, dont les devoirs me rapprochaient de toi. Nous causerons quelques bonnes heures. Le cœur et l'esprit ne s'en plaindront pas. Mille compliments respectueux à Mme Landrin. Et tout à toi, Jules Favre. Ce 30 juin 1849. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*)

Procureur de la République[1]. Quant à Jules Favre, il nia s'être trouvé le 3 mai au ministère de l'Intérieur. C'est d'ailleurs ce jour-là qu'avait paru au *Moniteur* la lettre par laquelle il se démettait de ses fonctions de secrétaire général.

Cependant la mission du gouvernement provisoire approchait de son terme. Le 23 avril, date fixée pour les élections à la suite de la journée de mars, était arrivé. Le nom de Jules Favre était inscrit sur diverses listes, notamment dans les départements de la Seine[2] et de la Loire. Mais dans le pays qui avait vu briller l'aube de sa réputation, à Lyon, théâtre de ses premières luttes politiques, son nom avait été d'abord écarté. Tout le monde n'y avait pourtant pas oublié les campagnes du *Précurseur*, ni le procès de 1834, ni l'éloquent plaidoyer en faveur des accusés lyonnais devant la Cour des Pairs. Un groupe d'électeurs protesta par une affiche contre l'omission du nom de Jules Favre sur la liste du Rhône[3].

Nous avons vu que dans sa campagne, ainsi qu'en fait preuve son attitude au club de la Fraternité, Jules Favre ne désavoua pas l'esprit des circulaires. Mais, ce qui peut sembler plus surprenant, il manifesta une large tolérance à l'égard de

1. *Moniteur* du 6 août 1848. Supplément à la séance du 4 août 1848.

2. Voir dans les *Murailles révolutionnaires* la liste du *Comité republicain du Barreau*. Favre était porté 14e sur cette liste et son nom se trouvait entre ceux de Carnot, alors ministre de l'Instruction publique, et de Portalis, procureur général. En tête se lisaient les noms de Dupont (de l'Eure), d'Arago et de Ledru-Rollin.

3. « Dans les listes publiées, nous n'avons pas vu inscrit le nom de l'homme qui personnifie, en quelque sorte, le régime républicain. Quel est celui qui a entendu le grand orateur, le généreux et dévoué citoyen, notre compatriote, et qui n'a pas senti battre son cœur d'une émotion noble et fière? On a écarté le nom de Jules Favre : c'est une faute. Les ennemis de la République s'en glorifieraient et ne manqueraient pas d'interpréter notre oubli comme une défaite. Citoyens! au nom de la République, n'oublions pas Jules Favre. Signé : Des membres des Clubs de la Montagne et d'autres citoyens lyonnais. » (Imprimerie J.-M. Bajat, Cours de Brosses, La Guillotière, Lyon.) Cet appel fut entendu, et Favre figura sur d'importantes listes, notamment sur celles du *Club de la Charité* et du *Club central démocratique*, qui l'une et l'autre portaient en tête le nom d'Emmanuel Arago. La seconde contient un grand nombre de noms connus appartenant à des membres des partis avancés, Cabet, Greppo, Lagrange, Pierre Leroux, Proudhon, Raspail. (Voir Collection Coste, nos 111, 502 et 111, 575.) On retrouve également le nom de Favre sur la liste du *Comité électoral républicain* avec ceux d'Arago, d'Anselme Petetin, de Francisque Bouillier, et, en compagnie de Raspail, Greppo, Lortet, Lagrange, sur la liste des *Voraces et des détenus, accusés et combattants d'avril réunis.* (*Ibid.*, 111, 502.)

ce principe communiste qu'il avait contribué à mettre en échec. Dans sa profession de foi [1], il exposa à ses électeurs les sentiments qu'il entretenait relativement aux doctrines de Fourier et de Cabet, par cette déclaration curieuse et qui mérite réflexion : « Prises tout d'une pièce, ces deux doctrines me semblent inattaquables. Toutes deux empruntent leur force au lien commun qui rattache aujourd'hui les intelligences avancées et les cœurs généreux. C'est le dogme de la fraternité qu'elles cherchent à mettre en pratique. Leur but est donc digne d'éloge et je ne comprends ni les sottes frayeurs qu'elles inspirent, ni les colères qu'elles soulèvent. Je veux pour elles une liberté complète de discussion ; je ne reculerai pas même devant des essais que le Gouvernement encouragerait. C'est à la fois par la lumière et l'expérience que la liberté politique s'épure. Que les hommes sensés, amis de leur patrie, se réunissent pour maudire tout appel à la violence, toute persécution ; et que chacun travaille avec une consciencieuse ardeur à découvrir les routes nouvelles qui doivent conduire l'humanité au bonheur [2]. »

On voit par cette déclaration que, si Jules Favre saisit surtout le côté sentimental et pour ainsi dire évangélique du communisme, il n'est tout de même pas complètement étranger

1. Voir cette profession de foi aux *Murailles révolutionnaires*, p. 818. Nous y relevons également l'intéressant passage suivant, où Favre insiste avec une certaine coquetterie sur sa responsabilité dans les circulaires : « La liberté, c'est l'exercice de toutes les facultés que nous tenons de Dieu, gouverné par notre raison. L'égalité, c'est la participation de tous les citoyens aux avantages sociaux, sans autre distinction que celle de la vertu et du talent. La fraternité, c'est la loi d'amour unissant les hommes et faisant d'eux tous les membres d'une même famille. De là découlent l'abolition de tout privilège ; la répartition de l'impôt en raison de la fortune ; un droit proportionnel et progressif sur les successions ; une magistrature librement élue ; le service militaire pesant également sur tous ; une éducation égale gratuite pour tous ; l'instrument du travail assuré à tous ; la reconstitution démocratique de l'instruction et du crédit ; l'association volontaire substituée partout aux impulsions désordonnées de la concurrence. Ces paroles, *que j'ai pu sans plagiat emprunter à la dernière circulaire du ministre de l'Intérieur*, rendent exactement ma pensée. C'est à réaliser ce programme que s'appliqueront tous mes efforts. »

2. La largeur d'esprit de Favre à l'égard de toutes les opinions est attestée également par une lettre qu'il écrivait le 18 mars à Émile Ollivier, alors commissaire de la République à Marseille : « Je partage votre opinion que vous ne devez apporter aucun obstacle à la réélection du citoyen Berryer, qui, légitimiste seulement dans la forme, est, au fond, un patriote sincère, et dont l'éloquence, comme vous le dites avec raison, est une des gloires du pays ». Cité par Vermorel, *les Hommes du jour*, p. 164.

à son côté économique et social. Avec la foi que les libéraux de ce temps accordaient au principe de libre discussion, il reconnaît à cette doctrine le droit de faire valoir ses titres devant la raison. Il va plus loin. Il invite la société à lui faire subir l'épreuve d'un commencement de réalisation. Mais il serait exagéré de conclure de tout cela que Jules Favre fût aucunement incliné vers le socialisme tel qu'il se formule aujourd'hui. Le principe n'avait pas encore trouvé une expression bien nette. Quelques-uns à vrai dire étaient pénétrés de l'esprit socialiste, mais la bizarrerie, dans tous ces cas la diversité des constructions théoriques par où s'exprimait cette conception nouvelle des rapports économiques, en retenant l'examen du grand public sur des points de détail, sur certains attributs accidentels ou purement pittoresques du système, l'empêchaient d'en pénétrer l'essence. C'est probablement aussi ce qui explique la complaisance de Ledru-Rollin à l'égard de ces idées, où il ne voyait sans doute pas une menace imminente. Jules Favre fut plus clairvoyant, à moins que son hostilité décidée à l'égard du communisme, manifestée dans la crise d'avril, n'eût pris sa source dans son respect de la légalité et sa réprobation des procédés de violence.

Il fut élu par le département de la Loire avec 35 000 voix[1], tandis que le candidat le plus favorisé en obtint plus de 86 000. Cette réputation de démocrate exagéré qui s'attachait à sa personne fut probablement la cause du nombre relativement faible des suffrages qu'il obtint, car, à l'exception de Baune et de Martin Bernard, les élus du département furent des modérés. Un journal de Saint-Étienne, *l'Avenir Républicain*, en exprimant sa satisfaction de ce résultat, ne laisse pas de faire quelques réserves en ce qui concerne le succès de ces deux élus et celui de Jules Favre. Encore qu'il loue les électeurs d'avoir donné à ceux-ci, en les nommant, une leçon de libéralisme et un exemple de largeur d'esprit, on sent bien qu'il leur

1. Exactement 34 260. Il arriva bon dernier sur la liste des élus, que nous empruntons au *Mercure Ligérien* du 30 avril 1848 :

1. Alcock.	86 336 voix.	7. Point	42 410 voix.
2. Chavassieux . . .	85 412 —	8. Fourneyron . . .	41 833 —
3. Baune.	70 169 —	9. Callet	41 607 —
4. Révillain.	49 410 —	10. Levet	34 796 —
5. Verpilleux. . . .	47 660 —	11. Favre	34 260 —
6. Martin Bernard. .	47 066 —		

aurait su meilleur gré de s'abstenir de cette manifestation généreuse[1].

Aussitôt nommé, Favre donna sa démission de secrétaire général du ministère de l'Intérieur[2], afin de consacrer à son mandat tout son temps et toutes ses forces. Il ressort, du reste, de la lettre qu'il écrivit à ce propos à Ledru-Rollin, qu'il n'avait accepté cette fonction qu'à la condition de se retirer après les élections. Cette réserve était toute naturelle. Le mandat que le Gouvernement provisoire avait reçu de la révolution triomphante était expiré. Une situation nouvelle se présentait, qui était loin d'être favorable au parti avancé, compromis par l'imprudence de ses manifestations. Les choses avaient marché vite, depuis février, mais elles avaient marché à reculons. Le crédit de certaines personnalités était ébranlé, tandis que d'autres influences s'étaient fortifiées. Enfin, l'Assemblée constituante, pourvue du mandat régulier que lui conférait le suffrage universel, pouvait seule former le gouvernement du pays.

Cette assemblée, où les modérés possédaient la majorité, se trouvait placée dans des circonstances qui ne s'étaient pas rencontrées depuis la Convention. Son omnipotence n'était pas limitée par la présence d'un pouvoir exécutif. Elle avait à créer cet organe et à décider du principe qui présiderait à son fonctionnement. Deux propositions étaient en présence : l'une, adoptée par la commission compétente, voulait que l'Assemblée elle-même fût la source du pouvoir exécutif et en déléguât l'exercice à un ministère composé de dix membres dont un pré-

1. Voici un extrait caractéristique de cet article : « Les électeurs de la Loire ont noblement répondu aux circulaires du ministère de l'Intérieur et aux paroles de ses agents. Ils ont cherché, avant tout, non pas des républicains de la veille, mais des honnêtes gens de la veille : c'était, quelle que fût la date des opinions du candidat, la meilleure garantie de sa loyauté républicaine. Et, pour protester contre cet esprit d'exclusion qu'on tentait d'introduire parmi nous, les électeurs n'ont pas craint de donnner leurs voix à M. Baune, à M. Bernard et à M. Jules Favre, le rédacteur des circulaires de M. Ledru-Rollin. Ils leur ont donné, avec leurs voix, une leçon et un exemple de franc libéralisme.... »

2. *Moniteur* du 3 mai 1848 : « J'ai l'honneur de déposer ma démission entre vos mains. Je l'aurais donnée dans tous les cas, n'ayant accepté le poste que votre amitié m'a confié qu'à la condition de me retirer après les élections. Mais les devoirs nouveaux que m'impose mon mandat de député ne me permettent pas d'hésiter; ils suffisent, et au delà, à remplir ma vie; je veux leur consacrer tout ce que j'ai de force et d'indépendance. »

sident sans portefeuille. L'autre proposition, déposée par les représentants Jean Raynaud, Trélat et Dornès, mais qui a gardé le nom de ce dernier signataire, consistait à élire une commission de cinq membres chargée de désigner les ministres et de diriger le gouvernement. Cette dernière fut soutenue par Lamartine et Favre.

Le député de la Loire, qu'avait précédé à la tribune une grande réputation d'éloquence, prit la parole au milieu de la curiosité générale. Il établit sans peine que l'unité de volonté, de direction et de responsabilité était particulièrement nécessaire dans l'état de fermentation causé par l'avènement du nouveau régime. Il montra, avec beaucoup de force et de clarté, les dangers qui fussent résultés de la nomination directe, et par conséquent de la révocation des ministres par l'Assemblée : « Un tel scrutin, dit-il, aurait toutes les chances contre lui ». Il fit toucher du doigt à la Chambre l'impossibilité où elle se trouverait de faire, chaque fois que des critiques seraient adressées au ministère, une enquête sur les actes incriminés, ajoutant que, du reste, aucun homme de valeur ne supporterait ce contrôle incessant de neuf cents représentants. Cette partie de son argumentation faisait allusion aux membres du Gouvernement provisoire, que le texte de la commission tendait évidemment à écarter ou pour le moins à mettre en tutelle.

A ceux qui opposaient à la proposition Dornès l'exemple de la Convention, Favre chercha et réussit à démontrer que le Comité de Salut public n'avait pas tardé à assumer en fait le plein pouvoir exécutif dont l'exercice direct appartenait théoriquement à la représentation nationale. « Ce qui s'est fait, ajouta-t-il, par une révolution, nous venons vous demander de le faire par votre sagesse, par des institutions mûrement réfléchies. » Insistant ensuite sur les périls que pouvait susciter à la République et à la nation un pouvoir instable, dépendant et sans cesse remis en question, il évoqua la menace de la guerre étrangère dont on devait envisager l'éventualité, car, dit-il, « il y a bien des cœurs qui souffrent encore de voir l'Autriche diriger des bataillons sur les Alpes, et nos armées tranquilles dans leurs cantonnements ». Il termina en exhortant ses collègues à ne pas se donner l'apparence de faire, d'une question de principe, une question de parti, et de vouloir immoler un homme sous prétexte de faire une constitution ; à manifester

au contraire leur esprit d'impartialité et de concorde en nommant la Commission du pouvoir exécutif au scrutin public[1]. Ces dernières paroles s'adressaient particulièrement aux ennemis de Ledru-Rollin.

Cette intervention de Favre était d'un homme de gouvernement; elle impressionna vivement l'Assemblée. « Il faut, s'était-il écrié, un pouvoir ferme, vigilant et libre; il ne faut pas que, pour une dépêche télégraphique, le pouvoir soit obligé de venir vous consulter. Il faut un conseil exécutif, nommé par cette Assemblée, lequel nomme ses ministres; et s'il arrivait que ce Conseil s'écartât de la ligne que vous lui aurez tracée, un seul mouvement de cette Assemblée suffirait pour l'y faire rentrer. »

Tels furent les débuts de Favre à la tribune nationale. La logique serrée de son argumentation, la chaleur et l'éclat de son éloquence lui valurent d'emblée une situation parlementaire hors pair, et sa place était dès lors marquée dans tous les grands débats de l'Assemblée.

On sait que la proposition Dornès fut adoptée et que les membres de la Commission exécutive furent Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin qui, des cinq, recueillit le moins de suffrages et n'eût pas été élu sans l'appui de Lamartine. Ce fait marque à la fois le déclin de sa popularité et les tendances de l'Assemblée.

Dès sa constitution, la Commission du pouvoir exécutif s'occupa de choisir un ministère. Les dispositions de l'Assemblée et du pays lui imposaient un personnel de modérés. Au ministère de l'Intérieur notamment, il importait de rompre avec les tendances de Ledru-Rollin et de tenir son influence à l'écart. Le 12 mai, le ministère se trouvait déjà formé. Le portefeuille de l'Intérieur avait été attribué à Recurt, avec Carteret pour sous-secrétaire d'État. Bastide, nommé ministre des Affaires étrangères, offrit le sous-secrétariat d'État à Jules Favre, qui l'accepta[2]. S'il faut s'en rapporter au témoi-

1. Voir *Moniteur* du 10 juin 1848. Favre fut soutenu à la tribune par le père Lacordaire.

2. On reprocha très vivement à Favre d'avoir accepté ce poste gouvernemental après les termes formels de la lettre par laquelle il avait donné sa démission de secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Un grand nombre de biographes ont insisté sur ce point. Ils oublient qu'un sous-secrétariat d'État constituait, alors beaucoup plus qu'aujourd'hui, un poste

gnage du marquis de Normanby, Lamartine aurait tenté de faire donner à Favre le portefeuille de l'Intérieur, mais aurait échoué devant la résistance d'Arago, de Garnier-Pagès et de Marie, à laquelle l'ambassadeur anglais assigne pour motif les opinions jacobines de l'ancien secrétaire général [1]. Ce serait en vertu d'une entente entre Ledru-Rollin et Lamartine que ce dernier aurait fait cette tentative. Il eût importé, en effet, à l'amour-propre de Ledru-Rollin, déchu d'une position et d'une popularité qui avaient mis la dictature à portée de sa main, que son remplaçant au ministère de l'Intérieur pût être considéré comme le représentant de son esprit et le gardien de ses méthodes. Nous savons combien, en réalité, les tendances de Favre l'éloignaient de la politique de son ancien chef. Mais les raisons que Lamartine donna pour expliquer son intervention en sa faveur, les motifs qui la firent échouer, ses précédentes confidences à Lord Normanby et, un peu plus tard, la déposition d'Arago devant la Commission d'enquête prouvent que, sur les véritables vues et les opinions de Favre, planait une

politique parfaitement compatible avec l'exercice du mandat de représentant. Il est toujours facile d'accuser quelqu'un d'ambition; il est pourtant des devoirs, même honorables et agréables à remplir, auxquels on ne se dérobe guère.

1. Voici ce que nous lisons dans son journal : « 12 mai. La nomination de M. Jules Favre comme sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères n'est pas sans avoir sa signification politique. M. Jules Favre est un homme de grande ambition et de beaucoup de talent. Il ne se contentera probablement pas d'une position subalterne sous qui que ce soit, et encore moins sous le personnage honorable, mais moins éminent, qui lui est donné temporairement comme chef et qui doit continuer la politique de Lamartine. Comme Jules Favre est l'ami intime de Ledru-Rollin, et, avec beaucoup plus d'habileté à les mettre en pratique, *partage ses opinions extrêmes*, je ne doute guère qu'un système de propagande ne soit maintenant organisé, par le moyen de leurs agents officiels inférieurs, dans les pays étrangers, et les événements des derniers jours m'ont donné beaucoup moins de confiance dans le pouvoir de M. de Lamartine pour réprimer ces tentatives.... Il paraît que la seule convention intervenue entre la majorité de l'Assemblée et la partie modérée du gouvernement avait pour objet d'empêcher que, dans le choix d'un cabinet, ni M. Ledru-Rollin, ni aucun de ceux qui se rattachent à son parti, occupât le ministère de l'Intérieur. *M. de Lamartine soutenait la nomination de M. Jules Favre* en qualité de ministre de l'Intérieur : il s'appuyait sur ce motif très peu patriotique que, lui-même étant libre de disposer comme il l'entendait du département des Affaires étrangères, M. Ledru-Rollin devait avoir aussi le même droit à l'égard du département de l'Intérieur. Mais MM. Arago, Garnier-Pagès et Marie sont restés fermes, et les deux ci-devant chefs ont été obligés de céder. M. Jules Favre a dû se contenter d'une position subalterne. » (*Op. cit.*, t. I, p. 379.)

incertitude que les circonstances ne lui avaient pas encore donné l'occasion de dissiper.

Des événements se préparaient qui devaient le mettre en situation de prendre parti de la façon la moins équivoque. Dans son discours du 9 mai, pour établir la nécessité d'un organe exécutif indépendant, Favre avait beaucoup insisté sur les menaces de guerre qui chargeaient l'horizon, et non moins sur l'état de trouble et d'agitation où se trouvait le pays. Les faits ne tardèrent pas à lui donner raison. Le 15 mai le peuple des faubourgs envahissait la Chambre, disposé à établir une dictature socialiste[1]. On sait comment le mouvement fut réprimé. Louis Blanc, impliqué dans les poursuites ordonnées à l'occasion de ce coup de force, jouissait, en sa qualité de membre de l'Assemblée nationale, du privilège de l'inviolabilité. Il fallait donc que la Chambre, pour donner libre cours à la loi, consentît à dépouiller l'un de ses membres de cette immunité. La commission nommée sur la demande de Crémieux à l'effet d'examiner ce point conclut à l'affirmative par 15 voix contre 3, et chargea Jules Favre, son rapporteur, de présenter à l'Assemblée un projet de décret autorisant les poursuites requises par le ministère public contre Louis Blanc.

Le 2 juin, Jules Favre présenta ce rapport, dans lequel, tout en s'inclinant en principe devant la prérogative d'inviolabilité, il invoquait le droit souverain de l'Assemblée d'en retirer la protection à tel de ses membres dont les actes lui paraîtraient devoir subir le contrôle du droit commun. Justifiant la commission et le parquet des soupçons qui auraient pu être dirigés contre leur impartialité, il fit en passant un grand éloge du caractère et des services de Louis Blanc[2].

1. Vers la fin de la séance du 15, Jules Favre vint à la tribune, ayant mandat de la Commission exécutive pour représenter à l'Assemblée l'utilité d'un état de communication constante, dans les circonstances que l'on traversait, entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif. Il rendit compte du retablissement de l'ordre, des bonnes dispositions de la garde nationale et de la garde mobile, et termina en demandant à ses collègues de désigner une Commission chargée d'aller processionnellement chercher les membres du pouvoir exécutif. (*Moniteur* du 16 mai 1848.)

2. « Quel esprit sensé pourrait admettre qu'on eût choisi comme victime de je ne sais quel système haineux un homme déjà considérable par ses travaux d'histoire, en relation de familiarité, en communauté d'opinions avec ceux qui se signalent aujourd'hui, un homme qui a partagé le dévouement, les sacrifices, les périls de ce gouvernement provisoire dont vous avez proclamé les incontestables services; un homme

Par respect pour le secret de la procédure, la majorité de la commission avait décidé que son avis ne serait pas motivé. Le rapporteur fit remarquer qu'au surplus la décision de l'Assemblée ne formait aucun préjugé, et signifiait seulement que, dans l'état des faits, sa dignité, son intégrité n'avaient pas à souffrir de la cessation momentanée du privilège d'un de ses membres. Il déposa le projet de décret.

Une vive discussion de principe s'éleva sur ce projet. Le lendemain 3 juin, Jules Favre remonta à la tribune, où il reprit et développa considérablement son argumentation. Mais l'Assemblée, jalouse de son privilège, repoussa la demande d'autorisation de poursuites.

Cet échec, grave en lui-même, fut rendu plus fâcheux encore par les circonstances qui l'entourèrent. A l'unanimité moins une abstention, le ministère et la Commission exécutive votèrent contre les conclusions du rapporteur. A la séance du 5 juin, un débat passionné fut soulevé par Jules Favre, qui avait immédiatement donné sa démission de sous-secrétaire d'État. Il dénonça véhémentement la faiblesse et la duplicité du gouvernement, prétendant que la proposition avait été déposée au nom et avec l'assentiment de la Commission exécutive. Il mit particulièrement en cause le ministre de la Justice, Crémieux, et lui reprocha, ayant été des premiers à estimer les poursuites nécessaires, de s'être déjugé en votant contre le projet, et d'avoir désavoué le Procureur général et le Procureur de la République.

Crémieux nia avoir pris position dans cette question. Portalis, procureur général et Landrin, procureur de la République, tous les deux membres de l'Assemblée, vinrent confirmer les assertions de Jules Favre. L'un et l'autre, à la suite du vote du 3 juin, avaient donné leur démission de magistrats.

Favre rappela que Portalis, persuadé qu'il était de son devoir de poursuivre, avait offert sa démission à la Commission exécutive, au cas où le gouvernement eût jugé inopportun de le faire. « N'acceptant pas la démission du Procureur

enfin qui, attaqué dans ses théories, n'en a pas moins été constamment respecté et honoré pour les sentiments généreux que ses erreurs économiques n'ont point effacés! » (*Discours parlementaires*, t. I, p. 55. *Moniteur* du 3 juin.)

général, dit-il, la Commission exécutive mettait son seing aux poursuites. Sa résolution est arrivée devant vous avec cette autorité. » Il invoqua aussi la réponse qui avait été faite à ses propres objections : « Votre position personnelle, lui dit-on, ne saurait être un obstacle, car il s'agit d'un projet du gouvernement ». Il rappela également que, dans son rapport, il avait dit : « Le Ministère public n'aurait pas de gaieté de cœur créé cet embarras au gouvernement, et le gouvernement ne l'aurait pas accepté ». Enfin, faisant mention d'un dernier entretien qu'il avait eu, le vendredi 2 juin, jour même où le rapport avait été déposé, avec le ministre de la Justice, Favre déclara qu'il lui était impossible de croire que Crémieux fût opposé, à ce moment-là, aux conclusions du rapport.

Bien que Garnier-Pagès, membre de la Commission exécutive, et Flocon, ministre des Finances, fussent venus à la tribune dire que la question n'avait pas été considérée par eux comme une question politique, ce qui ressort avec évidence de ce vif débat, c'est la faiblesse et la duplicité du gouvernement et notamment du garde de Sceaux qui, pris en flagrant délit d'inconséquence, se démit de ses fonctions.

Mais le rôle de Jules Favre en cette affaire ne lui fut pas moins reproché de diverses parts avec une grande acrimonie. On nota le ton d'extrême modération, de courtoisie même, dont il avait usé envers son collègue. On voulut y voir une affectation hypocrite. Laurent (de l'Ardèche) adressa à l'auteur du rapport d'ironiques félicitations. Comparant Louis Blanc à une victime conduite au sacrifice, il s'exprima en ces termes :

> Il a été, lui aussi, orné de fleurs et de bandelettes, et, de sa place, il s'est vu pousser doucereusement vers le banc des plus grands criminels, avec toutes les formes de bienveillance et d'exquise urbanité que la civilisation moderne comporte[1].

Un journaliste, rendant compte de la séance à laquelle il avait assisté, trouvait pour définir son impression une image cruelle, qui fit fortune et devait peser lourdement sur la carrière politique de Favre : « Nous avons entendu, écrivait-il, le dernier réquisitoire du citoyen Favre; cet onctueux orateur est

1. *Moniteur* du 4 juin 1848.

plein de courtoisie quand il assassine.... Nous n'analyserons pas *cette jatte de lait empoisonnée*[1]. » Il faut reconnaître que le plus grand nombre des témoignages contemporains donnent la même note ; certains voient même dans le malaise provoqué dans l'Assemblée par l'attitude de Favre le motif du rejet de l'autorisation de poursuites[2].

On chercha dans un sentiment de haine personnelle la raison de cette attitude. Il fallut remonter jusqu'à la vieille querelle du procès d'avril pour justifier une explication de cette nature. Louis Blanc lui-même, soit spontanément, soit que l'idée lui en eût été suggérée, assigna ce triste motif à la conduite de Jules Favre[3]. D'après lui, l'avocat des accusés lyonnais se serait formalisé d'un passage de l'*Histoire de Dix ans* relatif à son attitude devant la Cour des Pairs. Cette opinion a été reprise par plusieurs historiens[4]. Elle ne nous semble guère

1. Article de Ribeyrolles dans *la Réforme*, cité par Léonard Gallois, *Histoire de la Révolution de 1848*. (A. Naud, éd., Paris, 1851, t. II, p. 285-286.)

2. Entre autres Hippolyte Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. III, p. 23 : « Un rapport vulgaire, lu par une vulgarité de la Commission, eût enlevé l'autorisation de poursuites. Cette haine mielleuse révolta, froissa l'Assemblée et entraîna les hésitants dans le parti de l'accusé. » Beaucoup plus tard, Favre devait affirmer *sur l'honneur* à un ami qu'il avait été parfaitement sincère en proclamant et le talent de Louis Blanc, et les services que ce dernier avait rendus à la République. (*Carnets inédits de M. Léon de Montluc* à la date du 19 décembre 1872.)

3. « Dans un rapport plein de restrictions flatteuses, plein de fiel, chef-d'œuvre de perfidie savante et qui fut spirituellement comparé par M. Ribeyrolles à une jatte de lait empoisonnée, M. Jules Favre conclut à l'autorisation des poursuites. Il est vrai que l'auteur de l'*Histoire de Dix ans* n'avait pas cru devoir taire la conduite de M. Jules Favre dans le procès d'avril, et des passions d'origine vulgaire se vengeaient sur le représentant du peuple de la probité importune de l'historien. » (Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 104-105.)

4. Notamment Ernest Hamel, *Histoire de la seconde République*, p. 159 (Paris, Furne, éd.); Hippolyte Castille, *Histoire de la seconde République française*, t. III, p. 23 et suiv.; Ch. Robin, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 311. Léon Bigot (*loc. cit.*, p. 690) expose les raisons pour lesquelles l'explication de Louis Blanc lui semble mal fondée. Rappelant à l'écrivain socialiste une très vive polémique, antérieure à l'apparition de l'*Histoire de Dix ans*, que l'historien et Jules Favre soutinrent l'un contre l'autre, celui-ci écrivant dans les colonnes du *Monde* et l'autre dans celles du *Bon Sens*, il lui demande si son appréciation de l'attitude de l'avocat d'avril ne pourrait pas, pour des esprits partiaux, trouver son explication dans la rancœur engendrée par cette polémique. Léon Bigot ajoute : « Enfin, le hasard nous a appris récemment que les documents relatifs au procès d'avril avaient été fournis par M. Jules Favre lui-même à M. Louis Blanc.

vraisemblable. Si l'on se reporte, en effet, à l'appréciation visée par ces commentaires, on n'y trouve réellement pas la justification d'une aussi longue et âpre inimitié. Nous dirons même que, pour tout lecteur d'esprit non prévenu, la façon dont Louis Blanc rend compte de la fameuse querelle du comité de défense ne reflète aucunement ce sentiment de réprobation dont l'auteur prétend s'être inspiré. Nous avons cité ce passage[1]. On est évidemment libre de lire entre les lignes et d'y supposer une intention hostile, mais on se demande quelle autre expression un historien favorable à Jules Favre, et en même temps soucieux de demeurer impartial, eût pu donner aux reproches des adversaires du jeune avocat lyonnais.

Il se peut que Jules Favre ait été malavisé en acceptant le rapport contre son collègue. Il montra, dans tous les cas, plus de courage que le gouvernement qui, le laissant assumer cette responsabilité, s'y dérobait lui-même par des sophismes. Et l'on ne peut attribuer cet esprit de résolution à l'influence de la colère ou de la crainte. Favre, dans cette crise du 15 mai, avait parfaitement conservé son sang-froid. Il le montra à la séance du 17, où il intervint pour s'opposer à une proposition d'un caractère exceptionnel sur la police des rues, déposée par le représentant Billault[2].

En tous cas, que Favre ait eu, ou non, des mobiles privés pour prendre position contre Louis Blanc, son rapport paraît avoir été le point de départ des dissentiments qui s'élevèrent entre lui et Ledru-Rollin, avec qui jusqu'à ce moment il avait entretenu les meilleurs rapports. Au cours d'une séance ultérieure, en effet, l'ancien membre du Gouvernement provisoire ne craignit pas de renouveler, par une interruption, le très vif incident de la séance du 5 juin, et marqua sa désapprobation de la ligne de conduite suivie par Favre dans l'affaire Louis Blanc. Cette escarmouche symptomatique eut lieu à la séance

Le fait que nous révélons ici, nous en sommes assurés, n'aura pas de contradicteur. »

1. Chapitre III, p. 170.

2. Voici le texte de cette proposition : « Tous attroupements dans un rayon de 1 500 mètres autour du palais où siège l'Assemblée nationale sont interdits. Ils seront après trois sommations dispersés par la force et les chefs ou meneurs traduits devant les tribunaux et punis des peines portées à l'article 110 du Code pénal. » Jules Favre mit l'Assemblée en garde contre une législation de circonstance. (*Moniteur* du 18 mai 1848.)

du 13 juin. Favre, défendant à la tribune la validation de l'élection de Louis-Napoléon, avait prononcé ces paroles : « Le Gouvernement qui, par l'organe du ministre de la Justice, ne manque jamais de faire connaître sa pensée, l'a fait connaître à l'instant avec une heureuse spontanéité ». Cette allusion à une séance peu glorieuse pour le gouvernement provoqua l'hilarité de l'Assemblée et piqua vivement Ledru-Rollin, qui interrompit l'orateur par ces mots :

« Pas plus par son organe que par le vôtre, dans des circonstances données. »

Favre fit remarquer à son interrupteur qu'il n'avait jamais été ministre de la Commission exécutive, et renouvela l'expression de la conviction qu'il avait eue d'être l'interprète de la pensée du gouvernement en soutenant son rapport contre Louis Blanc : « J'avais pour moi, je le crois, le bon sens, dit-il. C'était mon illusion, mais j'agissais comme simple représentant, j'agissais au risque de ma popularité, parce que ma conscience y était engagée. »

Ces débats montrent chez Ledru-Rollin une singulière méconnaissance de cet esprit de cohésion et de solidarité sans lequel il n'est pas de gouvernement digne de ce nom. Si l'on peut reprocher à son contradicteur d'avoir compromis son caractère, d'ailleurs subalterne, de sous-secrétaire d'État en acceptant le mandat d'une commission [1], quelle sévérité ne méritent pas l'inconséquence et la légèreté de Ledru-Rollin, ne cessant d'entretenir des intelligences avec les agitateurs, pratiquant à l'encontre de ses collègues une politique personnelle, sauf à souffrir de leur part le désaveu de ses initiatives ? Telle fut sa conduite avant le 17 mars, avant le 16 avril. Nous avons vu comment Lamartine s'employait à corriger, à réparer ses erreurs. Mais Ledru-Rollin n'était pas seul à commettre de sem-

1. C'est là le principal grief articulé contre lui par Eugène Spuller; mais son jugement n'en est pas moins sévère : « Comment Jules Favre, écrit-il, put-il oublier à ce point le devoir qui s'imposait à lui de se tenir impartialement en dehors d'une telle affaire? Comment, au lieu de se récuser, rechercha-t-il cette mission qui devait laisser une si grande tache sur sa vie? L'aigreur du caractère, la rancune personnelle, l'ambition effrénée et qui ne recule devant rien ne suffisent point à expliquer ni à justifier de tels écarts. Jules Favre fut très coupable, mais sa faute doit être imputée à l'affolement général autant qu'à ses propres passions. » (*Histoire parlementaire de la deuxième République*, p. 169, Alcan, éd., Paris, 1893.)

blables fautes. Dans l'affaire des poursuites contre Louis Blanc [1], par indécision ou par duplicité, le gouvernement tout entier laissa dans l'ignorance de sa pensée et l'Assemblée et le parquet lui-même. Il faut, en bonne justice, se souvenir de cet état de choses pour porter sur Favre un jugement équitable. S'il prononça quelques paroles sévères, devant la Commission d'enquête, pour le chef dont les fautes retombaient sur ses épaules, elles furent mieux justifiées que le désaveu qui lui fut infligé à lui-même par le gouvernement à la séance du 3 juin [2], ou que le blâme de Ledru-Rollin à la séance du 13.

D'ailleurs, quelle que soit la portée des critiques formulées contre Favre à propos de la position adoptée par lui au cours des débats sur le cas Louis Blanc, l'intérêt en est moral bien plutôt que politique. Il en est tout autrement de l'attitude qu'il crut devoir prendre dans une occasion mémorable, en sa qualité de rapporteur du 7e bureau de la Chambre chargé d'examiner la validité de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte dans le département de la Charente-Inférieure [3]. Cette question était à l'ordre du jour de la séance du 13 juin 1848. Le futur usurpateur avait obtenu 24 022 voix, l'ancien député Paillet 21 440 et Ch. Thomas 15 600 [4]. Le procès-verbal attestait la régularité des opérations électorales. En conséquence, le rapporteur du 7e bureau avait mission de soutenir la validité de l'élection du prince, tandis que Lamartine et Ledru-Rollin, invoquant des motifs d'ordre politique et s'appuyant sur les lois de 1816 et de 1832, la combattaient.

Jules Favre annonça donc que le 7e bureau était d'avis que le citoyen Bonaparte fût admis provisoirement dans le sein de

1. Comme d'ailleurs dans la question de la validation de Louis-Napoléon. Voir plus bas.

2. « M. Bastide a dit qu'il n'approuvait pas son sous-secrétaire d'avoir accepté les fonctions de rapporteur de la Commission. Il pensait qu'aucun homme occupant une position officielle n'aurait dû se charger de cette tâche, et il se serait opposé à une semblable résolution s'il en avait eu connaissance avant qu'elle fut devenue irrévocable; mais en tous cas, a-t-il ajouté, la nomination de M. Jules Favre faisait au gouvernement une obligation encore plus étroite d'appuyer cette mesure. » (Marquis de Normanby, *op. cit*, t. II, p. 25.)

3. Louis-Napoléon avait été également élu dans la Seine, l'Yonne et la Corse.

4. C'était une élection partielle, à la suite de l'option d'un représentant élu dans plusieurs départements.

l'Assemblée[1] et rejetait l'application des lois de 1816 et de 1832 à l'égard de ce candidat. Il fit valoir tout d'abord que la Commission exécutive avait saisi l'Assemblée d'un projet de décret prononçant l'interdiction du territoire national contre la famille d'Orléans et contre les Bourbons de la branche aînée; or ce projet ne faisait pas mention de la famille Bonaparte qui, cependant, était visée par les deux lois de 1816 et de 1832. En outre, à la séance du 2 juin, à l'occasion d'un ordre du jour proposé par le représentant d'Arajon[2], Crémieux, ministre de la Justice, avait déclaré que la loi de 1832 avait été abolie « par le fait et par le droit ». Quelques instants après, il avait ajouté sur le ton emphatique alors à la mode : « La révolution de Février n'avait pas besoin d'abroger cet article fatal de la loi de 1832, qui renouvelait si malheureusement l'impitoyable loi de 1816. C'est une chaîne de réaction qui s'est brisée au moment où la victoire du peuple a été proclamée, au mois de février. »

Analysant les débats de cette séance, qui avait eu lieu trois jours avant l'élection de la Charente-Inférieure, Jules Favre établit que la majorité de l'Assemblée partageait alors le sentiment du garde des Sceaux. Il nota aussi que le gouvernement[3] n'avait pas avisé les électeurs du fait que le vote de l'Assemblée n'était pas définitif et laissait Louis Bonaparte sous le coup des lois de 1816 et de 1832. Il n'avait pas davantage signifié au prince, alors à Douvres, que sa présence sur le territoire français était frappée d'interdit légal et pouvait occasionner une sédition. Durant les cinq jours qui avaient suivi l'élection,

1. Louis-Napoléon n'avait pas encore fourni les justifications requises relativement à son âge et à sa nationalité.

2. Voici le texte de cet ordre du jour : « L'Assemblée nationale, considérant que l'article 6 de la loi du 10 avril 1832 a été abrogé par le fait seul de l'admission de trois des membres de la famille Bonaparte dans l'Assemblée nationale, et par les termes mêmes du décret du 26 mai dernier qui, en prononçant le banissement des différentes branches de la maison de Bourbon, ne rappelle nullement la partie de la loi qui avait rapport à la famille Bonaparte, passe à l'ordre du jour. » (*Moniteur* du 3 juin 1848.)

3. « Le rapporteur du bureau chargé d'examiner l'élection de Louis-Napoléon était un ancien collègue (des membres du gouvernement), M. Jules Favre, qui n'a pas épargné aux membres de la Commission exécutive la honte de la défaite, dans l'exposé qu'il a fait de ses actes contradictoires à l'égard de l'admission du prince. » (*Une Année de Révolution*, par le marquis de Normanby, t. II, p. 52.)

4. Louis Bonaparte avait été élu le 5 avril.

même silence, alors que le candidat heureux pouvait se croire autorisé à débarquer par le premier paquebot.

Ce n'est qu'à la séance du 12 que Lamartine était venu lire à l'Assemblée une déclaration d'où il résultait que la Commission exécutive entendait faire observer la loi jusqu'à ce que l'Assemblée l'eût abrogée. Il résultait des considérants de ce document que la Commission était d'avis que la présence de Louis Bonaparte sur le territoire français [1] constituait un péril. Mais ces considérants ne relevaient aucun acte qui pût lui être imputé; ils ne l'accusaient pas d'être affilié à des agitateurs; ils constataient seulement que des agitateurs exploitaient son nom. Sans doute prétendait-on que le seul fait de la présence de Louis Bonaparte était une cause de trouble et d'inquiétude, et invoquait-on contre lui la raison d'État.

La réponse de Jules Favre à cet argument est profondément significative. Elle éclaire à plein cet idéalisme politique qui semble avoir dominé toute sa carrière. « On prétend, dit-il, que le seul fait de la présence du citoyen Louis Bonaparte, même innocent, même étranger à ces manifestations coupables qui ont amené hier un déplorable attentat..., peut être une cause de trouble inquiétant pour la paix publique. Eh bien, messieurs, je dis que, quand bien même cette éventualité serait certaine, comme c'est nous qui l'avons faite, comme c'est nous qui avons, pour ainsi dire, provoqué, toléré, encouragé la volonté nationale, nous devons la subir et nous ne devons pas laisser écrire dans une déclaration que la République que nous avons fondée est tellement chancelante, que la présence d'un seul homme peut la mettre en danger. »

Il termina son discours en proclamant l'impossibilité d'écarter, en vertu d'insinuations sans preuves, un représentant du peuple des rangs de l'Assemblée [2].

1. Clément Thomas, à la séance du 2 juin, avait fait allusion à la double conspiration de Louis Bonaparte, mais n'avait pas trouvé dans ces antécédents un motif suffisant pour l'exclure, si du moins il déposait à la frontière ses prétentions de souveraineté. (*Moniteur*, 3 juin 1848.)

2. Cette péroraison renferme un trait contre Ledru-Rollin : « ... S'il vous était démontré que le nom de Louis Bonaparte a été exploité sans que, cependant, on puisse saisir un indice qui l'accuse, comment, en présence de tout ce dont nous avons été les témoins, déclareriez-vous que le citoyen Louis Bonaparte est, pour cela seul, présumé coupable? Est-ce que nous n'avons pas vu les noms des hommes les plus honorables, les noms des membres mêmes de la Commission exécutive inscrits par les factieux

L'élection de Louis-Napoléon fut validée : lourde faute dont la responsabilité se partage entre Jules Favre et beaucoup d'autres, mais dont le reproche, par un trait commun à divers événements de sa mélancolique destinée, s'attache particulièrement à sa mémoire. Certes, l'intervention du représentant de la Loire en faveur du futur dictateur ne témoigne pas d'un grand sens politique; la raison d'État, qui dominait au fond tout le débat, qui inspira — bien tardivement il est vrai — l'attitude de la Commission exécutive et dicta à Ledru-Rollin, à Buchez, à Louis Blanc leurs véhémentes protestations, semble lui avoir totalement échappé. Son discours, « véritable rapport de procureur[1] », fit abstraction des plus élémentaires considérations de salut public et ne se référa qu'à de vaines subtilités juridiques. Mais, cette erreur constatée, — et condamnée, — l'on ne peut que s'élever contre l'opinion arbitraire et gratuitement malveillante d'après laquelle Favre, pressentant la singulière fortune du prétendant, aurait cherché à lier partie avec lui en favorisant ses desseins. Des pamphlétaires ont rappelé, à ce propos, le rôle joué par lui comme avocat dans le procès des accusés de l'attentat de Boulogne et sa défense d'Aladenize. Tout cela n'est que du mauvais roman historique. Le geste de Favre s'explique très suffisamment par ce que l'on pourrait appeler son « instinct d'avocat » et ce souci impérieux de légalité qui fut toujours l'un des traits dominants de son caractère. Si l'on veut absolument en chercher les raisons profondes dans le trouble domaine des passions et des ambitions personnelles, il faut se rappeler que, depuis le cruel désaveu qui lui avait été infligé lors des débats relatifs à Louis Blanc, Favre était en état d'hostilité déclarée avec la Commission exécutive et le gouvernement tout entier. La rupture entre l'ancien sous-secrétaire d'État et les dirigeants de la République était complète; il eût accueilli sans déplaisir la nouvelle de leur chute, et n'était pas d'humeur à laisser échapper les occasions de la provoquer. Sans parler bien entendu des arguments de juriste et des sug-

sur une liste!... » Au 15 mai, des listes proposant au suffrage de la foule un gouvernement révolutionnaire avaient circulé dans la salle de l'Assemblée envahie. Sur l'une de ces listes, le nom de Ledru-Rollin venait au troisième rang, après ceux de Barbès et de Louis Blanc et avant celui de Blanqui. (Voir *Moniteur* des 16 et 17 mai, Supplément.)

1. L'expression est de Léonard Gallois. (*Histoire de la Révolution de 1848*. A. Naud, éd., Paris, 1850, t. II, p. 319.)

gestions de conscience qui militaient, dans son esprit, en faveur de la validation, c'est bien moins pour le prétendant que contre-Ledru-Rollin, Lamartine et Crémieux qu'il éleva sa voix redoutable[1]. Nous allons le voir se ressaisir immédiatement, discerner sous le masque du représentant la face de la dictature, en pénétrer les desseins avec une prescience infaillible, en démasquer les intrigues avec un courage singulier. Une erreur passagère — son vote en faveur de l'élection du Président par le suffrage universel — ne révélera ses dernières illusions à cet égard que pour en marquer la fin.

Les conséquences de l'admission du prétendant ne tardèrent pas à se faire sentir. Le 15 juin, le président de l'Assemblée recevait de Londres une lettre par laquelle Louis-Napoléon, prenant pour prétexte son respect de la tranquillité du pays, lui remettait sa démission de représentant, non sans ajouter que si le peuple lui imposait des devoirs, il saurait les remplir. Jules Favre eut sans doute, alors, conscience de l'erreur à laquelle il avait participé avec tant d'éclat. Il vint à la tribune flétrir l'insinuation césarienne mal dissimulée sous cet étalage de scrupules, et invita la Chambre à prendre une résolution tendant à ce que les intentions de Louis-Napoléon fussent éclaircies.

Cependant les élections avaient découvert la faiblesse du parti avancé. Les réactionnaires s'étaient remis de la surprise de Février. En même temps, les excès des démocrates et des communistes provoquaient chez eux une exaspération qui n'était plus réfrénée par la crainte. C'étaient eux qui prenaient l'offensive. Dès le 7 juin l'Assemblée votait une loi sur les attroupements. Jules Favre y apporta un amendement où se reflète son sang-froid et son esprit de modération[2]. Mais à la suite des journées de juin il proposait à l'Assemblée un autre amendement à l'effet de déclarer la déchéance de la Commission

1. Voir sur ce point les judicieux commentaires d'Eugène Spuller, *op. cit.*, p. 116 et suivantes. « L'histoire, dit-il, ne saurait juger trop sévèrement une telle conduite, et il a fallu toute la grandeur des services rendus à la liberté et à la démocratie par Jules Favre, sous le second Empire, pour atténuer de semblables fautes, sans les faire oublier. »

2. L'article I du projet était ainsi libellé : « Tout attroupement armé formé sur la voie publique est interdit. Est également interdit tout attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique. » Jules Favre proposa les mots « qui aurait un caractère séditieux ».

exécutive. C'était à elle en effet qu'incombait la responsabilité de l'état d'anarchie et de désordre dont le pays souffrait. Le déchaînement de réaction qui suivit l'insurrection fut irrésistible. Déjà, après la journée du 15 mai, on avait osé proposer la suppression radicale des clubs[1]. Cette audace était prématurée. Mais, après l'écrasement de la révolte ouvrière, aucune mesure de réaction ne parut excessive. Jules Favre luttait, pied à pied, contre ce reflux. Le 11 juillet il protestait contre le maintien de la dictature de Cavaignac et contre l'état de siège. Il affirmait sa foi dans les principes que la révolution de Février avait proclamés : « Si le gouvernement pense que la liberté de la presse est un danger public, qu'il ait le courage de le dire! » s'écria-t-il[2]. Dans la discussion de la loi relative aux clubs, il essayait de faire adopter un amendement qui sauvegardât au moins un lambeau de la liberté de réunion. Tout en admettant que les sociétés secrètes formées en vue de conspirer contre l'ordre établi fussent proscrites, il signalait à l'Assemblée le danger d'un texte trop large qui permettait d'atteindre des sociétés qui n'avaient point ce caractère[3]. Son amendement fut rejeté.

Il marqua par une intervention beaucoup plus ample la discussion du projet de loi pour la répression des délits de presse. Le comité de législation de l'Assemblée nationale avait été saisi par le représentant Crespel de Latouche d'une proposition ainsi conçue : « L'Assemblée nationale déclare qu'aux tribunaux seuls appartient le droit, même en état de siège, de réprimer les délits commis par la voie de la presse. » Toujours ennemi des mesures excédant la légalité, Favre parla en faveur de cette proposition qui mettait fin au régime de l'arbitraire. Le pays était rentré dans l'ordre. Il n'y avait donc plus de raison pour

1. *Moniteur* du 9 juin 1848 (Séance du 8), proposition du représentant Paul Sevestre.

2. *Moniteur* du 12 juillet 1848. Discussion sur le maintien de l'état de siège.

3. *Moniteur* du 25 juillet 1848. Favre déclara qu'il réclamait pour le droit d'association menacé. « Tout à l'heure M. le Ministre de l'Intérieur disait que c'était réclamer une sorte d'impunité pour toutes les sociétés secrètes que de n'appliquer les dispositions de la loi qu'à celles qui auraient un but politique. Permettez-moi de vous dire que c'est un argument qui se peut retourner, et que j'ai le droit de répondre que vous voulez proscrire le droit d'association en appliquant vos rigueurs à toutes les sociétés sans exception. »

que le gouvernement continuât à exercer la prérogative dictatoriale de la suppression des journaux. Cependant certains représentants, le garde de Sceaux lui même restaient favorables au régime des décrets. Il était étrange de voir ces personnalités s'attaquer avec cette fureur de réaction aux principes mêmes qui les avaient portés au pouvoir. Favre le leur fit observer avec une forte ironie.... « Messieurs, permettez-moi de vous le dire, je suis arrivé sous l'empire d'une singulière illusion. J'ai cru que les hommes qui composaient l'ensemble du cabinet ne se servaient qu'à regret du pouvoir suprême que l'Assemblée leur a conféré; et en les voyant tous illustrés par la presse, en me rappelant que tous avaient passé leur existence à la défendre, je ne pouvais croire qu'ils acceptassent avec satisfaction le rôle de ses exécuteurs [1] ! »

Certes, la liberté de la presse était chère à Favre, mais il est encore plus exact de dire que ce à quoi il tenait essentiellement, c'était l'observation de la stricte légalité. Il multiplia infatigablement ses protestations contre l'arbitraire des mesures par où se signala la Constituante à son déclin. Il avait déjà, le mois précédent, à l'occasion de la suppression de la *Presse*, manifesté ses sentiments par une consultation écrite qui adhérait aux conclusions soutenues en Conseil d'État par M. Labot, avocat près cette juridiction, en faveur d'Émile de Girardin [2], arrêté sur l'ordre du général Cavaignac, et qui attendait en prison qu'on voulût bien le faire passer en jugement.

Ce document, écrit dans le moment même où le parti de l'ordre était dans sa première ardeur de représailles, est une nouvelle preuve du sang-froid que son auteur sut toujours conserver au milieu des plus violents orages de la politique. Il semble même que jamais sa ligne de conduite n'ait été plus certaine et sa fidélité aux principes plus rigoureuse qu'en

1. A la séance du 10 août, Favre ayant proposé un amendement qui avait pour objet de substituer une formule plus générale au texte du gouvernement concernant les attaques contre la propriété, sans en altérer l'esprit. Proud'hon déclara ironiquement que « permettre la discussion de la propriété » était la mettre en péril. Favre s'éleva contre l'inconvenance de ce genre de discussion et insista sur la nécessité de la loi pour protéger le public contre des utopies qui l'égarent et provoquent des désordres qu'on est obligé de réprimer. » (*Moniteur* du 11 août 1848.)

2. Pour cette consultation, datée du 12 juillet, voir Émile de Girardin, *Question de mon temps*, vol. III, p. 547.

ces jours où toutes les volontés vacillaient, où tous les caractères se reniaient eux-mêmes.

Alors que l'impitoyable répression de juin avait porté Cavaignac au faîte de la popularité et du crédit dans l'Assemblée, et que celle-ci se montrait complaisante à ses ambitions, Favre, au cours d'une interpellation[1], rappela le gouvernement au respect de la neutralité et dénonça les actes de candidature officielle dont l'entourage immédiat du président du Conseil se rendait coupable. Sans doute, on peut dire que ses attaques profitèrent à la candidature de Louis Bonaparte, mais il avait le droit, assurément, de rappeler le gouvernement et le pays à l'observation des principes qu'avec un empressement servile on jetait, comme un tapis, sous les pieds de Cavaignac[2].

Les inquiétudes et les rancœurs que lui inspirait ce spectacle, les soucis de la lutte qu'il soutenait pour la loi et les principes ne détournaient pas son énorme activité d'une application parlementaire plus spéciale. Le 17 août, de concert avec Dupont de Bussac, il avait présenté un projet de loi sur les contrats amiables, destiné à adoucir les effets de la perturbation produite dans les affaires par les crises politiques que l'on traversait. L'Assemblée ayant rejeté un article essentiel du projet, ses auteurs le retirèrent. Cette proposition de Favre fut assez généralement interprétée comme une mesure d'inspiration démocratique, dirigée contre les hommes de la haute banque[3] et susceptible de servir de base à une réforme radicale du désastreux code des faillites.

Ce n'était pas seulement dans la politique intérieure que se manifestait l'esprit de réaction. L'influence du parti catholique se fit également sentir dans les rapports de la République française avec le gouvernement romain. Pie IX, qui, à la suite de la révolution du 16 novembre, avait dû se résigner à l'élection

1. *Moniteur*, 25 novembre 1848.

2. Cette attitude très nette de Favre à l'égard de Cavaignac n'empêchait point les folliculaires du temps de lui attribuer des vues ambitieuses fondées sur les hautes destinées possibles du général. On avait même parlé un moment d'un gouvernement groupant autour de Cavaignac le général Bedeau, le vice-amiral Casy, MM. Dufaure, Marie, Billault, Vivien, Bethmont, Goudchaux et Jules Favre. Voir à ce sujet le curieux passage de l'*Histoire de cinq ans de République*, par B., publiciste. (Lyon, 1853.)

3. Voir à ce sujet le *Jules Favre* de Julien Lemer dans son *Plutarque contemporain*, p. 129 et suiv., et Léonard Gallois, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, t. IV, p. 61.

d'une Constituante et subir un ministère avancé, se prétendait menacé dans sa sûreté personnelle. Avec l'approbation de l'Assemblée, Cavaignac, qui, aux approches de l'élection présidentielle, désirait se concilier l'appui des catholiques, lui offrit l'hospitalité sur le territoire de la République et concentra à Toulon un corps de troupes prêt à faire voile vers les États pontificaux. En même temps des instructions étaient remises à un envoyé spécial, M. de Corcelles, lui enjoignant de se rendre à Rome, où il devait s'entendre avec notre ambassadeur et se mettre, le cas échéant, à la disposition du pape, soit pour le conduire sur notre territoire, soit en vue de prendre les mesures que celui-ci jugerait utiles pour sa sûreté.

Le chef du pouvoir exécutif venait ainsi d'engager la France dans une politique pleine de périls et contraire au principe de son gouvernement. Cette situation fit l'objet d'un vaste débat à l'Assemblée. Edgard Quinet, Ledru-Rollin, Montalembert y avaient pris part, lorsque Jules Favre y intervint à la séance du 31 novembre.

Après avoir relevé l'atteinte portée à la Constitution par le chef du pouvoir exécutif, qui avait commis un fait de guerre sans avoir consulté l'Assemblée[1], il démontra que cette dérogation au principe n'était pas justifiée par la nécessité. Il établit de la façon la plus nette que les instructions données à M. de Corcelles par notre gouvernement revenaient à mettre l'expédition française aux ordres du pape et plaçaient, quelles que fussent les circonstances, la France dans une situation indigne d'elle. Si, en effet, la réconciliation de Pie IX avec son peuple était sincère, notre intervention prenait un caractère de frivolité qui nous couvrait de ridicule aux yeux de l'Europe.

Mais la présence des troupes françaises pouvait au contraire,

1. Cf. sur ce point Robert Dreyfus, *Quarante-huit*, p. 115 (*Cahiers de la quinzaine*, 20 octobre 1907) : « A la veille de l'élection présidentielle, les républicains, si le gouvernement les eût consultés avant d'agir, auraient presque tous voté cette expédition qui prétendait se limiter à la protection de la personne du pape; ils étaient surtout fâchés que le général Cavaignac les eût privés devant le pays du mérite et du bénéfice de l'initiative. Jules Favre traduisit clairement leur ressentiment le plus réel, en faisant grief au gouvernement de n'avoir pas « associé » l'Assemblée à une manifestation honorable, puisqu'elle montrait « les sentiments d'estime et d'affection » qui attachaient la République française au Saint Père. — Parbleu, s'écrièrent quelques membres enfin soulagés, c'est une réclame électorale! »

en fomentant les regrets et les espoirs des partisans de l'absolutisme, provoquer un renouvellement de la lutte, causer une seconde révolte par laquelle la sûreté du pape fût mise en péril. Et quel rôle alors pour la France, après avoir ressuscité ce conflit, que d'y prendre parti contre la liberté d'un peuple!

Les mesures gouvernementales qui motivaient l'intervention de Favre ne furent que le commencement d'une série d'attentats contre le libéralisme romain. Quelques jours après cet éloquent discours, Louis-Napoléon, élu Président de la République, remplaçait Cavaignac à la tête du pouvoir exécutif. Mais la politique ne devait pas changer; elle allait poursuivre cette voie de réaction dont l'aboutissement fut le coup d'État et la dictature.

L'élection présidentielle fut pour Favre l'occasion d'une nouvelle faute. Jules Grévy, inquiet à juste titre de l'état d'esprit d'un peuple non déshabitué encore du pouvoir personnel, et que le trop violent éveil des revendications sociales rejetait vers la dictature, avait eu le souci d'éteindre un peu le prestige trop éclatant du nouveau pouvoir exécutif, en le retenant dans l'ombre du pouvoir de l'Assemblée. En conséquence de cette préoccupation, il avait demandé que le chef du pouvoir exécutif ne fût que le délégué révocable de l'Assemblée. La majorité aima mieux que son élection fût déférée au peuple, et Jules Favre donna son adhésion à cette erreur de la majorité[1]. On ne peut expliquer son attitude que par la persistance de ses illusions sur les tendances démocratiques du pays et par l'idéalisme politique qui lui faisait sans doute voir, dans la désignation du premier magistrat de la République par le suffrage universel, une clause conforme aux vrais principes d'un gouvernement populaire. Mais il est fort possible que l'entourage de Louis Bonaparte ait interprété son vote comme une avance non déguisée. Il semble bien que le Président lui-même, tout à fait au début de sa carrière gouvernementale, ait songé à faire appel à son concours. On sait qu'à la fin de 1848, il sollicitait M. de Falloux d'accepter un portefeuille. Comme celui-ci hésitait, le prince, soupçonnant dans cette réserve l'influence du parti clérical, lui fit savoir par l'abbé Dupanloup qu'en raison de l'hostilité des conservateurs, il demanderait à la

1. Il était absent au moment du vote, mais fit connaître son sentiment par une lettre au *Moniteur*.

gauche l'appui que la droite lui refusait, et qu'il se disposait à pressentir Jules Favre[1].

Cependant chaque projet des ministres, chaque vote de l'Assemblée marquait une nouvelle étape rétrograde. Le gouvernement, s'inspirant de l'exemple de la monarchie de Juillet, présenta un projet de loi dans le but de rendre justiciables d'une juridiction exceptionnelle les auteurs et les complices de l'attentat du 15 mai. Odilon Barrot, président du Conseil et ministre de la Justice, défendit ce projet de loi. L'un des arguments qu'il faisait valoir était que la Haute Cour, par le choix des magistrats chargés de diriger ses débats et d'appliquer les peines, offrait aux accusés plus de garanties que la Cour d'assises.

Parlant après Dupont de Bussac et Crémieux, Jules Favre[2], ne visant que la question strictement constitutionnelle, exposa que non seulement on ne pouvait substituer la procédure de la juridiction d'exception à celle de la juridiction régulière, tant que cette dernière n'était pas abolie, mais surtout (et il fit porter sur ce point son plus grand effort), qu'il était impossible de saisir la Haute Cour parce que la loi qui l'instituait n'était pas achevée. La Constitution en avait posé le principe mais n'avait pas résolu les modalités d'application. L'Assemblée allait donc se trouver dans le cas de faire une loi de circonstance. Et Favre, quittant un instant ses développements juridiques, portait ce rude coup à Odilon Barrot : « J'ai le droit, en me tenant dans cette réserve vis-à-vis d'un pouvoir qui n'est plus, j'ai le droit d'exprimer la surprise que j'ai éprouvée en entendant, à notre dernière séance, l'apologie des garanties que l'on trouvait dans la juridiction politique de la Cour des Pairs sortir de la bouche du défenseur de l'illustre et malheureux maréchal Ney.... » L'Assemblée n'en vota pas moins le projet du gouvernement.

1. Cf. Robert Dreyfus, *loc. cit.* Dans *l'Empire libéral*, t. IV, p. 80, Émile Ollivier n'hésite pas à juger l'attitude de Favre à l'égard du prétendant avec une sévérité qui est piquante sous sa plume; nous citons : « Dans les assemblées de 1848, véritable comète errante, il porta le feu de tous les côtés. Sans transition, il se faisait le démolisseur de celui qu'il venait d'édifier ; tantôt il s'offrait au prince Louis, tantôt il se vengeait par l'insulte de n'avoir pas été accueilli. »

2. Discours du 22 janvier 1849 (*Moniteur* du 24). — *Discours parlementaires*, t. I, p. 119.

Elle ne devait cependant pas tarder à s'effrayer de ses exigences et à montrer quelques velléités d'y résister : les plus clairvoyants de ses membres avaient en effet constaté que le crédit qu'elle avait justement perdu auprès des républicains n'était pas compensé par le suffrage des conservateurs, dont la bienveillance n'allait qu'au Prince-Président. C'est ainsi qu'elle supprima l'impôt des boissons et diminua l'impôt sur le sel. Les démocrates se faisaient mieux écouter à la tribune, et l'on put se demander si la majorité des représentants n'allait pas opposer une résistance honorable aux empiétements du pouvoir personnel.

Cependant les forces démagogiques déchaînées par l'élection présidentielle étaient de nouveau sollicitées par Louis-Napoléon et la faction qui le suivait. L'Assemblée cessait d'être un instrument assez souple, il importait de la briser. Des pétitions circulaient, réclamant sa dissolution. On prétendait que son œuvre était achevée et qu'elle devait donner de nouveau la parole au suffrage universel. Le 28 décembre, un représentant de la Charente, un inconnu du nom de Rateau, déposait sur le bureau du Président une proposition en vue de fixer le jour de la dissolution de l'Assemblée constituante.

La discussion de cette proposition fut inscrite à l'ordre du jour de la séance du 29 janvier, qui fut ouverte au milieu d'une vive émotion. Dès le matin, en effet, le palais de l'Assemblée et ses abords avaient été investis par de l'artillerie et de la cavalerie. Le prétexte de ce déploiement de forces était une mutinerie de gardes mobiles, mais la gauche de l'Assemblée y sentait l'intention, de la part du gouvernement, de la faire délibérer sous la menace de la force armée. La commission, dont Grévy était le rapporteur, concluait au rejet de toutes les propositions ayant en vue la dissolution de l'Assemblée, qui furent soutenues par Victor Hugo. Jules Favre au contraire vint, après Grévy, défendre les conclusions de la commission, dans un discours digne de l'impression considérable qu'il produisit[1],

1. Un représentant, Babaud-Laribière, nous donne, dans son *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. II, p. 29 (Paris, Michel Lévy, 1861), une idée du succès de cette intervention : « Jamais depuis neuf mois la tribune n'avait retenti de pareils accents. Tour à tour éloquent, spirituel, ironique, mordant, chaleureux, logicien inflexible, conteur aimable et par-dessus tout lutteur infatigable, l'orateur tint pendant deux heures l'Assemblée suspendue à ses lèvres. Des applaudissements répétés presque unanimes

persuasif dans son extrême hardiesse et qui fut près de mettre en échec le gouvernement. C'est un des plus beaux morceaux de sa carrière parlementaire.

Après avoir fait allusion à la violation qui venait d'être commise des privilèges de l'Assemblée et proclamé que dans de pareilles circonstances il était singulièrement mal à propos de demander à cette assemblée, en prononçant sa dissolution, de commettre un acte qui pût être imputé à sa faiblesse, Favre marqua le caractère anticonstitutionnel du vaste pétitionnement qui, comme on le sait, avait été organisé pour inviter les représentants à mettre fin à leur mandat, et condamna les tendances de cette manifestation qui mettait en question la dignité des pouvoirs nés de l'élection. S'élevant au-dessus des chicanes qui avaient été soulevées sur le caractère constituant ou législatif de l'Assemblée, il montra que ce caractère était avant tout gouvernemental, qu'elle l'avait reçu tel du péril de la société, que le sacrifice des représentants qui avaient péri dans les journées de juin l'avait consacré. Alors on la louait d'avoir rétabli l'ordre. A présent qu'on en avait tiré tout ce qu'on voulait, on lui enjoignait de se retirer. Pourquoi? Parce qu'elle défendait la République et la Constitution[1].

Ayant ainsi établi le mandat gouvernemental de l'Assemblée, Favre, examinant la lettre de la Constitution, rappela le texte de l'article 115 qui faisait à l'Assemblée un devoir d'épuiser son rôle de Constituante par le vote des lois organiques. Il définit les rapports nécessaires entre la représentation nationale et le Président de la République, pouvoirs stipulés et délimités par la Constitution, l'un et l'autre émanés du peuple, et dont l'opposition comme forces antagonistes était en quelque sorte inconcevable. Mais le gouvernement ne se confondait pas avec le chef de l'État : si une divergence de vues se produisait entre le ministère et l'Assemblée, c'était à celui-là à se retirer, non à celle-ci, dont l'existence était indispen-

l'accueillirent souvent, lorsque sa parole, atteignant les sommets les plus élevés de l'éloquence, glorifiait dans un magnifique langage la révolution et ses principes, la démocratie et ses bienfaits, la France et sa grandeur. D'autres fois, sa phrase acérée parcourait l'Assemblée comme un trait de flamme. Les partisans les plus acharnés de la proposition Rateau étaient eux-mêmes subjugués et forcés de rendre hommage au talent magnifique de l'orateur. »

1. *Moniteur* du 30 janvier 1849. *Discours parlementaires*, t. I, p. 135.

sable à la République et qui constituait le centre et le pivot du régime.

« Tant que les institutions ne seront pas fondées, ajoutait-il, tant qu'il n'existera qu'un texte froid écrit sur des tables de marbre, tant que la République ne sera pas fortement assise sur la base des lois organiques, l'œuvre de la Constituante ne saurait être complète, et sa dissolution serait une désertion des devoirs les plus impérieux et les plus sacrés. » Il terminait enfin en faisant le procès du ministère, qui osait mettre en avant la dissolution de l'Assemblée et ne balançait pas à lui reprocher son inaction, son impuissance, alors que lui seul, par son inertie et son mauvais vouloir, semblait avoir pris à tâche de détruire le régime en le faisant haïr. L'éloquence de Favre fut bien près de triompher [1], et les conclusions de la commission ne furent repoussées qu'à la faible majorité de 11 voix.

Le mouvement de résistance qui s'était dessiné après l'élection présidentielle se renouvela le 19 mars. La question à l'ordre du jour était le projet de loi du gouvernement sur les clubs [2]. Déjà, dans la séance du 22 janvier, l'Assemblée en avait repoussé l'urgence, et Ledru-Rollin avait proposé la mise en accusation du ministère, sous le chef de violation de la Constitution.

Avec Crémieux, Favre combattit, non sans véhémence, le

1. Le terrible Hippolyte Castille lui-même (*Histoire de la seconde République*, t. IV, p. 30-31) rend justice à ce triomphe oratoire. « Dans ce discours, écrit-il, M. Jules Favre révéla un des plus grands talents de l'Assemblée nationale.... M. Jules Favre, avec son masque blême, parut à la tribune. Il parla pendant deux heures sans cesser de passionner son auditoire. Il sut allier l'esprit satirique à l'éloquence la plus élevée, la logique à la chaleur. Il déchira le domino de ces vieux ministres qui s'étaient glissés dans une assemblée républicaine pour y semer l'intrigue et y moisonner les bénéfices de la confusion.... » H. Castille fait ici allusion à cette apostrophe au président du Conseil, qui fit sensation : « Le citoyen Odilon Barrot a passé les dix-huit plus glorieuses années de sa vie à soutenir la suprématie des grandes assemblées! » et à ces paroles éloquentes à l'adresse de Thiers : « A qui l'Assemblée fait-elle donc obstacle? à quelque chose qu'on ne dit pas; à quelqu'un qui ne se montre pas, quoiqu'il ait la prétention de tout gouverner ». Et Favre avait ajouté, en manière d'axiome : « Rien n'est plus dangereux qu'un gouvernement occulte, rien n'est plus faible qu'un ministre protégé ».

2. Le projet était ainsi conçu : Les clubs sont interdits. Seront considérés comme clubs toutes réunions publiques qui se tiendraient, périodiquement ou à des intervalles irréguliers, pour la discussion de matières politiques. » *Moniteur* du 20 mars 1849.

texte gouvernemental. Il rappela que la révolution de Février avait été comme une protestation contre les atteintes portées au droit de réunion par le gouvernement de Guizot, et prit Odilon Barrot à partie dans une apostrophe enflammée. « Chose étrange, s'écria-t-il, pour ne rien dire de plus, voici que le hasard des révolutions amène à la tête du pouvoir celui-là même qui a déchaîné la tempête de Février, et qui, après avoir fait verser le sang pour le droit de réunion, conspire ouvertement contre lui ! Est-ce que je n'ai pas le droit de vous demander, au seuil même de cette discussion, pourquoi tous ces événements accomplis, pourquoi tous ces orages, pourquoi tant de sang versé, pourquoi tant de souffrances, pourquoi la patrie livrée pendant une année aux convulsions et à l'anxiété, si l'on veut nous ramener à M. Guizot, représenté par sa doublure ; si c'est le même langage, la même théorie, et, prenez-y garde, le même péril ! Que voulez-vous que dise la conscience publique, si ce n'est que ce droit de réunion, dont vous vous étiez fait en face du monde l'avocat d'office, n'a été entre vos mains qu'une machine de guerre, et que vous n'avez poussé la nation à renverser la monarchie que parce que la monarchie s'obstinait à ne pas vous accorder un portefeuille ?... Je fais ici appel à la conscience de tous ceux qui me font l'honneur de m'entendre, et je leur demande comment doit être jugé un homme d'État qui se donne, à un an de distance et après de tels événements, un pareil démenti ! »

Favre s'attacha ensuite à montrer qu'il était possible de maintenir l'ordre en dépit des clubs, et même de retirer de leur existence de grands services, car ils étaient à la fois l'exutoire et le truchement des passions populaires. Il rappela à ce propos que c'était par eux que le gouvernement avait été averti de la manifestation du 16 avril. Raillant tour à tour les tendances alarmistes et la politique de compression du ministère de l'Intérieur, il proclama la nécessité de gouverner avec des institutions libérales [1].

1. Le gouvernement subit à cette séance un échec assez sensible. Sénard, rapporteur de la commission, proposa un amendement ainsi conçu : « Ne seront pas considérés comme clubs les assemblées publiques et politiques non permanentes qui ne se réunissent que pour la discussion d'un objet déterminé ». L'Assemblée adopta cet amendement. Voir au sujet de l'intervention de Favre le *Journal des Débats* du 20 mars 1849 et ses commentaires caractéristiques. Le même journal imprimait le 11 avril,

Cependant la date fixée pour les nouvelles élections approchait. La situation de Jules Favre dans le département de la Loire était très combattue. Le vent avait tourné à la réaction. Mais, du département du Rhône, des offres lui furent faites, qu'il accepta. Par une longue lettre pleine d'intérêt, il adressa à un électeur de ce département, chargé par un groupe de solliciter sa candidature et qui n'était autre qu'Hénon, le futur député de Lyon, un commentaire de ses actes les plus contestés. Cette lettre[1] est très importante et nous donne sur la psychologie politique de Favre en 1849 les plus précieuses indications. Ce qu'il y dit de son attitude à l'égard de la Commission exécutive et surtout de la position prise par lui dans la question présidentielle montre bien que ceux de ses discours et de ses actes, où certains n'ont voulu voir que des manœuvres inspirées par des passions ou des intérêts personnels, trouvent dans les mobiles les plus élevés à la fois leur explication et leur justification. Nous pouvons également constater, dans ce document, la modération foncière, le souci d'exacte justice et de bonne administration, le caractère possibiliste et même pratique de ses préoccupations dominantes, toutes qualités qu'on a si souvent fait profession de méconnaître ou de travestir en lui.

J'ai, écrit-il, traversé l'Assemblée qui va finir sans m'attacher à aucune coterie; là, comme ailleurs, j'ai tenu avant tout à mon indépendance, et j'ai cherché à défendre en toute occasion le parti de la révolution, c'est-à-dire l'existence de la République, l'ordre dans la liberté.

On m'a reproché d'avoir attaqué la commission exécutive après

après un discours du député de la Loire sur l'organisation de la magistrature : « La dialectique de M. Jules Favre est féconde en procédés, en circuits souterrains, en péripéties inextricables; ordinairement, il combat ce qu'il défend, il défend ce qu'il combat! »

1. Elle est datée du 28 avril 1849, et a été publiée par M. Édouard Dolléans dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de la révolution de 1848*, année 1906-1907, p. 112. Les premières lignes, relatives à la situation électorale de Favre, sont à citer : « Ayant toujours pensé que les suffrages doivent aller au candidat, et non le candidat aux suffrages, je me suis tenu jusqu'ici dans une grande réserve vis-à-vis des électeurs du département de la Loire. Je sais que quelques-uns sont disposés à me continuer mon mandat, mais j'ignore tout à fait quelles sont mes chances. Le vent paraît peu souffler du côté des républicains, et j'ai peut-être le tort de n'avoir pas changé d'opinion. C'est vous dire, Monsieur, que tout en conservant ma candidature dans la Loire, je n'ai aucune raison de refuser celle que vous voulez bien m'offrir dans ma ville natale. »

avoir contribué à la former. Si c'est un tort, je l'ai commis en connaissance de cause. J'ai vivement appuyé la formation de cette Commission qui me paraissait une conciliation indispensable. Quand j'ai vu que les hommes portés ainsi au pouvoir s'annihilaient dans une inqualifiable inertie, je les ai quittés, avertis, puis attaqués, bien qu'ils fussent mes amis. Mais, quel qu'ait été le jugement du public, ma conscience me rend ce témoignage que mon opposition a été exempte d'ambition ou d'animosité.

Vous vous rappelez sans doute que je combattis très vivement pour l'admission de Louis-Napoléon. Je crois qu'en se rangeant à mon opinion l'Assemblée évita une faute politique considérable et peut-être de grands malheurs.

Après les événements de juin, j'ai plusieurs fois critiqué l'administration de M. Cavaignac que j'ai accusé d'incapacité, de faiblesse, de violence. J'ai attaqué la prolongation de l'état de siège, la suspension des journaux, les manœuvres électorales; j'ai blâmé le fol engouement de l'Assemblée pour un candidat, ses emportements contre l'autre; l'événement, je le crois, m'a donné tristement raison.

En préférant Louis-Bonaparte à son concurrent, j'ai cru que le prestige et la popularité de ce grand nom serviraient merveilleusement à consolider la République par la conciliation des partis : quelles qu'aient été les fautes de l'administration choisie par le Président, et malheureusement elles ont été grandes, je suis loin de considérer la partie même comme compromise. J'ai trop de foi dans la sagesse et le bon sens du peuple pour croire qu'il veuille nous faire courir les hasards de nouvelles aventures. L'expérience nous a prouvé ce que valent les royautés, sous quelque forme qu'on les déguise. La Nation a pris possession d'elle-même, elle se gouverne; en dehors de cette solution politique, il n'y a que trouble, anarchie, ruine.

Telles sont, Monsieur, autant que peut le comporter cette incomplète et rapide communication, telles sont mes idées et mes vues. Défendre, conserver, perfectionner ce qui existe me semble le meilleur et le plus simple des programmes. Ne soyons ni impatients, ni pusillanimes; usons sagement mais sans réserve de la liberté, faisons sur toutes choses appel à la discussion et à la raison publiques. N'ayons peur d'aucun système, tous peuvent avoir du bon. Mais n'accueillons aucune formule creuse : la moindre amélioration pratique vaut mieux que toutes les philosophies. Rassurons la société : pour cela tâchons de la bien gouverner. L'Assemblée qui s'appliquera à réformer l'administration, à créer des institutions communales et départementales, à changer le système hypothécaire, à modifier l'assiette de l'impôt, à régénérer nos prisons, à répandre partout la lumière de l'enseignement aura plus fait pour la paix, pour la grandeur de notre pays et de la République, que ne le pourraient toutes les innocentes et folles théories des philosophes socialistes. Si j'avais l'honneur de siéger à la Législative, je m'efforcerais de marcher dans

ces voies; en même temps, je m'éleverais avec la dernière énergie contre tout retour au passé, contre la politique de compression, de persécution et de vengeance. Hélas ! dans notre malheureux pays nous nous sommes assez calomniés, emprisonnés, égorgés les uns les autres; il est bien temps que nous tâchions d'avoir le sens commun et de mettre en valeur, pour le plus grand bien de tous, les admirables ressources que Dieu nous a données et dont nous nous servons si mal.

Ainsi qu'il en manifestait le pressentiment, Jules Favre fut battu dans la Loire. Il ne passa pas non plus sur la liste du Rhône au premier tour. Mais le sergent Commissaire, candidat dans ce département et celui du Bas-Rhin, ayant opté pour cette seconde circonscription, une élection complémentaire eut lieu et Favre fut nommé le 13 juin [1].

Tandis que la destinée parlementaire d'un grand nombre de ses membres se débattait, l'Assemblée continuait à siéger. Le 16 avril, Odilon Barrot, sous couleur de protéger contre les entreprises de l'Autriche les institutions libérales de la République romaine et de maintenir en Italie notre influence, demanda un crédit de 1 200 000 francs pour subvenir aux frais d'une expédition sur Civita-Vecchia.

Une commission fut aussitôt élue par l'Assemblée à l'effet d'examiner cette proposition. Pleine de méfiance à l'égard des desseins du pouvoir exécutif, elle demanda des explications détaillées. Odilon Barrot et Drouyn de Lhuys vinrent devant elle défendre le projet. Il résulta de cette conférence que l'expédition française ne serait pas destinée à concourir au renversement de la République romaine. Jules Favre, rapporteur de la commission, ne se contenta pas de cette affirmation vague et posa deux questions au président du Conseil : 1° que ferait le gouvernement si l'expédition rencontrait de la résistance à Civita-Vecchia; 2° que ferait-il si l'expédition rencontrait de la résistance à Rome?

Sur le premier point la réponse fut que l'on passerait outre. Mais Odilon Barrot rejeta la seconde éventualité comme invraisemblable. Il finit cependant par répondre que les Français

1. Quatre membres de la Constituante : Joseph Benoît, Philibert Chanay, Esprit Doutre, Louis Greppo avaient été réélus. Les membres nouveaux étaient Joseph Faure, Morellet, Mathieu (de la Drôme), Benjamin Raspail et le sergent Commissaire, remplacé par Jules Favre le 13 juin. Les élections générales avaient eu lieu le 4 mai.

n'iraient à Rome que comme arbitres demandés. La majorité de la commission eut le tort de se contenter de cette échappatoire. L'urgence fut votée et Jules Favre lut à la tribune un rapport favorable[1]. Cependant la gauche ne se laissa pas convaincre. Son abstention empêcha le quorum d'être atteint ce jour-là, mais le vote fut complété le lendemain[2].

1. Voir à ce sujet les commentaires de P. de la Gorce, dans son *Histoire de la seconde République*, t. II, p. 89 : « Malgré les explications des ministres, une certaine équivoque régnait déjà sur les vues du gouvernement. Le rapport de M. Jules Favre, involontairement ou à dessein, accentua cette équivoque au lieu de la dissiper. » On ne voit cependant pas comment le représentant de la Loire eût pu indiquer plus nettement le sens dans lequel il interprétait et l'esprit dans lequel il approuvait les déclarations du gouvernement à la commission. « De leurs explications (des ministres), écrivait-il, il est résulté que la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome.... Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante. » Cf. sur la physionomie de l'intervention de Favre au cours de cette séance historique les commentaires du *Journal des Débats* en date du 8 mai.

2. On a beaucoup reproché à Favre et il a publiquement regretté lui-même en termes mémorables d'avoir, en cette occasion, appuyé le gouvernement. Peut-être les événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux au cours de l'année précédente lui avaient-ils fait concevoir la crainte que les démocrates italiens ne commissent des actes de nature à compromettre la cause révolutionnaire en France. Nous ne formons pas ici une supposition tout à fait gratuite. Une lettre adressée de Livourne vers la fin de mars 1849 par la princesse Belgiojoso à Favre indique chez celui-ci des préoccupations de ce genre, connues de sa correspondante. Voici le texte de cette lettre inédite, communiquée par Mme Geneviève Favre : « Monsieur, vous allez trouver bien étrange ce que je vais vous dire, mais vous verrez plus tard que je ne vous trompe pas. La révolution n'est pas faite en Toscane ; rien n'est changé depuis un an et Charles-Albert peut encore prétendre à l'héritage des Médicis. Il peut même y prétendre avec plus de confiance que l'année dernière, puisque le plus grand obstacle à cette combinaison est disparu dans la personne de Léopold. Voici ce qui est arrivé : Léopold correspondait directement avec Vienne, et communiquait à sa bien-aimée famille les plans de bataille du Piémont. Quelques-unes de ces lettres furent interceptées. Il le sut, s'en effraya, se souvint du sort de Louis XVI, et s'échappa. Le Prince parti, ses partisans le blâmèrent et le jugèrent indigne des sacrifices que leur aurait coûté la fidélité au fugitif. Ils se mirent donc à l'écart. D'autre part, le parti démocratique (une poignée d'hommes) se donna du mouvement, poussa des cris, déploya des drapeaux, etc. Livourne envoya sa population vraiment républicaine à Florence; les autres villes suivirent son exemple; enfin on rassembla, de tous les points de la Toscane, environ 10 000 républicains qui, guidés par une espèce de tribun nommé Niccolini, demandèrent aux Chambres la proclamation de la République, la création d'un gouvernement provisoire, la fusion avec Rome et leur propre dissolution. Les Chambres obéirent et l'on procéda à de nouvelles élections. Eh bien, la République ainsi proclamée n'a été prise au sérieux par personne et le premier acte que le

Il n'y a pas lieu de suivre ici pas à pas la marche des événements. Il suffit de rappeler que les Romains résistèrent et que, le 30 avril, le général Oudinot, chef de l'expédition française, fut repoussé avec de sérieuses pertes. Le bruit de ce grave échec courut dès le 5 mai dans Paris, et fut confirmé par une dépêche télégraphique le lendemain, qui était un dimanche. Le gouvernement fit publier la nouvelle dans *la Patrie*, le lundi, par une note que *le Moniteur* reproduisit. Il n'osait pas faire connaître officiellement la vérité.

gouvernement provisoire proposera demain à la nouvelle Assemblée toscane sera précisément la proclamation de la République. Suivront ensuite toutes les résolutions prises par ordre et au nom du peuple le jour de la dissolution de l'ancienne Chambre. Toutes ces mesures seront sans doute adoptées, peut-être même le seront-elles sans discussion. Mais pourquoi cela? Parce que le parti réactionnaire ne s'est pas présenté aux élections ni pour élire, ni pour être élu. Voilà pourquoi le parti républicain est le plus fort : c'est parce que l'autre dort. Mais ce parti républicain est-il compact et uni, se compose-t-il d'homme de talent, d'intelligence et d'énergie? Les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir sortent de la première couche de républicains qui forme le sol. M. Montanelli, à qui tout le monde rend justice, est le plus doux, le meilleur et le plus intègre des hommes. Il comprend tout ce que sa position a d'intolérable et il est décidé à se retirer. S'il demeurait, il en mourrait, de sorte que je ne combats pas sa résolution. M. Guerrazzi est un intrigant, généralement déconsidéré, auquel on attribue l'intention de se faire nommer dictateur. Je ne le connais pas personnellement, mais d'après tout ce que j'en entends, je le crois aveuglé par le zèle de ses amis. Il est, comme tant d'autres, dans une atmosphère artificielle. S'il essaye, et s'il réussit à se faire nommer dictateur, il est possible que cette indignité secoue une partie de la population et la porte, ou à détruire la forme républicaine, ou à faire reculer Guerrazzi devant les chefs du parti ultra-républicain. Là où les passions n'existent pas, il est difficile de prévoir les effets qu'elles produiront lorsqu'il en naîtra. Je crois pourtant que l'esprit démocratique est fort peu éveillé, et qu'il ne s'éveillera pas de quelque temps. Je ne serais pas étonnée de voir le peu d'énergie dont les populations toscanes sont douées s'user en discussions et en disputes intérieures jusqu'à ce qu'il ne reste plus debout ni une institution ni un homme; et si pendant ce temps-là le Piémont poursuit heureusement la guerre, s'il réalise son fameux rêve de l'Italie du Nord, ma foi, je ne m'étonnerais pas de voir la Toscane abdiquer sa République et se placer à l'ombre du trône savoyard. Tout ceci signifie que les réactionnaires français ont grand tort d'avoir si grand peur de la démagogie italienne. Pour ce qui est de la Toscane, c'est la trahison du Grand-Duc qui l'a jetée bon gré, mal gré, dans la République, et si une porte s'ouvre devant elle par où en sortir décemment, il est probable qu'elle en profitera. Je vous dirai plus tard ce que je verrai et jugerai de Rome. J'ai vu votre frère à Gênes. Nous avons longtemps causé de la France et de l'Italie et nous avons toujours été pleinement d'accord. A Dieu, monsieur, donnez-moi des nouvelles de Paris et veuillez agréer l'assurance de mes sentiments distingués. » Signé : « Christine Trivulce de Belgiojoso ». (Cette lettre est datée de Livourne, 28 mars 1849.)

La séance du 7 fut singulièrement orageuse. Jules Favre, désigné par son rôle de rapporteur et les responsabilités qu'il avait assumées à la séance du 16 avril, interpella le gouvernement. Il lui rappela l'engagement solennel qu'il avait pris par l'organe de ses membres autorisés en la circonstance, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, de respecter la forme du gouvernement voulue par la population romaine[1]. Faisant allusion à son rôle de rapporteur, il exhala son regret en ces paroles pathétiques : « Je ne pense pas que l'Assemblée exige que je lui lise les termes du rapport; ils sont présents à vos pensées; et je ne crains pas de dire, en l'acceptant douloureusement, puisqu'elle a été l'issue d'une résolution sur laquelle je me suis trompé, *j'en demande pardon à Dieu et à mon pays*, je ne crains pas de dire que, si les termes de la politique de ce rapport eussent été suivis, jamais les malheurs que nous déplorons n'eussent été à craindre. »

Puis, ayant démontré, par l'analyse des débats, que le gouvernement n'avait pas observé ses engagements envers la commission, il exhorta l'Assemblée à rappeler le chef de l'expédition et à en confier la conduite à deux ou plusieurs représentants, choisis dans son sein. Si l'Assemblée eût suivi la suggestion de Favre, elle aurait envoyé à Rome des délégués munis de pleins pouvoirs comme les commissaires aux armées de la Convention. Mais elle se contenta de nommer une commission chargée de présenter son rapport sur la communication du gouvernement et qui adopta la résolution suivante :

L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné[2].

1. « Une commission fut nommée. Elle eut pour mission d'examiner la question d'urgence, mais bien entendu, dans une affaire aussi importante, il fallait que cette commission examinât la question au fond. C'est ce qu'elle fit. Deux de MM. les ministres furent appelés par elle, et en présence de tous les membres de la commission, je fais ici un appel solennel à leurs souvenirs, il fut dit que l'expédition française ne pouvait avoir pour objet de protéger une forme de gouvernement qui serait repoussé par la population romaine. Il fut parfaitement convenu, comme principe, entre ces deux ministres et nous, qu'une pareille prétention et sa mise à exécution seraient un attentat contre l'humanité tout autant que contre la liberté. » (*Moniteur* du 8 mai 1849. *Discours parlementaires*, t. I, p. 188.)

2. Cette motion fut votée par une majorité de près de cent voix et

Cette intervention de Favre sur la question romaine ne devait pas être la dernière, et le sort de la Ville Éternelle devait sous l'Empire, rester l'objet de ses préoccupations.

Les événements devaient bientôt permettre au futur ministre de la Défense nationale d'intervenir à nouveau en faveur des libertés de la Ville Éternelle et de s'élever contre la politique des Ultramontains. La lettre du Prince-Président au général Oudinot, publiée dans *la Patrie* avec des commentaires injurieux pour le patriotisme de la Gauche, l'acte séditieux du général Forest refusant de déférer aux réquisitions de l'Assemblée, étaient venus mettre à son comble l'inquiétude et la colère de l'opposition. Le 11, Ledru-Rollin déposait un projet de mise en accusation contre les ministres et le Président de la République, en vertu de l'article V de la Constitution, et Favre, par une large interpellation qui ramassait tous les griefs surgis de cette question romaine, essayait d'arracher à la révolte de l'Assemblée un vote de désaveu contre le gouvernement[1]. En effet, le ministère tout entier manifestait sa solidarité avec Louis-Napoléon[2], maintenant à son poste le général Changarnier qui n'avait pas craint d'exprimer, en communiquant aux généraux de la garnison de Paris la lettre adressée par le Président au commandant du corps expéditionnaire d'Italie, des sentiments injurieux pour la représentation nationale. « Ainsi, s'écria Favre, cet officier général, dont la position a été directement attaquée par la majorité de l'Assemblée, il a été maintenu dans cette position malgré cette décision, et lorsque, par un ordre du jour qui l'outrage, il flétrit ceux qui ont pris la défense de la décision de l'Assemblée, on attend encore, on délibère avec soi-même ; on n'a pas fait un seul acte de vigueur qui pourrait être la satisfaction légitime de l'Assemblée. Cet acte de vigueur, il faut qu'il intervienne, la dignité du pays le commande. »

Mais la violation du droit de l'Assemblée, la violation de la Constitution, la violation des engagements pris, proclamée par

détermina l'envoi à Rome, non pas de représentants, mais d'un diplomate, Ferdinand de Lesseps.

2. *Moniteur* du 12 mai 1849.

1. A la séance du 9, Flocon ayant demandé « s'il y avait sur le banc des ministres un seul membre du ministère qui voulût, dans ce moment, apposer sa signature à la lettre du Président », ils s'écrièrent : « Tous, tous! » *Moniteur* du 10 mai 1849.

la parole la plus passionnée et la plus éloquente, ne put assez émouvoir la majorité pour lui inspirer le courage de désavouer le gouvernement. Pourtant le génie oratoire trouva rarement des accents comparables à ceux de Jules Favre invoquant l'article V de notre Constitution à l'appui du droit du peuple romain : « Qu'en avez-vous fait de cet article? Vous en avez fait la bourre de vos canons pour tirer contre le peuple romain et pour écraser sa liberté. Vous prétendez que vous n'avez pas voulu détruire les nationalités étrangères.... Lisez donc vos instructions dans lesquelles on dit qu'il faut destituer les nouveaux fonctionnaires, les remplacer par les anciens, et les réduire au simple pouvoir municipal. C'est ainsi que vous entendez la médiation... et après vous être permis ces actes, après avoir fait emprisonner les autorités de Civita-Vecchia, après avoir désarmé la garnison, vous marchez sur Rome sans négociations, sans avoir fait précéder l'envoi de vos troupes d'un négociateur qui ait pu porter des paroles de paix ; car, si des paroles ont été envoyées par vous, nous le savons par les dépêches, ce sont des sommations faites au gouvernement d'avoir à quitter le pouvoir. Le gouvernement ! il eût été composé de misérables lâches, il eût mérité les insultes que vous lui prodiguiez, s'il avait cédé à vos sommations armées. Il a résisté ; il était dans son droit, droit éternel, droit saint, droit protégé de Dieu, celui de la créature intelligente, résistant contre la force. Eh bien ! ce droit, vous l'avez foulé aux pieds, et cette violation du droit, vous l'avez scellée du sang de nos soldats. Voilà votre conduite. »

Ne voulant pas paraître obtenir le désaveu du ministère de l'émotion de l'Assemblée, Favre termina en demandant la nomination d'une commission. « Je demande, dit-il, que l'Assemblée soit appelée à connaître une résolution dont je n'indique pas les termes, mais qui aurait pour conséquence de déclarer à la face du pays que, d'après sa conduite dans l'expédition d'Italie, le ministère a perdu la confiance du pays. »

L'Assemblée vota l'ordre du jour pur et simple à la faible majorité de 37 voix.

Peut-être aurait-elle donné une autre sanction à ce débat si elle n'eût approché de sa dernière heure. Mais les élections générales avaient eu lieu les 13 et 14 mai. Elles étaient sur le point de se compléter en raison des options faites par les can-

didats élus sur plusieurs listes. Lorsque la parole de Favre se fera de nouveau entendre, ce sera dans une autre assemblée, contenant une partie des éléments de l'ancienne, mais où la réaction tiendra une place plus large encore.

Le gouvernement et la majorité de la nouvelle Assemblée arrivaient, cette fois, froidement résolus à anéantir tous les droits essentiels dont la Constitution de 1848 avait voulu doter le pays. Le proche avenir ne donnait jour à aucune espérance, mais la lutte restait encore un devoir auquel le parti républicain et Jules Favre ne firent pas défaut.

Les manifestations de l'opinion républicaine, exaspérée par la nouvelle de l'occupation de Rome et le résultat des élections, la tentative de Ledru-Rollin et l'échauffourée du 13 juin au Conservatoire des Arts et Métiers, les troubles de Lyon, de Strasbourg, de Toulouse, de Perpignan donnèrent prétexte à de nouvelles rigueurs gouvernementales. Le 25 juin, Odilon Barrot présentait un projet de loi restrictif sur la presse, avec demande d'urgence, qui vint à l'ordre du jour de la séance du 21 juillet, jour même où la validité de l'élection de Favre fut admise par le 10e bureau de l'Assemblée. Ce fut donc à la séance où il inaugurait ses pouvoirs de membre de l'Assemblée législative et de représentant du Rhône, que l'ancien rédacteur du *Précurseur* vint à la tribune défendre contre le gouvernement et la droite la cause de la liberté de la presse [1].

Répondant à Montalembert qui venait d'invoquer à la tribune, à l'appui du projet gouvernemental, l'éternel argument de l'ordre public, il attesta l'exemple de 1848 comme preuve de la force du principe républicain et, prenant bientôt l'offensive, il mit son adversaire, ancien défenseur de la liberté de la presse, il mit Odilon Barrot et ses collègues du gouvernement en face de leur palinodie. Le nouveau représentant du Rhône ayant, pour donner une idée des excès de langage auxquels se livraient certaines feuilles royalistes, lu à l'Assemblée un article où la

1. *Moniteur* du 22 juillet 1849. *Discours parlementaires*, t. I, p. 212. Favre venait de se prodiguer dans le même sens en sa qualité d'avocat. Le 4 juillet, il plaidait devant le tribunal de la Seine l'annulation de la mesure par laquelle Dufaure avait suspendu *la Réforme*, *le Peuple*, *la Vraie République*, *la Tribune des Peuples* et *le Travail affranchi*. Le tribunal se déclara incompétent, la suspension des journaux ayant été prononcée par un décret du 13 juin et constituant un acte du ministre de l'Intérieur dans l'exercice de ses fonctions. (*Plaidoyers*, t. I, p. 279.)

proclamation du régime de février était traitée d'escamotage infâme, quelques membres de la droite ne craignirent pas de s'associer, par leurs interruptions, aux sentiments exprimés dans cet article. « J'espère, s'écria Favre, que les paroles que je viens de lire ne rencontreront dans cette enceinte qu'une énergique réprobation, car, s'il en était autrement, ceux qui, au début de cette session, porteurs d'un mandat souverain, maîtres de leur volonté, ont unaninement acclamé la République, se seraient rendus coupables de la plus abominable des lâchetés. »

Sans se lasser de plaider les causes perdues d'avance, Jules Favre revint sur l'affaire romaine par une vaste interpellation, commencée le 6 août et qui déborda sur la séance du lendemain[1]. Après avoir passé en revue tous les actes commis par le gouvernement, au mépris de la constitution de la République française et du droit des gens, contre le peuple de Rome, il s'attacha à flétrir les actes arbitraires du général Oudinot, qui, deux jours après avoir pris possession de Rome, sous prétexte de satisfaire au vœu de la population, avait commencé par dissoudre l'Assemblée Constituante, puis suspendu la liberté de la presse, décrété l'état de siège, et enfin proclamé le rétablissement pur et simple de l'autorité temporelle du pape. Il ne parvint pas à arracher à l'Assemblée un ordre du jour de blâme. Infatigable[2], il intervenait le 17 décembre dans la discussion de l'impôt des boissons, et portait de rudes coups au projet du gouvernement[3]. Le 21 janvier 1850 se discuta le projet de loi relatif à la transportation en Algérie des insurgés de juin. Favre avait fait partie de la commission qui avait préparé le décret du

1. *Moniteur* des 7 et 8 août 1849. *Discours parlementaires*, t. I, p. 234.

2. L'affaire romaine n'était pas la seule question de politique étrangère qui occupât son attention. Le 31 décembre 1849 il intervenait dans la question argentine et proposait cet article additionnel à la résolution de la commission de la Chambre : « Le gouvernement, renonçant à des négociations reconnues inutiles, se mettra immédiatement en mesure de protéger les intérêts de nos nationaux en dégageant la ville de Montevideo et en faisant respecter l'indépendance de la république de l'Uruguay ». Cet amendement fut rejeté. Thiers soutint la même thèse le 5 janvier dans une interpellation étendue et présenta un ordre du jour que Favre appuya. Le futur chef du pouvoir exécutif écrivit à cette occasion à son collègue : « Je vous remercie, monsieur, de votre suffrage. Il me touche sensiblement car vous êtes un bon juge; mais je suis plus touché encore de ce que, dans toutes les parties de l'Assemblée, il y a des appréciateurs de notre intérêt national en cette question. Agréez mes remerciements. A. Thiers, 3 janvier 1850. » (Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.)

3. *Moniteur* du 18 décembre 1849. *Discours parlementaires*, t. I, p. 281.

27 juin. Malgré ce que les circonstances présentaient d'exceptionnel, il avait refusé son adhésion à ce décret arbitraire, et rejeté l'offre qu'on lui faisait d'en être le rapporteur.

Avec son autorité de témoin de ces circonstances tragiques, il contesta[1] le bien-fondé du caractère que la réaction voulait à toute force attacher à l'insurrection de 1848, celui d'un complot contre la société. Il en fit remonter la responsabilité à la monarchie qui avait refusé toutes réformes, et créé un état social par lequel l'institution des ateliers nationaux avait été rendue nécessaire. La dissolution de ces ateliers avait été fatale ainsi que l'émeute qui en était découlée.

Relevant une assertion de Ferdinand Barrot, ministre de l'Intérieur, qui avait écrit dans son exposé des motifs qu'à défaut de « preuves juridiques » les arrêts des commissions mixtes avaient été rendus à bon escient et contre des individus dont la participation aux faits insurrectionnels ne pouvait faire l'objet d'aucun doute, Favre, en dépit de la parfaite courtoisie de forme dont il s'était fait une règle, ne put se défendre de donner à sa réponse l'accent d'une pitié dédaigneuse, plus cinglante qu'aucune injure : « Messieurs, en lisant ces lignes, permettez-moi de le dire sans vouloir offenser personne, je me suis demandé quelle était la nuit qui avait été faite sur nous, pour éteindre ainsi, par un seul coup de vent de la tempête insurrectionnelle, toutes les lueurs de la philosophie et de la religion. Quoi! c'est un ministre de l'Intérieur d'une assemblée républicaine, à la moitié du XIXe siècle, qui vient écrire ces choses! Des commissions militaires secrètes ont envoyé au bagne plusieurs milliers de nos frères, de citoyens comme nous, et l'on vient dire que si les garanties n'ont pas été complètes dans la forme elles l'ont été du moins dans le fond... du moins dans le fond!... Et vous avez eu l'honneur de porter la toge du défenseur! Vous avez été le ministre de la loi, et vous abandonnez ainsi vos infortunés concitoyens à une telle répression! »

Avec ce singulier don de prescience dont il avait déjà donné, dont il devait donner plus tard tant de preuves, le futur adversaire du coup d'État fit entrevoir le danger des mesures de répression de cette nature et les armes redoutables qu'un tel précédent mettrait aux mains d'une dictature résolue. « Je vous

1. *Moniteur* du 22 janvier 1850. *Discours parlementaires*, t. I, p. 311.

le demande, messieurs, dit-il, est-ce qu'il est prudent, est-ce qu'il est sage d'écrire, sur cette table de la loi que le vent de la fortune peut faire passer en d'autres mains, des décrets qui aboutissent à l'agonie à 4 000 lieues de notre sol?... Quant à moi, je le déclare hautement, je désire que mon pays en prenne acte, si jamais le malheur des temps amenait une persécution de cette nature, je serais du côté des victimes pour les couvrir de mon corps et pour réclamer pour elles les garanties du droit commun qu'on vous propose de déchirer. »

Cependant le Président de la République avait inauguré son pouvoir par des promesses d'amnistie que l'orateur lui rappela, ajoutant : « Est-ce qu'il est possible d'ailleurs que le prisonnier de Ham puisse dormir tranquille, ayant sous son chevet les clefs de Doullens et les ancres des pontons de Brest? » Et il dénonça, dans le projet qui se débattait, l'inspiration abjecte et féroce de la peur. Mais ses efforts furent vains et le gouvernement triompha encore [1].

Le 11 février, le représentant du Rhône intervenait dans la discussion du projet de loi relatif à l'instruction publique [2] et joignait ses efforts à ceux de Barthélemy Saint-Hilaire, de

1. Favre plaida devant la Cour d'assises de Metz et de Dijon la cause d'accusés qui avaient pris part à des manifestations à la suite de l'affaire du 13 juin 1849. Il les fit acquitter. Il se présenta également devant la Haute-Cour avec Crémieux et Michel (de Bourges), pour défendre certains inculpés parisiens. Protestant contre les entraves apportées à la défense, tous les avocats se retirèrent. A la suite de cet incident, Jules Favre et plusieurs de ses confrères furent frappés par le Conseil de l'Ordre de la peine de l'avertissement. On se rappelle que Favre avait fait l'objet, en 1834, d'une sanction disciplinaire identique infligée par le Conseil de l'Ordre des avocats de Lyon. Voir à ce sujet Victor Pierre, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 329-331.

2. Les relations courtoises qui existaient entre Favre et Thiers, et qui sont attestées par le billet cité plus haut, n'empêchèrent pas un vif conflit de tribune de se produire entre eux, à cette séance du 11 février. Au cours de la discussion Thiers avait dit que, si la République existait depuis deux ans, c'était « parce que tous les amis de l'ordre s'étaient unis, mettant de côté tous leurs souvenirs pour aider un gouvernement qu'ils n'avaient pas fait et pour l'arracher aux mains de ceux qui le perdaient ». Son collègue releva vigoureusement ces paroles : « Permettez-moi de vous dire, répondit-il, que la République et la Constitution qui vous accueillent avec joie pour leurs défenseurs n'ont cependant pas besoin de vous, et quand bien même la main de M. Thiers et celle de la majorité se retireraient de l'institution républicaine, l'institution républicaine n'en vivrait pas moins ». Thiers, ajouta-t-il, aurait dû se rappeler que le 23 février 1848 il était investi du pouvoir, et qu'aussitôt la monarchie s'écroulait. (*Moniteur* du 12 février 1850.)

Victor Hugo, de Pascal Duprat, pour combattre le texte présenté par M. de Falloux et dénoncer les ambitions du parti catholique. Le 3 avril[1] il demandait une réduction de 32 000 francs sur les fonds secrets du ministère de l'Intérieur, dont il dénonça les pratiques policières. Il critiquait aussi les actes du préfet de Police qui se livrait à des manifestations politiques étrangères à sa fonction et affichait des proclamations contre le socialisme. A propos de ce terme, employé ainsi dans un sens vague et placé comme un sceau de discrédit sur les modes de penser les plus différents, Jules Favre reprochait à la Droite d'avoir usé du même procédé en imprimant, comme une tache, l'épithète de « rouges » sur le front de ses adversaires, hommes de discussion et d'idées modérées. A ce moment deux membres de la Droite l'interrompirent pour lui crier : « Et les circulaires! et le bulletin n° 16! » Cet incident montre qu'à ce moment de l'existence de l'Assemblée, décapitée depuis le 13 juin des hautes têtes de la Montagne, c'est sur Favre que pesait surtout la rancune de la réaction et que c'est lui qui incarnait à ses yeux ce qu'il y avait eu de plus ardemment révolutionnaire dans l'esprit de la Constituante[2].

Toujours au cours de la discussion du budget de l'Intérieur, il demanda compte au gouvernement du maintien de l'état de siège dans les régions où il avait été établi à la suite des

1. *Moniteur* du 4 avril 1850. *Discours parlementaires*, t. I, p. 351. Il avait soutenu la veille, à propos du budget des Cultes, un amendement qui invitait le gouvernement à présenter dans le plus bref délai un projet de loi destiné à rétablir l'inamovibilité des desservants et succursalistes et l'institution des officialités diocésaines.

2. Favre n'appartenait cependant pas à la Montagne, et s'était bien gardé d'aliéner son indépendance en s'asservissant à un groupe quelconque. « La Montagne, a écrit M. G. Weill, *op. cit.*, p. 354, comprenait beaucoup de représentants à longue barbe, violents, hurlants, toujours prêts à interrompre les orateurs, à conspuer le président Dupin dont la partialité ne se dissimulait guère; la majorité se mettait à leur niveau par ses clameurs furibondes contre tout discours aux visées socialistes. Les orateurs de la Gauche, sans valoir ceux de la Droite, ne faisaient pas trop mauvaise figure en face des Thiers, Berryer, Montalembert. Les meilleurs se trouvaient hors de la Montagne. Cavaignac, malgré son débit saccadé, sa difficulté à trouver les mots nécessaires, demeurait puissant par son autorité morale. On entendait beaucoup plus souvent Grévy, Crémieux et Jules Favre, le premier grave, précis, très clair, persuadait par la logique; le second, qui finit par s'inscrire à la Montagne, était intéressant mais trop verbeux; Jules Favre gagnait tous les jours en talent et, malgré l'antipathie qu'inspirait sa personne, forçait l'admiration de ses adversaires. »

mouvements déterminés par l'échauffourée du 13 juin 1849, mais où l'ordre avait été rétabli, si même il y avait jamais été troublé. Il rappela les ministres au respect de la loi qui voulait que l'état de siège ne fût décrété qu'en cas de péril imminent pour la sécurité intérieure ou extérieure du pays.

Cependant les excès du gouvernement, la honteuse solution de la question romaine, la loi sur l'impôt des boissons, la loi sur la transportation n'avaient pas été sans révolter les consciences et sans léser les intérêts. Les élections du 10 mars en fournirent la preuve, et le gouvernement en témoigna sa rancœur par les entraves qu'il ne craignit pas d'apporter à l'exercice du droit de réunion, à l'occasion des élections complémentaires. Sous les prétextes les plus arbitraires, sur des rapports policiers, le gouvernement ferma plusieurs réunions électorales, motivant cette mesure par les dispositions de la loi sur les clubs qu'il étendait de la façon la plus abusive. Favre interpella le ministre de l'Intérieur sur ces faits[1] et constesta son interprétation de la loi du 19 juin 1849, par cet argument bien simple, que le ministre lui-même, quelques semaines auparavant, proposait à l'Assemblée une disposition textuelle permettant d'interdire les réunions électorales.

Le 18 avril 1850[2], dans la deuxième délibération du projet de loi relatif à la déportation, Favre proposa un amendement à l'article 1er de ce projet, en vue de substituer, comme sanction aux crimes ou attentats politiques, la peine du bannissement à temps ou à perpétuité à celle de la déportation dans une enceinte fortifiée que demandait le gouvernement. Le discours par lequel le grand orateur développa son amendement est un des plus beaux dont ait retenti la tribune française, et on ne saurait en faire un plus bel éloge que de dire qu'il fut digne de la matière dont il traitait. Ce discours n'eut pas d'effet actuel, mais demeure comme un monument de protestation contre le vote de rancune et de barbarie de l'Assemblée, comme le témoignage de la générosité, de la hauteur de vues dont s'inspirait le parti républicain, et contre lesquelles les passions du moment pouvaient prévaloir sans les anéantir ni les réduire au silence.

Du reste aucune opposition n'était désormais capable de

1. *Moniteur* du 14 avril 1850. *Discours parlementaires*, t. I, p. 379.
2. *Moniteur* du 19 avril 1850. *Discours parlementaires*, t. I, p. 393.

réfréner le déchaînement de la réaction. Louis-Napoléon avait mis au ministère de l'Intérieur Baroche pour faire voter la réforme électorale, et le ministre fit élaborer une nouvelle loi par une commission de 17 membres qui contenait Thiers, Molé, Montalembert et de Broglie, mais pas un seul républicain. Léon Faucher, chassé du ministère par la Constituante à la suite et comme conséquence de sa dépêche-manifeste de mai 1849, manœuvre énergique de pression électorale[1], fut chargé du rapport de cette commission. Il le déposa le 18 mai.

A la séance du 24 mai, Jules Favre prit la parole contre le projet du gouvernement, qui, sans oser s'attaquer de front au principe du suffrage universel, le vidait, par un système d'exclusions et d'incapacités, de toute sa substance démocratique. Il dénonça les intentions du pouvoir qui, par cette menace contre un droit essentiel, avait voulu susciter l'émeute, et, après s'être réjoui de l'échec de cette tentative, développa une argumentation aussi abondante que vigoureuse. On peut relever dans son discours cette appréciation, d'un si haut libéralisme, sur les théories sociales alors à l'ordre du jour : « Le socialisme, ce n'est pas autre chose que l'esprit humain en action et en exercice; c'est le rationalisme, c'est la raison humaine dans sa liberté et son indépendance, c'est l'éternelle opposition de la pensée contre le fait, c'est la protestation du droit, violente, passionnée, comme vous voudrez l'appeler, mais qui ne saurait être dangereuse pour la société qu'à la condition qu'on en entravera la manifestation ». Mais il ne s'en tint pas à des considérations théoriques de cet ordre, et montra, en dépit des protestations plus bruyantes que sincères de la majorité, avec quelle clairvoyance il lisait dans le jeu de Louis-Napoléon.

1. Au lendemain de la séance du 11 mai, Léon Faucher, ministre de l'Intérieur, avait adressé la dépêche suivante à tous les préfets : « Après une discussion très animée sur les affaires d'Italie, l'Assemblée nationale a repoussé par l'ordre du jour pur et simple, à la majorité de 329 voix sur 621 votants, la proposition de Jules Favre de déclarer que le ministère avait perdu la confiance du pays. Ce vote consolide la paix publique; les agitateurs n'attendaient qu'un vote de l'Assemblée hostile au ministère pour courir aux armes, et renouveler les journées de juin. Paris est tranquille. Parmi les représentants du département, ont voté pour l'ordre du jour et pour le gouvernement MM.... Se sont abstenus (ou étaient absents) MM.... » Le 13 mai, l'Assemblée vota un blâme au ministre qui démissionna. Il faut se rappeler que les élections se faisaient les 13 et 14 mai.

Je ne serais pas surpris, déclara-t-il en terminant, qu'un jour vînt où cette Assemblée serait un embarras pour certains desseins ambitieux qui se cachent mal et qu'on a devinés [1].

Après le droit de réunion, après le droit de vote, Favre défendit le droit d'écrire, en combattant le projet du gouvernement sur le cautionnement des journaux [2]. La fin de 1850 et les premiers mois de 1851 marquaient pour lui un temps de repos ; mais, le 15 mars 1851, il s'élevait contre le projet de loi transitoire ayant pour but de suspendre l'exercice du droit électoral dans les gardes nationales [3] ; le 24 du même mois, il interpellait le ministère sur la dissolution de la garde nationale de Strasbourg [4]. Il s'écriait, au cours de cette intervention : « Est-ce que le pouvoir actuel croit à l'éternité de son mandat ? Je sais bien, Messieurs, qu'il l'a fait proclamer partout, mais toutes ces illusions sont des chimères. Notre pouvoir expirera en 1852, et avec lui, celui du Président de la République, qui ne saurait être candidat sans être un factieux [5]. »

Tandis que l'Assemblée brisait un à un tous les obstacles qu'elle trouvait sur la route de l'usurpation, sans se décourager Favre, jour après jour, défendait les dernières garanties de la liberté [6]. Préoccupé de maintenir au moins l'esprit de la

1. *Moniteur* du 25 mai 1850. *Discours parlementaires*, t. I, p. 415. En septembre de la même année, Favre réussit à faire acquitter par le jury d'Agen un certain nombre de journalistes poursuivis pour participation aux troubles dont quelques départements du Sud-Ouest avaient été le théâtre. Voir G. Weill, *op. cit.*, p. 349.

2. *Moniteur* des 9, 11, 12 et 13 juillet 1850. *Discours parlementaires*, t. I, p. 445.

3. *Moniteur* du 16 mars 1851. *Discours parlementaires*, t. I, p. 460.

4. *Moniteur* du 25 mars 1851. *Discours parlementaires*, t. I, p. 473.

5. Favre éprouvait parfois un découragement que l'inutilité de ses efforts rendait bien excusable, mais il ne tardait pas à se rejeter dans la lutte. Nous relevons dans une lettre du 14 mars 1851, adressée à une cousine, Mme R., la trace de cette disposition d'esprit : « Je te quitte, ma chère fille, non point appelé comme toi par les voix rieuses de charmantes compagnes, mais inquiété par les voix aigres des huissiers qui me chassent de la salle des séances. Les discussions politiques me semblent chaque jour d'ailleurs perdre leur importance et leur grandeur. On dirait que ce noble théâtre n'est plus occupé que par d'impuissants comparses. La comédie qui s'y joue est sifflée au dehors et je n'ai pas le courage de m'en mêler.... » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*) Cependant, le lendemain, nous trouvons Favre à la tribune.

6. Les fatigues de la lutte désespérée qu'il soutenait jusqu'au bout à l'Assemblée ne l'empêchaient pas de plaider de nombreuses et graves affaires civiles, ni de défendre auprès des tribunaux d'incessants procès

Constitution contre les entreprises des revisionnistes, il déposa, le 31 mai 1851, l'amendement suivant dans la discussion des propositions relatives à la revision : « Si les propositions mentionnées sont rejetées, il ne pourra en être déposé d'autres ayant le même objet ». Cet amendement fut rejeté.

Le gouvernement, qui s'acharnait à la destruction de la liberté à l'intérieur, ne se sentait guère qualifié pour se poser en champion de la liberté des peuples. Cependant, comme il était responsable des excès du théocratisme dans Rome, remise pieds et poings liés entre les mains de Pie IX, Jules Favre et Emmanuel Arago l'interpellèrent le 7 août 1851, à l'occasion de la discussion d'un projet de loi collectif de crédits supplémentaires et extraordinaires, et le mirent en demeure de faire cesser les persécutions du Vatican contre les libéraux, persécutions qui s'accomplissaient à l'ombre de notre drapeau et à la faveur de notre occupation[1]. A la séance du 11 novembre 1851, Favre, mettant en cause le gouvernement, qui avait fait envahir à Commentry un domicile privé où vingt-cinq républicains s'étaient réunis en un banquet, inscrivait ce nouvel attentat à son compte[2]. Le coup d'État se préparait. Le pouvoir, soucieux de désarmer d'avance toute résistance, s'attaquait le 17 novembre au droit de réquisition du président de l'Assemblée. Un projet fut présenté par Baze pour confirmer ce droit constitutionnel. D'accord avec un grand nombre de représentants de la gauche, Favre combattit la proposition de son collègue[3] : « La Constitution, dit-il, vous a déclarés le premier pouvoir de l'État. Elle vous a armés; le décret du 11 mai 1848 n'a pas cessé d'exister. » Il montra que ce n'était pas parce qu'il plaisait au pouvoir exécutif de contester la loi qu'il y avait lieu de la refaire, et conseilla hardiment à l'Assemblée d'en ordonner l'exécution : « Requérez demain et vous verrez que le pouvoir exécutif cédera ».

Tel fut le caractère de la dernière intervention de Favre. Deux semaines encore, et le coup d'État perpétré allait ouvrir au grand orateur une nouvelle carrière. Aucun homme, au cours

politiques. Ainsi il plaidait le 12 mai 1851, devant la Cour d'assises du Lot, pour *le Réformateur du Lot et du Cantal*, dont il fit acquitter le rédacteur, prévenu du délit d'excitation à la haine et à la guerre civile.

1. *Moniteur* du 8 août 1851. *Discours parlementaires*, t. I, p. 504.
2. *Moniteur* du 12 novembre 1351. *Discours parlementaires*, t. I, p. 509.
3. *Moniteur* du 19 novembre 1851.

des luttes politiques de la seconde République, n'aura été plus décrié ni plus impopulaire[1] et n'en aura pris moins de souci.

1. Dès le courant de 1848, il faisait l'objet dans la presse de critiques particulièrement malveillantes, et les polémistes de la Droite, comme ceux de l'extrême Gauche, lui consacraient de violents pamphlets qui cherchaient à l'atteindre dans son caractère et dans sa personne autant et plus que dans les actes de sa vie publique. La légende du Favre haineux et fielleux, dissimulant sous des dehors d'une feinte urbanité l'ambition la plus effrénée, date de cette époque; les folliculaires de la fin de l'Empire et des premières années de la troisième République ne feront que la reprendre et la populariser. Dans l'un des *Profils républicains* qu'elle publia, *la Mode*, dont nous avons cité déjà un commentaire peu bienveillant, risquait sur l'éloquent représentant ces appréciations caractéristiques (année 1848, p. 843) : « M. Jules Favre est un petit (?) homme noir, jaune-vert et bilieux, qui porte des lunettes sur un nez tellement écrasé, qu'on se demande comment elles peuvent se tenir là. C'est sans contredit le représentant le plus désagréablement laid de l'Assemblée : en comparaison de lui, Crémieux est un véritable chérubin.... C'est un homme qui observe et qui attend, comme une araignée dans sa toile; il n'attaque jamais ce qui ne passe pas à sa portée, mais dès qu'un ministère chancelle, M. Jules Favre avance un pied et le lui pose sur la gorge. Il fera ce petit métier jusqu'à ce qu'il soit devenu ministre lui-même, ce qui ne peut manquer d'arriver. » Une plaquette signée Saint-Vallière et intitulée *Monsieur Jules Favre* (Paris, imprimerie Lacombe, 1848) est très intéressante à consulter comme indication d'un état d'esprit peu favorable au futur avocat d'Orsini, ainsi que le pamphlet d'Eugène Loudun, *les Derniers Orateurs*, paru, il est vrai, en 1855 (Rennes, imprimerie Catel), mais écrit sous l'impression des événements de la seconde République. « Doué de facultés éminentes, lisons-nous dans ce factum, mais esprit sec et comprenant la vie dans ce qu'elle a de plus positif, il était le type de l'ambitieux qui n'a d'amour que pour sa propre personne et d'autre but que le pouvoir : s'agitant sans cesse dans le cercle d'intrigues envieuses, suspect à son parti, ne ralliant à lui aucune âme généreuse parce que sous ses phrases élégantes on ne voyait aucune noble pensée, il demeurait isolé; il ne produisait que le trouble; son aspect n'inspirait qu'un stérile étonnement. N'être passionné pour rien et le paraître à volonté, n'avoir aucune conviction et être toujours prêt à défendre une cause quelle qu'elle soit, ne croire à la bonne foi de personne et sembler en tout temps sincère, montrer d'autant plus de talent que la cause est plus mauvaise, préférer même la mauvaise afin d'être plus applaudi, tel est, selon certaines gens, le rôle du pur avocat; ce rôle n'est presque jamais complètement rempli; M. Jules Favre le réalisa.... Délié, insinuant, flatteur, langue élégante, maître de sa parole, il était rongé d'une rage sèche et âcre de voir à la tête du gouvernement des hommes qui ne le valaient pas.... A la fin de tous ses discours, on eût dit qu'il y avait un mot sous-entendu : faites-moi ministre! » Notons cependant que la voix d'Élias Regnault s'éleva contre ce débordement de malveillance. L'ancien chef du cabinet de Ledru-Rollin, se référant, il est vrai, à ses impressions du ministère de l'Intérieur et non au souvenir des assemblées de la République, a écrit dans son *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 156 : « Si, comme homme politique, M. Jules Favre ne mérite pas la réputation d'audace inconsidérée qu'on lui a faite, comme homme privé il mérite moins encore les accusations répandues sur son caractère personnel. A cet égard,

Avec une confiance peut-être excessive en son seul jugement, il avait maintenu, au milieu des fluctuations de l'opinion, un parfait équilibre de l'esprit et une constance de volonté sans défaillance. C'est ainsi qu'il lui était rarement échu la bonne fortune de contenter les autres et qu'il avait dû chercher sa récompense dans la satisfaction de sa haute conscience. Tandis que beaucoup se jetaient dans de violents écarts de démagogie ou de réaction, il avait poursuivi sa route, peut-être sans consulter assez l'opportunité et sans tenir un compte suffisant des contingences du moment. Demain il reprendra l'œuvre détruite et mettra à la relever la courageuse patience qui forme l'étoffe de son génie.

on doit l'avouer, le vocabulaire des injures a été d'une richesse exemplaire; les épithètes de serpent, de chacal figurent dans les couleurs de son portrait; on a parlé de son fiel, de sa langue acérée, du venin de ses lèvres: on lui a même reproché comme un signe de méchanceté la pâleur de ses joues. Eh bien! M. Jules Favre est dans ses rapports de tous les jours, de toutes les heures, le plus doux, le plus inoffensif des hommes. Jamais assurément les employés du ministère de l'Intérieur n'avaient rencontré un chef plus conciliant, plus rempli d'égards et de bienveillante condescendance; jamais les chefs de services n'eurent à se louer de formes plus délicates dans le commandement. Pendant toute la durée de ses fonctions, M. Jules Favre n'a pas heurté un collègue, un employé, un visiteur ou même un solliciteur. Certes, un caractère acrimonieux eût été bien adroit de se maîtriser si longtemps. » Nous avons cru devoir, dans cet ordre d'idées, multiplier les citations; elles jettent un jour singulier sur ce que l'on pourrait appeler « l'inquiétude » de l'opinion publique à l'égard de Favre; or, l'opinion joua dans la carrière de l'éloquent républicain un rôle capital, et la légende qu'elle semble avoir si favorablement accueillie dès 1848 expliquera, sans l'excuser, son impitoyable verdict de 1871.

CHAPITRE V

LE COUP D'ÉTAT ET L'OPPOSITION RÉPUBLICAINE AU BARREAU (1851-1858)

Le matin du 2 décembre, Paris se réveilla dans un singulier état de malaise. La nouvelle se propageait d'un coup de force accompli par l'Élysée.

A plusieurs reprises déjà, on avait soupçonné le Prince-Président de tramer quelque chose contre l'Assemblée nationale. Puis, le moment critique passé, on avait haussé les épaules. Charras avait déchargé ses pistolets[1]. Louis Bonaparte ne manquait plus une occasion d'affirmer l'excellence de ses intentions et de crier à la calomnie. La Gauche y voulait croire : Jules Favre avait refusé de s'associer à la proposition des questeurs[2].

Tout d'un coup, l'événement renversait cet échafaudage sentimental. La réalité était là, colportée de bouche en bouche. Des groupes se formaient devant les affiches apposées, au petit jour, par les hommes de la préfecture de Police. On commentait les faits de la nuit, l'arrestation d'un grand nombre de députés, de généraux illustres, de Thiers, de Cavaignac, de Bedeau, de Changarnier, de Lamoricière, de Charras[3].

1. Voir Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, édition de l'Imprimerie nationale, p. 292, et Ténot, *Paris en décembre 1851* (chez A. Le Chevalier, 1869), p. 89.

2. Sur l'état des esprits en 1851, consulter notamment Victor Hugo, *op. cit.*, chap. 1er et Ténot, *op. cit.*, p. 64 et 65.

3. Les faits essentiels du coup d'Etat sont présents à toutes les mémoires. Ils ont été vulgarisés principalement par les ouvrages de Victor Hugo

L'attentat ne rencontrait que la curiosité ou l'indifférence[1].

En fait, l'habileté de Louis Bonaparte avait moins consisté dans la réalisation du coup d'État que dans la préparation des esprits. Les proclamations étalées sur les murs prenaient soin d'entretenir un trouble favorable à ses desseins[2]. Le Président de la République, parlant « au nom du peuple français » déclarait : « Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée ». Aux soldats il disait : « Je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant ». Dans l'appel au peuple, il avait l'audace tranquille d'accuser ses adversaires de vouloir « renverser la République » que, lui, il voulait « maintenir ». D'ailleurs, afin de rassurer le parti de l'ordre, Louis Bonaparte évoquait le spectre rouge ; il dénonçait l'Assemblée qui avait « forgé » des armes pour la guerre civile.

Cependant, le peuple lisait, se rassurait tout à fait en voyant la République conservée, se réjouissait d'apprendre l'arrestation de ceux qu'il considérait comme ses pires ennemis. La bourgeoisie montrait plus d'inquiétude[3] ; mais on ne croyait généralement pas au succès de l'entreprise, on se rappelait Strasbourg, Boulogne. On comptait sur l'Assemblée, sur le loyalisme de l'armée. Pour un peu, on eût compté sur le peuple.

En réalité l'Assemblée n'existait plus. Ses erreurs lui avaient fait perdre sa force morale : la comédie qui s'y jouait était encore sifflée au dehors[4] ; Bonaparte avait arrêté ses chefs les

(*Histoire d'un crime et Napoléon le Petit*) et de Ténot (*op. cit.*). Consulter également Tchernoff, *le Parti républicain au coup d'Etat et sous le second Empire* (1906). Un grand nombre de récits portant sur des points particuliers ont été publiés par des témoins de ces journées sanglantes : Ch. Beslay, *Mes Souvenirs* ; Victor Schœlcher, *Histoire des crimes du 2 décembre*, et *le 2 décembre, les massacres de Paris* ; Jules Simon, *le Soir de ma journée* ; H. Magen, *Histoire de la terreur bonapartiste*. Dans le camp bonapartiste, lire notamment Gr. et P. de Cassagnac, *Histoire populaire de Napoléon III* ; Mayer, *Histoire du 2 décembre* ; capitaine Mauduit, *la Révolution militaire du 2 décembre*.

1. Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. Ier, p. 301-302 et p. 342 ; Ténot, *op. cit.*, p. 96.

2. Les proclamations du Prince-Président ont été reproduites *in extenso* par Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 295 et suiv. ; Ténot, *op. cit.*, p. 91 et suiv.

3. Ténot, *op. cit.*, p. 97.

4. Voir plus haut la lettre adressée le 30 mai 1851, par Jules Favre à Mme R.

plus énergiques, les plus populaires. Les représentants de la Droite restés libres hésitaient; à une heure aussi décisive, « la résistance armée, même au nom de la loi, leur semblait sédition [1]. » Comme une proie qui s'offrait, ils se massèrent au Palais Bourbon, à la mairie du Xe. La troupe les arrêta sans peine, et l'on put croire qu'en quelques heures, sans coup férir, Louis Bonaparte avait triomphé.

C'est alors que plusieurs représentants républicains se dressèrent contre le coup d'État et se révélèrent hommes d'action : Victor Hugo, Madier de Montjau, Michel (de Bourges), Versigny, Baudin, Jules Favre.

Dès l'aube, à la nouvelle des événements, ils se préoccupèrent d'aviser leurs collègues de la Montagne, de les grouper à la hâte, d'ébaucher les premiers plans de résistance; Michel de Bourges réveilla Versigny, qui réveilla Hugo [2]. Madier de Montjau, Bastide, Millière se prodiguèrent. A huit heures, quelques membres de la Gauche se réunirent rue Boursault, chez Ivan, secrétaire de l'Assemblée [3], puis cité Gaillard chez l'ancien constituant Laissac [4]; vers onze heures, 70, rue Blanche, chez le baron Coppens [5]. Le nombre des députés républicains exaspérés augmentait à chaque nouveau rendez-vous. Favre n'assista point aux premiers, où ne se rejoignirent que les représentants voisins les uns des autres. Peut-être se trouva-t il à la réunion chez Coppens, qui eut lieu dans la matinée. Hugo, dans son chapitre : « rue Blanche n° 70 », ne signale pas la présence du grand avocat. Cependant sa pensée se reporte à lui, car il écrit : « Tous les chefs possibles de barricades étaient en prison. Les fabricants du guet-apens avaient soigneusement oublié Jules Favre, Michel (de Bourges) et moi, nous jugeant moins hommes d'action que de tribune, voulant laisser à la gauche des hommes capables de résister mais incapables de vaincre, espérant nous déshonorer si nous ne combattions pas, et nous fusiller si nous combattions [6]. »

En tous cas, Favre fut de la seconde assemblée chez le baron

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 337.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 276 et suiv.
3. Ténot, *op. cit.*, p. 99.
4. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 277 et 299.
5. *Ibid.*, t. Ier, p. 299 et suiv.
6. *Ibid.*, t. Ier, p. 300.

Coppens, au début de l'après-midi [1]. Désormais, jusqu'à l'échec définitif, il luttera avec ses collègues de la gauche.

Dans le salon de la rue Blanche se pressait, débordant vers l'natichambre, manifestant tumultueusement sa colère, la foule des représentants et des journalistes démocrates. Dominant tout, la voix impérieuse de Hugo dictait la mise hors la loi; Baudin, assis devant une petite table entre deux fenêtres, écrivait; à cette même table, près de lui, Favre prenait des notes. « Louis-Napoléon Bonaparte est un traître », proclamait Hugo. Favre observa que ce nom de Napoléon avait encore sur la multitude un pouvoir magique, et qu'il convenait de le rayer [2]. On acquiesça. Au bas de la proclamation, Favre mit son nom à côté de celui de Hugo. De toute part, on recopiait ce texte libérateur. Deux journalistes s'avancèrent, offrant de le faire placarder sur les murs de Paris; l'un d'eux était Millière, ancien rédacteur de *l'Éclaireur républicain du Puy-de-Dôme*. Ainsi, la destinée se plaisait à mettre en présence, rapprochés par la défense d'une même cause, le futur membre du gouvernement de la Défense nationale et le futur folliculaire du *Vengeur*.

A ce moment, on annonçait l'approche des troupes. Les représentants comprirent que leur devoir était de se dérober sans cesse. Ils se séparèrent par des chemins différents. A quatre heures ils se retrouvaient chez Beslay, un ancien constituant, rue de la Cerisaie, 33 : là eut lieu une délibération à laquelle Favre prit part [3]. Et, de nouveau, on signalait la police; la course errante reprit. Un autre rendez-vous fut fixé, au local de l'Association des ébénistes, rue de Charonne. Avant huit heures, Favre qu'accompagnaient notamment Madier de Montjau et Michel (de Bourges) s'y présenta [4]. Mais une cruelle déception les attendait : le local était clos. Il semblait que ce fût comme une confession du faubourg indifférent. — Où ironsnous? demanda Favre. Lafon proposa son appartement situé tout près, au n° 2 du quai de Jemmapes. On accepta : quelques instants après se tenait la plus importante réunion, celle où la

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 361 et suiv.
2. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 363. Cette proclamation a été reproduite notamment par Hugo, *op. cit.*; Ténot, *op. cit.*, p. 126.
3. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 365. La présence de Favre à la réunion qui se tint chez Beslay est mentionnée par H. Magen, *Histoire de la Terreur bonapartiste*, p. 44.
4. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 375.

prise d'armes allait être décidée[1]. *L'Histoire d'un Crime* nous en décrit l'impressionnant décor : une grande pièce, dont les fenêtres donnaient sur une cour profonde et sombre; devant la cheminée, une table qu'éclairaient faiblement deux bougies. Là, quatre représentants composaient une sorte de tribunal révolutionnaire : Jules Favre, Hugo, Carnot, Michel (de Bourges). En face d'eux, se serrant sur des sièges disparates, les républicains, plus nombreux encore que dans la journée. Ce fut Favre le premier qui prit la parole : il dit que l'action devenait urgente; qu'il fallait organiser l'effort commun de l'Assemblée et du peuple. Un comité s'imposait, qui dirigerait le mouvement. Tous les représentants, raconte Victor Hugo, acclamèrent cet éloquent et courageux homme[2].

Alors fut nommé le « comité de résistance » qui se composa de Favre, Carnot. Hugo, Michel (de Bourges), de Flotte, Madier de Montjau, Faure, le député ouvrier du Rhône. Ce comité siégea de suite, distribuant son rôle à chacun de ses membres.

Au surplus, il devenait difficile de délibérer au milieu de l'agitation persistante : Favre, Carnot et Madier de Montjau se transportèrent chez l'ancien constituant Landrin, rue des Moulins, n° 10. Cette réunion fut de courte durée : seul Michel (de Bourges) se joignit à ses collègues[3]. A la suite d'un malentendu, les autres membres du comité demeuré quai de Jemmapes avaient accepté l'offre de l'ancien officier de marine Cournet, et s'étaient rendus chez lui, rue Popincourt, n° 80[4]. Favre et les autres représentants réunis rue des Moulins en furent informés; ils se décidèrent à rallier leurs amis. Toutefois, accompagnés de Bastide, ils allèrent d'abord chez Hovyn, lieutenant-colonel de la cinquième légion[5], qui avait fait annoncer aux représentants son intention de convoquer les officiers placés sous ses ordres. Jules Favre et Bastide le questionnèrent longuement, l'encouragèrent dans ses projets. Il

1. Cette importante réunion a été analysée par tous les historiens du coup d'État. Voir Victor Hugo, *op. cit.*, t. I[er], p. 375 et suiv.; Ténot, *op. cit.*, p. 126 et 127; Durrieu, *le Coup d'État de Louis Bonaparte*; Schœlcher, *Histoire des Crimes du 2 décembre*; H. Magen, *op. cit.*, etc...

2. Victor Hugo, *op. cit.*, t. I[er], p. 376.

3. *Ibid.*, p. 378 et 379.

4. Voir les notes de Madier de Montjau, publiées dans le *Cahier complémentaire* (Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 406).

5. Madier de Montjau, *ibid.*

avoua que ceux qu'il avait consultés manquaient d'enthousiasme et ne se compromettraient point. La garde nationale n'entrerait en action que si le succès était certain.

Quand Favre arriva rue Popincourt, avec ses collègues auxquels s'étaient joint Schœlcher, Aubry (du Nord), il était près d'une heure du matin [1]. La plupart des députés venaient de se retirer, non sans avoir décidé la réunion du lendemain, celle de la salle Roysin. Aussi Favre ne resta-t-il que peu de temps chez Cournet, cherchant à réconforter ses amis, leur demandant de rester unis contre Bonaparte. Lorsque Bastide et Cournet, les deux adversaires de Juin, se serrèrent la main, le grand avocat ne fut pas le dernier à applaudir. Il songeait à passer avec ses collègues la nuit rue des Moulins, mais, sur un avis que le numéro 10 était signalé à la police, il alla se reposer quelques heures rue Villedo, 7, chez l'ancien constituant Leblond [2].

Le jour du 3 décembre parut se lever sur une ville en deuil. Le temps était sombre. Les boutiques s'ouvraient lentement. Les passants étaient rares; ils jetaient à la dérobée un regard sur les affiches annonçant la formation du nouveau ministère, et disparaissaient dans le brouillard. On entendait de tous côtés le rythme des troupes en marche, le galop de la cavalerie, et sur les pavés le heurt des crosses de fusils. Commandés par le général Carrelet, vingt mille hommes défendaient l'Élysée. Une force égale, sous les ordres du général Levasseur, occupait les quartiers les plus redoutés, de l'Hôtel de Ville à Vincennes. La rive gauche était gardée par la division du général Renault [3].

Cependant, réfugiés dans l'étroite pièce de la rue Villedo, les membres du comité de résistance délibéraient. Victor Hugo conseillait la résistance immédiate, acharnée, désespérée; persuadé que la vue de ses représentants ceints de l'écharpe tricolore suffirait à soulever le peuple autour d'eux, il préconisait la descente dans la rue. Favre, Michel (de Bourges) étaient d'un avis opposé. Ils avaient pu, la veille, interroger le faubourg Saint-Antoine; ils avaient compris son silence. S'y rendre, c'était se laisser arrêter ou massacrer. C'était surtout

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 387.
2. *Ibid.*, p. 396.
3. Voir Ténot, *op. cit.*, p. 129 et 130.

livrer la France au coup d'État. Mieux valait rester dans les quartiers du centre, ceux du commerce, les seuls qui semblaient s'émouvoir. Il convenait de les tenir en haleine, de les agiter par des proclamations, d'y concentrer les hommes résolus, d'y créer l'insurrection. Et puis, il fallait attendre là les décisions des associations ouvrières, le mot d'ordre des sociétés secrètes. La victoire s'organiserait au cœur même de Paris. Hugo dut reconnaître la sagesse de telles considérations, que la mort de Baudin confirmait en ce moment même. Plus tard, il s'empressera de rendre hommage au « profond sens politique » que les deux illustres républicains montrèrent au cours de ces journées tragiques [1].

Cependant, comme pour donner plus complètement raison à Favre, l'agitation naissait dans le centre. La nouvelle de la fin héroïque de Baudin y éclata tout à coup, et s'y répandit avec une étrange rapidité. Ce fut d'abord de la stupeur, puis de l'indignation. Des rassemblements se formèrent, menaçants. On commenta avec enthousiasme les proclamations de la Montagne. Des fusils apparurent. Entre les quais et les boulevards on se mit à dépaver les rues [2]; à une heure, les associations ouvrières envoyèrent au comité de résistance un délégué, King. Jules Favre écrivit le mot d'ordre : « Les représentants soussignés donnent mandat au citoyen King et à ses amis de défendre avec eux, et les armes à la main, le suffrage universel, la République et les lois [3] ». Vers trois heures, les barricades s'élevaient rue Aumaire, rue Saint-Denis, rue Grenéta, rue Transnonain, rue Beaubourg, rue Bourg-l'Abbé. La fusillade crépita.

Après un séjour chez Grévy, 25, rue de Richelieu, le comité s'était transporté 10, rue des Moulins, chez Landrin, dans un cabinet exigu [4], mais celui-ci offrait l'avantage de communiquer avec un salon où étaient groupés une soixantaine de députés. De temps à autre, la porte du cabinet s'ouvrait; les chefs que le parti républicain s'était choisis venaient conférer avec de

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 415.
2. Ténot, *op. cit.*, p. 141-142; Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 416-418.
3. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 418.
4. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 423. Voir aussi H. Magen, *Histoire de la Terreur Bonapartiste*, p. 60.

nouveaux arrivants, puis ils reprenaient leur travail. Bientôt on les vit apparaître, tenant en mains le décret qu'ils avaient rédigé. A ce moment Jérôme Napoléon, en compagnie d'Émile de Girardin, pénétra dans la salle. La surprise des républicains fut telle, qu'un profond silence s'établit. — « Vous ici, Napoléon! » s'écria Beslay. — « Il est aussi républicain que moi », répliqua Jules Favre[1].

Par la suite, Favre écrira que Jérôme Napoléon fut, pendant le coup d'État, un « provocateur »[2]. Pour le moment, malgré la rancœur de ces heures de crises, il était tout à la confiance. Les députés présents ne partagèrent pas les illusions que les feux de salve n'avaient pas réussi à dissiper dans l'esprit de l'avocat d'avril : l'accueil réservé au prince Napoléon fut glacial. Cependant la discussion s'engagea devant lui. Émile de Girardin préconisa les décisions qu'il jugeait de nature à sauver la République : c'était la grève universelle décrétée, c'était la résistance résolue, mais pacifique; pas de guerre de rues, disait-il, mais la victoire par le vide creusé autour de l'usurpateur. Michel (de Bourges) réfuta cette opinion. Puis ce fut Favre qui s'éleva, raconte Hugo, à la plus haute éloquence[3]. Il reconnut ce que l'idée de Girardin avait de noble, de séduisant. Elle n'en était pas moins irréalisable. Le peuple pouvait lutter quelques jours, il ne pouvait indéfiniment suspendre son travail. La grève générale était une utopie. Sans doute, il était abominable de voir des Français tuer des Français, mais Louis Bonaparte en supporterait la responsabilité; la défense des libertés était un devoir sacré.

Après une discussion houleuse, Favre donna lecture d'un décret qu'il venait de rédiger, et qui levait l'état de siège. Le préambule a conservé sa vigoureuse empreinte : « Considérant que, pour l'accomplissement de son crime, Louis Bonaparte ne s'est pas contenté de multiplier les moyens de destruction les plus formidables contre la vie et les propriétés des citoyens de Paris, qu'il a foulé aux pieds toutes les lois, anéanti toutes les garanties des nations civilisées; *considérant que ces criminelles folies ne font qu'augmenter la violente réprobation de toutes les*

1. Beslay, *Mes Souvenirs*, p. 241 et suiv.
2. Jules Favre, *Mélanges politiques, judiciaires et littéraires*, avec une préface de Paul Maritain, 1882. *Le Paravent*, p. 372.
3. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 426-427.

consciences et hâter l'heure de la vengeance nationale, mais qu'il importe de proclamer le droit[1].... »

A huit heures, le comité de résistance siégea rue Neuve-des-Petits-Champs, chez Marie. L'espoir était revenu, bien qu'on pût s'attendre encore à toutes les répressions de la part d'un gouvernement affolé. Les représentants expédièrent des ordres pour la journée du lendemain. Ils se proposaient de diriger l'action qui se préparait, de la rendre méthodique : il fallait fatiguer les troupes par une résistance opiniâtre, reculer quand elles avanceraient, en un mot, gagner du temps, permettre à la province de s'insurger, retarder l'heure de la suprême bataille. Jules Favre et Alexandre Rey, assis près d'une fenêtre, élaboraient une proclamation à la garde nationale[2]. Sans cesse les adhésions parvenaient au comité. Sans cesse des républicains venaient apporter de réconfortantes nouvelles. On avait vaillamment défendu les premières barricades ; prises, elles avaient été réoccupées. Les socialistes, les réfugiés de Belgique et d'Angleterre s'agitaient. Des associations ouvrières lançaient des proclamations, faisaient de la poudre[3]. Tous ces efforts individuels, tous ces courages naissants réclamaient une direction énergique, attendaient les décisions de ce comité dans lequel ils avaient mis leur dernier espoir. A une heure du matin, Favre et ses collègues quittèrent leur refuge de la rue Croix-des-Petits-Champs[4] ; quelques minutes après, des agents de police y faisaient irruption.

L'effervescence reprit dès l'aube du 4 décembre. De bonne heure, Jules Favre avait rejoint Hugo, Michel (de Bourges), Carnot dans le cabinet de travail de Grévy[5]. Ces derniers le

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 431. — A en croire Léon Bigot, *loc. cit.*, un « haut personnage » qu'il ne nomme pas se serait présenté chez Beslay tard dans l'après-midi, et aurait insisté pour voir Favre, après s'être présenté au domicile particulier de ce dernier et avoir reçu de la bouche du domestique de l'avocat l'indication du lieu de la réunion, sur son assurance qu'un grand danger menaçait son maître. Ce visiteur aurait avisé Favre de la prochaine arrivée des troupes. Une légende veut que le même domestique ait révélé au prince Napoléon le refuge de Favre. Sans en garantir l'authenticité, peut-être pourrait-on la rattacher à l'incident rapporté par Léon Bigot Il est également possible que le « personnage » en question ait été un envoyé de Billault, qui à plusieurs reprises s'efforça de sauver Favre.

2. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 446.

3. Ténot, *op. cit.*, p. 144 et suiv.

4. Victor Hugo, *op. cit.*, t. Ier, p. 456.

5. Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 3.

chargèrent de préparer un décret ordonnant la mise en liberté de tous les condamnés politiques; on connaît ce document si éloquent dans sa sobriété : « ... Considérant que le crime de Louis-Napoléon Bonaparte, en abolissant par la violence l'action des pouvoirs publics, rétablit la nation dans l'exercice de la souveraineté, et que tout ce qui entrave actuellement cette souveraineté doit être annulé;... que toutes les poursuites commencées, toutes les condamnations prononcées à quelque titre que ce soit pour crimes et délits politiques, sont anéanties par le droit imprescriptible du peuple.... Sont abolies, dans tous leurs effets criminels ou civils, toutes poursuites commencées, toutes condamnations prononcées pour crimes ou délits politiques [1].... »

Le décret adopté, la discussion reprit. Avec Michel (de Bourges), Favre s'efforça de montrer ce qui faisait la force de Louis-Napoléon [2]. Le président avait su créer une habile confusion, en rétablissant le plébiscite. Soumettant ses actes à une ratification nationale, il apparaissait désormais comme un sauveur des libertés, des prérogatives populaires. Trompés par les apparences, beaucoup s'imagineraient avoir librement délégué l'autorité. Mais elle ne leur appartenait pas : elle était à la nation seule, dont les droits sont imprescriptibles. Et l'éloquent représentant concluait qu'il fallait opposer, à la ratification illusoire, le vote souverain; contre la dictature qui cherchait à se fonder sur l'usurpation, dresser l'autorité qui trouve dans le peuple sa force et sa légitimité. Convoquer une Assemblée nouvelle, c'était ouvrir les yeux aux plus crédules, c'était sauver la France.

Michel (de Bourges) pensa évoquer les souvenirs révolutionnaires en proposant le nom de *Convention nationale;* Favre insista pour le titre : *Assemblée constituante*, qui lui semblait correspondre mieux aux préoccupations des esprits. Avec Carnot, le comité préféra l'expression : *Assemblée Souveraine* comme ne devant, par sa néologie, susciter aucune appréhension. Il vota le décret qui fut bientôt imprimé et placardé [3].

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 4. En achevant la lecture de ce texte, Favre disait en souriant à Hugo : « Mettons en liberté vos fils et vos amis » ; et le grand homme de répondre aussitôt « Les barricades auront quelques combattants de plus ».
2. *Ibid.*, p. 5 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 4.

Peu à peu, cependant, les députés affluaient. C'étaient, entre les nouveaux arrivants et les membres du comité, des allées et venues continuelles. Chacun apportait des renseignements, en général de bon augure[1]. La résistance ne tarda pas à se préciser[2]; partout des barricades s'élevèrent. — « Demain, dit Favre à ses amis, nous daterons nos décrets du Panthéon[3]. »

A une heure le coup d'État semblait aux abois. Bastide entra rayonnant au comité de résistance et du seuil il s'écria : « Tout va bien, Paris est parti[4] ». Dans leur joie, les représentants s'embrassèrent, les larmes aux yeux. « Maintenant, s'écria Favre, qu'un régiment tourne ou qu'une légion sorte, Louis Bonaparte est perdu[5]. »

Soudain, vers trois heures, le fracas d'une fusillade violente éclata. Les représentants se regardèrent émus, s'efforçant de deviner l'endroit où s'engageait l'action. Ils se persuadèrent bientôt que les troupes attaquaient les barricades les plus proches. Les détonations crépitaient sans relâche et Favre dut alors se souvenir de la matinée du 9 avril 1834 et de sa plaidoirie si tragiquement interrompue. Mais Versigny faisait irruption dans la salle, bouleversé, et mettait ses amis au courant du massacre du boulevard Bonne-Nouvelle[6]. Le comité de résistance devait se retirer s'il voulait encore combattre. Sur la proposition de Dupont-White qui offrit sa maison, les représentants abandonnèrent un asile devenu dangereux. Ils se retirèrent deux par deux, Jules Favre avec Hugo[7].

Il faisait froid, une pluie fine tombait, Favre noua un foulard autour de son cou : « Je veux bien être fusillé, murmura-t-il, mais je ne veux pas m'enrhumer[8] ». C'était là le mot d'un soldat.

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 26 et suiv.
2. Voir notamment Ténot, *op. cit.*, p. 167 et suiv., et Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 27 et suiv., 31 et suiv.
3. Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 28.
4. Victor Hugo, *Napoléon le Petit*, édition de l'Imprimerie nationale, p. 66.
5. Ténot, *op. cit.*, p. 162-163 et Tchernoff, *op. cit.*, p. 43.
6. Le récit de ce « fatal combat », pour reprendre une expression échappée à la plume de Magen, se trouve dans tous les ouvrages sur le coup d'État (Voir notamment Ténot, *op. cit.*, p. 163 et suiv., Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II, p. 56 et suiv., *Napoléon le Petit*, p. 83 et suiv., Victor Schœlcher, *le 2 décembre, les Massacres de Paris*, p. 19 et suiv.)
7. Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II, p. 62.
8. *Ibid.*, t. II, p. 62.

Les députés se retrouvèrent en assez grand nombre dans l'appartement de la rue du Mont-Thabor, numéro 11 [1]. De suite la discussion s'engagea. On doutait encore de l'irréparable malheur, on en cherchait les raisons, on s'efforçait d'en deviner l'importance. King se présenta, amené par Leblond. Les associations ouvrières pouvaient disposer de quatre mille combattants. Suivant les instructions du comité, elles avaient jusqu'ici évité les chocs décisifs; si la Montagne en donnait l'ordre, les hommes s'armeraient et construiraient des barricades. Les représentants hésitèrent. Plusieurs d'entre eux persistèrent à croire qu'il fallait gagner du temps, ralentir l'action. Hugo était d'un tout autre avis. Il fallait, selon lui, mettre à profit la surexcitation populaire. Favre parla dans le même sens. Aux collègues qui demandaient : « Quelle réserve gardons-nous pour demain? » — « La victoire », répondit-il [2].

Le comité prit ses dernières dispositions. Favre fit décider que les représentants se mettraient à la tête du mouvement populaire.

A ce moment, Mathieu (de la Drôme) arriva, suivi de Bancel et de Charles Gambon. Tous trois, ils avaient assisté au drame du boulevard, et en prévoyaient les inévitables conséquences. Frappée d'épouvante, il était certain que la population parisienne ne songerait plus à résister. A cette constatation désespérante, bien peu de représentants purent se défendre d'un certain sentiment d'inquiétude et de malaise; Favre resta calme. « Chaque fois que la porte de notre asile s'ouvrait, a raconté Victor Hugo, nous nous regardions tous un peu pâles, mais tous souriants, car c'était la mort qui pouvait entrer. Et Jules Favre continuait à parler et à célébrer la République mourante alors, mais immortelle, dans son magnifique langage.... Ce sont là des choses que les nations n'oublient pas, ne doivent jamais oublier [3]. »

Vers la fin de l'après-midi, le député Labrousse se présenta [4]. Il déclara qu'il avait vu dans les environs des figures suspectes. A n'en pas douter, la police surveillait la maison de Dupont-

1. Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II, p. 63 et suiv.
2. Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 65-69.
3. *Nos contemporains, Jules Favre*, cité par Maritain, *op. cit.*, p. 370.
4. Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 69 et suiv.

White; il était téméraire d'y demeurer plus longtemps. Cette fois les membres du comité de résistance se séparèrent sans pouvoir fixer d'autres rendez-vous. Tout allait dépendre des circonstances, des événements de la soirée, des dispositions du peuple parisien.

Pendant quelques heures, le mouvement insurrectionnel persista[1]. Les républicains, enflammés encore par les proclamations de la Gauche, défendirent vaillamment leurs barricades. Mais la nouvelle de la tuerie des grands boulevards vint paralyser toute velléité de résistance. En vain, durant la fin de l'après-midi, Favre, assisté de Madier de Montjau, Hugo, de Flotte, s'était dépensé en démarches, en tentatives de toutes sortes[2]. Ils durent s'avouer l'inanité de leurs efforts. Accablé de douleur, Favre se reposa quelques heures dans son appartement, au n° 15 du boulevard de la Madeleine[3].

Les jours suivants, le comité se réunit très difficilement. Madier de Montjau parvint seul, le cinq, chez Aristide Guilbert, rue La Rochefoucauld[4]. Ce même jour, Aubry (du Nord), Versigny et trois de leurs collègues, — Favre fut peut-être parmi eux, — se rencontrèrent dans un café de la Chaussée d'Antin, et s'efforcèrent, sans y parvenir, de soulever à nouveau la garde nationale. Le six, une assemblée assez importante se tint place de la Madeleine, chez Raymond[5]. Les membres du comité formèrent les projets les plus désespérés. Chamaranle et Hugo déclarèrent que les représentants du peuple, ceints de leurs écharpes, devaient haranguer les troupes. Il fallait, disaient-ils, réveiller Paris, ou mourir. La plupart des républicains désapprouvèrent cette proposition. Se faire tuer, c'était assurer le triomphe définitif de Louis Bonaparte. Dans cette prescience de l'avenir à ménager, on devine l'action de Favre, son argumentation éloquente et persuasive. Sans cesse au cours de ces journées de décembre, où Hugo et Favre déployèrent une égale ténacité, un égal courage, se heurtèrent cependant leurs tem-

1. Sur les combats livrés dans la soirée du 4 décembre, lire notamment : Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 72-100; Ténot, *op. cit.*, p. 166 et suiv., V. Schœlcher, *le 2 décembre, les Massacres de Paris*, p. 102 et suiv., etc.

2. Voir le *manuscrit* de Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II, p. 234.

3. Renseignement fourni par Mme V.

4. Notes de Madier de Montjau, publiées dans le *Cahier complémentaire* (Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II, p. 410.)

5. Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II, p. 118 et suiv.

péraments opposés. Voués tous deux aux généreuses illusions, l'un croyait en poète à la toute-puissance du verbe sur la masse, à l'efficacité du geste libérateur; l'autre, homme du Palais, inclinait aux actes raisonnés et aux solutions politiques; sans lui, sans son action, Baudin n'eût peut-être pas été le seul représentant tué sur les barricades, mais on ne voit guère ce que la République eût gagné à ces épisodes aussi glorieux qu'inutiles.

Le dimanche 7 décembre, Favre et Hugo se rejoignirent chez Mme Didier, rue de la Ville-l'Évêque [1]. Il y avait là quelques-uns de leurs collègues, Bastide, Michel (de Bourges). Le comité siégeait pour la dernière fois, au prix de mille dangers. Tout espoir était définitivement perdu. A la nuit tombante les représentants se quittèrent. L'avocat s'éloigna avec le poète. Hugo fit connaître à Favre son intention de prendre le chemin de l'exil. Favre lui exprima sa volonté de rester à Paris pour partager les épreuves de la France et combattre le nouveau régime [2].

Cependant, il avait tout à craindre : se réfugier chez lui? il n'y pouvait songer. Son nom ne figurait pas seulement sur les affiches du comité de résistance, mais encore sur les listes de suspects de la Police [3]. Le Président avait pu dire à Billault qui implorait pour son collègue : « Je ne veux pas qu'on touche un cheveu de la tête de Jules Favre », mais les familiers de l'Élysée, fort irrités du rôle qu'il venait de jouer, réclamaient sa déportation [4]. La police le recherchait activement. Boulevard de la Madeleine, de savantes perquisitions furent opérées. Des agents surveillaient avec soin le n° 8 de la rue de Castellane. Mme Julie n'avait de ses nouvelles depuis cinq jours que grâce à l'intermédiaire de personnes dévouées. Elle était même parvenue à le voir quelques instants; pour cela elle avait dû dépister les agents qui la suivaient [5].

1. Victor Hugo, *op. cit.*, t. II, p. 129 et suiv., et p. 163.
2. Maritain, *op. cit.* (*Le Paravent*, p. 375.)
3. Déposition du comte de Kératry. (*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 647.)
4. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 694.
5. Favre nous a laissé, des épisodes romanesques de sa fuite devant les limiers du coup d'État, une relation sous forme de nouvelle intitulée : *le Paravent*. Ce récit, publié par Paul Maritain dans ses « *Mélanges... de Jules Favre* » a, au point de vue documentaire, tout à fait la même valeur qu'*Henri Belval*. Le fond en est rigoureusement authentique; si tous les

Grâce à une famille amie[1], Favre avait trouvé un refuge boulevard Bonne-Nouvelle, chez M. Léon Coignet[2]. Il y arriva dans un fâcheux état de fatigue physique et de prostration morale[3]. C'est sans joie qu'il apprît alors que, sur la prière de Billault, M. de Turgot avait fait à son intention rédiger un passeport, sous un nom supposé[4]. Préalablement grimé par l'acteur Bocage, il se laissa conduire jusqu'à la gare du Nord. Mais là, il ne put se résoudre à monter dans le train. « Advienne ce que Dieu voudra, dit-il aux fidèles qui l'entouraient, je ne partirai point[5]. »

Il retourna chez les Coignet, mais, ceux-ci ayant été avisés par un familier de la maison, le docteur Cladel, qu'une perquisition devait y être opérée le soir même à neuf heures, il ne voulut pas les compromettre inutilement en restant sous leur toit, et, la nuit venue, prit congé d'eux. Il semble que Favre ne se soit pas prêté à cette fuite perpétuelle devant les policiers sans une vive répugnance, et nous devons le croire lorsqu'il nous affirme qu'il songea plusieurs fois à descendre dans la rue, visage découvert, si graves que dussent être pour lui les conséquences de ce geste.

Le docteur Cladel conduisit en voiture l'ancien représentant dans l'hôtel habité par un honorable notaire parisien, Me Bouclier. A vrai dire, Me Bouclier envisageait sans hostilité l'avènement de Louis Bonaparte, et se fût à n'en pas douter refusé à donner asile à l'orateur républicain ; aussi bien est-ce sans son assentiment, et tout à fait à l'insu du chef de famille, que Mme et Mlle Bouclier, républicaines ardentes, accueillirent

noms y sont travestis, les événements n'en sont pas moins présentés sous leur vrai jour et dans leur chronologie exacte. Les renseignements que nous fournit *le Paravent* sont confirmés par tout ce que nous savons grâce à d'autres sources, non moins que par les témoignages oraux que nous avons pu recueillir.

1. La famille Briot.

2. Léon Coignet était un industriel connu, très républicain ainsi que sa jeune femme.

3. « Il se laissa lourdement tomber sur un fauteuil et resta longtemps abîmé dans ses sombres pensées. » (*Le Paravent*, *op. cit.*, p. 382.)

4. Léon Bigot, *op. cit.*, p. 694. Le bon Larousse, souvent très bien informé sur les hommes et les choses de l'époque, s'exprime ainsi : « Un passeport lui fut adressé directement (à Favre) par M. de Turgot, alors ministre des Affaires étrangères. Mais il le refusa et il résolut de rester en France, quelque danger qu'il y pût courir. »

5. Léon Bigot, *op. cit.*, p. 694.

Favre dans la pièce la plus retirée de leur propre appartement[1]. Il y demeura trois jours, du 9 au 11 décembre, mais dut se décider le 12 à quitter la retraite que lui ménageaient ces deux nobles femmes. Le docteur Cladel protégea encore sa sortie.

Favre n'avait toujours pas de gîte. Ses collègues étaient pour la plupart en exil; depuis le matin, Victor Hugo se trouvait à Bruxelles, avec Versigny. En province comme à Paris, la police arrêtait tous ceux qu'elle trouvait. Il passa quelques heures rue de Castellane, mais la prudence ne lui permettait pas de s'y attarder, bien qu'il pût se considérer comme méconnaissable sous l'habile maquillage de Bocage[2]. Il se confia à l'hospitalité de M. et Mme Briot, rue du Pot-de-Fer[3], et y eût trouvé enfin sa retraite définitive, sans l'indiscrétion d'une femme de service qui fit craindre aux amis du proscrit la visite de la police. Il reprit ses dangereuses pérégrinations et devint l'hôte de M. Odiot, rue de Rougemont, mais n'y resta que quelques heures. Au surplus, les amis de Favre lui conseillèrent de se faire oublier. Le meilleur des asiles, il devait le cher-

1. Dans des pages charmantes (*le Paravent*, *op. cit.*, p. 388 et suiv.) Favre nous a raconté son étonnement lorsque, abandonné par son guide, le docteur Cladel, dans un coin sombre, et étendant le bras pour se rendre compte du lieu dans lequel il se trouvait, « il sentit ses mains se perdre dans un flot de soie et de dentelles »; comment Mlle Bouclier lui avait abandonné sa propre chambre, contiguë à celle de sa mère, et comment pendant trois jours ses généreuses gardiennes en surveillèrent étroitement la porte. Il nous a dit ses tristes réflexions, sa rancœur, son découragement durant la pénible inaction de cette retraite forcée, et de quelle manière, Mᵉ Bouclier ayant, le 12 décembre, fait soudainement irruption dans la chambre, au moment où il s'entretenait avec ses deux protectrices de la République et de l'usurpateur, il trouva derrière un *paravent* le moyen d'échapper au maître de la maison. C'est ce dernier incident qui le détermina à courir de nouveau le danger de la rue. Nous savons encore, par *le Paravent* (*op. cit.*, p. 403 et suiv.) comment l'avocat eut à se souvenir du service qu'inconsciemment le notaire avait rendu au proscrit. D'autre part, le danger couru en compagnie de Favre ne détourna point Mme Bouclier de ses convictions républicaines, ni de sa touchante admiration pour les vaincus. Dans le courant de l'année 1852, M. de Maupas lui ayant adressé une lettre de menaces parce qu'elle avait tenu des propos séditieux à la vente des biens de Victor Hugo, elle lui répondit : « Monsieur, avant de recevoir votre lettre, je savais que nous étions entourés d'espions jusque dans l'intérieur de nos familles. Si vous m'arrêtez pour ce que j'ai dit sur M. Louis-Napoléon, vous arrêteriez la France entière quand elle parle des effractions commises au château d'Eu. » (Voir le *Cahier complémentaire* de Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, t. II).

2. Sa petite fille ne l'avait pas reconnu.

3. Aujourd'hui rue Bonaparte.

cher aux environs de Paris. Là il pourrait avec une sécurité relative attendre les événements.

Cette idée le séduisit. Avant la fin de décembre, il était installé à Bougival, rue Mesme, 9. Il y vécut tout d'abord dans une retraite absolue, habitant une sorte de soupente à l'abri des regards, ne sortant que la nuit. Peu à peu il se relâcha de cette existence monacale. Ses familiers avaient l'impression que la tourmente s'écartait de lui. Après ses amis personnels, des amis politiques, Émile Ollivier lui rendirent visite. Ils l'entretinrent de l'état des affaires publiques, de sa propre situation. Louis Bonaparte ne bannirait point celui qui, dans sa confiance aveugle, l'avait défendu à l'Assemblée nationale. Et si Favre demeurait en France, il pourrait au Palais continuer la lutte contre le nouveau régime.

Les événements confirmèrent ces prévisions. Au début de janvier 1852, les membres du conseil de l'Ordre, après une discussion très animée, décidèrent de tenter à la préfecture de Police une démarche en faveur de leur illustre confrère. Ils s'y rendirent en robe, et aucun d'eux ne manqua à l'honneur de cette dangereuse négociation [1]. Leur tentative fut d'ailleurs couronnée de succès. Le 9 janvier, « pour cause de sûreté », 66 représentants étaient expulsés du territoire français. La liste comprenait la plupart de ceux qui avaient organisé la résistance contre le coup d'État, Victor Hugo, Schœlcher, de Flotte, Madier de Montjau, Mathieu (de la Drôme). Il n'était pas question de Favre.

Deux départements, le Rhône et la Loire, l'élirent conseiller général. Il donna sa démission pour ne pas prêter serment. La fameuse question du serment ne se posait pas encore dans les termes où elle devait se poser par la suite, et les souvenirs du coup d'État étaient encore trop brûlants. Il reprit sa place au Palais, décidé à continuer la lutte, confiant dans l'avenir et persuadé de la chute prochaine du régime nouveau [2].

Le coup d'État avait transformé la destinée publique de

1. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 695. Voici les noms des avocats à la Cour de Paris qui prirent part à cette démarche : Duvergier, Gaudry, Paillet, Liouville, Marie, Chaix d'Est-Ange, Delangle, Lacan, Plocque, Desbadets, Caubert, Boinvilliers, Desmarets, Paillard de Villeneuve, Carriguet, Berryer, Alexis Fontaine, Rivolet, Thureau.

2. « Cela ne durera qu'un jour », disait-il volontiers à ses amis du Palais. (Tchernoff, *op. cit.*, p. 126.)

Favre. Il ne bouleversa pas moins sa vie privée. Dans le refuge auquel l'avaient astreint les événements, il envisageait les avantages d'une installation définitive. Il se disait que cette retraite familière lui permettrait de travailler librement, l'âme au repos, de guetter, près de Jeanne Charmont et de ses enfants, le réveil des esprits.

Le projet, délibéré avec les siens, fut vite exécuté. En juin 1852, Favre était installé à Rueil [1] dans un domaine pourvu d'un parc magnifique, à côté de son ami Laluyé, avoué à la Cour de Paris, qui lui avait d'ailleurs indiqué le site et s'était chargé de négocier l'acquisition. Dans ce cadre intime, il passera les heures les plus graves de sa vie, torturé par le doute et le regret des solutions fausses, dues aux entraînements de son cœur. Ici, dans la salle à manger d'où l'on découvre les jardins, il aura l'apaisante joie de voir les siens réunis autour de la table familiale, de deviner le regard de son amie, de tenir entre ses doigts la main frêle d'une de ses filles. Le perron verra se profiler la romantique silhouette du grand avocat vêtu de noir, portant à la hauteur de la poitrine une lourde serviette gonflée de papiers, et descendant les marches à pas mesurés.

Dès 1852, il s'était remis à plaider. Il sortit de la profonde retraite à laquelle les événements l'avaient contraint pour défendre, au mois d'avril, devant la cour de Bordeaux, Chavoix, un ancien député de la République, poursuivi, à la suite d'un duel politique, par la famille de son malheureux adversaire, et qui avait fait appel d'un jugement rendu contre lui par le tribunal de Périgueux [2]. Il n'hésitait pas, dans sa plaidoirie, à évoquer les tragiques souvenirs du coup d'État : « Au lieu du représentant du peuple couvert par la majesté de son caractère, s'écria-t-il, vous n'avez plus à vos pieds qu'un proscrit, frappé par la persécution. C'est par la tolérance du pouvoir qu'il est admis à se défendre. Demain, il peut être forcé d'aller demander asile à la terre étrangère et d'y partager le pain de l'exil avec ses compagnons d'infortune. Qui le sait? Il peut être enlevé mystérieusement, disparaître d'au milieu de nous comme tant de victimes des fureurs politiques, et être jeté sur une plage lointaine.... »

1. Boulevard de Saint-Cloud, n° 5.
2. Tribunal civil de Périgueux, audience des 9, 10 et 17 mai 1851.

Favre reprenait peu à peu sa place au barreau. Il devenait nécessaire qu'il eût à Paris le logement qu'exigeait l'exercice de sa profession. Mais ce n'est pas en vain que Jeanne Charmont avait vécu près de lui à Rueil, pendant les longs mois de l'exil; qu'on avait respecté en elle la compagne d'un illustre républicain. Aussi est-ce pour elle et pour lui qu'il loua, 420, rue Saint-Honoré, un appartement où leurs deux existences furent désormais confondues[1]. Ils y demeurèrent toutefois dans une retraite absolue. Le secret de sa vie privée obligeait Favre à fermer sa maison à ses amis eux-mêmes. A Paris il ne voyait guère que les Babeuf, mais toujours chez eux, où il se rendait plusieurs fois par semaine.

Depuis les premiers jours de mai jusqu'à la fin de septembre, l'avocat habitait Rueil, entouré des siens. Dans le courant de l'année 1853, il avait fait l'acquisition d'un attelage qui, le matin, le transportait rapidement vers Paris[2]. Il revenait le soir, l'audience terminée, ravi lorsqu'une de ses filles accourait vers lui, les bras tendus : — « Bonjour ma mie! » Il passait là, en famille sa journée du dimanche. Des amis, Alphonse Odiot, surtout Frank Sain rendaient fréquemment visite aux Favre. Bientôt des liens de véritable amitié se nouaient avec les voisins : Jules Favre et Laluyé ne se quittaient pas, leurs femmes s'aimaient beaucoup[3]. Au mois d'avril, l'avoué était poursuivi disciplinairement devant la Cour d'appel de Paris; « son ami » le défendit avec chaleur[4].

Favre avait reconquis une sérieuse clientèle. A nouveau, précédé de sa réputation, il se montrait en province, où il remportait les mêmes succès qu'à Paris. Bientôt les procès politiques rappelèrent sur lui l'attention du grand public. Du Corps législatif impérial, la pensée semblait bannie. Le peuple se désintéressait de ces simulacres de Chambres, sans opposition, sans débats, sans compte rendus officiels. Il voyait bien

1. Lors du procès de la Salette (1857), Favre délogea pour s'installer 19, rue d'Antin.

2. Cour d'assises de la Seine, audience du 6 septembre 1871, interrogatoire de Favre, *Gazette des Tribunaux*, n° du 7.

3. Cour d'assises de la Seine, interrogatoire de Favre (*ibid.*).

4. Cour d'assises de la Seine, interrogatoire de Favre (*ibid.*). Citons également, pour mémoire, la plaidoirie que Favre prononça le 18 décembre 1852 pour l'acteur Frédéric Lemaître, diffamé par la *Chronique de Paris*. (L. Henry Leconte, *Jules Favre, avocat de Frédéric Lemaître.*)

que le contrôle n'existait plus; que les députés étaient devenus des fonctionnaires discrets et taciturnes. C'était au Palais de Justice que l'Empire trouvait des censeurs. Sous le voile d'une défense habile, les critiques les plus amères se cachaient à peine, et l'avocat républicain devenait un accusateur passionné. Jules Favre excella dans ces phrases mordantes, incisives, dans ces répliques qui marquaient le coup d'État au fer rouge. « A de certaines hauteurs, disait-il souvent, la parole est toujours libre[1]. » En juillet 1853, il défendit avec une âpre énergie Raoul Bravard et la veuve Libersalle dans le procès de la *Commune révolutionnaire*[2]. « Il n'y a pas de condamnation, s'écria-t-il, là où il n'y a pas de juge. » Sa protestation contre les commissions mixtes fut d'une véhémence telle, que le gouvernement interdit à la presse de publier les débats.

La célèbre affaire dite de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, qui se déroula peu après devant la Cour d'assises, puis devant le tribunal correctionnel de la Seine, donna prise aux attaques de Favre. Son client, compromis dans l'attentat contre la vie de l'Empereur, était un réfugié politique, un prince de Valachie, Bratiano. Vanter l'abnégation d'un homme qui lutta pour l'indépendance de sa patrie, qui, vaincu par la coalition des Russes et des Turcs, fut chargé de chaînes, n'était-ce pas accuser encore le servilisme du régime? Et le grand républicain dénonça cette administration tyrannique, cette police qui décachetait les lettres, ces magistrats qui atteignaient « les dernières limites du zèle et du dévouement ». Il s'attira cette apostrophe étonnée du président Zangiacomi : « Vous venez de dire une chose que vous n'avez pas le droit de dire. Tâchez donc de respecter quelque chose. » « Monsieur le Président, répliqua Favre, je respecte la vérité, et je la rétablis quand elle est obscurcie[3]. » La foule qui se pressait dans la salle frémit, et les jeunes avocats présents comprirent « qu'un amour plus vif, plus ardent de la liberté venait de s'allumer en eux[4] ».

Au surplus, sa défense fut habile — trop habile peut-être.

1. Barboux, *Ouverture de la Conférence des Avocats*, 29 novembre 1880.
2. Tribunal correctionnel de la Seine, audience du 27 juillet 1853.
3. Cour d'assises de la Seine. Audience du 12 novembre 1853. (*Gazette des Tribunaux*, 13 novembre).
4. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 23.

Le souci d'établir l'innocence de son client l'entraîna parfois au delà des justes limites. Dans son élégance patricienne, il eut pour les autres accusés cette phrase méprisante : « Bratiano, messieurs, que serait-il allé faire au milieu de cette cohue? » Mais le but était atteint. Le Ministère public, après avoir rendu hommage au talent de l'avocat, dissimula mal sa perplexité. Un verdict d'acquittement fut rendu. Bratiano resta d'ailleurs en prison pour être livré à une justice plus complaisante comme prévenu du délit de société secrète et de détention d'imprimerie clandestine[1].

Favre rédigea d'un trait, selon sa méthode, les grandes lignes de la plaidoirie qu'il prononça pour l'audacieux Roumain devant le tribunal correctionnel. Ici le ton était tout différent de celui qu'il avait dû employer aux Assises. Il est impossible d'imaginer une argumentation plus simple, plus claire, plus juridique. Sa définition des sociétés secrètes, son commentaire de la loi de 1848 pourraient être cités en exemples. Pas une exagération de langage. Il semble qu'il ait donné une consultation bien construite, étayée solidement, destinée à être lue à des magistrats. Puis, s'élevant peu à peu vers ces régions supérieures où sa pensée aimait à se porter, il considérait les règles éternelles du droit, mais aussi les lois d'exception, les considérations de salut public, les expédients politiques. « Qui mettra dans la balance, conclut-il, l'équité et la raison pour faire le contrepoids à l'épée qui pèse lourdement sur l'autre plateau? Qui? Si ce n'est cette puissance que les anciens nommaient divine... la justice! C'est à elle qu'est réservée cette noble victoire de la raison sur la passion, de la liberté intime de l'homme sur l'asservissement systématique des âmes. Croyez-le, il est temps de donner ces grands exemples qui ont fait, dans les siècles derniers, la gloire des Parlements. Ce n'est pas au nom de mécontents irrités, de factieux en révolte, de conspirateurs

1. C'est à cette époque que le mariage de la fille de ses amis Babeuf avec l'ancien représentant proscrit Versigny fut pour Favre un sujet de préoccupations. Il s'agissait d'obtenir du gouvernement l'autorisation pour Versigny de venir se marier en France. Favre proposa ses bons offices à cet effet et fit demander à l'Empereur le sauf-conduit nécessaire. Napoléon III saisit avec empressement cette occasion de lui être agréable, et Versigny put faire à Paris un séjour de vingt-quatre heures. Favre pouvait raconter un peu plus tard à une de ses cousines que l'Empereur lui avait fait savoir qu'il n'avait rien à lui refuser. (*Renseignements oraux.*)

endurcis que je vous la demande; c'est au nom de citoyens honnêtes, contristés, alarmés, inquiets sur les destinées de la patrie, qui attendent enfin, après tant de déceptions et d'amertumes, un mot qui les console et les fortifie[1]. »

Le tribunal resta sourd à cet appel, et Bratiano, qu'avait acquitté le jury, fut condamné à trois ans de prison et 500 francs d'amende. On sait que ses compatriotes devaient en faire un premier ministre.

En dehors de ces procès politiques, qui lui valurent une renommée considérable, les affaires dont Favre fut chargé dès cette époque en firent bientôt un des avocats les plus occupés de Paris. A côté d'instances qui mettaient en jeu de gros intérêts, combien de causes misérables lui étaient confiées! La pauvreté d'un plaideur, souvent même le peu de chances de succès lui semblaient des arguments devant lesquels il ne pouvait se dérober. Et pour ces clients il était infatigable[2].

Au cours de 1854, il entreprit la défense de son ami Alphonse Odiot, devenu depuis les événements de 1851 un familier de la maison[3] et dont l'illustre avocat devait être l'héritier. Son zèle lui vaudra par la suite d'atroces calomnies : Millière ne devait-il pas l'accuser d'avoir favorisé la rupture d'Odiot avec les siens en vue de s'en assurer la succession[3]. Il est cependant difficile d'imaginer une attitude plus loyale. Toute sa séduction personnelle, toute sa délicatesse, il l'employa à s'efforcer de réconcilier Odiot avec sa famille. Il n'y put par-

1. Tribunal correctionnel de la Seine, audience du 16 janvier 1854. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 412.)

2. Sur le dévouement et le désintéressement légendaires de Favre au point de vue professionnel, il a été beaucoup dit, beaucoup écrit. Les preuves n'en sont pas rares dans sa correspondance intime. Victime d'un accident de cheval, il écrivait le 16 août 1855 à Frank Sain « ... Ce qui me fait beaucoup de peine, c'est que j'avais une fin de mois d'août très chargée, et que mon empêchement nuit aux intérêts de plusieurs personnes auxquelles je suis très attaché, notamment à M. Odiot dont l'affaire venait lundi.... » (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*) Emile Ollivier a, dans *l'Empire libéral*, t. IV, p. 78, illustré par cette anecdote son désintéressement sans limites : « Un jour, entrant au tribunal pour plaider un des mauvais procès d'une de ses clientes, il poussait un soupir d'ennui. « Comment ne vous débarrassez-vous pas de cette femme? » lui dit un confrère. « Je ne le puis, répondit-il, elle ne me paye pas. »

3. Cour d'assises de la Seine, audience du 6 septembre 1871. (*Gazette des Tribunaux*, 7 septembre.)

venir. Alors, estimant qu'il se devait à un homme qu'il aimait profondément, il commença pour lui cette série de plaidoyers dont le premier fut prononcé en décembre 1851 et qui n'aboutirent à une solution définitive que le 3 juillet 1858, devant la Cour d'Orléans[1].

Ces années de recueillement politique de Favre sont très importantes au point de vue de sa vie privée. C'est en effet au mois de novembre 1855 que se place la naissance de sa seconde fille et l'une des fausses déclarations à l'état civil[2] dont la divulgation devait jeter sur le grand orateur un discrédit qui dure encore. Ainsi, la voie dans laquelle Favre s'était engagé l'avait conduit aux erreurs les plus graves. Sa vie fut un calvaire, dont chaque station accentua la faute et les regrets. Il n'avait pas reconnu Gabrielle. Il avait déclaré Jules comme né de lui et de Mlle Charmont, « non mariés ». Maintenant, il laissait échapper l'affirmation d'une union qui n'existait point! Au cours du procès célèbre qui se plaidera seize ans plus tard, Favre avouera les années de souffrance causées par quelques minutes d'égarement. « J'avais perdu la tête. » En réalité, quelque chose d'instinctif, fait d'une tendresse démesurée pour ses enfants et de respect pour celle qui partageait son existence, avait commandé sa volonté au mépris des lois et de sa réputation[3]. « Dieu m'a consolé, dira-t-il, en me donnant des enfants qui sont des anges[4]. » Sous l'empire d'une législation qui ignorait le divorce, un être comme Favre, sachant écouter la

1. Voir l'article de Millière dans *le Vengeur* du 8 février 1871.

2. Comme les actes de naissance des autres enfants de Jules Favre, celui-ci a été reproduit dans l'article de Millière (*Le Vengeur* du 8 février 1871). En voici le texte : « Du 6 novembre 1855, acte de naissance de Marie-Thérèse-Geneviève, née à Paris, rue Saint-Honoré, 420 *bis*, hier à cinq heures quarante minutes du matin; fille de Claude-Gabriel-Jules Favre, propriétaire, âgé de quarante-six ans, et de Jeanne Charmont, son épouse, propriétaire, âgée de quarante-quatre ans, domiciliés tous deux au domicile sus dit, *mariés à Dijon* (Côte-d'Or). Déclaration faite devant nous, Maire, Ministre de l'Etat civil du 1[er] arrondissement de Paris, par le père de l'enfant, assisté de Louis-Alphonse Odiot, propriétaire, et de Frank Sain... lesquels et le père ont signé avec nous, après lecture faite. » Cf. *ibid.*, l'extrait des registres de l'état civil de Sceaux relatif à la naissance du fils de Jules Favre : « Acte de naissance du 25 août 1849, de Marie-Jean-Baptiste-Louis-Jules, déclaré né de Mlle Jeanne Charmont, trente-sept ans et de Gabriel-Jules Favre, avocat, quarante ans, non mariés. »

3. Lire l'article d'Évariste Mangin dans le *Phare de la Loire* du 11 septembre 1871.

4. Cour d'assises de la Seine, 6 septembre 1871 (*loc. cit.*).

voix de sa conscience, devait être amené à mépriser les règles étroites du Code. Certes, coupable, il l'était devant la loi. Mais il est permis de méditer le jugement de Francisque Sarcey : « Ces faux, il n'est pas un homme de cœur qui, en semblables circonstances, puisse se refuser à les commettre ; ce serait un déshonneur de ne pas courir au-devant de la prison ou du bagne[1]. »

En 1856, un procès retentissant permit à Favre de revendiquer devant le tribunal correctionnel de la Seine les droits méconnus de la critique d'art. Son plaidoyer pour Gustave Planche, accusé d'avoir diffamé le peintre Madrazzo, constituait une énergique protestation contre le despotisme qui, après avoir étouffé les libertés publiques, menaçait aussi d'enchaîner la pensée : « Je ne veux pas, s'écriait-il, faire entendre l'expression bien vaine de mes regrets et de mes espérances. Seulement, si à tous les sacrifices consommés il faut joindre celui de la liberté du goût, de la dignité des lettres, du respect de l'art, si toutes ces nobles prérogatives doivent succomber comme les autres, prêt à tout, résigné à tout, je n'aurai pas de murmure contre ce nouveau renoncement, gardant au fond de mon cœur le culte de tout ce que je crois beau, la foi de tout ce qui me semble vrai[2]. » Mais, après cette cause honorable, il allait accepter de figurer dans une affaire fâcheuse, riche en scandale, qui intéressa sa carrière politique par les accusations violentes qu'elle souleva contre lui de la part d'un grand nombre de républicains.

Depuis une dizaine d'années, le Dauphiné était le théâtre de passions cléricales effrénées, de haines implacables, et aussi d'un mercantilisme éhonté. Il avait suffi pour cela des fantaisies mystiques d'une ancienne religieuse, Mlle Constance-Adélaïde-Marguerite Saint-Féréol de Lamerlière, qui avait imaginé, pour réveiller la foi, de se montrer vêtue d'un costume bizarre, robe ornée de croix, tenailles et marteau, tablier jaune, bas jaunes, souliers à fleurs, bonnet en forme de diadème, à deux naïfs bergers de la Salette.

Un prêtre éclairé, M. Deléon, n'avait pu se persuader qu'il

1. *Le Divorce*, article de Francisque Sarcey paru dans *le Gaulois* du 10 septembre 1871.

2. Tribunal correctionnel de la Seine, audience du 3 juin 1856. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 446.)

s'agissait d'une apparition céleste[1]. Il étudia le mystère, dénonça courageusement dans plusieurs opuscules la mascarade. L'évêché s'émut. Établir la vérité, c'était priver l'Église d'une honnête source de revenus. D'ailleurs, lors du coup d'État, M. Deléon avait sauvé de Cayenne un de ses collègues, soupçonné de libéralisme. M. Deléon fut frappé d'interdit. Mlle de Lamerlière, soutenue par le clergé, lui réclama 20 000 francs de dommages-intérêts. L'affaire vint devant le tribunal civil de Grenoble, qui, malgré le Procureur impérial, la débouta de sa demande et la condamna aux frais, l'auteur des ouvrages incriminés ayant agi « dans l'intérêt de la vérité », et Mlle de Lamerlière ayant rendu la thèse « vraisemblable par ses propos suffisamment constatés[2] ».

C'est alors que la « Belle Dame », ayant interjeté appel de ce jugement, se préoccupa de trouver un grand avocat parisien dont le nom pût augmenter le scandale. Par un regrettable hasard, elle s'adressa à Favre, et celui-ci accepta de suite : « Avant tout, écrivit-il, je cherche la vérité[3] ».

On s'est efforcé d'expliquer comment l'avocat de toutes les causes libérales a pu plaider une affaire semblable. Son caractère, ses préférences, sa manière l'y avaient fatalement déterminé. Pour un esprit comme le sien, soucieux avant tout de sortir de leurs cadres étroits les cas qui lui étaient soumis, soucieux aussi des amples développements aux périodes majestueuses, aux éloquentes chutes, le procès de la Salette devait paraître dès l'abord une source inépuisable[4]. D'autre part, cette cause soulevait le voile de l'inconnu, et nous savons que l'éducation très religieuse de Favre avait développé en lui le goût du surnaturel et même la croyance à ses mystères. Et puis Favre sut-il jamais refuser le secours de son influence à une femme, même de la « corpulence » de Mlle de Lamerlière? Ajoutons

1. L'abbé Castelier, qui soutint la même opinion, joua dans cette affaire un rôle moins considérable.

2. Tribunal civil de Grenoble, audience du 25 avril 1855.

3. Lettre à l'abbé Deléon, 30 juin 1856. (Voir la brochure : *Lettre à M. Jules Favre en réponse à son mémoire pour Mlle Lamerlière*, par l'abbé Deléon, Grenoble, 1857.)

4. « Jules Favre se préoccupait surtout de la forme, et si l'occasion s'offrait à lui d'une belle plaidoirie, il la saisissait avec ardeur sans se préoccuper du bon droit, ni du résultat final. Il était donc tout désigné pour plaider... l'affaire de Mlle de Lamerlière.... » (Ch. Limet, *Quatre-vingts Ans de souvenirs*, p. 225.)

deux raisons plus décisives encore. L'échec paraissait aussi certain qu'en première instance. Enfin, un ami de Favre, M. Landrin, commit, par zèle, la plus lourde maladresse : il crut devoir l'aviser que les électeurs de Lyon, bien disposés à son égard, ne lui pardonneraient pas de défendre la Salette [1]. Alors l'indépendance de Jules Favre se révolta. Ses dernières hésitations disparurent. La pensée qu'on avait pu, à l'aide d'un tel argument, s'efforcer de le convaincre, l'irrita, et, dans sa réplique devant la Cour de Grenoble, il ne manqua de faire entendre sa véhémente protestation.

Quoi! me disait-on, vous allez défendre une cause qui n'est pas la vôtre! Vous allez renier votre passé! Vous allez causer à vos ennemis la satisfaction de vous voir dans leur camp! Vous allez fouler aux pieds vos principes! Mes principes, Messieurs! mais c'est la vérité, et la vérité avant tout! Mes ennemis? C'est le mensonge et ses propagateurs! Et si jamais j'avais la douleur de rencontrer de tels hommes parmi ceux que j'avais crus mes amis, je me séparerais d'eux sans hésiter; et si par hasard les exigences d'une situation ou d'un parti quelconque devaient avoir pour conséquence de plier ma conscience à une résolution fatalement arrêtée d'avance, *je le déclare, Messieurs, j'abandonnerais un tel parti, et, soldat indiscipliné, je me réfugierais seul dans ma conscience et dans l'amour du bien* [2].

Sa décision prise, Favre se consacra entièrement à ce procès, et rédigea le *Mémoire pour Mlle Constance de Saint-Féréol de Lamerlière*. On y retrouve, avec chagrin, les violences de langage, les insinuations de la presse cléricale. Dans ses *Lettres à M. Jules Favre*, l'abbé Deléon a pu s'écrier : « Sans le savoir, sans soupçonner sans doute l'intrigue machinée sous le patronage de votre nom connu de tous les amis de la liberté, vous étiez l'instrument d'une combinaison machiavélique dans les mains du clergé; vous n'étiez plus le défenseur de Mlle Lamerlière, vous deveniez l'apôtre de la Salette [3] ». Entraîné par son désir de présenter sa cliente sous un jour favorable, d'expliquer ses excentricités, l'illustre républicain ne se laissa-t-il pas aller à commenter en ces termes la proclamation de la dernière

1. Léon Cléry, *Éloge de M. Bethmont*.
2. Cour d'appel de Grenoble, audience du 30 avril 1857. (*Plaidoyers*, t. Ier, p. 452.)
3. *Lettres à M. Jules Favre, en réponse à son Mémoire pour Mlle de Lamerlière*, par l'abbé Deléon-Grenoble, 1857.

République dans le Dauphiné : « La révolution de 1848 venait d'éclater, les clubs étaient ouverts à Grenoble, *des orateurs égarés par de funestes doctrines avaient fait entendre de détestables prédications*; on entraîna Mlle de Lamerlière dans une de ces réunions; électrisée par cette lutte fiévreuse, elle prit la parole pour rappeler à ces esprits troublés les grands principes de tolérance, de devoir et de religion qui gouvernent et dominent les sociétés ».

La plaidoirie qu'il prononça le 27 avril 1857 était écrite dans le même esprit. « Jamais peut-être, dit un témoin, sa parole incisive n'avait moins ménagé un adversaire[1]. » Il porta sur ce prêtre « retranché du corps sacerdotal » le plus impitoyable jugement. Son ton ne s'adoucit que pour vanter Mlle de Lamerlière, qui avait seulement « la singularité de la vertu et du zèle », l'épiscopat de Grenoble, dont il prit la défense, ou la bienfaisante influence de la religion. Ce cri trahit le désarroi profond de son âme, l'éternelle impuissance de sa volonté : « Hélas, Messieurs, tous tant que nous sommes, ne sentons-nous pas le besoin de cette solidarité morale qui nous protège contre notre propre faiblesse, et qui, en nous purifiant par les ardeurs de la charité, nous arrache aux matérielles attaches de notre triste existence? N'est-ce pas un grand et salutaire apaisement que de nous réfugier dans une sphère supérieure, où nous oublions nos fatigues, nos douleurs, notre servage de chaque jour; où il nous semble que de plus près il nous est donné de *contempler le seuil mystérieux de ce monde meilleur vers lequel nous entraîne si violemment le poids de notre cœur?* » Répondant à l'éloquent plaidoyer de Bethmont, son adversaire, il se laissa entraîner à définir sa religion : « Croire à ce que ma raison comprend; marcher avec indépendance à la conquête du vrai; tendre la main à tous ceux qui souffrent; protéger, dans la mesure de mes forces, les faibles, les humbles et les petits; détourner mes pas des sentiers des grands et des heureux de la terre, pour aller, quand cela est possible, essuyer les larmes et consoler les douleurs.... » Mais Favre laissait trop souvent les impétueux mouvements de son cœur prendre le pas sur les exigences de sa raison. Le miracle de la Salette s'imposait à son intelligence, parce qu'il avait

1. Léon Cléry, *loc. cit.*

besoin de croire, d'aimer et d'espérer, parce que la Vierge s'avançait « d'un pas si léger » qu'à peine les herbes du pâturage en étaient effleurées, et Mlle de Lamerlière elle-même lui apparaissait maintenant entourée d'un nimbe merveilleux.

L'arrêt de la Cour d'appel confirmant la sentence des premiers juges surprit aussi douloureusement l'avocat que sa cliente. Quelques jours après, il écrivit à Mlle de Lamerlière : « Je ne prends pas facilement mon parti du jugement qui vient d'être rendu. Je prie Dieu qu'il m'offre une occasion favorable de vous venger de l'infâme calomnie dont vous avez été la victime[1]. »

Deux mois après l'arrêt de la Cour de Grenoble eurent lieu les élections générales. Cavaignac, Ollivier, Carnot, Goudchaux, Darimon furent élus dans la Seine. Lyon envoya Hénon à la Chambre, et le républicain Bacot obtint une minorité imposante. Mais Favre, qui s'était présenté dans la quatrième circonscription du Rhône, recueillit seulement 4 369 voix, contre 17 251 attribuées au candidat du gouvernement. Il est vrai qu'il n'y avait pas eu de campagne. « Aucun journal lyonnais, écrivait Hénon[2], n'a voulu ou osé annoncer quels étaient les arrondissements où se présentaient les quatre candidats de l'opposition dans le département du Rhône; ce fait dispense de tout commentaire. Point de réunions.... » Dans la deuxième circonscription du département de l'Indre, 3 800 voix s'étaient également portées sur le nom de Favre. Le candidat officiel était élu par 18 033.

D'ailleurs, le procès Doineau et le procès Migeon, que Favre plaida la même année, firent oublier la fâcheuse aventure de la Salette.

Devant la Cour d'assises d'Oran, au mois d'août 1857[3], se dénoua un des plus sombres drames de l'histoire algérienne.

1. *Affaire de Mlle de Lamerlière à propos de l'apparition de la Vierge à la Salette, correspondance de Mlle de Lamerlière, etc.*, Paris, 1859. Sur la croyance de Jules Favre aux miracles, on pourra lire le récit, un peu fantaisiste peut-être, que M. Charles Limet fait d'une conversation tenue avec Jules Favre au lendemain du procès de la Salette. (*Quatre-vingts Ans de souvenirs*, p. 226.)

2. *Notice sur J.-L. Hénon*, Lyon, 1874.

3. Cour d'assises d'Oran, audiences des 6 au 23 août 1857. (*Plaidoyers*, tome 1er, p. 503.)

Le capitaine Doineau, chef du bureau arabe de Tlemcen, Mahommed Bel-Hadj, agha des Ouled-Riah, et dix-sept complices étaient accusés d'avoir attaqué à main armée une diligence et tué trois voyageurs, parmi lesquels se trouvait l'agha des Béni-Snous, Si-Mohammed Ben-Abdallah. Jules Favre avait accepté la défense de Bel-Hadj et d'un autre prévenu [1]. Il s'attacha à démontrer que le capitaine Doineau était le seul auteur responsable du crime qu'il avait ordonné. Il s'éleva contre le régime militaire appliqué à la colonie, et demanda le retour au droit commun. « Ne craignez pas, proclama-t-il, de semer dans les tribus le vent de l'insurrection et de la révolte. Vous leur apprendrez au contraire le respect et l'obéissance. Non, il est temps que la France se manifeste à eux par d'autres révélations que par le fer et par le feu. Le sang de l'agha Ben-Abdallah n'aura pas été versé en vain. L'aurore d'un jour nouveau se lève.... A la force succédera le règne des règles écrites et du droit. » A l'audience du 24 août 1857, plusieurs des accusés furent acquittés. Bel-Hadj

1. L'affaire, qui avait nécessité une longue instruction, occupa dix-sept audiences. Les interrogatoires étaient pénibles, les témoins nombreux. Le 5 août 1857, Favre écrivait à une de ses cousines : « J'ai besoin d'une force morale très grande pour ne me point laisser aller au découragement. C'est que nous sommes ici pour trois semaines au moins. L'affaire qui va commencer demain est de toutes celles qu'on peut imaginer la plus horrible, la plus dramatique, et tu sais l'immense intérêt politique qu'elle soulève. 19 accusés, 200 témoins, la nécessité de tout faire traduire par un interprète, voilà un programme véritablement effrayant. Ajoutes-y les frémissements des passions qui vont s'agiter autour de nous, la fureur de Messieurs les traîneurs de sabre dont le pied va glisser dans le sang, les révélations inattendues, les intrigues de toute nature et tu pourras te faire une idée du champ clos où nous allons descendre. Pour moi, malgré toute la peine que me cause une séparation cruelle, je suis profondément ému du courage de cette magistrature qui nous a appelés et avec laquelle nous allons faire cause commune, de l'anxiété fiévrèuse de la population civile qui nous tend les bras pour nous encourager à entrepende sa délivrance. Dieu veuille que j'aie la force de porter dignement ce noble fardeau. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*) Comme de coutume, Favre avait minutieusement préparé sa plaidoirie. Ses notes contiennent des passages qu'il omit volontairement à l'audience, et que n'a pas reproduits le recueil de ses plaidoyers. Ainsi il retrancha une sévère appréciation : « Cet épisode déplorable (il s'agissait d'une confiscation irrégulière) au milieu de tant d'autres, prouve comment ce pays est administré par l'autorité militaire ». Il passa également sous silence une note relative à l'obéissance passive du soldat, qui se terminait ainsi : « L'obéissance passive telle qu'on l'exige a-t-elle jamais existé si ce n'est aux époques de fanatisme? Est-elle réellement indispensable, si ce n'est au despotisme?... »

fut condamné à vingt ans de travaux forcés[1], Doineau à la peine capitale.

Il est difficile, à notre époque, de s'imaginer le retentissement considérable qu'eut le procès d'Oran. Ce fut en France, durant de longs mois, une des causes dont les républicains aimaient à s'entretenir. Les plus grands honneurs, Favre les avait connus en Algérie, lorsque, sur le chemin du retour, il était salué respectueusement par les chefs arabes. Il racontait volontiers que son confrère, le défenseur de Doineau, avait dû maintes fois assister à ces ovations, « comme ces captifs que les empereurs romains traînaient après leurs chars dans les honneurs du triomphe[2] ».

L'affaire Migeon, qu'il plaida à la fin de l'année devant le tribunal de Colmar[3], augmenta encore sa popularité. Le comte Jules Migeon était ce député du Haut-Rhin, qui, après avoir fidèlement soutenu la politique impériale au Corps législatif, se vit soudain, lors des élections de 1857, privé de l'apostille gouvernementale. Élu à une grosse majorité contre le candidat officiel, il fut poursuivi sous l'inculpation de manœuvres frauduleuses dans le but de surprendre les suffrages, de diffamation et violence envers des fonctionnaires, de distribu-

1. « Jules Favre, raconte Paul Maritain (*op. cit.*, p. 98) se rendit au camp de Châlons où se trouvait l'Empereur, afin de solliciter la grâce de son client.... Il était accompagné d'un jeune Arabe qui fondait en larmes, c'était le fils de l'agha. Il ne quitta le chalet impérial qu'après avoir reçu la promesse d'une réduction de peine, qui devait bientôt se transformer en une absolution complète. Il paraît qu'au cours de son entretien avec le chef de l'État, celui-ci ne put s'empêcher de lui dire avec un soupir de regret : « Quel dommage, mon cher Favre, que nous n'ayons pu nous entendre, et que vous ayez si complètement changé à mon égard! » « Ce n'est pas moi qui ai changé, Sire, répondit Jules Favre; je vous prie de vous en souvenir. » La conversation en resta là. Jules Favre s'éloignait lorsqu'un aide de camp vint lui annoncer que l'Impératrice désirait le voir. Il hésita quelque temps, mais la condescendance qu'il a toujours montrée envers les femmes finit par l'emporter. Il se laissa conduire près de l'Impératrice qui donna sa main à baiser au jeune Arabe, et dit à l'avocat : « Je suis heureuse de faire votre connaissance. C'est un grand plaisir pour moi de lire vos plaidoiries, et je trouve que vous avez été particulièrement admirable dans la dernière. » Jules Favre salua pour toute réponse, et se retira avec un empressement que chacun comprendra, se disant que peut-être il avait acheté bien cher la bonne action qu'il venait d'accomplir. »

2. Daguilhon-Pujol, *Discours* prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats le 27 novembre 1882.

3. Tribunal de Colmar, du 8 au 23 octobre 1857. (*Plaidoyers*, tome 1er, p. 521.)

tion d'imprimés non déposés, de port illégal de décoration, etc. Jules Favre n'hésita pas à accepter sa défense. « Monsieur Migeon, dit-il, s'est rappelé que nous avions ensemble traversé des assemblées politiques; il s'est souvenu que j'ai la lâcheté extrême d'être toujours du côté des vaincus, et quand il l'a été il est venu à moi, et je lui ai dit : si Dieu nous donne de véritables juges, vous ne pouvez être condamné [1]. »

Jules Favre soutenait la cause d'un député bonapartiste. Mais quel prétexte pour faire le procès de la politique impériale! Son client avait dû annoncer aux populations qu'il n'était plus le candidat de l'administration [3], il s'était vanté cependant d'être toujours celui de l'Empereur. Pour le souple talent de Favre, à la fois câlin et mordant, quel jeu facile, où toutes les attaques lui étaient permises, dissimulées derrière la subtile distinction du comte Migeon! « Est-ce que cette cause n'est pas comme le fragment d'un miroir brisé, dans lequel la nation peut se contempler à la dérobée [2]? » Il dénonça les procédés des préfets, la collaboration de la police. Il montra la corruption s'étalant librement, cyniquement, au profit du candidat officiel, les maires recevant le mot d'ordre, tous les fonctionnaires réquisitionnés, les circulaires ministérielles qui auraient pu être interprétées dans un sens trop libéral affichées dans des tiroirs de tables et, après les élections, la révocation frappant ceux dont le zèle avait semblé insuffisant. « Ah, messieurs, conclut-il [3], lorsque nos neveux prendront connaissance de notre histoire, alors que nous ne serons plus qu'une humble poussière, ils auront bien peine à la comprendre, et à s'expliquer les entraves volontaires dans lesquelles nous aurons emprisonné la liberté, comme si elle portait avec elle un flambeau qui dût incendier le monde. »

L'année 1858 marqua une nouvelle étape de la carrière de Jules Favre. Certes, depuis le coup d'État sa réputation de grand avocat s'était accrue. Mais une cause célèbre suffira pour que son nom réapparaisse sur la scène politique comme un présage de liberté. Le 21 janvier, de la prison de Mazas où il était enfermé, Orsini lui écrivit pour lui confier sa défense [4].

1. Audience du 15 octobre 1857.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. « Monsieur, vos talents et votre renommée bien connus me conseillent

L'auteur de l'attentat contre la vie de l'Empereur avait songé tout d'abord à Emile Ollivier, dont la profession de foi républicaine avait fait quelque bruit[1]. Il lui préféra l'avocat de l'agha Bel-Hadj et du comte Migeon. Quelques jours après, Favre reçut une nouvelle lettre : Piéri, le complice d'Orsini sollicitait à son tour ses bons offices[2]. Favre avait de l'importance de son rôle une trop haute conception pour se charger des intérêts de deux clients dans une affaire aussi grave. Il déclina l'offre de Piéri, qui demanda alors l'assistance de Crémieux[3] et fut défendu par un avocat d'office. Tous ses soins, Jules Favre les réserva à l'organisateur de l'attentat, au conspirateur professionnel, au héros des révoltes de l'Italie, à Orsini.

Sa tâche était difficile, Orsini avait constamment changé de système depuis son arrestation. Après avoir affirmé son innocence, il était entré dans la voie des aveux; puis, dans une lettre au Procureur général, il avait renouvelé ses dénégations pour reconnaître ensuite sa culpabilité; et quand il prit connaissance de l'acte d'accusation, il s'empressa de rédiger ses mémoires, afin d'établir qu'il n'avait point participé au complot.

Ses amis de Londres auraient voulu le sauver. Ils écrivaient lettre sur lettre à son avocat. Dès le 25 janvier, un correspondant anonyme envoya à Favre des recommandations qu'il devait « communiquer à son client Orsini[4] ». Les passages sui-

de m'adresser à vous, pour vous prier d'être mon défenseur dans la cause politique qui va bientôt s'agiter et dans laquelle je me trouve mêlé. Dans l'assurance que vous ne voudrez pas me nier cette faveur et que je pourrai vous parler bientôt, recevez les plus profondes marques de respect avec lesquelles je suis votre serviteur, Félice Orsini, 21 janvier 1858, n° 38, prison de Mazas. » (*Lettre inédite.*)

1. Tchernoff, *le Parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, p. 284.

2. « Mazas, le 25 janvier 1858. Monsieur, étant au nombre des inculpés de ce que j'appellerai la conspiration des bombes de l'Opéra, et ayant été informé ce matin que l'instruction serait terminée dès hier, je m'empresse de vous adresser ces quelques lignes, pour vous prier de vous charger de ma défense et de m'honorer de votre visite le plus tôt possible, ayant grand besoin de me mettre en communication directe avec vous, afin de pourvoir aux moyens de me défendre. Persuadé que votre puissant appui ne me fera point défaut, je vous prierai de vous adresser à M. Treilhard, juge d'instruction, pour la permission préalable. En l'attente, j'ai l'honneur, etc.... J. Piéri, ancien officier supérieur. » (*Lettre inédite*).

3. *Le Droit* du 17 janvier 1858.

4. Lettre inédite.

vants sont curieux, non seulement parce qu'ils suggèrent un plan de défense, mais aussi parce qu'ils jettent sur l'affaire une lueur singulière :

J'ai lu l'acte d'accusation et je vois avec bonheur qu'on ne sait rien des projets réels d'Orsini. Voici ce qu'il faut faire : laisser aller les débats jusqu'après l'audition des témoins à charge et à décharge, s'il y en a. Puis, avant que la parole soit donnée à l'accusateur, Orsini doit faire la déclaration suivante. Dites lui bien de ma part qu'il n'y a aucun danger pour lui à dire la vérité : tous les centres en Italie sont avertis; rien n'a transpiré, et pourvu qu'il ne désigne pas les lieux où il voulait commencer l'insurrection nationale, aucune police au monde ne pourra s'en douter; qu'il dise donc hautement la vérité.

Il rétracte entièrement tout ce qu'il a dit dans les interrogatoires, son but ayant été seulement d'abréger le terme de la détention préventive par ce qu'on appelle ses aveux et de faire arriver plus facilement les instructeurs à concentrer leurs recherches à Paris.

Il a organisé une société d'amis de l'Italie pour préparer les éléments de la guerre de l'indépendance. Des centres nombreux ont été formés. Il a acheté et fait acheter des armes de toutes sortes, mousquets, révolvers, pistolets ordinaires, et en a fait parvenir une grande quantité dans divers lieux, à proximité des points où devait commencer la lutte. Il n'a jamais parlé à qui que ce soit de tuer l'Empereur. Oui, il a recruté et fait recruter partout des hommes dévoués, leur disant qu'il s'agissait d'un mouvement en Italie....

... Il a choisi Paris comme centre de réunion, parce que la police secrète du gouvernement d'Italie s'y fait beaucoup plus mal qu'en Angleterre....

... Il ne sait si l'événement du 14 janvier a pour cause l'explosion de projectiles comme ceux dont sont armés ses agents... il n'oserait pas affirmer que quelques agents connaissant l'effet des grenades n'aient pas conçu le dessein de tuer votre Empereur et tenté de l'exécuter : ce sont des baïonnettes françaises qui ont détruit la République romaine; ce sont des soldats français qui imposent au peuple le joug détesté du Pape, fléau de l'Italie. Nous sommes en guerre ouverte avec la France, et cet état de guerre, ce sont les oppresseurs et non les opprimés qui l'ont créé....

... Il n'y a pas eu de complot pour tuer l'Empereur des Français, mais bien une vaste conspiration pour délivrer l'Italie du joug des étrangers.... Vive la République romaine! Vive la République italienne! Vive la République universelle!

Au mois de février, ce fut le sollicitor Montagne Leverson, défenseur d'un prévenu arrêté à Londres pour complicité dans l'attentat, qui écrivit à Jules Favre :

Les amis de Monsieur Orsini m'ont commandé de vous demander si on vous a prié de conduire sa défense dans le procès institué contre lui, et dont ils ont la certitude qu'il est innocent. Ils vous écriront ou par moi ou autrement la manière de le prouver si vous voulez vous en charger... [1].

... La tâche est beaucoup plus difficile qu'on ne l'a cru.... Bernard a crié si haut qu'Orsini n'avait rien avec l'affaire du 14 janvier que je commençais à le croire. Mais... si la tâche est difficile, il y aura encore de la gloire dans le succès.... Orsini doit dire qu'il est allé à Paris pour faire des arrangements pour que ses enfants viennent en Angleterre où il avait engagé les services d'Élisa comme gouvernante, et qu'il se trouva par hasard à Paris le fatal 14 janvier. On doit sans doute admettre que c'est vrai qu'il a reçu les révolvers dans la prosécution de ses plans (*sic*) pour la libération de sa malheureuse patrie...[2].

Jules Favre ne pouvait se résoudre à soutenir une cause mensongère. La lutte pied à pied contre le Ministère public, les démentis, les réponses embarrassées, les contradictions, répugnaient à sa nature. Plus que jamais il sentit la nécessité de négliger l'espèce pour étudier seulement les règles générales, les considérations absolues qui la dominent et l'élèvent. Sa plaidoirie fut un acte de loyauté, — un acte aussi de courage [3].

Quand Orsini m'a appelé, s'écria-t-il, je ne l'ai point repoussé. J'ai senti le poids de cet horrible fardeau. J'ai senti la grandeur de l'effort et sa vanité. J'ai vu se dresser devant moi ces ombres lamentables dont l'image m'assiège. J'ai deviné, toutefois, qu'un aussi grand crime ne pouvait avoir pour mobile ni la convoitise, ni la haine, ni l'ambition. La cause d'un pareil attentat devait se trouver dans l'égarement d'un patriotisme ardent, dans l'aspiration fiévreuse à l'indépendance de la patrie, qui est le rêve de toutes les nobles âmes. J'ai dit à Orsini : Je condamne votre forfait, je le proclamerai bien haut; mais vos malheurs me touchent; votre constance à combattre les ennemis de votre pays, cette lutte acharnée par vous entreprise, ce sacrifice de votre vie, je les comprends, ils vont à mon cœur. Italien, j'aurais voulu souffrir comme vous pour mon pays, m'offrir aussi en holocauste, verser mon sang pour sa liberté, tout, excepté ces meurtres que ma conscience réprouve. Mais vous confessez votre crime, vous l'expiez, vous donnerez votre tête à la loi que vous avez violée.

1. Lettre inédite datée du 16 février 1858.
2. Lettre inédite du même, datée du 20 février 1858.
3. Cour d'assises de la Seine, audience du 20 février 1858. (*Plaidoyers*, tome 1er, p. 580; *Discours du bâtonnat, Défense de Félix Orsini* (1867); Maritain, *op. cit.*, p. 341.)

vous êtes prêt à mourir pour subir la peine de votre attentat à la vie d'autrui; eh bien! je vous assisterai à cette heure suprême, non pour vous glorifier, mais pour essayer de faire luire sur votre âme immortelle, qui va retourner au sein de Dieu, un rayon de cette vérité qui peut protéger votre mémoire contre des accusations imméritées... [1].

Le patriotisme d'Orsini, ses rêves de proscrit et de conspirateur pouvaient seuls, sinon légitimer son acte, au moins l'expliquer, permettre en tous cas d'utiles avertissements. Les Italiens n'avaient-ils pas été trompés dans leurs espérances, eux qui avaient applaudi à l'avènement de Napoléon III, l'ancien carbonaro, eux qui se souvenaient de ces sanglantes journées de 1831 pendant lesquelles se distinguèrent Louis-Napoléon et Charles son frère [2]. Ils s'imaginaient qu'un peu de liberté pouvait naître de la tyrannie. La réalité exaspéra leur patriotisme. Au surplus, le culte qu'Orsini professait pour son pays était incontestable.

J'ai assisté aux interrogatoires dans l'affaire de l'attentat, écrivait Bethmont à son fils. Je ne peux méconnaître qu'Orsini semble avoir eu pour mobile unique l'amour de la patrie. Mais que de hasards dans ce qu'il espère! Que d'horreurs dans tout ce qu'il ose.... Quand je médite sur ces aberrations prodigieuses de l'esprit humain, je suis confondu de ce que j'y trouve de désordre, de folie, d'orgueil, de mépris pour l'humanité [3].

A tous, le rôle des défenseurs semblait particulièrement ingrat. Il suffit que Jules Favre ait conçu la radieuse image de

1. Voici comment s'exprima Jules Favre lorsqu'il publia, en 1867, sa plaidoirie pour Orsini : « J'ai cru qu'il était utile de reproduire, telle qu'elle a été prononcée, la défense d'Orsini, comme une pièce historique se rattachant à un crime qui, on ne saurait le contester, n'a pas été sans influence sur les destinées de l'Italie. Cette défense porte la trace des sentiments violents qui m'agitaient près de cet homme, *légitimement voué à une expiation suprême*, et auquel, malgré la grandeur de son forfait, on ne pouvait refuser *une profonde sympathie*. Quand il m'appela pour l'assister, je demeurai tout d'abord épouvanté, comprenant fort bien la lutte que devaient se livrer dans mon âme ces deux impulsions contraires. *J'avais horreur de l'assassin, j'admirais le patriote, et je devinais que l'ombre de l'échafaud devait, en s'approchant, effacer l'un pour transfigurer l'autre....* » (*Discours de bâtonnat, défense de Félice Orsini, etc. Préface, p. III.*)

2. *Mémoire* d'Orsini en réponse à l'acte d'accusation (inédit). « Celui-ci (Charles Napoléon), ajoutait Orsini, eut plusieurs entrevues dans la maison même de mon père avec des conspirateurs, et, si je ne me trompe pas, mon père m'a toujours dit qu'il y avait aussi Louis-Napoléon.... »

3. Cité par Benoit-Lévy, *op. cit.*, p. 38.

la liberté italienne pour que son éloquence, à la fois souple et hardie, éclaire le meurtrier de la lueur éclatante du martyre.... Avec une singulière audace que seules permettaient l'élévation des idées et la pureté de la forme, le défenseur d'Orsini exprima l'horreur dont l'avait frappé le récit de « la sanglante tragédie, au cours de laquelle tant de victimes sont tombées mutilées ». Puis, dans un admirable mouvement oratoire où se rencontrent les phrases les plus illustres qui soient sorties de sa bouche, il annonça le sombre avenir de la dynastie, le châtiment inévitable des dictatures. « Que Monsieur le Procureur général[1] me permette de le dire, je suis loin de m'incliner devant tous les principes, tous les actes, tous les hommes qu'il défend. Oui, Messieurs les jurés, malgré les temps où nous vivons et qui s'opposent à la libre expression de ma pensée, je n'en conserve pas moins au fond de mon cœur, avec une fierté jalouse, le dépôt sacré de mes sentiments et de mes croyances, mais leur symbole n'a jamais été le glaive ni le poignard. Je suis de ceux qui détestent la violence, qui condamnent la force, toutes les fois qu'elle n'est pas au service du droit. Je crois qu'une nation se régénère par les mœurs et non par le sang. Si elle était assez malheureuse pour tomber sous le joug d'un despote, ce n'est pas le fer d'un assassin qui briserait sa chaîne. *Les gouvernements périssent par leurs propres fautes, et Dieu, qui compte leurs heures dans le secret de sa sagesse, sait préparer à ceux qui méconnaissent ses éternelles lois des catastrophes imprévues, bien autrement terribles que l'explosion d'une machine de mort imaginée par des conspirateurs....* »

Favre évoqua ensuite la dramatique existence d'Orsini. Il en indiqua brièvement les phases héroïques, sa lutte acharnée contre les envahisseurs de son pays, ses conspirations tenaces, et les étranges retours de sa destinée qui, de l'assemblée constituante romaine, le jetait dans la forteresse de Mantoue. Toute cette vie de fiévreuse activité, d'espérances inébranlables, Favre l'esquissa avec une puissante réserve. Supprimant certains développements de ses notes relatifs à l'expédition de 1848, il n'eut que ces phrases brèves pour la juger : « Peut-on ne pas dire que cette assemblée (constituante), issue, comme nos institutions à cette époque, du suffrage universel, a été ren-

1. Chaix d'Est-Ange.

versée par l'Europe? Et qui l'a dispersée? Le canon de la France.... »

Il semble qu'ainsi ait été réhabilité l'homme qu'attendait une mort infamante. Cependant, son défenseur ne chercha point à le dérober au châtiment suprême; ce n'est pas un plaidoyer qu'il prononça, mais une véritable oraison funèbre. Cette haute conception de son devoir l'autorisa à lire une supplique qu'Orsini venait, sous sa dictée [1], d'adresser à Napoléon III. « ... J'adjure Votre Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses enfants ont perdue en 1849, par la faute même des Français.... Que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud; qu'elle délivre ma patrie, et les bénédictions de 25 millions de citoyens la suivront dans sa prospérité. » L'exhortation n'était pas sans grandeur; par le génie de Favre, ce fanatique expiant son crime offrait sa vie pour la liberté d'un peuple. Le sacrifice d'une existence consacrée aux entreprises les plus généreuses permettait au meurtrier de lever la tête vers celui qui avait failli être sa victime et de lui rappeler le serment prêté dans les plaines de l'Italie.

La mort d'Orsini ne sera pas stérile; Solférino effacera la tache de sang de la rue Lepelletier. Et, dans sa péroraison, Favre va trouver des accents dignes de la grande voix de Bossuet. « ... J'ai fini, Messieurs, ma tâche est terminée. Vous n'aviez pas besoin des adjurations de Monsieur le Procureur général pour faire votre devoir sans passion comme sans faiblesse. Mais Dieu qui nous jugera tous, Dieu devant qui les grands de ce monde, dépouillés du cortège de leurs courtisans et de leurs flatteurs, apparaissent tels qu'ils sont, Dieu qui seul mesure l'étendue de nos fautes, la force des entraînements qui nous égare et l'expiation qui les efface, Dieu prononcera son arrêt après le vôtre, et peut-être ne refusera-t-il pas un pardon que les hommes auront cru impossible sur la terre! »

Ce « magnifique chant de mort [2] » souleva une émotion profonde [3]. Jules Favre lui-même, malgré sa modestie, considéra que c'était sa plus belle plaidoirie : « Je me suis senti,

1. Maritain, *op. cit.*, p. 346, note 1.
2. Edmond Rousse, *Discours de réception à l'Académie française* (3 avril 1881).
3. Désirant lui témoigner sa gratitude, Orsini légua à son défenseur une montre en or, sur laquelle il fit graver ces simples mots : *A M. Jules Favre, Félice Orsini, Souvenir.*

racontait-il parfois, comme soulevé de terre...[1] ». Il quitta le Palais terrassé par l'effort qu'il avait dû fournir et resta plusieurs jours malade.

A la vérité, le plaidoyer de Favre avait remué la France et ému l'Europe. Tous ceux qui, d'un côté ou de l'autre de nos frontières, s'intéressaient, de près ou de loin, à la cause italienne ou plus généralement au triomphe des idées libérales, tressaillirent à ces prodigieux accents, que la presse de tous les pays répercuta à l'infini. L'Europe contemporaine, en qui le fer de Bismarck a tué toute conscience collective et toute communauté d'idéal, ne connaît plus ces vagues d'enthousiasme qui venaient déferler au pied des trônes et les emportaient souvent; Favre, défenseur d'Orsini, déchaîna une de ces lames de fond. A Paris, en France, toute une génération de jeunes hommes conquis par ces phrases célèbres dont chacune exprimait leurs plus nobles et leurs plus profondes aspirations, se donna, d'enthousiasme et sans retour, à cette République qu'elle devait fonder et gouverner. Le grand mouvement oratoire par lequel Favre, saisi d'une sorte d'inspiration, avait pronostiqué et comme prédit l'effondrement de l'Empire, avec celui de la France, sous la poussée des hordes de l'Est, n'avait pas seulement fait frissonner l'essaim des avocats imberbes qui se pressaient dans le prétoire; bien des Français en avaient subi, devaient en garder l'impression. Au point de vue italien, la portée du plaidoyer fut incalculable; la grandeur de l'Italie actuelle, son unité, sa dynastie, son Quirinal, n'ont pas leurs seules origines dans la diplomatie de Cavour, le patriotisme de Victor-Emmanuel ou le courage de Garibaldi; elles se peuvent aussi dater, sans exagération, du 26 février 1858. Que notre pays ait lieu de s'en féliciter, c'est là une tout autre question; mais les résultats mondiaux du geste de Favre n'en doivent pas moins être enregistrés.

Les fonctionnaires impériaux manifestèrent quelque inquiétude. Le Procureur général près la Cour de cassation, M. Dupin, s'écria que l'éloquence avait prêté ses voiles aux sophismes les plus hardis; qu'en condamnant le crime on s'était efforcé de réhabiliter le criminel qu'on avait entrepris, en face de l'échafaud, d'élever une statue à la mémoire de celui qui devait y

1. Renseignement fourni par M. Léon de Montluc.

monter[1]. Un rapport adressé au garde des Sceaux le 11 mars 1858 par Piétri exprima nettement l'impression générale : « ... On ne saurait se dissimuler que la manière dont l'avocat d'Orsini a compris et présenté la défense de son client a jeté sur celui-ci, à tort ou à raison, un certain intérêt qu'on peut regretter, mais qui est très réel[2]. »

De toutes parts, en effet, on souhaitait la grâce des patriotes italiens. On tenta de pressantes démarches. L'impératrice Eugénie, qui avait envoyé des fonctionnaires de sa cour à l'audience, n'aurait pas caché son admiration pour la plaidoirie de Favre. Elle eût volontiers, semble-t-il, accepté une mesure de clémence[3]. Dans les milieux républicains, l'attentat et la défense furent également glorifiés. Jules Favre reçut, destinées à son client, des lettres véhémentes. Maritain en a publié une, dont le style et l'écriture trahissent une imagination féminine[4]. Deux jours avant la plaidoirie, une main peu habile avait déjà tracé ces quelques lignes : « 24 février. Cher citoyen Orsini, recevez ici les marques les plus vives et les plus chaleureuses de notre admiration, et transmettez-les à vos braves coaccusés. Méprisez les injures qui vont vous être prodiguées à l'audience. Les honnêtes gens, les patriotes et les républicains vous tressent déjà des couronnes. Mourez en paix, en hommes de cœur, glorieux martyrs, mourez avec la patrie et la République sur les lèvres; bientôt vous serez vengés. — Les amis de la liberté[5]. »

Le journal *la Nation* fit l'éloge du conspirateur italien dans des termes qui entraînèrent sa disparition[6]. A Guernesey l'anniversaire de sa mort sera célébré en présence de Victor Hugo[7].

L'empereur ne se laissa point fléchir[8]. Mais le plaidoyer de Jules Favre l'avait atteint en plein cœur. La situation de l'Italie lui apparut désormais comme dangereuse pour sa propre sécu-

1. Audience de la Cour de cassation du 11 mars 1858 (*Gazette des Tribunaux* du 12 mars).
2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 258.
3. Renseignements fournis par M. de Montluc.
4. Maritain, *op. cit.*, p. 347.
5. Document inédit.
6. Tchernoff, *op. cit.*, p. 143.
7. *Id.*, *Ibid.*, p. 133.
8. L'exécution d'Orsini et de Piéri eut lieu le 13 mars 1858. (*Moniteur Universel* du 14 mars.)

rité; il entrevit dans une campagne populaire le moyen le plus propre à désarmer ses ennemis. En attendant, ses ministres lui déclarèrent que la propagande républicaine avait seule inspiré les attentats qui ensanglantaient son règne; ils préconisèrent un redoublement de surveillance, une sévérité inflexible, les salutaires rigueurs d'une loi de sûreté générale.

Jules Favre entre dans la gloire. Le parti républicain reconnaît en lui le chef que son éloquence, que sa dignité dans l'opposition ont désigné. Il va pendant dix ans être le porte-parole d'une partie de la nation, en entretenir les espérances, et ces dix années seront les plus belles de sa carrière.

CHAPITRE VI

L'OPPOSITION RÉPUBLICAINE AU CORPS LÉGISLATIF (1858-1867)

Jusqu'en 1857, les républicains n'avaient envisagé l'opportunité d'une action parlementaire que pour l'écarter nettement. Ils s'étaient déclarés partisans de la méthode révolutionnaire. Le régime impérial, né d'un coup de force, leur paraissait condamné à disparaître rapidement sous le poids de l'indignation publique. Prendre part aux discussions devant le Corps législatif leur eût semblé trahir leur foi, accepter le fait accompli, prolonger la dictature.

En 1852, la plupart des chefs du parti avaient préconisé l'abstention systématique; ils avaient été unanimes à proclamer l'impossibilité de siéger à la Chambre impériale. Cavaignac, Carnot, Hénon, élus à Paris et à Lyon, s'étaient empressés de signer une lettre de démission ainsi conçue : « ... Nous n'admettons pas que nos électeurs aient voulu nous envoyer siéger dans un Corps législatif dont les pouvoirs ne s'étendent point jusqu'à réparer la violation du Droit. Nous repoussons la théorie immorale des réticences et des arrière-pensées, et nous refusons le serment exigé.... »

Après cinq années d'Empire, le problème se posa avec une gravité toute nouvelle. Les illusions des républicains s'étaient peu à peu dissipées; la tactique adoptée avait engourdi l'opinion, fortifié le gouvernement. Le pays s'habituait au mieux-être du sommeil. A la veille des élections, nul n'osa lui recommander le procédé platonique de l'abstention. Cependant, un dissentiment profond sépara bientôt les républicains; des

tendances opposées se dessinèrent. Un groupement d'hommes qui semblaient incarner l'esprit de 1848, et qui se réunissaient en général chez l'avocat Desmarets, se montra résolu à rejeter toute éventualité de prestation de serment : Carnot, Bethmont, Jules Simon, Pelletan en étaient les orateurs écoutés. Goudchaux, Cavaignac soutenaient fermement cette opinion. Louis Blanc écrivait : « Que les élus du peuple ne se bornent pas au refus du serment; ce qu'il faut, c'est un refus motivé de telle sorte, qu'on y entende vibrer ce grand cri qu'a retenu au fond des consciences le succès prolongé de l'attentat par où la liberté de la tribune et de la presse ont péri [1] ». Thiers lui-même disait : « Quand on accepte une chose, il faut avoir un but.... Qu'irai-je faire à la Chambre? Rien... [2]. »

Quelques avocats, de jeunes publicistes, parmi lesquels Émile Ollivier, Ernest Picard, s'inspirant de la politique plus clairvoyante d'Havin, directeur du *Siècle*, n'hésitèrent pas à professer une autre doctrine. Certes, ils comprenaient le caractère dégradant d'un serment prêté au mépris des opinions de leurs électeurs. Ils comprenaient aussi que, « pour vivre, l'esprit public avait besoin d'agir [3] ». La masse ouvrière ne leur ménageait pas ses encouragements [4]. Le corps électoral de Lyon, en votant pour Hénon, l'invitait à remplir son mandat.

La scission s'opéra lorsque la Chambre fut convoquée. Cavaignac venait de mourir. Goudchaux et Carnot refusèrent d'accomplir la formalité prescrite. Ollivier, Darimon, Hénon entrèrent délibérément au Corps législatif, résolus à vaincre les défiances de leurs amis.

Une organisation sérieuse devenait nécessaire. En vue des élections partielles que nécessitait le remplacement de leurs collègues, ils se constituèrent en comité, prenant soin de s'adjoindre Havin et le directeur du *Temps*, Nefftzer. On chercha des candidats. Émile Ollivier [5] fut le premier à prononcer le nom de Jules Favre, et cette désignation, imposée par les circonstances, fut unanimement approuvée. « Il venait, écrira Ollivier, d'emporter une fois de plus l'admi-

1. Cité par Tchernoff, *op. cit.*, p. 271.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 272.
3. Lettre adressée par Hénon à ses amis. (*Notice sur Hénon*, p. 27.)
4. Ernest Picard, *Discours parlementaires de 1859 et 1860*, Introduction, p. IX.
5. Emile Ollivier, *le 19 janvier*, p. 174-175, et A. Darimon, L'élection des Cinq. (*Histoire de douze ans*, p. 17 et suiv.)

ration publique par sa défense d'Orsini. » Le comité lui réserva la 6e circonscription, où Goudchaux avait obtenu 13 042 voix contre 10 454 attribuées au candidat officiel. Lorsqu'il eut connaissance du choix dont il était l'objet, Favre hésita. Plusieurs de ses amis craignaient que les électeurs républicains, en s'abstenant, ne rendissent trop facile le succès du gouvernement. Lui-même, il ne cachait point qu'il préférait l'apostolat du barreau aux vicissitudes de la vie politique. Émile Ollivier se prodigua pour le convaincre. Estimant que ses préférences devaient s'effacer devant l'intérêt général du parti, Jules Favre remit à Ernest Picard sa déclaration, lui recommanda de consulter certains personnages politiques et d'agir pour le mieux. Puis il se rendit à Rouen où il devait plaider un procès [1]. Les républicains estimèrent que ses scrupules étaient excessifs. Paris voterait pour un homme dont les plaidoyers avaient été d'impitoyables réquisitoires contre le régime impérial.

Les élections des 25 et 26 avril leur donnèrent raison. Jules Favre y recueillit 11 303 voix; son concurrent Perret, ancien maire du 8e arrondissement, 10 167 [2]. Proclamé élu le 29 avril par la commission de recensement, Favre fut admis au Corps législatif le 5 mai, à la suite d'un rapport de Nogent-Saint Laurens constatant la validité des opérations électorales.

Ainsi, après le scrutin de ballottage, qui envoya Picard à la Chambre, se trouva constitué le fameux groupe des Cinq. Il allait engager contre l'Empire la plus folle, la plus héroïque, la plus efficace des luttes. Se heurtant à l'hostilité du Corps législatif, au mépris malveillant du gouvernement, à la suspicion de ses propres amis, sous un régime où le silence semblait la loi suprême, où la presse était servile ou terrorisée, où la voix de la tribune ne parvenait au public que par les infidèles résumés du *Moniteur Universel*, à une époque d'apparente prospérité et de mortelle indifférence, les Cinq allaient saper lentement les bases de la dictature, dénoncer les tares de son administration, la brutalité de sa politique, la criminelle

1. Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. II, p. 349. Voir aussi Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. IV, p. 76 et suiv.

2. D'après le recensement général des votes, sur 33 152 électeurs inscrits, 22 273 avaient voté; 803 bulletins s'étaient égarés sur différents noms.

imprévoyance de sa diplomatie, et avec cela réveiller l'opinion publique, refaire la France. De cette phalange légendaire Favre fut le chef incontesté. Il abordait la Chambre sans haine contre Napoléon III : « L'Empereur a fait des choses abominables, disait-il à Deroisin, mais j'ai pour lui personnellement de la sympathie plutôt qu'autre chose [1] ». Il réservait ses coups aux institutions de l'Empire. Son éloquence cicéronienne s'adaptait surtout aux questions de politique générale, qui exigeaient à la fois la souplesse du langage et l'élévation de l'esprit. Entouré de la respectueuse admiration de ses quatre collègues, il fut leur interprète dans les discussions les plus graves, rendant peu à peu sa dignité au Corps législatif, donnant au pays l'impression que, dans la Chambre impériale, la liberté avait encore ses défenseurs. Il ne fut cependant pas l'inspirateur de leur politique. Trop idéaliste pour être pratique, trop ardent pour être précis, trop consciencieux aussi et trop indépendant pour savoir tirer le meilleur parti des circonstances, il ne sut pas toujours arrêter les décisions opportunes. Son génie le portait plutôt à imaginer l'avenir, à le découvrir d'un sûr regard, qu'à indiquer le moyen de le rendre meilleur. Émile Ollivier a porté sur le rôle de Favre ce jugement sévère, oubliant sans doute qu'il a su du moins ne jamais renier sa foi républicaine [2] : « Il nous arrivait resplendissant de ses triomphes et pouvait nous susciter bien des difficultés ; il ne nous en créa aucune. Il considérait un discours au Corps législatif comme une plaidoirie de plus ; la plaidoirie achevée, il fermait le dossier et en ouvrait un autre. De notre côté nous nous attachâmes à l'entourer d'égards, de déférence, d'admiration, moyennant quoi, avec une grâce constante, il laissa Picard et moi diriger sans encombres la politique commune. » En réalité, l'ascendant de Favre sur ses amis fut considérable. « Nous étions toujours disposés à lui donner satisfaction », écrit plus justement Darimon [3]. Mais Jules Favre était assez

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 280.
2. Emile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. IV, p. 81.
3. Alfred Darimon, L'élection des Cinq. *Histoire de douze ans*, p. 40. L'auteur anonyme des *Portraits de Kel-Kun* s'exprime ainsi : « C'était chez l'infatigable avocat (Favre) que se tenaient toutes les délibérations du groupe ; c'était lui qui revoyait les plans d'Ollivier, les discours de Picard, se chargeant de soutenir les faibles, de contenir les impatients et de maintenir le combat sur un terrain sûr ».

médiocrement tenté d'exercer des fonctions dictatoriales. Dans ses entretiens avec ses collègues, son tempérament reprenait vite le dessus. Il répliquait volontiers, il imaginait un argument, il inspirait la rédaction d'un amendement. Il ne cherchait pas une ligne de conduite. Ses observations visaient surtout la forme. Bien autrement redoutable que sa volonté, sa parole dirigea contre l'Empire une campagne très efficace qui le rendit éminemment populaire parmi les républicains.

La réunion du petit groupe se tenait en général chez lui [1]. Une importante question l'agita bientôt. Dès le début de l'année 1859, les symptômes d'une guerre avec l'Autriche se précisaient. En ouvrant la session législative, l'Empereur avait reconnu s'être trouvé, avec le cabinet de Vienne, « souvent en dissidence sur les questions principales »; l'union du Prince Napoléon et de la fille de Victor-Emmanuel n'était ainsi « que la conséquence naturelle de la communauté d'intérêts des deux pays et de l'amitié des deux souverains [2] ». D'après les journaux officieux, « l'examen de ces questions était entré dans la voie diplomatique, et rien n'autorisait à croire que l'issue n'en serait pas favorable à la consolidation de la paix publique [3]. »

Cependant, les gouvernements intéressés hâtaient leurs préparatifs d'entrée en campagne. Le 22 avril, le *Moniteur Universel* devait publier la note suivante : « L'Autriche n'a pas adhéré à la proposition faite par l'Angleterre et acceptée par la France.... L'Empereur a ordonné la concentration de plusieurs divisions sur les frontières du Piémont ». Le 26, le ministre des Affaires étrangères annonçait aux Chambres la rupture des relations diplomatiques [4].

Depuis plusieurs mois, les Cinq avaient envisagé cette éventualité; la conduite qu'ils devaient tenir restait leur préoccupation constante. Ils étaient loin de partager un même avis [5]. Jules Favre désirait ardemment une guerre qu'il avait prophétisée, et qui affranchirait l'Italie d'un joug détesté. Il était prêt à accorder au gouvernement impérial les hommes et l'argent que celui-ci demandait. Hénon et Picard soutinrent l'opinion

1. *Id.*, *ibid.* Voir aussi les *Portraits de Kel-Kun.*
2. Séance du 7 février 1859. (*Moniteur Universel* du 8.)
3. *Moniteur Universel* du 5 mars.
4. *Moniteur Universel* du 24.
5. Consulter notamment E. Picard, *Discours parlementaires de 1859 et 1860* (Introduction) et *Notice sur Hénon*, p. 34-35.

contraire. Cette guerre leur semblait « l'expédient nécessaire d'une politique qui rusait avec l'opinion libérale et qui prenait dans l'armée son point d'appui à l'intérieur [1] ». L'Empereur ne pouvait se faire le chevaleresque défenseur de la liberté en Italie que pour la mieux garotter en France. Les deux députés redoutaient d'autre part la création, sur la frontière des Alpes, d'un grand État dont la forme serait fatalement monarchique et militaire. Ils annoncèrent nettement qu'ils refuseraient à l'Empereur leur adhésion. Émile Ollivier et Darimon avouèrent leur perplexité, entraînés toutefois par la parole de Favre. Une dernière réunion fut décidée. Hénon y lut une déclaration par laquelle il se proposait de motiver son vote :

> ... A condition que l'Italie, après la victoire, sera livrée à elle-même, maîtresse d'elle-même, sans aucune pression étrangère, *à condition que la France, en même temps qu'elle donnera la liberté à l'Italie, recouvrera, pleines et entières, les libertés qu'elle a perdues*, nous sommes pour la guerre d'Italie. Sinon, non [2].

C'était un refus, non déguisé, de tout concours. Le député lyonnais soutint son opinion avec une énergie qui frappa ses collègues. Jules Favre fut le premier à reconnaître qu'il était ébranlé; il proposa l'abstention. Elle fut d'un commun accord résolue, et Favre reçut la mission de faire en ce sens une déclaration au Corps législatif.

Le 27 avril déjà, Émile Ollivier avait profité de la discussion du projet de loi élevant à 140000 hommes le contingent de la classe de 1858 pour réclamer, inutilement d'ailleurs, les éclaircissements nécessaires [3]. A la séance du 30, Jules Favre, au milieu d'une émotion considérable, prononça un discours qui, en se développant, devait prendre peu à peu la physionomie d'une véritable interpellation [4]. La Chambre était saisie d'une demande d'emprunt extraordinaire de 500 millions. L'Assemblée, très nerveuse, manifestait un rare désir d'explications, car la majorité de ses membres redoutait pour la Papauté la perte du pouvoir temporel.

1. Ernest Picard. Cité dans l'Introduction aux *Discours parlementaires*, p. 28.
2. *Notice sur Hénon*, p. 35.
3. *Moniteur Universel* du 29 avril.
4. *Moniteur Universel* du 2 mai. Voir aussi *Discours parlementaires* de Jules Favre, t. II, p. 4.

Lorsque le représentant du parti républicain demanda la parole, le Président exigea le silence le plus absolu. M. Favre, dit-il, est assez maître de lui pour que « son discours soit approprié à la gravité des circonstances ». Le bruit des conversations cessa. Au dehors, un violent orage sévissait, et la salle se trouvait plongée dans une demi-obscurité. Tous les regards se portèrent sur Favre qui, pour la première fois, parlait directement au pays depuis le coup d'État. « La voix grave et sonore du grand orateur, qui se mêlait au roulement du tonnerre, semblait le réveil de la patrie[1]. »

Ses premières paroles furent pour déclarer qu'il n'entendait « rien abdiquer de son indépendance ». La part qu'il prenait aux débats ne devait pas être interprétée comme un acte de collaboration. Mais des éclaircissements lui semblaient nécessaires. Il eut le courage d'ajouter, devant une assemblée hostile, qu'il était assez choquant « de voir une grande et puissante nation dépendre de la volonté d'un seul homme, maître de la précipiter dans les hasards du jeu terrible qu'on appelle la guerre ». Au moins convenait-il de dégager les responsabilités, et de connaître les intentions du gouvernement. Bâtie sur ce plan, sa démonstration se précisa. Il n'hésita point à affirmer que le cabinet des Tuileries avait voulu l'ouverture de la campagne, et l'avait su rendre indispensable. La majorité crut qu'il était de son devoir de protester; mais Favre n'eut point de peine à démontrer ce qu'il avançait en se basant sur la succession des événements eux-mêmes. La sûreté de son jugement lui permettait de discerner, en l'absence de tout communiqué officiel, les négociations secrètes, les intrigues ourdies à Plombières, comme elle le mettait à même de prévoir les décevantes réalités de Villafranca. Certes, la cause italienne avait toute sa sympathie : encore fallait-il être bien sûr que l'indépendance italienne naîtrait de cette guerre. Il ne pouvait dissimuler son appréhension, car il se rappelait « les enseignements du passé. »

Il y a dix ans, Messieurs, s'écria-t-il, à pareille heure, devant une assemblée celle-là souveraine, on disait aussi : l'Italie est menacée dans sa plus noble, sa plus glorieuse, sa plus antique cité; l'Autriche est aux portes de Rome... Deux ministres de Monsieur le Président

1. *Notice sur Hénon*, p. 35.

de la République me donnaient leur parole d'honneur que l'intégrité de la République romaine serait respectée. Vous savez le reste, vous savez ce que le canon français faisait peu après de ces serments. Les soldats de la France renversaient la liberté romaine et rétablissaient ce gouvernement clérical qui est aujourd'hui dénoncé par la diplomatie européenne comme le fléau des populations qui le subissent.

Eût-il méconnu les tendances d'un gouvernement cherchant, après un timide essai de libéralisme, dans les Ultramontains son plus sérieux appui, que l'attitude de la Chambre aurait suffi à lui indiquer les dangers de la campagne d'Italie. Les frémissements des députés catholiques étaient le sûr indice d'une politique hésitante, toute de compromissions. L'Empereur serait appelé à choisir entre les députés réactionnaires du Corps législatif et les légitimes aspirations des patriotes italiens. Favre avait la vision très nette que la guerre devait être, dès l'abord, envisagée dans toutes ses conséquences, qu'il fallait savoir où l'on allait, en un mot, parler de Rome. Là s'étaient produites les fautes du passé; là gisait la difficulté du moment, de là pouvaient naître les dangers de l'avenir, et les défections qui entraînent les désastres. « Si l'Italie tout entière se soulève, si les vieilles monarchies s'écroulent, les relèverez-vous? Tournerez-vous vos armes contre vos alliés? Détruirez-vous les libertés de ceux dont vous prétendez défendre l'indépendance? Et si le gouvernement des cardinaux est brisé, versera-t-on le sang des Romains pour le rétablir? Répondez, que ferez-vous? Voilà la question que je vous pose et que vous vous obstinez à laisser sans réponse. Avec l'autorité des faits, j'y réponds, et je dis que la guerre a pour cause l'oppression de l'Italie, parce que l'oppression de l'Italie porte préjudice à la France; je dis qu'elle a pour but l'indépendance de l'Italie, *et que la France ne peut, sans être déshonorée, remettre l'épée au fourreau* tant qu'il y aura un Allemand au midi des Alpes.... »

Le programme des représentants républicains apparaissait ainsi clairement, conservant toute sa dignité sans cesser d'être national : Favre le formula avec sa netteté habituelle qui ne fut point sans susciter de violents murmures. « Entre vous et nous, sur la politique intérieure, il n'y a aucun doute possible. Mais si voulez détruire le despotisme autrichien, délivrer l'Italie de ses atteintes, mon cœur, mon sang, tout mon être

sont à vous, me réservant seulement, après la victoire, de demander au triomphateur compte des principes éternels qui auront fait sa force au dehors, et qui feront la nôtre contre lui au dedans, s'il ne rend pas à son peuple la liberté qu'il aura restaurée chez une nation amie. »

La Chambre attendit en vain les précisions sollicitées. Le Président du Conseil d'État, Baroche, jugea prudent de la laisser dans l'incertitude. D'ailleurs, elle en prit aisément son parti, et par 248 voix, adopta le projet. Les « Cinq » s'étaient abstenus.

Les événements justifièrent bientôt leur conduite. Les tergiversations impériales, la crainte de soulever en France les indignations cléricales, l'attitude hostile, il faut le reconnaître, de la Prusse, aboutirent à l'armistice de Villafranca et au traité de Zurich. Napoléon III semblait oublier qu'il avait annoncé, dans un manifeste, « l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique »; les patriotes italiens crièrent à la trahison, et leur énergie se joua des combinaisons de l'Empereur. L'Italie centrale, faisant bon marché des traités, proclama son annexion au royaume de Sardaigne. La situation se compliquait sans que Napoléon sût prendre un parti définitif. Les catholiques voyaient en lui l'auteur responsable des malheurs du Saint-Siège; les républicains lui reprochaient d'avoir violé sa promesse.

Un an après son premier discours sur les affaires d'Italie, Jules Favre prenait à nouveau la parole[1], et s'efforçait d'éclaircir les questions qui se posaient. L'élévation de ses vues, la puissance de sa démonstration eurent vite fait de donner aux débats une singulière ampleur. Lorsqu'il eut connaissance de l'intervention de Favre par les comptes rendus du *Moniteur Universel*, le pays se reprit à espérer; il s'aperçut que la pensée française, qui domine les partis, n'était point morte. « Je m'étais, écrit un contemporain, désintéressé de la politique parce qu'elle me semblait en dehors des principes les plus élémentaires de morale que Dieu a gravés dans la conscience de tout être humain. Rarement je lisais un journal. Mais un jour mon attention fut captivée par un discours sur la question romaine qui faisait vibrer dans mon âme des cordes depuis

1. Séance du 17 avril 1860. *Moniteur Universel* du 14 avril.

longtemps muettes. A partir de ce moment, je suivis avec un vif intérêt les débats du Corps législatif[1]... »

Favre rappela les généreuses espérances encouragées, dès le début de la campagne, par l'Empereur lui-même. Le patriotisme, l'abnégation des Italiens ne méritaient pas cette déception cruelle. Au surplus, la formation d'un nouveau royaume, son indépendance absolue ne pouvaient qu'être favorable à la France. Et, avec une extraordinaire prescience de l'avenir, l'orateur du parti républicain montre dans l'Allemagne l'ennemie nationale, contre laquelle doit se faire l'union des peuples latins : « Ouvrez, s'écrie-t-il, les annales de l'histoire, et vous verrez que, depuis la chute de l'Empire romain, deux influences rivales n'ont cessé de se disputer l'empire de l'Europe; leur lutte à outrance est celle de deux races, de deux principes personnifiés, l'un par l'Allemagne, l'autre par la France. L'Italie a été leur champ de bataille et leur enjeu, comme si Dieu lui réservait ce châtiment pour lui faire expier la servitude sous le poids de laquelle elle avait, huit siècles durant, écrasé le monde.... Aujourd'hui, ce qui garantira le mieux la grandeur et la sécurité de la France, c'est l'indépendance et l'unité de l'Italie. Et si je n'avais entendu manifester des inquiétudes qui m'ont étonné, je n'hésiterais pas à qualifier de pusillanime la politique qui s'effrayerait de voir, dans ce beau pays, ressusciter une libre et forte nation. Pour moi, quand je jette les yeux sur la carte de l'Europe, et que j'aperçois ce vaste triangle dont la Méditerranée est le centre, dont les côtés sont l'Italie et l'Espagne, dont la France est le sommet, avec leurs douze cents lieues de rivages commandant à l'Océan et à l'Adriatique, il me semble que ces trois pays, unis, non par un lien de domination, mais par une fédération intelligente, développant par leur accord les richesses infinies de leur admirable sol, confondant les trésors de leur génie artistique, industriel, militaire, scientifique et navigateur, sont destinés, non à courber l'Europe sous leur joug, mais à faire briller sur elle une ère de civilisation et de prospérité, dont nul ne peut soupçonner l'éclat.... »

Après une heureuse campagne, ces espoirs se sont-ils réalisés? La réponse de Favre est foudroyante : « De même qu'il

1. Préface, non signée, des *Conférences et mélanges* de Jules Favre, p. 4.

avait dépendu d'une seule volonté de décréter la guerre, il dépendait de cette même volonté d'enchaîner la victoire, et de laisser inachevée l'œuvre à laquelle elle avait associé la dignité et les intérêts du pays.... »

Puis il indiqua qu'une telle politique « laissait toutes les questions indécises ». L'Italie n'avait pu accepter la combinaison de Villafranca et faisait elle-même son unité, malgré l'Empereur, contre lequel grondaient ses colères. Si les provinces du Sud, imitant celles du Nord, proclamaient leur annexion au royaume sarde, quelle serait l'attitude de Napoléon? Il fallait s'expliquer avec franchise sur la question romaine. Sans rien renier de ses convictions religieuses, Favre soutint à nouveau que la Papauté était « le plus détestable des gouvernements » parce qu'elle « confond dans les mêmes mains la puissance temporelle et la puissance spirituelle; elle transporte l'infaillibilité religieuse dans l'ordre civil; elle ne vit que par l'absence de toute garantie pour les gouvernés; elle fait du prince, non le représentant de ses peuples, mais le représentant de Dieu, et transforme toute attaque contre son autorité en sacrilège.... » Le danger de l'avenir est là; Favre le devine; il voudrait le conjurer. Il déplore l'imprudence du général de Lamoricière, qui a mis son épée au service de Pie IX, et la tirera peut-être contre les alliés de la veille. Il redoute une intervention de la France qui, un jour, pour conserver Rome au Pape, s'aliénera l'affection du peuple italien. Et, sans tenir compte des protestations de Morny, des clameurs de l'Assemblée, il conclut par ces prophétiques paroles : « Ici, on ne peut nous transmettre que des révélations. Ce qu'un tel état de choses peut faire naître de pensées douloureuses dans le cœur des hommes qui ont connu et pratiqué la liberté, je n'ai pas besoin de le dire à vous, mes collègues, qui ne demeurez pas étrangers à ces préoccupations. Vous me pardonnerez donc d'avoir laissé déborder mon cœur. Au surplus, je souhaite que ces amertumes soient contagieuses, qu'elles pénètrent de plus en plus les âmes, *et que l'on apprenne de plus en plus qu'une nation qui renonce à l'exercice de ses droits s'expose à tous les périls et à toutes les aventures.* »

Cet avertissement, Favre le renouvela constamment sous l'Empire. Quelques jours après, prenant prétexte de la discussion du budget, il proclamait hautement l'irréductible opposi-

tion de ses amis à la politique impériale[1]. Il ajoutait : « Quant à moi, je ne crois pas être téméraire en affirmant que la prospérité au milieu de laquelle nous vivons a été achetée par de lourds sacrifices; qu'elle n'est obtenue qu'à la *condition d'éventualités qui peuvent devenir périlleuses par un de ces retours, par un de ces mécomptes que la Providence tient quelquefois en réserve.* Est-ce que le langage que je tiens devant vous n'est pas autorisé par les leçons de l'histoire?... Il y a cinquante ans, quel était le langage des hommes officiels? Vous pouvez facilement vous en rendre compte; vous n'avez qu'à consulter vos archives; vous y rencontrerez des accents bien autrement enthousiastes.... Et cependant, quelques années après, le sol de la Patrie était foulé par le pied de l'étranger; un sceptre impuissant était brisé, et nous expiions nos triomphes par les plus dures des humiliations. Eh bien, c'est précisément parce que l'époque à laquelle nous vivons prétend se modeler sur celle que je viens de rappeler, qu'elle ne m'inspire aucune confiance. » Dans sa conclusion, il réitérait sa prédiction : « J'ai parlé tout à l'heure de la France impériale.... Comme il n'y avait qu'un homme, cet homme écroulé, la France a par deux fois ouvert à la coalition son sein ensanglanté. Quant à la France républicaine, elle avait pu repousser la même coalition. Sachons, dans cet enseignement, puiser cette utile leçon que les peuples ne sont forts qu'à la condition d'être libres; que l'indépendance, la dignité, la virilité dans les actes valent mieux que tous les trésors périssables, et que, lorsqu'ils ont eu le malheur de perdre leurs libertés, ils doivent sans cesse, sans repos, sans trêve, demander qu'elles leur soient rendues, et ne pas s'endormir jusque-là, ni dans les fausses joies d'une sécurité trompeuse, ni dans les illusions d'un aveugle enthousiasme. »

Le retentissement de ce discours consacra le génie politique

1. Séance du 11 juillet 1860. Discours inédit, résumé dans le *Moniteur Universel* du 13 juillet. C'est au cours de cette année 1860 que Favre remporta un succès parlementaire qui devait rester, de son propre aveu, son plus beau succès de tribune. Il s'agissait d'un amendement Lebon, relatif à l'Algérie; Favre prit la parole à la fin de la discussion, répondant à une intervention de Forcade de la Roquette, et défendit l'amendement qui fut voté à l'unanimité, y compris la voix de Forcade de la Roquette. (*Carnets inédits de M. Léon de Montluc*, à la date du 18 décembre 1872.)

de Favre. La popularité des Cinq s'en accrut. Les républicains, qui les avaient accablés de leur méfiance, frémirent d'orgueil et d'espoir. Les quelques places réservées au public dans la salle des séances s'emplirent bientôt d'une jeunesse fiévreuse. Favre eut un cercle d'admirateurs.

C'est vers cette époque qu'il acheta la maison de la rue d'Amsterdam dont le salon verra défiler toutes les notabilités du parti. Sa réputation le contraignit à sortir de l'ombre. Mme Julie recevait près de lui, avec une gravité un peu triste. Landrin était un hôte assidu; Darimon s'y montrait aussi, cheminant doucement des sévères doctrines de Proudhon aux attrayantes promesses du régime.

Favre venait de fermer les yeux au meilleur de ses amis, Alphonse Odiot; cet événement devait lui attirer des ennuis considérables. Engagé dans une délicate affaire de succession [1],

1. Odiot, plein de reconnaissance pour le zèle et la délicatesse de son avocat, très attaché à la famille de celui-ci, avait cru devoir rédiger un testament par lequel il léguait sa succession aux enfants « de Madame dite par nous *Madame Julie*, demeurant à Paris, rue d'Antin, n° 19. » (Reproduit dans l'article de Millière, journal *le Vengeur* du 8 février 1871.) Il désignait en même temps son ami comme exécuteur testamentaire, et lui léguait une montre qui portait ces mots gravés : « Que chaque battement te dise que je t'aime ». Lorsque Favre eut connaissance de ces dispositions, il ne dissimula pas sa vive contrariété. Millière et Laluyé insinueront qu'il redoutait la caducité du legs, la désignation de « Madame Julie » étant insuffisante. (Millière, *ibid.*; déposition de Laluyé au cours du procès de septembre 1871, *Gazette des tribunaux*, 7 septembre 1871.) Confondant à plaisir les dates, ils rapprocheront l'acte par lequel, le 19 mai 1858, il a reconnu sa fille Gabrielle (Millière, *loc. cit.*) et la rédaction du testament d'Alphonse Odiot. Ils feront de Favre le plus calculateur, le plus intéressé des hommes, ils parleront d'un imaginaire procès en captation d'héritage. La vérité fut tout autre. Ainsi qu'on le sait, l'illustre avocat avait dû plaider contre la parenté de son ami; il l'avait fait, au surplus, avec tous les ménagements possibles. Il ne lui en déplaisait pas moins de profiter d'une division familiale qu'il regrettait encore. Un de ses confrères l'avait un jour dit à Odiot : « Ne lui laissez rien, il refuserait ». Mais le testament était fait en faveur de ses enfants; il lui semblait difficile de les en dépouiller. Il résolut avec tact ce cas de conscience. Rendant visite à Charles Odiot, il lui expliqua ses scrupules, lui déclara qu'il ne voulait pas profiter lui-même de ces dispositions testamentaires, qu'il ne pouvait accepter qu'une dot pour ses enfants. On convint que la moitié de l'actif retournerait à la famille, que le reste serait partagé entre les quatre légataires désignés. Les Odiot lui dirent leur satisfaction. Ils ne songèrent d'ailleurs point à contester la validité du testament, et, pour exprimer leur absolue confiance en la bonne foi de Jules Favre, ils lui donnèrent mandat de liquider la succession, refusant même toute garantie. (Procès de septembre 1871, Plaidoirie de Me Sénard, avocat de Jules Favre, *loc. cit.*) Des difficultés pouvaient cependant

il dut figurer dans des procédures au cours desquelles les magistrats de l'Empire eurent, à n'en pas douter, l'occasion de toucher du doigt les fausses déclarations d'état civil. Chose curieuse! soit que l'absence d'une contestation sérieuse les ait laissés indifférents, soit que la haute réputation de l'avocat leur en ait imposé, soit qu'un gouvernement prudent [1] leur ait ordonné le silence, ils ne soulevèrent pas la moindre difficulté.

On voit que, malgré la gloire et les heures de douce intimité que lui réservait son foyer, la vie privée de Favre à cette époque n'était pas exempte d'amertumes. La mort prématurée de son ami Frank Sain [2], qui avait épousé Berthe Vernier, fille légitime de sa compagne, et qu'il considérait comme son gendre, fut pour lui la cause d'un chagrin auquel vinrent bientôt s'ajouter les tristesses de l'amitié trahie. Ses démêlés avec le trop célèbre Laluyé [3] ont commencé; ils aboutiront à

naître de la rédaction différente des quatre actes de naissance. Dans le but d'y mettre fin, sur le conseil de Laluyé, qui lui témoignait alors la plus grande affection, et de ses deux avocats Didier et Bethmont, d'accord enfin avec la famille Odiot, Favre engagea une instance. Celle-ci aboutissait au jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 14 février 1860, « proclamant les droits de Jules Favre comme représentant légal de ses enfants naturels reconnus encore en minorité, et déclarant le jugement en commun avec le sieur Vernier, défaillant, comme administrateur de Berthe Vernier, sa fille unique; tous les dits mineurs habiles à se dire légataires universels de feu M. Alphonse Odiot ». (Reproduit dans l'article de Millière, *loc. cit.*)

1. C'est là l'hypothèse à laquelle nous inclinons, et le témoignage d'Émile Ollivier est formel à cet égard. « Dans sa maturité comme dans sa jeunesse, a écrit l'auteur de *l'Empire libéral*, t. IV, p. 80, sa vie était consacrée à un labeur incessant; une famille l'eût complétée en ajoutant du bonheur au succès. Il le comprit, mais mal; il se constitua une fausse famille et installa dans la position de femme légitime une femme mariée dont il avait plaidé le procès en séparation. Il en eut des enfants; cette situation lui créa de pénibles embarras et *l'entraîna à des irrégularités d'état civil dont l'Empereur, qui les connaissait, ne voulut pas se servir contre lui*, mais que d'autres, moins magnanimes, ont dénoncées. »

2. Le 16 juin 1862, Favre écrivait à Émile Ollivier : « Mon cher Ollivier, l'incluse, que je vous prie de remettre sous enveloppe et de faire de suite tenir à M. de Morny, vous dira que je n'ai plus d'espérances. Mon pauvre ami est mort ce matin à 6 heures.... Plaignez-moi, aimez-moi. Et croyez à mon bien sincère attachement. » (*Lettre inédite.*)

3. Défendant, en 1864, les intérêts de Laluyé, il fut accusé par lui d'être « passé dans le camp de l'adversaire. » (Cour d'assises de la Seine, audience du 6 septembre 1871, interrogatoire de Laluyé. *Gazette des Tribunaux* du 7 septembre.) Il s'était en réalité refusé à traiter de malhonnête homme le successeur du peu scrupuleux homme de loi. Son voisin de Rueil, ne lui pardonnant pas la loyauté de son attitude, lui adressa des injures. (*Ibid.* déposition de Jules Favre.) Favre ne put cacher son douloureux étonne-

l'affreux scandale qui coïncidera avec le drame de la défense nationale et mettra en question l'honneur personnel d'un homme auquel l'ingrat accomplissement d'une tâche sans espoir coûtera la confiance et l'affection publiques.

Sa rentrée au Parlement ne lui avait point fait négliger le barreau. C'étaient pour lui les belles années du Palais. Il ne gagnait pas constamment les procès qui lui étaient confiés, mais alors il les perdait avec une telle éloquence que ses clients lui savaient gré de passer pour des martyrs, et que sa réputation personnelle grandissait chaque jour. Il excellait notamment dans les causes intimes qui mettent à nu les secrets du cœur[1]; il savait alors être simple et touchant, et s'inspirer, dans son interprétation de ces troublants problèmes psychologiques, des principes supérieurs qui s'opposent « à la destruc-

ment; il s'efforça de dissiper ce qui pouvait n'être qu'un malentendu. Laluyé eut plus tard l'inconscience de publier des lettres de Favre qui respirent une naïve confiance et l'affection la plus limpide : « J'ai voulu vous voir, lui écrivait-il au début de l'année 1865, et causer avec vous. J'ai trouvé votre porte fermée. Je ne me le suis pas trop expliqué, mais je n'y ai vu qu'une preuve de ce que vous pouviez éprouver, ce qui suffisait pour que j'en fusse vivement affecté.... Venez me voir et tout malentendu s'expliquera.... *Nos esprits peuvent différer, nos cœurs doivent toujours se rencontrer, et je vous envoie pour gage l'expression affectueuse du mien.* » (Lettre datée du 3 février 1865, publiée dans *l'Avenir libéral* du 23 juillet 1871.) Il lui disait encore : « Je ne suis pas le maître de vous imposer mon amitié, mais je puis la garder, tout en souffrant, plus que je ne saurais le dire, de la voir ainsi méconnue ». (Lettre datée du 9 février 1865, *ibid.*) Entre les deux hommes toutes relations cessèrent. Quelques années après, la duplicité de Laluyé fit naître un plus grave différend. (Voir les débats de la Cour d'assises de la Seine en septembre 1871, *loc. cit.*, et le *Mémoire* de Laluyé paru dans *l'Avenir libéral* du 23 juillet 1871.) Abusant de la bonne foi de Jules Favre, il l'avait fait jadis intervenir dans une cause tranchée par un arrêt de la Cour d'appel. Il s'avisa d'invoquer cette décision contre son voisin. Profitant d'une absence de celui-ci, il revendiqua une partie de sa propriété, y fit même exécuter certains travaux. Cette extraordinaire prétention donna lieu à un procès qui suscita de violents incidents. La brouille devint définitive.

1. Voir notamment la défense du comte de Saint-Melcuc dans une affaire de séparation de corps (Tribunal civil de Napoléon-Vendée, audience du 5 juin 1861. *Plaidoyers*, t. II, p. 31). Voir aussi (*Plaidoyers*, t. I, p. 643) la plaidoierie pour le marquis de Grolée-Virville, dans une demande en nullité de mariage pour refus de consommation (Tribunal civil de la Seine. Audience du 29 décembre 1861). Le sujet comportait la plus grande délicatesse dans les termes et la plus extrême réserve dans les développements; Favre s'acquitta à miracle de cette tâche difficile. La tradition veut qu'en raison des détails intimes de l'affaire, la presse ait reçu dès l'abord l'interdiction de reproduire les débats, mais que la grande beauté de la plaidoierie ait fait revenir les jurés sur leur décision première. (*Renseignement fourni par M. Milliard*).

tion de la famille, à la dispersion des souvenirs et des traditions domestiques, à l'éparpillement de tout ce qu'il y a de sacré au monde [1] ».

Le 1er août 1860 il avait été élu membre du Conseil de l'Ordre, par 269 voix [2]. Le lundi 13 août suivant, ses confrères le choisissaient comme bâtonnier [3]. Aucun titre, aucun hommage ne lui fut jamais plus sensible; il affirmait volontiers qu'il n'eût point sacrifié sa profession d'avocat à son mandat législatif. Il sut s'acquitter avec une rare conscience de sa haute fonction. Sa simplicité familière, peut-être aussi sa dignité patriarcale lui faisait aimer la jeunesse; il se complaisait à présider les conférences du stage, qu'il animait de ses périodes harmonieuses [4].

Les stagiaires de ce grand bâtonnat s'appelaient Barboux, Pouillet [5], Léon Renault, Albert Martin, Decrais, Gambetta; ils s'empressaient autour du maître, qui leur prodiguait de nobles enseignements dans une forme où il pouvaient admirer le plus prestigieux des modèles. A relire certains passages de ces harangues merveilleuses, chefs-d'œuvre d'un genre difficile, on comprend l'enthousiasme que la parole de Favre suscitait parmi cette génération ardente, qui devait gouverner la France. On voit aussi que de tous les grands orateurs qui illustrèrent le barreau au cours du XIXe siècle, qu'ils se nomment Chaix-d'Est-Ange, Lachaud ou Berryer, il fut le seul à envisager l'éloquence judiciaire sous les espèces de l'art et à la pratiquer comme telle. « L'orateur, proclamait-il [6], ne doit pas se contenter d'instruire, de persuader, de charmer ceux qui l'écoutent;

1. Affaire de Grammont-Villemontès, tribunal civil de Nérac, janvier 1860. *Plaidoirie inédite.*

2. *Gazette des Tribunaux*, 2 août 1860.

3. *Gazette des Tribunaux*, 13-14 août 1860.

4. « Son bâtonnat, a écrit Paul Maritain, restera comme une date, comme un événement dans l'histoire de la France littéraire et pensante. »

5. Voir dans *le Droit*, numéro du 24 novembre 1895, les souvenirs du bâtonnier de 1895 sur la séance d'ouverture de la conférence de 1860. « ... Qu'allait dire le bâtonnier (Jules Favre)? Quand on le vit se dresser de toute la hauteur de sa grande taille, devant la cheminée qui jetait de vives lueurs, ce fut un frémissement dans toute la salle.... Ah! ce discours du bâtonnier de 1860, quel réconfort pour la jeunesse! Quelle rosée bienfaisante sur nos cœurs meurtris! Quelle espérance, hélas! et pour quelle chute! »

6. Discours prononcé le 3 décembre à l'ouverture de la conférence. Voir les *Plaidoyers*, t. I, p. 688 et le volume déjà cité : *Discours du bâtonnat et plaidoyer pour Orsini*, p. 12 et suiv.

l'admiration dont les murmures mal contenus l'enivrent ne saurait être sa plus belle récompense : c'est à réaliser le type idéal du vrai et du beau mis en germe dans son sein que doit s'épuiser tout son être! noble et vaillant labeur qui élève la créature bornée aux limites mêmes des régions infinies où sa nature se transforme; puissantes et fécondes méditations dans lesquelles, poursuivant avec une ardeur infatigable le rêve qu'elle entrevoit malgré ses faiblesses, la pensée s'agrandit et s'échauffe, et comble l'âme de joies presque célestes! voluptés ineffables! dont nulle langue humaine ne saurait peindre la force et la douceur, car elles sont la plus haute expression du pouvoir de notre essence immatérielle. La poésie leur a donné un symbole en immortalisant le noble désir de l'artiste qui sent palpiter le cœur de la femme sous le marbre que tourmente son ciseau, et se prosterne, éperdu d'amour, devant cette œuvre sans nom, pour l'enfantement de laquelle sa main s'est rencontrée avec celle de Dieu [1]! »

Les fonctions du bâtonnat lui donnaient aussi l'occasion d'affirmer, avec la pensée de l'Ordre, ses idées et ses sympathies personnelles. Le portrait qu'il esquissait de Berryer [2] est resté classique. « Quel est cet orateur immense, aux lèvres frémissantes duquel un demi-siècle entier est demeuré suspendu, et qui, plus fort que les années, illustre sa vigoureuse vieillesse par des travaux et des triomphes que sa maturité peut lui envier? Né dans nos rangs, il a rempli la scène politique d'un incomparable éclat. Les enthousiasmes et les éloges lui ont été prodigués. Idole d'un parti que l'infortune a grandi, quel est son titre réel à vos respects et à votre amour? N'est-ce pas sa vaillante fidélité à son drapeau et surtout sa croyance obstinée au droit et à la liberté [3]? » Une solennité du barreau

1. Nous avons évoqué Bossuet à propos du plaidoyer pour Orsini; ne songe-t-on pas irrésistiblement à Chateaubriand en lisant ce passage (Allocution prononcée à la clôture des conférences du stage, 5 août 1861, *Plaidoyers*, t. I, p. 714) où Favre recommande à ses jeunes confrères les lectures classiques « sous les grands bois d'oliviers de Tibur, au pied d'un château fort suspendu au-dessus du Rhin, ou sur les grèves désertes où la mer vient se briser en mugissant... ».

2. Ouverture de la Conférence. Discours du 16 novembre 1861.

3. Le 29 novembre, Berryer écrivait à Favre : « ... Ce soir je quitte Poitiers où j'ai été retenu par l'extrême fatigue et de nos travaux de ces jours derniers, et de mes émotions de cœur, même de celles, si douces et si honorables, que votre voix amie m'a fait éprouver ». (*Lettre inédite.*)

lui permettait quelques jours plus tard[1] d'en accentuer les traits. « Ce que nous entendons honorer en lui, dans cette solennelle confraternité, c'est l'avocat qui nous est demeuré fidèle et qui a jeté sur notre robe le double éclat de son génie oratoire et de sa mâle indépendance. Que d'autres célèbrent la constance de sa foi, la générosité de son dévouement et la domination de sa redoutable parole, couvrant le bruit de nos luttes politiques pour retentir dans la postérité, nous le saluons avec orgueil comme le vétéran du droit et de la défense. La fortune, par une rare faveur, l'a toujours éloigné du pouvoir, et, depuis longtemps assis dans le camp des vaincus, il y a porté sa grande âme et son irrésistible puissance.... »

L'activité que vers cette époque déploya Favre tient du prodige. On demeure confondu lorsqu'on songe au dévouement avec lequel il s'acquitta de ses fonctions de bâtonnier, à ses multiples interventions au Corps législatif, au nombre élevé des procès qu'il plaida.

En 1862, ce fut la célèbre affaire dite « du mariage des prêtres ». Un ancien curé de la Dordogne, M. Brou de Laurière, ayant voulu contracter une union, s'était heurté à l'opposition de deux maires. La justice, saisie de l'incident[2], avait à trancher un point de droit, alors fort controversé, et qui passionnait l'opinion publique. Jules Favre estimait avec raison que c'était le principe même de la laïcité du mariage qui était en jeu. La question lui apparaissait d'une telle gravité que, si l'on veut en croire certains témoignages, il n'hésita point à offrir ses services à M. Brou de Laurière, qui s'empressa de les accepter[3]. L'affaire fut plaidée devant le tribunal de Périgueux, à l'audience du 8 février. La réputation du défenseur, l'intérêt suscité par la cause avaient soulevé dans le pays une ardente curiosité, dont on retrouve les échos dans les journaux de l'époque : « Un grand nombre d'étrangers, parmi lesquels on remarquait des avocats et des magistrats, étaient venus à Périgueux pour entendre le célèbre orateur. Me Jules Favre, au-devant duquel le

1. Fête donnée à Berryer, le 26 décembre 1861, par le barreau de Paris. (*Plaidoyers*, t. II, p. 173.)

2. Tribunal civil de Périgueux. Audience du 8 février 1862. (*Plaidoyers*, t. II, p. 182.)

3. « Vous avez moins accepté la cause que vous n'avez saisi l'occasion.... » *Le mariage des Prêtres. Réponse à M. Jules Favre* (p. 7) par l'abbé Loyson, Préface. Paris 1862.

Conseil de l'Ordre du barreau de Périgueux s'était rendu jusqu'à Coutras, est arrivé à Périgueux à onze heures du matin. On s'est présenté à l'audience à deux heures. Après l'allocution adressée par M. le Président à Jules Favre et la réponse de ce dernier... la discussion s'ouvre [1]. »

Ainsi les déplacements de Favre ont, sous la pression formidable de l'admiration publique, toute la solennité de voyages officiels. Le barreau provincial se met en route pour souhaiter la bienvenue au confrère renommé, la magistrature impériale elle-même joint le tribut de ses éloges aux manifestations d'enthousiasme des foules accourues. Aucun fait ne saurait illustrer davantage la haute opinion que le chef de l'opposition républicaine s'était acquise dans le pays tout entier.

La plaidoirie de Favre, qui figure parmi ses plus belles, fut une longue apologie pour la raison [2] en même temps qu'une glorification de l'amour; mais elle ne négligea pas pour autant de proclamer l'inaliénable autonomie de notre droit français. « Reconnaître que le prêtre peut se marier, c'est déclarer à la fois le mariage un contrat civil, et le prêtre un citoyen. Lui refuser ce droit, c'est revêtir Rome de la pourpre impériale, c'est soumettre l'autorité nationale au joug détesté de l'autorité étrangère. » Cette affaire du mariage des prêtres eut un retentissement considérable. Favre y avait obtenu « un des plus grands succès qu'avocat ait jamais remporté dans une affaire civile [3] ».

En février 1862, il défendit devant la Cour de Paris Eugène Pelletan [4]. Le célèbre publiciste interjetait appel d'un jugement du tribunal correctionnel qui l'avait condamné à trois mois d'emprisonnement et à une forte amende pour avoir, dans le *Courrier du Dimanche*, signé un article intitulé : *La*

1. *Le Droit*, 10-11 février 1862.

2. On y trouve un passage très significatif sur l'œuvre de la Réforme. Nous avons vu, nous verrons encore que Favre cherchait instinctivement à concilier ses tendances spiritualistes et ses efforts de libre analyse. Il a été ainsi amené, dans maintes occasions, à approuver le principe du protestantisme. Mais on a eu tort d'en conclure à une conversion formelle de sa part. (Voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 307 et G. Weill, *le parti républicain en France depuis 1814 jusqu'en 1870*, p. 454.)

3. Albert Decourteix, *Quelques avocats jugés par leurs œuvres. M. Jules Favre*, p. 125-126.

4. Cour imp. de la Seine. Audience du 2 février 1862. *Plaidoyers*, t. II, p. 173.

liberté comme en Autriche. Le gouvernement, que ses magistrats suivaient aveuglément, voulait voir, dans ce panégyrique des régimes libéraux, une dangereuse excitation à la révolte. La plaidoirie de Favre fut sobre, habile dans sa modération, mais sans rien abdiquer de l'idéal ni des revendications du parti républicain.

Ce qui me semblerait abaissement peut vous paraître progrès, dit-il. Il y a des publicistes qui prétendent que la plus grande dignité, la plus grande force d'une nation est dans son obéissance. Voilà la France soumise, exécutant fidèlement les ordres qui lui sont donnés ; et tout est préparé pour que son action soit subordonnée. D'un bout à l'autre de l'Empire, une pensée règne en souveraine et se transmet avec la rapidité de l'éclair. Partout elle est acceptée, partout elle est imposée, et nul ne murmure, nul n'élève une plainte, nul ne se permet de juger les affaires de l'État. La presse entonne un chant d'allégresse, de louanges. Beaucoup appellent cette situation le dernier mot de la civilisation. Le gouvernement épargne à ses gouvernés l'embarras de penser et de vouloir [1].

Cependant la législature s'achevait. Favre avait constamment pris part aux délibérations de la Chambre. La nouvelle politique impériale, qui, en face d'une opposition catholique suscitée par la guerre d'Italie, cherchait vers les libéraux un appui momentané, fournit à l'orateur républicain une arme merveilleuse. Le décret du 24 novembre 1860 ne décidait pas seulement le compte-rendu complet des séances dans le *Journal officiel*; il rétablissait le droit d'adresse, attribuant ainsi aux représentants la faculté de donner tous les ans leur avis sur la politique gouvernementale. Nul plus que Favre ne sut faire un salutaire usage de cette prérogative. Chaque discussion d'adresse fut pour lui l'occasion de réclamer, au nom des Cinq, les « libertés intérieures ».

L'amendement qu'il soumit au Corps législatif le 14 mars 1861 [2] était ainsi conçu : « Pour que le droit de contrôle restitué aux représentants du pays dans les limites restreintes du dernier décret puisse porter ses fruits, il est nécessaire *d'abroger la loi de sûreté générale et toutes les autres*

1. Tribunal civil de la Seine. Audience du 2 et du 9 janvier 1862. Le procès de presse Noé contre Villemessant fut également pour Favre l'occasion d'une plaidoirie très admirée. (*Plaidoyers*, t. II, p. 204.)
2. *Discours parlementaires*, t. II, p. 18 et suiv.

lois d'exception; — de dégager la presse du régime de l'arbitraire; — de rendre la vie au pouvoir municipal, et au suffrage universel sa force par la sincérité des opérations et le respect de la loi ». En réalité, cette triple formule contenait le programme tout entier du parti républicain. Elle exprimait en même temps une irréductible opposition des hommes et des doctrines : n'était-ce pas en effet le principe même d'un gouvernement autocratique qui exigeait la violation des libertés, à quelque degré qu'elles pussent être exercées? Et Favre dénonça les attentats contre la liberté individuelle qui se répétaient chaque jour à l'aide des lois d'exception. « La liberté individuelle, s'écria-t-il au cours d'une de ses interventions [1], ne nous est si précieuse que parce qu'elle est intimement liée à notre dignité personnelle : c'est le foyer domestique respecté, c'est l'intérieur de la famille auquel il est interdit de porter atteinte.... » Il flétrissait un régime ne pouvant vivre que par les arrestations en masse et les déportations, érigeant en institution de l'État un constant espionnage qui n'épargnait point les représentants de la nation [2].

La liberté de la presse, garantie des autres libertés, avait disparu dans le naufrage de la République. Pour s'en être un jour souvenu, lors de la discussion d'un projet de loi modifiant le décret du 17 février 1852, pour avoir lancé cette véhémente apostrophe : « Le gouvernement persévère dans l'œuvre de 1852, dont la date, permettez-moi de le dire, est un anachronisme et une injure au temps où nous vivons [3] », Favre s'attira les reproches de Morny et la colère d'une Chambre servile. Le chef du parti républicain rappelait comment la presse avait été garrottée, l'autorisation rendue obligatoire et systématiquement refusée aux écrivains suspects d'indépendance, les avertissements, les suspensions décrétés pour le motif le plus futile, la suppression du jury. Il rappelait la pratique des « communiqués » officiels inspirés aux journaux, l'obligation pour eux de soutenir la politique impériale. Il signalait un symptôme douloureux, négation même de tout esprit critique,

1. Séance du 9 mars 1862. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 112.)

2. Favre put raconter, aux séances du 9 et 10 mars 1862, la surveillance dont il était l'objet au Palais, sans que le Corps législatif ait eu le courage de joindre sa protestation à celle du représentant. Voir *Discours parlementaires*, t. II, p. 134.

3. Séance du 18 juin 1861. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 91.)

la formation d'une *Société des journaux réunis*, comme si la conscience ne se révoltait pas à l'idée d'une entreprise financière enchaînant les opinions[1]. Le 9 mars 1862, d'un geste hardi, il portait, sur l'état de la presse politique, ce jugement que l'histoire a ratifié :

M. le Président du Conseil d'État a eu raison de vous dire que ce régime n'est pas nouveau. Il a régné avant 1789. A cette époque, aucune espèce de pensée ne pouvait se manifester sans que la censure y mît son visa. Il semblait alors que le cerveau de la France fût sous la main du Monarque. Si l'on se retourne ainsi vers l'histoire, on demeure saisi d'une sorte de frisson quand on pense que peut-être cet étouffement de toute espèce de lumière, de moralité, se serait opéré dans notre pays si, à nos portes, l'esprit humain ne s'était fait un passage par la réforme de la liberté politique, et si les presses de la Haye, d'Amsterdam, et de Londres n'avaient pas permis à la France de lire les pages immortelles de l'auteur de *l'Esprit des Lois*. M. le Président du Conseil d'État ne veut pas revenir à ce régime, je le sais; alors je lui demande pourquoi il maintient celui qui est relatif à la presse périodique. Quant à moi... ce que j'affirme, parce que telle est ma conviction profonde, *c'est qu'en France il n'y a qu'un seul journaliste, et ce journaliste, c'est l'Empereur*[2]*!...*

Avec une égale énergie, Favre s'éleva contre la violation des libertés politiques, des libertés électorales. Et lorsque Baroche prétendit que l'Empire avait doté le pays du suffrage universel[3], il démontra sans peine toute l'ironie du mot. Il lui suffisait d'évoquer les révélations du procès Migeon, la candidature officielle sévissant, les maires contraints à seconder la Préfecture sous peine de révocation, les fonctionnaires embrigadés pour soutenir l'homme imposé par le gouvernement. Ou bien, à la veille des élections de 1863, il dénonçait la tactique du Ministère transformant arbitrairement les collèges électoraux, et se basant sur la plus étrange statistique pour diminuer le nombre des représentants dans les grands centres accusés de libéralisme.

C'est en vertu de cet écart, observa-t-il spirituellement, que l'on condamne le département de la Seine, qui augmente sa population de 600 000 habitants, à sacrifier un de ses députés, et nous voici,

1. Séance du 18 juin 1861. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 100.)
2. Séance du 9 mars 1862. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 126.)
3. Séance du 9 mars 1862. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 125.)

nous, Messieurs, nous la députation de la Seine, condamnés à une véritable décimation, nous regardant entre nous avec une anxiété douloureuse... et nous demandant lequel d'entre nous sera le Curtius se précipitant dans le gouffre sans fond que la statistique de M. le Ministre de l'Intérieur entr'ouvre sous nos pas [1]!...

Dans ces nombreux discours de Favre sur la politique intérieure, il est impossible de relever la moindre contradiction, le moindre ménagement. Ils se rattachent tous à une même doctrine qui correspond à l'idéal traditionnel du parti républicain. « Je sais, s'écria-t-il en mars 1861, qu'on a essayé de tromper la France, de l'effrayer, en promenant à ses yeux un spectre évanoui, en lui disant : la révolution est à vos portes, elle vous menace de tout frapper de destruction. Messieurs, il faut s'entendre et ne pas rester ainsi éternellement sous le coup de ces brutalités à l'aide desquelles on pervertit les intelligences. La révolution! avez-vous dit. Si vous entendez par révolutionnaires ceux qui veulent arracher du sol jusqu'aux derniers germes, jusqu'aux derniers débris de l'ancien régime détesté par la France; si vous entendez par révolutionnaires ceux qui veulent pour leur pays un régime de liberté sage dans lequel toutes les positions, tous les droits soient garantis; dans lequel, à l'ombre d'un pouvoir régulier, la loi soit respectée et obéie; si vous entendez par révolutionnaires les ennemis énergiques du droit divin, nous sommes révolutionnaires, et nous nous en glorifions [2].... »

Au cours de la même intervention, il avait ce cri prophétique qu'il réitéra tant de fois durant cette opposition de dix-huit années : « La France commence à comprendre qu'il est nécessaire, pour qu'une nation puisse grandir, se développer, qu'elle soit maîtresse de ses destinées, et que, les confiât-elle au plus grand, au plus vertueux, au plus digne, s'il en est le seul dispensateur, cette coupable folie sera un jour expiée, et par le désordre moral, et par d'horribles convulsions matérielles. »

Le procès Doineau avait révélé à Favre un abus particulièrement redoutable de l'administration impériale. Le régime subi par l'Algérie lui semblait, depuis cette époque, gros de

1. Séance du 12 février 1863. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 249.)
2. Séance du 14 mars 1861. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 43.)

menaces; devant le Corps législatif, il critiqua sévèrement l'institution des bureaux militaires qui, disait-il, « ont encouragé, autorisé cette opinion, qu'il n'y avait rien à faire avec les Arabes, si ce n'est de les dominer par le sabre[1] ». Et il conclut en ces termes : « La colonisation, c'est le travail, c'est la richesse. Or la richesse et le travail, soyez en sûrs, ne viennent que de la confiance, et pour inspirer la confiance, il faut avant tout un régime de légalité.... »

Mais c'est surtout dans les débats sur la politique extérieure de l'Empire que la parole de Favre avait un retentissement profond. Il y fit preuve, en même temps que de la plus noble élévation d'idées, d'une sorte de faculté de divination diplomatique qui peut mériter à nos yeux le nom de prescience; au surplus, les vastes perspectives de la vie et de l'avenir des peuples offraient à la majesté de son éloquence un champ illimité. La discussion des adresses de 1861, 1862, 1863, lui permit d'exprimer toute la pensée républicaine sur les événements d'Italie, sur la question de Rome. Il ne cessa de protester contre l'occupation, par les troupes françaises, d'une ville que les Italiens considéraient à bon droit comme leur capitale, et que les cléricaux entendaient conserver à l'Église. L'enseignement du passé lui révélait que le pouvoir temporel des papes constituait une dangereuse anomalie. Il le condamnait comme homme d'État, mais en même temps comme catholique convaincu. Et il proclama « la profonde et radicale incompatibilité qui existe entre les deux pouvoirs, l'un excluant forcément l'autre, entre le pouvoir temporel et le pouvoir qui est chargé de prier et de bénir...[2] ». Dès lors, à quelles fâcheuses contradictions la politique générale n'avait-elle pas, par contre-coup, abouti! Certes, en soutenant, le 21 mars 1861, l'amendement des Cinq, Favre n'hésita point à faire l'apologie de la campagne dirigée contre l'Autriche[3]. Il n'en montra que plus vigoureusement l'incohérence de la conduite adoptée depuis.

1. Séance du 20 mars 1861. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 49.)

2. Discours prononcé le 21 mars 1861. (*Discours parlementaires*, t. II. p. 62.)

3. Avec une sévérité que l'on est surpris de trouver sous sa plume, Darimon en fait un amer grief contre Favre. « Cette déclaration, note-t-il, a fait un grand effet dans la Chambre. *De plus en plus on accuse les Cinq de pactiser avec l'Empire.* (Darimon, *l'Opposition libérale sous l'Empire*, p. 57.) Darimon a trouvé depuis son chemin de Damas.

L'Italie tout entière frémissait d'enthousiasme; elle sentait que la France la conduisait à la victoire, et battait des mains à chacun de nos pas; et cet enthousiasme, il fallait qu'il fut comprimé dans la Ville éternelle et ceux qui le comprimaient, c'étaient précisément ceux qui le faisaient naître....

Il conclut par ces mots d'une implacable logique :

Il n'y a plus que deux partis à prendre : ou se retirer de Rome, ou reconquérir les États de l'Église....

L'impression produite sur le Corps législatif par le discours de 1861 fut profonde. Le Prince Napoléon, qui soutenait l'orientation nouvelle de son cousin, ne cachait pas son contentement [1]. Les ultramontains étudièrent avec soin les arguments de l'orateur, y pensant trouver un moyen de forcer la main au gouvernement. Pour déjouer leurs calculs, Favre se décida à retirer son texte, mais le scrutin était commencé, et l'amendement fut repoussé par 254 voix contre 5.

Les années suivantes Favre refit, sans se lasser la sévère critique de la politique suivie à Rome, soulignant ses fâcheuses inconséquences :

J'ai entendu, s'écriait-il au milieu des murmures de l'Assemblée, quelques-uns de mes collègues vous dire qu'ils étaient heureux de l'indépendance de l'Italie; que l'Italie devait être délivrée du joug de l'étranger. Mais si nous avons chassé l'étranger pour le remplacer, je me demande ce que l'Italie y gagne [2]!

La lucidité de son esprit lui faisait entrevoir les dangers d'une telle attitude, qui devait un jour éveiller les méfiances du patriotisme italien. Il disait :

Si l'Italie a montré jusqu'ici, vis-à-vis de la France, les sentiments de reconnaissance qui lui sont bien dus; si elle comprend que c'est la France qui l'a délivrée en versant son sang sur les champs de bataille, en prodiguant ses trésors, et qui a fait en une seule campagne plus que n'avaient pu faire pendant des siècles de longs sacrifices des forces nationales, *il ne faut pas abuser de ces avantages, et amoindrir cette popularité, en imposant à l'Italie des sacrifices qui seraient la négation même du principe que nous avons fait triompher.*

1. Darimon, *l'Opposition libérale sous l'Empire*, p. 57-58.
2. Discours prononcé le 11 mars 1862. (*Discours parlementaires*, t. II. p. 150.)

Il ajoutait, dans sa réplique au ministre Billault[1] :

Il me serait facile... de vous faire apercevoir les puissances qui se croyaient les plus fortes, et qui, elles aussi, revendiquaient en leur faveur le vœu de la Providence, renversées cependant par le jeu d'événements que, à coup sûr, elles n'avaient pas prévu.

La désastreuse expédition du Mexique préoccupa aussi Favre, qui, en la condamnant au nom de son groupe, exprima le sentiment populaire. Avec son habituelle clairvoyance, il discernait, sous le réseau des motifs officiels, le but véritable du gouvernement. Il rendit justice au Président Juarez, dont l'avènement constituait, à ses yeux, la meilleure garantie[2].

1. Discours prononcé le 13 mars 1862. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 139.)
2. C'est sans aucun fondement que M. Germain Bapst, dans un article sur *le Maréchal Bazaine*, publié par la *Nouvelle Revue* du 15 avril 1908, a dénoncé de prétendus rapports entre le Président Juarez et Jules Favre. « Ce qui est piquant, écrit M. Bapst, et ce qui prouve l'absence de convictions du Maréchal et sa préoccupation de se garder à carreau, c'est qu'il s'était procuré, au Mexique, d'un négociant italien de San Luiz de Potosi six traites (en seconde) de 12 000 piastres (60 000 francs), souscrites par Juarez au profit de Jules Favre pour payer les articles que certains journaux parisiens faisaient en faveur de nos ennemis. Cinq de ces traites furent envoyées par le Maréchal à Napoléon III, qui les jeta au feu, sauvant une première fois Jules Favre, comme il devait encore le faire dans cette fameuse affaire de faux soulevée après le 4 septembre par M. Laluyé. La sixième de ces traites, précieusement gardée, était après son évasion encore en sa possession par le Maréchal (*sic*), et sur sa demande elle fut envoyée à Madrid avec divers autres papiers importants par M. de Villedeuil, un de ses amis fidèles de qui nous tenons ce détail. » Cette histoire ne mérite pas la moindre créance. Une lettre que Juarez adressait le 22 avril 1863 à M. de Montluc, consul général du Mexique à Paris, établit que le Président, très heureux des discours que Favre et Picard avaient prononcés au Corps législatif, n'avait cependant avec eux aucune relation. (Voir la *Correspondance de Juarez et de Montluc, Paris*, Charpentier 1889.) En réalité, le gouvernement de Juarez ne fit jamais tenir de subvention aux journalistes français que par la voie hiérarchique officielle. Le Président Juarez, juriste correct et avisé, d'une prudence toute indienne, n'eût jamais commis la faute de souscrire des traites à l'ordre de Jules Favre. Ce fut son ministre *de Relaciones* (affaires étrangères), Juan de la Fuente, qui adressa lui-même, par la voie du Pacifique (Acapulco, San-Francisco, New-York) les *libranças* (traites) au consul général. La première était de 5 520 francs (produit net 5 448), tirée sur Zellweger et Cie, à soixante jours, et destinée aux journalistes Laverrière, Boué, Gabriel Petit, que la Fuente avait connus à Paris (qu'il venait de quitter comme Ministre plénipotentiaire du Mexique); chacun reçut 1 816 francs et donna quittance. Le montant d'une seconde traite à 70 jours de 3 000 francs, tirée sur J.-B. Subervielle de Paris, était destiné moitié à Jules Laverrière et moitié à Grégoire Boué. Laverrière, du *Siècle*, revenait du Mexique où il avait dirigé une école nationale d'agriculture; Boué, ancien profes-

Dès lors surgissaient les raisons inavouables. Il eut le courage de les étaler devant le Corps législatif. Il dénonça les intentions de l'Empereur, songeant à édifier un trône dans un pays qui avait « l'horreur de la royauté[1] ». Depuis le premier jour il devina « la candidature d'aventure » du prince Maximilien, le spectre de Queretaro que traînait la horde misérable des traîtres à leur patrie. Il exposa les louches combinaisons de l'affaire Jecker, disant sa tristesse de voir le drapeau français couvrir les opérations de financiers sans scrupules[2].

Les discours de Favre sur cette folle entreprise semblaient réveiller l'Assemblée de sa torpeur. L'immense majorité l'approuva secrètement[3] quand il s'écria : « Dans cette affaire... il semble que toutes les fautes aient été accumulées[4] ». Mais une réponse vague et filandreuse de Billault ne manquait pas de vaincre les hésitations de l'Assemblée.

L'effet produit au dehors était plus considérable. Les membres de l'opposition, Jules Favre en particulier, avaient réfuté glorieusement l'opinion de ceux qui prétendaient qu'il n'y avait rien à faire au Corps législatif. « Les Cinq, confessa un ancien abstentionniste, déployèrent une telle énergie que tout le parti se rangea derrière eux et que les vieux bonzes

seur au lycée Bourbon (aujourd'hui Condorcet), était précepteur du fils du consul mexicain au Havre; Gabriel Petit était correspondant de journaux belges. Il est à remarquer qu'une des dépêches de la Fuente annonçait trois traites et n'en contenait que deux, ce qui pourrait expliquer que la troisième, dérobée, soit parvenue à Bazaine après falsification. Ajoutons enfin, pour remettre définitivement au point cette question des « subsides mexicains », que d'importants mouvements de fonds eurent lieu à cette époque entre Mexico et Paris; mais ils trouvaient leur origine dans des liquidations de successions de compatriotes de Juarez (successions Rascon, Oseguera, Iturigaray, etc.). Ces renseignements et documents inédits nous ont été fournis par M. Léon de Montluc.

1. Discours prononcé le 14 mars 1852. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 172-173.)

2. Voir surtout le discours du 6 février 1863. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 219.)

3. « Il (Favre) arriva à une telle hauteur que la majorité, émue, fit silence et écouta. Plusieurs dirent à voix basse : il a raison. » (E. Ollivier, *le 19 janvier*, p. 177.)

4. Discours prononcé le 26 juin 1862. (*Discours parlementaires*. t. II, p. 181.) Le 6 février 1863, il ajoutait : « Je n'ai pas à dire comment, au point de vue militaire, l'histoire jugera... ceux qui ont ordonné cette expédition, ceux qui ne l'ont pas pourvue du matériel, des moyens nécessaires pour qu'elle pût promptement réussir. Je veux laisser, messieurs, toutes ces fautes dans l'ombre ». (*Discours parlementaires*, t. II, p. 216-218.)

(on entendait par là les survivants de 1848) finirent par suivre le torrent[1]. »

A la veille des élections de 1863, bien rares furent ceux qui osèrent encore préconiser l'abstention. La prestation du serment apparut comme une question d'école, qui ne méritait pas d'être longuement discutée. Jules Simon et Pelletan reconnurent leur erreur. Certains jeunes prétendirent alors avec Hébrard que l'opposition des Cinq n'était pas assez énergique, réclamèrent des représentants plus actifs[2]. Seuls Favre et Picard trouvaient grâce devant l'ardeur de Gambetta, de Jules Ferry[3].

Des difficultés surgirent d'autre part entre les députés sortants eux-mêmes au sujet de la répartition des circonscriptions électorales. Favre et Ollivier s'efforcèrent de les aplanir, calmant de légitimes susceptibilités, établissant le principe de l'indivisibilité des Cinq.

Le 16 mars, Jules Favre écrivait à Darimon : « Ollivier a dû vous dire que nous étions d'accord sur les tristes discussions qui m'affligent comme vous. C'est pour nous tous une pointe d'honneur de ne pas plus nous séparer aujourd'hui qu'hier ; et si les électeurs ne comprennent pas qu'il y a un devoir à nommer les Cinq, les Cinq ne doivent pas leur donner l'exemple de la faiblesse et de la division. Soyez donc sûr que je ne donnerai jamais les mains à un arrangement qui vous enlèverait votre circonscription. Vous lui appartenez et nul, si ce n'est vos électeurs, ne peut disposer de vous[4]. »

Cependant, après maintes réunions, chez Hérold notamment, la règle absolue de l'indivisibilité des Cinq triompha ; leur candidature fut adoptée par 20 voix contre 15. Il fut ensuite décidé, d'un commun accord, que les sortants se représenteraient dans leurs propres circonscriptions. Puis on se préoccupa d'organiser la lutte. Des comités se formèrent. Le plus important groupait, outre les Cinq, Goudchaux, Carnot, Marie, Garnier-Pagès, et les directeurs des grands journaux républi-

1. Jules Simon, *le Soir de ma journée*, p. 67-68.
2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 393.
3. Darimon, *l'Opposition libérale sous l'Empire*, p. 197.
4. Darimon, L'élection des Cinq, *Histoire de Douze ans*, p. 168. Darimon cite également une lettre que lui adressait Émile Ollivier, le 14 mars : « Nous ne sommes pas libres de nous déplacer. On doit des comptes à qui vous a donné mandat. Jules Favre, que j'ai vu, continue à être parfait. »

cains [1]. Son premier soin fut de chercher des candidats. Favre se prodigua, s'empressant à convaincre Jules Simon qui venait de se voir attribuer la 8e circonscription de Paris, poussant la prudente sollicitude jusqu'à l'accompagner à l'Hôtel de Ville où la formule du serment devait être signée, refrénant enfin les impatiences orléanistes de Prévost-Paradol [2].

On discuta la grave question des alliances, et le bloc des opposants fut décidé. On rédigea les programmes républicains. Les Cinq publiaient, sous forme de circulaire, leur compte rendu de mandat [3]. Quelques jeunes républicains firent paraître un *Manuel électoral* qui avait bénéficié de la collaboration de jurisconsultes connus, parmi lesquels Jules Favre, Ollivier, Picard [4]. On fit appel à la presse libérale, notamment dans une assemblée tenue chez Favre le 8 mai [5].

La campagne ouverte, les réunions se firent aussi nombreuses que le permettaient le régime et la police de l'Empire. Jules Favre ne quitta pas Rueil. Il ne se rendit même pas aux assemblées tenues, rue d'Alger, chez Ernest Picard, mais Georges Coulon, son secrétaire, l'y représentait, et délibérait avec Ollivier, Picard, avec Darimon dont la présence était plus rare [6]. Le combat semblait impossible, avec la pression éhontée d'un gouvernement qui jetait sa lourde épée dans la balance. Les circonscriptions avaient été arbitrairement bouleversées, celle de Favre était méconnaissable [7]. Maintenant, l'administration dénonçait la candidature des républicains comme « une manifestation réactionnaire [8] ». Lutter était rendu plus pénible encore par l'intransigeance, le zèle exagéré de certains. Jules Favre n'échappa point aux sévères réquisitoires des démagogues irréfléchis, mais il eut en Gambetta un défenseur fougueux [9].

1. Jules Simon, *op. cit.*, p. 50-51.
2. Jules Simon, *op. cit.*, p. 61.
3. Ernest Picard, *Discours parlementaires. Les Cinq.* Circulaire des cinq députés.
4. Tchernoff, *op. cit.*, p. 397.
5. Darimon, *l'Élection des Cinq. L'opposition libérale sous l'empire*, p. 390.
6. Renseignements fournis par M. Georges Coulon.
7. Tchernoff, *op. cit.*, p. 391.
8. Proclamation d'Haussmann, préfet de la Seine, datée du 29 mai. (*Moniteur universel* du 31 mai.)
9. Tchernoff, *op. cit.*, p. 387. Au cours d'une réunion tenue dans un préau d'école, l'éloquence de Gambetta eut vite fait de transformer la mentalité des électeurs conquis tout d'abord par les protestations démagogiques de Frédéric Lévy, marchand de bois et concurrent de Favre. Après

Dès le premier tour de scrutin (3 mai) le succès des libéraux s'affirma. Le département de la Seine donna une majorité écrasante à l'opposition. Dans sa circonscription, devenue la 5e, Favre fut élu par 18 744 voix, contre 8 092 attribuées au candidat officiel, Frédéric Lévy[1]. Le second tour (15 juin) enregistra sa victoire à Lyon[2], où ses concurrents étaient Laforest, soutenu par la Préfecture, et Barrier. Hénon, nommé le 31 mai, avait fait pour son collègue la plus généreuse, la plus ardente campagne[3]. Tous deux avaient eu l'appui du journal républicain *le Progrès*[4].

Le résultat de cette consultation nationale dans le pays et à l'étranger eut un retentissement considérable. Après les élections complémentaires de 1864, le Corps législatif allait compter 35 députés opposants, dont 17 républicains. Deux millions d'électeurs, c'est-à-dire le tiers des inscrits, s'étaient prononcés contre la dictature. On eut alors l'impression profonde que l'Empire était perdu, et que c'étaient les Cinq qui l'avaient tué. Parmi les nouveaux élus, Garnier-Pagès avait été énergiquement soutenu par Jules Favre. « J'aurai en lui, confia-t-il à son secrétaire Georges Coulon, un vieux républicain d'action pour m'accompagner à l'Hôtel de Ville lors d'un coup de force[5]. »

Cependant les élections n'avaient pas été sans soulever dans le sein même du parti républicain certaines discordances où l'on peut voir le prélude du grand malentendu de 1869. Le principe même de la tactique républicaine au cours de la législature écoulée, qui reposait sur l'alliance de toutes les oppositions et

la chaleureuse improvisation de Gambetta, la foule, complètement retournée, vota par acclamations un ordre du jour rédigé par Hérold et ainsi conçu : « Aujourd'hui, M. Lévy ayant réuni quelques milliers d'électeurs salle des Ecoles, ceux-ci, après avoir entendu les explications de différents orateurs, se sont séparés aux cris de : Vive Jules Favre ! » (*Renseignement fourni par M. Georges Coulon.*)

1. Electeurs inscrits : 37 225. Lévy : 8 092. J. Favre : 18 747. Coutant : 8. Berton : 7. (*Moniteur universel* du 6 juin, contenant le procès-verbal du recensement des votes pour le département de la Seine.)

2. Il avait été proclamé élu par 11 129 voix, contre 8 118 obtenues par Laforest (27 417 électeurs inscrits. 19 341 votants, 8 divers). Voir la vérification des pouvoirs du Rhône, séance du 10 novembre 1863, *Moniteur universel* du 11.

3. *Notice sur Hénon*, p. 44.

4. *Le Progrès* avait été fondé par Frédéric Morin. Voir ses *Souvenirs d'un Lyonnais*.

5. Renseignement fourni par M. G. Coulon.

trouva sa formule dans l'Union libérale, soulevait des protestations ardentes[1] et détachait déjà du défenseur d'Orsini une partie de la jeunesse[2].

La session parlementaire s'ouvrit en novembre 1863, dans l'attente des plus graves événements. La première quinzaine s'écoula sans que Favre parût à la Chambre. La maladie, causée par l'excès de travail, l'en tenait éloigné. Il dut se résoudre à aviser le Président, par une lettre qui fut lue le 17 novembre, qu'il optait pour le département du Rhône[3]. Des considérations d'un haut intérêt politique l'y avaient déterminé, bien qu'il lui fût pénible de se séparer d'électeurs qu'il avait représentés la législature précédente[4]. Quelques jours après, il pouvait, aux

1. Voir à ce sujet *les Miracles de l'Union libérale, lettre à M. Jules Favre*, Clappier, éd., Marseille 1864.

2. Voir Allain Targé, *Souvenirs d'août 1870*. (*Revue de Paris*, septembre-octobre 1903). Le futur ministre de Gambetta, après avoir indiqué les réserves des jeunes républicains d'alors au sujet de la tactique parlementaire de Favre et de Picard, ajoute (p. 14) : « Certes, nous ne marchandions point notre admiration à Jules Favre; mais le grand orateur ne se laissait guère approcher. Quand il avait prononcé à la tribune quelque harangue superbe, ou déconcerté d'une interpellation railleuse, lancée de sa belle voix sonore, avec son geste hautain, M. Rouher ou M. Vuitry, Jules Favre s'en allait plaider, de préférence en province, quelque procès retentissant, à paradoxe et à sophisme, qu'il perdait régulièrement; et cela nous énervait.... »

3. « Monsieur le Président, craignant d'être retenu quelque temps encore par la maladie qui m'éloigne des travaux de la Chambre, j'ai l'honneur de vous faire parvenir mon serment de député, et en même temps la déclaration que, nommé à la fois par les électeurs de la Seine et par ceux du Rhône, j'opte pour le département du Rhône. Je vous prie, etc. » (Daté du 16 novembre 1863. *Moniteur universel* du 18 novembre 1863.)

4. Un grand nombre d'électeurs de la cinquième circonscription lui avaient adressé la pétition suivante : « Monsieur et honorable représentant, deux fois votre nom aimé est sorti du scrutin de notre circonscription, comme l'expression élevée de l'amour de la patrie et de la liberté. En vous élisant nous avons acclamé les principes de 1789, 1830 et 1848. Dans les dernières circonstances, par le triomphe heureux et glorieux de neuf députés de l'opposition, Paris a voulu affirmer la révolution et inaugurer une ère nouvelle. Aujourd'hui, obéissant à une tradition léguée par le dévouement, nous n'hésitons pas à vous tenir un langage digne de vous, digne du peuple. Nous venons donc vous exprimer le vœu, bien naturel, de ne pas nous exposer à voir compromettre, par un échec possible, le succès déjà conquis. Nous venons vous demander de le grandir, au contraire, par une seconde manifestation, aussi éclatante que la première, en laissant la voie ouverte là où la certitude est acquise. Nous vous affirmons que, si la nécessité politique vous porte, dans votre haute sagesse, à opter pour nos frères de Lyon, votre décision, loin d'être une séparation, ne fera que resserrer, par la reconnaissance publique, les liens qui nous unissent. Vous resterez, à tout jamais, l'élu éminent et honoré de

côtés de son ami Jules Simon, reprendre sa place au Corps législatif, et il employait toute son éloquence, toute sa chaleureuse conviction à défendre la protestation républicaine de Casimir-Périer que la candidature officielle avait à grand mal vaincu dans l'Isère[1].

La première pensée de l'opposition fut de s'organiser en vue d'une action concertée. Mais il était certain qu'une pareille entente n'allait pas sans faire naître des difficultés sérieuses. L'union libérale avait pu être créée pour la campagne électorale; il était plus malaisé de la maintenir, tant en raison de l'antagonisme des programmes que dans la crainte de froissements individuels. Un fait important s'était produit, la réapparition de Thiers sur la scène politique. Il avait la réputation d'un tacticien habile, d'un orateur scrupuleusement documenté. De la session qui s'ouvrait il disait volontiers : « Ce sera un dialogue entre l'Empereur et moi ». Les journaux commentaient à l'envi son élection et la formule. On voyait en lui le chef des opposants. Il était encore orléaniste.

Cependant, Favre avait pris l'initiative de grouper les seuls membres de la Gauche dans un dîner qui eut lieu rue d'Amsterdam, le 5 novembre[2]. Thiers et ses amis n'y assistaient point. A vrai dire, on n'y parla que du discours de l'Empereur, et l'on ne sortit guère des considérations générales. Un des invités voulut prononcer un toast en l'honneur de Favre, qui s'y opposa; les repas de famille, observa-t-il, excluaient toute manifestation solennelle. Mais il ne se priva pas lui-même du plaisir de haranguer Picard, dont il vanta le dévouement et l'éloquence. Son collègue se jeta fort ému dans ses bras. « Ils confondirent leurs larmes, non sans causer autour d'eux quelque étonnement[3]. »

Paris. Vos dévoués concitoyens. Novembre 1863. » (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*) Le mandat que Favre laissait libre fit l'objet de la convoitise immédiate des quémandeurs de sièges; c'est là un trait curieux des mœurs politiques du temps. « Quant aux solliciteurs de candidatures — écrivait-il dès le 23 juin 1863 — j'en suis assailli plus qu'il ne le faudrait : il n'y a qu'un mot à leur répondre. Ce sont mes amis qui résoudront cette question. Je me déclare incompétent, et d'ailleurs il est encore trop tôt. » (*Lettre inédite communiquée par M. G. Coulon.*)

1. Séance du 30 novembre 1863. *Moniteur universel* du 1er décembre. Pour la première fois, l'opposition y réunit 36 voix.

2. Darimon, *le Tiers-parti sous l'Empire*, p. 32-33.

3. Jules Simon, *le Soir de ma journée*, p. 67.

Puis ce fut Thiers qui, en décembre, convia chez lui quelques collègues[1]. Parmi ceux-ci, Favre, Ollivier, Picard, Jules Simon. A la fin du repas, on s'entretint de ce dialogue fameux qui, selon le mot de Simon, « devait réduire les membres de l'opposition au rôle de chœur dans les tragédies anciennes ». Favre dit, en souriant, au maître de la maison : « On affirme que la session ne sera qu'une longue conversation entre vous et l'Empereur ». A ces mots, Thiers, ne se sentant pas d'aise, négligea de rappeler que les Cinq avaient rouvert les portes du Corps législatif à la pensée libre, et commenta avec volubilité les attaques qu'il projetait.

L'accord demeurait difficile[2]. Lorsque Jules Simon lui exprimait l'intention des députés républicains de tenir leurs assises chez Favre, Thiers faisait pressentir qu'il ne s'y rendrait point. « Ce serait, expliquait-il, fausser les situations; j'aurais l'air de passer dans votre parti[3]. » On finit par convenir que l'opposition se réunirait chez Marie, rue Neuve-des-Petits-Champs. Berryer, Thiers s'y montrèrent les premiers mois. Après la mort de Marie, les républicains louèrent un local rue de la Sourdière, et Grévy présida leurs délibérations. Favre, dans l'obligation de ménager sa santé, s'y montrait rarement. On le voyait parfois chez Jules Simon, chez Lanjuinais. Son propre salon était fréquenté par les amis qu'attiraient sa grâce charmante et les séductions de son éloquence.

Il avait conservé sur ses collègues le prestigieux ascendant de la législature écoulée. Un publiciste de cette époque, commentant les élections de 1863, jugeait en ces termes Jules Favre : « Le talent de l'orateur politique n'a fait que grandir avec le temps. Il s'est dégagé peu à peu de la fougue de la jeunesse. S'il a moins de passion, il a plus de hauteur dans la pensée, plus

1. Darimon, *op. cit.*, p. 66 et 67. J. Simon, *op. cit.*, p. 68.

2. Cependant, à partir de 1863, des relations assez étroites unirent contre l'Empire les républicains et les orléanistes, principalement en raison de l'influence de M. d'Haussonville qui, en 1865, présenta, à Berne, Jules Ferry et Georges Coulon au duc de Chartres; Gambetta, Jules Simon rencontrèrent à Londres les Princes. Ernest Picard préconisait un rapprochement de tactique avec les orléanistes; « doit-on, disait-il, lorsque le char est embourbé, regarder de près ceux qui poussent à la roue? » Jules Favre n'était pas catégoriquement hostile au mouvement, mais il déclarait qu'il manquait, quant à lui, de l'esprit politique d'Ernest Picard. Symptôme plus caractéristique encore : en 1869, G. Coulon ayant écrit une *Lettre aux Maires*, M. d'Haussonville en paya les frais d'impression et de distribution.

3. Jules Simon, *le Soir de ma journée*, p. 68-69.

de modération dans la forme.... Sa place dans l'histoire de notre époque restera grande et honorée, et son caractère sera donné en exemple aux générations futures. »

La Gauche avait attribué spécialement à Favre les questions relatives à la politique extérieure[2]. En réalité, la considération dont il jouissait devant le Corps législatif le porta à intervenir dans tous les débats de quelque importance. Il semble même que ses protestations contre l'arbitraire du régime impérial soient devenues plus violentes encore que dans la période précédente. Quelle vengeresse réplique quand Rouher vanta le coup d'État : « Osez dire que vous agiriez de même vis-à-vis de cette Chambre, si elle résistait; osez-le! »

L'adresse annuelle, le droit d'interpellation qui la remplaça après le décret du 19 janvier 1867, la discussion du budget ou des projets de loi soumis au Corps législatif inspiraient à Favre les plus courageux discours, où il ne cessait de préconiser les libertés que Thiers venait de proclamer les « libertés nécessaires[3] ».

Si le culte de l'élégance et de la période, si un irrésistible besoin de couvrir de fleurs ceux qu'il attaquait l'entraîna à plusieurs reprises dans la voie des inutiles éloges ou d'affirmations imprévues, s'il laisse échapper un jour cette phrase hasardée : « Ce n'est pas à sa fortune, si grande qu'elle fût, qu'il (l'Empereur) a demandé la légitimité de son pouvoir, c'est au pacte[4] »; si au cours d'un autre débat, il risque cette dangereuse péroraison : « Je ne demande qu'une chose, c'est que demain les ministres viennent nous apporter les lois qui mettent en application les principes de 1789... et alors je déserterai les bancs de l'opposition[5] », avec quelle netteté il condamnait la politique impériale quand il examinait ses applications précises, avec quelle vigueur il dénonçait les malentendus qui conduisent aux plus terribles catastrophes!

1. Léon Bigot, *loc. cit.*, p. 703. A propos de l'épithète « éminent orateur » que l'on avait appliquée en 1868 à Jules Simon, son fils, Gustave Simon, remarque : « On ne donnait guère alors ce qualificatif qu'à Jules Favre ».

2. Séance du 29 mars 1865. Voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 474 et Weill, *op. cit.*, p. 485.

3. Voir le discours prononcé par Favre le 30 mars 1865. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 468 et suiv.)

4. Discours prononcé le 1er avril 1865. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 486.)

5. Discours prononcé le 15 mars 1866. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 45.)

S'élevant à nouveau contre la candidature officielle, il montra, derrière de trompeuses apparences, les tenaces aspirations du pays : « Le suffrage universel a en lui-même sa vitalité qui lui est propre, et... il suffit d'une grande commotion pour faire éclater soudainement la volonté nationale qui paraissait endormie[1] ». Durant toute la législature, il répéta ses attaques, flétrissant la loi de sûreté générale, le régime imposé aux journaux, jouant un rôle important dans la discussion de la loi sur l'enseignement primaire de 1867, des lois sur la presse et sur les réunions publiques de 1868.

Les débats sur la liberté des coalitions lui permirent de dissiper toute l'équivoque qu'aurait pu susciter l'attitude d'Émile Ollivier[2]. D'une confiance en lui-même qui s'accommodait des flatteries les plus suspectes, Ollivier s'était laissé gagner par les mortelles amitiés des adversaires de son parti, spécialement par celles de Morny. « Jeune homme, lui avait dit Goudchaux lors des élections de 1857, vous n'êtes aujourd'hui qu'un intrigant, vous serez plus tard un traître[3] ! » Il accepta, en 1864, de rapporter devant le Corps législatif cette loi qui, après avoir posé le principe de la liberté des coalitions, les réprimait d'une façon impitoyable au moyen des articles 414 et suivants du Code pénal. Les approbations de la majorité devaient, semble-t-il, le récompenser de son travail. Il ne manqua cependant point de communiquer les premières épreuves à Picard et à Jules Favre. Celui-ci les lui renvoya « en les accompagnant de paroles dédaigneuses[4] », et, à la tribune, au milieu d'une émotion générale, dénonça la rupture[5]. « Je

1. Discours prononcé le 13 janvier 1864. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 307.)

2. Depuis longtemps Favre partageait au sujet d'Ollivier les méfiances de son parti, mais il restait sceptique relativement à son accession au pouvoir. Le 19 septembre 1865, il écrivait à un ami : « Cause-t-on d'un changement politique et d'un ministère Ollivier? Je suis convaincu que le maître ne fera rien et ne cédera qu'au torrent dont sa résistance aura décuplé les forces. » (*Lettre inédite communiquée par M. Georges Coulon.*)

3. Tchernoff, *op. cit.*, p. 275-276.

4. Darimon, *Histoire de douze ans*, l'Élection des Cinq, p. 215. Émile Ollivier, dont le témoignage est ici quelque peu suspect, prétend dans *l'Empire libéral*, t. VI, p. 530, que « Favre fut charmant pour lui », et qu'il hésita à prendre la parole. La version opposée est communément admise. Elle nous paraît d'autant plus vraisemblable que les républicains soupçonnaient déjà Ollivier. Leur chef *devait* en conséquence, pour sauvegarder la doctrine du parti, affirmer hautement l'absolue divergence des vues.

5. Discours prononcé le 30 avril 1864. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 391.)

me méfie, s'écria-t-il, des approbations trop faciles qui peuvent tout permettre; c'est précisément parce que de cette pensée nous paraît émaner la loi en discussion, que nous ne pouvons lui donner notre adhésion.... » Comme Émile Ollivier avait cité les mémoires de Mallet-Dupan, Favre conclut par cet impitoyable réquisitoire : « Quant à nous, messieurs, lorsque nous interrogeons l'histoire, nous avons recours aux mémoires qui ont été écrits par cet homme, dont on vous disait le nom, qui a maudit les émigrés après les avoir servis, car il avait été leur homme de confiance, — transfuge des salons de Voltaire et de Diderot, il était allé à Coblentz, et il avait écrit les ordres du jour de l'armée prussienne contre la France, — sans interroger ces mémoires, auxquels nous ne réservons pas notre admiration, nous savons ce que l'histoire nous apprend, *qu'il y a en politique deux écoles : celle des principes et celle des expédients*, et nous savons aussi que l'opinion publique ne se trompe pas sur elles. » Deux jours après [1], pendant la discussion des articles, il lança les mots irréparables qui, rejetant Ollivier, allaient donner naissance au Tiers-parti :

Il faut que chacun ait ici le courage de son opinion. Nous protestons tous contre l'équivoque, personne n'en veut, et c'est pour cela que nous demandons que chacun s'explique, et puisqu'il a été prononcé dans cette enceinte des paroles que vous n'avez pas oubliées, puisqu'on fait appel à des amitiés qui ne s'éloignent pas des personnes, mais qui ne peuvent rien changer aux opinions qui demeurent ce qu'elles étaient la veille, il faut qu'on nous dise comment on a abandonné ses anciennes convictions en proposant aujourd'hui ce qui les contredit absolument.

La scission était définitivement accomplie. Lorsque la séance eut pris fin, Favre, rencontrant dans les couloirs son ancien compagnon de luttes, lui tendit vainement la main. « Nous ne sommes pas ici au Palais », répliqua l'autre, le cœur ulcéré. Puis, comme Favre s'éloignait, Émile Ollivier eut un regret violent, et s'efforça de le rejoindre. Son collègue avait disparu, emportant, plus amer encore que le souvenir de cette poignée de main refusée, le chagrin d'une désillusion profonde [2].

1. Discours prononcé le 2 mai 1864. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 402.)
2. Voir Darimon, *Histoire de douze ans*, l'Élection des Cinq, la scission de la gauche, p. 216, et P. de la Gorce, *Histoire du deuxième Empire*, t. IV,

En dehors de ces interventions, dont la nature politique n'était pas sans causer, au sein du Corps législatif, de violents murmures, Favre prononça, sur des matières soigneusement préparées, de nombreux discours qui lui valaient les applaudissements de ses adversaires eux-mêmes. « Il reste sans égal quand il traite des sujets mûris dans le calme d'une étude désintéressée de toute question de parti[1] », lorsqu'il préconise la réforme de la magistrature, le rajeunissement du Code de procédure criminelle[2], l'abolition de la peine de mort[3], lorsqu'il examine les traités sur l'extradition[4], ou qu'il défend les droits de Lesurques[5]. Il remporta un succès considérable le jour où la propriété littéraire le mit aux prises avec ses collè-

p. 302-303. Voir aussi l'explication donnée par Émile Ollivier. (*L'Empire libéral*, t. VI. p. 554.)

1. Daguilhon Pujol, *op. cit.*, p. 47.

2. Discours prononcé le 11 mai 1864. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 403 et suiv.) Jules Favre y demandait l'instruction contradictoire. Cette question de l'organisation de la justice préoccupait vivement Favre, ainsi que celle du statut de l'Église. Il écrivait le 12 septembre 1865 à G. Coulon : « Si vous n'avez aucun parti pris, je vous recommande deux sujets qui pourraient m'être utiles, la magistrature et l'Église. Je veux faire un pas de plus dans la carrière que j'ai ouverte. Et sur le premier sujet principalement, les idées sont fort diverses. Tâchez d'en avoir de bien raisonnées. J'en profiterai. Quel serait le meilleur système d'organisation de la justice, et par quelles réformes pratiques serait-il possible d'améliorer ce qui existe? Ces questions sont d'un grand intérêt et personne ne les fouille. Le peu qu'on fera et qu'on dira sur ce point sera très important pourvu que cela soit juste. Et l'Église? restera-t-elle toujours en étroite et dérisoire alliance avec César? le temps est-il venu de l'affranchir? Quelle sera la forme de sa nouvelle constitution?... » (*Lettre inédite communiquée par M. Georges Coulon.*)

3. Discours prononcé le 7 avril 1865. (*Ibid.*, t. II, p. 497.) Ce discours, dont le plan est d'une perfection absolue, souleva d'ardentes polémiques. Voir notamment la *Lettre d'un campagnard sur la peine de mort et sur M. Jules Favre à la séance du 7 avril 1865*, par J.-C. Placet (1865).

4. Discours prononcé le 30 mai 1866. (*Ibid.*, t. III, p. 71 et suiv.)

5. Discours prononcés le 16 mai et le 20 mai 1864. (*Ibid.*, t. II, p. 450 et suiv.) Favre avait déjà rédigé en 1862 une consultation pour la revision du procès Lesurques. Dans la première partie, il s'efforçait d'établir l'innocence du célèbre condamné, dans la seconde il montrait la nécessité de la tranformation de l'article 443 du Code pénal. (Voir *Lesurques, sa justification, par Jeandel, avocat, 1864.*) Le discours du 16 mai produisit sur le Corps législatif une si vive impression, que l'amendement signé par Favre et 25 de ses collègues fut renvoyé à la commission. Mais la Chambre se déjugea quelques jours plus tard, et repoussa l'amendement. Le dossier très complet que la famille de Jules Favre possède sur l'affaire Lesurques témoigne de la grande importance attachée à cette cause par l'illustre représentant.

gues républicains, Jules Simon, Marie, Pelletan [1]. « Ce fut la seule et unique fois, observe Gustave Simon, que ces amis se rangèrent dans des camps opposés. Il est vrai que ce n'était pas une question politique [2]. »

Mais, comme pendant la période précédente, la situation extérieure du pays lui inspira les discours les plus retentissants. Il rappela les fautes commises à Rome, l'armée française défendant le pouvoir temporel des papes, encourageant de toutes ses forces les ambitions orgueilleuses du Syllabus, après avoir promis l'indépendance au peuple italien [3]. Il dit le malentendu qu'aggravait la folle expédition du Mexique, les hommes et l'argent perdus à soutenir la candidature d'un prince autrichien, au risque d'irriter plus encore les ennemis de la veille [4]. « Nous voyons, s'écriait-il, les abus du pouvoir personnel qui conduisent fatalement à l'hésitation et à la faiblesse, et de là, suivant nous, les oscillations que nous remarquons dans la conduite de notre diplomatie, *oscillations qui doivent avoir*

1. Voir discours prononcé le 4 juin 1866. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 90 et suiv.)

2. Gustave Simon, *op. cit.*, p. 318 et suiv. — M. Gustave Simon raconte la vive appréhension que son père éprouvait à se mesurer avec un orateur comme Jules Favre. « Il redoutait aussi quelque ressentiment de la part de son adversaire. Mais il disait le soir même : « Jules Favre a été « parfait, bienveillant, vraiment cordial. Je le pensais bien, mais cela m'a « fait plaisir car je l'aime beaucoup.... Jules Favre est le plus excellent cœur. « Je le savais. »

3. Discours prononcés le 13 mai 1864, le 10 avril 1865 (*Discours parlementaires*, t. II, p. 112 et suiv.; p. 512), le 1er mars 1866, le 2 décembre et le 5 décembre 1867 (*Ibid*, t. III, p. 303 et suiv. p. 354 et suiv.). La profession de foi spiritualiste que Favre fit dans ces derniers discours eut un retentissement considérable et fut diversement appréciée. Au cours de son intervention du 2 décembre 1867, Favre mit dans sa diction une telle chaleur, une si merveilleuse et si souple variété d'intonation, « tant de charme, d'impétuosité et de force infatigable, qu'il y eut un frémissement général dans l'Assemblée, même parmi ceux qui désapprouvaient ses thèses.... » (Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. X, p. 212.) Émile Ollivier fut de ceux qui s'empressèrent autour de l'orateur : « Vous n'avez jamais été plus beau », lui dit-il en lui serrant la main. (Émile Ollivier, *ibid.*, p. 213.) On en conclut à tort à une réconciliation entre la Gauche et le futur ministre de l'Empire. (Voir H. Darimon, *les Irréconciliables sous l'Empire*, décembre 1867, p. 149.)

4. Discours prononcés le 27 janvier 1864, le 13 mai 1864, le 10 avril 1865 (*Discours parlementaires*, t. II, p. 330 et suiv., 122 et suiv., 532), le 13 juin 1866, le 10 et le 24 juillet 1867. (*Ibid*, t. III, p. 109 et suiv., 249 et suiv., 287 et suiv.) A la séance du 24 juillet 1867, s'adressant au gouvernement responsable de l'expédition du Mexique, il s'écriait : « Dans un pays libre vous seriez mis en accusation ».

nécessairement pour conséquence de livrer les destinées de notre pays à de menaçantes éventualités[1]. » Il retrouvait de tous les côtés les traces d'un même aveuglement. Il dénonça les tergiversations de la politique suivie à l'égard de la Russie, lors des tragiques événements de la Pologne[2]. Il signala surtout — quelle ne fut pas alors sa prescience de l'avenir — les projets de la Prusse cherchant dans les conquêtes la base de sa domination, et réalisant ainsi progressivement l'unité allemande par la prépondérance du militarisme prussien. Il suivait pas à pas les étapes de la politique de Bismarck ; au delà des empiétements de sa diplomatie, il entrevoyait le but définitif, l'empire germanique que seule une guerre nationale pouvait fonder. Jetant le cri d'alarme, il déplorait les hésitations, les maladives timidités de Napoléon III. « Ce que nous sommes en droit d'exiger, nous le pays, disait-il, c'est que le gouvernement ait une politique[3]. » Cependant, tandis que l'Europe entière savait le péril couru par la France, l'Empereur attendait d'un chimérique congrès ou des hasards d'une Providence bienveillante la solution du plus dangereux problème. Privé, par sa politique italienne, d'une alliance précieuse, paralysé par le ruineux effort qu'avait nécessité l'expédition du Mexique, il semblait ne pas s'apercevoir de la puissance redoutable qui se constituait de l'autre côté du Rhin. Sa faiblesse apparaissait quand il laissait fouler aux pieds le principe des nationalités dont il avait voulu faire le pivot de sa diplomatie. Et quand le Schleswig-Holstein fut envahi, quand les duchés, contrairement à leur volonté, se virent annexés à la Prusse, ce fut Jules Favre qui protesta au nom de la justice et du droit des peuples, ce fut Jules Favre qui articula ce grave avertissement : « La France devait au Nord de l'Europe rechercher des alliances. Dans tous les cas elle ne devait pas y affaiblir son influence morale, et elle ne devait pas augmenter celle de ses adversaires, *de ceux qu'elle peut, et, suivant moi, qu'elle doit rencontrer encore sur le champ de bataille*[4]. »

1. Discours prononcé le 10 avril 1865. (*Ibid.*, t. II, p. 532.)
2. Discours prononcés le 29 janvier 1864, le 13 mai 1864 et le 10 avril 1865. (*Ibid.*, t. II, p. 357-422-516.) Dans le premier de ces discours, on peut relever les curieuses appréciations suivantes : « La puissance qui serait l'alliée la plus utile à la France, c'est la Russie.... J'estime singulièrement l'alliance de l'Angleterre; je crois qu'il doit exister entre deux grandes nations comme la France et l'Angleterre une amitié surveillée. »
3. Discours prononcé le 10 avril 1865. (*Discours parlementaires*, t. II, p. 532.)
4. *Id.*, *ibid.*

L'Empereur, quelques mois après, prit à son tour la parole; et voici comment, donnant ainsi la mesure de son imprévoyance criminelle, il appréciait le traité de Gastein qui consacrait l'écrasement du vaillant petit peuple danois : « A l'égard de l'Allemagne, mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas directement engagés ». Favre eut beau jeu à relever les dangers de cette politique. Le discours qu'il prononça le 2 mars 1866 [1] devant le Corps législatif compte parmi les plus éloquents, parmi ceux aussi qui contenaient les plus profitables enseignements. De sa bouche, l'unité allemande surgit avec sa formidable menace. Et c'est la sombre figure du Chancelier qui se dresse, de cet homme qu'aux jours de deuil il ira lui-même affronter. Il a, pour évoquer la rude physionomie de ce diplomate du moyen âge, ces mots qui devancent le jugement de l'histoire : « Qu'il me soit permis de dire de lui (de Bismarck) qu'il a hérité de l'audace de Frédéric, et en même temps de son dédain des hommes.... Quand il affiche hautement ses idées de conquêtes et qu'il commence à les mettre à exécution, la France doit avoir l'œil ouvert sur ces entreprises, et ce serait une incroyable faiblesse de notre part que d'abdiquer par des paroles de renoncement philosophique semblables à celles que nous rencontrons dans le discours du trône.... »

Mais ni la Chambre ni l'Empereur ne comprenaient la gravité de ces prévisions. Celles-ci étaient « vite emportées par le vent léger précurseur de l'orage, facilement couvertes par le bruit joyeux de l'or et des fêtes [2] ». Le régime cherchait sa gloire dans la splendeur des réceptions; la question capitale de leur uniforme agitait les représentants; leur intelligence sereine se bornait à des préoccupations protocolaires.

Favre disait : « Un jour peut-être, l'Allemagne sera appelée, non plus seulement dans les conseils, mais sur les champs de bataille, à devenir notre rivale. Souffrir, sans s'y opposer, son téméraire agrandissement, ce serait une faute énorme que la France ne doit pas commettre.... Telle est la tendance de la

1. *Discours parlementaires*, t. III, p. 34 et suiv.
2. Allou et Chenu, *les Grands Avocats du siècle*, p. 223.

Prusse, et il pourrait arriver qu'un jour elle eût sous la main 80 millions d'hommes à nous opposer. » Et un député gouvernemental, le baron de Geiger, répliquait au milieu des applaudissements : « Ce ne sera pas de sitôt[1]. »

La même indifférence accueillit les déclarations de Favre, lorsqu'il dénonça, dans la convention de Gastein, le piège que la diplomatie prussienne tendait à son alliée. Dès l'année 1865, il prévoyait le désastre de Sadowa, préface de l'année terrible : « Je sais qu'il y a des politiques qui répondront : mais la France profitera des divisions qui vont naître, qu'on aperçoit déjà poindre entre l'Autriche et la Prusse, et la Confédération germanique, légitimement blessée, est prête à entrer en lutte avec la Prusse! Messieurs, ne croyez pas un mot de ces choses. L'histoire est là pour nous apprendre que la fortune appartient toujours à celui qui sait la saisir violemment et la gouverner. Or les audaces de la Prusse ont été jusqu'ici couronnées de succès; l'Autriche est reléguée au second plan, et comme celui qui dirige la politique de la Prusse... cherche à faire oublier les violations de la liberté par les conquêtes extérieures, *je dis qu'il y a là un très grand danger pour la France, un danger moral et un danger matériel*[2]. »

En 1866, la situation s'aggrave. Le conflit entre la Prusse et l'Autriche est inévitable. Bismarck prépare sa guerre avec son astuce habituelle; à Biarritz il avait su, dès l'année précédente, obtenir de Napoléon III l'assurance d'une parfaite neutralité, sans faire de promesses précises. L'Empereur est convaincu que ces négociations lui vaudront des compensations territoriales et à Auxerre il dénonce les traités de 1815[3]. L'hésitation semble son habileté politique. Il conseille à l'Italie de s'allier avec la Prusse. Il laisse les puissances rivales aux prises. Il souhaite à la fois la conquête de la Vénétie et la déroute de l'armée prussienne. Sadowa fut un réveil terrible. Alors l'Empereur, qui aurait pu prévenir le désastre, intervient pour sauver Vienne et pour jouer orgueilleusement le rôle de conciliateur. De sa main, la maison de Sardaigne reçoit, sans reconnaissance, la Vénétie à laquelle l'Autriche vient de renoncer. En Europe, Napoléon est suspect à tous. Les Ita-

1. Séance du 2 mars 1866. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 34 et suiv.)
2. Discours prononcé le 10 avril 1865. (*Ibid.*, t. II, p. 516 et suiv.)
3. Discours prononcé à Auxerre par Napoléon III, le 11 juin 1866.

liens lui reprochent Villafranca et les Anglais le Mexique. Les Russes se rappellent ses remontrances apeurées. Le Danemark, l'Autriche, les petits États allemands que la Prusse absorbe parlent de sa duplicité. C'est l'isolement absolu de la France, quand l'Allemagne commente encore le discours d'Auxerre, s'inquiète des préparatifs militaires sur lesquels Napoléon mène grand tapage, quand Bismarck révèle certaines conversations de Biarritz et laisse entrevoir le rêve impérial, la France s'étendant jusqu'à Cologne.

« Il n'y a plus une faute à commettre », s'est écrié Thiers. Une à une, Favre les a révélées. Il a même, ce qui est préférable, indiqué les remèdes. Il n'a pas seulement répété son amer regret de l'expédition du Mexique, pour laquelle on avait « gaspillé l'or et le sang de la France [1] », sa réprobation de la politique suivie en Italie : il a, depuis les premiers mois de 1865, constamment préconisé l'alliance avec les puissances secondaires d'Allemagne. Mais il a aussi élevé de nouveau la voix contre le pouvoir personnel, dont l'exercice sans contrôle crée tous les malentendus, toutes les appréhensions des peuples; mais il a protesté contre ces téméraires paroles qui semblent disposer des pays rhénans; mais il s'est écrié que, pour garantir les frontières, la liberté intérieure est indispensable. « C'est ce pouvoir redoutable que notre constitution consacre, ce pouvoir qui peut précipiter la nation dans des entreprises sur lesquelles elle peut être avertie, conseillée, mais auxquelles elle est dans la nécessité de donner son concours quand les faits sont accomplis. Et alors il arrive que, jetée en avant par cette toute-puissante souveraineté, elle se trouve isolée en face de ses ennemis qui la bravent, et des peuples qu'elles a mécontentés [2]. » A la veille de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, il revient sur ces idées capitales :

Nul ne conteste, disait-il, que le sabre que la Prusse traîne derrière elle avec affectation n'éveille les susceptibilités des puissances secondaires qui l'entourent. Nous les avons peut-être trop dédaignées, messieurs, et si nous consultons les traditions de l'histoire tout aussi bien que les règles du bon sens, il ne nous est pas difficile d'apercevoir

1. Discours prononcé le 10 mars 1867. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 165 et suiv.)
2. Discours prononcé le 10 avril 1867. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 211.)

que là sont nos alliés naturels. Ce n'est point par les critiques que nous devons aigrir leur mécontentement, et chercher à grossir autour de nous les rangs des alliés que l'opposition seule nous donnerait; c'est par la vérité, c'est par la justice, c'est par la liberté. Il faut que la France en finisse une fois pour toutes avec les préventions injustes que l'Allemagne peut avoir conçues contre elle; et pour cela, messieurs, il faut qu'avec une loyale fierté elle déclare qu'elle ne veut plus de conquêtes; que ce fantôme de la rive gauche du Rhin, qu'on présente toujours comme un obstacle entre l'Allemagne et elle, la liberté le fasse complètement évanouir. Non, la France régénérée n'a pas besoin de se faire la gardienne de la pierre tumulaire de Charlemagne, et de pousser la ligne de ses légions jusqu'à l'antique cité de Cologne [1]....

Après Sadowa, préconisant encore, contre la politique de Bismarck, la confédération allemande, et indiquant l'alliance nécessaire, il disait avec force :

Nous n'avons qu'un moyen pour arriver... à la dissolution... de l'unité prussienne. Or les ennemis de cette unité prussienne, ce sont les rois dont on a envahi le territoire en invoquant la conquête. Si nous voulons ébranler tous ces peuples, nous n'avons qu'à leur montrer, en France, des institutions libres et la volonté de les appliquer [2]....

Ainsi s'exprima Favre durant toute la législature. Et si le gouvernement impérial persévéra dans son imprévoyante politique, si l'affolement de Napoléon l'entraîna, durant les dernières années de son règne, vers l'inévitable catastrophe où il semblait que la France dût périr, ce ne furent certes pas les avertissements de ce grand républicain qui lui manquèrent.

Le barreau valut à Favre, pendant cette même période, des succès que l'on ne peut guère comparer qu'au retentissement du procès d'Orsini [3]. Le procès des « Treize » notamment se

1. Discours prononcé le 2 mars 1866. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 34 et suiv.)

2. Discours prononcé le 18 mars 1867. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 186 et suiv.)

3. Au début de l'année 1864, il défendit André Armand, dont le nom suffisait à soulever dans le midi de la France les plus violentes passions. (Cour d'assises d'Aix, 24 mars 1864. *Plaidoyers*, t. II, p. 227 et suiv.) Ce malheureux était accusé d'une tentative d'assassinat sur son domestique, Maurice Roux. Il était en réalité la victime d'un maître chanteur sans scrupules, du plus cynique et du plus dangereux simulateur. L'affaire

déroula au mois d'août 1864. Prenant prétexte de réunions qui s'étaient tenues à l'occasion des élections complémentaires de 1864, le parquet de la Seine avait exercé des poursuites en police correctionnelle contre deux députés de Paris, Garnier-Pagès et Carnot, et contre onze de leurs amis. Les maîtres du barreau avaient tenu à honneur de défendre les accusés. Le légitimiste Berryer, les orléanistes Dufaure et Hébert coudoyaient d'illustres avocats républicains : Favre devait plaider pour Garnier-Pagès, et il y avait également là Marie, Grévy, Emmanuel Arago, Sénard. Le premier, Jules Favre se leva [1] et protesta tout d'abord avec une grande énergie contre les perquisitions faites au domicile de son client, sans respecter l'intimité des papiers de famille. Puis, ne se bornant pas à souligner l'étrange hardiesse d'une accusation qui reprochait aux treize inculpés, et à eux seuls, de faire partie d'une association illicite de plus de vingt personnes, il analysa longuement les caractères du droit de réunion électorale, s'efforça d'en établir la légitimité. « Jamais, a-t-on dit, la dialectique de Favre ne s'était révélée avec plus de puissance que dans ce grand procès [2]. » Il fit l'historique de la législation en vigueur, se livrant à une sévère critique de la loi de 1834, qui avait aggravé l'article 291 du Code pénal. La réunion électorale, essentiellement temporaire, ne pouvait être confondue avec l'association, permanente par nature; elle n'était d'ailleurs que l'exercice d'un droit constitutionnel, car le suffrage universel sans droit de réunion n'était plus qu'un vain mot. Mais il put citer aussi les opinions unanimes de tous ceux qui avaient pris part à la discussion de la loi, rappeler, non sans ironie, l'organisation centrale qui s'était créée en novembre 1848 pour soutenir la candidature de Louis-Napoléon à la Présidence de la République. Et sa plaidoirie s'acheva sur l'apologie superbe de la liberté politique :

avait donné lieu à un véritable mouvement d'opinion révolutionnaire; par aveuglement ou par zèle, les magistrats semblaient avoir épousé le parti pris de la populace, et contre le millionnaire Armand l'instruction avait été conduite avec une rigueur ne se conciliant pas toujours avec les garanties légales. Favre, qu'Armand avait choisi pour défenseur, eut à protester auprès du garde des Sceaux contre d'inqualifiables irrégularités commises par la Cour de Montpellier, qui précipitait la procédure « parce que l'opinion publique exigeait une prompte satisfaction », et il porta même la question généralisée à la tribune du Corps législatif.

1. Plaidoirie prononcée le 5 août 1864. (*Plaidoyers*, t. II, p. 375 et suiv.)
2. Daguilhon-Pujol, *op. cit.*, p. 44.

Quand je vois à côté de moi tous ceux qui m'entourent et qui me fortifient; quand je songe que, lorsque ma voix ne se fera plus entendre, elle sera remplacée par celle de mes maîtres; quand je vois Berryer, mon vieil ami, qui n'a pas été seulement le plus grand des orateurs, mais aussi le plus noble cœur et l'amant passionné et persévérant de la liberté qui couronne son illustre vieillesse; quand je vois Marie, qui a servi son pays avec le désintéressement et la pureté que tout le monde a admirés; et Sénard, le courageux président de l'Assemblée nationale, qui a opposé sa poitrine aux coups des agitateurs et des ministres de l'ancienne monarchie; M. Dufaure, M. Hébert, qui ont cherché dans la mesure de leurs forces si puissantes à faire triompher les principes qui sont aujourd'hui obscurcis et niés; et toute cette jeune génération qui me presse, qui est mon espérance, qui est mon amour, ah! je ne dis pas seulement que cette cause triomphera (ce n'est là qu'un bien petit accident dans notre vie politique), je dis que la liberté est impérissable; elle a de trop illustres champions, de trop nobles défenseurs, et nous pouvons considérer d'un œil serein le nuage qui passe... le soleil n'en sera pas obscurci.

L'audience fut suspendue au milieu de la plus vive émotion. Pendant que les membres du tribunal se retiraient dans la chambre du conseil, un mouvement d'enthousiasme éclatait au fond de la salle, et c'étaient des applaudissements qui se contenaient à peine. Des mains, souvent d'amis hier inconnus, se tendaient vers Favre. Les défenseurs, leurs prévenus disaient leur admiration. Berryer, profondément ému, s'écriait : « Il n'y a plus de prévention, il ne sert à rien de plaider[1] ». Et quand le tribunal rentra en séance, quand le président donna la parole au second des avocats, à Marie, ce fut Berryer qui déclara que ses confrères renonçaient à présenter leur défense, « convaincus... qu'après de telles vérités historiques il n'y avait pas un juge en France qui pût prononcer une condamnation contre les hommes assis sur ces bancs[2] ».

Une fois encore les juges de l'Empire se montrèrent les dévoués serviteurs du pouvoir : appliquant le Code pénal et la loi de 1834, ils n'hésitèrent pas à condamner les Treize à 500 francs d'amende et aux dépens.

Au mois de novembre, l'affaire revint devant la Cour d'appel;

1. Voir *Plaidoyers*, t. II, p. 413, et *le Barreau de Paris*, par Jules Fabre, p. 439-440.
2. *Ibid.*, p. 414.

Favre y assuma la tâche de répliquer au Procureur général[1]. Il servit à nouveau la cause de la liberté, mais son talent ne pouvait lutter contre le zèle de la magistrature; la Cour approuva la décision du tribunal et la Cour de cassation confirma l'arrêt.

Quelques années après, le tribunal correctionnel de la Seine eut à se prononcer dans un procès politique analogue. Un certain nombre d'ouvriers, auxquels on avait joint plusieurs membres éminents de l'opposition, notamment Acollas, jurisconsulte réputé, Alfred Naquet, professeur à la Faculté de médecine, étaient prévenus du délit de société secrète et de manœuvres à l'intérieur. Favre plaida fort éloquemment pour Acollas, dont il vanta l'existence toujours vouée aux études désintéressées[2]. Il ne lui appartenait point de cacher les opinions démocratiques de son client; il rappela même que celui-ci avait organisé le congrès de la ligue de la paix tenu en septembre 1866[3]. « Le congrès de Genève, ajouta l'avocat républicain, n'a été pour l'œuvre qu'il se proposait qu'un grain de sénevé; mais ce grain deviendra l'arbre gigantesque qui abritera sous son feuillage les enfants des peuples. » Seulement il démontra qu'Acollas n'était pour rien dans la distribution des écrits qu'on lui reprochait, et il renouvela sa protestation contre la loi de sûreté générale. Le tribunal prononça, bien entendu, une condamnation sévère[4].

1. Cour impériale de Paris, aud. du 24 novembre 1864. (*Plaidoyers*, t. II, p. 415 et suiv.)

2. Voir *Plaidoyers*, t. II, p. 475 et suiv., et *le Barreau de Paris*, par Jules Fabre, p. 439-440.

3. *Ibid.*

4. Entre temps, un grand nombre d'affaires de moindre répercussion étaient confiées au talent de Favre. Il semble même que sa réputation, grandissante de jour en jour, lui ait fait attribuer les causes où toute son éloquence se pouvait dépenser, mais où le succès était le plus douteux. En 1864, c'est un étrange procès en nullité d'un mariage contracté à Rome, procès qui se plaide en appel devant la Cour de Bordeaux, non sans soulever dans l'Ouest le vif intérêt du scandale. (Cour impériale de Bordeaux. Audience du 26 juillet 1864, *Plaidoyers*, t. II, p. 357 et suiv.) Favre, qui demandait au nom du père la nullité de cette union, défendit, au milieu des applaudissements, les droits de la puissance paternelle et le principe de laïcité du mariage : « Vous montrerez, lumineux à travers les âges et tracé par la main de Dieu lui-même, ce précepte sacré : Tes père et mère honoreras. Votre arrêt en sera la consécration et en même temps la consolidation de la puissance civile, cette conquête de nos glorieux pères, que nous ne laisserons pas, comme des fils dégénérés, avilir dans nos mains.... » C'est, la même année, l'instance par laquelle Favre, au nom de Léon Lacordaire, s'efforce de contester à l'abbé Per-

Le prestige de son nom détermina Favre à faire paraître à la fin de 1866 le *Discours du bâtonnat, la défense de Félix Orsini et quatre discours prononcés au Corps législatif dans la session de 1866*[1]. Il estimait justement « qu'un intérêt politique s'attachait à cette reproduction[2] »; qu'il était indispensable, quand tout se taisait, de parler pour le pays. Mais la malignité publique s'exerça vite à chercher d'autres motifs à cette publication. Elle crut les avoir trouvés lorsque *le Siècle* du 8 janvier 1867 annonça la candidature de Jules Favre à l'Académie française, où deux fauteuils étaient vacants, celui de M. de Barante et celui de Victor Cousin. Les *Débats* s'empressèrent d'établir un rapprochement entre les deux faits.

Une violente polémique s'ensuivit, divisant les amis mêmes de Favre. *Le Siècle* déclara qu'il approuvait la détermination de l'éminent avocat. Il rappela avec complaisance « que le grand orateur était doublé d'un poète élégant et d'un écrivain hors ligne »[3]. *L'Avenir national* prit une attitude contraire. Tout en reconnaissant que le talent de Favre était « le plus académique », il affirma que le député républicain

reyve, légataire du célèbre frère-prêcheur, le droit de publier certaines lettres que celui-ci lui a par testament laissées. (Tribunal civil de la Seine, audience du 18 novembre 1864, *Plaidoyers*, t. II, p. 453.) L'année suivante, il défend, sans pouvoir leur éviter une condamnation, deux cochers accusés, — c'est là une application de la loi nouvelle, — de manœuvres frauduleuses tendant à porter atteinte à la liberté du travail. (Tribunal civil de la Seine, audience du 11 août 1865, *Plaidoyers*, t. II, p. 438 et suiv.) Il n'est pas plus heureux lorsqu'il soutient la demande d'ouvriers mineurs de Saint-Etienne qui réclament la dissolution d'une caisse de secours administrée par la compagnie (Tribunal civil de Saint-Etienne, audience du 24 mars 1866, *Plaidoyers*, t. II p. 443 et suiv.), ou l'appel, devant la Cour de Bordeaux, de MM. Lemonnier (Cour impériale de Bordeaux, audience des 16 et 17 mai 1867, *Plaidoyers*, t. II, p. 453 et suiv.; cette affaire était, selon Favre, une application du principe *non bis in idem*); ou, en avril 1868, la prétention de M. Kieffer qui veut se faire rembourser, par le Ministère de la Guerre, certaines dépenses faites pour le service du Corps expéditionnaire du Mexique. (Tribunal civil de la Seine, audience du 1er avril 1868, *Plaidoyers*, t. II, p. 488 et suiv.) Il plaide vers cette époque une foule d'autres affaires. Au Palais, il est en pleine vogue. Ses familiers affirment que, entre 1860 et 1870, il gagne de 100 à 150 000 francs par an, que même, en 1867, ses honoraires se seraient élevés à 200 000 francs. Sa main charitable dépense, il est vrai, bien vite ce qu'elle a reçu, et plusieurs membres de sa parenté, dont la situation est précaire, reçoivent de lui des libéralités importantes. (*Renseignement fourni par Mme G. Favre.*)

1. Hetzel, 1866.
2. *Préface*, p. VI.
3. *Le Siècle*, 8 janvier 1867, article signé de E. de la Bédollière.

« appartenait à l'*opinion démocratique*, et que, de toutes les sociétés littéraires de ce temps-ci, l'Académie était précisément celle où la démocratie avait le moins de chance de s'acclimater [1] ». La critique constituait le plus bel hommage dont Favre pût s'enorgueillir. Taxile Delord et Peyrat développèrent, dans les numéros suivants, leur argumentation, comprenant mal qu'un pareil postulant pût s'astreindre à la formalité dégradante des visites, et qu'ainsi un « démocrate courbe l'échine ». La divergence s'aggravait d'une opposition plus profonde. *L'Avenir national* condamnait le principe du congrès qui venait de se tenir à Nancy, où, sous le prétexte d'un programme de décentralisation, on avait tenté une alliance des républicains et des orléanistes. Les démarches de Favre n'allaient-elles pas favoriser cette dangereuse confusion? Taxile Delord accusait à cet égard l'influence « des bonnes âmes, des braves gens croyant à la réconciliation de la religion et de la philosophie », et sa perspicacité redoutait l'heure où « Jules Favre se trouverait obligé de prononcer l'éloge d'un homme qui a figuré parmi les adversaires les plus constants de la démocratie ». Il ajoutait : « M. Jules Favre s'en tirerait sans doute; il accomplirait un vrai tour de force de talent, d'esprit. Mais ces tours de force ne grandissent pas les hommes, au contraire [2] ». Peyrat insinuait que Thiers patronnait la candidature de Favre après avoir été, dans l'ouvrage de ce dernier, l'objet d'un éloge excessif [3]. *Le Siècle* n'en défendait pas moins la candidature de Favre, et il s'imprima, sous la signature d'Évariste Dillot, une plaquette qui célébrait les mérites de l'orateur [4]. L'événement provoquait, en tous cas, un vif intérêt. On discutait les chances de Favre; on se souvenait des échecs récents de Littré, de Henri Martin.

Cependant Favre annonça qu'il persévérait dans son intention, qu'il sollicitait l'honneur de succéder à son ancien maître, Victor Cousin. Les concurrents étaient nombreux et l'on imaginait volontiers des candidatures nouvelles dont on

1. L'*Avenir national*, 9 janvier 1867, article de T. Delord.
2. *Id.*, *ibid.*
3. L'*Avenir national* du 25 janvier 1867.
4. *Jules Favre et l'Académie française*, par E. Dillot (1867). Ce pseudonyme cache la personnalité d'Emile Marco de Saint-Hilaire.

commentait fiévreusement les titres. Franz de Champagny avait l'appui des catholiques, Monseigneur Darboy n'était pas sans amis, et l'on citait Philarète Chasles, Duvergier de Hauranne, et Théophile Gautier, et Taine lui-même[4]. On se répétait le mot de Nisard, reproduit par *l'Avenir national* : « Je donnerais volontiers une boule blanche à M. Favre, n'était son goût bien connu pour la nuance écarlate[5] ». Les démarches du postulant lui donnèrent bon espoir. Il recevait partout l'accueil le plus flatteur. L'enquête sur sa vie privée, menée avec tact par M. d'Haussonville, avait donné des résultats favorables[1]. Chacun disait volontiers, comme le publiciste : « Quel est l'écrivain qui puisse rivaliser avec Jules Favre pour l'artifice et le calcul apparent de la période?... Les autres, on aime à les entendre, mais il est le seul qu'on aime à lire. C'est qu'il a le style,... qui rend les ouvrages immortels, et c'est par là qu'il mérite plus que personne le fauteuil académique, car il parle comme trop peu de nos jours[2]. » Et puis l'Assemblée, si libérale, ne devait pas dédaigner de porter ses voix sur un adversaire de l'Empire. Elle le fit voir en votant le 2 mai 1867 pour le républicain Jules Favre. Afin d'être pardonnée, il est vrai, ses suffrages désignèrent pour le second siège l'abbé Gratry. « Pourquoi ne pas faire une transaction? Les politiques coalisés dirent aux cléricaux : Robe pour robe, passez-nous M. Jules Favre, nous vous passerons l'abbé Gratry[3]. »

La fortune de Favre est à son apogée. Sa réputation d'avocat est universelle. Au Corps législatif, on admire en lui le chef éloquent de l'opposition. L'Académie française a consacré à la fois son autorité morale et son talent. Mais,

1. E. Dillot, *loc. cit.*
2. *L'Avenir national* du 9 janvier 1867.
3. Georges Coulon, interrogé par M. d'Haussonville, conseilla à celui-ci de s'adresser à M. Didier, ami personnel de Jules Favre. (*Renseignement fourni par M. Georges Coulon.*)
4. E. Dillot, *loc cit.*
5. A. Rouxel, *Chronique des élections à l'Académie française.* Dans la soirée du 2 mai, Thiers avait fait connaître à Favre les résultats de l'élection par la lettre suivante : « Mon cher collègue et confrère, nous avons réussi et vous êtes membre de l'Académie française. Les catholiques ont été pleins de zèle; M. de Montalembert s'est fait porter à l'Académie, M. de Falloux a raffermi ceux de ses amis qui fléchissaient. J'ai été assez heureux pour en ramener deux, et nous avons vaincu une résistance des plus opiniâtres. Ainsi tout est pour le mieux. Vous et M. Gratry avez eu 18 voix contre 11, 5 et 2. Je suis enchanté de ce résultat. » (*Lettre inédite.*)

pour brillants qu'ils aient pu être, les succès que lui réservent les trois dernières années du second Empire ne feront que retarder la désaffection profonde de l'opinion publique à son égard, et c'est en pleine gloire que le grand avocat pourra discerner, dans le sein même du parti qu'il a si longtemps personnifié, les signes avant-coureurs de l'impopularité.

CHAPITRE VII

L'OPPOSITION RÉPUBLICAINE AU CORPS LÉGISLATIF (1867-1870)

Lorsque Jules Favre fut élu membre de l'Académie française, il venait d'avoir cinquante-huit ans. De sa personne se dégageait tout d'abord une impression de vigueur farouche. Il était de haute taille, et ses larges épaules semblaient supporter sans peine le fardeau de sa tête titanesque que parfois cependant l'accablement d'un labeur excessif inclinait à gauche. Son masque était saisissant, presque tragique; avec les années, ses traits s'étaient accentués au point de réaliser un type d'expression outrancière que certains contemporains purent trouver laid, malgré la noblesse d'un front encadré d'une abondante chevelure rejetée en désordre. Son teint, généralement pâle, s'assombrissait sous l'empire des émotions violentes, au cours desquelles son visage tourmenté se creusait encore. Un collier de barbe touffue, l'arc volontaire d'épais sourcils ajoutaient à l'originalité de cette physionomie énergique; la caractéristique suprême en résidait dans la bouche dont la lèvre inférieure, tordue et saillante, retombait en s'inclinant d'un côté, lui conférant une singulière expression de dédain et d'ironie[1]. Mais, à mieux considérer l'ensemble, un contraste frappait : les yeux, d'une douceur infinie, démentaient la rudesse du reste du visage et, dans le cours normal de l'existence, la lèvre elle-

1. La saillie de la lèvre inférieure et le « hoquet oratoire » du chef des Cinq ont toujours vivement frappé les masses populaires; ils ont fait partie de ce qu'on pourrait appeler la « légende de Jules Favre ».

même, asservie, se pliait dans une sorte de sourire bienveillant.

On a écrit : « Favre a du girondin dans la forme et du jacobin dans le fond [1] ». En 1867, le girondin l'emporte sur le jacobin. Il a une incontestable réputation d'urbanité; ses manières sont exquises. Il possède, dans ses relations, l'art des ménagements et des précautions oratoires. Par la dignité de son maintien, il impose le respect. La gravité lui sied ; sa mise, autrefois négligée, est devenue correcte, sans être élégante. Il ne suit point la mode ; il ignore le raffinement des manchettes séparées de la chemise. Mais il ne porte pas deux fois de suite le même costume, et, quand il se dirige vers le Palais, il a le pantalon noir et la cravate blanche.

A la tribune comme au barreau, son calme est imposant, son geste sobre. Dans les plus grandes causes qu'il ait plaidées, son immobilité fut saisissante. Cependant, lorsque au Corps législatif il accable de ses sarcasmes les ministres de l'Empire, sa main droite soudain se détend, poing fermé, sans violence, puis, à la chute de la péroraison, sur le pouce replié s'allongent les quatre doigts accusateurs, en un geste expressif et, à la longue, quelque peu théâtral.

Le métier n'a point de secrets pour lui. La composition de ses discours est impeccable. Il connaît l'art des exordes insinuants, des développements ordonnés où la logique le dispute à l'élégance. Il sait conclure par ces vastes généralisations propices aux grandes images, aux formules saisissantes qui donnent à sa manière une singulière ampleur. La période se déroule dans un majestueux équilibre, « avec la magnificence et la pompe des manteaux de cour [2] ». L'ensemble s'embarrasse peut-être, il est vrai, de détails et d'incidentes; mais aucune négligence ne dépare le style, qui a la précision, la tournure, la distinction classiques. On compare Favre aux Latins qu'il aime à citer, à Cicéron, à Horace. Il a à sa disposition tout un jeu d'intonations savantes ; railleuse, émue, plus rarement éclatante, sa voix sait s'adapter aux moindres nuances de son inspiration et les interprète fidèlement, soit qu'il charme, soit qu'il glisse des traits mortels. Il respire en temps voulu et a transformé un tic fâcheux en « hoquet oratoire ».

1. *Profil de Jules Favre*, par V. B.
2. Allou et Chenu, *op. cit.*, p. 215.

Sa science de la parole est donnée en exemple. Des amis — ou des envieux — l'ont surnommé « le divin Jules » ; il excite un enthousiasme que tous les témoignages contemporains sont unanimes à constater. Annonce-t-on une de ses interventions au Corps législatif, les tribunes regorgent du monde [1]. Plaide-t-il, l'essaim des jeunes avocats se précipite de la salle des Pas-perdus vers la chambre qui résonne de son éloquence. Va-t-il en province, le barreau, les délégations politiques lui souhaitent la bienvenue; des banquets sont donnés en son honneur [2].

Il est admiré, mais il n'est pas convaincant. Il est l'orateur des gens lettrés ; il n'est pas celui qui enflamme les masses, parce qu' « il ignore les sublimes désordres de l'éloquence [3] ». Pour noble et châtiée qu'elle puisse être, sa manière sent la rhétorique et le travail de cabinet. Favre a trop réalisé, semble-t-il, l'idéal de perfection et de beauté formelle que se proposait sa jeunesse au cours des nuits studieuses de la rue de Savoie, et dont il esquisait la théorie dans ses discours du bâtonnat.

La haute idée qu'il a de son art et sa visible ambition d'y réussir à l'égal des plus illustres le font accuser de manquer de conviction et même de sincérité. On lui reproche de tout sacrifier à la phrase et de ne voir dans les principes les plus élevés, dans les vérités les plus essentielles que des matières à développements [4]. On prend prétexte de ce grief pour l'accuser

1. Voir à ce sujet P. de Lano, *le Secret d'un Empire* : « Ambassadeurs, hommes d'État, princes du sang, courtiers d'élections, financiers tapageurs, courtisanes à la mode, tout cela se penchait vers lui ». Écrit par un romancier populaire, ce passage est significatif.

2. M. Imbert de Saint-Amand raconte, dans son *Histoire du règne de Napoléon III*, p. 248, les très amusants incidents qui se déroulèrent au mois de septembre 1864 à Montauban, lorsque Favre y vint plaider une assez retentissante affaire : le barreau décidant qu'un grand banquet serait offert à l'orateur; le bâtonnier quittant brusquement la ville, par crainte de se voir retirer son écharpe d'adjoint au maire; le banquet autorisé sous condition expresse de ne réunir que les avocats de la ville; d'enthousiastes admirateurs de Favre se faisant alors inscrire au barreau de Montauban pour prendre part à cette manifestation.

3. Maurice Joly, *Gorgias* (Jules Favre). Voir *le Figaro* du 21 septembre 1862.

4. Avec son talent coutumier et sa rancune habituelle, Emile Ollivier s'est fait, dans son *Empire libéral*, t. IX, p. 98, l'écho de ce reproche qui ne correspond pourtant pas, tant s'en faut, au jugement de l'impartiale postérité; tout ce passage de *l'Empire libéral* n'en est pas moins à citer; on y trouverait, après la mise au point nécessaire, les éléments d'une bonne critique de l'éloquence de Favre. « Bien que sa jeunesse eût été austère, acharnée au travail, *il n'avait nulle connaissance approfondie de la*

de subordonner la fidélité de ses amitiés et la sincérité de son commerce à des effets de tribune; pour tout dire, on lui dénie les qualités du cœur[1]. Sa bonté, sa modestie sont pourtant indéniables, et tous ceux qui l'approchent d'un peu près sont d'accord pour les proclamer. Si les succès d'autrui lui portent quelque ombrage, c'est qu'ils le font douter de son propre talent et de sa propre valeur; quant à la sincérité de ses convictions, il en a donné la mesure en 1851 devant les fusils du coup d'État. Mais ce grand républicain n'est pas, pour autant, sans reproche : nous avons constaté, nous constaterons encore les faiblesses, les déviations de son action publique.

politique, des finances, de l'histoire, pas même du droit, ni de n'importe quoi, si ce n'est de la rhétorique, dont il connaissait les ressources commme nul ne les a connues depuis Cicéron, son modèle. Son esprit était magnifiquement faux. Au barreau, l'adversaire le plus enviable : un argument décisif vous manquait-il, il vous le fournissait. Le souci de la vérité ne le tourmentait pas; toute thèse lui paraissait vraie dès qu'elle prêtait à la phrase. Là, il se sentait vraiment supérieur: non que cette phrase fût solide à la façon de Guizot ou de Dufaure, mais ample, flexible, d'une ondulation longue et gracieuse, d'un trait vif, relevée par l'éclat de l'image, le rapprochement ingénieux des aperçus, adaptée à une voix juste, égale, pure, infatigable, cadencée, ne montant ni ne descendant trop, et qui, rien qu'à l'entendre, ravissait d'une artistique délectation. A la fin, quand ses forces fléchissaient, un hoquet spasmodique coupait la mélodie; mais elle reprenait vite son cours enchanteur. Toutefois, ces phrases si bien faites manquaient de spontanéité; il les composait soigneusement, et d'une mémoire merveilleusement sûre, dès qu'il les avait écrites une fois, il les débitait sans y changer un mot. Il en résultait dans son action un peu de ce compassé littéraire si déplaisant aux assemblées et qu'il ne faisait accepter qu'à force d'art et de vigueur. Ses répliques n'étaient pas les explosions inattendues d'une âme en effervescence transportée par des perceptions soudaines; toujours élégantes et correctes, elles ne donnaient que des redites, souvent moins heureuses, de l'oraison primitive. Sa véhémence n'atteignait jamais au pathétique; il obtenait l'admiration, mais il ne persuadait pas, parfois même il lassait ceux qui, à une éloquence pompeuse et ne disant rien simplement, préfèrent celle qui est naturelle et plus unie. »

1. Voir Emile Ollivier, *op. cit.*, t. VI, p. 77 : « Il ne connaissait pas la vanité, mais il ne se défendait pas de l'envie. Il *n'était pas bon.* Était-il mauvais? Il était sensible, c'est-à-dire aussi capable de bonté que de méchanceté. *Il n'y avait aucune sécurité dans son commerce*; il n'est pas d'amitié qu'il ne sacrifiât au plaisir de lancer une période bien construite; on était toujours exposé à sentir sa parole féline passer de la caresse au coup de griffe. D'une probité sans nuage comme d'un désintéressement sans limites, nul n'a déchiré plus de braves gens gratis.... Il avait cependant deux muses autres que la rhétorique, *l'imagination et la haine : une imagination riche, délicate, élevée, originale qu'un poète eût pu lui envier; une haine âpre, savante, rompue aux sous-entendus venimeux, aux sarcasmes offensants, aux imprécations insolentes, aux piétinements sans pitié sur les fautes et les malheurs.* »

C'est que les convictions, pour arrêtées et profondes qu'elles puissent être, ne suffisent pas à elles seules à faire l'homme d'État; il y faut cet ensemble fortement organisé de principes solidaires, de fins concertées auxquelles actes et paroles se subordonnent comme autant de moyens; cet ensemble qui fait les doctrinaires, mais aussi les politiques, manquait à Favre.

Il semble que son extrême sensibilité qui, au dire d'un de ses amis[1], « frémissait comme une harpe éolienne », lui en ait tenu lieu. Elle lui dictait ses idées, lui inspirait ses raisonnements, même — et surtout — dans le domaine des croyances intimes. La religion de Favre était toute sentimentale; elle se conciliait d'autant mieux avec son esprit de libre examen qu'il ne se sentait nullement, au fond, le désir d'examiner. Il avait le besoin et comme la nostalgie du surnaturel, voire du merveilleux. Dans sa vie de tous les jours comme dans sa foi, il poussait la croyance jusqu'à la crédulité. Il était dupe avec obstination; il fallait que le mal fût réalisé pour qu'il l'estimât possible[2].

Favre ne revenait jamais sur une décision prise lorsqu'elle lui semblait correspondre aux exigences de sa vie intérieure. Il méprisait les jugements, favorables ou sévères, de ses amis eux-mêmes. Aussi passait-il pour hautain et distant. Ses familiers, ses proches connaissaient peu sa pensée intime. Il avait le plus profond mépris des chapelles, des disciplines, et n'entendait relever que de lui-même. Son caractère l'eût naturellement porté à ne dépendre d'aucun parti.

Cette indépendance jalouse, ce mépris des contingences et, il faut le dire, ce dilettantisme d'avocat n'étaient guère dans l'esprit du rôle de premier plan qu'il fut appelé à jouer. Il se trouva lancé sur un champ de bataille auquel rien ne le destinait; il y pouvait être un orateur illustre et redouté, mais il était impossible qu'il s'y révélât homme d'action. Certes, au Corps législatif, son éloquence a servi la cause républicaine.

1. M. Georges Coulon.

2. Il avait ardemment soutenu l'innocence d'une paysanne, accusée d'avoir empoisonné son mari. Quelques jours après l'acquittement, sa cliente, désirant lui manifester sa reconnaissance, lui apportait un panier de petits pois nouveaux, et lui confiait à voix basse : « C'est dans des petits pois comme ceux-ci que j'avais mis le poison. » (*Souvenirs inédits de Mlle Thérèse A....*)

Nul mieux que lui n'a combattu l'Empire, son imprévoyante politique, son inutile despotisme; nul n'a élevé la pensée libérale à de plus grandes hauteurs et honoré davantage la tribune française. Servi par cette imagination fougueuse qui par ailleurs devait le trahir, il savait annoncer le cortège des désastres par lesquels la nation allait expier son renoncement. Les masses populaires rendaient hommage à son courage, à son désintéressement politiques[1], et Napoléon III, qui s'y connaissait en hommes, cherchait d'un autre côté ses futurs ministres. Mais les débordements de sa sensibilité sans contrepoids avaient, à la tribune, une autre importance qu'au barreau. Favre n'indiquait pas toujours les remèdes aux maux qu'il avait divulgués, ou bien, s'il formulait un vœu, proposait une solution, il disciplinait avec peine son esprit selon l'intérêt supérieur du parti républicain.

Faute plus redoutable, il se gardait de chercher dans l'âme populaire le secret des forces vives, l'indication des actes nécessaires. Tout l'éloignait de la foule. Il refusait de se rendre dans les réunions publiques, disait : « C'est aux électeurs à savoir s'ils ont besoin de moi[2] ». Il prononçait un discours politique comme il eût plaidé. Il était un admirable républicain ; il n'était pas un révolutionnaire. Sa parole avait ébranlé le trône; le peuple, lorsqu'il cherchera à le renverser, songera à de plus puissantes mains.

Pour que Favre pût se donner à l'action, sa vie était peut-être trop absorbée. Il consacrait les premières heures de la

1. Après une séance mouvementée, il recevait un jour d'un admirateur, demeuré inconnu, le quatrain suivant :

Rouher osa vous insulter !
Qui donc avait châtré la Chambre
Que pas un n'osa souffleter
Sur sa face le deux décembre !...

Ces vers curieux, signés « la France », furent envoyés à Favre le 22 mars 1867. (*Document inédit.*)

2. *Renseignement oral.* L'attitude de Favre vis-à-vis des classes populaires trouverait peut-être son explication, sinon son excuse, dans la désillusion du Constituant de 1848 en présence de l'indifférence des faubourgs lors du 2 décembre. « Des ouvriers, raconte Henri Martin (*Histoire de France*, t. VII, p. 99, col. 2), allèrent porter à Jules Favre (en 1867), la question suivante : « Le prolétariat pourrait-il être guidé dans la lutte « par la bourgeoisie libérale, le jour où il se lèverait en masse pour la « République, conformément à la décision du congrès de Genève? » Jules Favre aurait, dit-on, répondu : « C'est vous, messieurs les ouvriers, qui « avez fait l'Empire, à vous de le renverser seuls! »

matinée à sa cientèle d'avocat. L'antichambre, le salon s'emplissaient alors d'une foule empressée, bigarrée, où se confondaient les classes les plus différentes. La reine d'Espagne Isabelle II[1] y coudoya le pauvre inventeur atteint de folie, ou la misérable victime d'aigrefins; Favre recevait avec plus d'empressement ces déshérités du sort. Puis, de onze heures à trois heures, il plaidait, retardé bien souvent, lorsqu'il traversait la salle des Pas-perdus, par quelque solliciteur, ou par un jeune stagiaire avide de conseils. Du Palais, il se rendait au Corps législatif, songeant en route au discours qu'il allait prononcer, arrêté dans les couloirs par des électeurs et des journalistes. Ce jour-là, il rentrait tard, harassé de fatigue, et dans l'hôtel de la rue d'Amsterdam l'attendaient d'autres clients, d'autres électeurs, d'autres amis, avec lesquels il avait pris rendez-vous à l'avance. Le repas du soir groupait les siens autour de la table familiale; c'était l'heure attendue des conversations affectueuses. Après dîner, Favre avait accoutumé de faire à haute voix la lecture, passant en revue successivement les poètes et les prosateurs classiques, les articles de journaux sensationnels, les pièces en vogue. Lorsque neuf heures sonnaient, il regagnait ce cabinet de travail qu'un de ses secrétaires nous a décrit[2]. Alors il fixait les grandes lignes de la plaidoirie ou du discours du lendemain, n'en écrivant d'ailleurs, sur de grandes feuilles pliées en deux, que les mots essentiels, omettant les articles, les prépositions, parfois les verbes, séparant au moyen de traits les idées suggérées par sa pensée, arrêtant d'une façon définitive les développements et l'expression même qu'avec l'aide de ses notes sa mémoire fidèle lui dicterait infailliblement. Il se couchait tard, sortait fort rarement le soir, reprochant au théâtre de dérober à son travail de précieux instants[3].

1. Pierre de Lano prétend dans un de ses ouvrages (*Le Secret d'un Empire, La Cour de Napoléon III*) que l'impératrice Eugénie, songeant à intenter contre l'Empereur une action en séparation de corps, vint demander conseil à Jules Favre. Il y a là, semble-t-il, quelque confusion. Une semblable démarche fut faite auprès de l'illustre avocat par la reine d'Espagne. (*Renseignement fourni par M. Léon de Montluc.*)

2. Paul Maritain, *op. cit.*, p. 38.

3. Il n'aurait, en réalité, pu mener une existence aussi active sans la collaboration de secrétaires d'un dévouement à toute épreuve. Mais, de même que son bâtonnat semblait avoir inventé de jeunes talents qui sur leur profession allaient jeter un grand éclat, sa renommée et sa bonté lui avaient procuré de précieux auxiliaires : Georges Coulon, qui, entré en 1862

Il accordait peu de temps au plaisir. Sa journée du dimanche était consacrée à une correspondance étendue, et, bien qu'il écrivît rapidement, il savait donner à ses lettres ce ton de bonne humeur, cette élégance de style qui lui étaient naturels. Il se livrait volontiers aussi à quelques essais littéraires qui n'eussent point justifié, à eux seuls, sa présence sous la Coupole [1]. Mais le véritable repos de l'esprit, c'est à la campagne qu'il le cherchait. Il avait un profond attachement pour sa propriété de Rueil, à laquelle le ramenait chaque printemps. La vie y était simple, familiale, dégagée des obligations mondaines. En 1865, Favre s'était rendu acquéreur d'un domaine dans le Berri [2]; il y faisait tous les ans des séjours aussi longs que possible, dont « Madame Julie » s'accommodait fort. A Paris,

à son cabinet, l'assistera puissamment dans l'organisation des campagnes électorales, et sera « le premier fonctionnaire de France »; Hendlé, qui, chef de son cabinet aux Affaires étrangères, mourra préfet de la Seine-Inférieure; Milliard, futur garde des Sceaux; Maritain, qui deviendra son gendre; Achille Delorme, plus tard préfet du Calvados; de Montluc, qui fera dans l'administration et la magistrature une brillante carrière; Lecoq de Boisbaudran et Belin, aujourd'hui disparus; Reitlinger; Van der Elst. Favre avait en eux la plus grande confiance, leur laissant le soin des affaires courantes lorsqu'un procès l'éloignait de Paris.

1. Il traçait le plan d'une comédie en vers, *la Vieille Fille*, dont il n'écrivit que les trois premières scènes. Il s'y montre prosaïque à souhait; on y rencontre cependant quelques vers bien venus. Il a, par exemple, cet alexandrin sur les hommes :

Il faut un peu les plaindre et beaucoup les aimer

et cet autre, tout à fait charmant :

On rêve sans péril, alors qu'on est heureuse!

L'anniversaire des siens lui fournissait d'innocents prétextes à quelques strophes. Il a également laissé deux ou trois poèmes dont l'un, intitulé « Ψυχή » rappelle, d'assez loin, les élégies de Parny, et plusieurs proverbes et comédies en prose « qu'Alfred de Musset, s'écrie avec exagération Maritain, eut signés volontiers ». Il prenait grand plaisir à récréer ses enfants, ses amis, faisant jouer ses œuvres dans le salon de la rue d'Amsterdam, surveillant lui-même les répétitions, communiquant à chacun son entrain et sa gaîté. Le proverbe *Entre l'arbre et l'écorce* fut joué chez lui le 10 avril 1864, avec le concours de pensionnaires de la Comédie Française. Ses interprètes étaient Mme Plessis, Mlle Nelly, A. Bressant et Samson. La représentation du *Trait d'Union* eut lieu le 15 avril 1865. Cette fois, les acteurs étaient des parents ou des amis : Léon Bigot, Mme Bigot, Mme Colombat, Geneviève Favre. *Dis moi qui tu hantes* fut joué le 8 mars 1866, avec pour interprètes G. Goulon, P. Maritain, Mlles Isaure Périer et Gabrielle Favre.

2. A Grandmont, dans la commune de Baudres (Indre); le prix d'acquisition fut de 14000 francs. Voir *Jules Favre, son séjour dans l'Indre*, par A. Decourteix (Châteauroux, 1896). Favre vendit sa propriété de Grandmont en 1875, pour se fixer définitivement à Versailles.

cette femme malheureuse et aimante[1], qui joua dans la vie de Favre un si grand rôle, se reprochait d'être un obstacle à sa carrière; si son jour de la rue d'Amsterdam était très suivi, elle ne rendait aucune visite, et redoutait à chaque instant de cruels froissements qui semblent, d'ailleurs, ne s'être jamais produits.

Pendant les vacances judiciaires, Favre entreprenait généralement, avec les siens, d'assez longs voyages à l'étranger; il y cherchait moins le repos que les grandes leçons de la nature[2] et de l'art[3]. Mais sa notoriété avait franchi les frontières, et il arrivait au chef de l'opposition républicaine de jouer parfois, bien malgré lui, le rôle d'ambassadeur officieux. Des hommes considérables demandent à lui être présentés. A Stresa, un pair d'Angleterre, Lord Abington, sollicite de lui l'honneur

1. Sa dévotion très ardente, imprégnée d'un jansénisme rigoureux, s'accommodait de toutes les croyances où son mysticisme pouvait se donner carrière. Le merveilleux l'attirait, et les mystères de l'occultisme dont Favre s'était occupé à l'occasion de plusieurs procès. Elle se rendait souvent à l'église du village : le curé, qui connaissait sa situation personnelle, ne se faisait point faute de la torturer encore, lui refusant la communion, rattachant les maladies des enfants aux vengeances célestes. Elle revenait chez elle en larmes, se refugiait dans sa chambre pour prier et songer aux amertumes que lui avait valu une union malheureuse. Ajoutons que M. Vernier, l'époux légitime de la compagne de Favre, s'était empressé de tirer parti de la situation. Il osa même un jour se présenter à Rueil. (*Renseignement oral.*)

2. Les notes prises par Favre au cours d'un voyage en Italie et en Suisse, du 15 septembre au 14 octobre 1866, ont été consultées par nous; nous y avons trouvé, à côté de précieux renseignements, des pages exquises, dignes des plus illustres carnets de route. Nous citons ces lignes sur Florence : « A ses pieds, on a Florence, avec ses dômes, ses tours, ses campaniles, toutes ses splendeurs, tous ses pittoresques édifices; on suit le cours de l'Arno baignant ses beaux quais, et se perdant au milieu des brumes qui flottent sur la vaste plaine, au delà de laquelle se dessine la dernière ligne des Apennins. A droite, les riches et agrestes collines surchargées de villages et de maisons de campagne.... A gauche, un bassin de verdure où foisonnent des oliviers, des figuiers, de la vigne, des chênes verts.... Perçant les nuages qui l'avaient enveloppé, le soleil projeta des rayons d'or sur ce vaste paysage. La vapeur semblait illuminée de mille feux. Les édifices de Florence nageaient dans cette lumière dont les tons étaient amollis par l'air humide qui nous baignait.... »

3. « Le Dominicain a deux magniques toiles; Ludovico Carrache et Annibal en ont plusieurs véritablement admirables. Avec eux, l'art descend du ciel, mais, comme Antée, il se fortifie en touchant la terre.... Les maîtres de l'époque de Fra Francini sont emprisonnés dans un moule; ils approchent plus ou moins du cadre, ils ne le franchissent pas, retenus qu'ils sont par la naïveté de leur foi et par l'ignorance des procédés. C'est à Raphaël, c'est au Corrège, c'est à Michel-Ange qu'appartient la gloire d'avoir puissamment associé la réalité à l'idéal.... » (*Notes de voyage inédites, communiquées par Mme G. Favre.*)

d'un entretien. A Florence, il reçoit du président du Conseil l'accueil le plus aimable. « On pourrait dire, écrit Favre[1], que M. le baron Ricasoli est peint par lui-même. Jamais enveloppe extérieure ne refléta plus exactement les dispositions morales de son hôte immatériel. D'une haute taille, d'une physionomie sévèrement accentuée, n'ayant de muscles et de corps que ce qui est nécessaire à la vie, il semble une volonté et une intelligence ne portant avec elles que le bagage indispensable. Simple et distingué, il impose plus qu'il n'attire. Mais, sous cette apparente raideur, on devine de suite une conviction sincère, une noble franchise et une fermeté inébranlable. Il a la foi et le courage. L'histoire lui tiendra compte de la sérénité avec laquelle il a accepté le fardeau des affaires au moment où la guerre a éclaté.... J'ai une lettre confidentielle adressée par lui à cette heure émouvante à une de ses amies fort digne de l'être, la princesse de la Tour d'Auvergne, et j'y ai vu sans étonnement l'expression d'une confiance mélancolique à laquelle se mêlait une abnégation patriotique pleine de noblesse. Aujourd'hui, M. Ricasoli paraît ne conserver aucune crainte. Il sent que la rénovation commencée ne peut plus s'arrêter, et il est fier de la diriger. Il admet que l'alliance de la France est la base de la politique italienne, et que les deux pays ne peuvent jouer au dépit amoureux qu'à la condition de ne pas manquer leur dénouement. Quant à Rome, il attend tout de la force naturelle des choses et pense qu'il n'y a rien à faire pour y aider. Je lui ai demandé de ne pas s'inquiéter si nous faisions quelques concessions aux préjugés français qui ont leur côté respectable et si, dans l'intérêt de nos deux nations, nous ne devrions pas jeter le plus de voiles possibles sur des dissentiments passagers. »

Puis, c'est une entrevue avec Garibaldi que Favre relate en ces termes[2] : « Rien ne peut donner une idée de la simplicité, de la bonne grâce, de l'aménité de cette héroïque nature. La figure est celle d'un saint. On n'y voit que de nobles reflets, une candeur virile, tous les signes d'un courage à toute épreuve et d'une tendresse suave. Du reste, pas la moindre trace d'affectation ; il ne joue aucun rôle, et son prestige est certainement

1. Notes de voyage inédites (septembre 1866), communiquées par Mme G. Favre.
2. *Ibid.*

d'être beaucoup plus grand qu'il ne le suppose. C'est un cœur qui a passé par l'infini et l'a retenu en lui. Il s'est donné sans réserve à sa patrie qui n'est pas ingrate, mais vraiment n'y a aucun mérite tant il lui serait impossible de l'être. Le sens politique de notre conversation a pour le fond peu différé de celle avec M. Ricasoli, mais la couleur en était fort différente. Il m'a affirmé qu'on ne confondait pas en Italie la France avec l'Empereur. Il m'a remercié avec une affection touchante par sa modestie du peu que j'ai fait pour l'Italie.... Il m'a parlé sans amertume des derniers événements et m'a considérablement frappé par sa modération et sa raison, bien que son bon sens soit toujours empreint de mysticisme.... »

Les préoccupations religieuses de Favre, ses tentatives de conciliation entre la raison et la foi le suivent sur tous les chemins de l'Europe. Au retour de ce voyage en Italie pendant lequel il a apporté à Garibaldi l'encouragement des républicains français, Lyon, sa ville natale, le retient quelques heures, et, devant la basilique de Notre-Dame de Fourvières, il s'écrie [1] : « Ce pèlerinage donne beaucoup à réfléchir à ceux qui voudraient, comme moi, pousser le christianisme vers la sphère philosophique. Ce qu'on y voit est plus près du paganisme du *Forum vetus* que du théisme épuré de Saint Paul. L'âme se trouble et s'attriste à ce spectacle, et l'on comprend de quels efforts la raison et le sentiment religieux élevé ont besoin pour triompher. »

Ce dilemme qui domine toute l'histoire intellectuelle de Favre, il tendra de plus en plus à le résoudre dans le sens de ses aspirations intimes; il heurtera ainsi de front les tendances nettement affirmées du jeune parti républicain, et s'attirera les défiances de la démocratie. Peu importe que, dans ses discours de 1866 et 1867 sur la question romaine, il ait condamné le pouvoir temporel des papes et le Syllabus [2]. Il y avait aussi flétri le matérialisme, il l'avait confondu avec « le culte des voluptés grossières, de ces spéculations qui permettent à quelques aventuriers audacieux de s'enrichir aux dépens des dupes qui suivent leur char menteur [3] ». Et dans toute la

1. Notes de voyage inédites (septembre 1866), communiquées par Mme G. Favre.

2. Discours prononcés au Corps législatif le 1er mars 1866, le 2 et le 5 décembre 1867. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 22 et 354.)

3. Discours du 2 décembre 1867. (*Ibid.*)

France républicaine, dans cette jeunesse des Écoles qui s'éveillait alors, poursuivant d'une haine égale l'Empire et le cléricalisme, un cri de colère s'élevait. La presse engageait une polémique très vive, qui passionnait l'opinion publique. Si *la Revue des Deux Mondes* approuvait Jules Favre [1], si *le Siècle* en toutes circonstances le soutenait [2], *le Courrier Français* publiait une véhémente protestation suivie d'une longue liste de signatures, parmi lesquelles celles de Levraud, Ch. Longuet, Raoul Rigault, Alphonse Humbert, Gercsme, F. Cournet [3] :

Les soussignés ont lu avec indignation les anathèmes diffamatoires, lancés contre la pensée et la science, de MM. Jules Favre et Guéroult dans les dernières discussions du Corps législatif. Le premier, empruntant ses traits aux plus mauvaises pages du répertoire jésuitique, affecte de confondre la morale des Diderot, des d'Alembert, des Helvétius, des d'Holbach, des Lalande, de tout le XVIII[e] siècle avec le débordement des sens et le déchaînement des passions égoïstes.... Au nom de la jeunesse française et européenne, au nom et en souvenir de tant de philosophes, de réformateurs, de savants, de maîtres glorieux injuriés aujourd'hui sans provocation ni excuse, nous protestons contre le syllabus Favre et Guéroult.

La Pensée nouvelle se livrait aux plus amères critiques [4]. Sarcey dans le journal *l'Époque* écrivait [5] :

M. Jules Favre est en retard d'une bonne vingtaine d'années. Il ne se doute guère du travail profond qui s'est sourdement fait dans la jeunesse française. Rien n'est changé dans l'apparence. Les formules du spiritualisme de M. Cousin ont conservé tout leur éclat extérieur. Mais elles n'ont plus d'empire sur les âmes. Ce sont des cadres vides.

1. Numéro du 14 décembre 1867. Voir la *Chronique de la quinzaine*.
2. A l'occasion de la discussion de la loi sur la presse notamment, on lit dans *le Siècle* : « Pourquoi Jules Favre est-il prêt sur toutes les questions? Pourquoi un débat ne peut-il avoir lieu sans qu'il s'y mêle? Pourquoi ces interruptions frémissantes qu'il lance de sa place, alors qu'il n'a pas la parole? C'est que la passion de la liberté est là... », etc. (*Numéro du 2 mars 1868.*)
3. *Numéro du 23 décembre 1867.* Voir aussi le commentaire que le numéro du 21 avril 1867 de ce journal consacrait au discours prononcé par Favre dans la discussion de la loi sur les conseils généraux. Le député de Lyon avait cru devoir flétrir « les sociétés qui, sous prétexte de l'extinction du paupérisme, font appel aux plus mauvaises passions. » *Le Siècle* ne publia pas la protestation ci-dessus, et pour corriger la fâcheuse impression produite par le discours de Favre, opposa le compte rendu du *Moniteur* aux extraits donnés par les journaux.
4. *Pensée nouvelle* du 19 janvier 1868.
5. *Époque* du 9 janvier 1868.

En s'efforçant de ressusciter, dans son discours de réception à l'Académie française, les tentatives de conciliation de Victor Cousin, en développant, sous les voûtes retentissantes du Palais Mazarin, le sophisme que lui avait arraché le panorama brumeux de Lyon et son pèlerinage traditionnel, Favre allait brusquement soulever contre lui les passions populaires [1].

Il prit séance le 23 avril 1868, avec Thiers et Berryer pour parrains. Depuis un an, la presse discutait fiévreusement les conditions dans lesquelles il avait été élu, commentait à l'avance l'éloge qu'il devait faire de son prédécesseur. On s'attendait à de solennelles déclarations; on se demandait comment le grand orateur républicain évoquerait le souvenir du philosophe dont il avait suivi les leçons [2].

Ses premières paroles furent pour affirmer, non sans courage, qu'il avait conservé la trace profonde et permanente de son enseignement [3].

Il s'efforça, dans un tableau dont, il est vrai, l'on contesta l'exactitude [4], de rappeler la physionomie de Victor Cousin, d'analyser son œuvre, de résumer sa doctrine politique et philosophique. Il est permis de penser qu'il n'y parvint pas. « Le mystère n'est pas éclairci, écrivait un publiciste au lendemain du discours [5], l'inconnu ne s'est pas fait connaître. Nous ne sommes pas plus avancés après avoir applaudi M. Jules Favre qu'avant de l'avoir entendu. Peut-être, désespérant de ressembler par le style à son célèbre prédécesseur, a-t-il voulu flatter sa mémoire en évitant comme lui de conclure.... Nous défions qu'on nous dise ce qu'il fallait chercher et ce que l'on peut découvrir sous l'éloquence approximative de M. Jules Favre. Nous avons écouté sa parole; mais quelle a été sa pensée? Par quels côtés, sur quels points s'est-il rattaché à M. Cousin ou séparé de lui? »

Favre juge la morale de Cousin, telle qu'elle se dégage de

1. A. de Pontmartin, *Nouveaux Samedis. Jules Favre à l'Académie française*. avril 1868, t. VI, p. 39.

2. *Ibid.*

3. Le discours de réception à l'Académie française est reproduit dans le recueil des *Conférences et discours littéraires* de Jules Favre (Paris 1873), p. 262.

4. « Aucun philosophe ne reconnut Cousin dans le portrait qu'il en fit, et l'orateur n'acquit pas le renom d'écrivain. » (Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. X, p. 510).

5. A. de Pontmartin, *op. cit.*, t. VI, p. 41.

son ouvrage *Du Vrai, du Beau, du Bien*. Il en approuve toutes les déductions. Comme son maître, il proclame l'existence de principes généraux et universels; comme lui, il les déclare inexplicables sans Dieu; mais l'art, « représentation finie du beau », se rattache à la vérité. La justice enfin, d'où découle le bien et la morale, trouve aussi son principe en Dieu « et dans le rapport nécessaire qui nous unit à lui ». Il se laisse séduire par l'harmonie du système; il ne se hasarde pas à en contrôler les bases. « Pourquoi l'homme, s'écrie-t-il, aurait-il reçu le bienfait dangereux de la liberté, s'il n'avait en même temps l'*intuition du bien?* » La morale absolue, qui trouve son expression dans la conscience, a pour lui la valeur d'un axiome. Il critique le caractère artificiel de certaines leçons de Cousin, sans se dégager mieux que lui des constructions arbitraires. « L'autorité, dit-il notamment, c'est-à-dire l'autorité légitime et morale, n'est autre chose que la justice, et la justice n'est autre chose que le respect de la liberté. En sorte qu'il n'y a pas deux principes différents et contraires, mais un seul principe, d'une certitude égale et d'une égale grandeur dans toutes ses formes et dans toutes ses applications. » L'affirmation est précise, et sa simplicité même semble à Favre une argumentation qu'il s'interdit de pousser plus loin [1]. D'ailleurs il ajoute avec quelque prudence : « Ces maximes élémentaires sont de tous les temps ».

Il regrette que Victor Cousin se soit flatté « d'un chimérique espoir » en proposant une sorte de compromis entre le domaine scientifique et le domaine religieux. Mais, quelques instants après, en déclarant, il est vrai, que « la conciliation n'est possible que par la liberté », il aboutit à cette conclusion : « A mes yeux, la philosophie n'est point un expédient moral ou politique. Elle est une science. Elle est la connaissance de ce qui est. Quels que soient son nom et son drapeau. elle part forcément de la science humaine et se meut dans ses limites. Si la raison était infinie, la philosophie expliquerait tout; comme elle est finie, la philosophie s'arrête au bord des abîmes où la raison se perd. Mais en s'y arrêtant, elle se rend compte

1. L'auteur anonyme d'une brochure intitulée : *De la Liberté et de l'Autorité d'après Jules Favre*, Bordeaux, 1868, critique sévèrement ces propositions. Il repousse l'assimilation de la liberté et de l'autorité; c'est là, dit-il, « une erreur profonde, et même une erreur dangereuse ».

de l'obstacle. Si elle le franchit sur les ailes de la foi, c'est encore par le secours de la raison seule.... » En somme, Favre n'apporte ni sur la philosophie en général, ni sur celle de Cousin, aucune idée qui lui soit personnelle. A vrai dire, « il manque d'esprit philosophique[1] ».

Sa péroraison, qui constituait une profession de foi hardiment spiritualiste, allait avoir dans le pays un retentissement considérable; elle allait accuser, entre les générations républicaines, la plus douloureuse opposition de doctrines; elle n'en déterminera pas moins, parmi les hôtes du Palais Mazarin, une ovation dont longtemps le souvenir se conserva[2].

Je suis ma propre lumière. Quand je m'interroge, je sens en moi la faculté de me connaître, et en dehors de moi le monde extérieur qui n'est pas moi, et au-dessus encore l'infini dont tout émane et dont ma conscience me fournit l'irrécusable notion.... Quoi! nous sommes à chaque heure les témoins de l'admirable ordonnance de l'univers, la science nous montre des prodiges dans la structure du plus humble vermisseau, comme aussi, élevant notre intelligence jusqu'à des régions inconnues avant ces découvertes, elle nous promène dans les champs de l'espace où, gouvernés par des lois régulières, gravitent en s'attirant et se contenant les uns les autres des millions de mondes étincelants de lumière; et parce que nous n'en comprenons pas l'essence, nous contesterions l'existence d'une volonté supérieure sans laquelle toutes ces merveilles seraient également incompréhensibles! Elles existent cependant. Nos sens nous les montrent, notre raison confirme leur témoignage, et par elles il faut nous laisser entraîner par la force de l'évidence jusqu'à Dieu qu'elles proclament, ou nier résolument cette évidence et avec elle notre raison, c'est-à-dire nous dégrader de notre propre main[3].

1. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. X, p. 510.

2. « Un sifflet, sifflet honteux, à l'instant étouffé sous les bravos, vint couper la phrase de l'orateur; Jules Favre ne l'entendit probablement pas, ou feignit de ne pas l'entendre et termina son discours au milieu des applaudissements de la salle entière. » (H. Moulin, *Jules Favre et son fauteuil académique*, Paris, 1881, p. 65.) — « Il manquait à ces salves d'applaudissements, comme au discours de Jules Favre, la nuance et la mesure. » (De Pontmartin, *op. cit.*, t. VI, p. 45.)

3. Malgré de belles envolées oratoires, il faut convenir que dans l'ensemble, selon l'expression d'un contemporain, ce discours « est un peu gros, un peu lourd ». (De Pontmartin, *ibid.*) On y souhaite la sobriété, la concision des classiques. Certains passages, que corrigeaient une diction parfaite, ne souffrent pas la lecture. On y relève des métaphores fâcheuses : « Sa voix (de Cousin)... semblait être la vibration d'un instrument pénétré d'un feu intérieur. Ce feu animait aussi son regard profond

M. de Rémusat répondit à Jules Favre. Certains organes de l'opposition déclarèrent que son éloge « contenait la note juste, avec une courtoisie malicieuse et une cruauté cachée sous les fleurs [1] ». Il avait rappelé, observa-t-on également, que, dans les dernières années de sa vie, Cousin s'était rallié à l'Empire [2].

On eut vite fait d'oublier que la réception de Favre à l'Académie constituait un important événement littéraire [3]. Les journaux louèrent à peine l'éloquence de son discours, mais on en retint la péroraison [4]. La doctrine du député républicain suscita une ardente polémique. Sa profession de foi spiritualiste, certains passages où, à nouveau, il avait stigmatisé « les excès de la philosophie sensualiste », furent exaltés par les feuilles conservatrices ou libérales, qui en soulignèrent tout le courage [5]. *La Gazette de France* concluait : « Il est certain que cette croyance, le spiritualisme, mène tout droit à la nécessité du dogme de la révélation [6] ». *Le Siècle*, toujours prêt à défendre Jules Favre, voulait voir dans son discours « le manifeste de la Libre-Pensée [7] ». Et il ajoutait : « Jamais, devant l'Institut du moins, le parti républicain n'était allé si loin. Chargé de faire l'éloge de M. Victor Cousin, M. Jules Favre s'est permis de le blâmer. »

Mais la plupart des journaux démocratiques crièrent au scandale, jugeant pour le moins piquante, dans la bouche d'un député républicain, cette solennelle condamnation du matérialisme.

M. Jules Favre, disait *la Pensée nouvelle* [8], vient de lire à l'Académie française une harangue moitié plaidoyer, moitié mandement en faveur du Dieu de l'éclectisme et de M. Cousin, son prophète.... Seul il expose imperturbablement ses friperies sans voir les trous qui les criblent et la vétusté qui les effiloche en lambeaux.... Il nous donne le

et ferme, d'où son âme s'échappait en éclairs, quand le souffle de l'éloquence l'excitait. »

1. *La Pensée nouvelle*, 10 mai 1868.
2. De Pontmartin, *op. cit.*, t. VI, p. 39.
3. Cependant, à l'issue de la réception de Favre, Gambetta avait, devant le palais de l'Institut, donné le signal d'une ovation enthousiaste. (*Renseignement fourni par M. de Montluc.*)
4. P. de la Gorce, *Histoire du deuxième Empire*, t. V, p. 387.
5. *Ibid.*
6. Cité dans l'article de *la Pensée nouvelle* du 10 mai 1868.
7. *Le Siècle*, 25 avril 1868, article signé Louis Jourdan.
8. *La Pensée nouvelle*, 10 mai 1868.

grotesque spectacle d'un homme en prenant un autre plus au sérieux que cet autre ne s'y est pris lui-même, et d'un éclectisme plus éclectique que Cousin en personne.... Il y a là un mystique innocemment grisé par l'eau tiède de l'éclectisme.... A coup sûr, M. Pelletan, qui écrivit dans *la Presse* du 30 mars 1851 un si cruel feuilleton contre Cousin, n'a pas félicité M. Favre.... Au milieu de sa collection de lieux communs, M. Jules Favre ne pouvait négliger ce lieu commun qu'on cultive dans les journaux catholiques et dans les journaux officieux, la flétrissure au point de vue moral des abjectes doctrines matérialistes qu'il avait d'ailleurs déjà flétries dans une autre enceinte.... Les « excès de la philosophie sensualiste », on sait ce que cela veut dire; c'est le matérialisme de Diderot, de d'Holbach, de Cabanis, de Broussais.... Voilà l'énigme que le panégyriste de Cousin, que le disciple de ce « maître vénéré » jette à la face des honnêtes gens qui professent le matérialisme scientifique.

L'indignation de certains fut d'autant plus grande que, dans ces dernières années de l'Empire, on assistait à une explosion formidable de libre pensée. Les rêves mystiques des philosophes de 1848 étaient abandonnés. Renan, Sainte-Beuve, Edgard Quinet, Michelet exerçaient, sur la jeune génération, une influence décisive. Contre la profession spiritualiste de Jules Favre, les étudiants ne furent pas les derniers à protester[1].

Le malaise entre Favre et la démocratie ne pouvait aller qu'en s'accentuant. Les républicains commentèrent, avec aigreur, l'audience que, selon l'usage, l'Empereur avait accordée au nouvel académicien et aux confrères qui l'accompagnaient. Les officieux, les ralliés n'en parlaient pas sans jalousie[2]. En réalité, l'entretien n'avait duré que quelques instants, et M. Laurent parle à tort de sourires échangés, de conversation tenue sur les belles lettres[3]. Favre nous a laissé dans ses notes la relation de l'audience impériale; la voici, telle qu'il la rédigea le lendemain, complétée, précisée par des annotations en marge[4] :

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 313.
2. « Cette nomination, dit Darimon, a été vue d'un assez mauvais œil dans le monde impérialiste.... Néanmoins, quand Jules Favre a été... présenté aux Tuileries à l'Empereur, celui-ci lui a fait un accueil assez cordial. Il se serait contenté de lui lancer cette épigramme bien peu cruelle : Monsieur Jules Favre, je vous remercie d'avoir loué si complètement M. Cousin, qui me fut fort dévoué pendant les dernières années de sa vie. » (Darimon, *les Irréconciliables sous l'Empire*, p. 237.)
3. Marcel Laurent, *article cité*, p. 335.
4. Document inédit communiqué par Mme G. Favre.

Dimanche, 3 mai 1868.

L'Empereur a reçu aujourd'hui à une heure et demie la députation de l'Académie française chargée de me présenter. Elle se composait de M. de Rémusat, directeur, de M. de Sacy, chancelier, de M. de Villemain, secrétaire perpétuel. Après un quart d'heure, d'attente, l'Empereur nous a reçus à la porte d'un salon qui donne dans le grand salon des Maréchaux. Il était en avant d'un assez grand nombre de messieurs en uniforme et chamarrés de croix. M. de Rémusat m'a présenté et M. Villemain lui a offert nos deux discours ridiculement reliés en or. L'Empereur m'a paru très grossi, mais jouissant d'une santé florissante. Sa tête est tout à fait dans ses épaules, son teint assez uniformément coloré, ses joues sont pendantes. Tout son aspect est peu flatteur. Ses cheveux sont devenus rares et tombent des deux côtés de sa tête en mèches plates d'un blond sale; ils paraissent teints. Pendant cette audience qui n'a pas duré deux minutes, il semblait très embarrassé. Il a dit à M. de Rémusat : « Il y a longtemps que je ne vous ai vu; c'était, je crois, à l'Élysée ». Puis s'adressant à moi : « Je crois que je vous ai vu la dernière fois au camp de Châlons. Je félicite l'Académie d'avoir fait choix d'un homme aussi éloquent; votre prédécesseur était très distingué, il a fait de beaux écrits, M... (ici Sa Majesté cherchait sans trouver); *M. Cousin*, a dit M. Villemain en s'inclinant. — Ah! oui! *M. Cousin*. Il a fait un bien beau livre... il avait beaucoup de talent et de patriotisme... c'est dommage qu'il soit mort.... La mort frappe partout.... »

Et comme tout ceci était dit avec un embarras qui le faisait s'arrêter après chaque mot, je me suis permis de dire :

« Oui, Sire, mais les hommes considérables laissent après eux une trace qui ne s'efface pas. »

Je crains d'avoir été téméraire, car, sur cette banalité, la Majesté s'est inclinée, en nous faisant comprendre qu'il était temps de prendre congé.

Et voilà ce dont tant d'honnêtes gens ont la sottise de s'occuper, ce qui faisait dire à un de nos collègues que j'ai rencontré dans la salle des Maréchaux : « Je paierais bien cher pour être dans votre poche ». Le pauvre homme aurait singulièrement employé son argent!

La seule pensée que le député républicain et l'Empereur avaient pu se trouver face à face suffisait à soulever les méfiances de principe d'une opposition intransigeante; la doctrine révolutionnaire l'emportait définitivement. Chaque concession d'un régime aux abois était interprétée comme une preuve de faiblesse, et permettait de plus violentes attaques. La nouvelle législation sur la presse donna lieu à toute une éclosion d'organes républicains. Eugène Pelletan dirigea *la Tribune*; *le Nain jaune*, *l'Avenir national* prirent une importance considé-

rable [1]. Ernest Picard, avec Jules Favre et Hénon, fonda *l'Électeur*, dont le premier numéro parut le 26 juin 1868. Les deux députés lyonnais n'avaient adhéré à l'initiative de leur collègue parisien qu'après maintes hésitations, car la direction d'un journal leur semblait incompatible avec leur mandat législatif [2]. *L'Électeur*, dont le programme était modéré, préconisait l'union de toute l'opposition libérale [3]. Il eut de suite un gros succès, en raison peut-être des poursuites qui furent exercées contre lui dès sa naissance et qui entraînèrent une sévère condamnation [4]. Jules Favre y écrivit de très bons articles, mais, à la suite de dissentiments dans l'administration du journal, le rédacteur en chef fut remplacé, et Jules Favre se retira, suivi de son collègue Hénon [5].

De même, le régime plus libéral des associations fut le point de départ d'un grand nombre de manifestations oratoires républicaines. En 1868, à l'issue d'un banquet donné à Agen, Favre prononça un discours retentissant [6]. En Algérie il parla en faveur de l'autonomie des colonies françaises [7]. Il présida, le dimanche 8 novembre 1868, l'inauguration des cours publics et gratuits fondés par la Société pour l'instruction élémentaire [8]. Il y célébrait, dans des termes exquis, les vertus domestiques et nationales de l'enseignement; mais il y poursuivait aussi de sa haine implacable le gouvernement « du silence et de l'approbation officielle »; il y flétrissait « le joug militaire sur lequel la dictacture était fondée ».

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 506 et suivantes.
2. *Notice sur J.-L. Hénon*, p. 55-56.
3. « Que conseille la sagesse, si ce n'est de grouper toutes les dissidences et de lier en un faisceau toutes les oppositions sans en écarter aucune? » (Numéro du 15 octobre 1868, article intitulé *La résignation électorale*, et signé : C. André Pasquet.) *L'Électeur* ne tira jamais à plus de 900, alors que le *Réveil*, organe plus avancé, tirait à 12000. (Tchernoff, *op. cit.*, p. 511-512.)
4. « 9 juillet 1868.... La sixième chambre a condamné hier *l'Électeur* à d'énormes amendes.... Jules Ferry et André Pasquet à 5000 francs et l'imprimeur à 500 francs. Défenseurs : Jules Favre et Ernest Picard. Il paraît que Jules Favre a été très violent. » (A. Darimon, *les Irréconciliables sous l'Empire*, p. 255.)
5. *Notice sur Hénon*, p. 254.
6. Ce discours fut l'objet d'insinuations perfides que Favre releva au banquet donné à Nîmes le 29 août 1868. Voir *le Bulletin international, Édition départementale, France-Nîmes*, 1er septembre 1865.
7. *Avenir national*, 4 novembre 1868 et Tchernoff, *op. cit.*, p. 432.
8. Voir le *Journal d'Éducation populaire*, octobre-novembre 1868 (rue Hautefeuille, 1 *bis*).

De toutes parts on organisait alors des conférences, des réunions. C'était comme un besoin nouveau de s'instruire, de discuter, comme un effort de pensée libre. Sur l'initiative de Saint-Marc Girardin, un groupement d'hommes, appartenant aux diverses fractions de l'opposition libérale, s'était constitué en vue d'ouvrir une véritable campagne de conférences publiques. Malgré de sérieux obstacles, malgré le mauvais vouloir de l'autorité et les hésitations des propriétaires de salles, les réunions qui eurent lieu au cours des hivers 1868-1869 et 1869-1870 obtinrent du public l'accueil le plus favorable[1]. La première assemblée, présidée par Laboulaye, se tint le 10 janvier 1869 à la salle Valentino. Favre y exposa « l'influence des mœurs sur la littérature[2] ». Les mois suivants, d'autres sujets furent traités, par ses amis ou lui-même, avec un égal succès[3].

Cependant, après une tolérance complaisante et quelque

1. Voir la préface des *Conférences et discours littéraires* de Jules Favre, p. 1 et 5.

2. J. Barbey d'Aurevilly a publié sur cette conférence une diatribe particulièrement violente. Ses excès de langage en ont détruit toute la portée. « Comme cette salle de mascarades convenait bien à la mascarade de dimanche, à une conférence où Jules Favre a masqué de la façade du faux-homme de lettres et de l'Académicien les atroces embarras du républicain démoralisé!... Ils ont eu peur, ces bourgeois de républicains aux gants perle, d'essuyer la crasse des tribunes populaires.... Et c'est pour réparer le désastre de cette couarde et opiniâtre absence qu'en son particulier Jules Favre, qui voudrait pourtant bien se recommander à ses électeurs par quoi que ce soit qui ressemblerait à une action ou à une idée, a inventé cette conférence Valentino, où, Gracchus-Trissotin, il a pu, sous prétexte de littérature, nous parler sans inconvénient de liberté!... » etc.... (Barbey d'Aurevilly, *Polémiques d'hier*, *Jules Favre à la salle Valentino*, Paris, Savine 1889.) Voir également les commentaires de Charles Longuet, cité par Hector Pessard, *Souvenirs d'un journaliste*, *Mes petits papiers*, première série, p. 98. A l'époque où il fut prononcé, le discours de Favre n'en fut pas moins l'objet d'une admiration générale. Victor Hugo lui écrivait le 18 janvier : « Mon puissant et glorieux confrère, je vous ai envoyé il y a quelques jours mon remerciement, je veux le compléter. Je viens de lire en entier votre splendide discours. Quel homme vous êtes! Maître au barreau, maître à la tribune, maître à l'Académie, votre parole est souveraine en littérature comme en politique. J'ai une gloire, et j'y tiens, c'est d'être votre ami. Victor Hugo. *Note* : Lamartine est supérieur à Musset. (*Lettre inédite.*)

3. Discours de Favre : *De l'avenir de l'enseignement populaire.* (Grand Orient, 31 janvier 1869.) *De l'amour de sa profession.* (Théâtre du Prince Impérial, 21 mars 1869.) *De l'inégalité des conditions sociales.* (Grand Orient, 23 janvier 1870.) *Les devoirs civiques.* (Cirque des Champs-Elysées, 12 février 1870.) Voir *Conférences et discours littéraires.*

peu suspecte, l'administration exerça bientôt contre les réunions, contre la presse, contre les manifestations républicaines, des poursuites plus nombreuses, plus impitoyables que jamais, au mépris souvent de la législation nouvelle.

Le procès Lacy-Guillon, qui se déroula au mois d'août 1868 devant le tribunal correctionnel de Nîmes, souleva dans toute la France une émotion considérable. Il évoquait la sanglante irruption de la force armée dans une assemblée qu'avaient tenue des candidats de l'opposition au cours d'une récente campagne électorale. Mais surtout il posait la grave question de savoir comment devait être interprétée la distinction faite par la loi de 1868 entre les réunions privées et les réunions publiques. Jules Favre présenta la défense des deux principaux inculpés, MM. Lacy-Guillon et Ribot[1]; si la clarté de son argumentation, si son éloquence chaleureuse ne purent convaincre les magistrats, sa plaidoirie produisit dans le pays nîmois une impression profonde[2]. Avant son départ un banquet lui fut offert, qui groupait des représentants de toute l'opposition : Favre, au milieu « d'applaudissements frénétiques », donna les meilleurs conseils d'union pour la conquête des prérogatives perdues[3]. Il tint à honneur de renouveler, quelques mois après, sa protestation devant la Cour de Nîmes[4], flétrissant, dans une réplique vengeresse, l'aventure impériale. « Vous voulez, s'écria-t-il, l'apothéose du présent au préjudice des temps qui ne sont plus. C'est là, sachez-le, une œuvre impossible. L'historien de notre temps ne peut être né, car sa plume, s'il entendait s'en servir, serait brisée entre ses mains! » N'allait-il pas pouvoir, à la tribune du Corps législatif, stigmatiser l'inconséquence de cette administration qui poursuivait

1. Tribunal correctionnel de Nîmes, audience du 28 août 1868. (*Plaidoyers*. t. II. p. 494.)

2. « Qu'on lise aujourd'hui l'admirable improvisation de M. Jules Favre; elle a soulevé d'enthousiasme nos populations entières sans distinction de culte, de parti, de croyance.... Ce prince de la parole, ce maître connaissant la saine doctrine démocratique, qui régénère les sources de la liberté par la conciliation des partis, a quitté notre ville, et les acclamations l'ont accompagné de la première minute à la dernière, et notre loyauté nous fait un devoir de reconnaître qu'il n'a laissé dans la vieille cité de Nîmes, jadis si divisée, que des ferments généreux d'entente et de concorde.... » (*Bulletin international*, 1er septembre 1868.)

3. *Ibid.*

4. C. impériale de Nîmes, audience des 11 et 12 novembre 1868. (*Plaidoyers*, t. II p. 511.)

les candidats libéraux comme prévenus du délit de réunion illicite, alors qu'elle protégeait les assemblées des bonapartistes [1]?

La presse démocratique fut aussi, à cette époque, l'objet de sévères condamnations. A l'occasion du procès de Nîmes, le parquet exerça des poursuites contre *l'Électeur* [2]. Jules Favre vint défendre, le 24 décembre 1868, le journal lyonnais *la Discussion*, saisi pour deux articles de forme modérée sur l'armée et sur la commission municipale [3]. Au mois d'avril 1869, il calculait que, pendant les 13 derniers mois, 118 procès avaient été intentés contre la presse, et qu'ils avaient entraîné un total de condamnations s'élevant à dix-neuf ans de prison et à 135 200 francs d'amende [4].

En dépit de toutes les mesures prises par l'administration, le réveil de l'opinion politique se précisait. Ce n'était plus le temps des protestations individuelles et platoniques. Il était impossible de se dissimuler les symptômes d'un mouvement général. Un sourd frémissement agitait le pays; chaque incident faisait surgir de violentes manifestations républicaines. Les publicistes étudiaient avec fièvre les journées de Décembre. Les ouvrages de Ténot, les articles de Pelletan dans *la Tribune*, ceux de Laurent Pichat dans *le Réveil*, faisaient fureur [5]. Le 2 novembre 1868, un grand nombre de républicains se rendirent en corps au cimetière Montmartre et rendirent hommage à Baudin. Au lendemain de cette cérémonie, sur l'initiative d'Hébrard et de Delescluze, directeur du *Réveil*, une souscription publique fut ouverte dans les colonnes de *l'Avenir national*, du *Réveil* et de *la Revue politique*, en vue d'ériger un monument à l'héroïque victime du coup d'État. Ce fut bientôt l'occasion d'une ardente manifestation contre le régime impérial. Après quelques hésitations, le gouvernement avait décidé des poursuites. Aussitôt les journaux démocratiques demeurés jusque-là sur la réserve, *le Temps*, *le Siècle*,

1. Discours prononcé au Corps législatif dans la séance du 26 janvier 1869 (Élections de Nîmes). *Discours parlementaires*, t. III, p. 597.
2. Voir le *Bulletin international* du 20 août 1868.
3. *Notice sur Hénon*, p. 56. Voir aussi *la Discussion* des 22 et 29 novembre 1868.
4. Discours prononcé par Jules Favre au Corps législatif, le 3 avril 1869. (*Discours parlementaires*, t. III. p. 637.)
5. Tchernoff, *op. cit.*, p. 526-527.

le Journal de Paris, *la Tribune*, se solidarisèrent avec les directeurs des organes poursuivis, et publièrent eux-mêmes des listes de souscription. La presse provinciale, avec *le Phare de la Loire*, *le Peuple de Marseille*, *l'Indépendant du Centre*, etc... s'associa à cette manifestation. Parmi les souscripteurs s'étaient rencontrés les noms les plus glorieux des partis d'opposition; Prévost-Paradol et Berryer avaient imité Hugo, Louis Blanc, Jules Favre [1].

Ce dernier, dès le 5 novembre 1868, avait, par une lettre publique, annoncé sa décision [2] :

Mon cher Monsieur Peyrat,

Je ne puis que vous féliciter de l'initiative que vous avez prise pour honorer la mémoire de mon ancien collègue M. Baudin, *mort glorieusement pour la défense du droit*. Je m'y associe de grand cœur, et vous prie de me faire inscrire.... Ce 5 mai 1868....

Lorsque s'engagea la série de procès suscités par cette affaire, il défendit en appel Duret, gérant de *la Tribune* [3]. Mais sa plaidoirie passa inaperçue, car la modération en semblait surannée après les fougueuses apostrophes que la défense de Delescluze avait inspirées à Gambetta.

Ainsi s'annonçaient les élections générales de 1869, dans une agitation antidynastique continuelle. Il semblait que la génération naissant à la vie politique conçût une toute nouvelle formule d'opposition, et qu'elle envisageât la nécessité d'un soulèvement révolutionnaire. Ces élans d'énergie n'étaient pas sans comporter quelques injustices douloureuses. De juvéniles impatiences condamnaient l'attitude des représentants républicains, de Favre surtout dont on se répétait les tendances spiritualistes et auquel on attribuait ce mot : « Il est bon que le peuple ait des préjugés [1] ». En vain le grand avocat avait-il, jusqu'à la fin de la législature, répété ses accusations contre l'Empire, protesté contre la destruction de toutes les libertés [2]; en vain avait-il défendu le programme

1. Voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 531 et Weill, *op. cit.*, p. 505.
2. *Avenir national*, 7 novembre 1868. Noté par Alfed Darimon, *les Irréconciliables sous l'Empire*, 8 novembre 1868.
3. Cour d'appel de la Seine. Audience du 12 décembre 1868. (*Plaidoyers*. t. II p. 546.)
4. Emile Faure, *les Potentats de la Démocratie*, Paris, 1868.
5. Discours sur la politique générale, prononcé au Corps législatif le 3 avril 1869. (*Discours parlementaires*, t. III. p. 637.)

républicain intégral, réclamé notamment à plusieurs reprises la suppression des armées permanentes et le désarmement même unilatéral du pays[1]; en vain, dans un discours retentissant, approuvé d'une partie de la presse démocratique[2], avait-il affirmé le désir de la capitale de se voir restituer ses prérogatives municipales, et flétri « la confiscation de Paris au profit d'un seul homme[3] ». Les pamphlets de Vermorel, d'Émile Faure, de Coutant[4] contre « les hommes de 48 » le visaient particulièrement. Des applaudissements enthousiastes accueillaient la déclaration de Rigault, qui refusait de prendre le nouvel académicien pour défenseur[5]. A la veille de la période électorale, un comité abstentionniste, présidé par Gustave Chaudey et inspiré par Proudhon, publia un manifeste dénonçant comme les plus grands ennemis de la liberté « les pseudo-démocrates du Corps législatif et des journaux, depuis Jules Favre jusqu'à Darimon, depuis Girardin jusqu'à Havin[6] ».

Les pamphlets de Vermorel, que nous venons de citer, sont importants pour établir la véritable situation de Favre dans le parti républicain à la veille des événements de 1870. Ils reprenaient pas à pas sa carrière, lui reprochant son attitude envers Louis Blanc et Ledru-Rollin, lui faisant un crime de ses interventions relatives à Louis-Napoléon, de son action parlementaire lors de l'expédition romaine en 1849; ils remontaient jusqu'aux polémiques du procès d'avril, et voyaient dans l'entrée de Favre au Corps législatif en 1858 une rupture manifeste du « faisceau de l'abstention adopté par son parti ». « M. Jules Favre, — écrivait la future victime de la semaine sanglante, — est un exemple de la haute situation politique que, dans une époque de démoralisation comme la nôtre, peut atteindre, avec un talent puissant et une personnalité sans scrupules, un homme sans caractère.... Aujourd'hui, M. Jules Favre possède incontestablement la plus grande autorité poli-

1. Discours prononcés le 23 décembre 1867, le 4 juillet, le 8 juillet 1868, le 3 avril 1869. (*Ibid.*, t. III, p. 362-494-518-637.)
2. Voir *l'Avenir national* du 7 mars 1869.
3. Discours du 5 mars 1869. (*Discours parlementaires*, t. III. p. 610.)
4. Vermorel, *les Hommes de 48* (1868). *Les vampires. Trognons de pommes, trognons de chou* (1869). Emile Faure, *les Potentats de la démocratie* (1868). Coutant, *les Candidatures ouvrières* (1869).
5. Tchernoff, *op. cit.*, p. 500.
6. Hector Pessard, *Souvenirs d'un journaliste. Mes petits papiers*, Ire série, p. 91.

tique qui soit en France.... Si, cette puissance, M. Jules Favre la mettait vraiment au service de la liberté politique ou du progrès social, ou si, seulement, il s'en servait pour relever le niveau moral du pays, il n'y aurait rien à dire, et il faudrait applaudir, au contraire. Mais M. Jules Favre, nous l'avons dit, n'a aucune conviction politique, et, uniquement préoccupé de lui-même, il a pour le reste de l'humanité un dédain profond [1]. »

A la vérité, plus encore qu'en 1863, l'opinion publique réclamait une action vigoureuse. Des candidatures ouvrières surgirent à Paris et en province. Un comité révolutionnaire proposa des militants socialistes, devant lesquels, prétendait-il, Gambetta et Rochefort eux-mêmes devaient s'effacer [2]. Lorsque la campagne s'ouvrit, une scission plus grave se produisit, qui marquait bien le chemin parcouru depuis quelques années. Certes, aux élections précédentes l'opposition des Cinq avait fait l'objet de sévères critiques de la part des jeunes. Mais contre l'Empire la discipline s'était aisément maintenue, et la presse républicaine avait facilité cette union.

En 1869, la rupture fut complète. Au début du mois de mars, les organes démocratiques les plus avancés, *le Réveil* avec Delescluze, *l'Avenir national* avec Peyrat songèrent, pour accentuer le mouvement d'opposition, à présenter des candidats radicaux contre les neuf députés sortants de Paris. Clément Laurier, qui défendait les intérêts de Gambetta, lui écrivait : « Leur idée actuelle (de Delescluze et de Peyrat) est une idée d'extrême gauche, sans conciliation quelconque. Avoir un candidat républicain dans chaque circonscription, même contre Simon, même contre Favre; faire la guerre à la députation de Paris qui représente l'atermoiement et la discussion vis-à-vis d'un gouvernement contre lequel on ne peut agir que par la révolution. Nous serons vaincus, disent-ils, mais nous aurons mis fin aux équivoques et attesté la reconstitution du parti républicain dans ce qu'il a de vraiment menaçant pour le bonapartisme. [3] »

Si, quelques jours après, *le Réveil* et *l'Avenir national* renonçaient à leur dangereuse initiative, s'ils décidaient de soutenir

1. *Les Vampires*, p. 117 et suiv.
2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 538-540.
3. Mars 1859. Document inédit communiqué par M. Joseph Reinach.

seulement quatre candidatures d'extrême gauche[1], il n'en était pas moins certain que de nombreux candidats « irréconciliables[2] » se présenteraient d'eux-mêmes, et qu'ils ne tiendraient pas compte des services rendus. Pour s'adapter au mouvement de l'opinion, les jeunes républicains s'empressaient d'accentuer leur doctrine : Gambetta et Jules Ferry eux-mêmes semblaient soudain dépasser Favre et laisser loin en arrière sa formule d'opposition jugée trop timorée.

Les débuts de la campagne furent pénibles, et l'on put craindre que le gouvernement ne profitât de cette division. *Le Siècle* continuait à défendre Jules Favre, Carnot, Garnier-Pagès[3]. Son directeur Durier était en assez mauvais termes avec ses confrères Delescluze et Peyrat[4]. *L'Électeur* restait fidèle à l'Union libérale[5]. Au comité de l'extrême gauche, on ne parvenait même pas à s'entendre et à rédiger un programme radical commun[6]. Le choix des circonscriptions parisiennes entraîna bientôt des difficultés considérables. Clément Laurier voulait porter Gambetta contre Darimon dans la septième circonscription, qu'Hérold visait aussi. Cette compétition fit alors surgir la candidature de Jules Favre, et les négociations de reprendre, plus laborieuses que jamais. Pour son ami, Clément Laurier se prodiguait. « J'ai sondé Favre autant qu'on le peut, écrivait-il à Gambetta. Je lui ai dit combien tout le monde te désirait et te voulait, et que tu étais exposé à manquer de candidature à Paris, si on laissait sur pied Pagès et Carnot, et si lui acceptait la circonscription de Darimon. Favre a répondu qu'il ne l'accepterait que contraint et forcé, et que si je trouvais une combinaison qui permît d'éloigner la compétition d'Hérold, il serait heureux de te céder la place[7]. » Le grand souci de Clément Laurier était, pour assurer la candidature de

1. Lettre inédite adressée le 18 mars 1869 par Clément Laurier à Gambetta. (*Collection Joseph Reinach.*)

2. Cette expression fut inventée au cours de la campagne électorale par Gambetta.

3. Lettre inédite adressée le 2 mars 1869 par Clément Laurier à Gambetta. (*Collection Joseph Reinach.*)

4. Lettre inédite adressée le 18 mars 1869 par Clément Laurier à Gambetta. (*Ibid.*)

5. Tchernoff, *op. cit.*, p. 511.

6. Tchernoff. *op. cit.*, p. 536, et lettres inédites adressées les 2 et 18 mars 1869, par Clément Laurier à Gambetta. (*Collection Joseph Reinach.*)

7. Lettre inédite adressée le 2 mars 1869 par Clément Laurier à Gambetta. (*Ibid.*)

Gambetta, de mettre d'accord Durier, *le Réveil* et *l'Avenir national* : « Au *Siècle*, on me répond qu'on fera une démarche assez insistante pour que Favre ne persiste pas. La raison de Favre est par tout le monde jugée pitoyable. Quelle idée de confisquer la circonscription sous prétexte de conciliation entre Hérold et toi! Et sais-tu par qui suggérée? Par Simon, c'est Favre lui-même qui me l'a dit[1]!... » Ses lettres postérieures trahissaient son incertitude : « Je négocie en ce moment pour faire accepter Durier par Peyrat et Delescluze. S'ils l'acceptaient, *le Siècle* te portera très certainement contre Darimon. Et Favre? Favre, si ce concert s'établit, sera obligé de ne pas entrer en ligne devant la démarche collective des trois journaux réunis. Tout est donc là, établir l'union des trois journaux. Peyrat y serait assez disposé. Delescluze résiste énergiquement. Je le vois tous les jours et je ne désespère pas de l'amener[2].... » Quelques jours après, il renseignait en ces termes Gambetta sur la situation électorale : « La compétition contre Carnot est impossible, impossible entends-tu bien. J'ai fait des pieds et des mains auprès du *Siècle*, de *l'Avenir*, pour qu'on te réserve Darimon. C'est entendu. Mais voici que Rochefort se porte. Je ne lui vois aucune chance, cependant il faut tenir compte de sa prétention[3].... » Le mois d'avril, en augmentant cette confusion et en multipliant les candidatures, ne réalisa pas les pronostics de Clément Laurier. Gambetta se trouva opposé à Carnot dans la première circonscription, et, le 8 mai, Darimon note : « Jules Favre se porte décidément dans la septième circonscription que j'ai abandonnée[4] ». En dépit de la déclaration que publiait aussitôt *l'Avenir national* : « Il est probable que, devant cette candidature, tous les compétiteurs s'effaceront[5] », le grand orateur républicain allait avoir deux redoutables concurrents, Cantagrel, disciple de Fourier, collaborateur de Vermorel dans *la Réforme*, surtout Rochefort, dont la verve étincelante s'était exercée contre l'Empire dans *la Lanterne*, dans *le Rappel*, dans *la Marseillaise*, et qui se

1. Lettre inédite adressée au mois de mars 1869 par Clément Laurier à Gambetta. (*Ibid.*)
2. Lettre inédite adressée le 18 mars 1869 par Clément Laurier à Gambetta. (*Ibid.*)
3. Lettre inédite adressée en mars 1869. (*Ibid.*)
4. Darimon, *les Irréconciliables sous l'Empire*, p. 428.
5. Cité par Darimon, *op. cit.*, p. 428, à la date du 10 mai 1869.

présentait comme radical irréconciliable[1]. En province, Favre affrontait la lutte dans 8 départements : dans les première, troisième et cinquième circonscriptions de Lyon, il était soutenu par le comité Ferrouillat, mais Commissaire et ses amis lui opposaient Raspail, dont la candidature avait été préparée de longue main[2], et dans la troisième Esquiros. Il se portait aussi dans l'Indre, dans les Bouches-du-Rhône, dans le Gers, etc. Sur toute l'étendue du territoire, la lutte fut ardente. La candidature officielle sévissait plus que jamais, et les préfets savaient répandre dans les campagnes une saine terreur. Le docteur Chabrier et B. Abram, avocat, membres du comité de Jules Favre à Aix-en-Provence, cherchaient vainement des afficheurs, et avec l'aide d'un jeune républicain, Jauffret, se décidaient à faire eux-mêmes le travail nécessaire. Les habitants n'osaient pas les recevoir, se disaient sous la surveillance constante de la gendarmerie[3].

Cependant, les républicains s'efforçaient d'organiser la résistance. G. Coulon publiait un *Nouveau guide des électeurs de 1869*. Favre et plusieurs de ses coreligionnaires politiques avaient constitué un comité judiciaire de défense électorale[4]. Mais, à Paris, ce furent les militants d'extrême gauche qui dirigèrent contre le député spiritualiste les plus impitoyables coups. Charles de Mazade disait dans *la Revue des Deux Mondes* : « M. Jules Favre lui-même, malgré toutes ses candidatures, n'est supporté qu'avec peine. M. Jules Favre rencontre des schismatiques prêts à le renier; on ne le dit pas encore crûment; on le couvre de fleurs; mais il est clair qu'on le traite en académicien, en beau parleur, et qu'il a beaucoup

1. Hérold, Frédéric Morin, Nadaud, Casimir Henricy avaient également visé cette circonscription. (Darimon, *op. cit.*, p. 428, 10 mai 1869.) Hérold annonça aux électeurs qu'il se retirait dans une lettre ainsi conçue : « Paris, en confirmant de nouveau à Jules Favre le mandat qu'il lui avait donné en 1863, accentuera davantage la réprobation dont il frappe la conduite de ceux des Cinq qui ne figurent plus dans les rangs de l'opposition. Il importe que cette manifestation s'accomplisse avec le plus d'éclat possible. » (Darimon, *op. cit.*, p. 430, 13 mai 1869.) Fr. Morin suivit son exemple. (Voir A. Vitu, *les Réunions électorales à Paris*, p. 99, mai 1869, réunion du 9 mai, Faubourg Saint-Jacques.)

2. G. Weil, *op. cit.*, p. 509 et Frédéric Morin, *Souvenirs d'un Lyonnais*. Voir aussi les professions de foi de Favre dans la *Discussion* du 16 mai 1869.

3. Tchernoff, *op. cit.*, p. 533.

4. Tchernoff, *op. cit.*, p. 535.

de choses à se faire pardonner[1]. » Bientôt, la campagne de la septième circonscription prit un caractère de réelle violence. « Ici, écrivait Clément Laurier à Gambetta, la politique se fait de plus en plus trouble et haineuse. Jules Favre est traité comme le dernier des réactionnaires. Où allons-nous[2]? » Un nombre considérable de brochures venimeuses, de pamphets anonymes furent répandus, qui reprenaient les accusations portées par Vermorel et Faure, rappelaient l'affaire Louis Blanc, la défense de Louis-Napoléon, l'entretien du camp de Châlons, l'élection à l'Académie, surtout les attaques contre le matérialisme et le socialisme [3]. Des réunions électorales eurent lieu chaque jour dans une grande effervescence; le passé de Jules Favre y était sévèrement jugé. « M. Jules Favre fait de beaux discours, s'écriait Cantagrel, mais quelle serait son attitude en certaines circonstances? quand je vois que nous sommes peut-être à la veille d'événements formidables, que je n'appelle pas mais que je suis prêt à accepter, je me reporte à 1849; il y aura peut-être un lendemain.... Est-on prêt pour ce lendemain? M. Jules Favre est-il prêt[4]? » Dans d'autres réunions, les orateurs proposèrent de voter le rejet de cette candidature, « comme antidémocratique » et comme « destinée à produire une diversion en faveur du pouvoir[5] ». On chargea Paul Reclus de rédiger une adresse à Favre, l'invitant à se retirer[6]. La réunion tenue le 14 mai, rue des Cordelières-Saint-Marcel, fut particulièrement agitée; on avait maintes fois reproché à Favre de fuir les assemblées électorales; sa présence, signalée ce jour-là par le président, suffit à faire naître un tapage effroyable, et le grand orateur chercha vainement à fournir quelques explications[7]. Parmi tous les députés sortants, il semblait que la candidature de Favre fût la plus âprement discutée. Tolain se joignit à ses détracteurs[8]. Mais il

1. *Revue des Deux Mondes*, mai 1869. *Chronique de la quinzaine.*
2. Lettre inédite, adressée par Clément Laurier à Gambetta (*collection Joseph Reinach*), en mai 1869.
3. *Les Titres de Jules Favre à la députation*, Paris, 1869 (Librairie centrale, 9, rue Christine).
4. H. Vitu, *les Réunions électorales de Paris*, p. 96, mai 1869 (E. Dentu, édit.). 9 mai, réunion de la rue Monge.
5. 11 mai, réunion rue St-Jacques. (H. Vitu, *op. cit.*, p. 105.)
6. 3 mai, réunion du Gymnase de la Sorbonne. (*Ibid.* p. 113.)
7. H. Vitu, *op. cit.*, p. 112
8. 12 mai, réunion de la rue des Cordelières. (*Ibid.*)

eut, à la réunion du gymnase de la Sorbonne, l'appui de la parole enflammée de Gambetta[1], qui défendait avec un égal courage Jules Ferry et toutes les victimes des rancunes et des méfiances populaires.

La grande faute de Favre, faute impardonnable pour un homme politique, avait été de ne pas pressentir, malgré tant de symptômes, la profondeur du mouvement qui se préparait, de ne pas songer qu'un jour la masse électorale, que ses discours eux-mêmes avaient réveillée de son trop long sommeil, exigerait mieux encore que des réquisitoires, qu'elle voudrait toute la liberté[2]. En face de cet homme qui fut le chef des Cinq, et dont les plaidoyers politiques avaient si souvent fait tressaillir le pays, quel rôle facile pour un homme nouveau, que grise la popularité, pour un publiciste, pour un Don Quichotte boulevardier qui manie l'épée comme la plume, pour un Rochefort! « L'insouciance surprenante du spirituel écrivain marchant devant lui avec l'impassibilité d'un fléau fascinait la foule. Il paraissait, on se courbait », a écrit Hector Pessard, qui fut le témoin de ces angoissantes journées[3].

Favre attendait, sans grande confiance mais sans craintes exagérées, le verdict du corps électoral. « Comme je suis heureux, écrivait-il, le dimanche 23 mai, à son collaborateur Georges Coulon, que vous ayez été absent! J'aurais beaucoup souffert de vous sentir agité et peut-être compromis pour moi. A vrai dire, tout ceci est bien peu de chose. Que je sois ou non nommé, le mouvement n'en est pas moins très beau, très sincère, et j'espère qu'il portera ses fruits. Je me réjouirai si d'autres les cueillent, et je retournerai avec calme et plaisir à la queue de ma charrue. M. Hénon m'écrit que les choses vont fort mal à Lyon. Ici je les crois fort douteuses, et je crains qu'Ollivier ne passe. Demain soir sera un curieux moment, et je l'at-

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 544.

2. Voir le jugement porté par Julien Lemer, *Plutarque contemporain*, Paris, 1870.

3. Hector Pessard, *Souvenirs d'un journaliste. Mes petits papiers*, 1re série, p. 281. Il raconte la volte-face topique de Delattre, depuis député, qui, après avoir fatigué de ses sollicitations en faveur de Favre un grand éditeur influent dans sa circonscription, devint un ardent champion de Rochefort. Nous devons ajouter que M. Henri Rochefort nous a déclaré que la candidature lui avait été imposée en 1869, mais qu'il s'était abtenu personnellement de faire campagne.

tends comme le dénouement d'une pièce bien intriguée[1]. »

Bien que prévu, le résultat des élections des 23 et 24 mai 1869 dans la 7e circonscription de Paris causa une émotion considérable. Sur 34 308 votants, Favre n'avait recueilli que 12 088 voix, se trouvant ainsi en minorité devant la coalition de ses adversaires. 10 033 citoyens avaient voté pour Rochefort, 7 437 pour Cantagrel[2], dont on ne tarda pas à annoncer le désistement en faveur du « Lanternier ». L'échec de Favre en province était plus lamentable encore; là, il était décisif. A Lyon, Raspail était élu par 16 985 voix, contre 5 991 attribuées au député sortant[3]. Le chiffre des voix obtenues par Favre dans les autres circonscriptions était infime. D'ailleurs, pris entre les candidats de l'administration et ceux de l'extrême gauche, les modérés semblaient être partout les vaincus de cette première bataille. Une lettre de Jules Simon à Hérold, datée du 27 mai 1869, trahissait leur inquiétude : « Je suis depuis trois jours dans la désolation ; rien ne peut me remettre depuis l'échec de Jules Favre, Glais-Bizoin, Emmanuel Arago, Carnot, et que le corps électoral, après les expériences de ces dernières années, réélise tant de muets et de serviles ! Si les ballottages ne donnent pas de meilleurs résultats, tout est à craindre, soit de l'aplatissement au dedans de la Chambre, soit de la colère des impatients au dehors[4]. » Dans la 7e circonscription de Paris, la campagne en vue du second tour de scrutin reprit avec une nouvelle intensité. Les ennemis de Favre renouvelèrent leurs attaques, reprenant un à un les discours qu'il avait prononcés, prétendant même y trouver la glorification du coup d'État[5].

1. Lettre inédite communiquée par M. Georges Coulon.

2. Les chiffres indiqués par le *Journal officiel de l'Empire français* du 25 mai 1869 sont les suivants : 7e circonscription : électeurs inscrits : 43 184. Suffrages exprimés : 34 308. J. Favre : 12 088. Rochefort : 10 033. Cantagrel : 7 437. Savart : 4 583. Divers : 634.

3. Dans *la Discussion* du 30 mai 1869, M. Paul Dumarest commentait en ces termes l'échec de Favre à Lyon : « Quand on voit un pareil homme recevoir un pareil prix d'une existence entièrement vouée à la grandeur de la Patrie, on a peine à se défendre d'un accablement passager, et l'on éprouve le besoin de se répéter bien haut pour se raffermir que l'homme ne doit poursuivre, en faisant le bien, d'autre satisfaction que celle de sa conscience ».

4. Lettre publiée par Tchernoff, *op. cit.*, p. 560, note 2.

5. On avait surtout commenté le discours du 1er avril 1865. *Le Temps* n'eut pas de peine à disculper Jules Favre (numéro du 2 juin 1869).

Cependant le plus grand nombre des républicains se ressaisissaient, comprenaient la dangereuse injustice qui allait se commettre. On songea à l'irréparable perte que subirait l'opposition, privée de l'éloquence du « divin Jules ». On se répéta l'opinion de Vacherot qui, au sujet du scrutin de ballotage, avait déclaré : « Quelle est la question à l'ordre du jour? Le pouvoir personnel en face de la souveraineté nationale. La démocratie radicale n'oubliera pas la devise : liberté des candidats au premier tour de scrutin, retrait au deuxième de toutes les candidatures opposantes devant celle qui a réuni le plus de suffrages [1]. » Un mouvement de vive sympathie se dessina en faveur de Favre. Le discours qu'il prononça le 30 mai 1869, à la réunion électorale de la salle de la Gaîté, produisit une réelle impression [2]. Il parla avec cette dignité sereine que les coups de la fortune n'avaient pas troublée. « Je viens au milieu de vous, s'écria-t-il, comme un homme libre au milieu d'hommes libres, et c'est assez vous dire qu'il ne serait point digne de vous et de moi que je parusse en solliciteur. » A ses détracteurs il livra toute sa vie, leur en expliquant les paroles et les actes. Lorsqu'il se retira, la foule, par une ovation prolongée, lui fit comprendre qu'il avait encore des défenseurs. Mais pour saisir la mentalité de la masse électorale qui est devenue matérialiste, qui s'achemine vers le socialisme, et volontiers contre l'Empire se ferait révolutionnaire, de cette masse électorale qui toutefois se souvient des rudes combats que Favre mena pour elle, rien ne vaut une lettre que, dans un élan de sincérité, un modeste électeur adressait le 6 juin 1869 à Ernest Picard :

Je tiens beaucoup, avant le résultat bon ou mauvais, à vous féliciter de votre article sur la candidature Jules Favre, publiée par *l'Électeur libre*. Je ne suis pas seul de mon avis, Dieu merci! La reproduction de cet article dans presque tous les journaux en est une preuve sérieuse. Je sais la signification du vote sur Rochefort. Je sais la signification du vote sur Jules Favre; je préfère cette dernière signification, non pas que j'y sois fanatique. J'ai suivi M. Jules Favre, depuis février 48, je connais *tous ses votes*, ils ne sont pas tous bons à mon avis, mais, pour Dieu, soyons justes : quel est celui de nous qui ne se soit pas quelquefois trompé, surtout dans les discordes et les orages de 48 à 52. Mais depuis 63! Que peut-on reprocher à Jules

1. Cité par Tchernoff, *op. cit.*, p. 546.
2. Voir *l'Avenir national* du 7 juin 1869.

Favre? M. Ollivier seul m'a dit, il y a cinq ans, que lui avait à se plaindre de son collègue, et M. Ollivier n'est pas une Égérie en politique. Cette lutte Jules Favre nous a divisé (*sic*) parmi mes amis jeunes et vieux, mais tout s'arrangera. M. Louis Blanc, que j'ai connu, vient de descendre de la hauteur d'où il était placé. Je sais qu'il a à se plaindre de Jules Favre, mais un homme de cette importance-là ne devrait pas descendre dans l'arène. Je dis cela, malgré le discours réquisitoire que fit Jules Favre contre lui, en 1848. Je me rappelle même que j'étais furieux à cette époque de ce discours, je me rappelle que notre journal *la Réforme* (un journal honnête celui-là) dit du discours de Jules Favre que c'était « une jatte de lait empoisonnée que Jules Favre présentait à la Constituante », et Louis Blanc fut décrété d'accusation pour les événements du 15 mai. Mais Louis Blanc devait oublier cela et ne pas venir à la dernière heure jeter son mot. Tout cela me prouve que les grands esprits manquent de grands cœurs quelquefois. Dans une proportion moindre j'ai à me plaindre de certaines gens, et je dis moindre, je ne sais pas trop : on m'envoyait sans jugement à Lambessa! J'avais vingt-trois ans! Eh bien! j'ai pardonné, et je ne suis pas Louis Blanc. Et surtout devant la lutte morale que nous faisons, qui donc a l'autorité et l'éloquence morale de Jules Favre! Que dira l'étranger? quand je pense que M. Louis Blanc a plaidé l'admission du Prince Louis Bonaparte comme représentant, lui un historien, et que nous autres pauvres électeurs inconnus à cette époque, nous n'aurions pas fait cette faute. Quand je pense que M. Victor Hugo a fait des votes en faveur du même prétendant et qu'il s'est fâché avec lui parce que ce dernier ne l'a pas choisi comme ambassadeur de mariage! Ça me fait pitié; s'il n'avait depuis fait son devoir en décembre, et depuis, comme tous ces grands hommes-là ont des faiblesses et sont des hommes comme nous! J'oubliais Raspail, quelle conduite envers Garnier-Pagès! le citoyen Raspail devenu le Mangin du camphre, le calomniateur de 69. Ah! Monsieur, si on ne croyait pas en la justice, dans le droit et le progrès, comme on désespérerait! La foi soutient et je suis de ceux-là. Demain Jules Favre sera nommé, je crois [1].

Au quartier latin l'émotion n'était pas moins grande. La jeunesse des Écoles, bien que matérialiste, soutenait la candidature de Jules Favre. Ferdinand Dreyfus rédigea une adresse que signèrent bientôt de nombreux étudiants en droit, en médecine, les élèves des Beaux-Arts et des Chartes, parmi lesquels Gabriel Monod, Naquet, Charles Simon, Avenel, de Lasteyrie, Rouvier, Pichon, etc... [2]. A l'École normale, la majo-

1. Lettre inédite adressée à Ernest Picard par Guénin fils, marchand de chaussures, 89, rue Saint Honoré. (*Communiquée par M. Tchernoff.*)
2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 546.

rité se prononça en sa faveur[1]. Un comité de « mineurs » se mit à recueillir des adhésions, et Léon Cohn, qui devrait être préfet de la République, ne dédaigna pas d'afficher lui-même la profession de foi de l'illustre avocat[2]. Jusqu'à la dernière heure, l'angoisse de ses partisans persista. Le 4 juin, Ernest Hendlé avouait : « Je suis bien inquiet de l'élection de Jules Favre[3] ». Un généreux électeur des environs de Bordeaux, « honteux pour son pays, devait-il écrire plus tard, de l'échec subi par le grand citoyen, le plus éloquent et le plus ferme champion de la liberté en France depuis quinze ans[4] », adressait à Lavertujon, rédacteur en chef de *la Gironde*, une lettre par laquelle il le suppliait de poser résolument la candidature de Favre à Bordeaux.

Les journées électorales des 6 et 7 juin 1869 marquèrent la discipline du parti républicain. Favre fut élu par 18267 voix contre 14503. La majorité était faible et les amis de Rochefort affirmèrent qu'elle était due à un appoint de bulletins conservateurs[5]. « Que voulez-vous, s'écria Thiers, avec l'amertume que lui donnait une victoire aussi péniblement assurée, Favre n'est-il pas encore un clérical[6]. » Considérées dans leur ensemble, les élections accusaient les progrès faits par les idées démocratiques. De tous les partis, les républicains avaient conquis le plus grand nombre de sièges. Parmi les nouveaux députés, il y avait Gambetta, Jules Ferry, Bancel, Raspail; il y

1. Tchernoff, *ibid.*
2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 546.
3. Lettre inédite à Mme Hendlé.
4. Voir la lettre signée M. G. parue le 4 août 1871 dans *la Gironde*.
5. Voir notamment *Grande Encyclopédie*, Jules Favre.
6. Comte de Maugny, *Souvenirs du second Empire*, p. 284. Le soir même du scrutin, Favre adressait à Peyrat, directeur de *l'Opinion nationale*, une lettre fort éloquente (Voir *Deux lettres de Jules Favre à Alphonse Peyrat*, Charpentier, éd., Paris, 1903) : « Je sentais en maintenant ma candidature, déclarait l'élu de Paris, que je pouvais blesser des susceptibilités que j'aurais été heureux de ménager, et qu'aux yeux de beaucoup, je paraissais contrarier une énergique protestation. Je n'en ai pas moins persévéré, convaincu que le mouvement dépassait le but. J'ai cru le droit plus puissant que la colère. La majorité des électeurs me prouve que je ne me suis pas trompé. Mais en accueillant son vote comme une force, comme une espérance, j'accepte comme un enseignement salutaire le sentiment de la minorité que j'ai combattue. Il m'impose un devoir que je m'efforcerai de remplir, celui d'être à la mesure de nos forces l'interprète des aspirations dont il se dégage. » Les termes de cette lettre étaient commentés avec enthousiasme dans *la Révolution de 1869*, par Arnaud (de l'Ariège), Chevalier, éd., Paris, 1869 (p. 27).

eut Rochefort. Les orléanistes de l'Union libérale sortaient diminués de la bataille. L'opposition antidynastique semblait devoir réunir un tiers des membres du Corps législatif. Le tiers parti, dont le chef, Émile Ollivier, avait été vaincu à Paris par Bancel, mais élu en province, s'était renforcé au détriment des ultra-bonapartistes, — les mameloucks — qui ainsi se trouvaient en minorité. L'Empereur depuis trois ans oscillait entre les concessions indiquées par Ollivier et la manière forte de Rouher. Atterré, il envisagea la nécessité de transformer sa politique.

Cependant, l'agitation persistait. A Paris, le résultat des élections, et particulièrement l'échec de Rochefort, avaient donné lieu à des troubles assez graves. Le *Journal officiel* commentait en ces termes l'émeute qui s'était déchaînée le 8 juin :

Une bande, composée de gens pour la plupart sans profession avouable, brise à Belleville la devanture d'une boutique, casse les réverbères, *acclame le candidat que le suffrage universel n'avait pas choisi dans la 7e circonscription*, et mêle à ses cris celui de : « A bas les lois... »[1].

L'action révolutionnaire était en réalité dans tous les esprits. Aux étudiants de Nancy qui lui avaient adressé leurs félicitations, Favre répondait :

Oui, en 1851, le peuple de Paris aurait dû se lever pour se défendre; il ne l'a pas fait, il a eu tort, car j'aurais voulu pour ma part qu'il résistât.

Paris et Lyon donnèrent enfin le signal d'une nouvelle lutte, et nous envoyèrent mes amis et moi sur une scène politique où n'avaient paru que des laquais et des courtisans.

Depuis, nous ne sommes plus seuls et le triomphe semble approcher. Grâce à Dieu, le geôlier de 1851, en rivant la chaîne de la liberté, a laissé échapper un anneau, c'est le suffrage universel! Voilà notre seule arme. Voilà celle avec laquelle nous devons vaincre, et si on voulait nous l'arracher par la force, ah! il faudrait la défendre par la force. Notre programme, c'est l'abdication de l'Empire, mais j'entends par là moins l'abdication de l'homme que l'abdication du gouvernement personnel, d'un pouvoir qui n'est que le despotisme caché sous le voile d'une constitution mensongère.

Nous allons traverser une crise terrible mais décisive. L'Empereur

1. *Journal officiel de l'Empire français* du 14 juin 1869.

cédera-t-il ? Je ne le crois pas, mais une révolution nous donnera la victoire.

Ce n'est pas vous, messieurs, qui la ferez. Avec notre système de centralisation, la province n'est plus rien. Mais lorsque le jour sera venu, et je crois qu'il n'est pas loin, le peuple de Paris saura triompher des hésitations du gouvernement[1].

De graves manifestations eurent lieu à nouveau quand on apprit que le Corps législatif, qui devait être régulièrement convoqué pour le 26 octobre, était ajourné au 20 novembre. Par ce délai, l'Empereur avait espéré ramener quelque calme. Il arrêtait en même temps les modifications à apporter au régime, car il ne voulait pas paraître céder à la pression des députés. Le mécontentement ne fit que s'en accroître. Avec l'appui de la presse démocratique, des protestations circulèrent dans tout Paris[2]. Les électeurs de la 7e circonscription avaient adressé à Favre un manifeste énergique, lui donnant mandat d'exprimer à la tribune du Corps législatif l'indignation qu'ils avaient ressentie pour « le nouvel outrage fait à la nation[3] ». Ils ajoutaient : « C'est à vous, monsieur, qu'il appartient de relever cet arrogant défi, et nous avons la confiance que vous le ferez avec autant de fermeté que de talent. Vous avez le droit, et la nation est avec vous. Vous revendiquerez en même temps avec énergie toutes les libertés qui nous ont été ravies le 2 décembre, en en exigeant la restitution immédiate. » Ils rappelaient aussi les principales revendications populaires : la fin du régime personnel et le rétablissement d'un suffrage universel libre, la suppression des armées permanentes, la séparation des églises et de l'État, l'instruction primaire obligatoire, la liberté de la presse, le droit d'association... et ils concluaient : « Enfin les soussignés pensent que tous les auteurs qui ont concouru à la violation de la constitution doivent être mis en accusation et punis comme tels[4]... ».

1. Inédit. Cette lettre est datée du 15 juin 1869.
2. Voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 561.
3. Inédit.
4. Ce manifeste eut pour conséquence le dépôt, par Jules Favre, d'une demande d'interpellation « sur les motifs qui avaient déterminé le gouvernement à retarder la convocation du Corps législatif, au mépris des droits de la Chambre, et au risque des graves événements que pouvaient faire naître l'inquiétude et le malaise, résultat inévitable de cet ajournement ». Mais cette interpellation n'eut aucune suite. (Séance du 30 novembre 1869. *Journal officiel de l'Empire français* du 1er décembre 1869.)

La surexcitation était si grande qu'au mois de septembre Clément Laurier pouvait écrire à Gambetta : « Il ne faut pas te dissimuler que tout cela est plein de poudre, et qu'il suffirait d'une étincelle pour y mettre le feu... ». La députation modérée de Paris subissait un nouvel assaut de la part des plus exaltés. « Ce qui frappe le plus dans le mouvement de l'opinion, disait Clément Laurier, c'est qu'il s'accentue de plus en plus contre les députés de Paris. Ce point est incontestable. On dit partout : ce sont des lâches, incapables de vraie virilité. Ils parleront, écriront, finasseront, n'arriveront jamais. C'est surtout contre Picard, Favre et Ferry que le flot monte[1]. »

A la veille de la rentrée parlementaire, prenant prétexte d'un imprudent plaidoyer de Favre, le publiciste Arthur Ranc portait sur le député de la 7e circonscription ce sévère jugement :

... Qu'on le sache bien, je ne me complais pas dans les attaques contre la Gauche. Il n'y a pour nous, pour nos idées, aucun avantage à jeter à l'eau les élus du parti républicain. Il y a en eux une force qui nous est encore nécessaire; leurs fautes retombent sur nous; leurs faiblesses nous affaiblissent; leur incapacité nous retarde; ils pourraient prendre la tête du mouvement, et c'est grand dommage pour la cause républicaine qu'ils n'aient pas plus de virilité dans l'esprit, plus de décision dans les actes.... Les plus déterminés admirateurs de M. Jules Favre ne se convaincront-ils pas enfin que cet admirable parleur est radicalement incapable comme chef de parti, qu'il est de tout point au-dessous du rôle politique que les événements lui ont fait? La politique, au fond, est ce qui l'intéresse le moins. C'est un dilettante, à la tribune comme au Palais. Qu'il plaide à Paris et en province, qu'il prononce à la Chambre ces oraisons balancées, ces harangues pompeuses où il équilibre si merveilleusement les mots et où les périodes se déroulent avec une incomparable majesté, mais qu'il s'abstienne de toute action politique, qu'il n'aspire plus à diriger la Gauche parlementaire. Tant que la Gauche suivra ses conseils énervants, tant qu'elle marchera derrière un chef dont les idées sont aussi inconsistantes et l'esprit aussi faux, l'abîme qui la sépare du peuple s'agrandira au lieu de se fermer[2].

Avec une Chambre nouvelle où les républicains d'extrême gauche faisaient leur apparition, l'opposition de Favre, la

1. Lettre inédite de septembre 1869, communiquée par M. J. Reinach.
2. Arthur Ranc, dans *le Diable à quatre*, n° 59, 27 novembre 1869, sous le titre : *M. Jules Favre et le rosier de Marie.*

courtoisie même de ses attaques menaçaient d'apparaître comme bien timorées au zèle de certains. Dans les premiers jours de décembre, il intervint pour réclamer du Corps législatif l'invalidation d'un collègue gouvernemental[1]. Il répondait à Forcade de la Roquette, alors ministre de l'Intérieur, qui avait cru bon d'agrémenter sa thèse d'une déclaration en faveur de la liberté. Selon son habitude, il commença son discours par un hommage rendu au talent de l'orateur qui l'avait précédé. Quelques jours après le discours de Favre, Ranc s'écriait avec amertume : « ... Oui, c'est M. Jules Favre qui parle ainsi ; c'est M. Jules Favre qui oublie déjà l'avertissement sévère qui lui fut donné par les électeurs de la 7e circonscription ; c'est M. Jules Favre qui, malgré ses promesses, complimente encore les ministres de l'Empire, et use de ces formules d'avocat qui ont si souvent, suivant l'expression de M. Peyrat, blessé dans leurs sentiments intimes ses meilleurs amis. Décidément, M. Jules Favre n'a de paroles amères que pour ceux qu'il appelle les démagogues. Pour nos plus cruels ennemis, il est tout sucre et tout miel[2].... »

Le fond même du discours de Favre suggérait au véhément polémiste du *Diable à quatre* la réflexion suivante : « Sérieusement, les amis M. Jules Favre devraient bien le renseigner un peu sur les choses de la vie et du monde. Il a toujours l'air de regarder dans les astres ou de tomber d'une étoile. A force d'avoir ses yeux d'aigle fixés sur le soleil, il est ébloui, il ne voit plus autour de lui ; il se laisse choir et se casse le nez dans le ridicule. Très mauvais pour un homme politique, pour un chef de parti. »

Cependant, l'attitude énergique que sut observer Favre en face du ministère Ollivier, la clairvoyance avec laquelle il dénonça les mirages trompeurs de l'Empire libéral, lui valurent bientôt un regain de popularité.

Justement alarmé par les élections, Napoléon III s'était définitivement résolu à faire toutes les concessions nécessaires. Un sénatus-consulte du 6 septembre 1869 avait rendu au Corps législatif l'initiative des lois, la liberté d'amendement, le droit de discuter le budget par chapitres séparés ; il avait surtout

1. Discours prononcé le 8 décembre 1869. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 707.)
2. *Le Diable à quatre*, n° 61, 11 décembre 1869.

rétabli la responsabilité des ministres devant le Corps législatif. C'était là, à n'en pas douter, un premier pas vers l'Empire parlementaire, qu'allait définitivement instaurer le Sénatus-consulte du 20 avril 1870, organisant la seconde Chambre sur une base analogue.

Afin de mieux marquer la transformation qu'il entendait faire subir au régime, Napoléon III avait en même temps décidé de faire appel a des hommes nouveaux. Vers la rentrée, Émile Ollivier avait annoncé son intention d'interpeller le gouvernement pour réclamer d'importantes réformes. Le 27 décembre 1869, l'Empereur le chargea de constituer un ministère qui entra en fonctions le 2 janvier 1870. Son imperturbable assurance, une confiance en soi qui lui permettait les plus dangereuses illusions, aveuglaient à un tel degré le nouveau garde des Sceaux qu'il n'entrevit pas les difficultés insurmontables qui allaient l'assaillir. « Je ferai à l'Empereur, disait-il volontiers, une belle vieillesse. » Il se flattait de rallier au régime un grand nombre de ses adversaires. On put croire, dans les premiers jours, qu'il y devait réussir. Les réceptions de la place Vendôme attiraient une foule de courtisans empressés. La plupart des orléanistes avouaient leurs sympathies pour le gouvernement. On signalait dans les rangs de l'opposition des défections douloureuses, celle de Prévost-Paradol, celle de Weiss [1].

Dès la constitution du ministère, Favre ne dissimula pas ses méfiances. A travers le libéralisme officiel, trop pompeusement célébré, il discernait aisément la persistance du pouvoir personnel. D'autre part, il n'avait cessé de voir clair dans les ambitieuses intrigues du nouveau président du Conseil; il avait révélé les premières phases de son évolution; il ne pouvait se laisser prendre au grossier appât de promesses irréalisables. A une heure particulièrement critique, où la volonté nationale se manifestait, où le pays prenait conscience de ses droits, la présence d'Émile Ollivier aux affaires, comme aussi son passé, devaient fatalement l'entraîner à des mesures

1. Tchernoff, *op. cit.*, p. 569. Il eût été difficile de prévoir semblable évolution de la part de Prévost-Paradol, qui, remerciant Jules Favre de l'envoi d'un recueil de discours, lui avait écrit en 1867 : « Veuillez croire qu'indépendamment du plaisir littéraire que j'ai toujours à vous lire, *vos constants efforts pour l'affranchissement de la France m'inspirent la plus sincère admiration et la plus profonde gratitude....* » (Lettre inédite.)

gouvernementales qui l'associeraient plus étroitement encore à la dictature.

Un pénible incident d'ailleurs dissipa bientôt toute confusion. L'assassinat de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte le 10 janvier 1870, l'enterrement du journaliste républicain le 12 janvier, furent suivis d'une grave agitation que l'acquittement de Pierre Bonaparte prolongea. Au lendemain des obsèques célébrées à Neuilly, Émile Ollivier fit procéder à de multiples arrestations, à celles notamment de Rochefort et de tous les rédacteurs de *la Marseillaise*; puis la police déclara qu'elle était sur les traces d'un complot qui devait compromettre un grand nombre de républicains. Contre l'arbitraire de ces arrestations, contre l'excessive durée de la détention préventive qu'allaient subir les inculpés, Favre, auquel se joignit Crémieux, protesta dans la séance du 14 février, relevant la dédaigneuse indifférence du garde des Sceaux, qui se contentait de déclarer que la justice connaissait ses devoirs [1]. Quelques jours après, le député de la 7e circonscription interpellait le gouvernement sur sa politique générale, et précisait l'attitude que lui et ses amis se proposaient d'adopter envers le ministère [2]. Son discours, prononcé le 21 février, produisit dans le pays une réelle impression, bien que sa longueur exagérée lui ait retiré quelque force, et que certain passage inutile ait permis des commentaires regrettables [3]. Favre sut, dès les premiers mots, poser nettement la question fondamentale : « Nous avons besoin de nous recueillir, de nous examiner nous-mêmes, de savoir où nous sommes, où nous marchons, quelle est la pensée des ministres qui sont chargés de la direction des affaires. Appartiennent-ils au pouvoir personnel ou à la nation souveraine? » Ainsi sa clairvoyance atteignait sans détours le principe lui-même, et sa précision allait détruire toute l'équivoque de ces deux termes contradictoires :

1. E. Hamel, *Histoire du second Empire*, t. III, p. 465.

2. Discours prononcé le 21 février 1870. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 722.)

3. « Devant critiquer la conduite de l'Administration actuelle, dit-il, *j'ai besoin que chacun de vous sache que je ne suis mû par aucune espèce d'intérêt....* » De cette phrase, Edmond About conclut à tort dans *le Soir* que Jules Favre était appelé à devenir le collaborateur ou le successeur d'Ollivier au ministère. (Voir Hamel, *loc. cit.*) Une opinion semblable fut exprimée par Taxile Delord. (H. Pessard, *Mes petits papiers*, 1e série, p. 302. Voir Weill, *op. cit.*, p. 515.)

empire libéral. Il s'attacha à établir qu'en réalité le gouvernement personnel de l'Empereur survivait au changement de ministère, et que ses concessions tout à fait superficielles, loin de restaurer la souveraineté nationale, en étaient la négation. Sous un régime parlementaire en effet, le chef du pouvoir exécutif ne pouvait prétendre interpréter les vœux du pays. « Ce n'est pas aux Tuileries, s'écria-t-il, mais dans les comités électoraux que nous devons prendre notre mot d'ordre. » Le ministère du 2 janvier, émanation du pouvoir personnel, ne pouvait donc exprimer la volonté nationale telle que l'avaient manifestée les élections de 1869. « Vous êtes, dit Favre, les sentinelles du pouvoir personnel, vous montez la garde près de lui, pour faire croire qu'il y a un gouvernement parlementaire, alors que véritablement il n'y en a pas, alors qu'il n'y a, en réalité, qu'un peuple essentiellement subordonné, qui ne s'appartient pas, et autour du cou duquel vous avez mis un lacet que vous serrerez quand bon vous semblera. » D'ailleurs, il eut tôt fait de démontrer l'impuissance à laquelle était voué le nouveau cabinet, son manque de cohésion, les incertitudes de son programme, l'empressement avec lequel il avait, dès son origine, fait litière des tendances libérales les plus modérées. « Ce ministère parlementaire s'est inauguré, ajouta-t-il, en recommençant les procès qui jusqu'ici avaient été abandonnés, en ouvrant les prisons politiques qui semblaient désertes, et, depuis que le ministère est au pouvoir, je n'ai pu compter le nombre des procès de presse qui ont été intentés, mais assurément il est considérable. » Rappelant enfin la pratique dictatoriale des candidatures officielles, et proclamant cette nécessité, qu'Émile Ollivier avait quelques mois auparavant reconnue, de procéder à de nouvelles élections faites en toute liberté, le grand orateur républicain conclut, au milieu des acclamations de la gauche : « Quand il sera en face d'un Corps législatif retrempé dans l'élection, représentant véritablement le pays, le ministère pourra, s'il est animé des mêmes intentions, essayer l'accomplissement de cette œuvre, et, sans lui donner notre confiance, nous le soutiendrons dans toutes ses mesures.... Si, au contraire, il persiste à être le ministère du pouvoir personnel, il rencontrera en nous d'inexorables adversaires! »

L'initiative prise, quelques semaines après, par l'Empereur

légitima les appréciations de Favre. Napoléon III chargeait son ministre de préparer un Sénatus-consulte qui devait compléter le système nouveau de gouvernement, et, encouragé par les organes conservateurs, principalement par *le Pays*, il décidait, dans le conseil tenu le 3 avril, de soumettre à un plébiscite l'ensemble des transformations opérées.

Aux yeux des républicains, il y avait incontestablement là de nouvelles manifestations du pouvoir personnel. Le 4 avril, Grévy, sous la forme d'une interpellation, fit entendre l'énergique protestation de son parti. Jules Favre intervint aussi [1], flétrissant les coupables complaisances du garde des Sceaux qui, dans l'exposé des motifs du projet de Sénatus-consulte, affirmait que la nation avait, en 1852, librement disposé de ses destinées : « Il avait sans doute oublié, dit Favre avec indignation, le titre auquel il est entré dans cette enceinte, les protestations, les revendications que pendant si longtemps il a fait entendre et qui l'ont tant honoré... ». Le représentant de la Gauche précisa surtout le caractère des plébiscites impériaux, qui consacraient « la destruction du gouvernement parlementaire, du gouvernement du pays par le pays, la restauration très nette du pouvoir personnel, du pouvoir despotique », et il acheva son discours par cette véhémente apostrophe au cabinet d'Émile Ollivier :

A partir de ce Sénatus-consulte, vous avez démontré que vous n'étiez pas les ministres de cette Chambre, que vous étiez serviteurs du pouvoir personnel. Et vous avez démontré à la France qu'il y a

1. Discours prononcé le 4 avril 1870. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 774.) Dans une lettre datée du 3 avril où Emile Ollivier exprimait par avance à Favre combien il lui serait reconnaissant si celui-ci « ne l'estimait pas indigne d'obtenir sa voix dans l'élection académique de jeudi à la place de Lamartine », il semblait laisser échapper quelques regrets complaisants sur la procédure suivie à l'égard du Sénatus-consulte : « La constitution, lui écrivait-il, ne me permet pas d'accepter un vote législatif du Sénatus-consulte.... Mais je comprends cependant combien il est regrettable que le Corps législatif ne puisse pas s'expliquer sur le Sénatus-consulte. Voici le biais que je proposerai demain au Conseil : c'est de m'autoriser à accepter votre demande d'explication. Sous prétexte d'explication, vous me demanderez ce que vous voudrez et vous parlerez de ce qui vous plaira. Je vous préviens pour que vous ne soyez pas pris à l'improviste et que vous ayez le temps de vous préparer. Si mon opinion ne prévalait pas au Conseil, je vous préviendrais par un mot entre midi et midi et demie et je vous prierais de garder ceci entre nous. Croyez à mes sentiments cordiaux et dévoués. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*)

pour elle un embarras: cet embarras, c'est le pouvoir qui a la prétention de s'élever au-dessus d'elle, de s'attribuer des prérogatives qui lui étaient propres, de lui dicter des lois, quand, en définitive, elle est souveraine, de sorte qu'entre le pouvoir et elle, il y a une incompatibilité absolue.

Lorsque, le 3 avril, il combattit, malgré l'adhésion de la majorité, la proposition d'ajournement du Corps législatif jusqu'au plébiscite[1], il eut cette parole décisive : « Le ministère n'a pas voulu dissoudre la Chambre, il a mieux aimé se dissoudre lui-même[2]. Et quant à moi j'ai le droit de dire qu'il n'est pas un ministère disloqué, *il est un ministère démasqué.* »

Au cours de la campagne antiplébiscitaire des républicains, Jules Favre conserva son attitude d'irréductible opposition. Les agents du gouvernement déployaient une grande activité pour obtenir des votes favorables. Émile Ollivier n'avait point dédaigné de faire quelques démarches suspectes[3]. Il pouvait compter sur le concours de certains orléanistes. Les paysans semblaient sûrs. L'union des républicains était donc indispensable. Elle ne se réalisa malheureusement point, et leur organisation fut défectueuse. Leur comité principal se tenait rue de la Sourdière, n° 31, chez Crémieux. Un manifeste y fut préparé par des députés de la gauche, mais aussi par des journalistes et quelques hommes politiques. Ce fut l'origine d'une scission. Ernest Picard, qui contestait l'autorité de ces derniers, se retira, et, par crainte d'être confondu avec le parti révolutionnaire. créa la *Gauche ouverte*, qu'à vrai dire des divergences de tactique rendaient inévitable depuis plusieurs mois[4]. Favre, après s'être efforcé de servir d'intermédiaire[5], eut le chagrin de se séparer de son compagnon de lutte[6]; il dut lui faire connaître, de Marseille où il se préparait à s'embarquer pour Constantine, leur irrémédiable divergence de vues[7] :

1. *Discours parlementaires*, 21 février 1870, t. III, p. 722.
2. La question du plébiscite avait entraîné un remaniement du cabinet.
3. Tchernoff, *op. cit.*, p. 587.
4. Tchernoff. *op. cit.*, p. 573-574 et 588.
5. Weill, *op. cit.*, p. 516.
6. « Picard va nous quitter », — dit un jour Favre à Georges Coulon, et des larmes lui vinrent aux yeux.
7. Lettre inédite en date du 11 avril 1870 (datée par erreur du 11 mai) communiquée par M. Paul E. Picard.

Je n'ai pas besoin de vous parler de la douleur véritable que m'a causée votre détermination. Elle a été tout ce que vous pouvez imaginer. Dès lors, je n'ai pas de plus grand désir que de voir cesser cette discorde fatale au parti, et, je le crains, funeste pour vous. Quelque bruit qu'ait causé cet incident, rien ne me paraît encore irrémédiablement consommé. Nous ne nous sommes pas réunis pour laisser les choses entières; si donc vous êtes animé des sentiments que je vous ai toujours témoignés, vous pouvez expliquer que tout ceci a été un malentendu exagéré par la presse, que non seulement vous n'avez pas entendu vous séparer de la Gauche, mais encore — et ceci est essentiel — que vous ne formez aucune réunion en dehors et à côté d'elle, que vous n'avez, pas plus que vos amis, annoncé être prêts à prendre le pouvoir s'il vous était offert. Cette déclaration nette et franche publiée dans les journaux sera la fin de ce pénible conflit, tout rentrera dans les habitudes anciennes et nous serons tous heureux de mettre nos pratiques politiques en harmonie avec nos sentiments d'amitié. Mais pour peu que vous vouliez y réfléchir, vous comprendrez qu'il est absolument impossible que nous acceptions une réunion en dehors de nous, affichant des dissidences, délibérant sans nous, autorisant nos adversaires à se prévaloir d'une scission dont elle serait la preuve manifeste. Ainsi, dissolution de la réunion des 13 ou des 17, désaveu d'un langage contraire à la vérité et qu'on vous a méchamment prêté, voilà, mon bien cher ami, les idées simples qui, j'en suis sûr, seront accueillies par votre patriotisme, laissez-moi dire par votre amitié pour votre vieux camarade que votre éloignement désolerait et qui, restant toujours convaincu de votre droiture, en serait réduit à chercher l'explication de votre conduite dans les tristes sophismes qui ont conduit M. Ollivier à l'avortement honteux dont nous sommes les témoins. Mon bien cher Picard, ne me donnez pas ce chagrin : dites-le moi bien vite... et donnez-moi l'assurance que je vous retrouverai tel que je vous ai laissé en partant pour Constantine....

Le 25 avril, c'était une rupture complète que Favre annonçait à Picard, en lui faisant connaître son adhésion à la gauche fermée que présidait Grévy[1] :

Je regrette vivement, mon bien cher ami, d'avoir été forcé de m'éloigner, et je ne prévoyais pas, je l'avoue, le fâcheux incident que votre dépêche électrique me faisait pressentir et que me confirment votre lettre ainsi que les journaux qui m'arrivent aujourd'hui. Vous avez raison de me le rappeler, j'étais hostile à un projet de délibération

1. *Lettre inédite communiquée par M. Paul-E. Picard.* Un passage des mots *je ne reconnais* aux mots *exprimées* inclus) en a cependant été publié par M. I. Tchernoff, *op. cit.*, p. 575.

avec la presse, parce que je craignais des luttes stériles et compromettantes entre gens assez divisés. Mais, la résolution prise, j'en aurais accepté les conséquences, c'est-à-dire une action commune, à la condition de ne pas subir une loi en désaccord avec ma conscience. Ainsi je n'admets pas qu'on s'attache à un principe autre que celui de la souveraineté nationale, il me suffit, — mais je le veux entier, supérieur à tous les autres. Je repousse également le droit divin de la monarchie et celui de la république. Je ne reconnais d'autre droit positif que celui qui émane du libre consentement de tous, et c'est pourquoi je suis l'adversaire de l'Empire parlementaire ou personnel, parce que l'Empire a toujours une réserve despotique qui à une heure donnée détruit le droit de la nation. Mais il n'y a rien dans le manifeste arrêté en commun entre les journalistes et les députés qui contrarie ces idées. Loin de là, je ne les trouve pas assez fortement exprimées. Aussi aurais-je voulu y voir votre nom, et j'y envoie le mien, très peiné de faire ce que vous n'avez pas jugé à propos de faire, mais convaincu que c'est pour moi un devoir et que vous ne m'en voudrez nullement. D'ailleurs, comme vous l'expliquez fort bien, il s'agit ici d'un incident de pure forme qui n'est pas de nature à opérer une scission devant laquelle nous avons toujours reculé. J'ai donc le ferme espoir que ce nuage se dissipera, et qu'à mon retour je vous trouverai au milieu de nous, prêt à y défendre nos opinions, à nous éclairer, à nous guider, mais ayant aussi la tolérance patriotique qui fait accepter des tempéraments, et compose un sentiment commun par l'accord et le sacrifice de tout ce qui touche aux personnes [1].

Bénéficiant sans doute de ces divisions, le plébiscite du 8 mai donna au gouvernement une imposante majorité, et il put sembler à des esprits peu avertis qu'avec l'équivoque du libéralisme, l'Empire revenait à la vie. « C'est un nouveau bail », dit Jules Favre à Georges Coulon. Trois mois plus tard le régime allait s'effondrer dans l'immense cataclysme national que le génie de Jules Favre avait maintes fois présagé.

Si les années 1869 et 1870 furent, sous la pression des événements, des années d'activité intensive et de propagande démocratique, le député de Paris ne délaissa pas pour autant sa clientèle du barreau. Là encore, son ardeur parut redoubler. On le vit tantôt à Paris, tantôt en province, apporter l'appui

1. Favre écrivait le lendemain 26 à Georges Coulon : « Les nouvelles de France m'ont apporté une grande tristesse et un chagrin profond. *La tristesse, c'est la résolution de M. Picard*; le chagrin, la maladie de mon ami Marie. » (*Lettre inédite communiquée par M. Georges Coulon.*)

de sa parole aux journalistes impitoyablement traqués, aux hommes politiques sans cesse poursuivis, démontrant le sans-gêne de l'administration impériale, qui violait, quand elle en éprouvait le besoin, les propres lois qu'elle avait fait voter, qui, par exemple, augmentait la rigueur de la loi de 1869 sur les réunions[1]. En outre, durant cette période, la réputation de l'illustre avocat, les souvenirs qu'il avait laissés en Algérie, lui firent confier la défense d'intérêts engagés dans des procès retentissants qui se déroulèrent de l'autre côté de la Méditerranée[2]. Au mois d'avril 1870, il y plaida une cause importante qui soulevait les plus graves questions politiques. L'homicide volontaire reproché à son client, le cheik El-Hafsi-ben-Gaba, engageait en effet la responsabilité de l'administration militaire qui avait laissé se commettre le massacre d'une caravane. Le régime subi par l'Algérie avait été l'objet des préoccupations constantes de Favre. Maintes fois, à la tribune du Corps législatif, il avait protesté, trop violemment peut-être, contre

1. Affaire de la réunion de Belleville du 10 octobre 1869. Jules Favre y défendit Lissagaray, prévenu d'avoir refusé d'obéir à la réquisition faite par le représentant de l'autorité. *Tribunal correctionnel de Paris, audience du 30 octobre 1869.* (*Plaidoyers*, t. II p. 568.)

2. L'affaire qu'il plaida devant la Cour d'appel d'Alger, dans la première semaine de septembre 1869, produisit une émotion considérable. Cependant les recueils de plaidoiries de Jules Favre ne la mentionnent point, car la législation sur la presse n'avait pas permis d'en reproduire les débats. Il s'agissait d'un procès en diffamation intenté contre Mlle de Guéroye, fille d'un ancien maire d'Alger, que l'émotion et l'éloquence de sa plaidoirie firent d'ailleurs acquitter. « Jeudi, écrivait-il le 29 août 1869 à l'une de ses filles, commencent les débats de ma pénible affaire. Je dis pénible, et je l'avais deviné, car elle se présente dans des circonstances particulièrement émouvantes. Figure-toi une jeune fille qui pendant plus de dix ans a été l'idole de la société la plus élevée de cette ville, brillante, spirituelle, adorée de tous, accusée d'avoir écrit des lettres anonymes, immondes, où ses meilleurs amis sont immolés. Les experts déclarent unanimement qu'elles sont de sa main. Les magistrats le crient bien haut, et toute la tourbe les suit. Le torrent de calomnies est déchaîné et chaque jour en vomit une nouvelle. Pendant ce temps le père de cette malheureuse est à la mort — on s'étonne chaque matin qu'il ait passé la nuit — et le déchaînement des haines redouble : on dit que c'est une comédie. J'ai vu peu de positions aussi terribles et j'en suis épouvanté. Depuis que je suis ici, j'étudie les détails multiples de ce procès. Je vais voir ma pauvre cliente qui ne peut quitter le chevet du moribond et qui demeure à six kilomètres d'Alger dans la montagne, et je n'ai pas le courage d'admirer comme je le voudrais les magnificences de la nature qui s'étale à mes regards, tant est grande mon inquiétude. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*)

les bureaux arabes; il n'avait cessé de demander pour notre possession africaine, avec plus de générosité que d'opportunité, l'application du droit commun, les règles administratives de la métropole. Lors de sa dernière intervention, il avait déposé sur le bureau de la Chambre une pétition signée de 3 640 citoyens français de la province de Constantine, demandant une représentation légale et un régime civil[1]. Dans toute l'Algérie son nom était populaire; il éprouvait d'ailleurs pour les populations indigènes une sincère sympathie[2]; aussi le voyage d'avril 1870 dans la colonie fut-il l'occasion d'un véritable triomphe. Rien de plus curieux que de suivre, dans les lettres qu'un collaborateur et compagnon de route de Favre écrivait aux siens, les étapes de cette tournée quasi-officielle; rien de plus instructif que de constater les honneurs exceptionnels rendus à ce grand avocat qui n'était, après tout, qu'un député de l'opposition. Comme ces mœurs publiques sont déjà loin des nôtres!

Il paraît qu'hier toute la population de Philippeville et de la campagne s'était rendue à Stora pour attendre M. Favre, mais elle se

1. Séance du 8 mars 1870. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 790.)

2. Il écrivait au cours d'un voyage antérieur : « Je vois ici beaucoup d'enfants presque nus déjà rongés par la maladie, et je me dis que si je pouvais être une goutte d'eau du torrent qui renversera les barrières qui enferment leur race dans son ignorance et son abrutissement, je me consolerais d'avoir souffert le mal si dur de l'absence. Dieu met la récompense au bout du sacrifice, et celle que je demande, c'est de laisser à mes chers bien-aimés une mémoire marquée par quelques bonnes actions. » (Lettre du 21 octobre 1868.) « ... L'esprit et le cœur sont vivement remués par ces mélanges de races, de religions, de mœurs, de coutumes. Tout y semble mystère. On voudrait tant pénétrer, deviner les causes qui ont produit chez les indigènes cet abaissement moral profond, qui semble en contradiction avec leur dignité antérieure. Tout le mal qu'on en entend dire indispose contre eux, tandis qu'on est attiré par leur pittoresque beauté, par leur physionomie remplie de mélancolique douceur. On voudrait pouvoir les aimer avec sécurité, et leur faire tout le bien qu'on rêve pour eux. Mais l'accomplissement de ces souhaits généreux soulève des difficultés graves.... » (Lettre du 21 octobre 1868.) « Je serais pour ma part bien désireux de pénétrer dans ce pays où tout attire et captive. Mais... ce que je veux, c'est voir par moi-même quelques spécimens de la lutte engagée entre une poignée de vaillants pionniers et les difficultés politiques, religieuses, d'administration et de race qui leur sont à chaque pas opposées. Je serai bien loin d'avoir fait moi-même une partie de ce qui est nécessaire. J'aurai fait ce que j'aurai pu, et je reviendrai avec une nouvelle force pour travailler à l'œuvre que j'ai commencée.... » (Lettre du 3 octobre 1868. *Documents inédits communiqués par Mme G. Favre.*)

lassa, la nuit étant tombée sans que le bateau apparût à l'horizon. On nous prépare partout une réception magnifique. Toutes les autorités, général en tête, ont quitté Constantine et sont parties pour Bône, afin de ne pas assister aux manifestations publiques.

... A peine avions-nous pris le café qu'une sérénade nous a été donnée par la musique des pompiers. Nous descendons, M. Favre fait une allocution, et la sérénade se termine par un morceau de *la Dame Blanche*. Le peuple est accouru en masse, jeunes et vieux, hommes et femmes, enfants noirs et blancs, arabes et maltais, zouaves et *tutti quanti*. Nous remontons, le barreau de Philippeville, les notables et une députation de Constantine se présentent. Nouveau speech. Ce soir, à huit heures, on nous offre un punch... [1].

De Philippeville, Favre se rend à Constantine où doit se plaider le procès. Là de nouvelles fêtes sont données en son honneur.

Après le dîner, la population nous offrit un punch dans la salle du Casino qui regorgeait de monde. M. Favre fit un discours très républicain, aux acclamations enthousiastes de la foule qui nous reconduisit aux flambeaux et aux cris de : Vive la liberté! Ce matin à six heures nous étions en route.... A chaque village, sur tout le parcours de cette route admirable, nous trouvons les populations debout, le maire en tête : ovations, discours enthousiastes.... Enfin, à cinq heures, nous sommes au pied de Constantine perchée sur le roc. Des cavaliers en civil viennent à notre rencontre, puis des Arabes et des Israélites, puis toute la population et grand nombre de militaires. Nous sommes obligés d'arrêter les chevaux et de descendre au milieu de la poussière et en plein soleil. Nous sommes abasourdis par les cris: le flot nous pousse, et, à peine arrivés, l'on est obligé de fermer précipitamment derrière nous les portes de l'hôtel... [2].

Le grand avocat repartit pour la France [3] au milieu des acclamations. Une terrible nouvelle l'attendait à Marseille. Le

1. Lettre inédite d'Ernest Hendlé en date du 18 avril 1870.

2. Lettre inédite d'Ernest Hendlé en date du 19 avril 1870. Favre mit dans la défense de El-Hafsi toute son ardeur et toute sa conviction. « Je crois rendre, écrivait-il, un grand service à ce beau pays. Le courage de ses colons, la misère des individus méritent un peu d'efforts, et si, même au prix des jours de bonheur que j'aurais passés près de vous, je peux servir cette cause, je devrai m'estimer heureux. (*Lettre inédite du 25 avril 1870, communiquée par Mme G. Favre.*) Les juges militaires, constatant que le client de Favre n'avait été qu'un agent d'exécution, l'acquittèrent à une forte majorité. (*Conseil de guerre de Constantine, mai-juin 1880.* Voir *Plaidoyers*, t. II p. 592.)

3. Il avait également plaidé, devant la Cour impériale d'Alger, un curieux procès qui soulevait la question de savoir si, en matière successorale, la loi mosaïque régissait encore les israélites indigènes. Son argu-

10 juin dans l'après-midi, « Madame Julie » s'était éteinte presque subitement, terrassée par une attaque que rien ne faisait présager[1]. Par un suprême hommage rendu à la mère de ses enfants, Favre lui donna, dans les lettres de faire part, le nom de « Madame Jules Favre ». Millière aura plus tard le triste courage de le lui reprocher[2]. Le désespoir de Favre fut immense. Son cœur passionné s'était donné sans réserve à cette femme. « J'ai tout perdu, écrivait-il, en ne retrouvant plus au foyer celle qui en était l'âme, et si je vis encore quelque temps chaque jour augmentera ma peine. Je m'y livrerais complètement si les enfants ne me retenaient. Ils ont l'existence à parcourir, et, tant que je le pourrai, je dois les y aider[3]. »

Cette mort devait être pour Jules Favre la première station d'un véritable calvaire. Les événements, plus impitoyables encore que les foules dans leurs décisions sans appel, allaient si lourdement charger ses épaules de responsabilités redoutables que bientôt il sera enseveli sous les ruines d'un régime qu'il aura contribué à renverser.

Dans leurs commentaires des désastres de 1870, les partisans dispersés du gouvernement personnel ont adressé de graves reproches aux républicains, à Favre en particulier[4]. Napoléon III, disent-ils, s'était efforcé de constituer une puissante armée nationale. Par son fatal esprit de surenchère démocratique, l'opposition l'avait empêché de réaliser ses desseins; elle avait combattu le projet de loi du maréchal Niel, préconisé le désarmement, prêché à tous l'indiscipline et la révolte. Favre leur apparaît comme des plus coupables.

mentation fut convaincante, étayée à la fois par une thèse juridique très solide et par des raisons profondément humaines. Après sa réplique, il sembla que la défense de son adversaire Crémieux s'effondrait : « Jules Favre, note Hendlé, a été admirable; quant à Crémieux, il n'a pas brillé par le bon goût... ». (*Lettre inédite d'Ernest Hendlé datée du 9 juin 1870.*)

1. L'acte de décès de « Jeanne Charmont, âgée de cinquante-huit ans, épouse de M. Vernier... », daté du 11 juin 1870, a été reproduit par Millière, dans *le Vengeur* du 8 février 1871.

2. Voir la reproduction de la lettre de faire part, et le commentaire par Millière (*loc. cit.*).

3. Lettre inédite adressée le 18 juin 1870 à Mme R.

4. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. X. Yves de Constantin et Félix Marty, *les Organisateurs de la défaite* (1910), etc.... Voir aussi un grand nombre d'articles de journaux, notamment l'article d'Arthur Meyer paru dans *le Gaulois* du 6 septembre 1910, sous ce titre : *Ce que mes yeux ont vu en 1870.*

Il importe ici de dégager, sans complaisance comme sans arrière-pensée injuste, l'attitude qu'il avait observée à cet égard, les interventions par lesquelles il avait fait connaître au Corps législatif toute sa pensée.

On ne peut nier qu'à plusieurs reprises Favre se soit, au nom de son groupe, prononcé contre les armées permanentes. Il fut un des signataires du contre-projet déposé par certains membres de l'opposition quand on discuta, en décembre 1867, la loi relative au recrutement de l'armée[1]. La course effrénée des nations augmentant sans relâche leurs effectifs lui semblait à la fois criminelle et ruineuse. « On veut s'armer jusqu'aux dents parce que les nations voisines sont armées de même[2]. » Il souhaitait que la France prît l'initiative d'un mouvement en faveur de la limitation des armements. Son esprit généreux le prédisposait à accepter les utopies humanitaires. De là, les conclusions hasardées, les sophismes dangereux. « S'il est vrai, disait-il le 23 décembre 1867, *que la nation la plus puissante est celle qui peut désarmer*, parce qu'en désarmant elle donnera à la force utile et productive la plus grande extension, n'est-il pas certain que ce que nous devons faire en ne consultant que le côté pratique, c'est d'aller le moins possible vers l'exagération des armements[3]?... » Quelques mois après il précisait sa doctrine : « J'entendais dire par un des honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, que le désarmement n'était possible qu'à la condition de ne le faire qu'avec tous les autres peuples. Ah! messieurs, si vous jetez en Europe une semblable maxime, c'est à la famine que vous la condamnez par cette loi perpétuelle des armements. Non, non; *il faut qu'une puissance ait le courage de se prononcer, et cette puissance, ce sera la plus forte, la plus sage, la plus glorieuse, celle qui n'a plus besoin de faire ses preuves*, et qui, mettant ainsi l'épée au fourreau, apprendra au monde qu'il est temps d'entrer dans l'ère de la paix[4]. » « S'il était possible... que la France donnât l'exemple, et qu'elle eût la sagesse, dans son indépendance, dans sa force, et je peux dire dans son

1. Discours prononcé le 23 décembre 1867. (*Discours parlementaires*, t. III. p. 362.)
2. Discours prononcé le 4 juillet 1868. (*Ibid.*, t. III, p. 494.)
3. Discours prononcé le 23 décembre 1867. (*Ibid.*, t. III, p. 362.)
4. Discours prononcé le 4 juillet 1868. (*Ibid.*, t. III, p. 494.)

inviolabilité, de désarmer aux yeux de l'Europe, de lui montrer la voie et de lui apprendre ainsi qu'elle n'a aucune espèce de crainte et qu'elle a assez de foi dans le patriotisme de ses enfants pour soulager leurs poitrines des armes qui les étreignent, si, dis-je, la France avait cette sagesse, elle ferait un grand acte, et sa parole ne rencontrerait plus les résistances de l'hésitation et du doute[1]. » En 1869, il disait encore : « On nous a traités souvent d'esprits chimériques, quand nous avons demandé qu'on diminuât l'importance des armements, et j'entendais à une de vos dernières séances l'un des ministres les plus autorisés... dire que pour que des assurances de paix soient efficaces, que pour arriver à un désarmement il faut être deux. Cela est incontestable; mais ce que je me permets de répondre respectueusement à M. le Ministre des Finances, c'est que, pour être deux, il faut souvent que celui qui est seul sache amener son interlocuteur à l'opinion qu'il partage[2].... »

Il ne nous conviendrait ni de dissimuler ni d'approuver d'aussi redoutables erreurs. La bonne foi de Favre, devons-nous cependant dire, fut entière[3]. Il se laissait entraîner par la noblesse et la générosité de la doctrine. « Je demande au chef de l'armée, disait-il un jour, de cultiver ou de faire cultiver le sentiment du devoir là où il peut avoir le plus d'énergie et de concentration, c'est-à-dire au milieu des affections, dans les travaux pacifiques, là où l'homme véritablement s'honore par la pratique des vertus quotidiennes, *sans être courbé sous la gêne de la discipline*[4]. »

1. Discours prononcé le 8 juillet 1868. (*Ibid.*, t. III, p. 514.)
2. Discours prononcé le 9 avril 1869. (*Ibid.*, t. III, p. 674.)
3. Au lendemain du vote de la loi sur l'armée, il écrivait à une de ses filles : « J'ai reçu ce soir la dépêche de P., et j'ai été étonné du petit nombre de voix repoussant la loi votée. Maintenant, il ne reste plus à ce triste et détestable gouvernement qu'à faire égorger les hommes que la Chambre lui a livrés. Que Dieu nous préserve de ce dernier malheur, et qu'il donne à nos âmes assez d'élan pour que nous en finissions avec ces saturnales.... » (*Lettre inédite adressée le 14 janvier 1868 à Mme Martinez del Rio.*) « Jules Favre, écrit Émile Ollivier, a été plus sincère que ses collègues de l'opposition ou de la majorité (au Corps législatif). On m'a raconté que dans une de ces soirées lugubres où les membres de la Défense nationale revenaient sur le passé, il lui échappa, en rappelant leur opposition à la loi militaire, de dire : *Nous n'avons été que des jobards....* » (Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. X, p. 570.)
4. Discours prononcé le 23 décembre 1867. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 362.)

Il serait injuste de condamner les discours de Favre sur le désarmement en faisant abstraction de l'époque à laquelle ils ont été prononcés. Pendant les dernières années de l'Empire, un mouvement pacifiste très net s'était dessiné. Il y avait là comme un engouement général. Si les républicains faisaient dans ce sens une active propagande, s'ils organisaient de fréquents congrès de la paix, les orléanistes, certains bonapartistes même contestaient la nécessité de nouvelles dépenses militaires. On rappelait avec aigreur la promesse de Napoléon III « l'Empire, c'est la paix », et les meilleurs esprits souhaitaient qu'enfin elle se réalisât. Au surplus, la coûteuse expédition du Mexique avait modéré l'ardeur des plus belliqueux.

L'opposition républicaine avait en outre sa doctrine propre, et sa tactique que la persistance du gouvernement personnel tendait à rendre révolutionnaire. Le programme radical comportait l'étude d'importantes économies. Commentant le discours prononcé le 4 juillet 1868 par Jules Favre, *l'Avenir national* déclarait que « la réduction des dépenses militaires n'était qu'une partie des économies que la démocratie se proposait [1] ». D'autre part, soucieux des réalités, les républicains estimaient que le budget de l'Instruction publique était sacrifié à celui de la Guerre, et que l'agriculture manquait de bras. Jules Favre en fit souvent la double observation, notamment le 23 décembre 1867. Dans leur résistance contre la dictature et ses manifestations, les républicains avaient été fatalement conduits à adopter les procédés révolutionnaires. Vue sous cet angle, l'armée leur apparaissait comme le soutien principal du régime. Obtenir une réduction du contingent militaire, c'était diminuer la force oppressive de l'Empereur [2].

On en conclurait à tort que l'opposition républicaine, dont Favre fut l'interprète, ait été capable « de sacrifier la France par haine de l'Empire [3] ». Il ne faudrait pas prendre au pied de

1. *Avenir national* du 6 juillet 1868, article de M. Allain Targé.

2. Pour la même raison, les républicains se livraient à une active propagande démocratique dans l'armée. Le plébiscite de 1870 révéla au gouvernement qu'il y avait, parmi les soldats et les marins, un grand nombre d'opposants.

3. Granier et Paul de Cassagnac, *Histoire populaire et illustrée de l'empereur Napoléon III*, t. II, p. 345.

la lettre ses vœux, purement platoniques, en faveur du désarmement. Elle estimait seulement que les armées permanentes constituaient une charge trop lourde pour le pays, et elle entendait leur substituer le principe de la nation armée. En décembre 1867, Favre ne se bornait pas à combattre le projet du maréchal Niel; avec un de ses collègues il demandait l'obligation du service militaire pour tout citoyen français, et il concluait : « Diminuez autant que possible le nombre des casernes et multipliez les arsenaux; mais mettez à côté de libres citoyens, et ceux-ci, lorsqu'ils seront appelés à défendre une patrie aimée, sauront bien verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour empêcher le passage de l'étranger [1] ». Aussi les républicains, qui n'admettaient la légitimité de la guerre que si elle était défensive, croyaient-ils à l'efficacité des milices et, le cas échéant, de la levée en masse. Ils se laissaient impressionner par l'épopée légendaire de la Convention, méconnaissant le rôle des solides cadres de l'armée de métier formée par l'ancien régime, et, surtout, négligeait l'organisation méthodique des forces prussiennes. Moins que tout autre, Favre échappa à ces erreurs, généreuses mais funestes. Certes, dans son esprit, la vigoureuse conception de la liberté, celle d'un patriotisme éclairé, devaient rendre la Nation invulnérable. Il ne séparait jamais ce principe fondamental de la réforme qu'il préconisait et, à cet égard, le discours du 23 décembre 1867 est d'une grande netteté; il croyait aussi que la pratique de la liberté suffirait à dissiper les méfiances des États les plus ambitieux, à prévenir les conflits : « C'est au cœur de l'Allemagne que je veux aller aussi, disait-il, mais par la liberté, par la souveraineté nationale, par la participation de cette Chambre aux affaires de notre pays, pour la plus grande expansion de cette loi salutaire qui fait que le principe du droit et du pouvoir est dans l'ensemble des citoyens qui composent une nation [2] ». Là, il avait en grande partie raison. Il n'est pas douteux que le gouvernement personnel de Napoléon n'ait sans cesse éveillé les appréhensions des peuples voisins, et ainsi préparé le démembrement de la France. Favre avait aisément démontré, à la tribune du Corps législatif, que

1. Discours prononcé le 23 décembre 1867. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 362.)
2. Discours prononcé le 4 juillet 1868. (*Ibid.*, t. III, p. 494.)

la politique impériale, en procédant par heurts et par demi-mesures, avait mécontenté toute l'Europe. Il ajoutait : « Les peuples chercheront vainement, par des arbitrages, à se mettre d'accord; ils marchent fatalement à la guerre. Et pourquoi, messieurs! Parce qu'ils ne sont pas libres, parce qu'ils sont séparés par des intérêts dynastiques [1]. »

La faute de Jules Favre n'en était pas moins lourde. Le danger des constructions théoriques, même inspirées par le plus noble idéal, est de dissimuler les impérieuses réalités. Cet homme, dont nous avons maintes fois souligné la perspicacité singulière, semble n'avoir pas suffisamment tenu compte du formidable réveil des nationalités. Lors des événements du Danemark, lors de la campagne de Bohême, il dénonce le péril. L'heure passée, il oublie que Bismarck a entrevu l'Empire allemand, et qu'il ourdit la guerre nationale. Il comprend bien les erreurs de la diplomatie impériale, les révèle. Devinant le piège qu'à Biarritz le chancelier a tendu à Napoléon, il s'écrie, en juillet 1868 : « S'opposer aux desseins et aux destinées de l'Allemagne, ce serait une folie coupable, ce serait mettre contre nous toute la race germanique.... La politique de la France doit être celle-ci : pacification de tous les États d'Allemagne [2]. » Mais, en réalité, il ne croit plus à la guerre qu'il avait jadis annoncée. En 1869, il déclarait : « On peut affirmer que le cabinet de Berlin ne cherche aucune querelle, et que si une querelle venait à naître dans l'état de choses actuel, ce ne serait pas son fait [1]. » L'épais bandeau des illusions pacifistes couvrait ses yeux naguère si clairvoyants.

Les allégations des bonapartistes, s'efforçant de faire supporter la responsabilité des désastres de 1870 à l'opposition républicaine, à Jules Favre, n'en sont pas moins injustes. Que Favre ait demandé la réduction des charges militaires, la suppression des armées permanentes, qu'il ait proposé de regrettables utopies, qu'il ait cessé de voir le danger des entreprises prussiennes, tout cela ne saurait renverser les rôles et donner à une opposition impuissante, dont les vœux étaient toujours

1. Discours prononcé le 8 juillet 1868. (*Ibid.*, t. III, p. 514.)
2. Discours du 9 avril 1869. (*Ibid.*, t. III, p. 674.)

repoussés par le Corps législatif, des attributions qui ne relevaient que du pouvoir personnel de l'Empereur [1].

L'attitude de Favre à la séance du 15 juillet 1870 suffit d'ailleurs à réhabiliter sa mémoire. Il s'y montra politique clairvoyant et patriote avisé, discernant, à travers des apparences trompeuses, le guet-apens qu'avait inventé l'astuce du Chancelier. Sa perspicacité, celle aussi de Thiers et de Gambetta, pressentaient le criminel malentendu ; elles auraient dû éclairer le gouvernement. Cependant, lorsque Favre demanda communication de la dépêche envoyée d'Ems, il ne rencontra sur les bancs des ministres qu'un silence dédaigneux [2]. « M. de Grammont restait hautain, Ollivier impassible [3]. » Quel contraste avec la salle! Une assemblée houleuse, que la passion déchaînait. Chaque parole de Favre sollicitant des explications faisait éclater, à droite et au centre, des vociférations de colère, des rumeurs hostiles. Le questionneur indiscret était interrompu, injurié à tous les mots. Mais lui, conscient de son devoir impérieux, s'acharnait, luttant désespérément contre une Chambre prévenue. « Jules Favre s'emballe », disait-on autour de lui [4]. Il avait, à cette heure solennelle, l'obsédante vision des ruines et du sang qu'à Ferrières il pleurera, et, frémissant devant l'aveuglement de ses collègues, il s'efforçait de les émouvoir, de prévenir les désastres quand il en était temps encore [5].

1. Voir Tchernoff, *op. cit.*, p. 594; Camille Pelletan, conférence sur *l'Opposition républicaine à la fin de l'Empire*. (Ligue française de l'enseignement, 20 janvier 1910.)

2. *Portrait de Kel Kun.* L'auteur anonyme de cette brochure assistait à la séance du 15 juillet 1870.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* Émile Ollivier, dans ses mémoires pleins de rancune, évoque en ces termes le souvenir de l'apparition de Favre à la tribune : « Alors Jules Favre, plus blême, la lèvre plus tordue, soulignant plus que jamais ses paroles enfiellées de son hoquet strident de haine, se leva... ». (Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. XIV, p. 490-491.)

5. Cf. Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 289) : « ... En séance publique ou en comité secret, j'ai attaqué très vivement tous les projets de guerre : je les ai attaqués plus nettement encore dans les bureaux : je répétais qu'on serait infailliblement battu, et entre autres raisons, j'en donnais une qui se lie à ce que j'ai à vous dire, c'est que le commandement n'existait pas. Je savais, en effet que l'Empereur devait se mettre à la tête de l'armée et nul ne pouvait nier sa profonde incapacité.... Je montrais qu'entreprendre la guerre contre l'Allemagne... et cela sans

Il rappela les assurances pacifiques du ministère qui, peu de temps auparavant, affirmait qu'il n'y avait rien à craindre des entreprises de la Prusse depuis que les diplomates français avaient obtenu le retrait de la candidature de Frédéric de Hohenzollern. Quel motif demeurait donc pour légitimer la déclaration de guerre? Et Jules Favre, avec indignation, releva la réplique téméraire d'Émile Ollivier déclarant en accepter « le cœur léger » toute la responsabilité. On ne pouvait invoquer que la raison de susceptibilité. Alors Favre précisa la question. « Comment l'honneur de la France a-t-il été engagé? et quelle preuve vous est fournie qu'il le soit? Où est la dépêche officielle, *où est le compte rendu de la conférence dans laquelle notre ambassadeur a vu méconnaître en lui la dignité nationale?* Voilà ce que nous avons intérêt et devoir d'examiner. Eh bien, on n'a rien apporté à cette tribune, *si ce n'est un télégramme, et nous savons quel est l'usage coupable qu'on peut faire d'un télégramme*[1]. » Il conclut en déposant sur le bureau de la Chambre un projet de résolution demandant la « communication des dépêches, et notamment de celles par lesquelles le gouvernement prussien avait notifié sa résolution aux gouvernements étrangers ». Ce vote pouvait entraîner l'examen des textes, dissiper l'erreur, éclairer au moins l'Europe et sauver la France. Le Corps législatif impérial, qui voulut prendre sa part de responsabilité, rejeta la proposition de Favre par 159 voix contre 84. Il vota le crédit de cinquante millions demandé par le ministre de la Guerre, ratifiant ainsi l'ouverture des hostilités.

La nouvelle des premières défaites, loin de l'abattre, inspira à Favre les plus ardentes propositions : il comprit que, devant la gravité du péril, le moment des suprêmes décisions était venu, que seules elles pouvaient sauver le pays. Le 9 août, au lende-

alliances, avec un chef incapable, c'était une chose insensée. Mes paroles ont été accueillies comme celles d'un factieux.... Aussitôt que le ministère eut été changé, je n'ai jamais eu d'autre attitude ni d'autre pensée que celle-ci : empêcher l'Empereur de conserver le commandement, empêcher une révolution d'éclater; c'est pour cela que j'ai constamment demandé à la Chambre de composer une commission de gouvernement, dont la Gauche serait exclue. *A ce moment il était question de nous mettre au jugement et de nous déporter*; *chaque nuit on nous avertissait que nous devions être arrêtés....* »

1. Discours prononcé le 15 juillet 1870. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 827.)

main de Wissembourg, de Frœschviller, de Forbach, il déposa au nom de la Gauche deux projets de résolution. Le premier, signé de 35 députés, avait pour objet d'armer immédiatement la garde nationale de Paris. L'animosité des bonapartistes à l'égard de la capitale, leur crainte d'un mouvement révolutionnaire, souleva contre lui les clameurs de la majorité. Jules Favre se borna à modifier les termes de sa proposition, l'étendant à toutes les gardes nationales du territoire. La Chambre en déclara l'urgence. Son second projet était revêtu de la signature de 33 représentants. Une autre hardiesse l'avait suggéré, et dans ce fait que le président du Corps législatif en autorisait la lecture, il était difficile de ne point voir le présage d'un prochain changement de régime : « Considérant que, malgré l'héroïsme de l'armée, le sol de la Patrie est envahi, que le salut de la France, le devoir de la défendre jusqu'à la dernière extrémité commandent au Corps législatif de prendre la direction des affaires, la Chambre arrête : qu'un comité exécutif de quinze membres, choisis dans son sein, sera investi des pleins pouvoirs du gouvernement pour repousser l'invasion étrangère [1] ».

La proposition n'était pas seulement inconstitutionnelle, elle était nettement révolutionnaire. Suspendre les pouvoirs de l'Empereur jusqu'à la paix, c'était prononcer sa déchéance future. Les députés gouvernementaux ne s'y trompèrent pas. « Le projet de M. Jules Favre, s'écria Granier de Cassagnac, est le signal d'une révolution ; celui qui l'a proposé et ceux qui l'applaudissent mériteraient d'être traduits ce soir même devant le conseil de guerre [2]. » Au milieu d'une grande agitation, Favre développa ses arguments. Il le fit avec cette impétueuse autorité que lui donnait la conviction d'exprimer le sentiment national. Pour résister, il ne suffisait pas de lever des troupes nouvelles, de renverser un ministère coupable; il fallait « arracher la direction des affaires du pays, au moins jusqu'à la fin de la guerre, à ce gouvernement décrié et moribond qui avait causé tous nos malheurs par son imprévoyance et son égoïsme [3]. » Favre eut le courage d'exprimer ce que chacun

1. Voir le discours prononcé par Favre le 9 août 1870. (*Ibid.*, t. III, p. 830.) Voir également Jules Simon, *Origine et chute du second Empire*, p. 364.
2. Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. VI, p. 368.
3. Jules Simon, *Origine et chute du second Empire*, p. 342.

pensait, de dévoiler l'insuffisance absolue du commandement en chef. Devinant les funestes divisions qui allaient entraîner Sedan, il dit aussi : « Il est indispensable que les forces militaires soient concentrées entre les mains d'un seul homme, qui ne soit pas l'Empereur. Il faut que l'Empereur abandonne le quartier général. L'Empereur ne doit pas commander en chef; il a été malheureux, il doit revenir. » Au-dessus même du commandement des armées, il déclara qu'une transformation profonde s'imposait, et flétrit en ces termes les auteurs responsables du désastre national :

> Quand l'impéritie de ceux qui gouvernent le pays l'a conduit à cet état qu'il ne peut envisager qu'avec rage et colère, et que rien ne pouvait lui faire présager, il faut qu'il se confie à ses représentants. Oui, messieurs, il n'y a que nous qui puissions nous sauver. Si nous laissons dix minutes de plus le pouvoir entre les mains ineptes qui le possèdent, alors nous sommes perdus.... L'invasion ne serait pas repoussée par les hommes qui sont sur les bancs du gouvernement, qui ont perdu déjà deux provinces, et qui par leur ineptie perdront le reste!

Paroles courageuses, mais cruelles pour ceux qui devaient les entendre. Combien, parmi les députés, espéraient encore un brusque retour de la fortune! Il leur sembla que la chute du ministère Ollivier, entraînée par le vote de l'ordre du jour Clément Duvernois, constituait une sanction suffisante, et la proposition de Favre fut rejetée par 190 voix. 58 représentants l'avaient votée, c'est-à-dire plus que n'en comptait la Gauche. « Vous y viendrez », s'écria Gambetta. « Quand vous y viendrez, il sera trop tard », ajouta Favre.

Cependant, les désastres se succédaient, et le ministère Palikao se montrait aussi impuissant à organiser la défense que celui qui l'avait précédé. Le 18 août, Canrobert se faisait battre à Saint-Privat. De nouveau les députés de la Gauche envisagèrent la nécessité de constituer un comité de gouvernement qui assurât le salut de la patrie. Le 20 août, Favre et un certain nombre de ses collègues, parmi lesquels Jules Ferry et Ernest Picard firent une démarche auprès du général Trochu, dont le nom était très populaire, car on lui avait fait une réputation d'homme énergique[1]. La conversation ne donna aucun résultat

1. *Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, déposition de Favre*, t. I, p. 330-332.

précis. Le général était resté constamment sur la réserve, et la possibilité d'avoir Rochefort pour collègue au nouveau gouvernement paraissait lui déplaire.

Des négociations de toute sorte se poursuivaient, comme pour précipiter les événements. L'agonie d'un régime suscitait, à côté des efforts patriotiques de la Gauche, les intrigues des ambitieux. Vers l'époque où se place l'entrevue des républicains et du général Trochu, Mme Bazaine rendit visite à Jules Favre dans son hôtel de la rue d'Amsterdam. Elle confia au chef de l'opposition que le maréchal n'était pas satisfait des instructions qu'il avait reçues du gouvernement pour la conduite de la campagne et que, le cas échéant, il se mettrait volontiers à la disposition des républicains. Favre se montra très réservé [1]. Au Corps législatif, les propositions tendant à la constitution d'une commission gourvernementale se multiplièrent. Le 22 août, celle de Kératry avait échoué, ainsi que, le 27 août, celle de Latour-Dumoulin, et, le 31 août, celle de Keller [2].

La question fut bientôt reprise dans les bureaux. Afin d'aboutir, Jules Favre, Gambetta, Thiers, Magnin estimèrent d'un commun accord que le gouvernement issu de la Chambre ne devait pas comprendre de républicains, qu'il réunirait le président Schneider, les généraux Palikao et Trochu, et Thiers; par malheur, ce dernier refusa catégoriquement, et l'on perdit du temps à s'efforcer de le convaincre.

Dans la nuit du 2 au 3 septembre, Favre apprit par une « personne sûre » qu'un télégramme annonçant un désastre était arrivé [3]. Mac-Mahon était blessé, l'armée et l'Empereur

1. *Renseignement fourni par M. Léon de Montluc.* M. de Montluc n'assista pas à l'entrevue, mais la connut par Ernest Hendlé, qui introduisit Mme Bazaine dans le cabinet de Favre. M. Germain Bapst, dans l'article de la *Nouvelle Revue* que nous avons déjà cité, fait allusion aux intentions du Maréchal; mais il attribue au frère de Bazaine la démarche de Mme Bazaine et parle de plusieurs entretiens. Il écrit : « Son frère (de Bazaine) l'ingénieur est lié de longue date avec Jules Favre, le chef de l'opposition républicaine, et, au moment de nos premières défaites en 1870, ils auront de fréquentes conférences. Ce sera alors M. Jules Favre qui, plus que tout autre, agira pour que toutes nos troupes soient confiées à celui qu'il appellera le glorieux Bazaine. »

2. Tchernoff, *op. cit.*, p. 601.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 34.

enfermés à Sedan, hors d'état de résister [1]. Le lendemain, à la première heure, il se rendit en toute hâte au ministère de l'Intérieur; le chef du cabinet lui déclara qu'il ne savait rien, mais la consternation se lisait sur toutes les figures. En ville la nouvelle commençait à se répandre. Des rassemblements se formaient, l'énervement augmentait d'heure en heure, l'opinion publique reclamait une décision énergique. Les députés de la Gauche se réunirent le matin même. La séance du Corps législatif commença à 3 heures et demie par une déclaration du général de Palikao, qui annonça que Mac-Mahon venait d'éprouver un grave échec, mais en dissimula toute l'étendue, et ne parla point de l'Empereur. Avec quelle indignation véhémente Favre put alors renouveler ses protestations contre l'anarchie du commandement militaire! Il n'eut pas de peine à établir qu'en fait le gouvernement avait cessé d'exister, et, malgré les protestations des bonapartistes, en dépit des observations du président Schneider qui déclarait redouter « tout ce qui pouvait être un affaiblissement », le courageux représentant républicain s'écria :

Je cherche la force, la force morale surtout, et je me demande où elle peut être. Elle est, messieurs, dans le pays, dans le pays souverain, dans le pays qui ne doit désormais compter que sur lui-même et sur ceux qui le respectent, et non plus sur ceux qui l'ont perdu.... Ce qu'il faut en ce moment, conclut-il en faisant allusion au général Trochu, c'est que tous les partis s'effacent devant un nom représentant la France, représentant Paris, un nom militaire, le nom de l'homme qui vienne prendre en main la défense de la patrie.... Tous les autres noms doivent s'effacer devant celui-là, ainsi que ce fantôme de gouvernement qui a conduit la France où elle est aujourd'hui [2].

Cette fois encore, on se sépara sans avoir rien décidé. Vers la fin de la soirée, la nouvelle d'un désastre se précisa : la

1. Étant donné les nouvelles qu'il contenait, ce télégramme ne peut pas être celui que le ministre des Travaux publics, Jérome David, venait de recevoir de Bruxelles à six heures du soir. La dépêche dont il s'agit ne peut être que celle reçue dès la veille, 1er septembre, vers quatre heures de l'après-midi, au ministère de la Guerre. Expédiée de Mézières par le général Vinoy, commandant du 13e corps, elle mentionnait la blessure du maréchal et la situation désespérée de l'armée.

2. Discours prononcé le 3 septembre 1870. (*Discours parlementaires*, t. III, p. 836, et *Journal officiel de l'Empire français* du 4 septembre 1870.)

dépêche officielle adressée par l'Empereur à l'Impératrice était enfin parvenue aux Tuileries. La Gauche suggéra au président Schneider l'idée d'une séance de nuit, car chaque minute pouvait grossir la difficulté. Le gouvernement, cherchant à gagner du temps, combattait cette initiative. Subissant son influence, Schneider, enfermé dans son cabinet avec Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, s'efforçait de faire revenir ses collègues sur leur projet[1]. Enfin, l'opposition estima que la séance de nuit s'imposait, et, à l'unanimité, elle chargea Favre d'y demander la déchéance de Napoléon III.

Le 4 septembre, à une heure du matin, la délibération fut ouverte. Le ministre de la Guerre lut les dépêches, reconnut l'immensité de la catastrophe. Puis, pour sauver encore quelques heures, il demanda l'ajournement de la discussion. A ce moment Favre monta à la tribune. Cette assemblée qui, peu de temps auparavant, l'accablait de ses injures, l'écouta sans protester lire le manifeste des républicains tendant à proclamer la chute de l'Empire et à nommer une commission de gouvernement[2]. La déchéance apparaissait comme tellement fatale, que nul, sauf Pinard, n'éleva la voix pour s'y opposer.

Cependant, la Chambre n'eut pas le courage de précipiter la solution. Elle s'embarrassa dans les règles inopportunes de la procédure, et renvoya l'examen de la proposition à la séance de l'après-midi.

Il semble ainsi qu'en dépit des efforts de Jules Favre et de la Gauche tout entière, le Corps législatif, émanation du régime impérial, ait entendu avouer son impuissance à sauver le pays, et qu'il ait voulu laisser au peuple l'honneur de proclamer

1. *Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale*, déposition du comte de Kératry, t. I, p. 648. Voir aussi Welschinger, *la Guerre de 1870, Causes et responsabilités*, t. I, p. 286.

2. Article premier. — Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a confiés la Constitution.

Art. II. — Il sera nommé par le Corps législatif une commission de gouvernement composée de... (Vous fixerez, Messieurs, ajouta Favre, le nombre de membres que vous jugerez convenable de choisir dans votre majorité), qui sera investie de tous les pouvoirs du gouvernement et qui aura pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire.

Art. III. — Monsieur le général Trochu est maintenu dans ses fonctions de Gouverneur militaire de Paris.

la République. En se mettant quelques heures plus tard, avec Gambetta, à la tête du mouvement révolutionnaire, Favre ne fera que prendre, au nom du parti républicain, la responsabilité d'un changement de régime que les événements avaient rendu inévitable.

CHAPITRE VIII

DE L'HOTEL DE VILLE A FERRIÈRES (4-22 SEPTEMBRE 1870)

Lorsque, après la séance de nuit, Thiers et Jules Favre avaient essayé, en voiture, de traverser la place de la Concorde, ils s'étaient heurtés à une foule compacte dont l'attitude ne laissait pas d'être menaçante. Des groupes hostiles avaient délibérément saisi le cheval par la bride. Les plus hardis s'étaient approchés de la portière, mais, reconnaissant les deux députés de Paris, ils s'étaient écriés, d'un ton suppliant : « Sauvez-nous, sauvez-nous! la déchéance [1]! »

Paris se réveilla, le dimanche 4 septembre, dans l'éblouissement d'une journée radieuse « comme une journée de fête semblant inviter la population... à se répandre dans les rues de la cité » [2]. Les premières heures de la matinée furent calmes, bien que, peu à peu, les habitants des faubourgs eussent envahi le centre, et se fussent en force portés vers la place de la Concorde et le Palais-Bourbon. Chacun sentait que la situation allait se dénouer là [3].

1. Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre 1870, Origine et chute du second Empire*, p. 361. D'après un rapport de la police impériale, en sortant du Palais-Bourbon, les membres de la Gauche, parmi lesquels Jules Favre, se seraient rencontrés avec Delescluze, Blanqui et plusieurs de leurs amis. (Taxile Delord, *Histoire du second Empire*, t. VI, p. 472-473.) Avec raison, Taxile Delord souligne l'invraisemblance d'une pareille entente, contre laquelle proteste aussi cette déclaration de Thiers : « M. Jules Favre ne songeait pas plus que moi à une révolution ». (Jules Simon, *op. cit.*, p. 366.)

2. Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 60.

3. Il paraît certain qu'une démonstration populaire, qui devait avoir pour théâtre les abords du Palais-Bourbon, avait été projetée dès le 3 sep-

Les députés eux-mêmes ne se dissimulaient pas la gravité de l'heure. La proposition faite, la nuit précédente, par Jules Favre était l'objet de leurs conversations fiévreuses. On demandait à la Gauche de retirer sa proclamation de déchéance, trop précise dans la lettre, et, malgré les objurgations de Gambetta et de Kératry, Favre, Picard persuadaient leurs collègues républicains que des concessions s'imposaient. Peu importait le mot, si sur le principe l'accord était possible; un conflit avec la majorité différait la solution, et donnait aux violents des clubs un prétexte à déchaîner l'émeute.

Après quelques discussions, on put croire que l'entente s'établissait sur un texte proposé par Thiers, et reconnaissant « la vacance du trône »[1]. C'était, selon le mot de Favre, l'expression la plus atténuée de l'idée qu'il était indispensable d'émettre[2]. Le projet se couvrait de signatures, la séance s'ouvrait quand, brusquement, l'accord entre la Gauche et la majorité se trouva rompu; plusieurs députés, parmi lesquels Thiers lui-même, jugèrent la formule trop précise, et demandèrent celle, plus vague, de « vu les circonstances ».

Jules Favre, qui avait fait preuve de conciliation, s'y opposa nettement, malgré l'intervention de Schneider[3]. Les députés républicains approuvèrent leur collègue. Il fut entendu que chacun présenterait son projet. La Gauche reprit sa première motion déclarant la déchéance.

A une heure un quart, la délibération publique commença[4]. Jules Favre se borna à présenter de nouveau la motion des républicains en réclamant pour elle la priorité. Après une intervention de Thiers, qui commenta le texte auquel il s'était rallié, la Chambre déclara l'urgence, prononça la jonction des trois propositions et leur renvoi à une commission qu'elle devait nommer hors séance.

tembre dans les milieux révolutionnaires. Ce jour-là, au camp de Châlons, un sergent s'était approché de M. Léon de Montluc, secrétaire de Jules Favre et alors lieutenant des mobiles, afin de lui dire à voix basse : *Demain, rendez-vous à Paris, place de la Concorde.* (*Renseignement fourni par M. Léon de Montluc.*)

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 64. Ernest Dréolle, *le 4 Septembre au Corps législatif*, p. 60.
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 65.
3. Jules Simon, *op. cit.*, p. 377.
4. *Journal officiel de la République française* du 5 septembre 1870.

Les débats reprirent dans les bureaux.

Ils se poursuivaient « avec ordre [1] », quand, vers deux heures et quart, se produisit l'envahissement du Corps législatif par la foule massée, depuis le matin, aux alentours. Favre se trouvait alors dans le neuvième bureau, aux côtés de Pelletan. Un député, entrant brusquement dans la salle, annonça à ses collègues que la Chambre était envahie [2]. Favre sortit en hâte. A chaque pas, dans les couloirs qu'emplissait une bruyante multitude, des hommes l'arrêtaient, le sommaient de faire prononcer la déchéance. Il parvint difficilement à la salle de délibération qui déjà appartenait aux envahisseurs. Schneider avait abandonné son fauteuil. Gambetta venait de lire, au milieu des acclamations, une motion de déchéance improvisée. Il accourut vers son collègue, l'aidant à fendre la foule qui hurlait : « Vive Jules Favre! vive Gambetta! »

Du haut de la tribune, près de Kératry et de Gambetta [3], Favre harangua la masse populaire : « Voulez-vous ou ne voulez-vous pas de guerre civile? » — et, sur la protestation générale, il ajoutait : « Il faut que nous constituions immédiatement un gouvernement provisoire. Ce gouvernement prendra en mains les destinées de la France, il combattra résolument l'étranger; il sera avec vous, et d'avance chacun de ses membres jure de se faire tuer jusqu'au dernier [4]. » Il parlait dans un effroyable tumulte. Quand il avait proposé un gouvernement provisoire, on avait entendu quelqu'un crier : « A l'Hôtel de Ville [5]! » Tout était à craindre d'une foule qui comptait dans ses rangs Miot, Régère, Jaclard, Peyrouton, Razoua, les futurs promoteurs de la Commune [6]. Alors Favre lança de toutes ses forces : « A l'Hôtel de Ville [7]! » Les gardes nationaux brandis-

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 70-71.

2. Est-il besoin de réfuter la perfide insinuation des écrivains bonapartistes, accusant Jules Favre et Gambetta « d'avoir fait envahir l'Assemblée » ? (Canis, *Histoire de la République française, 1870-1883*, p. 60-61.) L'attitude que les deux grands républicains ne cessèrent d'observer au cours de la journée du 4 septembre suffit à démentir l'allégation.

3. *Commission d'Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Déposition de M. de Kératry*, t. I, p. 650.

4. Voir notamment les récits de Jules Simon, de Taxile Delord.

5. Taxile Delord, *op. cit.*, t. VI, p. 441.

6. Welschinger, *la Guerre de 1870, causes et responsabilités*, t. I, p. 259.

7. M. de Kératry a déclaré, lors de sa déposition devant la *Commission d'enquête*, t. I, p. 650, que c'est lui qui, « à cette heure critique », avait

saient leurs fusils aux canons desquels des pancartes portaient les mêmes mots[1]. Quand Favre et Gambetta sortirent de la salle des séances, une immense clameur les salua, et, comme ils l'avaient espéré, la foule les suivit.

La mentalité de l'ancien chef des Cinq, au moment où il guidait la multitude vers cet Hôtel de Ville où devait se consommer la ruine de l'Empire, vaut qu'on s'y arrête un instant. Elle n'avait pour dominante, ni le désir d'y prendre personnellement le pouvoir qui tombait des mains débiles de Bonaparte, ni même la volonté préconçue et bien déterminée d'y provoquer des mesures susceptibles d'amener l'instauration d'un nouveau régime. Elle répondait bien davantage à des considérations d'opportunité, — et Favre reconnaît avoir été sollicité, au cours de ces minutes solennelles, par le souvenir des journées révolutionnaires de 1848[2] :

Espérer que la foule se retirât, c'était une chimère. En conséquence, je dis à cette foule : Vous ne proclamerez pas la République ici, c'est à l'Hôtel de Ville qu'il faut aller, si vous voulez la proclamer; allons-y ensemble.... Je ne pensais qu'à une chose : dégager le Corps législatif, empêcher un égorgement, car je craignais qu'à la suite de la proclamation de la République dans l'Assemblée, le président, qui écrivait derrière moi, ne fît voter des décrets. Je craignais une lutte violente :

conseillé à Favre de marcher sur l'Hôtel de Ville. On pourrait se demander si, plus intransigeant que Favre, de Kératry ne cherchait pas à soustraire les républicains à l'influence des députés de la majorité. Mais tout nous porte à croire que de lui-même Jules Favre jugea l'exode nécessaire pour donner au gouvernement nouveau la consécration populaire, pour le garantir cependant contre les impétueuses suggestions de la multitude. « Le tumulte, a-t-il dit (Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Jules Favre. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 291) était à son comble et j'étais impuissant à le dominer, quand, me retournant du côté du fauteuil, d'où je ne savais pas M. Schneider descendu, je vis la tête échevelée de deux hommes arrivés au comble de l'exaltation. L'un deux agitait la sonnette avec fracas et s'apprêtait à proposer des décrets. Le souvenir du 14 mai se dressa devant moi. Je me rappelai Barbès faisant voter des mesures insensées. Je n'hésitai pas.... » En réalité, comme le dit fort bien M. Weill (*op. cit.*, p. 523) : « Une seule question demeura en suspens : quelle République va l'emporter, la république parlementaire ou la république rouge? Celle de Jules Favre et de Gambetta ou celle de Delescluze et de Blanqui? » Il fallait également à tout prix empêcher les clubs d'opposer à un gouvernement proclamé au Corps législatif un autre, plus populaire, acclamé à l'Hôtel de Ville.

1. Welschinger, *op. cit.*, t. I, p. 292.

2. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 291.)

il peut toujours y avoir des scélérats prêts à un crime; j'avais peur qu'ils n'assassinassent quelques-uns de mes collègues. Je trouvais dans l'évacuation, que je m'efforçais de provoquer, une certaine protection pour le Corps législatif, qui pourrait ensuite prononcer la déchéance.

La masse hurlante qui encombrait les couloirs du Palais-Bourbon s'était portée à la suite de l'orateur républicain. Parmi ces hommes, il y avait M. Léon de Montluc, qui, apercevant Favre dont la haute taille dominait la multitude, se précipita, emboîta le pas derrière lui [1]. Il se forma une sorte de cortège, ayant à sa tête Favre, de Kératry, Jules Ferry, et qu'encadraient des gardes nationaux [2]. A chaque instant, Favre devait s'arrêter pour répondre aux félicitations, serrer les mains des plus enthousiastes [3]. Les degrés du Palais-Bourbon étaient couverts d'une foule délirante; on voyait au delà du pont et de la place de la Concorde, qui ressemblait à une mer houleuse, les marches de la Madeleine noires de monde.

Ils traversèrent le pont, tandis qu'une autre colonne, conduite par Gambetta, suivait le quai d'Orsay. Place de la Concorde, la foule cria : « Aux Tuileries! » Favre, alarmé, se tourna vers les siens, d'un geste leur montra le quai, en répétant : « A l'Hôtel de ville! » Du château où l'Impératrice préparait sa fuite, on put apercevoir le défilé des citoyens poursuivant, vers la place de Grève, sa marche triomphale [4].

Un peu avant d'arriver à la lanterne du pont de Solférino, il se heurta au général Trochu, qui, suivi d'un aide de camp, débouchait du Carrousel à cheval, revêtu d'un costume civil. Dès qu'il le vit, Favre s'arrêta, et, sur un geste, la colonne suspendit sa marche. Il était à peu près trois heures et demie.

1. A ce moment-là se place un incident dont les conséquences auraient pu être graves. Un soldat de la ligne, en faction à l'entrée du Corps législatif, reconnut Favre, et, emporté par son zèle, le menaça de sa baïonnette. M. de Montluc put, à temps, détourner l'arme.

2. Pour faire le récit de la marche des républicains vers l'Hôtel de Ville et de la rencontre de Jules Favre et du général Trochu, nous nous sommes particulièrement servi de la narration qu'en ont laissée Jules Favre, de Kératry, Jules Ferry, Jules Simon. Mais nous devons aussi des détails inédits à l'obligeance de M. Léon de Montluc.

3. Jules Simon, *op. cit.*, p. 407.

4. Un « témoin oculaire », qui se trouvait aux Tuileries, prétendit même que Jules Favre avait un fusil. Il fut, à n'en pas douter, le jouet d'une illusion. Seuls les gardes nationaux entourant la foule étaient armés, et leurs fusils « portaient des bouquets de fleurs ». (*Ibid.*, p. 413.)

Favre fit quelques pas vers Trochu. En quelques mots rapides, il lui fit connaître les événements. « Il n'y a plus de gouvernement, conclut-il, mes amis et moi nous allons en constituer un à l'Hôtel de Ville, et c'est là que doivent se rendre ceux qui entendent contribuer à sauver le pays. » — « Je ne puis, répondit Trochu, prendre une telle résolution. » Mais, sur le conseil du représentant, le général rebroussa chemin et rentra au Louvre afin d'y attendre les communications du nouveau gouvernement[1].

A quatre heures moins cinq minutes, Jules Favre et Jules Ferry, que suivait la foule, arrivèrent place de Grève. Les officiers de ligne auxquels avait été confiée la garde de l'Hôtel de Ville les accueillirent amicalement[2]. Depuis quelques instants déjà Gambetta et de Kératry étaient là, sans avoir d'ailleurs, sur les quais de la rive gauche, rencontré la moindre résistance. Favre se rendit dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, qu'emplissait une foule énorme. Il réclama quelques instants de silence, et, monté sur une banquette, il prononça une courte allocution, recommandant le calme et la confiance, annonçant la formation d'un gouvernement provisoire. Il

1. L'entrevue de Trochu et de Favre a été rapportée dans des termes un peu différents par Favre (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 70); Jules Ferry (*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 382); Trochu (*Une page d'histoire contemporaine*, p. 53). Les souvenirs très précis de M. de Montluc nous ont permis d'en fixer le caractère réel. Soucieux avant tout de n'être pas accusé d'avoir trahi l'Impératrice qu'il avait vue le matin même sur la demande de M. Chevreau, préfet de la Seine (Welschinger, *op. cit.*, t. I, p. 294), le général Trochu a dramatisé la scène du quai, exagéré l'impuissance où il se trouvait, affirmant qu'il était « comme figé » au milieu de la foule, et dans l'impossibilité de faire un mouvement; il ajoute, pour écarter toute idée de complot antérieur, qu'il ne connaissait pas Jules Favre. L'affirmation est invraisemblable. Si aucune entente n'avait été d'avance projetée, il est non moins certain que le général Trochu avait, dans le courant du mois d'août, reçu la visite de plusieurs républicains, parmi lesquels Favre lui-même. (Cf. *supra*, p. 321-322). Il est enfin le seul à déclarer que Favre l'invita à se rendre à l'Hôtel de Ville. Là, sa version semble exacte: elle nous a été confirmée par M. de Montluc. Favre songeait à Trochu depuis la veille : il est inadmissible que, le rencontrant fortuitement, il ne l'ait pas engagé à se joindre à lui.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Jules Ferry, t. I, p. 382. Cf. Déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 294) : « On a dit qu'il y avait eu un calcul de la part de ceux qui avaient été à l'Hôtel de Ville. Je ne le crois pas : il n'y en a eu certainement aucun de ma part : tout s'est fait avec une grande précipitation. »

cria : « Vive la République! » et la proclamation du régime populaire se trouva consacrée par d'unanimes acclamations[1].

Bientôt, dans le cabinet du préfet, après une allocution de Gambetta, on procédait à la désignation des membres du gouvernement. Quelques citoyens présents avaient proposé les orateurs de clubs, particulièrement Félix Pyat et Delescluze qui étaient dans l'assistance. Millière distribuait des listes où voisinaient les noms de Blanqui, de Delescluze, de Flourens, de Félix Pyat, de Rochefort, ceux aussi de deux ou trois députés[2], et, comme s'il se proposait d'intervenir, il ne quittait pas Favre des yeux. On put penser que le parti des violents allait s'emparer du pouvoir; la personnalité et l'intervention de Favre suffirent à l'en écarter. Le témoignage de Ferry est formel à cet égard : « Heureusement, — devait déclarer devant la Commission d'Enquête[3] le futur conquérant de la Tunisie, — M. Jules Favre était en possession d'une popularité qu'il n'avait pas eue avant et qu'il n'a pas retrouvée depuis. Il était véritablement porté par le grand courant de l'opinion régnante et il lui suffit de paraître pour que tous ces messieurs descendissent des escabeaux où ils s'étaient hissés et rentrassent dans l'ombre. »

A cet instant, quelqu'un cria : « Les députés de Paris, membres du gouvernement! » De toutes parts on approuvait: seul Rochefort allait représenter les irréconciliables. Aux élus parisiens, on décida de joindre Gambetta, Jules Simon[4], qui avaient opté pour la province, le général Trochu, dont la popularité semblait un appui nécessaire. Et Picard rédigea la première proclamation de la République qu'avec ses collègues Favre signa.

Le Gouvernement s'organisa. Il attendait anxieusement la réponse de Trochu, par lequel l'armée serait acquise. Quand le général se présenta, ce fut Favre qui le reçut. Il lui offrit de prendre la direction des affaires militaires, lui représentant cette mission comme un devoir, quand on pouvait tout craindre des violents : sa présence au gouvernement suffirait

1. Voir *l'Électeur libre* du 6 septembre 1870.
2. Jules Simon, *Souvenirs du 4 septembre 1870*, p. 413-414.
3. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Jules Ferry. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 337.)
4. Jules Simon, *op. cit.*, p. 414.

à rallier les officiers et les soldats que la révolution avait livrés aux entraînements de la rue. Trochu répondit qu'il était prêt à accepter, mais posa nettement ses conditions. Il entendait que fussent sauvegardés trois principes : Dieu, la famille, la propriété. Favre l'ayant rassuré, le général objecta encore que l'approbation du comte de Palikao lui était nécessaire, et il sortit pour le consulter[1].

Il ne tarda pas à revenir. De nouveau Favre, au nom de ses collègues, entra en négociation avec lui. Le général apportait son adhésion définitive. Mais il réclamait la présidence du gouvernement, car il estimait que les pouvoirs devaient être concentrés entre les mains du chef militaire[2]. Pendant l'absence du général Trochu, les membres du nouveau pouvoir avaient investi Jules Favre de ces hautes fonctions. Sans hésiter, Favre, réfutant ainsi à l'avance les calomnies de ses adversaires, déclara que la condition était acceptée[3]. Ses collègues ratifièrent sa décision. Trochu se retira pour se rendre au ministère de la Guerre.

Quelques instants après, une députation du Corps législatif se présenta à l'Hôtel de Ville. Il semble que la confiance des membres du gouvernement ait, au cours de cette journée périlleuse, réservé les plus délicates missions à Jules Favre, car il lui fut encore laissé le soin de lui répondre. Lorsque la foule avait abandonné le Palais-Bourbon, un certain nombre de représentants s'étaient groupés autour d'Alfred Le Roux, dans la salle à manger de la Présidence ; là, ils avaient adopté la proposition de Thiers contenant la formule « vu la vacance du trône », et chargé plusieurs d'entre eux de se mettre d'accord avec les députés de la Gauche ; Grévy exposa le désir de l'Assemblée, qui, d'ailleurs, tiendrait volontiers compte des

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 80 ; Trochu, *Œuvres posthumes* (*Une page d'histoire contemporaine devant l'Assemblée nationale*), p. 199-200.

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 80.

3. Jules Simon, *op. cit.*, p. 424. Il est superflu de s'élever contre les insinuations des écrivains bonapartistes qui ont vu, dans la conduite de Jules Favre le 4 septembre, les manœuvres d'un politicien avide de pouvoir. « Il attendait, s'écrie l'un d'eux, un portefeuille depuis 1848 ! » (Lagrelle, *la Prusse et la France devant l'Histoire. Essai sur les conséquences de la Guerre*, Paris, 1875, t. II, p. 674.) Cf. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 289) : « ... *Je désirerais qu'un gouvernement provisoire fût proclamé sans avoir aucun désir d'en faire partie....* »

faits accomplis[1]. Favre déclara fort nettement que l'entente était impossible, que la décision du Corps législatif, vainement sollicitée durant un mois, se produisait trop tard, que le gouvernement existait, acclamé par le peuple. Il consentit toutefois à consulter Trochu, Gambetta et Picard, alors absents. Puis il coupa court à toute discussion[2] en ajoutant qu'avec Jules Simon il irait, dans la soirée, porter au Corps législatif le dernier mot du Gouvernement.

L'entrevue eut lieu à huit heures. Quand Favre et Simon se présentèrent, les députés, au nombre de cent cinquante à deux cents, étaient à nouveau réunis dans la salle à manger, sous la présidence de Thiers. Jules Favre prit la parole, afin d'exposer la décision du Gouvernement. Il remercia l'Assemblée de la démarche qu'elle avait faite, affirmant l'accord unanime « lorsqu'il s'agissait de la défense du sol et de la liberté menacée ». Sa conclusion n'en fut pas moins énergique :

En ce moment, il y a des faits accomplis, un Gouvernement issu de circonstances que nous n'avons pas pu prévoir. *Nous y avons été entraînés par un mouvement supérieur, qui a, je l'avoue, répondu au sentiment intime de notre âme.* Je n'ai pas aujourd'hui à m'expliquer sur les fautes de l'Empire. Notre devoir est de défendre Paris et la France.

Il ajouta qu'il verrait avec reconnaissance les députés ratifier les actes accomplis; mais que, si leur conscience s'y refusait, le gouvernement de la République, dont il regrettait que Thiers n'eût pas voulu faire partie, accomplirait sa patriotique mission[3]. Thiers répondit, avec dignité, que le Gouvernement s'était chargé d'une « immense responsabilité », et que tous feraient des vœux ardents pour que ses efforts réussissent. « Votre succès serait celui de la patrie[4]. »

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 81, et Jules Simon, *op. cit.*, p. 375.

2. Jules Ferry avait été non moins absolu. « Je dois dire, a déclaré de Kératry, que j'ai trouvé MM. Jules Favre, Picard et Ferry disposés aux mesures énergiques qui n'atteignaient en rien le respect de la liberté. » *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 648.

3. *Procès-verbal des deux séances tenues le 4 septembre dans la salle à manger de la Présidence. Gouvernement de la Défense nationale*, t. Ier, p. 371 et suiv. Jules Simon, *op. cit.*, p. 429.

4. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, Rapport Daru, Pièces justificatives*, p. 521.

Deux choses inquiétaient les représentants. On demanda quels étaient les membres du gouvernement nouveau. Favre en donna la liste, mais Stéphen Liégeard rapporte qu'il hésita à indiquer le dernier nom. « Et Rochefort? » interrogea l'assemblée. « Eh bien, oui, reprit en souriant le député de Paris, M. Rochefort est des nôtres, mais il ne sera pas le moins sage de ses collègues : j'ai été très satisfait de mon entretien avec lui. En tous cas, nous avons mieux aimé l'avoir dedans avec nous, que dehors contre nous [1]. »

A ce moment le comte Le Hon posa la dernière question : Quelle allait être la situation du Corps législatif vis-à-vis du Gouvernement provisoire? Jules Favre a lui-même dit qu'il aurait préféré ne pas répondre. Il déclara simplement : « Nous n'en avons pas délibéré ». C'était l'arrêt de mort de la Chambre impériale. La mission de Favre et de Simon prenait fin. Ils se retirèrent; plusieurs députés les reconduisirent en leur donnant des marques d'amitié et de confiance [2].

A une heure tardive, les membres du Gouvernement provisoire se réunirent pour la dernière fois à l'Hôtel de Ville. Trochu les présida. Le titre de « Gouvernement de la Défense nationale », le seul qui pût convenir aux circonstances, fut choisi. L'unanimité des représentants appela Jules Favre à la vice-présidence, lui confia le portefeuille des Affaires étrangères. On se sépara vers trois heures du matin. Paris, joyeux d'être libre, avait pris un air de fête. Favre ne dissimulait pas ses angoisses. « Nous regardions, a-t-il raconté, du haut de l'Hôtel de Ville le spectacle magique qu'offrait la foule, et quelqu'un en ayant exprimé son admiration, M. Jules Simon me dit d'un ton grave et triste : « Je ne songe qu'aux Prussiens ». Il traduisait exactement ma pensée [3]. »

En acceptant le portefeuille des Affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, Favre avait assumé la plus lourde des charges avec la plus redoutable des responsabilités. Sa réputation quasi-mondiale et surtout ses éclatantes interventions dans les questions capitales de la politique exté-

1. Stéphen Liégeard, *le Crime du 4 septembre*, p. 49. Cet épisode caractéristique paraît assez vraisemblable, en dépit du caractère tendancieux du récit.

2. Jules Simon, *op. cit.*, p. 429.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 97.

rieure avaient dicté le choix de ses collègues et le qualifiaient, aux yeux de l'Europe et de la nation comme à ses propres yeux, pour représenter la France et prendre en mains ses destinées. Certes, il ne pouvait prétendre à cette maîtrise diplomatique que confère seule l'expérience des chancelleries[1], et à cet égard son éphémère passage au quai d'Orsay comme sous-secrétaire d'État de la seconde République n'ajoutait rien à l'autorité du ministre du 4 septembre. Mais de quelle importance eût donc été la connaissance approfondie de la diplomatie européenne et de ses ressorts secrets, dans cette conjoncture désespérée où le canon prussien en bouleversait l'équilibre au profit du naissant Empire? Le négociateur le plus rompu au travail des cours et des ambassades n'eût pas réussi à provoquer une solution favorable ou même simplement acceptable, que la force militaire, gage et sanction des conversations internationales, ne lui permettait pas d'imposer. La largeur des vues[2], la ténacité, le patriotisme étaient les seules qualités utiles qu'il y eût lieu de demander à l'adversaire de M. de Bismarck, et, ces garanties, Favre les fournissait avec usure, sans préjudice de cette manière d'inspiration et de prescience diplomatique

1. « Pour avoir prononcé, dit à ce sujet Albert Sorel dans son *Histoire diplomatique de la Guerre Franco-Allemande*, t. I, p. 289-291, sur le Mexique et sur l'Italie de célèbres harangues, M. Jules Favre n'avait pas sans doute la présomption de se croire un diplomate. Il paraît seulement avoir pensé que, de tous ses collègues, il était peut-être le moins impropre à ces fonctions délicates, où le renom d'une grande éloquence, l'habitude de conférer avec des esprits élevés, la noblesse du langage, le goût des pensées généreuses pouvaient, dans une certaine mesure, tenir lieu d'éducation spéciale et d'expérience diplomatique. » Denormandie a écrit dans ses *Notes et souvenirs* (p. 352), parlant de l'entrée de Favre au quai d'Orsay : « Tout le monde admirait son prodigieux talent de parole, et tout le monde aussi rendait hommage à son désintéressement, mais on ne croyait généralement pas qu'il pût dominer une situation aussi difficile, il faut bien le dire, que celle qui nous avait été léguée par nos désastres ». Francisque Sarcey, dans ses *Impressions et souvenirs du Siège*, p. 30, décrit en termes analogues l'état de l'opinion publique relativement à l'accession au pouvoir diplomatique du chef du parti républicain. Cf. à ce propos Henri Martin, *Histoire de France*, t. VII, p. 229 et 230.

2. En prenant acte, le 6 septembre, de l'avènement du nouveau régime, M. Washburne, ambassadeur des États-Unis, adressait à Favre ces lignes significatives : « Je me félicite d'avoir pour intermédiaire entre le Gouvernement de la Défense nationale et moi l'homme si distingué dont on apprécie tant, dans mon propre pays, le caractère élevé, et qui a consacré avec dévouement toutes les forces de son intelligence à la cause de la liberté humaine et des gouvernements libres. »

qui lui avaient permis d'annoncer les événements dont il allait porter le poids.

Le général Trochu, qui jugea Favre à l'œuvre et qui, plein de préventions au début contre le grand républicain[1], finit, comme nous le verrons, par professer à son endroit une admiration et un respect sans bornes, nous a laissé de lui au lendemain du 4 septembre ce saisissant portrait[2] : « Sexagénaire de haute et déjà pesante stature, avec une physionomie fortement caractérisée, un peu dure et qui semblait parfois hautaine, une attitude grave, attristée, presque sévère, montrant un très considérable talent de parole que déparait à certains moments une disposition naturelle à l'emphase, il m'impressionna plus vivement que sympathiquement. » Les événements allaient permettre au chef militaire du gouvernement de corriger cette première impression et de reconnaître chez Favre, à défaut de cette sûreté de jugement qui fait les bons diplomates, la hauteur morale et les qualités du cœur qui font les grands citoyens.

Dès le 5 septembre, Favre prit possession du ministère des Affaires étrangères[3]. Son prédécesseur, le prince de la Tour d'Auvergne, le mit au courant des négociations engagées[4], et

1. *Œuvres posthumes*, t. I, p. 37 : « La renommée de M. Jules Favre, qui m'était et de qui j'étais absolument inconnu avant les événements de 1870, ne m'attirait pas. Il me semblait que le mobile, je ne dirai pas unique, mais principal de sa carrière politique très bruyante et très agitée, était la recherche ardente, et peu soucieuse du choix des moyens, d'une popularité malsaine. Il avait d'ailleurs brillamment atteint son but et toute cette partie de sa vie publique, saluée par les applaudissements de la foule de ses adhérents républicains, et, vers la fin, de beaucoup d'adversaires de l'Empire, l'avait conduit à l'apogée de sa fortune politique. »

2. *Ibid.*

3. Valfrey, dans son excellente *Histoire de la Diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 1 et 2, et beaucoup d'historiens avec lui, rendent hommage à la parfaite courtoisie que Favre ne cessa de témoigner, dès le premier jour, envers le personnel diplomatique dont la révolution l'avait fait le chef. Tous les titulaires furent maintenus dans tous les emplois; M. de Chaudordy fut délégué par Favre auprès du gouvernement de Tours. Les seules nominations qui furent vraiment le fait du nouveau ministre furent celles de M. Tachard à Bruxelles et de M. Senard à Florence.

4. Favre, dans son *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 1, insiste sur ce fait, « assez peu conciliable avec les accusations d'usurpation et de violence tant de fois dirigées contre nous : le ministre du gouvernement renversé offrait spontanément le concours de ses informations au factieux qui l'arrachait de son poste. » « Celui, ajoute-t-il, qui entrait en charge d'une manière si imprévue ne se dissimulait ni l'étendue de sa responsabilité ni son insuffisance personnelle. S'il eût pu choisir avec honneur

il put se rendre compte de l'isolement de la France. Le nouveau ministre ne trouvait en Europe que des sympathies timorées, et pas une alliance. Dès la veille, l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, avait manifesté le désir de le voir. Il reçut sa visite : il reçut également celles du prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche, du chevalier Nigra, ministre d'Italie, et de tous les membres du corps diplomatique. Tous le comblèrent d'assurances amicales, mais sans plus. A Lord Lyons, Jules Favre représenta que l'intérêt de l'Angleterre était de ne pas laisser grandir la Prusse démesurément, que son honneur était engagé à ne pas laisser périr d'anciens alliés. Lord Lyons lui promit seulement de transmettre fidèlement ses paroles. Pour repousser toute demande de médiation armée, le prince de Metternich invoqua la pression de la Russie qui soutenait la Prusse, le chevalier Nigra l'impossibilité pour l'Italie d'agir en dehors de l'Angleterre et de l'Autriche. Quant au chargé d'affaires de Russie, il refusa nettement tout appui, même purement diplomatique.

C'était sur l'Italie que Favre avait le plus compté. Dès le lendemain il connut la mesure de son désintéressement,

et sans manquer à son devoir, c'est le rôle du ministre renversé qui aurait eu toutes ses préférences. » L'attitude du prince de la Tour d'Auvergne envers Favre fut des plus correctes, et il est impossible de lire sans stupéfaction ce qu'un écrivain bonapartiste, le duc d'Abrantès, dit de cette remise de services dans son *Essai sur la Régence de 1870*, p. 421 : « De la situation diplomatique de l'Empire, il restait peu de chose au gouvernement de la Défense nationale, et ce dont il aurait pu tirer parti, M. Jules Favre l'ignorait complètement. Lorsque le prince de la Tour d'Auvergne remit les services à son successeur, il ne put lui faire part des relations particulières du cabinet impérial avec certaines Cours étrangères. Il eut été bien coupable s'il avait livré à un gouvernement insurrectionnel, à un ministre de hasard, des négociations aussi délicates confiées à son honneur; une semblable indiscrétion aurait à jamais déconsidéré les hommes d'État français et aurait rendu à l'avenir toute négociation avec l'Europe impossible. » Fort heureusement, le ministre de l'Empire eut des devoirs que lui imposait le patriotisme une notion plus claire que le futur historien de la Régence, et ne cacha rien à Favre de l'état d'isolement de la France, notamment en ce qui concernait l'Autriche et la Russie. Favre (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 3) est formel sur ce dernier point; il dément positivement la légende d'après laquelle il aurait existé quai d'Orsay, lors de son entrée en fonctions, une convention par laquelle le gouvernement du Tsar s'engageait à ne pas souffrir le démembrement de la France. Voir, au sujet d'une prétendue dépêche du général Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, relative à cet engagement, le livre d'Eugène Poujade, *la Diplomatie du second Empire et celle du 4 septembre*, Paris, 1871, p. 157.

lorsque le chevalier Nigra, après lui avoir renouvelé ses déclarations, lui annonça l'intention de son gouvernement d'occuper Rome, et lui demanda de dénoncer la convention du 15 septembre 1864. « Cet acte, — ajouta l'ambassadeur d'Italie, — sera le couronnement de votre carrière. » L'ancien défenseur d'Orsini répondit par un refus. « Si la France était victorieuse et prospère, dit-il, je céderais avec empressement à votre désir. Mais mon pays est vaincu, je suis trop malheureux pour avoir le courage d'affliger un vénérable vieillard. » Deux jours après, il se trouvait chez le ministre d'Italie et le pressait encore de venir au secours de la France. Le chevalier Nigra revint à la question romaine. « Vous ne maintiendrez pas votre décision, dit-il à Jules Favre, elle est trop en opposition avec votre passé politique. Elle blesse l'Italie sans aucun profit pour vous. » A ces mots, Favre eut un éclair d'espoir : « Est-ce une condition que vous me posez? demanda-t-il en regardant fixement son interlocuteur. — En aucune manière, j'ai le regret de persévérer dans la ligne que je vous ai indiquée. — Eh bien, conclut brusquement Jules Favre, je vous saurais beaucoup de gré de ne plus revenir sur un sujet qui me peine et ne peut donc mener à rien [2]. » Il se révoltait enfin de voir dans de semblables circonstances l'Italie demander et ne rien offrir. Son idéalisme politique, sa haute et noble conception de rapports internationaux fondés sur la liberté des peuples et la réalisation des nationalités, se trouvaient mis à une rude épreuve et recevaient des faits le plus flagrant démenti; là ne fut pas la moindre de ses déceptions. Beaucoup de bons esprits partagèrent, d'ailleurs, ses illusions à cet égard jusqu'au dernier moment. « J'espérais, — a dit le général Trochu, — que l'Amérique se souviendrait de Lafayette, l'Angleterre d'Inkermann, l'Italie de Solférino. » Un tel aveu suffit pour juger toute une génération.

Au lendemain du 4 septembre, la France était donc bien seule en face de l'Allemagne triomphante. Favre pensa qu'à l'Europe hésitante, égoïste, mais sympathique, il fallait d'abord donner l'impression que rien n'était fini, que la France

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, p. 112-120. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre*, t. I, p. 346.

2. Jules Favre, *Rome et la République française*, p. 5-8.

défaite n'était pas abattue. Ce fut le but de sa circulaire du 6 septembre aux agents diplomatiques français à l'étranger. Mieux qu'aucun autre, ce document[1] révèle quelles pensées, quels sentiments animaient Favre quand il prit le pouvoir, son enthousiasme généreux, ses illusions aussi, peut-être ses faiblesses et ses erreurs. La circulaire du 6 septembre, en proclamant la légitimité et le caractère pacifique de la révolution de l'avant-veille, désolidarisait formellement le nouveau pouvoir de la politique du régime déchu. « Délivré, — proclamait-elle, — de la honte et du péril d'un gouvernement traître à tous ses devoirs, chacun comprend que le premier acte de cette souveraineté nationale, enfin reconquise, est de se commander à soi-même et de chercher sa force dans le respect du droit. D'ailleurs, le temps presse : l'ennemi est à nos portes; nous n'avons qu'une pensée, le repousser hors de notre territoire. »

Mais la jeune République désirait avant tout la paix, et la proposait loyalement au vainqueur. « Le roi de Prusse, — écrivait Favre, — a déclaré qu'il faisait la guerre non à la France, mais à la dynastie impériale. La dynastie est à terre. La France libre se lève. Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous?... Libre à lui: qu'il assume cette responsabilité devant le monde et devant l'histoire! Si c'est un défi, nous l'acceptons. *Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.* »

On reconnaît ici la phrase malheureuse et célèbre qui valut à Favre ces reproches amers, ces accusations passionnées dont sa mémoire est loin d'être encore justifiée. D'innombrables écrivains, l'opinion de quarante années ont voulu voir, dans une intransigeance aussi brutalement proclamée, la cause des malheurs de la Défense nationale et des conditions rigoureuses du traité de Francfort. Le signataire de la circulaire du 6 septembre s'est pourtant expliqué sur ce point avec la plus grande loyauté, et il semble bien difficile de le condamner sans appel après avoir entendu ses raisons. « Lorsque je lus, — a-t-il écrit[2], — ma circulaire à mes collègues, M. Picard... fut le seul

1. *Journal officiel* du 6 septembre 1870. Cette circulaire a été reproduite dans un grand nombre d'ouvrages: on la trouvera aux pièces justificatives du *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 383-386.

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 122.

qui m'adressa une critique. Il demanda le retranchement de ces mots « ni une pierre de nos forteresses », *comme excluant la possibilité d'un traité de paix nous imposant le démantèlement de Metz et de Strasbourg*, que la presse anglaise affirmait devoir nous être offert. Il lui fut répondu que, plus notre attitude serait résolue, plus nous aurions de chances d'obtenir des conditions favorables. Nous revendiquions l'intégrité du territoire, celle de nos places fortes ne nous était pas moins · é - cieuse, et ce n'était pas à l'heure où Strasbourg défendait héroïquement ses remparts que nous pouvions concéder à la Prusse le droit de les détruire. »

La critique de Picard portait, on le voit, sur la forme de cette retentissante déclaration, et correspondait à une préoccupation relative à un point de détail des négociations à venir; elle n'en visait point l'esprit, et le Conseil tout entier la contresigna des deux mains. Trochu lui-même, qui ne croyait cependant guère à l'efficacité de la résistance, insista pour qu'elle fût maintenue[1]. La circulaire fut d'ailleurs accueillie par les Parisiens et par la majorité des Français avec un enthousiasme qui montrait bien que Favre et le gouvernement de la Défense nationale avaient fidèlement exprimé les sentiments de la nation[2]. Il est facile de prendre texte des revers ultérieurs de

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition Picard, t. I, p. 489. Trochu dans son livre *Pour la Vérité et la Justice*, p. 161, rapporte également cet incident.

2. « Une assemblée française, écrivait Vitet à Buloz, ne ferait qu'affermir, et d'une façon peut-être plus solennelle, le noble ultimatum de Jules Favre. » La presse parisienne fut à peu près unanime dans le même sens. « Le manifeste adressé à l'Europe par Jules Favre, disait *l'Électeur libre* du 9 septembre, a été accueilli de toutes parts avec une légitime admiration. » Nous pourrions multiplier à l'infini les citations de cette nature. « Jules Favre, conclut Albert Sorel, *op. cit.*, t. I, p. 298, commit une faute en l'écrivant (la circulaire). *Mais jamais faute ne passa pour plus heureuse aux yeux de la nation.* » La presse réactionnaire partageait l'enthousiasme général. « La circulaire qu'on vient de lire, — imprimait *la Gazette de France*, — rencontre une approbation universelle et frappera certainement l'Europe. C'est de la politique intelligente et large. » Veuillot, dans *l'Univers*, donnait une note analogue. « Cela, écrivait-il le 7 à propos de la fameuse phrase, était à dire ; nous louons le nouveau gouvernement de l'avoir dit. Par cette parole, soutenus comme il faut, les détenteurs actuels du pouvoir se feront excuser. Vainqueurs ou vaincus, il y aura des circonstances atténuantes. Coupables du péril de la patrie, ils seront encore loués du soin de son honneur. » (Voir Louis Veuillot, *Paris pendant le siège*, t. I, p. 112.) Dans sa séance du 8 septembre, le Conseil municipal de Versailles votait à l'unanimité l'adresse suivante : « Le Conseil muni-

nos armées, des déboires du siège, de la vanité finale de tout ce grand effort, pour condamner le manifeste de résistance à outrance où Favre proclamait la volonté du pays. Mais les stratèges de cabinet, les diplomates en chambre, les prophètes rétrospectifs qui rédigent avec tant d'autorité les décrets de l'histoire devraient faire preuve de plus de perspicacité et de plus de justice en cherchant à pénétrer l'âme de ce grand peuple affolé au lendemain du désastre. L'héroïsme, la volonté de maintenir et de vaincre, n'étaient donc ni dans son génie, ni dans ses traditions? N'avait-il point, pour l'affermir dans sa résolution, le témoignage de ses annales militaires? L'ancien régime avait-il renoncé après Malplaquet, Napoléon après Leipzig? Cette République de deux jours n'avait donc pas le droit de demander des précédents à son inoubliable devancière? Si nous connaissons maintenant, à n'en plus douter, l'inefficacité de la levée en masse, si nous savons que les armées improvisées ne prévalent plus contre le mécanisme d'une invasion bien combinée et bien conduite, c'est précisément aux enseignements de la Défense nationale que nous le devons. Son enthousiasme a fait notre sagesse; ce n'est pas à notre sagesse à le condamner, et si c'est d'une phrase de Favre que sont sortis Chanzy et Coulmiers, Faidherbe et Bapaume, Henri Regnault et Buzenval, nous laisserons à d'autres le courage de la regretter.

Revenant, à la fin de 1871, sur cet acte de sa vie publique[1],

cipal de la ville de Versailles déclare donner son adhésion pleine et entière au manifeste du ministre des Affaires étrangères. M. le Ministre a exprimé en termes dignes et nobles ce que voulait la France. » (Voir à ce sujet Delerot, *Versailles pendant l'occupation*, p. 170.) Denormandie, dans ses *Notes et souvenirs* (p. 352), rappelle qu'en écrivant cette phrase retentissante, Favre « avait été réellement l'écho de la conscience publique ». H. Welschinger (*la Guerre de 1870. Causes et responsabilités*, t. I, p. 334), insiste sur cet état de l'opinion et déclare qu'une attitude moins ferme de Favre et de ses collègues n'eût pas manqué de soulever le pays et de créer un état de trouble « dont l'étranger eût largement profité. » Tout cet enthousiasme ne devait pas être de longue durée, et Favre devait l'expier par une bien cruelle injustice de l'opinion; mais Jules Simon pouvait affirmer plus tard à propos de la signature du traité de Francfort : « Il n'est ni sensé ni équitable de reprocher à M. Jules Favre de n'avoir pas réussi. Au début de la lutte, il a voulu ce que tout le monde en France voulait comme lui; au moment de la catastrophe, il a fait ce que tout le monde souhaitait qu'il fît, et ce que bien peu de personnes assurément auraient eu le courage de faire. »

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 122-123.

Favre n'a d'ailleurs trouvé dans sa conscience aucun motif de le déplorer. « Le sort des armes, — écrivait-il, — a, il est vrai, prononcé contre nous, et l'on peut dire que nous nous étions imprudemment fermé la retraite, que nos exigences ont empêché d'utiles négociations [1], et qu'avec plus de circonspection nous aurions pu compromettre les puissances en les rattachant à notre cause. Ce sont là, en effet, des conjectures qui peuvent être discutées, mais dont l'importance et la probabilité viennent surtout des événements ultérieurs. Au lendemain du 4 septembre, nous voulions avant tout faire face à l'ennemi, lui opposer une population prête à le combattre, enflammée

1. Albert Sorel constate que la circulaire produisit en Europe une très mauvaise impression; M. Gladstone s'en est fait l'interprête à la tribune du parlement anglais. « La guerre, déclarait l'illustre homme d'État, était finie de fait après la bataille de Sedan, et on aurait dû faire alors la paix. Mais, avant que le mot de paix eût été prononcé, le nouveau gouvernement de Paris, par la bouche de ses représentants les plus autorisés, MM. Jules Favre et Gambetta, avait prévenu toutes négociations.... » (Voir à ce sujet *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, rapport Daru, p. 433.) Favre n'avait pourtant rien négligé pour se concilier ta bienveillance du cabinet de Londres; il avait connu et encouragé les patriotiques efforts accomplis en ce sens par Michel Chevalier. « Illustre confrère, lui écrivait, à la date du 13 septembre, l'ami et collaborateur de Cobden, je vous adresse, en même temps que je mets l'original à la poste, copie d'une lettre que j'écris à M. Gladstone, en réponse à une de lui du 6 courant. Je ne vous envoie pas copie de la sienne parce que, dans ma réponse, j'en ai reproduit le passage important qui est de la métaphysique peu correcte en elle-même et très peu satisfaisante pour nous. Cet esprit puissant retombe quelquefois dans la scolastique de l'université d'Oxford dont il a été l'ornement. Il est visible que le cabinet est l'objet d'une pression qui nous est hostile. *Peut-être votre excellente circulaire les aura-t-elle ramenés.* » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*) L'effet produit avait été tout contraire. non seulement à Londres, mais à Saint-Pétersbourg où, si nous en croyons le marquis de Gabriac (*Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne*, p. 11-13), le chancelier prince Gortschakow disait à notre chargé d'affaires, après avoir pris connaissance de la déclaration de Favre : « Il faudra bien pourtant vous préparer à quelques sacrifices.... C'est fier, mais c'est vraiment trop peu. » Un Hongrois écrivait à Pest, le 10 septembre : « Dans le fond même (de la circulaire), on cherche en vain les traces d'un esprit puissant. » Et il observait assez justement : « Il faut qu'il (le roi de Prusse) ait au moins la conviction que le peuple français a été entraîné à cette malheureuse guerre contre sa volonté; la circulaire de M. Jules Favre lui prouve justement le contraire. *Nous avons nous-mêmes, au prix de notre popularité, défendu la politique de la paix*, déclare le ministre des Affaires étrangères. Que veut dire cette phrase en cette circonstance? Si la nation française ne voulait pas la guerre, pourquoi des hommes acclamés comme Favre... ont-ils dû payer de leur popularité leur lutte pour la paix?... Malheureusement cette phraséologie creuse domine toute la manifestation de Jules Favre. » (E. Horn, ancien député au parlement hongrois, *la Grande Nation*, Paris, Plon, éd. 1891,p. 75-76.)

par l'amour de la patrie, décidée aux plus grands sacrifices pour rejeter l'envahisseur au delà de la frontière. Nous espérions par là faire hésiter l'Allemagne et soulever la France. Notre langage devait être net et franc, et nous nous serions crus coupables de l'affaiblir par des réserves, quand il devait avoir l'ardeur et la résolution du patriotisme. »

Dans la pensée de Favre, la publication de sa circulaire n'était que la première mesure d'un plan qu'il allait s'efforcer de réaliser. Une médiation armée de l'Autriche ou de l'Italie apparaissait comme impossible; il s'agissait dès lors d'amener les puissances neutres à une intervention diplomatique destinée à mettre fin à une guerre que la France s'apprêtait à soutenir jusqu'au bout.

Dès le 6 septembre Favre se mit à l'œuvre. Il pria Lord Lyons de venir le voir et lui demanda de faire savoir à son chef, Lord Granville, qu'il accepterait avec reconnaissance la médiation d'une puissance neutre. L'Angleterre paraissait tout particulièrement désignée pour jouer ce rôle. Elle aiderait à négocier la paix sur la base de l'intégrité du territoire. Elle proposerait un armistice que la Prusse ne pourrait refuser. En même temps Jules Favre s'adressait aux autres membres du corps diplomatique afin d'obtenir une démarche collective des puissances au quartier général allemand : il s'agissait de connaître à quelle conditions la Prusse consentirait à suspendre les hostilités.

D'un autre côté, Favre jugeait indispensable à ses desseins d'apparaître à l'Europe comme le mandataire d'un gouvernement solide et régulier. Tous ses efforts à l'intérieur tendaient vers ce but. C'est pour cela qu'au lendemain du 4 septembre, lorsque les princes de la maison d'Orléans lui avaient fait offrir de prendre part à la défense du pays, sans consulter ses collègues, il leur avait immédiatement répondu par un refus[1]. C'est pour cette raison encore qu'il désirait que des élections eussent lieu de suite. Lorsque la question fut débattue le 8 septembre à l'Hôtel de Ville, il fut de ceux qui insistèrent pour une convocation rapprochée, et qui repoussaient comme trop lointaine la date du 16 octobre qui fut finalement

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 209.

adoptée[1]. « Je montrai à mes collègues, — devait-il déclarer plus tard, — les dépêches diplomatiques que j'avais reçues et qui prouvaient l'importance extrême que l'Europe attachait à à cette mesure. »

Battu sur ce terrain, il subit un deuxième échec plus grave auprès du gouvernement anglais. Dès le 6, le comte de Granville avait répondu à Lord Lyons : « Le gouvernement de la reine est désireux de contribuer à la paix. Mais nous ne pouvons, ni seuls, ni d'accord avec les autres puissances neutres, offrir une médiation tant que nous n'avons pas lieu de croire que le principe en serait accepté par les deux parties[2]. » C'était se refuser à toute intervention diplomatique. C'était à peine accepter le rôle plus effacé d'intermédiaire.

Favre connut cette réponse décourageante dès le 7. Malgré tout il ne voulut pas désespérer de l'Europe. Ce que lui-même n'avait pu obtenir, il résolut de le faire demander par un homme connu et estimé de l'Europe entière : il songea à s'adresser à Thiers. Le 9 septembre il se présenta à son hôtel de la place Saint-Georges. Il le trouva alité et souffrant d'un rhume accompagné de fièvre. « Je viens en ami, lui dit-il, vous demander de nous rendre un service.... Nous avons la plus grande peine à nous faire écouter, notamment à Londres; mais si vous consentiez à vous y rendre, vous parviendriez à nous faire ouvrir des voies aujourd'hui fermées. » Thiers voulait à ce moment se tenir à l'écart des affaires. Il refusa. Favre alors

1. *Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, rapport Daru*, p. 430. Picard, Trochu, Garnier-Pagès et Ferry avaient appuyé l'opinion de Favre. L'attitude très nette sur cette question du ministre des Affaires étrangères n'empêcha pas certains publicistes de l'accuser de mauvaise foi. L'un d'eux, non des moins malveillants, écrivait, à propos de l'entrevue de Ferrières : « La possibilité de faire la paix une fois écartée, M. Jules Favre proposa à M. de Bismarck de conclure un armistice qui permît à la France d'élire une assemblée nationale. Le ministre des Affaires étrangères fit-il cette proposition de bonne foi et avec le désir de la voir accepter? Eut-il peur, en voyant s'évanouir toute espérance de paix, de s'engager lui et ses collègues dans une impasse par trop périlleuse? En cet instant décisif, l'idée de convoquer une Chambre, idée que les dictateurs de septembre n'avaient jamais franchement acceptée, lui sembla-t-elle le seul moyen d'échapper à une responsabilité que les événements allaient rendre de plus en plus écrasante? Je l'ignore. » (Albert Petit, *le Gouvernement du 4 septembre devant l'opinion*, Paris, 1871, p. 23.)

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. 1, p. 115.

insista [1], et il représenta qu'il était question non d'accepter une ambassade permanente, mais d'une mission rapide en Angleterre ou ailleurs. Il s'agissait uniquement d'aller dire aux cabinets européens qu'il serait barbare et imprudent de refuser tout appui à la France parce qu'elle avait changé de gouvernement à la suite d'une révolution qui n'était que trop justifiée [2].

Le lendemain Thiers se présenta chez Jules Favre alerte et bien portant. Il acceptait d'aller, non seulement à Londres, mais encore à Saint-Pétersbourg et à Vienne. Le 12 septembre le *Journal officiel* publiait cette note : « M. Thiers dans les circonstances présentes n'a pas voulu refuser ses services au gouvernement. Il part en mission pour Londres. Il se rendra ensuite à Saint-Pétersbourg et à Vienne. » Le soir même Thiers quittait Paris. De ce moment c'était à lui qu'étaient confiées les relations de la jeune République avec l'Europe. Ce fut sans doute cette nouvelle circonstance qui détermina Favre à prendre une décision à laquelle jusqu'au 10 septembre il n'avait osé s'arrêter. Chaque jour l'armée ennemie se rapprochait. Bientôt Paris serait investi. Qu'allait faire le ministre des Affaires étrangères? Déjà le corps diplomatique s'était réuni et avait fait savoir à Favre que plusieurs de ses membres, notamment les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche, le ministre d'Italie, le chargé d'affaires de Russie avaient reçu l'ordre de quitter Paris. Le 9 septembre le gouvernement délibéra à ce sujet [3]. Il décida que le ministre des Affaires étrangères se rendrait à Tours avec Crémieux et Picard.

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 127.

2. *Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Thiers*, t. I, p. 19-20. Louis Blanc, nous raconte W. de Fonvielle dans son livre *le Siège de Paris à vol d'oiseau*, p. 40-41, songeait à se faire confier par le gouvernement de la Défense nationale une mission de cette nature, non pas auprès du cabinet de Londres, mais « auprès du peuple anglais ». L'auteur de l'*Histoire de Dix ans* se refusait d'ailleurs à rien demander à Favre, après son discours de 1848. On voit qu'il avait la rancune tenace.

3. *Gouvernement de la Défense natianale*, t. I, p. 130. Voir aussi, p. 222, le passage où Favre invoque à l'appui de sa décision d'autres considérations : « Quant aux relations diplomatiques, je ne les avais entretenues que pendant quelques jours, mais cette courte expérience m'avait suffi pour être fixé sur les véritables intentions de l'Europe. Elle consentait à nous témoigner quelque intérêt, mais elle subordonnait une action quelconque de sa part à une condition préalable : un succès sérieux ou tout au moins une résistance d'une certaine durée. C'était donc à Paris que devait se décider notre destinée, et c'était sur Paris que devait se con-

Mais, aussitôt cette résolution prise, des objections se présentèrent à l'esprit de Favre. « J'aurais voulu, a-t-il écrit, me couper en deux parts. Je sentais fort bien que le ministre des Affaires étrangères devait rester en communication avec l'Europe, mais je considérais qu'il était encore plus de son devoir de ne pas quitter Paris. Je prévoyais des troubles quotidiens, des émeutes et des colères redoutables, probablement des assauts de vive force; je me faisais cette illusion que je pouvais être utile et que ma place devait être au milieu de mes concitoyens livrés à ce terrible inconnu. J'avais alors quelque popularité; qu'en pouvais-je faire de mieux que de la sacrifier pour accomplir mon devoir [1] ? »

Il n'en demeurait pas moins dans l'irrésolution. Il s'ouvrit à Thiers de ses perplexités; l'ancien président des Conseils de la monarchie déclara partager entièrement son avis et leva ainsi tous ses doutes. On peut s'étonner qu'un homme d'État de l'expérience et du sens pratique de Thiers ait donné à cette grande faute politique l'autorité de son approbation. Sans doute estimait-il que, chargé en fait de tenir devant l'Europe la place du ministre des Affaires étrangères, la présence et l'action de ce dernier étaient inutiles à Tours. Toujours est-il qu'il serait injuste d'en faire porter sur la seule inexpérience de Favre la lourde responsabilité; de son propre aveu, les conseils de Thiers emportèrent sa détermination, et le gouvernement tout entier partagea cette manière de voir.

Cependant l'Europe refusait d'intervenir auprès du vainqueur : l'Angleterre, l'Autriche, la Russie n'avaient pas reconnu le pouvoir issu de la révolution ; le gouvernement de la Défense

centrer tout notre effort. » De bons esprit n'ont jamais consenti à considérer comme une erreur la résolution de Favre de rester dans la capitale investie. « Nous ne savons pas, devait écrire Taxile Delord dans *le Siècle* du 25 septembre 1871, quels résultats aurait eus la présence de M. Jules Favre dans les départements, mais, dans ce moment, son départ de Paris aurait été considéré comme un affaiblissement de la défense, et peut-être même la population s'y serait-elle opposée. »

1. Jules Simon nous raconte (*Histoire du Gouvernement de la Défense nationale*, p. 4) qu'en désignant Favre comme chef de la délégation, le Conseil avait pensé que « son grand nom rallierait tous les partis », mais que, parmi les ministres, nombreux étaient ceux qui estimaient « qu'en perdant Jules Favre, le gouvernement perdait son chef et sa principale force contre les agitations civiles ». La question, ajoute Jules Simon, devait se résoudre d'elle-même du fait de Favre déclarant « qu'il veut rester où est le combat, où sera la souffrance ».

nationale semblait rester à leurs yeux un gouvernement officieux et suspect. Favre résolut de porter un grand coup avant de laisser s'accomplir l'investissement de Paris. Il se décida à se rendre en personne au quartier général prussien. Ses intentions étaient complexes; il voulait avant tout connaître les exigences de la Prusse, acquérir du même coup droit de cité en Europe en entamant des pourparlers avec son propre ennemi, enfin obtenir un armistice, en vue de procéder à des élections qui feraient de la République un gouvernement régulier.

Il ne se dissimulait ni les difficultés, ni les dangers de sa démarche. « Sans parler du supplice qu'elle devait m'infliger, dit-il, elle pouvait m'exposer à une humiliation gratuite, compromettante pour le gouvernement, préjudiciable à la défense. Dépositaires d'un pouvoir de fait qu'une révolution venait de mettre entre nos mains, nous pouvions craindre d'être éconduits dédaigneusement[1]. »

Dès le 9 septembre cependant sa résolution était prise. Ce même jour il fit remettre à Lord Lyons une note confidentielle qui devait être transmise au comte de Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres, par l'intermédiaire du ministère anglais : « Le comte de Bismarck veut-il entrer en pourparlers pour arriver à un armistice et à une conférence sur les conditions de la paix, et avec qui entend-il engager cette conversation? » En même temps Favre écrivait lui-même à notre chargé d'affaires à Londres, Tissot, pour lui ordonner d'insister auprès de Lord Granville[2].

Favre avait pris la résolution de se rendre au quartier général ennemi sans consulter ses collègues. Le 9 au soir il leur soumit officieusement son projet. Le gouvernement discuta longuement et finalement repoussa l'idée de la démarche[3]. « Je n'en persévérai pas moins, — a écrit Favre, — ma conscience criait trop haut, j'étais prêt à tout braver pour lui obéir. » Le lendemain, lorsque Thiers vint lui annoncer qu'il acceptait la mission en Europe, il lui exposa ses vues, et Thiers, partisan d'une paix immédiate, le confirma dans sa détermination.

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 131.
2. *Ibid.*, p. 131-132.
3. *Notes Dréo*, p. 95-96.

De ce moment Favre vécut des jours de mortelle anxiété[1]. Bismarck consentirait-il à le recevoir? N'allait-il pas refuser de reconnaître le gouvernement du 4 septembre? Le 12 au soir aucune réponse du quartier général prussien n'était encore parvenue à Londres, mais Lord Lyons recevait du comte de Granville l'autorisation d'envoyer un de ses secrétaires auprès du Chancelier. Ce secrétaire quitta Paris le 13 à six heures du soir. Il ne devait rentrer que le 16. Tout concourait à inspirer à Favre le désir passionné de voir réussir ses négociations. Thiers, en effet, n'avait pas été seul à lui conseiller un échange de vues avec la Prusse. Le 12 septembre, Henri Bocher, le représentant des princes d'Orléans, — qui avait déjà transmis à Favre leurs offres de services[2], — s'était fait un devoir de mettre sous les yeux du vice-président du gouvernement de la Défense nationale la lettre suivante, que le duc d'Aumale lui adressait à la date du 11[3] :

« Nous ne vivons pas d'anxiété! *Je regrette que Jules Favre n'ait pas donné à sa belle circulaire une conclusion logique. Il fallait demander au roi de Prusse à quelles conditions il voulait traiter, le prendre au mot si ces conditions étaient acceptables, prendre le monde à témoin si elles ne l'étaient pas, et alors se battre en désespéré. Cela aurait embarrassé bien du monde. Il est encore temps de le faire*[4]. »

C'était précisément là la pensée de Favre, et cette lettre du

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 191.

2. Dans le passage de ses Mémoires qu'il consacre à la démarche des princes, Favre ne nomme pas l'intermédiaire qui lui apporta l'expression de leurs intentions; la lettre de Bocher que nous publions ci-dessous ne peut laisser aucun doute à cet égard.

3. *Document inédit communiqué par Mme G. Favre.* Cette lettre est datée d'Orléans house, Twickenham, S. W. En la communiquant à Favre, Henri Bocher l'accompagnait de ce mot : « 12 septembre 1870. Mon cher ancien collègue, je vais tâcher de vous voir; si je n'y parviens pas, je vous laisserai ces quelques lignes du duc d'Aumale. Elles confirment ce qu'il m'a déjà écrit, il y a trois jours, *en applaudissant des deux mains à votre éloquente circulaire.* J'ai pensé que vous pouviez les lire utilement. Ah! que vous avez eu tort de n'être pas plus confiant, et de n'avoir pas accepté les services de braves gens, esprits élevés et grands cœurs! qui auraient donné au gouvernement de la Défense nationale un précieux concours, et l'auraient donné loyalement, honnêtement, sans autre ambition que de combattre et de mourir pour le pays. Quoi qu'il en soit, bon courage pour vous, pour nous tous. » (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*)

4. « On tente, — écrivait le prince en terminant, — la réhabilitation de l'ex-empereur, probablement pour préparer la restauration du petit. Il faut veiller au grain. »

prince de la maison déchue, reproduisant jusqu'à l'identité ses propres intentions, ne put que l'y confirmer, l'y confirma certainement. Sur ces entrefaites, le 14, Lord Lyons lui transmit la réponse de Bismarck au comte de Bernstorff. Elle n'opposait pas un refus formel, mais elle était loin d'être entièrement favorable. Elle s'exprimait ainsi :

J'ai dit récemment, et par prévision, dans mon dernier télégramme, que vous pouviez accueillir toute espèce d'ouvertures de la part de la reine d'Angleterre, mais que vous ne pouvez attacher à de semblables ouvertures venant du gouvernement actuellement existant à Paris l'importance qu'aurait une ouverture faite par le gouvernement de la France; le gouvernement de Paris n'a pas été reconnu par la nation, et l'empereur Napoléon est encore, pour les puissances étrangères, le seul dépositaire de la souveraineté. Je demande en retour quelles garanties le gouvernement actuel, ou tout autre qui lui succédera dans Paris, donnera-t-il que les conventions conclues avec lui seraient reconnues par la France ou même en ce moment par les troupes de Strasbourg et de Metz [1]?

Les craintes de Jules Favre allaient-elles donc se réaliser? Son anxiété à cet égard ne l'empêcha pas de mettre dans sa réponse une habileté toute diplomatique : « Les garanties réclamées par M. le comte de Bismarck peuvent être fournies à un double point de vue politique et militaire. Au point de vue politique, le gouvernement de la Défense nationale signera un armistice et réunira de suite une Assemblée qui ratifiera le traité de paix convenu entre le gouvernement prussien et celui de la France. Au point de vue militaire, le gouvernement de la Défense nationale offre la même sécurité qu'un gouvernement régulier, puisque le ministre de la Guerre est obéi dans tous les ordres qu'il donne. Tout ce qui serait réglé à cet égard par un armistice serait donc ponctuellement exécuté sans aucun retard [2]. »

Aussitôt après l'envoi de cette réponse, l'attente anxieuse recommença pour Favre. Le 16, le secrétaire d'ambassade envoyé par Lord Lyons auprès de Bismarck rentra à Paris. Il rapportait une courte lettre du Chancelier à l'ambassadeur d'Angleterre; Bismarck s'y référait simplement à la correspon-

1. Cf. Albert Sorel, *Histoire diplomatique de la Guerre franco-allemande*, t. I, p. 318-319.

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 148.

dance échangée entre Londres et le quartier général. Il ajoutait cependant : « Confidentiellement, j'ai l'honneur de faire connaître à votre Excellence que nous serons prêts à entrer en négociations pour la paix et non pour un armistice [1] ». Mais la réponse officielle que devait transmettre le comte de Granville n'arrivait toujours pas. Le cercle de l'investissement se rétrécissait de plus en plus. Le 17 au soir la plupart des diplomates quittaient Paris. Favre eut un dernier entretien avec Lord Lyons. Le secrétaire d'ambassade lui rapporta les paroles que lui avait adressées Bismarck : « Si le gouvernement français désire traiter, qu'il envoie quelqu'un pour le faire, nous traiterons avec quiconque il enverra ». Sans attendre plus longtemps, Favre se décida à partir.

Il n'avait averti de sa démarche que le général Trochu et le ministre de la Guerre [2]. « J'entourai mes préparatifs de départ, — nous dit-il dans ses *Mémoires* [3], — du plus profond secret. Je savais que le gouvernement s'y serait opposé, et *j'étais déterminé à agir malgré sa volonté*. C'était peut-être un tort, mais le sentiment qui m'entraînait était si puissant que je devais ou y céder ou me retirer. Dans un temps ordinaire

1. Sorel, *op. cit.*, t. 1, p. 324.

2. Ce dernier lui avait délivré le sauf-conduit suivant :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SAUF-CONDUIT

Cabinet du Ministre

Monsieur Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, accompagné de M. le baron de Ring, sous-chef de son cabinet, de M. Hendlé, son secrétaire particulier, et de M. Lutz, facteur au ministère des Affaires étrangères, se rendant au grand quartier général prussien, voyage dans une voiture à deux chevaux avec son cocher. Les autorités civiles et militaires sont invitées à faciliter son voyage et son retour par tous les moyens en leur pouvoir et de lui donner aide et protection toutes les fois que besoin sera.

Paris, le 17 septembre 1870.

Le ministre de la Guerre,

Général Le Flô.

(*Document inédit communiqué par M. A. Hendlé.*)

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. 1, p. 153. Trochu approuvait et ne cessa jamais d'approuver le principe de la démarche. « Je répète, a-t-il écrit dans *Une Page d'Histoire contemporaine*, p. 69, que cette résolution d'entrer en négociations avec la Prusse est l'une des résolutions les plus chanceuses et les plus énergiques qui aient pu être prises à ce moment là; l'honneur en revient à M. Jules Favre qui a voulu assumer seul les premières responsabilités de cette entreprise. »

j'aurais usé de ce dernier moyen de mettre d'accord ma conscience et mon devoir politique. » Le 18 au matin, accompagné du baron de Ring, sous-chef de son cabinet, d'Ernest Hendlé, son secrétaire particulier, d'un capitaine d'état-major désigné par le ministre de la Guerre comme officier d'ordonnance, d'un facteur du ministère des Affaires étrangères, le ministre quittait Paris pour se rendre aux avant-postes prussiens [1].

Nous emportions avec nous, a écrit E. Hendlé [2], de petits sacs de voyage et quelques vivres, ignorant et la durée de notre absence, et les ressources du pays occupé par l'ennemi, et la nature de l'accueil qui nous était réservé. Les gardes nationaux qui tiennent le poste du ministère des Affaires étrangères nous virent passer avec étonnement à cette heure matinale. Aucun renseignement précis n'avait pu être recueilli sur la situation du quartier général prussien. Il semblait cependant résulter de l'ensemble des informations qu'il était en marche de Meaux sur Grosbois, et notre officier d'ordonnance nous conseilla de sortir de Paris par la porte de Charenton. Ceux qui nous virent traverser l'enceinte supposèrent naturellement que M. Jules Favre allait visiter les fortifications de Paris, et le saluèrent par des

1. Pour tout le récit du voyage et de l'entrevue de Ferrières, nous avons utilisé : 1° la relation donnée par Favre lui-même dans son *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, chapitre IV; 2° la note de Favre parue à l'*Officiel* du 22 septembre 1870, et la circulaire de Bismarck en date du 27 septembre (publiée dans le *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, pièces justificatives, p. 439). Nous avons emprunté quelques détails caractéristiques aux fameux *Mémoires de Bismarck*, recueillis par Maurice Busch, t. I (Eugène Fasquelle, éd., Paris, 1898). Mais, surtout, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir mettre à profit deux documents inestimables, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. A. Hendlé. Le premier est un récit entièrement inédit des épisodes du voyage de Ferrières laissé par E. Hendlé, compagnon de route de Favre. « J'ai accompagné Jules Favre à Ferrières, déclare E. Hendlé au début de son manuscrit. C'est un des plus grands et des plus émouvants souvenirs de ma vie. Tout le monde connaît le récit admirable de cette entrevue historique, récit qui fit une si grande sensation, non seulement dans toute la France, mais en Europe, et que Jules Favre a complété dans ses *Mémoires*. J'ai tenu la plume sous sa dictée, et conservé précieusement le manuscrit; moi-même, dès notre retour à Paris, j'ai rédigé une relation détaillée de notre douloureux voyage. La voici, telle qu'elle est sortie de ma plume il y a plus d'un quart de siècle. » Le second de ces documents est précisément le manuscrit du récit dicté par Favre à E. Hendlé et qui figure dans le *Gouvernement de la Défense nationale*, à l'exception de très importants passages restés inédits, Favre les ayant soustraits à la publicité comme trop confidentiels. Nous avons reproduit ces pages précieuses.

2. *Relation inédite*. Au début de son récit, E. Hendlé indique M. de Kératry, préfet de police, comme ayant été au courant de la démarche. Favre ne parle que de Trochu et Le Flô.

vivats énergiques. Arrivés au fort de Charenton, l'officier d'ordonnance prit congé de nous et se rendit auprès du commandant, qui nous donna un officier à cheval et un clairon. L'officier était alsacien, ce qui permettait de parlementer avec les avant-postes ennemis ; il agitait devant lui une canne surmontée d'un foulard blanc en guise de drapeau ; nous suivions, en voiture, à une distance de deux cents pas, nos cavaliers parlementaires.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous vîmes disparaître derrière nous la dernière sentinelle française. En parcourant, sur un espace de trois kilomètres, la superbe avenue qui conduit à Maisons-Alfort et à Villeneuve-Saint-Georges, nous promenions un regard inquiet et triste sur la banlieue déserte, sur la campagne abandonnée, et la pensée d'apercevoir tout à coup notre pays occupé militairement par l'ennemi nous causait une émotion profonde. N'apercevant rien à l'horizon, nous supposions les troupes prussiennes massées derrière les bois, lorsque deux chasseurs accoururent vers nous au galop, la carabine en avant. Après quelques paroles échangées, les cavaliers bandèrent les yeux au parlementaire, conformément aux usages, et nous nous dirigeâmes vers les avant-postes.... Arrivé aux premières lignes prussiennes, notre parlementaire fut reconduit aux avant-postes. Nous descendîmes de voiture et M. Jules Favre déclina ses qualités à l'officier qui vint vers nous. Cet officier s'exprima en français. Je l'entendis très distinctement prononcer ces mots en se retournant vers ses compagnons : « *M. Jules Favre, c'est le ministre qui a écrit la circulaire* ». Il nous invita à nous rendre auprès du colonel, lequel nous fit escorter jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges, où se trouvait l'état-major du général de Tömpling, commandant le 6e corps d'armée.

Arrivés à deux heures à Villeneuve-Saint-Georges, nous apprîmes que le général était en tournée d'inspection. Il fallait l'attendre. On nous invita à nous reposer dans une petite maison où était installé le poste du 6e corps. C'était la maison d'un notaire, dont l'étude nous servit d'asile. Nous trouvâmes pour unique mobilier une table et trois chaises de paille. Sur les murs quelques affiches de vente, et dans les rayons un code avec le formulaire du notariat nous firent connaître la nature de l'habitation. Nous déjeunâmes en quelques minutes, puis deux heures, qui nous semblaient deux siècles, s'écoulèrent sans qu'on nous annonçât le retour du général.... Pendant notre longue attente, un jeune et brillant officier appartenant à l'aristocratie de Berlin vint s'entretenir avec nous. Sous sa courtoisie affectée et sa froide politesse se cachait un mépris profond de la France vaincue. Il tira de sa poche un journal. « Voulez-vous, me dit-il, lire *le Figaro* d'aujourd'hui? — « Non, merci. » Ainsi, dès le 18 septembre, les Allemands avaient des intelligences avec la capitale, des espions et des moyens de correspondance tels que les journaux parus le matin à Paris étaient entre les mains des officiers....

A quatre heures [1] le général était arrivé. A peine descendu de cheval et instruit de la présence du ministre des Affaires étrangères de France, il se rendit auprès de nous et, après quelques saluts échangés, nous invita à monter avec lui au château du vicomte de Balzac, où était installé l'état-major du corps de Silésie. Cette habitation charmante, environnée d'un grand parc, offrait le spectacle d'un désordre complet. La bibliothèque et quelques tableaux semblaient seuls avoir été respectés. De menus objets, épars çà et là, témoignaient du départ précipité des maîtres de la maison.... Le général nous fit connaître que le roi et M. de Bismarck n'avaient pas quitté Meaux, dont nous étions séparés par 48 kilomètres. Cette première journée était donc perdue pour nous. Il (le général) appela le prince Biron [2] de Courlande, riche seigneur de Silésie, ami des arts plus que de la guerre, artiste lui-même et qui, en sa qualité d'officier de la Landwehr, avait quitté la vie opulente... pour suivre les opérations militaires. Comme il possédait les meilleurs chevaux, il fut chargé de porter à M. de Bismarck le pli que M. Jules Favre avait préparé avant de quitter Paris. Le prince se mit en route vers six heures; la réponse du comte ne pouvait nous être apportée que le lendemain matin.

La lettre de Favre au chancelier était ainsi conçue [3] :

Monsieur le comte, j'ai toujours cru qu'avant d'engager sérieusement les hostilités sous les murs de Paris, il était impossible qu'une transaction honorable ne fût pas essayée. La personne qui a eu l'honneur de voir Votre Excellence il y a deux jours m'a dit avoir recueilli l'expression d'un désir analogue. Je suis venu aux avant-postes me mettre à la disposition de Votre Excellence. J'attends qu'elle veuille bien me faire savoir comment et où je pourrai avoir l'honneur de conférer quelques instants avec elle.

De cruelles heures d'attente étaient encore réservées à Favre.

Pendant la soirée, — continue Hendlé [4], — le général de Tömpling et plusieurs officiers de son état-major nous tinrent compagnie. Il n'était guère possible de nous soustraire à leur conversation, qui fut d'ailleurs des plus instructives.... Avant de nous retirer et de chercher pendant quelques heures un repos dont nous avions grand besoin, nous prîmes congé du général et de son état-major, et nous fîmes dans le parc un tour de promenade. Le ciel était serein, la nuit fraiche,

1. A cinq heures, d'après le récit de Favre.
2. En réalité Biren. Favre avait commis la même erreur dans sa relation parue à l'*Officiel* du 22; elle fut immédiatement rectifiée par la famille française de Biron. Nous rétablissons l'ortographe exacte dans la suite du récit de E. Hendlé.
3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 159.
4. Relation inédite.

la campagne silencieuse. C'était une de ces nuits d'automne, pleines de poétique mélancolie, qui nous ont fait si souvent rêver, et, par un contraste cruel, au sein de cette nature si douce, nos âmes étaient agitées de mille pensées douloureuses. En rentrant au château, nous trouvâmes des lits improvisés, grâce à la bienveillante sollicitude d'un major plein d'activité et de ressources, — la meilleure de toutes les figures prussiennes qui se soient montrées à nous.

Le lendemain lundi 19 septembre, le prince de Biren était de retour, dès six heures du matin, et remettait à Favre la réponse de Bismarck[1] qui lui fut traduite par Hendlé. « Je viens de recevoir, — écrivait le Chancelier, — la lettre que votre Excellence a eu l'obligeance de m'écrire, et ce me sera extrêmement agréable, si vous voulez bien me faire l'honneur de venir me voir demain à Meaux. »

Favre demanda à partir sans délai pour Meaux, mais l'escorte qui devait l'accompagner ne pouvait être prête qu'à neuf heures[2]. Pour tromper l'angoisse de l'attente, le ministre de la République descendit avec son secrétaire dans le parc du château. Il faut lire la page admirable[3] où Favre nous décrit les mouvements de son âme devant le spectacle qui s'offrit alors à sa vue. Au fond d'un de ces décors de rêve dont l'Ile-de-France a seule le secret, se dessinait la silhouette de Paris avec ses mille tours, dans le nimbe historique de sa gloire millénaire. En face de cette image de richesse, de puissance et de grâce qui symbolise aux yeux du monde la plus haute culture que le monde ait connue, Favre ne pouvait se faire à l'idée que, dans peu de jours, cette capitale subirait peut-être les horreurs de la destruction, et que Paris vivait peut-être à ce moment les dernières heures de son insigne destinée. « Il me semblait,

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 159.
2. A dix heures d'après E. Hendlé.
3. *Gouvernement de la Défense nationale*. t. I, p. 160. A rapprocher de cette confession de Favre la remarque judicieuse de Samuel Denis, *Histoire contemporaine, le Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 299 : « Celui-ci (Jules Favre), dont il serait injuste de méconnaître le courage et qui a droit à la reconnaissance de la postérité pour être allé volontairement au devant des épreuves les plus douloureuses dans l'espérance de sauver son pays, se faisait d'étranges illusions sur la puissance de sa parole éloquente pour désarmer le farouche interlocuteur avec qui il allait avoir le périlleux honneur de se rencontrer. Représentant dans le Gouvernement « la diplomatie de l'école patriotique », il avait la naïveté de croire que le Chancelier de fer, malgré sa dureté de cœur et son absence complète de générosité, ne serait point insensible aux séductions de la rhétorique sentimentale du négociateur français. »

confesse Favre, — qu'à force de le désirer, je la sauverais de ce désastre », — et, complaisamment, le représentant de la France se répétait à lui-même les raisons d'espérer; cet incorrigible idéaliste se laissait malgré lui emporter par son rêve familier : « Justement fière de ses succès, la Prusse hésiterait à les compromettre dans une lutte nouvelle.... Elle attirerait à elle toutes les sympathies, même celles de la France redevenue maîtresse d'elle-même : alors s'ouvrait pour le monde une ère jusque-là inconnue. La science et la liberté unissaient étroitement les peuples.... » Mais Favre allait être brutalement rappelé à de plus dures réalités; le judicieux Hendlé nous a conservé[1], sans commentaires, les détails de ce pénible réveil. « Dès l'aube du jour, le général de Tömpling était monté à cheval. Il avait laissé courtoisement sa carte au ministre. Avant de nous mettre en route, M. Jules Favre, voulant le remercier de son accueil bienveillant, demanda en vain une feuille de papier. On ne put lui servir qu'un morceau de carton informe, sur lequel il écrivait quelques lignes obligeantes, lorsque apercevant une fumée dans la plaine, il me demanda ce qui se passait. Je m'informai et revins lui dire que les Prussiens avaient mis le feu à Choisy. En même temps nous entendîmes une fusillade dans le lointain. M. Favre déchira les lignes qu'il avait commencées. »

Le voyage à Meaux fut long et pénible; la chaleur était étouffante. « A dix heures[2] nous étions en voiture, et l'infatigable prince de Biren se remit à cheval pour nous escorter. Nous pûmes nous convaincre à ce moment que l'armée de M. de Bismarck a soif de paix... car les officiers qui prirent congé de nous nous dirent ouvertement : « Que Dieu vous « accompagne, et rapportez-nous la paix! » C'est dans ce trajet de Villeneuve-Saint-Georges aux environs de Meaux que nous avons pu nous rendre compte des dévastations commises par l'ennemi et de la misère des contrées envahies.... A plusieurs kilomètres de Meaux, un cavalier qui n'était autre que M. le comte de Hatzfeld accourut à notre rencontre pour nous dire que par suite d'engagements qui venaient d'avoir lieu à Meudon, le quartier général avait quitté subitement la ville de Meaux où M. de Bismarck avait laissé une lettre invitant

1. Relation inédite.
2. *Ibid.*

M. Jules Favre à Ferrières, que nous avions croisé le comte en route, qu'il allait le prévenir au galop et qu'en revenant sur nos pas chacun de notre côté, nous pourrions nous rencontrer.... Nous rebroussâmes chemin jusqu'à Montry, où nous attendîmes dans une ferme saccagée. Le comte de Bismarck ne tarda pas à arriver [1]; il était à cheval, en uniforme, escorté de plusieurs cavaliers appartenant à l'État-major du roi. Je le reconnus de loin..., il est grand et fort, mais sa figure porte dix ans de plus que son âge. Il descendit de cheval, nous salua courtoisement, nous dit quelques mots en français et, s'adressant en langue allemande à M. de Ring qu'il reconnaissait pour l'avoir vu à l'ambassade française de Berlin, lui demanda comment il se portait.... » Favre proposa à Bismarck de commencer l'entretien dans la ferme ruinée; mais, sur l'indication d'un paysan, il fut convenu que la conversation aurait lieu au château de la Haute-Maison, à dix minutes de marche. Avant de s'installer dans cette chancellerie improvisée, le Comte, désireux sans doute de se donner le beau rôle, déclara redouter l'attaque violente ou le traître chassepôt des francs-tireurs, et pria Favre d'user de son autorité auprès des gens de la maison pour leur recommander de prévenir tout attentat de cette nature [2]. Il avait d'ailleurs pris soin de se faire garder par des sentinelles allemandes.

Cette première prise de contact, commencée à cinq heures de

1. « ... Nous rencontrâmes, a écrit Busch (*Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 123) une calèche à deux chevaux dans laquelle un officier prussien était assis avec trois messieurs en civil. L'un de ces messieurs était un homme âgé déjà, il portait une barbe grisonnante qui encadrait une lèvre inférieure en saillie. C'était Jules Favre. » Après avoir longtemps refusé de recevoir le ministre du 4 septembre, Bismarck avait fini par désirer vivement le voir, « pour apprendre à le connaître », disait-il. Il attendait avec curiosité cette rencontre, dont M. Paul Matter, dans son excellent ouvrage sur *Bismarck et son temps*, t. III, p. 237, nous donne une idée saisissante. « Les deux hommes, écrit-il, se saluèrent. Leurs réunions furent nombreuses, à Ferrières, à Versailles, à Francfort; jamais contraste ne fut plus frappant entre eux que sur cette grande route, au milieu de ces ruines, dans cette désolation; Bismarck droit et de haute taille, dans ses grandes bottes et son uniforme de cuirassier, le regard dur sous les sourcils proéminents; Jules Favre en redingote poudreuse, le chapeau « Gibus » mal brossé, la taille voutée, son fin visage d'orateur attristé par les angoisses de la patrie. »

2. Cf. Busch, *op. cit.*, t. I, p. 114. « Il y avait là aussi un brave paysan qui ne pensait point à mal, lorsque Jules Favre se mit à le haranguer dans un langage ou le pathos s'alliait aux plus nobles sentiments.... L'homme des champs resta ahuri devant ce flot d'éloquence... »

l'après-midi, prit fin à six heures[1]. Il n'y eut guère là qu'un échange de vues générales sur la situation[2]. Favre y exposa son désir d'arriver à une « transaction honorable » destinée à prévenir « d'incalculables malheurs »; il y désavoua la politique impériale[3], en légitimant et l'existence et l'attitude du gouvernement du 4 septembre; il y affirma son ardent désir de la paix, tout en proclamant la volonté du pays de se défendre « jusqu'à la mort ». Le Chancelier, dans sa réponse, fit intervenir des considérations rétrospectives sur la turbulence belliqueuse de la France et son incurable ambition. « Strasbourg, — dit-il, — est une menace perpétuelle contre nous. Il est *la clef de notre maison* et nous la voulons. » — « Alors, — répliqua Favre, — c'est l'Alsace et la Lorraine. » — « Je n'ai point parlé de la Lorraine, répondit le comte. Mais quant à l'Alsace, je suis très net. Nous la regardons comme absolument indispensable à notre sécurité. » Il se défendit de vouloir imposer un gouvernement à la France, annonça son intention de venir à bout de Paris d'une manière ou d'une autre, et se refusa catégoriquement à envisager l'éventualité d'un armistice. Favre insista sur la nécessité pour la France de procéder à l'élection d'une assemblée, et sur son inébranlable volonté de ne consentir à l'Allemagne qu'une réparation pécuniaire. Les deux ministres se séparèrent en se donnant rendez-vous pour le soir[4]. « Il

1. Relation inédite de E. Hendlé.

2. « Si M. Jules Favre eût appartenu à la diplomatie, il se fût présenté à M. de Bismarck avec un projet bien arrêté, rédigé à l'avance, qui aurait été l'objet des discussions.... Mais M. Jules Favre n'appartenait pas à la diplomatie. Il vint trouver naïvement, les mains vides, le cœur ému, un homme plein de haine qui se montra impitoyable. » (Général Ambert, *Récits militaires*, t. IV, p. 36 et suiv.)

3. Caro, dans son livre *les Jours d'épreuve* (p. 82), regrette à ce propos « que Jules Favre ait fait la partie trop belle au Chancelier de la Confédération du Nord, en semblant reconnaître que tous les torts d'agression étaient à la France ». Et, insistant sur la préméditation prussienne, il ajoute : « C'est ce que M. Jules Favre n'a jamais paru comprendre, à en juger par son attitude, par son langage, par ses manières à l'égard de M. de Bismarck. On eût souhaité, avec moins de déférence pour le vainqueur, un sentiment plus vrai de la réalité. Plus d'intelligence et moins de passion de parti n'auraient pas nui à la dignité de notre négociateur. »

4. Busch prétend que le soir du 19, Bismarck, venant à peine de se mettre à table, « reçut un message de Jules Favre *lui demandant à continuer les négociations* ». Son erreur n'est pas douteuse, et les relations de Favre et de E. Hendlé sont formelles à cet égard : un rendez-vous ferme avait été pris à la Haute-Maison pour la soirée à Ferrières. Voir Busch, *op. cit.*, t. I, p. 125.

m'avait fallu — écrivait Favre le lendemain [1], — une grande force pour ne pas me laisser aller à un sentiment d'irritation bien naturel en entendant les déclarations si absolues et si décourageantes de M. de Bismarck. Elles avaient le mérite de la netteté ; par là-même elles m'ôtaient tout espoir. Je dominai néanmoins les agitations de mon âme. Je quittai le comte en lui montrant un visage triste et ferme, et je crus de mon devoir, malgré la répugnance qui m'en éloignait, de reprendre cet entretien à un moment plus favorable pour le prolonger. »

Favre remonta en voiture; ministre et chancelier se dirigèrent, par des routes différentes [2], sur Ferrières où venait de s'installer le quartier général. « Nous étions à Ferrières [3] à huit heures du soir. Le roi venait d'arriver et s'était fait conduire au château de M. le baron de Rothschild. Nous descendîmes d'abord à l'auberge. Grâce au voisinage du château, qui n'est gardé cependant que par un personnel très restreint, les habitants du village ne se sont point enfuis. Ils n'en sont pas moins l'objet des plus odieux traitements. Nous trouvâmes l'auberge remplie de soldats. Le propriétaire et sa femme étaient littéralement sur les dents. Ils n'osèrent pas nous parler devant eux, et nous firent passer dans une petite chambre où la pauvre femme nous fit le plus lamentable récit. Tandis qu'elle nous parlait, un officier survint et exigea qu'on lui fît voir la maison, sous prétexte que l'on avait dissimulé quelques chambres où pouvaient encore loger des officiers. Nous dinâmes des restes de nos vivres. L'hôtesse nous apporta, avec mille précautions, un pain qu'elle avait caché au grenier, nous faisant connaître que des sentinelles prussiennes gardaient les portes des boulangers et des bouchers. Vers huit heures et demie, un envoyé de M. de Bismarck nous prévient qu'il nous ferait préparer des chambres au château, ce que M. Jules Favre déclina absolument; mais nous fîmes prier le régisseur de M. le baron de Rothschild (et le comte donna des ordres en conséquence) de vouloir bien nous accueillir chez lui : sa petite maison est située à l'extrémité du parc et nous avons été reçus par ces braves gens avec un empressement, une cordialité et des soins qui témoignaient de leur bonheur d'avoir des hôtes

1. Passage inédit de la relation de Favre.
2. Relation inédite de E. Hendlé.
3. *Ibid.*

français à héberger pendant quelques heures.... A neuf heures et demie nous étions dans le salon des chasseurs. Les employés de la poste[1] se retirèrent; quand le comte de Bismarck entra, M. de Ring et moi le laissâmes seul avec notre ministre. » M. de Bismarck qui était à table[2] avait offert à Favre de partager son repas, et ce dernier avait cru devoir décliner son offre.

Le second entretien des deux ministres débuta par une longue discussion de psychologie ethnique, d'un intérêt médiocre. Bismarck réédita ses considérations, bien prussiennes, sur les dangers que présentait pour l'Europe le caractère à la fois inconstant et agressif du peuple français et de ses gouvernements. Favre rétorqua cette vue, affirmant que la pratique des institutions libérales ne manquerait pas de réformer l'esprit de la nation, et, comme le Chancelier lui objectait que la France manquait d'hommes d'État, que lui-même, né d'une sédition, pouvait être demain « jeté par terre par la population de Paris », Favre ne balança pas à lui répliquer : « Vous n'êtes, je le crois, que l'instrument de la politique impériale, que vous avez le dessein de nous imposer ». Bismarck s'en défendit vivement. « Si nous avions intérêt — dit-il, — à rétablir la dynastie de Napoléon, nous la rétablirions »; mais l'intérêt de l'Allemagne ne réclamait pas plus Napoléon que d'Orléans ou Chambord, et le Chancelier se livra à d'amères critiques contre la diplomatie de Napoléon III, contre Émile Ollivier et M. de Gramont[3]. Il expliqua ingénument à Favre que ses tendances personnelles l'inclinaient au gouvernement républicain. « Les rois, lui dit-il, sont de grands enfants qu'il faut savoir amuser, et tenez! le nôtre est arrivé ici ce soir fort tard, et assez mécontent. Il s'est obstiné à passer par Claye, c'était la route la plus courte, mais je lui avais fait savoir que le pont était brisé... (Il)... a persisté à passer par Claye, et deux de ses officiers, qui l'ont laissé dans l'embarras au passage de la rivière, sont venus à pied en se promenant et se trouvaient ici avant lui[4]! »

1. La poste prussienne de campagne fonctionnait au château, dans des conditions d'ordre et de régularité qui émerveillèrent les Français. Il en est question dans le récit de Favre et dans celui de E. Hendlé.

2. Voir *supra*, p. 358, n. 4, l'erreur commise par Busch.

3. Ces critiques, très violentes, ont été consignées par Favre en un passage resté inédit de sa relation de l'entrevue.

4. Passage inédit de la relation de Jules Favre.

Cependant ces anecdotes, débitées par le Chancelier prussien avec son gros esprit habituel, ne détournaient pas Favre de la question brûlante, de la question vitale dont il était venu chercher la solution. Invoquant l'intérêt même de l'Allemagne, qui ne pouvait traiter utilement qu'avec le concours de la nation tout entière régulièrement consultée, il insista sur l'opportunité de convoquer une assemblée. Bismarck voulut bien entrer, à cet égard, dans les vues du ministre français, mais se déclara hostile à toute idée d'armistice, mesure qu'impliquait cependant la réunion des collèges électoraux. Aux instances de Favre, il répondit qu'en aucun cas son gouvernement ne consentirait à un armistice sans exiger en retour des gages sérieux : occupation par les armées allemandes des forteresses des Vosges et de Strasbourg, — Metz étant laissé en l'état, et toute convention relative au ravitaillement de Bazaine étant exclue *a priori*. Au surplus, il se déclara prêt à en référer au roi, et prit acte, à cette intention, des propositions de Favre : armistice d'une durée de quinze jours, neutralisation et ravitaillement de Paris, sauf-conduits aux candidats et au députés élus. Il donna rendez-vous pour le lendemain matin aux représentant de la France, et l'entretien prit fin vers minuit [1]. Favre en sortait accablé de douleur, moralement et physiquement anéanti ; « il avait, dit Busch qui l'aperçut, — l'air égaré, abattu, presque au désespoir [2] ».

Ce qui m'est bien plus difficile que d'essayer de reproduire cet entretien, a-t-il lui-même écrit [3], — c'est d'en faire comprendre le caractère étrange, formant un singulier contraste avec les circonstances terribles au milieu desquelles nous nous trouvions et les émotions profondes qui m'agitaient. Dès le premier moment où nous nous sommes rencontrés, M. de Bismarck s'est montré envers moi poli, je dirai même cordial. Son ton n'a cessé d'être calme, recueilli, et exempt de toute espèce d'intention blessante et même d'animation. On devinait en lui un sentiment profond de sa puissance, quelque chose d'inflexible et de doux à la fois, une absence systématique de toute émotion comme de toute moralité. C'était le langage d'un maître cherchant dans sa propre force le secret de sa modération apparente. En me quittant à la Haute-Maison, il m'a tendu la main

1. Relation inédite de E. Hendlé. Favre dit minuit et demi, Busch onze heures.
2. *Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 126.
3. Passage inédit de la relation de Jules Favre.

que je n'ai pas cru pouvoir refuser. Il a insisté, mais sobrement, pour que j'acceptasse l'hospitalité au château de Ferrières, et a paru comprendre mon refus bien que, malgré mon désir, l'expression que je lui ai donnée n'ait pas été exempte d'amertume. Le soir je l'ai retrouvé exactement le même : *un bonhomme accablant*, d'une grande simplicité, tolérant, presque affectueux et paraissant ne dire que la vérité. A mon arrivée vers neuf heures, il s'est dérangé de son dîner qu'il commençait et m'a prié encore de le partager sans façon, comme il me l'offrait. Dans le cours de notre entretien, on a apporté deux grands gobelets d'argent où se trouvait du café. J'avais à peine reposé depuis mon départ de Paris. J'étais brisé par un amas de colères contenues qui se débattait en moi comme une tempête prête à éclater. Mon cerveau était surchargé; le café fut pour moi une telle tentation que je ne pus y résister, et dussent ceux qui m'attaquent faire de ma faiblesse un motif de condamnation, je bus la liqueur qui m'était offerte avec une grâce si opportune par un vainqueur abrupt dont je cherchais cependant à n'être pas la dupe.

Notre entretien se poursuivit dans les mêmes conditions avec une dureté constamment bienveillante de la part du comte, avec une aménité que je cherchais à rendre ferme, de la mienne. Mon but était très simple et je ne l'ai pas un instant perdu de vue : je voulais connaître les dernières conditions de la Prusse, et pour cela il fallait paraître jouer son jeu. Aussi me suis-je constamment efforcé, en maintenant mes principes, sur lesquels je n'ai fait aucune concession, d'écouter avec une sorte de faveur ou plutôt de patience toutes les propositions susceptibles d'amener un arrangement, et plus j'étais résolu de ne les point accepter, plus je regardais comme important d'amener le comte à me les dévoiler.

Le lendemain 20 septembre, dès huit heures du matin, Favre dictait à son secrétaire le compte rendu textuel[1] des deux conversations de la veille. Il rédigeait également une note diplomatique destinée au Chancelier et relative aux infractions au droit des gens commises par les troupes allemandes. Une copie de cette note, tout entière de la main de Favre, nous a été conservée; nous la publions ici pour la première fois[2] :

Le soussigné, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale, croit devoir porter à la connaissance de Son Excellence le comte de Bismarck, qui certainement les ignore, des faits absolument contraires aux lois de la guerre et qui sont de nature à amener des représailles regrettables. Dans presque tous les villages et dans tous les hameaux que le soussigné a traversés de Villeneuve-

1. C'est là le manuscrit dont nous donnons des passages inédits.
2. Document inédit communiqué par M. A. Hendlé.

Saint-Georges jusqu'aux environs de Meaux, et depuis ce point jusqu'au village de Ferrières, il a pu constater par ses yeux et par les renseignements qu'il a recueillis des habitants, les actes de pillage auxquels les armées ennemies se livrent sans que les chefs de corps y apportent le moindre obstacle. Non seulement les provisions sont enlevées et gaspillées, les bestiaux emmenés, mais la troupe s'introduit dans les maisons, y fouille et brise tous les meubles, s'approprie tout ce qui a quelque valeur et met le reste en pièces. L'un de Messieurs les officiers qui accompagnait le soussigné attribuait ces actes de dévastation à l'absence des habitants dont la troupe était, à raison de cette absence, forcée d'enfoncer les portes. Mais le soussigné a constaté que les mêmes dévastations ont eu lieu dans les maisons que les habitants n'avaient point abandonnées et où ils sont encore, privés de tout, n'ayant que le vêtement qu'ils portent, au milieu de la ruine de leur mobilier, leurs portes et leurs croisées cassées, condamnés à mourir de faim et de misère. Ces agissements absolument contraires aux lois de la guerre et à la discipline militaire font dégénérer la lutte en une extermination véritable, inacceptable dans les temps où nous vivons et avec les règles d'humanité que les peuples civilisés doivent faire respecter. Sans doute la guerre a des nécessités cruelles, mais il est du devoir de ceux qui en dirigent les opérations de ne pas en dénaturer le caractère. Le soussigné est convaincu à l'avance que telles sont les intentions de son Excellence le comte de Bismarck. C'est pourquoi il prend la liberté d'appeler son attention particulière sur ce grave sujet en le priant de se faire donner des informations et de donner des ordres pour que les rigueurs de la guerre ne soient pas inutilement aggravées.

Le soussigné offre à Son Excellence l'hommage de ses sentiments de haute considération

JULES FAVRE.

Ferrières, ce 20 septembre 1870.

A onze heures du matin, Favre se présentait au château. Bismarck était encore enfermé avec le roi.

Nous fûmes reçus [1] M. le baron de Ring, sous-chef de mon cabinet, M. Ernest Hendlé, mon secrétaire, et moi, dans le salon des Chasseurs, vaste pièce en sous-sol, garnie de larges canapés de cuir où les invités de l'opulente maison ont l'habitude de venir se reposer et fumer. Elle était déjà occupée par une installation de la poste aux lettres dont les employés, fonctionnant avec une imperturbable raideur, semblaient avoir transporté la Prusse en France sans avoir rien changé à ses habitudes. Le comte de Hatzfeld, le comte de Genkel et le directeur politique des Affaires étrangères vinrent courtoisement nous

1. Passage inédit de la relation de Favre.

tenir compagnie, et peut-être glaner quelque chose dans notre conversation.

A onze heures et demie, Bismarck reçut Favre dans le grand salon du premier étage [1]. Dans le but de troubler son éloquent partenaire, il avait préparé deux « effets » dont le résultat ne répondit d'ailleurs pas à son attente. Il mit d'abord sous les yeux de Favre deux feuilles parisiennes où s'étalaient des caricatures quelque peu attentatoires à la dignité de la Prusse, et comme le ministre français écartait avec dédain ces documents peu diplomatiques, Bismarck lui tendit une photographie représentant la grève d'Hastings avec, en marge, quelques mots signés *Eugénie*, en la lui présentant comme le passe-port d'un personnage qui, le matin, était entré en pourparlers avec lui. Ce personnage était l'énigmatique Regnier, qui devait plus tard figurer dans le procès Bazaine. Et comme Favre déclarait voir dans cette entrevue une preuve des dispositions favorables de la Prusse à l'égard de la dynastie déchue et accusait le Chancelier de « réserver toutes les éventualités », — le comte lui répondit, fort évasivement, que son gouvernement n'avait « pris aucun parti », — et qu'au surplus il venait d'éconduire le personnage qui s'offrait à négocier. Cette dernière affirmation constituait un mensonge pur et simple : le double jeu joué

1. « ... C'est là, devant ces amours souriants, ces bergères lutinées par des Céladons... devant toutes ces images de plaisir et de galanterie qu'eut lieu l'entrevue de Bismarck et de Jules Favre. L'accueil du Chancelier de fer au rhéteur de paille fut terrible et les habitants du château, qui ont eu les échos de cette scène, en ont conservé un souvenir qui n'est pas près de s'effacer. Après avoir refusé la veille de recevoir l'homme de la prétendue Défense nationale, Bismarck le fit attendre deux heures, dans le vestibule, sous le Tiepolo. Cette fois encore notre ennemi se montra tel que la postérité le verra, profitant des défaillances de conscience de son adversaire, mais ne manquant pas pour lui-même aux devoirs stricts de la conscience, ne commettant aucun acte qui pût empêcher le salut de son âme. Les hommes du 4 septembre s'étaient rendus coupables d'un crime de lèse-patrie en faisant une révolution devant l'étranger, en chassant la représentation nationale. Cet acte, ils pouvaient encore sinon le réparer, du moins l'atténuer en consultant le pays, en lui demandant loyalement s'il voulait la paix ou la guerre. Bismarck leur en facilita les moyens, et certainement, montra à Jules Favre où était la voie droite, honnête, patriotique. Le malheureux vieillard refusa pour conserver le pouvoir quelques jours encore. Après avoir congédié d'un geste dédaigneux ce déclameur qui, recourant, dans une entrevue comme celle-là, à une mimique de Cour d'assises, faisait semblant de pleurer, le prince, dit-on, resta quelques instant pensif. » (Edouard Drumont, *la France Juive*, t. II, p. 114.)

par Bismarck en toute cette affaire est maintenant hors de doute, et l'on sait que, dès le 21 septembre, il mettait Napoléon au courant de ses pourparlers avec Favre en lui demandant s'il consentirait à accepter les conditions faites au gouvernement de la Défense nationale[1]. N'avait-il pas dit, parlant de l'Empereur, au ministre du 4 septembre : « A vrai dire, il n'est pas notre prisonnier, il est notre hôte ».

Cependant Favre demanda à connaître le résultat de l'entretien du Chancelier avec le roi[2]. Ce dernier acceptait l'armistice, dans les conditions et avec l'objet déterminés la veille entre les deux ministres. En retour, la Prusse demandait l'occupation de toutes les forteresses assiégées dans les Vosges, celle de Strasbourg et la garnison de cette place prisonnière de guerre. A l'énoncé de cette dernière clause, Favre ne put contenir un mouvement de révolte, et son indignation redoubla lorsqu'il entendit Bismarck lui demander encore, comme « gage du côté de Paris », un fort de l'enceinte. Il ne s'engagea nullement à faire connaître à son gouvernement des exigences aussi inaceptables, que le comte lui notifiait « sans paraître embarrassé ni ému[3], — et au besoin il aurait été calmé pas la vue et l'usage d'un large plateau qu'un officier venait de déposer sur la table de travail, et qui lui permettait de faire honneur à un nombre respectable de tranches de viande froide ainsi qu'à plusieurs bouteilles de bière ou de vin qu'il vidait dans trois gobelets d'argent complétant ce service improvisé. Et tout en s'excusant de la liberté qu'il prenait devant moi de me montrer un diplomate d'une intelligence et d'un appétit si vastes, il continuait, sans paraître la considérer comme exorbitante, à essayer de justifier cette proposition de l'occupation d'un fort. »

Favre proposa, s'il fallait renoncer à neutraliser Paris, de convoquer l'Assemblée à Tours, où déjà siégait une délégation du gouvernement. Cette proposition fut agréée par Bismarck,

1. Voir à ce sujet H. Welschinger, *la Guerre de 1870, causes et responsabilités*, t. I, p. 335-336.

2. Avant d'avoir été mis au courant par Bismarck, Guillaume I avait montré une très grande impatience à connaître les propositions du ministre français. « Je voudrais bien savoir, disait-il, le matin du 20, à un familier, ce que nous apporte ce M. Favre. » (Voir Louis Schneider, *l'Empereur Guillaume. Souvenirs intimes*, t. I, p. 287.)

3. Passage inédit de la relation de Favre.

qui s'engagea à faciliter la consultation nationale, « même dans les départements occupés, moins l'Alsace et la partie de la Lorraine que nous retenons ». Le Chancelier sortit pour soumettre au roi cette nouvelle proposition et pour lui faire part de la répugnance du ministre français à consentir à la livraison de la garnison de Strasbourg. Demeuré seul, Favre dut avoir recours à toute son énergie pour réfréner les sentiments violents qui grondaient en lui. « La patience, — devait-il écrire, — était prête à m'échapper, et je sentais que j'en avais besoin. » Bismarck rentra, et, après avoir spécifié à son partenaire qu'en ce qui concernait le gage de Paris, il exigerait expressément un fort dominant l'enceinte, « comme par exemple le Mont Valérien », il lui fit connaître la réponse du roi : Guillaume acceptait la combinaison de la réunion de l'Assemblée à Tours, mais insistait pour que la garnison de Strasbourg fut rendue prisonnière.

Favre touchait au terme de sa pénible mission. A l'énoncé dès dernières conditions de la Prusse, il se leva vivement, et, sa sensibilité contenue à grand'peine depuis la veille reprenant le dessus, il dut se retourner pour cacher quelques larmes de honte et de douleur. Cette minute de faiblesse, dont Bismarck contesta d'ailleurs la sincérité[1], lui sera amèrement reprochée; l'histoire a le droit d'être plus indulgente — ou plus équitable — pour ce débordement d'un cœur trop plein du malheur de la nation. L'éloquent avocat de la France s'était aussitôt ressaisi. S'excusant d'une défaillance passagère, il prit congé du Chancelier[2], lui annonçant son intention de rapporter fidèle-

1. « Il est vrai, expliqua le chancelier à Busch (*Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 129), qu'il avait l'air d'avoir pleuré, mais il n'en avait que l'air.... Je l'observais, en effet, fort attentivement tout en tâchant de le consoler, et je pus me convaincre qu'il n'avait pas versé une larme. Il jouait la comédie tout simplement. Il croyait me faire de l'effet, comme les avocats du barreau de Paris en font sur le jury. Bien mieux, j'ai la conviction absolue que, à Ferrières, il s'était maquillé.... Oui, je vous jure qu'il s'était maquillé! Le matin de notre deuxième entrevue, il était tout gris et il s'était mis du vert sous les yeux, afin de se donner l'apparence d'un homme qui avait cruellement souffert. Je ne dis pas qu'il n'avait pas souffert, mais quand on souffre, on n'est pas un homme politique.... Lorsque je lui parlais de Metz et de Strasbourg, il me regardait sans cesse avec l'air de croire que je plaisantais.... »

2. « Quand M. Favre quitta Ferrières le 20 septembre, il recommanda, dit-on, à son hôte de lui garder son logis où il pensait revenir. Le 21, je rapportai ce propos au roi, et sa Majesté me répondit : « J'ai peine à croire qu'il revienne, car nous n'avons admis aucune de ses propositions. Il reste

ment au gouverment de Paris les détails de leurs entretiens. « Si mon gouvernement, — ajouta-t-il, — estime qu'il y ait quelque chose à faire dans l'intérêt de la paix avec les conditions que vous m'avez posées, je dominerai mes répulsions et serai ici demain. Dans le cas contraire, j'aurai l'honneur de vous écrire. Je suis bien malheureux, mais plein d'espoir. »

Indépendamment de l'énoncé des conditions de l'armistice, Favre rapportait de ses entrevues avec Bismarck l'indication officielle des intentions de la Prusse relativement aux clauses d'un traité de paix. La France devait formellement envisager la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. On se figure l'état d'âme du vice-président du gouvernement de la Défense nationale lorsqu'il remonta en voiture avec sa suite. La conférence avait pris fin vers une heure de l'après-midi. « Un de nos chevaux, — rapporte Hendlé[1], — ne pouvant supporter les fatigues du retour, nous priâmes le régisseur de vouloir bien nous prêter un cheval du baron de Rotschild et, le cœur plein de tristesse, nous quittâmes Ferrières à deux heures, accompagné par un officier d'état-major. Nous suivions la route la plus courte, lorsque arrivés au village de Champigny, nous apprîmes que le pont de Joinville avait sauté le matin. Il fallut revenir sur nos pas, et rentrer dans Paris par Chenevières, Ormesson, Bonneuil et Créteil. C'est à Créteil qu'étaient postées les dernières sentinelles prussiennes. L'indiscrétion d'un soldat, qui entr'ouvrait une porte au moment où nous passions, me permit d'entrevoir un groupe d'environ 800 hommes masqués derrière un mur blanc. Entre Bonneuil et Créteil, l'officier d'état-major nous déclara qu'il lui était impossible de nous donner un parlementaire, sous le prétexte qu'il recevrait peut-être des balles françaises. Il nous offrit un drapeau tricolore, ce que M. Favre repoussa nettement, s'étonnant que l'ennemi fît usage de nos enseignes. Notre domestique mit une serviette au bout d'une branche qu'il agita durant le

encore monté sur ses grands chevaux. Bismarck lui a dit qu'il ne pouvait être question de négocier avant que ces messieurs du Gouvernement de la Défense nationale aient été investis d'une autorité légale. Nous ne pouvons cependant pas nous mêler des affaires intérieures de la nation française, et on ne saurait attacher plus d'importance à la venue et aux paroles de M. Favre qu'à celles de tout autre Parisien qui serait venu nous trouver dans l'intérêt de sa ville.... » (Louis Schneider. *op. cit.*, t. II, p. 287 et suiv.)

1. Relation inédite.

court espace qui séparait Créteil du fort de Charenton, et nous rentrâmes à six heures et demie du soir dans Paris, où le bruit de notre départ, affirmé par les uns[1], démenti par les autres, s'était fortement répandu depuis deux jours. »

Favre ne se faisait aucune illusion sur l'accueil que réservaient ses collègues du gouvernement de la Défense nationale aux conditions de la Prusse[2]; elles lui paraissaient d'ailleurs à lui-même « absolument inacceptables ». « La dureté impitoyable, écrit-il dans ses *Mémoires*[3], avec laquelle M. de Bismarck avait formulé notre mutilation me révoltait : à quoi bon consulter une assemblée sur le démembrement de la patrie? comment

1. La démarche du ministre des Affaires étrangères avait été divulguée par *l'Électeur libre*, « journal, dit Etienne Arago dans son ouvrage *l'Hôtel de Ville au 4 septembre et pendant le siège*, p. 193, dont le rédacteur en chef a dévoilé plus tard ses attaches bonapartistes ». Des rassemblements s'étaient formés, où l'on se répétait que Jules Favre avait été « traiter avec les Prussiens ». (Cf. *ibid.*) Mais l'émotion ne prit cependant pas un caractère de gravité très marqué, et le général Trochu semble avoir dramatisé l'état de l'opinion lorsqu'il déclarait (Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Déposition du général Trochu. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 248) : « Si populaire que fût alors le vice-président du gouvernement de la Défense nationale, si cette démarche avait été connue, M. Jules Favre ne serait pas rentré vivant de Paris ». Toujours est-il que le gouvernement, par une note insérée à l'*Officiel* du 20, prit soin de rassurer la population de la capitale. Dans l'*Officiel* du 25, Favre dénonçait et flétrissait la coupable indiscrétion de *l'Électeur libre* : cette feuille, dans son numéro du même jour, sous la signature de son rédacteur en chef Édouard Portalis, relevait très vivement le blâme du ministre. C'est dans cette polémique qu'il faut voir l'origine du ressentiment d'Édouard Portalis envers Favre; nous le retrouverons en septembre 1871, ouvrant les colonnes de son journal *la Vérité* aux accusations de Laluyé et figurant au banc des prévenus dans le procès en diffamation intenté par Favre à ce dernier.

2. Dans une circulaire aux chancelleries en date du 27 septembre, Bismarck rectifia certains points du rapport de Favre, paru à l'*Officiel* du 22, dont il sera question plus bas. « Il faut avouer, écrivait le Chancelier, qu'en général M. Favre s'est efforcé de faire un récit exact de ce qui s'est passé entre nous. S'il n'y a pas entièrement réussi, il faut l'attribuer à la longueur de notre conférence et aux circonstances particulières dans lesquelles elle a lieu. Je dois cependant élever des objections à la tendance générale de son exposé, et insister sur ce fait que le sujet principal sur lequel nous avions à discuter n'était point celui de la conclusion d'un traité de paix, mais celui d'un armistice qui devait précéder ce traité. » Bismarck assure dans cette même circulaire, que l'entretien de la Haute-Maison « ne dépassa pas les limites d'une conversation académique », et s'explique en outre au sujet des cessions territoriales éventuelles de la France. On trouvera cette circulaire et la réponse de Favre en date du 17 octobre dans le *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, pièces justificatives, p. 439-448.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 189.

surtout consentir préalablement à l'occupation de Strasbourg? comment livrer sa garnison à l'ennemi? Cette dernière rigueur n'était qu'une inutile humiliation. S'y soumettre me paraissait une honte. » Cependant, le soir même du 21 septembre, il rendit compte au Conseil de ses entretiens avec Bismarck. Les membres du gouvernement avaient accueilli le ministre des Affaires étrangères avec une froideur marquée; des indiscrétions leur avaient révélé son départ pour le quartier général prussien en vue d'une démarche dont ils désapprouvaient formellement le principe, et certains, semble-t-il, n'étaient pas éloignés de l'intention de le désavouer[1]. Leur indignation éclata à l'énoncé des exigences du vainqueur; ils furent unanimes à les repousser, et Favre partagea leur avis. Chargé par le Conseil de porter cette décision à la connaissance du Chancelier, il lui adressait sans délai la lettre suivante :

Monsieur le Comte,

J'ai exposé fidèlement à mes collègues du gouvernement de la Défense nationale la déclaration que Votre Excellence a bien voulu me faire. J'ai le regret de faire connaître à Votre Excellence que le gouvernement n'a pu admettre vos propositions. Il accepterait un armistice ayant pour objet l'élection et la réunion d'une Assemblée nationale. Mais il ne peut souscrire aux conditions auxquelles Votre Excellence le subordonne; quant à moi, j'ai la conscience d'avoir tout fait pour que l'effusion du sang cessât et que la paix fût rendue à nos deux nations, pour lesquelles elle serait un grand bienfait. Je ne m'arrête qu'en face d'un devoir impérieux qui m'ordonne de ne pas sacrifier l'honneur de mon pays, décidé à résister énergiquement. Je m'associe sans réserve à son vœu, ainsi qu'à celui de mes collègues.

1. Le général Trochu ne fut pas de ceux-là. Il devait écrire plus tard (*Mémoires posthumes*, t. I, p. 38 et suiv.) à propos de Ferrières ces lignes saisissantes : « Ce qui me frappa le plus vivement dans cette crise imprévue, ce fut la généreuse initiative qui l'avait provoquée. M. Jules Favre n'avait pas seulement voulu que le gouvernement échappât à des responsabilités devant la foule et aux périls qu'elles comportaient. Il lui avait épargné en les gardant pour lui seul les humiliations et les amertumes.... Le tribun m'apparaissait sous un aspect nouveau. J'eus pour la première fois la pensée, où devaient m'affermir les épreuves qui nous attendaient... que ce vieillard, las de ses fausses grandeurs, le cœur déchiré par les malheurs publics, découvrait toutes les douloureuses réalités de la situation qui était faite à son pays et s'efforçait de les adoucir, inclinant à finir dans l'esprit de sacrifice une carrière vouée jusque-là aux enivrements de la popularité. »

Dieu, qui nous juge, décidera de nos destinées; j'ai foi dans sa justice.

La relation des entrevues de Ferrières parut à l'*Officiel* du 22. L'attitude de Favre et la décision du gouvernement furent unanimement approuvées. M. de Chaudordy, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, que Favre avait détaché pour le représenter auprès de la délégation de Tours, lui télégraphiait dès le lendemain[1] : « L'impression partout est la même. En France, enthousiasme et exaltation pour la guerre[2], à l'étranger, blâme absolu des prétentions prussiennes et approbation complète de notre ferme confiance.... » Dans tous les journaux de Paris, sauf deux ou trois organes révolutionnaires, la décision des ministres faisait l'objet des commentaires les plus favorables, en même temps que la fermeté du rapport de Favre[3] et aussi, il faut le dire, l'éloquence et l'énergie avec lesquelles il avait représenté la France au cours de ces tragiques entretiens, soulevaient la plus enthousiaste admiration. La presse monarchiste partageait l'entraînement général : *le Pays*, *la Gazette de France* eux-mêmes ne songeaient pas à

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 193.

2. Nous retrouvons dans les papiers de Favre des adresses enthousiastes, relatives à l'entrevue de Ferrières, émanant des municipalités de Lisieux, de Gonesse, de Laives (Saône-et-Loire).

3. « ... Ce sera toujours son honneur (de Favre), écrit Denormandie, *op. cit.*, p. 184, d'avoir un moment confondu nos âmes dans un même élan de patriotisme et d'avoir arraché des larmes à tous les yeux. En s'affranchissant de toute contrainte et de tout langage officiel, ouvrant son cœur, il nous émut plus qu'on ne saurait l'exprimer.... Nous trouvions Jules Favre la plume à la main, traçant avec une âme de citoyen et un cœur de patriote une des plus belles pages, assurément, qui aient jamais été écrites. » Peu suspect de partialité envers Favre, le général Ambert, dans ses *Récits militaires*, t. IV, p. 36, constate que « le récit touchant de M. Favre réunit tous les partis ». « Dans cette circonstance, ajoute-t-il, nous ne devons voir en Jules Favre qu'un bon Français. » George Sand, excellent juge en la matière, écrivait le 26 septembre (*Journal d'un voyageur pendant la guerre*, p. 20) : « De quelque manière qu'on juge cette démarche au point de vue pratique, elle est noble et humaine, elle a un caractère de sincérité touchante ». Une autre femme, Juliette Lamber (*le Siège de Paris*, Paris, 1873, p. 102), notait le 23, après lecture du rapport de Favre : « Je me sens revivre moralement. La sincérité, la franchise, peut-être un peu de naïveté, jaillissent à chaque ligne. » Francisque Sarcey, dans ses *Impressions et souvenirs du siège*, p. 30 et suiv., exprime, en termes enthousiastes, la reconnaissante admiration que lui inspira la même lecture. Voir aussi, pour bien juger des tendances de l'opinion à l'égard du négociateur de Ferrières, le bel article de Charles de Mazade dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er octobre et 1er novembre 1870.

s'y dérober; *le Paris Journal*, *le Gaulois* suivaient le mouvement[1]. *L'Univers* surtout[2], par la plume de Louis Veuillot, donnait la mesure de la puissance du sentiment qui portait les éléments les plus réfractaires de l'opinion à se solidariser avec le grand orateur républicain.

Il faut être juste, — écrivait l'illustre polémiste catholique, — M. Jules Favre a fait un coup de maître. Son voyage au camp prussien comptera parmi les actes politiques de premier ordre et la relation qu'il en a publiée est une sorte de chef-d'œuvre qui complète le fait et qui en est digne. Cette page dépasse infiniment le mérite de tous les discours. Elle entrera dans l'histoire de France. Elle est, en outre, une admirable exhortation de combat. Dans la conception de la démarche, dans la vaillante résolution de l'accomplir sans la soumettre aux incertitudes du Conseil, dans l'art de l'exploiter contre l'ennemi, il y a de l'honnête homme, de l'homme de cœur, de l'homme de talent et de l'homme d'État. Nous en félicitons d'autant plus M. Jules Favre, nous nous en réjouissons nous-mêmes d'autant plus, que pour ne rien dissimuler nous ne l'avions pas espéré de lui. Une action si droite et si vigoureuse, une parole si simple, un art si loyal de mettre en évidence

1. Voir tous ces journaux, numéros du 23 septembre. Les extraits qu'on va lire sont trop significatifs pour que nous nous abstenions de les reproduire ici : « On trouvera plus loin, disait *Paris Journal*, cette grande page, l'une des plus belles qu'il ait été donné à la politique de produire dans ce siècle. Quant à la beauté de l'action dont M. Jules Favre a puisé le courage dans son patriotisme, nous croyons qu'elle a saisi chacun au cœur d'une façon si vive, que ce serait méconnaître le sentiment public que de l'inviter à l'admiration. Jusque-là il n'était, même pour la plupart de ses admirateurs, qu'un orateur d'un grand prix, d'aucuns disaient même un rhéteur. Son talent et son âme semblent grandis par un nouvel essor que nous saluons avec honneur comme une démonstration de cette vérité réconfortante, que les hommes en France sortent toujours des entrailles de la nécessité, et que le sol, que l'on disait appauvri, devient plus fertile en caractères et en dévouements, au milieu même des ruines de la patrie matérielle. » *Le Gaulois* atteignait les dernières limites de l'enthousiasme. Il imprimait : « De pareils documents, lorsqu'ils se produisent, doivent être publiés seuls. Il faut que le lecteur demeure sous l'impression des grandes pensées politiques et des beautés littéraires qu'il renferme.... Il est important de constater que le rapport de M. Jules Favre à ses collègues du gouvernement a fait, du jour au lendemain, du célèbre orateur un grand citoyen.... En essayant de séparer la bourgeoisie du peuple, en insultant celui-ci, M. de Bismarck a réussi à faire de nous tous, grands et petits, un seul faisceau dont, si Dieu le veut, nulle force ne pourra briser la résistance. L'histoire de France s'est enrichie le 23 septembre de deux pages immortelles : le rapport de M. Jules Favre; la bataille de Villejuif; deux victoires! »

2. Numéro du 23 septembre 1870. Nous négligeons de reproduire les appréciations de la presse républicaine; encore plus élogieuses, elles sont évidemment moins significatives.

la majesté du vrai et enfin un attendrissement si noble, si sincère et si communicatif, qui pouvait tant attendre d'un tel vieux politique révolutionnaire, avocat et académicien? M. Jules Favre a donc eu le bonheur de rendre au pays et peut-être à l'Europe un grand service. Que M. Jules Favre ne rougisse pas d'avoir attendu comme un solliciteur importun que l'on veut dégoûter de revenir; qu'il ne se plaigne pas de la grossièreté de l'outrage devant lequel il n'a pu retenir ses larmes. Il a été véritablement l'homme de la France. C'est un honneur qu'il n'avait pas obtenu le 4 septembre. Cet honneur, auquel nous osons dire qu'il ne pouvait plus prétendre, a été la récompense de l'effort de probité humaine et de dévouement patriotique qui l'a fait résoudre à demander la paix.

Les amis, les adversaires politiques de Favre lui adressaient des lettres enthousiastes. « Je vous envoie, lui écrivait le comte d'Haussonville[1], mes cordiales félicitations pour votre circulaire, pour l'acte de dévouement courageux et patriotique qui vous a fait vous rendre au quartier général prussien. L'opinion de tous les honnêtes gens est avec vous, et vous saura un gré infini de tout ce que vous avez tenté en allant là-bas, et de ce que vous avez résolu après y avoir été. » Edmond Rousse, alors bâtonnier, se faisait auprès de lui[2] l'écho des acclamations de l'Ordre : « Au nom du barreau de Paris, qui m'a fait l'honneur de me choisir pour son chef; au nom de cette

1. Carte en date du 22 septembre 1870. (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*)

2. Lettre en date du 23 septembre. (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*) Cf. Edmond Rousse, *Œuvres diverses, Souvenirs du Siège de Paris*, t. II, p. 17 : « Vendredi 23 septembre. Au *Journal officiel*. Rapport de M. Jules Favre sur son voyage à Ferrières. C'est une admirable page d'histoire, l'une des plus poignantes que j'aie jamais lues. C'est déjà la réhabilitation, la revanche morale de la France. Entre les deux pays, entre les mœurs et les génies des deux nations, le contraste est frappant. Le bon sens, le droit, ce sentiment profond de l'humanité qui est le sentiment par excellence, tout ce qui fait la civilisation se trouve dans ce simple et merveilleux récit. L'émotion qui perce à chaque ligne vous envahit peu à peu et ajoute à l'effet saisissant. La démarche de Jules Favre a été un de ces rares actes politiques où l'âme d'un honnête homme l'emporte sur la ruse et la violence. Du même coup, il force le comte de Bismarck à reconnaître le gouvernement français et à démasquer brutalement le but de cette guerre. Si l'Europe reste sourde à ces révélations, à ce cri de la justice, du droit, de l'humanité outragée, tant pis pour elle. Sous le coup de mon émotion, j'écris à Jules Favre une lettre pour le remercier au nom du barreau de ce qu'il a fait pour le pays. Craignant cependant de trop engager mes confrères, je vais prendre le conseil de Dufaure qui m'approuve complètement et témoigne un vif enthousiasme pour le rapport dont il vient d'achever la lecture. » (*Voir note suivante.*)

jeunesse du Palais qui vous est chère, qui a déjà sa place et sa légende glorieuse dans l'histoire de la défense nationale, je vous adresse l'hommage respectueux de notre admiration et de notre gratitude. Quel que soit désormais le sort des batailles, la France est aujourd'hui vengée. Ses annales comptent une page immortelle de plus, et c'est à vous qu'elle la doit. » Dufaure ne ménageait pas non plus son approbation [1] : « Je veux vous dire... la vive adhésion que je donne à tout ce que vous avez fait et dit depuis le 4 septembre; je vous remercie de l'attitude que vous avez fait prendre à notre malheureux pays dans la crise cruelle qu'il traverse en ce moment. Par la dernière démarche que vous avez faite, vous avez fait éclater aux yeux du monde la justice de notre cause et donné à tout honnête citoyen de nouveaux motifs, s'il en était besoin, de la défendre avec la dernière énergie. »

D'aussi illustres témoignages [2] se passent de commentaires. Favre revenait de Ferrières dans une sorte d'apothéose et ses larmes elles-mêmes devenaient l'un des éléments de sa gloire. En somme, les débuts du nouveau ministre au quai d'Orsay lui valaient une popularité sans conteste [3], et nul gouvernant peut-

1. Lettre en date du 23 septembre. (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*) « S'il m'est permis, ajoutait Dufaure, de mêler une prière à mes remerciements, continuez jusqu'à la fin votre œuvre de salut national; ne laissez pas, avant la fin de la guerre, ébranler le gouvernement qui a été spontanément formé le 4 septembre, ne souffrez ni addition, ni retranchement, ni puissance rivale. Le moindre changement dans le pouvoir affaiblirait, j'en ai la conviction, cette confiance dont Paris est animé et qui est la principale condition de sa délivrance. »

2. Nous en pourrions invoquer bien d'autres, émanant de toutes les classes et de tous les partis. Le 23 septembre, la Chambre des Notaires de Paris lui faisait parvenir une adresse enthousiaste, et décidait le 30 que la réponse du ministre serait transcrite en entier au procès-verbal de la séance. L'infortuné abbé Deguerry, un camarade de jeunesse (Cf. *supra*, p. 15 et 16) lui envoyait le 25 l'expression « de son admiration et de sa reconnaissance ». « Comme vous et avec vous, ajoutait le curé de la Madeleine, nous avons foi en la justice de Dieu. » « Je serais bien heureux, écrivait à son tour Ernest Legouvé, de serrer la main qui a tracé ce noble et touchant récit. » (*Documents inédits communiqués par Mme G. Favre.*)

3. A l'acclamation des habitants du quartier des Champs-Élysées, et avec l'approbation de Carnot, maire de l'arrondissement, le nom de l'ancien ministre de l'Empire était effacé sur les plaques de la rue Billault, et remplacé par le nom de Jules Favre. Voir *le Siècle* du 26 septembre 1870. « La commission de l'inscription des rues, disait cette feuille avec quelque présomption, respectera sans aucun doute cette sorte d'acclamation populaire, décernée au ministre qui le premier a su faire de la diplomatie avec le cœur d'un homme et l'âme d'un grand citoyen. » Les milieux les

être ne fut jamais, dans ses paroles comme dans ses actes, plus près de la pensée et du cœur de la nation. Paris et la France fondaient sur le vice-président de la Défense nationale les plus grandes espérances, dont la réalisation ne dépendit que du succès de nos armes. Personne, alors, ne s'avisa de formuler contre lui ces accusations d'intransigeance dont, plus tard, les polémistes et les historiens bonapartistes devaient être si prodigues. A propos de Ferrières comme à propos de la circulaire du 6 septembre, ils ont imprimé que le refus, d'abord *a priori*, puis après échange de vues, des conditions de la Prusse, avait rendu impossible un traité inespéré pour nous, et acculé en quelque sorte Bismarck aux excessives rigueurs du traité de Francfort. L'un d'eux[1] accuse même Favre et ses collègues d'avoir dissimulé la vérité, « en exagérant les demandes de la Prusse! » Remarquons que la responsabilité de ce refus, dans lequel Favre eut certainement sa part, ne lui incombe pas plus qu'aux autres membres du gouvernement, et lui incombe même sensiblement moins. La seule décision de se rendre auprès de Bismarck trahit chez lui un désir de négociation, une soif de paix que ne partageait guère la majorité du Conseil, auprès de laquelle il fut même un instant suspect. En somme, quelle qu'eût pu être sa fermeté vis-à-vis du Chancelier et la sincérité de son indignation devant l'ambition allemande, Favre était revenu du château des Rothschild beaucoup plus enclin à un arrangement qu'il ne le déclarait, — allons plus loin, qu'il ne se l'avouait à lui-même. Il rapportait du camp des vainqueurs une idée très nette de la puissance de leurs armes et de l'efficacité de leur diplomatie ; à n'en pas douter, sa raison inclinait à lui dicter une attitude moins intransigeante, en même temps que son cœur le portait à réclamer de ses collègues et de la nation les résolutions les plus héroïques. Sa révolte, sa douleur à l'énoncé des clauses de l'armistice étaient, en somme, surtout d'ordre sentimental. Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que Favre n'a jamais fait allusion à

plus avancés, où devait se recruter la future Commune, partageaient à l'égard de Favre le sentiment général. A une réunion du Club Blanqui tenue le 21 septembre, les assistants avaient accueilli par des protestations et des murmures certaines attaques de Vermorel et de Blanqui contre le ministre des Affaires étrangères. (Voir sur ce point Molinari, *les Clubs Rouges*, p. 171.)

1. Canis, dans son *Histoire de la République française*, p. 167-168.

cet état d'âme, et qu'il a toujours très crânement revendiqué sa part dans la résolution belliqueuse du 20 septembre au soir [1]. Mais, à la lecture de la lettre par laquelle il avisait Bismarck de la rupture des négociations, à l'examen du passage de ses *Mémoires* où il rend compte de la séance nocturne du Conseil [2], on ne peut se défendre de cette impression qu'il subit alors, autant et plus qu'il ne le provoqua, l'entraînement de ses collègues.

Une des grandes préoccupations de Favre, dans la demi-retraite politique qui suivit pour lui les événements de 1870-71, fut d'établir que, dès les premiers succès de leurs armes, dès avant même l'ouverture des hostilités, nos vainqueurs avaient résolu l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, et que par conséquent les rigueurs du traité de paix n'avaient point été provoquées par l'intransigeance hors de propos du gouvernement de la Défense nationale [3]. Ses *Mémoires*, que nous avons si souvent cités, portent la marque de cette préoccupation. Le 4 janvier 1878, il écrivait à un publiciste qui avait renouvelé contre lui les attaques chères aux folliculaires bonapartistes [4] :

Lorsque je suis allé trouver M. de Bismarck à Ferrières, j'allais solliciter de lui un armistice pour convoquer une assemblée. Je n'y allais pas pour traiter de la paix. Je n'avais aucune qualité pour cela; et si nous avons causé de ces conditions éventuelles, cela a été à titre de pure conversation. Mon interlocuteur s'est du reste refusé à préciser et je n'ai fait que conjecturer sa pensée. Mais comme la mienne était claire et formelle, comme je ne pouvais admettre *aucune* cession de territoire, comme à ce moment j'étais constamment l'interprète de

1. Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 294) : « L'armistice n'a pu avoir lieu. On fait aujourd'hui croire qu'il eût été possible. Je déclare que l'on se trompe. »

2. Voir aussi en ce sens : Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 284) : « A mon retour de Ferrières, j'étais très ébranlé.... Je savais à quel point Paris était désarmé. Je savais que si l'ennemi avait été un ennemi vigoureux, un ennemi français, Paris aurait succombé. On a dit que Paris était imprenable.... Paris aurait été pris s'il avait eu vis-à-vis de lui un ennemi plus résolu et moins prudent. »

3. A l'appui de sa thèse, Favre avait réuni dans une sorte de petit dossier, qui nous a été conservé, tous les documents de nature à la confirmer; les analyser serait sortir de notre cadre. Nous verrons d'ailleurs qu'il s'expliqua longuement sur cette question à la tribune de l'Assemblée nationale, comme il l'avait déjà fait devant la Commission d'enquête.

4. Document inédit communiqué par Mme G. Favre.

tous les Français sans exception, il n'a pu être, il n'a été question ni de moins.... Du reste, depuis Ferrières, la lumière s'est surabondamment faite, et il faut toute la mauvaise foi bonapartiste pour essayer de l'obscurcir. Le livre de M. le général Ducrot, qui n'est pas suspect, sur la journée de Sedan, tranche la question sans admettre de réplique. *Le 2 septembre* au soir, dans la conférence qui a précédé la capitulation, M. de Moltke a déclaré que Strasbourg et *Metz*, l'Alsace et la Lorraine devaient être le prix de la victoire. Ceci se passait *dix-sept jours avant* Ferrières. Toutes les informations allemandes et françaises confirment ce document, et ceux qui m'attaquent sur ce point savent fort bien qu'ils mentent; l'habitude seule les excuse. Je vous écris ceci, monsieur, pour vous seul, jugeant absolument inutile de renouveler un débat que je considère comme souverainement jugé et qui est profondément douloureux pour tout cœur français.

Rien, depuis trente ans, n'est venu démentir la conviction de Favre, et l'histoire doit reconnaître qu'à défaut d'une paix sans gloire, le ministre avait su rapporter intact de Ferrières le trésor de l'honneur national.

CHAPITRE IX

LE SIÈGE ET L'ARMISTICE (22 SEPTEMBRE 1870 — 19 FÉVRIER 1871)

Le long siège qui commençait devait être un rude calvaire pour Favre. Nul cependant ne devait faire preuve durant ces quatre mois de plus d'activité[1], de plus d'énergie, de plus de courage. Déjà ministre des Affaires étrangères, il accepta, peu après le départ de Gambetta, la gestion du ministère de l'Intérieur; ces nouvelles fonctions lui imposèrent un véritable surmenage, ainsi qu'il l'a lui-même exposé[2] : « J'allais tous les jours au ministère de l'Intérieur vers les deux ou trois heures environ; j'y restais jusqu'à six heures et quand il y avait quelque chose de très important, j'y retournais après mon dîner, avant d'aller au conseil du Gouvernement. » Vice-président du gouvernement de la Défense nationale, il crut de son devoir de s'instruire de toutes les questions militaires, de participer de toutes ses forces à l'organisation de la défense de Paris. Sa nature ardente souffrait souvent de la lenteur et de la prudence de Trochu :

Je portais sans résignation, dit-il, le poids des incertitudes qui chaque jour devenait plus pesant, et j'aurais voulu l'alléger par une

1. Voir Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 297) : « Je ne me suis jamais couché avant trois heures du matin, depuis le 4 septembre jusqu'au mois de février ».
2. Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre. (*Annales de l'Assemblée nationale*. t. XXIII, p. 309.)

activité soutenue, par une série d'actes hardis que je croyais possibles, et qui me paraissaient conduire à un résultat avantageux. Je recueillais toutes les informations qui m'étaient données, je cherchais à m'éclairer près des officiers, je discutais des plans, puis je soumettais toutes ces idées au général. Il voulait bien m'écouter avec une bonté qui ne s'est jamais démentie et qui m'a peut-être trop encouragé à le fatiguer de mes critiques. Souvent j'ai passé la nuit à épier le canon dont la veille au soir il m'avait annoncé l'entrée en scène sur tel ou tel point[1].

J'aurais voulu, dit-il encore, des actions plus répétées, et principalement sur un ou deux points donnés une opération continue qui nous aurait peu à peu mis en possession de positions devenant elles-mêmes une base d'attaque plus avancée[2].

Il insista surtout sans cesse et avec force pour une utilisation plus complète de la garde nationale. Lorsque le 16 octobre sa mobilisation fut résolue, il adressa lui-même des instructions détaillées aux maires de Paris. Il eût voulu voir les forces disponibles lancées d'un même élan contre l'ennemi[3].

L'occasion de quitter Paris, qu'il avait déjà repoussée le 11 septembre, se représenta dans les premiers jours d'octobre. Apprenant que malgré son décret du 24 septembre, qui ajournait les élections à une date indéterminée, la délégation de Tours avait convoqué les électeurs pour le 16 octobre, le gouvernement décida le 3 qu'un de ses membres quitterait Paris en ballon pour aller prendre à Tours la présidence de la délégation avec la direction des affaires.

A l'unanimité, Favre fut désigné. Sans hésiter il refusa. En décidant une première fois de rester à Paris, il avait obéi à des raisons dont, plus que jamais, il sentait la force. Sur sa demande, sur celle de Trochu, qui craignait peut-être aussi pour le ministre des Affaires étrangères les difficultés du voyage, c'est Gambetta qu'on investit de cette mission. Ainsi que tous ses collègues, Favre estimait alors qu'il fallait tenter l'impossible pour que la France résistât jusqu'à l'extrême limite des forces nationales. « Nous avons tous pris, — devait-il déclarer

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 253.
2. *Ibid.*, p. 299.
3. Il lui était donné, en revanche, de constater et d'encourager les initiatives individuelles par lesquelles se manifestaient les forces morales de Paris. M. Yvose, grand industriel, lui remit un jour une somme de cent mille francs pour la défense nationale, sous la condition que sa générosité ne serait pas divulguée. (*Carnets inédits* de M. Léon de Montluc.)

plus tard[1], — la responsabilité de son départ (de Gambetta) : pour moi, je ne la repousse pas... et je confesse que, si c'était à refaire, je le referais. »

Les premiers jours du siège furent pour Favre des jours de tristesse, d'angoisse, presque de découragement[2]. De Ferrières déjà, il était revenu lassé et très éprouvé physiquement[3]. Au lendemain du 31 octobre, ses amis avaient peine à le reconnaître : « Il était horriblement changé et vieilli; sa longue figure avait encore grandi par l'amaigrissement; le front pâle, presque livide, des cheveux tombants, épais et gris, des yeux profondément enfoncés, caves, entourés d'un cercle bleuâtre, des lèvres décolorées, la taille courbée et comme écrasée, tout son être prouvait ses travaux et ses efforts, ses veilles, ses chagrins[4]. »

Jamais cependant il ne faiblit au cours de la lutte à laquelle il s'était dévoué en prenant le pouvoir. Il gardait l'espoir secret de reprendre avec Bismarck les négociations si douloureusement interrompues à Ferrières. Dès le début d'octobre, une occasion allait se présenter, qui le confirma pour quelque temps dans cette espérance. Deux officiers américains, le colonel Forbes et le général Burnside, avaient franchi le 1er octobre la ligne d'investissement, venant du quartier général prussien et porteurs d'une lettre de Bismarck informant les ministres étrangers restés à Paris qu'ils ne pourraient désormais communiquer avec leurs gouvernements que par des plis ouverts. Mais, le 2 octobre, ces Américains, au cours d'un entretien avec Favre, exprimaient à ce dernier le désir de se mettre à la disposition

1. Dans sa déposition devant la Commission d'enquête, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 295.

2. « L'air que nous respirions, raconte sa fille Geneviève, nous sembla dès lors horriblement pesant. Tous croyaient à une attaque prochaine, à un bombardement auquel il serait malaisé de résister plus de cinq jours. » (*Souvenirs inédits de Mme Geneviève Favre.*)

3. *Ibid.*

4. Cresson, *Cent jours du siège à la Préfecture de police*, p. 9-10. Le bruit courut alors que Favre songeait à demander à Thiers de prendre sa place au quai d'Orsay. E. Horn écrivait à Pest, à la date du 6 octobre (Voir *la Grande Nation*, Paris, Plon 1891, p. 134) : « Il y aurait une certaine ironie si, comme le télégraphe nous l'apprend, Jules Favre persiste à vouloir que Thiers lui prenne le portefeuille des Affaires étrangères.... Cela n'empêche pas que Favre ne soit sérieusement fatigué de son poste; son entrevue avec Bismarck aurait déjà pu le convaincre qu'il n'est pas du bois dont on fait les artistes politiques modernes, c'est-à-dire de sang et de fer. »

du gouvernement de Paris comme intermédiaires en vue d'une tentative de conciliation. Plein d'espoir dans le résultat de ces négociations, Favre accepta leurs bons offices, en les priant de manifester au Chancelier son vif désir « d'arriver à une transaction honorable ». Malheureusement la réponse de Bismarck, que MM. Forbes et Burnside lui rapportèrent le 9 octobre, n'acceptait un armistice de quarante-huit heures en vue des élections qu'en excluant du scrutin les collèges électoraux de l'Alsace et de la Lorraine, et de l'armistice les opérations devant Metz, avec refus de ravitaillement de la capitale pendant la suspension des armes.

Cette réponse fut pour le ministre des Affaires étrangères une cruelle déception, et Favre ne cacha pas au général Burnside que les conditions lui paraissaient inacceptables. Le jour même, à l'unanimité, le gouvernement les repoussait et chargeait le ministre des Affaires étrangères de rédiger une note pour réclamer un armistice de quinze jours, sans exception, avec ravitaillement, et l'élection des députés dans tous les départements. Ces exigences, Favre le savait, étaient la fin des négociations directes avec Bismarck.

Entre temps, la journée séditieuse du 8 octobre avait donné à Favre l'occasion d'exprimer aux officiers de la garde nationale, réunis sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les sentiments et les volontés du gouvernement[1]. Il leur avait dit la nécessité de l'ordre et de l'union en face de l'ennemi, et jamais peut-être la puissance de sa parole ne s'était mieux affirmée. « Entendez-vous, s'était-il écrié, l'appel suprême qui m'interrompt? C'est la voix du canon qui tonne et qui nous dit à tous où est le devoir. » Ces nobles accents avaient soulevé le plus grand enthousiasme[2].

Tous les efforts de Favre allaient se concentrer sur les négociations que Thiers poursuivait dans les différentes capitales de l'Europe. Par les rapports du directeur de son cabinet, de Chaudordy, parti de Paris pour Tours le 18 septembre, il en connaissait très imparfaitement les résultats. Il savait notamment que le Tsar se préparait à demander au roi de Prusse des sauf-conduits pour permettre à Thiers de venir conférer avec

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 433-434.
2. Cf. Michel Cornudet, *Journal du siège de Paris*, à la date du 9 octobre et Trochu, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 306-307.

lui à Paris. Son anxiété était grande. Il craignait que, de loin, ses intentions ne fussent mal connues et mal comprises. Dans une lettre à de Chaudordy, le 19 octobre, il exposa toute sa pensée : « Vous connaissez mes dispositions. Vous savez que je n'accepterai jamais une cession de territoire, même déguisée.... Ce qui n'empêche pas que j'accepterais demain un armistice, pourvu qu'il fût dans les termes du droit commun.... Je me résume : s'il faut abandonner un pouce du sol, pas de négociations; avec l'intégrité du territoire, elles sont toutes possibles[1]. » N'ayant pu aboutir par des négociations directes avec Bismarck, Favre exposait dans cette lettre à son représentant en province les idées directrices de son programme diplomatique. C'étaient : pour le présent, un armistice complet avec ravitaillement; pour l'avenir, une intervention des puissances neutres amenant une paix définitive respectant l'intégrité du territoire français.

Le 17 octobre, répondant par une nouvelle circulaire à la note dans laquelle Bismarck rectifiait certains points du rapport du ministre des Affaires étrangères relatif à l'entrevue de Ferrières et précisait notamment ses propres déclarations au sujet des exigences de la Prusse[2], Favre avait exprimé à nouveau la ferme volonté de son gouvernement de se refuser jusqu'au bout à toute cession territoriale. A vrai dire, il faisait un peu trop appel, dans ce document, aux idées de droit imprescriptible et de justice abstraite, et le Chancelier parlait un tout autre langage; mais on ne peut méconnaître, dans cette circulaire, la magnificence de la forme et la noblesse de l'inspiration. « Eh bien! écrivait-il, nous acceptons, devant notre pays comme devant l'histoire, la responsabilité de notre refus.... J'ignore quelle destinée la fortune nous réserve, mais ce que je sens profondément, c'est qu'ayant à choisir entre la situation actuelle de la France et celle de la Prusse, c'est la première que j'ambitionnerais. J'aime mieux nos souffrances, nos périls, nos sacrifices que l'inflexibilité de nos ennemis.... Et qui sait? L'histoire nous enseigne que les régénérations humaines sont par une loi mystérieuse étroitement liées à d'ineffables malheurs. La France avait peut-être besoin d'une épreuve suprême; elle

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 280-281.
2. Voir *supra*, p. 368, n. 2.

en sortira transfigurée.... » Cette profession de foi idéaliste rencontrait encore d'ardentes approbations[1]. L'attitude de Favre continuait à être jugée par l'opinion publique avec la plus sympathique faveur et même avec un très réel enthousiasme[2], dont il recevait de toutes parts les reconnaissants témoignages. L'Académie française notamment lui adressait la lettre suivante[3], datée du 20 octobre, qui n'a pas encore été imprimée :

Monsieur et cher Confrère,

Nous avons suivi avec un intérêt croissant et une sympathique émotion toutes les démarches où vous a successivement conduit, depuis le commencement du siège de Paris, votre zèle courageux pour la défense nationale.

Le cœur d'un patriote inspirait vos actes; il animait vos paroles. Orateur éloquent, vous vous êtes montré un tendre fils de cette noble France qu'en face de l'ennemi vous avez représentée si dignement, armé seulement de notre bon droit.

Votre dernière et récente réponse à la note du comte de Bismarck vous assure un titre de plus à la gratitude de notre pays et à l'estime du monde civilisé.

En défendant non plus seulement les *pierres de nos forteresses* d'Alsace et de Lorraine, mais *le droit des âmes* dans ces deux provinces françaises, vous avez marqué puissamment la différence qui sépare notre époque libérale du temps où les peuples ne comptaient, dans le partage des territoires après la guerre, que comme des troupeaux.

Vous avez rendu ainsi à la diplomatie sa dignité, à la guerre que nous soutenons sa juste cause, à la paix que nous espérons sa durable garantie.

L'Académie française aime à se rencontrer avec vous dans *ces régions abstraites de la philosophie* où vous nous montrez la source des droits de l'homme que la France n'a plus à conquérir, mais à conserver.

1. La presse de tous les partis abondait en ce sens. *Le Pays*, feuille bonapartiste, imprimait le 19 octobre : « La réponse de notre ministre des Affaires étrangères est telle qu'on devait l'attendre d'un homme de cette valeur.... Le cœur, l'humanité débordent dans le document de M. Jules Favre. »

2. Edgar Quinet lui disait le 18 octobre, au cours d'une entrevue : « Je vous félicite de vos réponses à M. de Bismarck; ces réponses sont des victoires.... Ce que vous avez été comme ministre des Affaires étrangères, soyez-le comme ministre de l'Intérieur. Ajoutez cette gloire à l'autre.... » (Voir Mme Edgar Quinet, *Journal du siège*, à la date du 19 octobre.)

3. Document inédit communiqué par Mme Geneviève Favre.

C'est comme témoignage de cet accord que l'Académie, cher et illustre confrère, charge les membres de son bureau de vous adresser en son nom cette expression de ses sentiments affectueux.

Le Directeur de l'Académie : J. DUFAURE.
Le Chancelier : AUGUSTE BARBIER.
Le Secrétaire-perpétuel : PATIN.

Cependant Thiers était arrivé à Tours le 21 octobre. Le même jour, de Chaudordy recevait du cabinet britannique une dépêche d'après laquelle l'Angleterre proposait aux deux belligérants un armistice pour que la France pût élire et convoquer une Assemblée nationale[1]. Après une longue délibération au siège de la délégation, Gambetta, par une lettre du 24, annonçait à Favre, avec l'arrivée du négociateur près les cours d'Europe, l'unanimité de ses collègues à accepter l'armistice, à condition qu'il fût au moins de vingt-cinq jours, avec ravitaillement. En ce qui concernait les élections, tout en se posant en principe comme adversaire d'une consultation nationale, Gambetta l'admettait toutefois, si l'ancien personnel gouvernemental, administratif et parlementaire du régime déchu était formellement exclu de l'éligibilité par une loi d'État. Cette lettre inquiéta vivement Favre. Gambetta, avec les conditions qu'il posait sur un ton presque menaçant au sujet des élections, n'allait-il pas devenir un obstacle insurmontable à la conclusion d'un armistice que Favre désirait tant depuis un mois?

« Je ne voulus point, dit-il, différer jusqu'à l'arrivée de M. Thiers pour réfuter ce que j'avais toujours tenu, ce que je tenais plus que jamais pour de dangereuses erreurs. » Et, dans une lettre du 28[2], d'un haut et ferme libéralisme, Favre se prononçait formellement contre toute mesure d'exclusion. « Si cet ostracisme, écrivait-il, est condamné par les principes, il l'est aussi bien par les faits.... Laissez faire l'opinion ; enchaînons-la par nos services, notre modération, notre amour passionné de la patrie.... » Cette réponse faisait présager un inévitable conflit. Les circonstances ne permirent pas qu'il éclatât encore.

Avec plus d'impatience que jamais, surtout depuis la dernière lettre de Gambetta, Favre attendait l'arrivée de Thiers. Fausses

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 284-287.
2. *Ibid.*, p. 287-288.

ou vraies, les informations des journaux au sujet de la mission de l'illustre homme d'État irritaient fort le ministre des Affaires étrangères, qui entendait poursuivre ses négociations dans le secret le plus absolu. Le 26 octobre, il se plaignait vivement à Ernest Picard d'une note de *l'Électeur libre*, feuille qui passait encore, à tort du reste[1], pour inspirée par le ministre des Finances. « *L'Électeur* de ce matin, écrivait-il[2], annonce que M. Thiers est à Paris *en vertu d'une demande de l'Empereur de Russie*. Il est vraiment intolérable que nous soyons toujours victimes des mêmes indiscrétions. Je ne sais plus comment les conjurer, et si mon amitié pour vous n'est pas un frein, que puis-je faire? Je vous prends pour juge : ce que je sens c'est que je ne puis continuer ainsi. »

Ce fut le 30 octobre, à quatre heures de l'après-midi, que Favre, au moment où il sortait d'une réunion des maires de banlieue tenue à l'Hôtel de Ville, apprit que Thiers franchissait les avant-postes. Il courut au quai d'Orsay et une demi-heure après il embrassait son « cher ambassadeur ». En même temps que tout le Conseil, il apprit de ce dernier la reddition de Metz, la situation peu favorable de l'armée de la Loire, la nécessité d'accepter le principe de l'armistice proposé par les puissances[3]. Le négociateur près les Cours de l'Europe trouva le ministre des Affaires étrangères empressé à entrer dans ses vues; il le déclara à la Commission d'enquête[4] de 1871 : « Jules Favre, auquel je m'étais attaché en le trouvant si bon, si généreux, si prompt à accueillir les idées de bon sens, fut fort heureux d'apprendre la possibilité de traiter ». On sait que Thiers fut chargé par le Gouvernement d'aller demander à Bismarck cette trêve sous condition de ravitaillement et de liberté des élections dans toute la France. Le départ du futur président de la République pour le quartier général prussien fut fixé à trois heures après-midi. Mais il ne devait pas quitter Paris sans percevoir les premiers grondements de l'émeute qui se préparait et que sa présence avait en partie provoquée.

Dès les premiers jours du siège, Favre s'était rendu compte que lui et ses collègues auraient à lutter contre d'autres ennemis

1. Voir à ce sujet notre *Ernest Picard*.
2. Lettre inédite communiquée par M. Paul-E. Picard.
3. Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 63-65.
4. T. I, p. 87.

que les troupes allemandes et que les mouvements révolutionnaires dont Bismarck l'avait menacé à Ferrières ne tarderaient peut-être pas à se produire. Certes, la journée du 8 octobre s'était terminée au milieu d'acclamations favorables au gouvernement, et le courageux et éloquent discours que le ministre des Affaires étrangères avait à cette occasion adressé aux officiers de la garde nationale n'avait pas peu contribué à assurer le maintien de l'ordre. Mais tout n'en restait pas moins à craindre de la part d'une population énervée par le siège et indignée par la succession de nos revers. N'avait-elle pas, dans la soirée du 30 octobre[1], appris coup sur coup la perte du Bourget enlevé trois jours avant par nos soldats aux troupes prussiennes, la reddition de Metz et les négociations de Thiers en vue d'un armistice?

Toute la matinée du 31, Favre était resté au ministère des Affaires étrangères. Il avait reçu plusieurs rapports signalant une certaine agitation dans Paris, mais aucun d'eux n'avait un caractère alarmant : des gardes nationaux se réunissaient à Belleville et à la Villette, des groupes se formaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les maires d'arrondissement, convoqués par le maire de Paris, s'assemblaient pour délibérer sur l'opportunité des élections municipales. Il travailla avec Thiers, prépara son départ, et vers midi et demi tous deux se mirent à table pour déjeuner.

Ils étaient à peine assis qu'un télégramme de Jules Ferry demandait à Favre de venir à l'Hôtel de Ville. La foule qui entourait le palais municipal grossissait de minute en minute; ses démonstrations étaient menaçantes; elle paraissait devoir forcer les grilles. Quelques instants après, Ferry lui-même arrivait. Il confirma que d'un instant à l'autre l'Hôtel de Ville risquait d'être envahi, puis il ajouta : « Nous n'avons pas assez expliqué à la population de Paris ce que c'est que cet armistice : il faut que nous fassions une nouvelle affiche pour le public,

1. « 30 octobre 1870. Il paraît que M. Jules Favre est bien mal renseigné par ses agents. Il a dit et répété que demain la journée ne serait pas aussi mouvementée que beaucoup le supposent et que le calme ne cesserait point de régner. Nous verrons bien (*sic*). » (*Journal inédit d'un insurgé, communiqué par M. Moreau-Montéléon.* Ce précieux document, rédigé par un témoin oculaire, concorde d'une manière frappante avec les différents récits de la journée du 31 octobre, notamment avec ceux de Favre et de Jules Simon; nous aurons de nombreuses occasions de nous y référer.)

donnant des éclaircissements complets. » En toute hâte on rédigea une affiche et Jules Ferry repartit aussitôt pour la faire apposer sur les murs de Paris[1]. Quelques instants après un nouveau télégramme apprenait à Favre qu'une députation suivie d'une foule nombreuse avait pénétré dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Il n'hésita plus ; il prit congé deThiers, l'embrassa, monta en voiture et s'éloigna rapidement dans la direction du danger.

A la sortie du ministère, il rencontra Ernest Picard qui venait conférer avec lui.

« Ferry a besoin de soldats pour se défendre, lui dit le ministre des Finances, il n'a pas besoin de nous ; nous nous réunissons au ministère des Affaires étrangères, nous ferions bien d'y rester et de ne pas aller affronter une journée dangereuse.

— Nos amis y sont, répondit Favre, nous ne pouvons guère nous dispenser d'y aller.

— Si vous le voulez absolument, dit Picard, allons-y donc, mais nous ferons une faute. » Et il monta dans la voiture[2].

Près de l'Hôtel de Ville, Favre et Picard se heurtèrent à une foule compacte qui leur barra le passage. Ils firent un détour pour aller à la Préfecture de police prendre des renseignements. On ne put leur en donner. Ils réussirent enfin, en passant du côté de la caserne, à pénétrer dans l'Hôtel de Ville. Il était à peu près deux heures.

Lorsqu'ils rejoignirent leurs collègues, le général Trochu, Jules Simon et Pelletan les avaient quittés pour aller recevoir dans la grande salle une députation qui venait de monter. Favre se rendit auprès d'eux, à temps pour se faire interpeller sur l'armistice par Maurice Joly, orateur des révolutionnaires, et pour s'entendre accuser de pactiser avec l'ennemi en désertant la défense. De retour dans la salle de réunion du gouvernement de la Défense nationale, il prit part à la délibération, vive et confuse, qui s'engagea aussitôt, se prononçant nettement, avec la majorité de ses collègues, contre l'élection d'une Commune, la constitution d'une autorité rivale de celle du pouvoir

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*. Déposition de Ferry, t. I, p. 407.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*. Déposition de Picard, t. I, p. 479-480.

établi, contre l'admission de nouveaux membres dans le sein du Conseil[1].

Lors de l'invasion de l'antichambre de la salle du gouvernement par les insurgés, il joignit ses efforts à ceux de Trochu et de Ferry pour tâcher de les contenir. Les trois ministres de la Défense nationale n'ayant réussi qu'à déchaîner les cris de « Pas d'armistice! la guerre! la levée en masse! », ils reprirent leurs places autour de la table du Conseil: Favre s'assit très calme, ayant à sa droite le général Trochu, à sa gauche Garnier-Pagès, devant lui Jules Simon et Picard[2]. Les hommes de Flourens ayant, presque au même instant, pénétré dans la salle et entouré les ministres d'un cordon de gardes l'arme au pied, Favre, dans un sursaut d'indignation, tenta une dernière fois avec Ferry de tenir tête aux envahisseurs, mais leurs voix furent aussitôt couvertes par les roulements du tambour. Flourens, botté et éperonné, escaladait la table, sur laquelle il allait exercer pendant quelques minutes sa légendaire dictature. Tous les collègues de Favre, Favre lui-même refusaient, avec une fermeté qui ne se démentit pas, de donner leur démission et d'abdiquer devant l'émeute[3]. « Vous êtes, leur disait Favre, le parti de la violence, vous voulez détruire l'œuvre du 4 septembre, — votre œuvre. Nous ne céderons pas. Nous ne rendrons nos pouvoirs[4] qu'au peuple librement assemblé dans ses comices, au peuple de Paris tout entier! »

Et le négociateur de Ferrières, toujours assis à côté de Trochu, attendait avec patience la fin de ce qu'il était tenté de prendre pour une comédie. Il avait envoyé son secrétaire Hendlé rassurer sa famille[5], et remis quelques instants après à un

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 329.

2. Trochu, *Œuvres posthumes*, t. I, p. 374-375 et *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 331.

3. « M. Jules Favre a dû changer d'avis. Il a rabattu de sa superbe d'hier. Tout à l'heure, à l'Hôtel de Ville, il n'a même pu se faire entendre quand il a voulu protester à l'entrée des tirailleurs de Flourens. Malgré les grands airs indignés qu'il affectait, il était blême de peur ou peut-être de colère. » (*Journal d'un témoin oculaire*, à la date du 31 octobre. *Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon.*)

4. Voir, sur ces paroles de Favre, Francis Wey, *Chronique du siège de Paris*, p. 112, et Saint-Auvent, *Histoire de la Guerre franco-prussienne*, p. 195.

5. « Jules Favre est prisonnier... avec Jules Simon et Garnier-Pagès. La vie de ces hommes ne tient qu'à un fil; le plus léger incident, quelque panique subite entraînerait leur mort. Bien qu'ils soient coupables d'impéritie et qu'ils aient commis de grandes fautes, j'avoue qu'en ce moment

garde national de l'ordre le billet suivant, à l'adresse de sa fille aînée :

Ma bien chère Minette, ne t'inquiète pas, je suis retenu à l'Hôtel de Ville. J'y passerai probablement la nuit. Il est très doux de souffrir quelque chose pour la cause de la justice. Je vous embrasse tous du meilleur de mon cœur.

A peine avait-il terminé ces lignes, qu'un insurgé lui avait arraché le papier des mains. Favre l'avait ressaisi avec force, et, devant ses protestations indignées, les envahisseurs avaient laissé passer l'inoffensif message[1]. Hendlé, d'ailleurs, ne devait pas perdre son temps : nous le retrouvons à neuf heures du soir au club des Folies Bergères, où il venait réclamer la levée des bataillons restés fidèles[2].

Cependant Favre demeurait impassible au milieu des fusils, répondant à tous ceux qui venaient le sommer de démissionner qu'ils n'obtiendraient rien de lui. Tout à coup, entre sept et huit heures[3], on entendit un grand bruit au dehors; la porte qui conduisait au grand escalier s'ouvrit avec fracas. C'étaient les gardes nationaux du 106e bataillon qui venaient au secours

leur fin tragique aurait de funestes conséquences pour la République.... J'aperçois M. Jules Favre qui cause avec Hendlé, son secrétaire. De quel message va-t-il le charger? quelque mission pour cet odieux Ferry, sans doute. » (*Journal d'un témoin oculaire*, à la date du 31 octobre. *Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon.*)

1. Ce document a été reproduit en *fac-simile* par Paul Maritain, *op. cit.*, p. 69. Il porte encore les traces de la violence avec laquelle il avait été arraché des mains de Favre et repris par ce dernier. Emmanuel Arago, dans son livre *l'Hôtel de Ville au 4 septembre et pendant le siège*, p. 261, rapporte aussi cet incident. Cf. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 305) : « Il m'est arrivé une chose assez étrange. J'étais assis devant la table où les chefs étaient montés, je voyais leurs pieds et leurs bottes. Je me suis mis à écrire. Il y en a un, dont je connais le nom, mais il est inutile de le dire, qui a attendu que j'eusse signé pour m'arracher ma lettre; je me suis précipité sur lui et je lui ai arraché ma lettre par un mouvement de vivacité, en lui disant : « Vous êtes un drôle! » Et je l'injuriai très violemment. « Je suis votre captif, eh bien, pour votre condamnation, je vais vous lire la lettre. » J'écrivais à ma fille pour lui faire savoir que j'étais captif, j'avais même mis des mots d'intérêt pour ceux qui m'avaient ainsi incarcéré. « Voilà votre condamnation », lui dis-je! Cela produisit un moment d'émotion, et puis on pensa à autre chose. »

2. Alfred Berthezène, *Histoire de la troisième République*, p. 142 et suiv.

3. Favre (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 334), donne huit heures; Emmanuel Arago (*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 454), donne sept heures.

du gouvernement. Favre vit un groupe s'avancer jusqu'au général Trochu et l'entraîner au dehors avec Jules Ferry, Emmanuel Arago et Pelletan. Il essaya de les suivre; il fut violemment repoussé jusqu'à sa place où il revint s'asseoir [1]. Jules Simon, Garnier-Pagès, le général Le Flò avaient été retenus comme lui [2].

On connaît les scènes de désordre qui suivirent. Flourens ne tardait pas à donner l'ordre d'arrêter Favre et Jules Simon qui se trouvaient ensemble dans la salle. « Il sauta à bas de la table, raconte Jules Simon, et nous conduisit lui-même dans l'embrasure d'une des fenêtres qui donnaient sur le quai; les embrasures étaient énormes et formaient une sorte de cabinet. Il donna l'ordre de nous faire asseoir et veilla à ce qu'on nous apportât des fauteuils. Il nous entoura d'un cordon de ses hommes et leur donna cette consigne :

« Je vous recommande d'avoir le plus profond respect pour ces deux messieurs. Si on essaye de les enlever, vous leur brûlerez la cervelle.

— Oui, commandant [2]. »

Cette dernière consigne, fort heureusement, ne devait pas trouver l'occasion d'être prise à la lettre; cependant Favre pouvait déclarer plus tard, sans manifester la moindre frayeur rétrospective : « Je me suis mis (*sic*) dans un petit coin, où on m'a tiré un ou deux coups de fusil par-dessus la tête, et je crois que c'était par maladresse et non volontairement [3] ».

Blanqui venait d'arriver dans la salle. Les insurgés s'occupèrent alors d'organiser leur victoire. Pendant qu'ils délibéraient, Favre vit Millière s'approcher de lui. Il venait lui proposer la liberté, en même temps qu'à Jules Simon :

1. Favre rapporte qu'un jeune avocat du barreau de Paris, dont il a malheureusement oublié le nom, tint à honneur de rester auprès de lui au cours de ces heures tragiques.

2. Jules Simon, *le Soir de ma journée*, p. 138-139. Le *Journal d'un témoin oculaire*, déjà cité, ne manque pas de noter ce changement de situation : « Jules Favre disparaît à mes yeux, dans un remous de la foule. Se serait-il échappé? Le bruit en court un moment.... Non, Jules Favre ne s'est pas éclipsé. C'était une rumeur qui avait circulé un moment.... Je l'aperçois... et, si je ne fais erreur, il a été confié à la garde de ce vieux fou d'Allix. » (*Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon.*) Dans le récit plein de vie qu'il a donné de sa captivité, Favre nous rapporte avec humour l'attitude de son gardien, le bon Allix, inventeur bien connu des *escargots sympathiques* et futur membre de la Commune.

3. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Jules Favre. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 305.)

« Vous n'avez, dit-il, qu'à signer votre démission. Elle n'est plus que la constatation d'un fait, puisque, en nous acclamant, le peuple vous a destitués. Mais nous n'entendons pas usurper le pouvoir. Demain nous réunirons les électeurs; ils se prononceront, et vous remettrez votre portefeuille au nouveau gouvernement; jusque-là vous conserverez vos fonctions. Seulement signez votre démission.

— Je ne veux pas vous répondre, répliqua Jules Favre, je ne le peux même pas; car, par le fait de la violence que vous exercez sur ma personne, je ne suis plus qu'une chose, ma volonté est liée à ma liberté.... Laissez-moi sortir et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour que cette insurrection se termine sans effusion de sang; nous avons un tel intérêt à éviter la guerre civile qu'aucun sacrifice fait dans ce but ne doit nous coûter. Étant retenu par vous contre tout droit, par un crime que rien n'excuse, je ne puis entrer en pourparlers avec vous : faites de moi ce que vous voudrez, et ne vous fatiguez pas à me demander ce que je suis résolu à vous refuser. » Millière insista. Mais de Favre comme de Jules Simon, il n'obtint qu'une réponse : « Nous ne signerons rien [1] ». En désespoir de cause, il s'éloigna. On le vit bientôt sur une table réclamer le silence :

« Citoyens, dit-il, vous voulez que les membres du gouvernement déchus donnent leur démission. (*Oui! Oui!*) Cela est tout à fait inutile puisque vous les avez révoqués. Ils ne sont plus rien; en leur demandant de signer leur démission vous exigez d'eux une lâcheté.... » Puis, malgré les murmures que ses paroles avaient soulevés dans une partie de l'assistance, il revint vers les deux prisonniers. « Vous allez sortir, leur dit-il, on va vous faire place. » Favre et Jules Simon se levèrent aussitôt et se dirigèrent vers la porte. Mais dans la salle les avis étaient partagés. Blanqui apparut à son tour sur la table et déclara qu'il ne fallait pas se dessaisir des otages. Pendant que quelques assistants s'efforçaient de frayer un passage aux deux captifs, d'autres, le plus grand nombre, s'opposaient à leurs efforts : « Nous ne pouvons pas risquer une lutte », — dit Favre à Jules Simon, — et tous deux retournèrent prendre leur

1. Voir Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 306) : « Millière et Flourens m'ont demandé un engagement pour qu'on ne les poursuivît pas, et il est tout naturel que je le leur aie carrément refusé. »

place dans l'embrasure au milieu de leurs gardes qui ne se faisaient pas faute de les insulter [1].

Favre mesura avec angoisse l'étendue du désastre qui menaçait son œuvre commencée. Il songeait surtout à Thiers dont il ignorait le sort. « J'aurais donné, dit-il une partie de mon sang pour le savoir à l'abri. » Un officier de la garde nationale parut deviner ses inquiétudes. Il s'approcha et lui dit que Thiers avait été arrêté. Fabre soupçonna un mensonge : « En êtes-vous bien sûr? » répondit-il en regardant fixement le capitaine. Celui-ci se troubla et s'en alla, laissant le ministre des Affaires étrangères à peu près rassuré.

Quelque temps après, vers dix heures, Dorian s'approcha des deux prisonniers. On sait que, bien que membre du gouvernement, il était populaire parmi les insurgés, et que son nom figurait sur la liste des titulaires du nouveau pouvoir proposés par Flourens. Il venait suggérer un arrangement. Ce fut Favre qu'il essaya d'abord de persuader. Il insista auprès de lui très affectueusement, lui demandant de passer dans une salle voisine où ils pourraient causer et s'entendre. Il se heurta à une résistance inflexible [2].

Vous me peinez, lui dit Favre, beaucoup plus que vous ne pouvez le croire. Je vous conjure de me laisser ici, je m'y trouve fort bien, et je ne veux converser avec qui que ce soit. Pour que j'aie le courage de vous refuser, il faut que ma résolution soit bien inébranlable, n'essayez pas de m'en faire changer [3].

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 337, et Jules Simon, *le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 167.

2. « Dorian entre dans la salle. Il est, assure-t-on, chargé d'une mission de conciliation. Il s'entretient avec Jules Favre qui fait des signes de tête négatifs très répétés. Il y a lieu de croire que l'arrangement proposé ne lui plaît pas.... Mais voici Delescluze qui s'approche à son tour de Jules Favre. L'entretien n'a pas l'air d'être empreint de beaucoup d'aménité. Il est d'ailleurs fort court. On en a fini avec les négociations, paraît-il. » (*Journal d'un témoin oculaire*, à la date du 31 octobre. *Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon.*) Favre, dans son récit, ne fait aucune allusion à ce court entretien avec Delescluze.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 337-338. Dorian devait, il est vrai, déclarer plus tard que ses propositions de « transaction » avaient été acceptées « avec effusion » (l'expression est de Millière) par Favre; ce dernier opposa à cette légende d'un engagement quelconque des deux illustres prisonniers envers les insurgés la dénégation la plus absolue, corroborée d'ailleurs par le témoignage de Jules Simon. (Cf. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, Rapport Daru, *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXI, p. 86.)

Cependant la salle se faisait moins hostile. Des insurgés s'approchaient et venaient sans colère regarder les deux prisonniers comme des bêtes curieuses. La curiosité devint de la bienveillance : « Citoyens, dit enfin un assistant, vous avez peut-être besoin de quelque chose ». Et l'on apportait une bouteille de vin avec quelques vivres. Jules Simon refusa. Mais Favre mourait de faim; il était dix heures et demie; il accepta [1]. Son compagnon de captivité lui rappela en riant Louis XVI mangeant un poulet dans la loge du logographe d'où il assista à sa déchéance. En riant aussi, Favre répondit qu'il allait être mieux préparé pour le martyre [2]. Il mangea de fort bon appétit, puis s'appuya contre la muraille de l'embrasure et s'endormit.

Vers minuit et demie, la chaleur devenue suffocante le réveilla. Il voulut ouvrir la croisée pour respirer; à l'instant deux coups de feu tirés du quai l'obligèrent à la refermer. C'étaient les gardes nationaux conduits par Jules Ferry qui, croyant à une attaque, avaient ouvert le feu sur lui. Le dénouement en effet était proche. Les troupes rassemblées par Picard et dirigées par Ferry faisaient déjà le siège de l'Hôtel de Ville.

« Vous êtes nos prisonniers, dit à Favre et à Jules Simon un de leurs gardiens, et nous sommes les prisonniers de Ferry; je ne sais pas comment nous allons sortir de là. » La position devenait tout à fait critique. « Si un ivrogne ou un fou, dit Favre, tirait un coup de fusil, il y aurait ici une boucherie [3]. » Les assiégés eux-mêmes étaient fort inquiets; ils pressaient les deux prisonniers [4] : « Donnez des ordres pour que vos amis nous laissent passer.

— Nous sommes prisonniers, nous ne donnerons aucun ordre.

1. « Tiens, voici des marchands qui entrent avec des paniers pleins de victuailles. Chacun se restaure. Je me restaure aussi et j'aperçois Jules Favre qui mange du saucisson de fort bon appétit.... Je fais le tour de la salle, le tumulte est moindre. Il y a un certain nombre de gens qui dorment. Je vais revoir nos otages. Tiens, Jules Favre qui dort! Il a donc la conscience plus tranquille que je ne le croyais (*sic*). (*Journal d'un témoin oculaire*, à la date du 31 octobre. *Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon*.)

2. Jules Simon, *le Soir de ma journée*, p. 141.

3. *Ibid.*, p. 139.

4. « Mais le bruit reprend de plus belle, on entoure les otages, on veut les obliger à donner leur démission.... Jules Favre semble résister avec la plus grande énergie. » (*Journal d'un témoin oculaire*, à la date du 31 octobre. *Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon*.)

— Vous ne sortirez de la salle que pour être fusillés.

— Faites ce que vous voudrez, cela ne nous regarde pas[1]. »

Vers une heure, très vive alerte. De violents coups de crosse retentissent aux portes d'une salle voisine. Les gardiens de Favre et de Jules Simon apprêtent leurs armes et mettent en joue les deux captifs. Mais ils hésitent et le bruit s'éloigne. Les armes se redressent.

Bientôt après, c'est la délivrance. Le tumulte recommence au dehors, grandit, se rapproche, arrive jusqu'aux portes. De nouveau les prisonniers sont couchés en joue; mais la garde nationale entre aux cris de « Vive la République! » Favre n'est cependant pas encore hors de danger. Un homme s'approche de lui, le saisit, introduit deux baguettes de tambour dans sa cravate blanche plusieurs fois enroulée autour de son haut col et se met à le faire pivoter comme pour l'étrangler; deux fois il lui crie : « Donne ta démission! »; deux fois Favre répond « Non! » Mais on arrive jusqu'à lui. Ses amis sont là qui lui prennent les mains; il est sauvé[2]. Son départ[3] n'est qu'une longue ovation. Avec ses collègues il se rend chez le général Trochu arrêter les premières mesures. A quatre heures enfin il peut aller retrouver les siens.

D'après tous les témoignages impartiaux, Favre avait conservé constamment, au cours de cette nuit historique si grosse de conséquences, la même attitude de calme et fière énergie. Il avait opposé aux injures comme aux menaces une véritable sérénité et une sorte de détachement hautain qui n'était pas sans grandeur. Lors des scènes tumultueuses de l'après-midi, après l'irruption de Flourens et de ses amis, il n'avait manifesté aucune émotion apparente, et sa main qui ne tremblait pas n'avait cessé de tracer, sur la feuille blanche placée devant lui, des hiéroglyphes et des dessins bizarres, notamment un fer de lance. Il n'était sorti de ses méditations

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale*. Déposition de Jules Simon, t. I, p. 498.

2. *Souvenirs inédits de Mme G. Favre*. Ce dramatique incident eut pour témoin M. Cuvrut, capitaine de chasseurs, entré à l'Hôtel de Ville avec les troupes de l'ordre, et qui fut assez heureux pour arracher Favre à ce dernier péril.

3. « Jules Favre sortit un des premiers, toujours blême, hautain. Sa haine pour le peuple avait encore grandi pendant ces quelques heures où il était resté son prisonnier. » (*Journal d'un témoin oculaire*, à la date du 31 octobre. *Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon*.)

que pour lancer aux chefs de l'émeute ces apostrophes foudroyantes dont il avait le secret, et les témoins de ces scènes révolutionnaires se souviennent encore de sa noble attitude lorsqu'il criait à Flourens : « Je vous promets, monsieur, de ne jamais faire partie d'un gouvernement que vous venez de déshonorer [1] ».

Dès le lendemain de l'insurrection, un dissentiment grave éclatait au sein du gouvernement. Fallait-il poursuivre les insurgés? Parmi ceux qui demandèrent et firent prévaloir une politique de ferme répression, Favre fut au premier rang. Le 1er novembre, avant la réunion officielle du gouvernement, il tint avec Trochu, Ferry et Picard une séance préparatoire où l'on décida que le premier acte du gouvernement devait être l'ordre d'arrestation des chefs de l'insurrection [2]. Après la démission du Préfet de police Edmond Adam, ce fut lui qui proposa pour ce poste de confiance Cresson qu'il considérait comme un homme courageux et résolu [3]. La révocation de Raoul Rigault fut pour Favre un cas de conscience; Cresson relate [4] ses hésitations à ce sujet.... « Raison déterminante pour le cœur du ministre, — nous dit l'ancien préfet de police, — Raoul Rigault, dans les luttes électorales de la fin de l'empire, s'était déclaré en public son ennemi personnel. Ce furieux avait poursuivi l'orateur, candidat libéral, d'injures et d'attaques indignes; il répugnait au vice-président du gouvernement de paraître se venger en frappant le clubiste devenu fonctionnaire.... La générosité du ministre ne modifia pas ma résolution : il me fallait tout au moins la destitution du commissaire de police Raoul Rigault. Je ne pus l'obtenir que dans la soirée. Seulement, au moment où le général Trochu mit la main sur la plume pour signer l'acte légal de la révocation, Jules Favre, ministre de l'Intérieur, prit la résolution d'écrire son nom sur l'instrument nécessaire. »

Dans sa proclamation du 3 novembre aux habitants de Paris [5], le vice-président du gouvernement s'attachait à enlever aux élections des maires et adjoints toute apparence de capitu-

1. *Journal d'un témoin oculaire*, à la date du 31 octobre. *Document inédit communiqué par M. Moreau-Montéléon.*
2. Trochu, *Œuvres posthumes*, t. Ier, p. 394.
3. *Ibid.*, p. 316.
4. *Cent Jours du siège à la Préfecture de Police*, p. 47-49.
5. *Gouvernement de la Défense nationale* t. II, p. 16-17.

lation. Plus que jamais au moment où, avec l'appui de l'Europe, de nouvelles négociations se poursuivaient en vue d'un armistice, Favre sentait la nécessité d'apparaître comme un gouvernement solide et fort. Sans doute les 557 996 voix obtenues le 3 novembre montraient que le gouvernement de la Défense nationale était encore très populaire à Paris. Mais il fallait de plus, par des mesures énergiques, prévenir toute nouvelle crise. Plus que jamais aussi, au lendemain de l'alerte du 31 octobre, Favre pensait qu'il importait de donner à la France un gouvernement légal, de conclure un armistice, de faire des élections. Il attendait avec impatience le résultat des négociations engagées à Versailles.

Enfin, dans la nuit du 5 au 6 novembre, il fut averti que Thiers serait au pont de Sèvres le lendemain matin à neuf heures. Ne jugeant pas prudent de rentrer dans Paris, Thiers demandait à Trochu et à Favre de venir conférer avec lui. Trochu craignit d'ajouter encore à la surexcitation des esprits et il demanda au général Ducrot de le représenter. Ce fut avec lui que Favre prit la route du pont de Sèvres le samedi matin 6 novembre[1].

Un peu avant neuf heures, raconte-t-il[2], M. Thiers, escorté de plusieurs officiers prussiens, parut sur la rive opposée à la nôtre. Je le vis, non sans émotion, monter dans la frêle et dangereuse embarcation qui faisait le service des parlementaires. Le froid était très vif, et j'admirais une fois de plus le zèle patriotique qui lui faisait oublier son âge, et braver des fatigues devant lesquelles de plus jeunes auraient reculé. Je le reçus avec d'autant plus de joie que j'avais craint de ne pas le revoir. Nous ne pouvions délibérer en plein air. Une maison de campagne en ruine, située à gauche de la route, nous fut indiquée par le chef de poste; nous nous y rendîmes. Assis sur un escabeau, dans une pièce glacée, ouverte à tous les vents, M. Thiers nous exposa le résultat de sa mission.

On sait que le futur président de la République apportait le refus de l'État-major allemand d'accorder aucun ravitaillement, mais qu'il lui semblait toutefois possible de faire des élections, soit au moyen d'un armistice sans ravitaillement, soit en dehors de tout armistice. Favre et Ducrot répétèrent qu'il serait impossible de faire accepter à la population de Paris la

1. Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 98.
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 23-25.

première solution; Thiers se rabattit sur la seconde, qu'il défendit avec insistance, et que ses deux interlocuteurs finirent par adopter. L'entretien durait depuis deux heures. Favre se chargea de transmettre ces propositions aux autres membres du gouvernement et Thiers reprit le chemin de Versailles, où il devait recevoir le lendemain la réponse définitive[1].

Comme il était facile de le prévoir, cette réponse fut un refus. Pour la troisième fois en moins de deux mois, Favre voyait ses efforts pour conclure un armistice aboutir à un échec[2]. Tenace, énergique, il ne désespéra pas. Il voulait un armistice, il voulait des élections; il était résolu à tout tenter pour les obtenir :

Je n'ai jamais perdu de vue, dit-il[3], l'exécution de ce plan qui seul pouvait, à mon sens, sauver la France, en lui donnant un gouvernement libre faisant tête à l'ennemi pour le combattre ou pour traiter avec lui.

Le jour même, il se remit à l'œuvre. Il comptait beaucoup pour réussir sur l'appui des grandes puissances neutres qui venaient de faire une tentative infructueuse auprès de Bismarck et qu'il pouvait croire indisposées par les procédés du gouvernement prussien. C'est vers elles qu'il se tourna. Très significative à cet égard est la note qu'il rédigea dès le 5 novembre pour faire connaître à Thiers le rejet des conditions de Bismarck[4]. Il s'attachait à rejeter sur la Prusse seule toute la responsabilité de la rupture. La circulaire qu'il adressait le 8[5] aux agents diplomatiques français à l'étranger répondait à la même préoccupation. Le ministre était d'ailleurs si profondé-

1. Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 99-102.
2. Valfrey, *op. cit.*, t. II, p. 13, remarque très justement à ce propos : « Enclin par tempérament et par disposition d'esprit à une politique humanitaire, il (Jules Favre) continuait cependant à subir et à personnifier la doctrine de la guerre à outrance. »
3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 47.
4. *Ibid.*, p. 20. — « Favre et Picard... écrivait le Chancelier à propos de cette note — aspirent au rétablissement de la paix; mais ils sont trop faibles vis-à-vis de leurs collègues pour faire triompher leurs idées. » (Voir à ce sujet Eug. Seinguerlet, *Propos de table du Comte de Bismarck*, p. 272.)
5. *L'Univers* du 10 novembre publiait une lettre de M. d'Hulst, dans laquelle les membres du gouvernement du 4 septembre étaient fort durement traités : « Il faut faire grâce, — disait toutefois le futur prélat-député, — à M. Jules Favre, pour avoir par deux fois prêté à l'honneur indigné de la France un langage digne de sa grandeur ».

ment persuadé de la nécessité de procéder à des élections qu'il était partisan de les faire même sans armistice. Lorsque la question vint à nouveau devant le Conseil le 11 et le 12 novembre, il défendit cette solution[1]. Une deuxième fois le gouvernement repoussa cette idée. Mais, battu de ce côté, Favre envoyait, dès le 15, de nouvelles et pressantes instructions à de Chaudordy, qu'il réitérait le 19[2]. C'était dans un appui moral, matériel même des puissances que Favre plaçait maintenant tous ses espoirs. Mais cet appui, l'obtiendrait-on tant que les armées prussiennes apparaîtraient à tous comme les maîtresses incontestées du pays? La diplomatie de Favre réclamait un succès militaire, il mit tous ses efforts à l'obtenir. « Je ne cessais, dit-il[3], de poursuivre de mes impatiences les lenteurs de l'autorité militaire, convaincu que si l'on ne parvenait pas à chasser l'armée assiégeante, on pourrait au moins obtenir sur elle un avantage après lequel un arrangement honorable aurait plus de chances de succès. »

Tout d'ailleurs recommandait une action énergique : l'agitation croissante des clubs où l'on accusait ouvertement le gouvernement d'incapacité et de trahison[4], l'épuisement prochain des vivres, les bonnes nouvelles enfin qui arrivaient du dehors. Le 14 en effet, Paris apprenait la victoire de Coulmiers, le 18, la reprise d'Orléans. Favre harcelait Trochu. Tous les jours, il allait le voir en particulier et ne lui ménageait

1. Notes Dréo, p. 484 et suiv.
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 50-51.
3. *Ibid.*, p. 47.
4. Les journaux révolutionnaires allaient très loin dans cet ordre d'idées, et c'est contre Favre qu'ils dirigeaient leurs plus violentes polémiques. *Le Temps* ayant publié la fausse nouvelle d'une victoire du général Cambriels dans les Vosges. Favre avait cru devoir, dans l'*Officiel* et par voie d'affiches, mettre la population en garde contre les bruits tendancieux, et dénoncer dans cette nouvelle, mise en circulation le 2 novembre, veille du plébiscite, « une manœuvre compliquée de faux destinée à devenir, après le vote, le texte d'une accusation calomnieuse contre le gouvernement ». Le ministre imputait cette manœuvre aux « auteurs de l'attentat du 31 octobre ». *L'Électeur libre* de Portalis et *le Combat* de Millière relevèrent cette accusation avec la dernière violence. Millière surtout se montra menaçant, et l'on rencontre déjà, dans ses articles, la menace du scandale futur qu'il n'hésitera pas à déchaîner. « Vous avez, monsieur Jules Favre, écrit-il, l'accusation trop facile : *vous parlez de faux comme un homme qui n'aurait fait que cela toute sa vie.* » Favre devait retrouver devant lui l'homme de *l'Électeur libre* et l'homme du *Combat*. Voir à ce sujet l'*Officiel* du 3 novembre, *le Combat* des 25 et 29, *l'Électeur libre* du 10. Cf. *infra*, p. 447-448, et ch. XI, p. 508 et suiv.

pas ses observations[1]. Il s'employait, en même temps, de son mieux à l'armement et à l'équipement des bataillons de guerre[2].

Le 28 novembre, enfin, il vit avec une profonde émotion la deuxième armée de Paris s'ébranler vers l'Est. Les sentiments d'espoir, d'enthousiasme, mêlés de crainte anxieuse, qui vibrèrent dans son âme tout le temps que se poursuivait cet admirable effort de 100 000 hommes pour briser les lignes ennemies, nous le retrouvons dans les lettres qu'il adressa à Gambetta, du 29 novembre au 4 décembre[3]. Même après la retraite du 3 derrière la Marne, il ne voulut pas croire à un échec définitif. Le 4, dès sept heures du matin, il était à Vincennes avec Picard auprès des généraux Trochu et Ducrot pour leur demander une reprise immédiate des opérations. Ce n'est qu'après avoir entendu Ducrot découragé lui dire que tout était fini, qu'il fallait traiter, après avoir vu l'armée fatiguée et démoralisée, qu'il se résigna à un répit de quelques jours.

D'ailleurs la fin de novembre et le commencement de décembre avaient été aussi funestes aux troupes de province qu'à celles de Paris. Le général Trochu ayant reçu de Moltke une dépêche[4] l'informant de l'occupation d'Orléans par les troupes allemandes et mettant à sa disposition un sauf-conduit qui aurait permis à un officier de Paris d'aller se convaincre sur place de la réalité de cet événement, Favre vit dans cette communication une invitation détournée à renouer les pourparlers[5]; il insista en vain pour que le gouvernement

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 110.
2. *Ibid.*, p. 111.
3. *Ibid.*, p. 145-150.
4. *Officiel* du 7 décembre 1870.
5. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 243-244. Valfrey (*op. cit.*, t. II, p. 77-78) estime que Favre ne se trompait pas en l'occurrence, et qu'un véritable désir de négociation régnait alors au Grand État-major prussien, en même temps que, dans l'opinion publique elle-même, commençaient à se dessiner des tendances à une politique moins intransigeante. « M. Jules Favre, — écrit Valfrey, — l'histoire le constatera à son honneur, était acquis à ces idées, et lorsque le général Trochu proposa de décliner l'offre de M. de Moltke, il soutint qu'il serait préférable d'envoyer un parlementaire à Versailles avec la mission de sonder les véritables dispositions du quartier général prussien. Le ministre des Affaires étrangères pensait qu'en tenant compte des forces de Paris et du mal qu'elles pouvaient encore faire à l'ennemi, celui-ci ne se montrerait plus aussi inflexible au sujet d'un armistice avec ravitaillement de 10 ou 15 jours, à l'aide duquel on convoquerait une assemblée nationale.... Dans le conseil du 6 décembre, Jules Favre défendit avec beaucoup de

acceptât l'offre du Grand État-major ennemi. Mais de graves événements survenus en Europe allaient faire l'objet des préoccupations du ministre des Affaires étrangères en lui laissant entrevoir un moyen de rendre moins défavorable notre situation diplomatique.

Par une circulaire du 29 octobre, le gouvernement du Tsar venait de dénoncer le traité du 30 mars 1856 pour tout ce qui concernait la neutralité de la mer Noire et la limitation des forces maritimes de la Russie sur cette mer. Prévenu le 17 novembre, Favre vit tout de suite le parti qui pouvait être tiré de cette situation : la Russie et l'Angleterre, principales intéressées, allaient avoir besoin de la France, cosignataire du traité. Dès le 19, il pressait de Chaudordy d'agir auprès de l'Angleterre[1], et le 29 lui traçait la conduite à tenir vis-à-vis de la Russie[2]. La politique que ces lettres suggéraient n'était guère différente de celle que Favre préconisait déjà dans la première quinzaine de novembre : faire appel aux puissances pour obtenir un armistice d'abord, un traité honorable ensuite. Les arguments à invoquer étaient seuls changés. Au lieu d'exploiter l'irritation présumée des puissances contre la Prusse, il s'agissait maintenant d'utiliser le besoin que ces mêmes puissances pouvaient avoir de la France pour maintenir en vigueur le traité de 1856.

Brusquement, au début de décembre, au moment où s'écroulaient les espoirs militaires de Favre, la situation changea. Le 2 décembre, par une lettre de Chaudordy, Jules Favre apprenait que le ministère anglais avait accepté l'idée d'une conférence entre les puissances signataires du traité de Paris, et s'était chargé d'y inviter la France et de la consulter sur le lieu de la réunion.

A la proposition anglaise trois réponses étaient possibles : le refus pur et simple d'assister à la conférence, l'acceptation sous conditions, l'acceptation sans conditions. La première eût été une lourde faute; c'eût été accepter l'isolement de la France, l'exagérer même de gaîté de cœur; la troisième était, semble-

bon sens cette thèse; mais il paraît qu'il ne fut appuyé par aucun de ses collègues, et qu'il fut combattu avec la dernière énergie par le général Trochu. »

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 243-244.
2. *Ibid.*, p. 248-249.

t-il, la meilleure : cette conférence était pour la France une occasion inespérée d'en appeler à l'Europe, de réveiller les sympathies de l'Autriche et de l'Italie, de se concilier l'Angleterre, qu'inquiétaient les ambitions russes. Favre s'arrêta un instant à la première, envisagea à peine la troisième et se décida enfin pour la seconde. On était alors, il est vrai, en pleine bataille de Champigny, et Jules Favre, se croyant au début d'une campagne victorieuse, pensait pouvoir poser des conditions. Dès le 2 décembre il répondait à de Chaudordy [1] :

Mon avis très formel est de nous montrer d'une extrême réserve. J'irai même jusqu'à une fin de non-recevoir qui me paraît fort naturelle. Tant qu'elle est en guerre, la France est trop occupée de ses affaires pour se mêler de celles de l'Europe; elle a le ferme espoir de se tirer d'embarras malgré la puissance de ses adversaires et l'abandon de ses amis, et quand elle sera dégagée, elle réserve sa liberté d'action. Elle ira du côté où l'appellera son légitime intérêt. Il n'y a qu'un moyen de la faire changer d'attitude, et il est fort simple : que les puissances qui invoquent sa garantie commencent par lui donner la leur [2]. Il leur importe grandement qu'elle conquière une paix durable. Elle ne peut l'avoir que par l'intégrité de son territoire. Que les puissances proposent un protocole préliminaire dans lequel on conviendra de prendre pour base de négociation l'intégrité du territoire français, et nous donnerons notre adhésion à la conférence, pourvu, bien entendu, qu'on la fasse précéder d'un armistice avec ravitaillement. Hors de cela nous resterons tout entiers à notre malheur, à notre défense, et à notre résolution inébranlable de ne rien céder tant que nous aurons un tronçon d'épée dans la main.

Le soir même, le Conseil approuvait les termes de cette lettre, malgré les observations de Picard qui demandait que l'on acceptât tout de suite d'aller à la Conférence sans conditions [3]. Cependant la deuxième armée de Paris était repoussée

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 251-252.

2. Le général Ducrot, dans son ouvrage sur *la Défense de Paris*, t. IV, p. 50-51, se montre sévère pour ces déclarations, trop nettes à son gré : « Nous eussions été vainqueurs depuis le 4 septembre, — écrit-il, — que les instructions du ministre des Affaires étrangères à son représentant eussent été difficilement plus fières. C'était toujours le même langage : « Pas une pierre », etc. Ce sont là de fort belles paroles qui font bien comme mouvement oratoire, mais qui font mal en diplomatie. » Le général Ducrot ajoute : « Malgré les événements qui continuaient à nous être contraires, malgré les prières de ses collègues de Tours et de M. de Chaudordy, M. Jules Favre s'acharnait à vouloir des *garanties*. » On verra qu'il n'était pas le seul.

3. *Notes Dréo*, 2 décembre, p. 116.

sur la Marne, et, sans changer sa ligne de conduite, Favre jugeait bientôt prudent d'adoucir les termes de sa lettre du 2. « J'accepte volontiers, disait-il[1], la réunion d'un congrès, dans lequel seront examinées et résolues toutes les questions qui divisent l'Europe; s'il est possible de le faire précéder d'un préliminaire reconnaissant l'intégrité du territoire, j'en serai enchanté; si cela n'est pas possible, je consens à ce que tout soit réservé, pour être soumis aux délibérations et au vote d'une assemblée qui serait nommée au moyen d'un armistice avec ravitaillement. »

Cette première décision prise, Favre resta sans nouvelles jusqu'au 15. Enfin arrivèrent des dépêches de Tours. Elles faisaient des dispositions de l'Europe un tableau assez peu encourageant, annonçaient que les puissances n'acceptaient point les conditions préalables : armistice et intégrité du territoire, et conseillaient énergiquement d'accepter les propositions de l'Angleterre, d'aller à la Conférence sans conditions. Favre fut ébranlé, mais non convaincu. Persistant dans sa première idée, par sa dépêche du 16 il chargeait de Chaudordy de tenter auprès de l'Angleterre une démarche sur laquelle il ne s'est jamais clairement expliqué et « dont le succès, dit-il, aurait rendu impossible toute entreprise des puissances pour nous empêcher de défendre notre cause à la Conférence »[2]. Le 16 au soir, quand la question fut de nouveau portée devant le Conseil, il persistait à vouloir demander des garanties avant d'aller à la Conférence[3] et obtenait encore une fois gain de cause.

Mais, le lendemain 17, deux nouvelles dépêches de Chaudordy, datées du 10 et du 12, apportaient de graves nouvelles. Menacée par les armées ennemies, la délégation quittait Tours pour Bordeaux; une proposition faite par le pape d'un armistice de quinze jours avec ravitaillement avait été repoussée par la Prusse. Avec insistance, de Chaudordy conseillait à nouveau d'aller à la Conférence. « M. Gambetta, disait-il, est de cet avis, même alors que nous n'aurions ni armistice, ni promesses préalables. »

De Chaudordy allait plus loin, il demandait à son ministre

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 255.
2. *Ibid.*, p. 259.
3. *Notes Dréo*, 16 décembre, p. 511 et suiv.

lui-même de se charger de représenter la France à la Conférence. A vrai dire, dès le premier jour, le nom de Favre s'était imposé à la Délégation de Bordeaux comme celui du plénipotentiaire par excellence; vice-président du gouvernement de la Défense nationale, ministre des Affaires étrangères, l'illustre orateur, outre l'autorité qu'il tenait de sa renommée et de son talent, avait un double titre pour représenter à l'étranger ce gouvernement de fait, non encore officiellement reconnu. N'était-il pas, d'ailleurs, le représentant le plus élevé du parti qui avait voulu la continuation de la guerre et ramassé l'épée de la France?

Au reçu de ces dépêches, le soir même du 17, Favre demandait lui-même à ses collègues de s'en remettre au bon vouloir de l'Angleterre et des autres puissances et de décider la participation de la France à la Conférence. Le Conseil hésitait à se déjuger. Favre, soutenu par Picard, insista; enfin, à minuit, il pouvait annoncer à de Chaudordy la décision affirmative du gouvernement. Mais si le ministre des Affaires étrangères était décidé à faire participer la France à la Conférence, il hésitait, en revanche, à y aller lui-même et à quitter Paris.

Je reconnais avec vous qu'il y aurait avantage à ce que je fusse chargé de ce fardeau, écrivait-il le lendemain 18 à de Chaudordy[1], mais, je l'avoue, je suis épouvanté de son poids; j'assumerais une bien grande responsabilité et j'aurais peur d'être au-dessous de ma tâche; et cependant je sens que je défendrais énergiquement l'honneur et les intérêts de ma chère patrie, et que j'aurais, plus que personne, la connaissance de tous les précédents depuis le 4 septembre; mais ici, deux difficultés se présentent : d'abord on me dit que je suis utile ici; que mon départ serait partout interprété comme un symptôme d'abandon des opérations militaires.... Mais ensuite, et c'est là l'objection la plus grave, comment y aller? Nous ne pouvons pas demander un sauf-conduit à la Prusse.... Si un envoyé quitte Paris, il faut qu'il le fasse ostensiblement et dignement.... Voyez donc ce qu'il y a de possible et faites-le moi savoir.

Au fond, si Favre hésitait à partir, c'est que, et ce fut là sa grande, peut-être sa plus grande erreur, il ne croyait pas à l'utilité de la Conférence. Il se laissait influencer par les feuilles allemandes qui pénétraient à Paris par des espions ou des

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, p. 268-269.

prisonniers et qui étaient unanimes à dire que la Prusse ne tolérerait pas qu'on élargît les limites de la Conférence[1] :

Ce que je lis dans les différentes feuilles me confirme dans l'opinion que nous avons bien peu à espérer d'une Conférence, écrivait-il à de Chaudordy le 21 décembre [2].

Je persiste à croire que le projet de Conférence est sans intérêt véritable pour nous, répétait-il le 23 [3].

Cependant aucune nouvelle n'arrivait de l'extérieur. Désigné le 24 par de Chaudordy pour y représenter la France, Favre ignorait tout de cette conférence : sa propre désignation, le lieu, la date de la réunion. De son côté il se refusait à bouger. Sa fierté se révoltait à l'idée de faire une démarche personnelle auprès de l'État-major prussien.

Bismarck sut admirablement profiter de tous ces scrupules, de toutes ces hésitations, de toutes ces incertitudes. C'est un spectacle vraiment dramatique que de voir Favre, pendant les quinze premiers jours, se débattre à l'aveuglette au milieu des intrigues savantes de Bismarck. Par-dessus tout, ce dernier craignait en effet que la présence à Londres du ministre français ne fût de nature à lui attirer des appuis. « Je redoutais déjà, à Versailles, — a-t-il déclaré lui-même[4], — que la participation de la France aux conférences de Londres relatives aux clauses du traité de Paris concernant la mer Noire ne fut utilisée pour greffer, avec l'audace dont Talleyrand avait fait preuve à Vienne, la question franco-allemande sur les discussions prévues par le programme. C'est pour ce motif que, malgré mainte intercession, j'ai mis en œuvre les influences du dehors et *celles du pays* pour empêcher Jules Favre d'assister à cette conférence. » Il lui était cependant fort difficile de répondre par une fin de non-recevoir pure et simple à la demande de sauf-conduit que lui adressait à ce moment Lord Granville. Mais l'ignorance complète où se trouvait Favre de la situation

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, p. 270.
2. *Ibid.*, p. 271.
3. *Ibid.*, p. 272. Trochu, dans son livre *Pour la Vérité et pour la Justice*, p. 175, a exprimé après coup un scepticisme analogue : « Quelle influence, je le demande, dit-il, M. Jules Favre aurait-t-il pu exercer sur les destinées d'un pays auquel son grand et suprême gage de résistance allait échapper fatalement, en discutant dans une conférence où la nouvelle de la première séance allait être la capitulation de Paris! »
4. Busch, *Mémoires de Bismarck*, t. II, p. 374.

diplomatique favorisait singulièrement les vues du Chancelier. Sans explication aucune, il le fit prévenir par l'ambassadeur des États-Unis, Washburne, « qu'il recevrait un sauf-conduit du commandant en chef de la troisième armée, lorsqu'il en ferait la demande ». Comme Bismarck l'avait prévu, Favre se contenta de répondre qu'il n'avait aucun avis de la réunion de la Conférence, et qu'il ne songeait pas à abandonner ses collègues à Paris.

Cependant l'invitation officielle de l'Angleterre à Favre d'assister à la Conférence arrivait. La dépêche de Lord Granville avait été déposée le 30 décembre à la légation des États-Unis, et était partie pour Paris avec la valise de M. Washburne qui seul avait gardé le droit de recevoir et d'envoyer des courriers. Mais Bismarck avait pris ses précautions. Dès le 27 décembre, il avait fait savoir à Favre que, les avant-postes français ayant tiré sur des parlementaires allemands, les relations entre les deux armées resteraient suspendues jusqu'à ce que l'État-major prussien eût reçu des garanties pour l'avenir[1]. Lorsque la valise de M. Washburne arriva, elle fut retenue à Versailles jusqu'à nouvel ordre.

Bismarck devinait les hésitations de Favre à quitter Paris en danger. Il résolut de frapper un grand coup. Le 5 janvier, sans avis préalable, le bombardement commençait. L'effet produit fut celui que Bismarck espérait. Le 9 janvier[2], Favre reçut une série de dépêches de Chaudordy qui lui annonçaient sa nomination comme plénipotentiaire et qui, toutes, le pressaient de sortir de Paris. Le jour même il répondit[3] :

1. Busch, *Mémoires de Bismarck*, p. 299.

2. Au milieu des plus cruelles épreuves, la liberté d'esprit et l'activité intellectuelle qui sont l'essence du caractère français ne perdent jamais leurs droits. A cette date du 9 janvier, en plein bombardement, le ministre de l'Instruction publique écrivait à son collègue du quai d'Orsay :

« Mon cher collègue,

« Voulez-vous, selon votre promesse, m'autoriser à envoyer M. Ulbach aux Archives des Affaires étrangères pour me préparer un rapport sur les manuscrits inédits de Saint-Simon? Amitiés cordiales.

« JULES SIMON.

« J'arrive du quartier de la Sorbonne qui a été bien ravagé. »

Et Favre écrivait en marge de ce billet : « Je prie M. Faugère d'accueillir M. Ulbach et de le mettre à même de remplir la mission que lui a donnée M. Simon ». (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*)

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, p. 284.

Je ne demanderai pas un sauf-conduit, je l'attendrai; s'il m'est donné par l'intervention de l'Angleterre, j'en userai; *mais à la condition qu'on cesse cet abominable bombardement sur ma pauvre ville de Paris. Je ne veux pas la laisser exposée à ces coupables violences.*

Le lendemain, 10 janvier, dans la soirée, arriva enfin l'invitation officielle de Lord Granville que Bismarck avait cru pouvoir désormais laisser passer sans danger. C'est en rentrant du Conseil, le 11 à dix heures du matin, que Favre en eut connaissance[1]. Alors seulement il apprit que la réunion primitivement fixée au 3 avait été reculée jusqu'au 10 pour lui permettre d'y assister. Au sujet des sauf-conduits, Lord Granville lui répétait ce que lui avait déjà dit M. Washburne : un sauf-conduit serait mis à sa disposition aussitôt qu'il serait demandé par un officier au quartier général prussien.

Ainsi, ce jour même, la Conférence devait être réunie. Il fallait se décider, agir immédiatement. Favre était cruellement perplexe : « J'étais placé, écrit-il[2], entre deux devoirs inconciliables également impérieux : partir pour Londres et rester à Paris. L'un et l'autre s'imposaient à moi avec la même force. Je ne pouvais me dissimuler le secours inespéré, peut-être décisif, que nous offraient les grandes puissances en nous appelant à la Conférence.... Or, par une déplorable fatalité, mon départ soulevait de telles difficultés que je reculais épouvanté quand je songeais à les braver. »

Ce qui arrêtait Favre, c'est l'idée de la capitulation nécessaire, inévitable, prochaine. Lui parti, qui en accepterait la responsabilité? Personne, il le savait : « Que faire? Tout livrer au hasard? Je ne pouvais y consentir, et, malgré mon angoisse, je me promettais à moi-même que si personne ne voulait remplir ce rôle et se vouer volontairement aux malédictions qui en seraient la récompense, je m'offrirais[3]. »

Son départ n'allait-il pas d'un autre côté soulever des colères redoutables, déchaîner des désordres toujours menaçants?

1. Dans son livre sur *la Guerre de 1870, Causes et responsabilités*, t. I, p. 367-368. M. H. Welschinger dénonce dans M. Washburne un auxiliaire de la politique allemande; l'ambassadeur américain aurait favorisé les desseins de Bismarck en cachant à Jules Favre le véritable état des choses et en laissant retenir sa valise par l'ennemi, contrairement aux usages et au droit des gens.

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 288-289.

3. *Ibid.*, p. 278.

L'état d'esprit de Favre à cet égard n'était pas différent de celui qui l'avait déterminé à ne pas se joindre à la délégation de Tours. La population parisienne, il le savait, était en très grande majorité hostile à ce départ qu'elle considérait comme une trahison [1]. Les maires de la capitale, réunis par Ferry le 11 décembre, sous la présidence de Favre, au ministère de l'Intérieur, s'étaient prononcés pour la négative, et la plus grande partie de la presse partageait cette opinion. Sans doute, certains journaux comme le *Journal des Débats* conseillaient vivement d'aller à Londres : « Qu'on ne s'y méprenne pas, imprimait-il le 11 janvier, ce n'est pas d'un armistice qu'il s'agit, c'est d'un congrès en plein cours d'hostilités comme cela s'est vu si souvent dans l'histoire.... La République française est reconnue; on lui fait sa place et une grande place, puisque c'est la place de la France... Il y a, dit-on, des esprits qui, jugeant d'un point de vue étroit, voient dans M. Jules Favre une sorte d'otage que la population parisienne aurait le droit de retenir. Cela n'est pas sérieux. » Mais, à côté du *Journal des Débats*, combien d'autres poussaient à l'abstention! « Rentrons dans nos remparts, assez de soins nous y attendent! » s'écriait Vitet dans la *Revue des Deux Mondes* dès le 15 décembre. « Nous ne demandons pas que M. Jules Favre refuse l'invitation, disait *l'Électeur libre* du 11 janvier, nous estimons seulement que son acceptation doit être conditionnelle : de la sorte, la dignité de la patrie sera sauvegardée et l'Europe apprendra en même temps que la France ne peut être impunément écartée [2]. »

Favre hésitait. Son cœur lui disait de rester. Sa raison lui disait de partir. En fin de compte ce fut la raison qui l'emporta et il se décida pour le départ. Le matin du 11 il réunit les mem-

1. Jules Simon, *le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 278-280.

2. Le 10 janvier, Auguste Vitu écrivait ces lignes significatives (voir *le Lendemain de l'Empire*, p. 131, Paris, 1874) : « M. Jules Favre ne quittera Paris sous aucun prétexte parce qu'il ne peut quitter Paris. Il y est retenu par des raisons morales, par des raisons de devoir, par ses fonctions et par l'honneur; M. Jules Favre a pris le pouvoir, il ne peut s'en dépouiller par aucun moyen, sous aucune forme.... M. Jules Favre est le vice-président du gouvernement de la Défense nationale. Ce n'est pas à l'heure où le général Trochu va être absorbé par les autorités militaires, que M. Jules Favre peut lui rejeter sur les épaules sa part de travail et de responsabilités dans les conseils du gouvernement. Enfin, peut-on croire que M. Jules Favre choisirait l'heure douloureuse où les obus brûlent nos

bres du gouvernement et leur soumit sa décision[1]. La discussion fut longue et orageuse et se prolongea fort avant dans la nuit. Favre n'eut pour lui que Picard et Ferry. Loin d'approuver son projet, la majorité était même disposée à refuser toute participation à la Conférence. Pour empêcher cette folie, Favre fut obligé de jeter dans le débat la menace de sa démission. Néanmoins, après une longue lutte, il dut s'incliner devant l'opinion de ses collègues. Son départ fut bien décidé en principe, mais le Conseil y mit deux conditions irréalisables. Il estima d'abord qu'on ne pouvait, sans abaisser sa dignité, envoyer un officier au quartier général chercher des sauf-conduits, et il donna l'ordre à Favre d'exiger que Bismarck les fît parvenir à Paris. En second lieu, il décida que Favre n'abandonnerait Paris qu'après la fin du bombardement.

Des considérations relatives à la personnalité même de Favre avaient joué un grand rôle dans la décision du Conseil. Certes, les collègues du ministre des Affaires étrangères se rendaient compte des mouvements redoutables que son départ n'eût pas manqué de provoquer dans cette population exaltée, qui criait constamment à la trahison. Mais, en le retenant dans la ville assiégée, ils songeaient peut-être beaucoup plus à l'éventualité d'un autre Ferrières qu'à celle d'un nouveau 31 octobre. L'un d'eux[2] nous a laissé l'aveu ingénu de cet état d'âme. Favre parti, qui se fût chargé d'apporter au Chancelier la capitulation de Paris? Aucun des membres du gouvernement de la Défense nationale ne se sentait ni l'énergie, ni l'éloquence, ni surtout le courage et l'abnégation nécessaires pour assumer cette ter-

maisons, tuent nos femmes et nos enfants, pour abandonner notre cité en deuil? Non, M. Jules Favre sait trop bien que ses ennemis qui sont nombreux et ardents ne manqueraient pas de l'accuser de trahison et de lâcheté, et que cette accusation serait acceptée par la masse du public. »

1. Son émotion lors de ces minutes solennelles se traduit dans un court billet, qui nous a été conservé, et par lequel il convoquait Picard : « Je reçois d'Angleterre une communication qui m'oblige à prendre un parti immédiat. Je vous prie donc d'en venir délibérer avec moi aujourd'hui. » (*Document inédit communiqué par M. Paul E. Picard.*)

2. Jules Simon, dans son *Histoire du Gouvernement de la Défense nationale*, p. 276-277. « Si, dit-il, nous devions à bref délai en venir à une capitulation, quel autre que Jules Favre en serait le négociateur? » — « Il fallait, — insiste-t-il, — un négociateur entre Paris et Versailles, et j'ai beau chercher après coup parmi les membres du gouvernement, personne ne pouvait faire ce que Jules Favre a fait. Je me dispense d'en dire les raisons qui sont diverses. A égalité d'habileté, personne n'avait, au même degré, le genre de courage nécessaire. »

rible mission. Encourir à la fois la morgue du vainqueur et le ressentiment des vaincus, risquer dans une négociation, forcément humiliante pour la nation, peut-être sa vie, à coup sûr sa popularité, leur paraissait une tâche peu enviable. Au surplus, Favre semblait avoir accepté d'avance l'idée de ce sacrifice, qu'il avait, autant et plus que quiconque, des chances de rendre fécond et profitable aux intérêts de la France et de Paris. Enfin, les raisons personnelles qui le qualifiaient pour traiter éventuellement avec Bismarck étaient les mêmes qui faisaient de lui le seul envoyé possible à la Conférence de Londres, en sorte que, ne pouvant déléguer à la Conférence un plénipotentiaire autre que Favre, ni se priver de sa collaboration, le gouvernement se vit acculé à décider l'abstention.

Le lendemain, Favre rédigeait une circulaire[1] aux agents diplomatiques de la France à l'étranger où il exposait les résolutions du Conseil. « Le gouvernement, écrivait-il, eût commis une faute grave en repoussant l'ouverture qui lui était faite. Mais, en le reconnaissant, il a pensé, comme moi, que le ministre des Affaires étrangères ne pouvait, à moins d'une

1. *Journal officiel*, 13 janvier 1871, p. 25. Le général Ducrot n'est pas tendre (*op. cit.*, t. IV, p. 55 et suiv.), pour l'attitude de Favre en cette circonstance. Voici quelques-unes de ses appréciations : « M. Jules Favre, qui avait été si longtemps à se décider, avait eu malheureusement le temps, du 12 décembre au 10 janvier, de se laisser ébranler dans sa résolution d'assister à la Conférence.... Jules Favre, en répondant à Lord Granville qu'il ne se rendrait à la Conférence que si le bombardement cessait, savait parfaitement que ce bombardement ne serait pas interrompu ; d'autre part il ne pouvait espérer qu'on attendrait pour ouvrir la conférence que la France fût en mesure de se faire représenter. C'était donc une fin de non-recevoir peu déguisée; c'était un refus pur et simple. Et pourquoi?... parce que le gouvernement craignait l'opinion, parce qu'il craignait un nouveau 31 octobre, parce qu'il craignait enfin que la République ne fût pas suffisamment reconnue par les représentants de l'Europe comme gouvernement de droit. Nous ne mettons pas en doute les cruelles émotions de M. Jules Favre, mais lui, qui avait été si implacable alors qu'il ne faisait que regarder de haut gouverner les autres, saisissait-il, en cette circonstance, la situation avec tout le sang-froid d'un véritable homme d'État? Si le péril avait été très grand, on comprendrait que M. Jules Favre se fût fait un devoir de ne pas s'y soustraire, même dans un intérêt public ; mais personnellement il n'était pas beaucoup exposé aux sévices de la guerre dans Paris. » Cette dernière considération, d'une mesquinerie singulière, méconnaît à plaisir la portée et la valeur *morales* des scrupules de Favre; Ducrot commet par ailleurs une véritable injustice en faisant retomber sur le ministre des Affaires étrangères la responsabilité d'un refus qui émanait du Conseil tout entier et qu'il avait combattu au point de faire intervenir dans la discussion l'éventualité de sa retraite.

raison d'intérêt supérieur, quitter Paris au milieu du bombardement que l'ennemi dirige sur la ville. Notre brave population de Paris sent son courage grandir avec le péril. Ferme, irritée, résolue, elle s'indigne et ne plie point.... Je ne puis m'en séparer dans cette crise. Peut-être nos protestations adressées à l'Europe, celle des membres du corps diplomatique présents à Paris y mettront-elles un terme prochain. Jusque-là, ma place est au milieu de mes concitoyens. »

Dès lors, une démarche pour obtenir les sauf-conduits devenait presque inutile. Retenu par le bombardement, Jules Favre lui-même ne souhaitait plus qu'elle réussît : « Pour moi, je ne saurais beaucoup me plaindre, écrivait-il le 16 à de Chaudordy[1], car l'envoi du sauf-conduit me mettrait dans un cruel embarras. Paris ne veut pas que je parte, et je serais horriblement malheureux de le quitter au moment des épreuves suprêmes. »

La presse de son côté se montrait de plus en plus hostile. « M. Jules Favre, disait *l'Univers* du 14 janvier, paraît assez désireux d'aller au Congrès.... Il ne voit pas combien les conditions sont blessantes pour notre légitime fierté. Si M. Jules Favre montre le vif désir d'aller au Congrès, il se croit forcé d'y mettre une condition. Il y a trois semaines, il parlait du ravitaillement de Paris. Il réclame aujourd'hui la cessation du bombardement. L'intention est bonne, mais le fait est des plus fâcheux. M. Jules Favre et ses collègues n'ont donc pas senti qu'ils prenaient là un rôle de suppliants? » « La presse ne semble pas unanime à approuver la mission de M. Jules Favre à Londres, reprenait-il le lendemain sur un ton plus violent. Les journaux qui représentent plus ou moins la politique de capitulation n'ont pas manqué d'accueillir favorablement cette ouverture de paix.... Les autres, à quelque parti qu'ils appartiennent, uniquement préoccupés de la lutte, disent que la France n'a rien à faire à un congrès tant qu'elle ne sera pas victorieuse et ils s'opposent énergiquement à l'ambassade de M. Jules Favre. »

Si *le Temps*, *le Journal de Paris*, *le Moniteur*, *le Soir*, *le Français*, *la Patrie*, *la Vérité*, les *Débats* soutenaient en effet la *politique de capitulation* que dénonçait ainsi *l'Univers*[2], *l'Ave-*

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 301.
2. Voir *l'Ami de la France*, nº du 16 janvier 1871.

nir National, *le Siècle*, *l'Opinion nationale*, *le Constitutionnel*, *la Gazette de France*, *la France*, *le Combat*, *le Réveil*[1], *le Rappel*[2] protestaient avec véhémence contre le départ de Favre pour Londres. Le Club de l'École de Médecine acclamait un ordre du jour déclarant que la maison de l'ancien chef des Cinq, rue d'Amsterdam, serait rasée si ce dernier quittait Paris[3].

Dans ces conditions, la demande de sauf-conduits ne partit que le 14. La réponse arriva le 17. C'était un refus. Favre, disait la lettre, un des plus beaux monuments de l'hypocrisie et de l'insolence de Bismarck, devait s'adresser, non au Chancelier, mais aux chefs militaires. Ceux-ci n'auraient pas à considérer la position politique de Favre et pourraient accorder les sauf-conduits. Bismarck, au contraire, était en droit de se demander si le gouvernement dont faisait partie Jules Favre était le gouvernement de la France, et il ajoutait insolemment : « Je me permets de demander s'il serait juste que Votre Excellence quittât maintenant Paris et le poste de membre du gouvernement à Paris pour prendre part en personne à une conférence sur la mer Noire.... Je ne puis donc guère admettre que Votre Excellence, dans la situation critique à laquelle vous avez si essentiellement contribué, veuille se priver de la possibilité de collaborer à une solution dont la responsabilité incombe à vous aussi[4]. »

La négociation était terminée. La France ne devait pas être

1. Voir notamment le n° du 14 janvier : « La France a pour ennemis tous les rois, toutes les aristocraties. Elle se suiciderait en leur demandant un secours dont elle n'a pas besoin. »

2. Voir notamment les numéros du 14 janvier. sous la signature d'Édouard Lockroy; du 16 janvier, sous la signature de Charles Hugo. Dans le numéro du 15 janvier, Paul Meurice, s'adressant à Jules Favre, écrivait : « En allant à Londres, ce que vous représenteriez, ce serait la France vaincue; tandis qu'en restant à Paris, ce que vous êtes, c'est la Révolution victorieuse ».

3. Voir *le Combat* du 22 janvier.

4. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 304-306. « Il (Favre) n'a pas mal pris ma lettre, devait déclarer le Chancelier; il m'a remercié au contraire de l'avoir rendu attentif à ce qu'il se devait à lui-même. » (Voir à ce sujet Eugène Seinguerlet, *Propos de table du Comte de Bismarck*, p. 281-282.) L'injuste et dure ironie du diplomate prussien n'avait pourtant point échappé au ministre français. « Dans une autre situation, a écrit ce dernier (*loc. cit.*), ces conseils d'un ennemi m'auraient offensé; mon malheur était trop grand pour laisser place à la susceptibilité, et je ne pouvais me révolter parce que le langage de notre inexorable vainqueur était d'accord avec celui de ma conscience. »

représentée à la Conférence[1]. Le 29 janvier, Favre devait refuser une dernière fois d'y participer. Cette abstention fut vraisemblablement la faute diplomatique la plus grave du gouvernement de la Défense nationale. Si Favre était allé à Londres, il y eût été certainement bien accueilli[2], la question de la guerre franco-allemande n'eût pas pu ne pas s'y poser, la France n'eût pas pu ne pas y rencontrer de précieux appuis. Très certainement Favre fut en partie cause de cette abstention par ses premières hésitations et surtout par son manque de fermeté le 11 janvier, lorsqu'il ne sut pas imposer son départ à ses collègues. Mais il serait injuste de rejeter sur lui la totalité de la faute. Avec Ferry et Picard, il fut le seul à avoir, le 11 janvier, une vue nette des intérêts de la France. Et il s'agissait alors, ne l'oublions pas, au milieu d'événements particulièrement tragiques, dans des circonstances singulièrement confuses, de prendre d'abord, d'imposer ensuite une décision extrêmement impopulaire aux yeux, nonseulement des autres membres du gouvernement, mais surtout de la masse de la population parisienne qui menaçait de se soulever. De plus avertis que lui se seraient également trompés. Il est impossible enfin de méconnaître l'élévation des sentiments qui dictèrent

1. Les *Débats* du 25 janvier, sous la signature de John Lemoine, imprimaient à l'adresse de Favre : « Nous regrettons d'être obligés de dire à un homme pour lequel nous éprouvons le plus sincère respect, que sa détermination nous paraît aussi déraisonnable qu'honorable. M. Jules Favre confond ici le rôle de chargé d'affaires avec celui du père de famille. Nous lui avons confié nos affaires et non pas nos familles. » Les historiens et les diplomates, à peu près sans exception, ont condamné l'attitude de l'ancien défenseur d'Orsini comme peu digne d'un homme d'État. (Voir notamment, à ce sujet, Ch. de Mouy, *Souvenirs et Causeries d'un diplomate*, p. 30-31). Cette appréciation de M. H. Welschinger (*op. cit.*, t. II, p. 78-80), résume bien l'opinion générale. « Il est incontestable que le ministre des Affaires étrangères ne se rendit pas aux sages conseils de Gambetta et de Chaudordy et resta à Paris par un sentiment généreux, mais peu politique; il ne voulait point être accusé de se dérober aux périls du siège; s'il avait été plus homme d'État, il eût compris que sa présence à Londres aurait été autrement utile à son pays et que, sauf les ignorants ou les malveillants, tous les bons citoyens l'eussent approuvé de s'y être rendu. »

2. Citons à ce sujet l'opinion d'Albert Sorel, *op. cit.*, t. II, p. 117 : « M. Jules Favre eût été accueilli par des démonstrations éclatantes; il se serait présenté à la Conférence entouré d'un peuple enthousiaste, et son éloquence, grandie par les événements, n'eût certes pas manqué d'émouvoir les diplomates et de remuer les esprits en Europe. Mais M. Jules Favre était retenu à Paris par toutes sortes d'attaches; il fallait toujours prévoir avec lui que le sentiment contrarierait la politique. »

sa décision finale. S'il ne partit pas, ce fut pour rester au milieu du danger; s'il refusa d'aller à Londres, ce fut, non pas pour fuir les responsabilités, mais pour en prendre sa part tout entière, plus que sa part même au moment de la capitulation qu'il pressentait imminente.

Le siège en effet touchait à son terme. Mais, avant la fin, Favre voulut qu'on tentât un dernier effort militaire. Jamais d'ailleurs il n'avait cessé de s'intéresser et de participer à la défense de Paris. Après l'échec de la tentative du Bourget [1], c'est lui qui, avec Jules Simon, le 23 décembre, avait été trouver Trochu au milieu de l'armée défaite pour prendre connaissance de son opinion et de ses projets; il avait aussi largement contribué à la réunion du grand conseil de guerre du 31 décembre. Dès le 25 du même mois, cédant en partie à la pression des municipalités, il avait émis l'avis que non seulement une surveillance, plus sérieuse que par le passé, fût exercée sur les opérations militaires, mais que le gouvernemement tout entier les dirigeât. « Le général Trochu — avait-il affirmé — jusqu'ici a été investi d'une dictature militaire : cette dictature doit cesser. » — « Mais c'est lui demander sa démission », avait observé l'un des membres du Conseil. — « C'est ainsi que je l'entends », avait répondu Favre [2].

Il se plaignait constamment de l'inertie des généraux : « La direction militaire semble frappée d'atonie, écrivait-il le 9 janvier à de Chaudordy [3]. Elle commande et se retire. Elle combine, délibère et ne résout rien. » Ses objurgations à Trochu devenaient si pressantes que la cordialité de leurs relations s'en ressentait. Un soir que, devant le Conseil réuni, il le pressait plus que d'habitude, le général impatienté se leva : « Vous me demandez de sortir, lui dit-il violemment; je suis sorti aujour-

1. Le 19 décembre au soir, le Conseil ayant été avisé d'un prétendu mouvement offensif de l'ennemi, qui pouvait l'amener en quelques heures au pied des fortifications, les membres du gouvernement décidaient de se mettre à la tête de la population parisienne pour une résistance désespérée. Favre ne fut pas alors le moins ardent : « Enfin, s'écriait-il, *je ne mourrai donc pas d'une balle française*! Nous tomberons en combattant pour la patrie! » (Cresson, *Cent Jours du siège*, p. 123.)

2. Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport Daru. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXI, p. 117-118. Le rapporteur ajoute : « Jules Favre, qui avait longtemps résisté aux instances de Gambetta, cédait en s'exprimant ainsi à celles des maires, des adjoints, des journalistes interprètes de l'opinion publique. »

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 282.

d'hui. J'ai visité Issy, écrasé sous les bombes. La route est balayée par la mitraille; on arrive difficilement à l'entrée du fort, dont la porte est anéantie. Je me suis glissé dans un couloir formé par des sacs de terre; en me courbant, j'ai pénétré dans des casemates où de braves gens font héroïquement et tranquillement leur devoir. A ce moment un obus a défoncé les terrassements et les murs; ses éclats ont tué ou blessé sept hommes sous mes yeux.... J'y retournerai demain à midi! Je vous invite à y venir avec moi[1] ! »

Jules Favre laissa passer l'orage, mais, tenace, le 15 janvier il réunit chez lui ses collègues et les pressa de prendre un parti. Une opération sur Versailles avait été commencée le 7 janvier, puis abandonnée; il demanda instamment qu'on la reprît. Après une courte discussion elle fut décidée. « Il s'agit de convenir du jour, dit Favre à Trochu. Vous savez que le temps nous presse. » Trochu hésitait. Ce fut encore Favre qui proposa la nuit du 18 au 19. « A la rigueur », répondit enfin Trochu, et la date fut acceptée[2].

Cependant Favre ne croyait pas à la tentative qu'il recommandait, qu'il imposait presque. Mais il l'exigeait pour l'honneur de la France et de Paris. Il écrivait le 16 à Gambetta : « Cette action nous est imposée par l'honneur, par le sentiment universel de Paris. Dans toutes les classes on répète qu'on ne veut pas finir comme à Metz, comme à Sedan. On préfère la mort à cette humiliation. Et cependant cette action nécessaire rencontre de grandes difficultés. L'armée, réduite à l'excès par les maladies, les fatigues, le service de garde et de tranchée sur un périmètre de dix-huit lieues, est fort démoralisée. La garde nationale est pleine d'ardeur; mais tiendra-t-elle dans une sérieuse et grande bataille? C'est là un inconnu redoutable et plein de périls.... Vraiment le parti le plus sage en de telles conjonctures eût certainement été, comme quelques-uns le proposent, d'envoyer un négociateur chargé de sonder les intentions de la Prusse; mais ce qu'il y a de sage serait une humiliation et un manquement au devoir[3]. »

Le 19 janvier les troupes parisiennes échouaient une fois de

1. Cresson, *Cent Jours du siège*, p. 207.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Ducrot, t. III, p. 102.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 300.

plus devant Buzenval. Le soir, vers dix heures, Favre, dépêché auprès de Trochu, se rendit avec Ferry et Le Flô au Mont-Valérien. Il vit rentrer les colonnes de soldats harassés et piétinant dans la boue. A quatre heures du matin, découragé, il revenait déclarer à ses collègues que le terme de la lutte était arrivé[1]. Le 20 il annonçait aux maires que Paris n'avait des vivres que jusqu'au 1er février. Le 21 les généraux réunis en conseil de guerre déclaraient toute nouvelle action militaire absolument impossible. En même temps, à Paris, la révolution menaçait[2]. Dans la nuit du 21 au 22 les maires de Paris venaient demander au général Trochu sa démission. Après une longue lutte celui-ci se décidait à céder au général Vinoy le commandement de l'armée de Paris. Favre avait joué un grand rôle dans ces négociations; avec Picard, il avait insisté pour le remplacement de Trochu, et c'est lui qui avait décidé l'acceptation de Vinoy sans d'ailleurs cacher à ce dernier les inquiétudes que lui inspirait la situation[3]. Le lendemain, les partisans de la Commune faisaient une tentative à main armée pour s'emparer de l'Hôtel de Ville[4]. Pendant ce temps le bombardement continuait. Les pires catastrophes étaient à craindre. Il fallait traiter.

Qui irait au camp prussien discuter les termes de la capitulation de Paris? Depuis quelques temps déjà Favre pressentait que cette lourde tâche lui serait imposée. Ce n'était pas à lui cependant, pensait-il, que revenait ce douloureux sacrifice. Le 20 janvier, il avait réuni au ministère des Affaires étrangères les

1. Jules Simon, *Histoire du Gouvernement de la Défense nationale*, p. 315-316.

2. Depuis le 31 octobre, et particulièrement au cours du mois de janvier, les passions des clubs et des feuilles révolutionnaires s'exaltaient contre le gouvernement, et Favre était particulièrement visé par ces manifestations. Nous pourrions citer à cet égard des documents innombrables et d'une violence bien significative. Le 16 janvier, Favre avait suivi officiellement les obsèques d'enfants massacrés par un obus à l'école des Frères du pensionnat Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. *Le Combat* du 17 reprochait au ministre d'avoir assisté au service religieux : « M. Jules Favre, déclarait-il, a trop oublié en cette circonstance qu'il est, bon gré mal gré, le ministre d'une République qui n'admet pas de religion d'État ». On juge, par ce seul trait, de la noblesse de ces polémiques.

3. Cf. Vinoy, *la Campagne de 1870-71*, p. 5.

4. Favre put craindre le retour des scènes violentes du 31 octobre. « Mes chères mignonnes, écrivait-il à ses filles, je ne puis vous dire ce que je ferai ce soir. Je crois cependant que j'irai coucher aux Affaires étrangères. Attendez-moi, quelque heure qu'il soit. J'ai besoin de vous embrasser. Je vous serre contre mon cœur. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*)

maires des vingt arrondissements. Il leur avait exposé la situation désespérée de la ville, et fait prévoir la capitulation prochaine. C'était à la municipalité, avait-il déclaré, qu'était réservé le devoir d'aller au-devant des vainqueurs. Tout le monde s'était récrié. En vain Favre avait fait remarquer que, à plusieurs reprises, les maires avaient revendiqué comme un droit une participation aux résolutions du gouvernement, que personne n'était mieux à même que les représentants de la population parisienne d'obtenir de l'ennemi des conditions convenables; il s'était heurté à une résistance inflexible. Très courageusement, Favre se décida à braver une impopularité certaine et à aller lui-même au quartier général prussien.

Nous touchons peut-être ici à la minute la plus émouvante de la vie du grand orateur républicain. L'état d'esprit de Favre allant porter les clefs de Paris au Chancelier victorieux n'était pas simplement la conscience d'un devoir; il impliquait aussi l'acceptation, peut-être le désir du sacrifice. Ce geste d'abnégation suffirait à la gloire de son nom; d'injustes polémiques en ont trop longtemps ignoré ou méconnu la grandeur, à laquelle cependant tous les contemporains impartiaux, tous les historiens sérieux ont rendu un éclatant hommage. Le témoignage de Trochu[1] est, à cet égard, trop significatif pour que nous hésitions à le reproduire. « C'était, nous le sentions tous, — écrit-il en parlant de l'armistice, — *une négociation à merci.*

1. *Mémoires posthumes*, t. I, p. 43 et suiv. Voir dans le même sens l'excellent ouvrage de Valfrey, *Histoire de la Diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 54 : « Nous rendons cette justice à M. Favre, y lisons-nous, qu'il accepta avec une courageuse abnégation le rôle que les circonstances lui imposaient.... Tout le fardeau des négociations retombait sur lui et la vérité historique, nous le répétons, commande de reconnaître qu'il n'essaya pas de s'y soustraire.... Là il eut une heure de courage civil. » Voir aussi l'appréciation de Charles de Mazade dans son livre *la Guerre de France*, t. II, p. 326 : « Puisque, écrit le rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*, le général Trochu se croyait obligé de s'effacer, et que d'autres n'avaient pas une autorité suffisante, M. Jules Favre tranchait la question en prenant pour lui-même ce rôle d'Eustache de Saint-Pierre dont il parlait dans un conseil de gouvernement. M. Jules Favre a pu se tromper plus d'une fois et il allait se tromper encore assez gravement dans cette négociation. Le mérite de M. Jules Favre était de ne point hésiter, d'accepter d'avance toutes les amertumes de cette médiation du désespoir entre l'ennemi implacable... et une population passionnée qui s'acharnait à la résistance. » Albert Sorel (*op. cit.*, t. II, p. 159), émet une opinion analogue.

Qui en serait chargé? Qui aurait l'écœurante mission d'attacher son nom à l'œuvre de la destruction finale des espérances françaises? Serait-ce le gouvernement tout entier? une délégation du gouverment? Et, dans ce cas, à quels procédés de désignation aurait-on recours pour la former? Le Conseil était réuni pour en délibérer, tout entier aux angoisses de la crise, quand M. Jules Favre rendit la discussion inutile en déclarant qu'il considérait son mandat de ministre des Affaires étrangères et ses précédents échanges avec M. de Bismarck comme le désignant naturellement pour le rôle de négociateur.

Pour le coup, j'apercevais là, se manifestant clairement, l'esprit de sacrifice que déjà, je l'ai dit, j'inclinais à reconnaitre à Jules Favre, et par conséquent le sacrifice lui-même, entier, sans réserve, car notre collègue n'insista pas un instant pour qu'à son effrayante responsabilité d'autres responsabilités gouvernementales fussent solidairement associées. Et ma conscience m'oblige à dire ici qu'à cette heure, la grandeur de cet acte de dévouement aurait pu se mesurer à l'effet de soulagement qu'il produisit sur nous et à la sérénité qu'il rendit momentanément à tous les esprits. Qu'étaient les douleurs et les humiliations que M. Jules Favre avait rencontrées à Ferrières, où, secrètement et à titre personnel, il cherchait à traiter alors que la défense nationale se constituait, auprès des douleurs et des humiliations qui l'attendaient à Versailles où il allait négocier officiellement les préliminaires de la paix, la défense nationale aux abois et Paris affamé! Elles furent intolérables, et c'est là, je pense, qu'épuisé par des émotions et des fatigues qui dépassaient de beaucoup ses forces sexagénaires, il contracta le germe de la maladie de cœur qui devait finir sa vie.

Quelles propositions Favre allait-il porter à Versailles? Avec la majorité de ses collègues, il s'était arrêté quelques temps à un parti en apparence très simple : le gouvernement se refuserait à toute négociation, ouvrirait les portes à l'ennemi, et s'effacerait complètement devant lui, en lui laissant l'embarras de sa victoire. Mais Paris était sur le point de mourir de faim; c'était le condamner à la famine. D'autre part, la capitale n'était pas une place forte ordinaire; Paris tombé, la France apparaissait abattue. Enfin Favre ne voulait ni voir occuper la ville par les Prussiens, ni laisser emmener sa garnison prisonnière. Il n'irait donc pas négocier pour Paris seul. Il était bien résolu d'autre part à ne signer ni une paix définitive ni même la base d'un traité préliminaire. La France seule le pouvait. Favre se trouvait ainsi ramené à son programme de Ferrières : ce qu'il allait demander à Bismarck, c'était la fin des opérations du siège, et la conclusion d'un armistice qui permettrait la convocation d'une assemblée.

Versailles 23 Januar 1871

Euerer Excellenz gefälliges Schreiben habe ich
die Ehre gehabt zu erhalten, und bin zu der ge-
wünschten Unterredung jederzeit bereit.
Ein Wagen wird an der Brücke von Sèvre
zu Euerer Excellenz Verfügung stehen.
Mit der ausgezeichnetsten Hochachtung habe ich
die Ehre zu sein

Euerer Excellenz

gehorsamster Diener

v. Bismarck

Sr Excellenz
dem Herrn Minister Favre
Paris

LETTRE DE BISMARCK A JULES FAVRE (23 JANVIER 1871),
RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE.

Autographe inédit.

[*Voir page 417 et note*].

Le soir même du 22 janvier il écrivit à Bismarck un billet pour lui demander une entrevue dont il n'expliquait point le motif. Le lendemain 23, après avoir reçu du gouvernement « un pouvoir conçu dans les termes les plus généraux[1] », il attendit toute la journée dans une angoisse mortelle la réponse de Bismarck. Cette réponse[2] lui parvint à cinq heures de l'après-midi ; nous en publions le texte pour la première fois :

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence et je me tiens à votre disposition pour l'entretien désiré. Une voiture attendra Votre Excellence au pont de Sèvres.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,
de Votre Excellence,
le très obéissant serviteur,
DE BISMARCK.

A Son Excellence
M. le Ministre FAVRE,
Paris.

A la lecture de ce billet, Favre manifesta la plus vive émotion[3], et décida de partir sur-le-champ, bien que le Chancelier lui eût fait savoir, par l'officier porteur du pli, que le passage pouvait présenter dans la journée du 23 de graves difficultés, et qu'il n'était attendu à Versailles que pour le lendemain. Il quitta l'hôtel des Affaires étrangères, en compagnie du capitaine d'Hérisson d'Irrison qui venait de lui remettre le pli de Bismarck en qualité de courrier-parlementaire, et de son gendre Martinez del Rio ; l'un et l'autre devaient l'accompagner à Versailles. Favre ayant des raisons de croire que le bruit d'une démarche éventuelle auprès du Chancelier avait transpiré et que des gardes nationaux étaient

1. Cf. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 315) : « Le 23, je partis avec des pouvoirs généraux. Je ne sais si ces pouvoirs existent encore, je ne les ai pas gardés ; ils ne contenaient du reste aucune espèce de condition. »

2. *Document inédit communiqué par M. A. Hendlé.* Nous en reproduisons ci-contre l'autographe. D'après Schneider, *l'Empereur Guillaume, souvenirs intimes*, t. III, p. 186, cette lettre aurait contenu le passage suivant : « M. Favre sera reçu volontiers s'il ne vient pas dans l'intention de traiter de la Conférence de Londres, car la dernière réponse faite à ce sujet est irrévocable ». On peut constater qu'il n'y est question de rien de semblable.

3. Comte d'Hérisson, *Journal d'un Officier d'ordonnance*, p. 325.

peut-être résolus à s'y opposer de vive force, son départ eut lieu dans le plus grand secret[1]. Il prit la route du pont de Sèvres[2]. Arrivé au pont, après une assez longue attente sous un hangar dévasté, il franchit la Seine dans une petite barque, au milieu des glaçons et à la lueur des flammes que projetait l'incendie de Saint-Cloud. « J'étais sans doute prédisposé, — devait-il écrire plus tard[3], — à ressentir avec une particulière amertume l'horreur de cette scène; elle était cependant bien faite pour me remplir de douleur, et j'aurais vu avec joie s'ouvrir notre frêle esquif, dont M. d'Hérisson ne cessait de rejeter l'eau pénétrant par les ouvertures qu'y avaient pratiquées les balles prussiennes. Placé jusqu'à fleur de cette eau sombre qui me paraissait mêlée de sang, ayant devant moi les noires silhouettes d'où jaillissaient des tourbillons de feu et de fumée, je fus un instant accablé sous le poids du fardeau que j'avais accepté, et je crus qu'il allait m'écraser. Cette grande cité que je quittais et dont la masse enveloppée dans les ténèbres ne se révélait plus à moi que par les éclairs et les détonations de ses remparts, je m'étais à son insu constitué son ambassadeur, j'allais essayer de la protéger contre une catastrophe sans précédent et qu'elle ne soupçonnait pas; j'étais sûr de m'attirer ses colères et ses haines : et comme préliminaire de ma cruelle mission, à deux pas de son enceinte, je rencontrais la dévastation, la ruine, l'incendie.... Ce ne fut qu'une passagère faiblesse, bientôt dissipée par la nécessité de faire bonne contenance au milieu des officiers allemands qui vinrent au-devant de moi. Ils semblaient croire que je me rendais à Londres : je ne les désabusai point.... »

Vers huit heures, Favre arrivait à Versailles avec son gendre,

1. Quelques instants avant de monter en voiture, Favre écrivait de son cabinet le billet suivant à son gendre : « Mon cher enfant, la voiture est dans la grande cour. Prenez en sortant le couloir et la porte de gauche, et vous descendrez là où elle est, nous nous y rencontrerons. » (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*) « Une seconde fois, a écrit Jules Simon (*le Gouvernement de M. Thiers*, p. 348), M. Jules Favre fut obligé de se cacher comme un voleur pour accomplir la tâche la plus pénible qui pût être imposée à son ardent patriotisme. »

2. Ce voyage ne fut point sans dangers. Les Prussiens, malgré les demandes d'interruption de feu, s'obstinaient à tirer, sur la voiture du ministre. Favre, craintif pour son cocher, fit éteindre la lanterne du véhicule qui semblait servir de point de mire. (*Souvenirs inédits.*)

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 379-380.

et, escorté par des cavaliers[1], entrait à l'hôtel de Jessé, rue de Provence, où s'était installé le Chancelier. Quelques minutes après, ce dernier venait le trouver dans le salon du premier étage, où il avait été tout de suite introduit. Bismarck, apprenant l'arrivée du ministre français, avait, dit-on, témoigné sa joie en sifflant l'hallali, et s'était écrié en se tournant vers son entourage : « Messieurs, la bête est morte[2] ! »

Spécifiant bien qu'il n'avait de mandat que pour Paris et ne pouvait en rien engager la France, Favre ouvrit l'entretien[3] en disant qu'il venait le reprendre au point où il l'avait laissé à Ferrières; « que si, en fait, la situation avait changé, en droit elle restait la même, et qu'une solution pacifique serait également avantageuse aux deux partis ». Il s'attacha à persuader le Chancelier que Paris, « loin d'être abattu, était plus que jamais exalté et décidé à une résistance à outrance », et qu'il ne venait pas demander merci pour une ville aux abois[4]. Fidèle à l'attitude de « bluff » qu'il avait adoptée à Ferrières et désireux de déconcerter son adversaire en agitant devant ses yeux le spectre d'une restauration impériale, Bismarck répondit vivement à Favre qu'il arrivait trop tard et que Guillaume était sur le point de traiter avec Napoléon III. Cette feinte grossière[5] ne laissa pas de produire son effet, et

1. Le Chancelier avait envoyé sa propre voiture aux avant-postes pour éviter toute perte de temps. (Cf. Schneider, *op. cit.*, t. III, p. 187.) Schneider dit que Favre arriva à Versailles vers cinq heures; son erreur n'est pas douteuse.

2. Voir à ce sujet Albert Sorel, *op. cit.*, t. II, p. 161-162. — « A la première nouvelle de l'arrivée de M. Favre, M. Rameau, qui remplissait les fonctions de maire à Versailles, avait exprimé à M. de Hatzfeld le désir de se mettre à la disposition du membre de la Défense nationale. M. de Hatzfeld communiqua la demande à M. de Bismarck qui répondit : « Quand quelqu'un se rend de nuit chez une personne qui doit rentrer dans Paris, cela suffit à le faire passer en conseil de guerre. » (Eugène Seinguerlet, *Propos de table du comte de Bismarck*, p. 281.)

3. Pour ce récit, nous avons complété les souvenirs publiés par Favre dans son *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, par sa déposition devant la Commission d'enquête.

4. *Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, déposition de Favre*, t. I, p. 358.

5. D'après d'Hérisson (*Journal d'un Officier d'ordonnance*, p. 332-333), le Chancelier aurait été très dur pour le gouvernement du 4 septembre. « Au fond, aurait-il dit à Favre, vous n'êtes qu'une bande de révoltés. Votre empereur, s'il revient, a le droit strict de vous faire fusiller comme traîtres et rebelles! » L'exagération de d'Hérisson n'est ici pas douteuse, bien qu'il prétende avoir eu la primeur des impressions de Favre, dès après la clô-

Favre prit la peine d'exposer au diplomate « du fer et du sang » que le retour des Bonaparte déchaînerait à coup sûr en France les troubles les plus graves, suivis du prompt renversement de la dynastie[1]. Et, désireux de dissuader Bismarck de convoquer l'ancien Corps législatif, ainsi qu'il en annonçait l'intention, le ministre insista, comme à Ferrières, sur la nécessité, dans l'intérêt même de la paix, de procéder sans délai à l'élection et à la réunion d'une assemblée. Revenant enfin à la situation de Paris, objet principal de son voyage, il demanda les conditions possibles d'une capitulation éventuelle, notamment en ce qui concernait le sort de la garnison, de la garde nationale et l'entrée des Prussiens dans la capitale.

Le comte répondit que, d'après les lois de la guerre, la garnison devait être prisonnière, mais que, vu la difficulté de la transporter en Allemagne, elle pourrait rester prisonnière à Paris. La garde nationale serait désarmée, — et son désarmement complet serait la condition du ravitaillement. Quant à l'entrée des troupes dans Paris, Bismarck déclara qu'il ne tenait pas personnellement à cette vaine manifestation, mais qu'elle serait sans nul doute imposée par le Roi et le parti militaire. Favre combattit chacune de ces éventualités, principalement la dernière, dont il montra tous les dangers. Il exposa ses préférences pour une solution consistant dans la seule occupation des forts par l'armée victorieuse, — Paris ayant toute facilité pour le ravitaillement et la garde nationale conservant ses armes. La ville payerait une contribution de guerre, un armistice serait conclu, une assemblée serait élue et réunie à Bordeaux pour décider de la paix ou de la guerre, et régler la question du gouvernement. Le Chancelier demanda à Favre de lui mettre ses idées par écrit, et, sur la répugnance

ture de ce premier entretien. Il ne semble pas non plus serrer de très près le véritable caractère de la conversation lorsqu'il écrit que « Jules Favre, tout à fait déconcerté par la sortie de Bismarck, l'avait prié, l'avait supplié de ne pas infliger à la France, après ses désastres, la honte de subir un Bonaparte » (*op. cit.*, p. 333). On ne voit guère Favre dans cette attitude sans dignité, dont les pamphlétaires bonapartistes ont cependant tiré tout le parti possible. « M. de Bismarck, dit l'un d'eux (Canis, *Histoire de la République française*, p. 160, Paris, 1884), refusait d'entrer en négociations avec le gouvernement insurrectionnel, mais, vivement pressé par M. Jules Favre, il se rendit enfin à ses prières, à ses supplications, à ses larmes. »

1. *Enquête sur la Défense nationale*, t. I, p. 343.

manifestée par le négociateur français à s'engager en quoi que ce soit, dut lui affirmer « sur sa parole de gentilhomme » que cet exposé officieux ne servirait qu'à lui seul comme memento dans la conversation qu'il aurait avec le roi.

A onze heures, Favre quittait Bismarck [1]. Son voyage devant rester secret [2], un appartement lui avait été préparé. Mais le Chancelier était homme à ne négliger aucune précaution. L'appartement de Favre avait été aménagé dans la maison même qu'occupait, boulevard du Roi, le Dr Stieber, chef de la police militaire.

On avait soigneusement effacé l'indication « police militaire [3] »; les gendarmes et les agents de police avaient été

1. Le lendemain matin 24 janvier, le comte racontait à table à ses familiers, avec le mépris bienveillant qu'il affectait en parlant de Favre, certains traits de la conversation de la veille; le Chancelier avouait qu'il était revenu en partie sur sa première impression de Ferrières. Quelqu'un ayant remarqué que Favre avait l'air complètement abattu : « C'est vrai, dit M. de Bismarck. Il est devenu plus gris qu'il n'était à Ferrières. Il est devenu aussi plus épais. Il a l'air d'un homme qui a beaucoup souffert et auquel tout est devenu indifférent. Il m'a parlé avec franchise. » (Busch, *Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 272.)

2. On a vu par la démarche de M. Rameau que ce secret était relatif. Delerot (*Versailles pendant l'occupation allemande*, p. 429) raconte, à la date du 24 janvier, que, dans la matinée de ce jour, la nouvelle de la présence de Favre « s'était répandue dans la ville et y avait excité une grande émotion ». Il ajoute, parlant de l'après-midi du 24 : « Les allées et venues de M. J. Favre à travers Versailles avaient été observées avec une attention passionnée par la population de la ville; on avait même réussi à lui adresser quelques signes de sympathie auxquels il avait répondu. Mais il avait été impossible de lui parler. Que venait-il faire à Versailles? On avait cherché à le deviner en épiant ses gestes, sa physionomie. Mais, sur les traits vieillis et attristés du négociateur, il n'était possible de lire que l'expression d'un profond accablement auquel on ne voulait pas donner de sens funeste et qu'on attribuait aux fatigues du siège. La version courante était que le voyage de M. Jules Favre se rattachait aux négociations ouvertes à Londres. »

3. Il faut lire, au sujet du séjour de Favre dans les appartements occupés par le docteur Stieber, les lettres que ce dernier adressait alors à sa femme. (Voir *Revue d'Histoire de Versailles*, 1899, p. 234 et suiv. : *Jules Favre et la police allemande*.) Très ému de loger un hôte aussi illustre, le bon policier raconte comment, convoqué rue de Provence par le Chancelier, il a reçu de sa bouche les instructions les plus précises en vue « d'organiser adroitement la surveillance ». « J'ai pu jeter un coup d'œil, dit-il (lettre du 24 janvier), dans la chambre où se tenaient Jules Favre et Bismarck; ils étaient tranquillement assis à côté l'un de l'autre, comme de vieux amis. » Nous apprenons par lui que Favre se rendit de la rue de Provence au boulevard du Roi « dans un fiacre ordinaire »; que, dans la soirée du 23, le ministre français lui demanda « deux plumes, du papier, de l'encre ». « J'ai fait mettre, continue l'excellent docteur, la couverture

habillés en civils. Ils n'en accomplissaient pas moins exactement leur office. Pendant toute la durée des négociations, Favre resta soumis à une surveillance très étroite et fut tenu jalousement à l'écart de la population versaillaise. On se livra à des efforts inouïs pour mettre la main sur ses papiers, et le docteur Stieber ne négligea aucun moyen même blessant et puéril pour agir indirectement sur lui. C'est ainsi qu'il prit soin que, devant sa maison et dans toutes les rues où passait Favre, on poussât continuellement des troupeaux de bœufs et de moutons pour mieux lui faire sentir la misère de Paris [1].

Le 24 dans la matinée, Bismarck fit prévenir Favre qu'il désirait lui rendre sa visite de la veille. Celui-ci lui fit répondre qu'il ne tenait pas à cette visite, sa présence à Versailles devant rester secrète [2].

Vers une heure, Favre se rendit à l'hôtel de Jessé pour reprendre la conversation de la veille.

Dès la reprise de son entretien avec Bismarck, et désireux de « ne pas laisser dans le vague l'éventualité d'une manœuvre

de mon lit sur le sien, afin qu'il ait bien chaud pour dormir. » Stieber nous montre Favre veillant dans la nuit du 23 au 24 jusqu'à trois heures du matin, dans le salon, avec son gendre, « marchant de long en large et parlant d'une voix forte et animée » ; « il a une mine affreuse », remarque-t-il en passant. Et le policier allemand décrit à sa femme le menu du déjeuner offert à Favre par ses soins; « Jules Favre, précise-t-il, avait englouti un énorme morceau d'oie fumée. Il m'a dit : « Qu'est-ce que cela? « Ce n'est pas connu à Paris. Je n'ai jamais mangé rien de si bon ». Je lui ai répondu : « C'est de l'oie fumée, c'est avec cela que nous nourrissons « notre garde mobile ». On voit que les prescriptions du Chancelier étaient fidèlement exécutées par ses sous-ordres, dans leur lettre et dans leur esprit.

1. L. Schneider, *l'Empereur Guillaume, Souvenirs intimes*, t. III, p. 197-198. Voir aussi les *Lettres de Stieber* citées note précédente.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Jules Favre, t. I, p. 359. Nous adoptons ici la version de Favre, bien qu'elle soit en contradiction formelle avec des témoignages positifs, d'après lesquels la visite de Bismarck à Favre aurait eu lieu. Cf. notamment ce passage tout à fait formel que nous empruntons à la lettre précitée de Stieber en date du 24 : « A midi, le comte de Bismarck est arrivé chez moi en voiture. Il y avait eu un conseil de guerre intime entre l'empereur, le prince héréditaire, le comte de Moltke, Bismarck et Roon. Bismarck en apportait lui-même le résultat à Jules Favre. Pendant que j'écris ces lignes, Bismarck et Favre sont assis dans la chambre et décident des destinées des deux grands pays. Le comte de Bismarck est resté environ trois quarts d'heure avec Favre. » Voir aussi le reportage de P. Maquest, dans *la France et l'Europe pendant le siège de Paris*, p. 142. Il semble toutefois impossible que Favre ait eu une défaillance de mémoire, même à quelques mois de distance, sur un point aussi important.

bonapartiste », Favre demanda au Chancelier de préciser ses intentions vis-à-vis de la dynastie, et si le gouvernement de la Défense nationale avait réellement à s'en préoccuper. « Non assurément, — lui fut-il répondu, — si nous parvenons à nous entendre. Mais, dans le cas contraire, je me réserve une entière liberté d'action. » Et, sur le désir exprimé par Favre de soumettre à une nouvelle conversation les idées exprimées par lui la veille pour en faire la base d'une convention, Bismarck ne cacha pas son scepticisme au sujet de l'empressement que mettrait Gambetta à suivre le gouvernement de Paris dans cette voie; Favre dut l'assurer de sa pleine confiance dans la sagesse et le patriotisme de la Délégation[1]. Après ces explications préalables, les deux ministres abordèrent les différents points en discussion. Le Chancelier ne faisant plus d'objection sur le principe de l'armistice et de la convocation d'une assemblée, le désaccord ne porta que sur la durée de suspension des hostilités, qui fut finalement fixée à trois semaines avec faculté de renouvellement.

Les négociations au sujet du sort de la garnison, du désarmement de la garde nationale et de l'entrée dans Paris furent beaucoup plus laborieuses; Favre a tenu à proclamer, dans ses *Mémoires*, que le Chancelier y apporta un réel esprit de conciliation[2] et ne balança pas à se faire assez souvent, auprès du Grand État-major, l'avocat des réclamations des vaincus. La ténacité, l'éloquence de Favre parvinrent à arracher au gouvernement prussien d'assez sérieuses concessions; mais il y fallut de longues heures de débat et plusieurs voyages à Versailles, après entente du ministre des Affaires étrangères avec ses collègues sur les questions capitales. Il commença par obtenir que nos officiers conserveraient leurs armes; il réussit ensuite à faire décider que la garnison prisonnière resterait individuellement libre dans Paris, et qu'une division de douze mille hommes serait maintenue à la disposition du gouvernement en vue d'assurer l'ordre; Trochu et Vinoy avaient chargé expressément Favre de demander trois divisions, mais M. de

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 392.

2. Le 26 janvier, Bismarck écrivait à sa femme : « Je négocie depuis trois jours avec Favre, nuit et jour, et pourvu que l'on ne me fasse pas, de notre côté, trop de difficultés, un armistice de trois semaines commencera après-demain, qui conduira vraisemblablement à la paix ». (*Lettres de Bismarck à sa femme pendant la guerre de 1870*, p. 178.)

Moltke trouva la prétention exagérée. La question de l'entrée des Allemands dans Paris fut une de celles qui soulevèrent le plus de difficultés ; Bismarck invoquait, avec quelque raison, l'impossibilité pour lui de frustrer l'armée victorieuse de cette satisfaction morale ; Favre, sans rétorquer cet argument, affirma qu'il ne consentirait jamais à imposer aux Parisiens cette suprême humiliation, et fit de l'acceptation de Bismarck la condition *sine qua non* de la continuation des pourparlers [1]. Cette menace de rupture produisit son effet, et, après entente entre le chancelier et le roi, il fut stipulé que, *pendant la durée de l'armistice*, les Allemands n'entreraient pas dans Paris. La fixation de l'indemnité de guerre à payer par la ville conquise n'alla pas non plus sans une vive discussion. Le gouvernement de la Défense nationale avait fixé à Favre un maximum de cinq cent millions ; Bismarck voulait un milliard ; Favre proposa cent millions et transigea à deux cents.

Restait la question du désarmement de la garde nationale. La discussion sur ce point fut très longue et très vive. Bismarck voulait bien que les soixante anciens bataillons de l'armée des soldats citoyens, — bataillons formés par l'Empire, — gardassent leurs armes, mais exigeait que les autres fussent désarmés. Favre trouva cette combinaison du Chancelier « tout à fait inadmissible ».

Il avait l'intime conviction que le mouvement séditieux que la reddition de Paris ne manquerait pas de provoquer serait précipité et aggravé dans des proportions redoutables, si la convention d'armistice stipulait un désarmement ; il ne croyait d'ailleurs pas que le gouvernement eût la force nécessaire pour y procéder. Bismarck insistait cependant pour que la mesure qu'il demandait fût prise à l'égard des bataillons formés depuis le 4 septembre. « Venez les désarmer, — répliqua Favre, je ne m'en charge pas. Nous amènerions la guerre civile que nous avons toujours voulu éviter. La garde nationale renferme des éléments très mauvais. On a donné des armes à tous ceux qui venaient en chercher.... Encore une fois, si vous voulez les désarmer, entrez dans Paris et faites-le vous-même ; pour moi, je ne m'en charge pas [2]. » Après en avoir référé au roi, cepen-

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 397.
2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre*, t. I, p. 343.

dant que Favre en référait à ses collègues, Bismarck finit par céder sur ce point. « Mais, croyez-moi, — dit le Chancelier avec sa rudesse habituelle, — vous faites une bêtise. Et, tôt ou tard, il vous faudra compter avec les fusils que vous avez l'imprudence de laisser à ces exaltés [1]. » Le diplomate prussien n'avait que trop raison, mais la résistance de Favre n'en correspondait pas moins à un juste sentiment de la réalité. Pratiquement, le désarmement de la garde nationale était à peu près irréalisable; c'était la guerre civile éclatant sous les yeux de l'ennemi, et cette mesure n'eût fait que précipiter les événements. D'ailleurs, Favre n'était-il pas fondé à refuser aux Prussiens toute immixtion dans une situation qui, au fond, ne concernait que l'ordre intérieur de Paris? N'était-il pas conforme à la dignité nationale et au patriotisme de son représentant d'en réserver la liquidation à l'autorité française agissant en dehors de toute stipulation internationale? « Cette liquidation, — répondait-il aux Prussiens, — nous la ferons sans vous », et il avait bien quelques raisons de l'espérer. Reprenant plus tard, à Versailles, pendant la Commune, la saisissante formule par laquelle il avait déploré en 1849 son erreur dans la question de l'expédition de Rome, il devait « demander pardon à Dieu et aux hommes » de n'avoir pas su éviter à Paris ce sanglant cataclysme. En réalité, l'expression de ce regret pathétique dépassait la gravité de son erreur, et Favre n'avait fait là en somme, d'après le jugement d'un écrivain impartial [3], que « subir une des plus grandes fatalités de cette mauvaise heure [4] ».

1. Comte d'Hérisson, *Journal d'un Officier d'ordonnance*, p. 336.
2. Voir à ce sujet dans l'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale la déposition du général de Beaufort d'Hautpoul (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIV, p. 324), approuvant sans aucune réserve l'attitude de Favre. Cf. *Ibid.*, t. XXIII, p. 301, cette déclaration très curieuse et peu connue du négociateur de Versailles : « Je voulais que l'on conservât les armes des officiers et celles de la Garde nationale.... Si j'ai eu un tort, ce n'est pas de l'avoir demandé, c'est, dans un moment de trop grande effusion, d'avoir dit à la tribune que j'en demandais pardon à Dieu et aux hommes. Je n'aurais pas dû faire une pareille déclaration parce qu'elle n'est pas juste; il était impossible de faire autrement et je porte le défi à qui que ce soit de nous dire comment il eût amené à rendre ses armes une population qui avait perdu la tête à ce point de vouloir assassiner celui qui allait essayer de la sauver. »
3. Charles de Mazade, *op. cit.*, t. II, p. 336.
4. A l'issue de cette conférence du 25, Bismarck invitait Favre à partager son repas; le ministre des Affaires étrangères déclinait cette invita-

Ces différentes questions furent définitivement réglées à Versailles le mercredi 25; c'est le mardi que Favre était rentré à Paris[1], où ses collègues l'attendaient dans la plus grande anxiété. A l'exposé du résultat de ses négociations, ils s'étaient accordés à trouver « inespérées » les conditions proposées[2], mais il avait été impossible au ministre des Affaires étrangères d'obtenir d'eux autre chose que des compliments. Dans sa délibération du 24 au soir, reprise dans la matinée du 25, le Conseil avait donné à Favre des indications relatives à l'indemnité de Paris; en ce qui concerne le désarmement de la garde nationale, Trochu s'était montré partisan de la dissolution avec réorganisation, et c'est sur les instances de Favre que le Conseil avait décidé de lui laisser ses armes, avec, comme correctif, le maintien d'une partie de la garnison régulière. En somme, le gouvernement s'associait aux vues de son négocia-

tion; il devait cependant l'accepter à diverses reprises. « Jules Favre, rapporte Busch (*Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 153), s'assit plusieurs fois à notre table. Les premières fois, ce fut un peu à contre-cœur. « Je ne puis oublier, « s'écriait-il, que là-bas, derrière les murs, il y a mes compatriotes qui « meurent de faim. »

1. L'entretien du 24 avait duré deux heures. Cf. le récit que publiait le 25 janvier *la Gazette nationale* de Berlin (P. Maquest, *op. cit.*, p. 741-742) : « Il (Favre) retourna à trois heures et demie de l'après-midi à Paris, avec son gendre et accompagné de deux gendarmes à cheval. Sur la demande à quelle heure il voulait dîner, il répondit en souriant : « Ah! merci, nous « dînons aujourd'hui à Paris ». J'avais vu la dernière fois Jules Favre à Ferrières; c'était en septembre; je l'ai trouvé bien vieilli. Cependant, tandis qu'à son arrivée il semblait sombre et abattu, à son départ pour Paris, il me parut plus content et moins soucieux. Le comte de Bismarck a pris congé de M. Jules Favre de la façon la plus amicale et lui a serré plusieurs fois la main. »

2. *Notes Dréo*, p. 620-621, 24 janvier. Les membres du gouvernement conservèrent toujours cette opinion. Beaucoup plus tard, l'un d'eux (Jules Simon, *le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 349), écrivait : « La convention d'armistice fut moins dure qu'on ne devait le craindre en de pareilles circonstances, et c'est méconnaître la vérité que de n'en pas attribuer tout le mérite à M. Jules Favre ». Et Trochu, s'élevant contre les critiques du rapporteur de la Commission d'enquête, M. de Rainneville, qui reprochait à Favre de n'avoir pas discuté pied à pied les conditions de l'armistice, déclare (*Pour la vérité et la justice*, p. 182 et suiv.) : « Sachez que le plan d'armistice et de paix des Prussiens était irrévocablement arrêté à l'avance dans leur esprit... : qu'ils ont montré à M. Jules Favre des exigences d'abord énormes, pour se rabattre ensuite, devant l'énergie de ses efforts, sur des exigences toujours trop dures, mais moindres... ; qu'ils ont fait de la convention d'armistice l'application qu'ils ont voulu... ; qu'enfin la compétence ou l'incompétence soit du négociateur politique, soit de son collaborateur militaire, n'a eu là qu'une valeur d'apparence. »

teur. « A coup sûr, — dit très justement Albert Sorel[1], — il est impossible de rejeter sur M. Favre seul les responsabilités des fautes qui furent alors commises, et lorsque dans le récit de ces pénibles négociations on est forcé d'associer son nom à de sévères critiques, il doit être entendu que ce nom représente le gouvernement de Paris tout entier. Jules Favre eut alors un mérite très grand, et qui le place en cette circonstance au-dessus de ses collègues : il eut le courage de braver l'opinion publique; s'il ne se montra pas plus clairvoyant que les autres membres du gouvernement, il prit du moins la responsabilité des opinions qu'ils partageaient; son abnégation lui servira d'excuse. »

Favre sentait que l'assistance d'un général lui devenait indispensable pour le règlement des choses militaires, « à l'égard desquelles, — a-t-il écrit, — je n'avais ni qualité, ni compétence[2] ». Dès le 24 au soir, en rentrant à Paris, il avait réclamé un collaborateur militaire. « Je précise ici la question, — devait-il déclarer à la Commission d'enquête[3]. Si j'ai demandé un général, c'est uniquement pour éviter de commettre une faute.... Je ne demandais pas un général pour signer la capitulation : je voulais couvrir mes collègues et je voulais également protéger l'armée.... » Dans la séance du Conseil, ce même soir du 24, on lui répondit : « Attendons, nous verrons demain. »

Le 25 dans la matinée il avait prié Trochu de l'accompagner et s'était heurté à un refus. Nul ne tenait à prendre sa part de responsabilité dans cette triste négociation. Il se retourna alors vers le général Vinoy, mais celui-ci se montra aussi peu soucieux que ses collègues d'aller auprès de Bismarck discuter le sort de Paris et de la France[4]. Le ministre des Affaires étran-

1. *Histoire diplomatique de la Guerre franco-allemande*, t. II, p. 176.
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 400.
3. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 318.)
4. Cf. *ibid.*, p. 328 : « ... Il était du devoir de l'autorité militaire de joindre son action à celle du gouvernement pour stipuler au nom de l'armée et obtenir les meilleures conditions possibles.... Elle s'est abstenue. Elle m'a laissé seul en face de l'ennemi, forcé de débattre les questions les plus graves et qui la concernaient exclusivement. Si la famine n'eût pas été à nos portes, je n'aurais jamais accepté une pareille mission. Convaincu que, si je reculais, rien ne serait fait, j'ai assumé cette terrible responsabilité, dont je devinais toutes les angoisses et tous les périls.... »

gères, qui avait sollicité la présence d'un général de son propre chef, dut donc repartir seul[1] le 25; à Sèvres cependant il se décida à prendre avec lui le capitaine d'Hérisson d'Irisson[2]. Il devait encore bien souvent refaire ce triste parcours.

« Chaque matin à la première heure, a écrit Favre[3], je partais pour Versailles où je passais la journée; le soir je revenais rendre compte au gouvernement de ce que j'avais fait. Les moindres détails amenaient des discussions sans fin que compliquait l'intervention obligée du conseil royal et de M. de Moltke. Le débat sur la remise des drapeaux dura près de cinq heures.... Pendant ce temps nos vivres s'épuisaient.... » Il fallait à Favre une singulière force d'âme pour supporter sans faiblesse ces accablantes et cruelles discussions. Plus qu'à Fer-

1. Nous croyons devoir reproduire ici la sévère appréciation de Valfrey (*op. cit*, t. III, p. 83) sur cette abstention des chefs de l'armée de la Défense : « Il est très fâcheux, dit l'exact et intelligent historien diplomatique, que les autorités militaires de Paris aient cru devoir refuser à M. Jules Favre leur concours dans des circonstances où les intérêts du pays étaient si incomplètement représentés. Mais ce sera à un bien plus haut degré l'étonnement du public sérieux que le général Trochu, plus familiarisé que M. Favre avec la matière des armistices, ne l'ait pas mis en garde contre le danger d'arrêter à Versailles des lignes de démarcation. Il ne serait pas juste que le signataire de la convention de Versailles restât seul en cause; ceux qui ont approuvé cette convention ne peuvent pas avoir une situation différente de celui qui l'a préparée. S'il faut dire toute notre pensée, M. Jules Favre, prenant pour lui seul le fardeau de cette épouvantable négociation et s'offrant comme une victime expiatoire à l'Allemagne victorieuse, a fait preuve de plus de courage civil que les autres membres du gouvernement, qui n'ont voulu l'assister en rien, afin de ne pas compromettre leur popularité. »

2. « Le lendemain (25 janvier), — écrit d'Hérisson dans son *Journal d'un Officier d'ordonnance*, p. 335, — au lieu de rester à Sèvres, je montai avec Jules Favre dans le berlingot de campagne (*sic*) et j'entrai derrière lui dans la maison Jessé. M. de Bismarck, qui ne se levait pas généralement de bonne heure, vint bientôt nous rejoindre dans le salon du rez-de-chaussée. » D'Hérisson prétend avoir assisté, « en qualité de secrétaire et d'aide de camp du ministre, si l'on peut parler ainsi, à toutes les discussions, sauf à la première entrevue ». L'affirmation semble sujette à caution; l'entourage et la famille de Favre ont toujours affirmé que l'officier n'avait « assisté » à aucune des conversations de l'armistice et avait simplement accompagné le ministre. (*Déclaration orale de M. L. de Montluc.*) Favre ne dit nulle part dans ses *Mémoires* que d'Hérisson ait assisté aux conférences; il le loue simplement (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 379) d'avoir été son « compagnon ferme, discret et fidèle pendant ces longues et douloureuses négociations ». Quant au *Journal* du capitaine d'Hérisson, il renferme des exagérations manifestes; nous avons cependant jugé utile d'y faire quelques emprunts.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 400.

rières encore, les deux interlocuteurs y présentaient un frappant contraste. « Le comte de Bismarck, raconte le capitaine d'Hérisson, portait l'uniforme de colonel des cuirassiers blancs : tunique blanche, casquette blanche avec turban jaune. Il avait l'air d'un colosse. Sanglé dans son uniforme, la poitrine bombée, les épaules carrées, éclatant de santé et de force, il écrasait de son voisinage l'avocat courbé, maigre, long, désolé dans sa redingote qui plissait de tous côtés et sur le collet de laquelle ruisselaient ses cheveux blancs. » Le Chancelier, guidant d'ordinaire la conversation, s'égarait souvent et effleurait capricieusement tous les sujets possibles. Il parlait sans recherche, trouvant aussitôt le mot propre, le terme le plus fort. En face de lui Favre s'exprimait plus abondamment, en périodes élégantes, mais avec la même fermeté.

Le ministre passa à Versailles la nuit du 25 au 26. C'est au cours de l'entrevue du 26, d'objet exclusivement militaire, que fut résolue la grave question de la délimitation des armées de province.

Pour celle de Chanzy et de Faidherbe, dont la position était à peu près connue, l'opération ne souffrait aucune difficulté. Mais du côté de l'Est, outre que les renseignements faisaient à peu près complètement défaut, l'état-major prussien tenait essentiellement à la possession de Belfort qui résistait toujours. « Belfort n'a plus que quelques jours d'existence, dit Bismarck; Bourbaki est coupé et obligé de passer en Suisse[1]. » En conséquence il demandait la cession de Belfort. Ce mensonge effronté ne déconcerta pas Favre. Il refusa. « Eh bien, reprit Bismarck, Belfort ne sera pas compris dans l'armistice. » — « Mais alors, répliqua Favre, que faites-vous de l'armée qui est autour de Belfort[2]? » Son anxiété était très grande. « Dans de telles conjonctures, écrit-il, paralyser l'armée de l'Est qui pouvait être victorieuse et secourir la place assiégée était une résolution bien téméraire[3]. » Le Chancelier proposa d'ajourner la signature de l'armistice jusqu'à l'arrivée de nouvelles plus précises. Mais Favre ne pouvait accepter. « J'étais poursuivi,

1. *Notes Dréo*, 26 janvier, p. 599. Voir aussi, sur ce point capital, le témoignage de Trochu, *Pour la vérité et pour la justice*, p. 182 et suiv.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition Favre, t. I, p. 364 et *Notes Dréo*, 26 janvier, p. 599.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 402.

dit-il[1], par la crainte terrible de manquer du temps nécessaire pour le ravitaillement. » On résolut enfin que la délimitation pour la région de l'Est ne serait faite que lorsqu'on connaîtrait la situation des armées en présence : décision d'une haute importance qui laisse déjà entrevoir les contradictions et les ambiguïtés d'où allait sortir la question, redoutable entre toutes, du sort de l'armée de l'Est.

Aux destinées de cette armée étaient étroitement liées celles de Garibaldi. Favre eut toutes les peines du monde à défendre le généreux Italien contre l'âpre colère de Bismarck, qui voulait absolument l'exclure de l'armistice; il y fut enfin compris, son armée devant être délimitée en même temps que l'armée de l'Est[2]. Favre avait hâte d'en finir avec toutes ces questions de principe. Le 26 janvier, vers huit heures, la conférence se termina enfin, et Favre reprit le chemin de Paris. Bismarck l'accompagna jusqu'à sa voiture[3].

« Je ne crois pas, lui dit-il brusquement au moment du départ, qu'au point où nous en sommes, une rupture soit possible; si vous y consentez, nous ferons cesser le feu dès ce soir.

— Je vous l'aurais demandé dès hier, répondit Favre, très ému; ayant le malheur de représenter Paris vaincu, je ne voulais pas solliciter une faveur. J'accepte de grand cœur ce que vous m'offrez, c'est la première consolation que j'éprouve dans notre infortune; il m'était insupportable de penser que le sang coulait inutilement pendant que nous arrêtions ensemble les conditions d'une cessation d'hostilités.

— Eh bien! reprit Bismarck, il est entendu que nous donnerons réciproquement des ordres pour que le feu cesse à minuit. Veillez à ce que les vôtres soient strictement exécutés. »

Favre promit. Il sollicita même et obtint une petite satisfaction : Paris tirerait le dernier coup de canon[4].

A huit heures il franchit la Seine. Dès son arrivée à Paris il

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 403.

2. Comte d'Hérisson *Journal d'un Officier d'ordonnance*, p. 346. Au cours de cet incident, Bismarck s'était montré très violent, et Favre n'avait pas eu trop de toute sa généreuse éloquence pour arriver à ses fins.

3. Favre avait pu ce jour-là avoir un court entretien avec M. Rameau, maire de Versailles. (Voir Delerot, *op. cit*, à la date des 25-26 janvier, et *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre*, p. 359.)

4. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 403-404.

courut chez le général Vinoy et rédigea lui-même l'ordre de cessation du feu.

A minuit moins le quart, raconte-t-il [1], j'étais sur le balcon de pierre de l'hôtel des Affaires étrangères, qui domine la Seine. L'artillerie de nos forts et celle de l'armée allemande faisaient entendre leurs formidables détonations. Minuit sonna. Une dernière explosion éclata, répétée dans le lointain par un écho qui s'affaiblit et s'éteignit, puis tout entra dans le silence. C'était le premier repos depuis de longues semaines. Je restai longtemps encore abîmé dans mes réflexions. Je croyais que les massacres humains avaient cessé, et, malgré la douleur qui m'accablait, cette pensée m'était un allégement. Je ne prévoyais pas que derrière ce rideau sanglant qui s'abaissait sur nos désastres se cachaient encore des calamités et des humiliations plus lamentables !

Le soir même du 26, le gouvernement se réunit. « Tout aurait pu finir aujourd'hui si j'avais eu un militaire avec moi », déclara Favre[2]. Et il annonça que Bismarck réclamait un homme du métier pour régler les détails de l'armistice. Ce que le Conseil avait refusé la veille à Favre, il dut l'accorder au Chancelier. On songea tout d'abord[3] au général Callier; sur le refus de ce dernier, c'est le général de Beaufort d'Hautpoul qui fut désigné, très avant dans la nuit, pour aller le lendemain à Versailles. Celui-ci s'était d'abord refusé à accompagner le ministre des Affaires étrangères; il céda aux instances vives et réitérées du général Trochu, mais après avoir affirmé que s'il consentait à donner au pays cette dernière preuve du dévouement, il ne se refuserait pas moins à signer quoi que ce soit[4].

Dans la journée du 27, les stipulations militaires furent discutées; Favre eut avec de Moltke et le général de Beaufort une très longue conférence. Mais, pour des raisons restées mystérieuses[5], le ministre des Affaires étrangères fut mécon-

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 404-405.

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 362.

3. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Déposition de Jules Favre. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 319.)

4. Cf. *ibid.*, p. 328, la déclaration de Favre : « Quand j'ai eu déblayé le terrain, j'ai de nouveau réclamé le concours de l'autorité militaire; elle me l'a refusé, et je ne l'ai obtenu que lorsque l'ennemi l'a exigé... A partir du moment où un général m'a assisté, l'autorité militaire a été seule chargée des objets de sa compétence ».

5. Voir *ibid.*, déposition de Jules Favre, t. XXIII, p. 319 : « Seulement le général de Beaufort, après cette journée, ne me parut pas être celui qu'on

tent des services de son collaborateur militaire[1], et c'est le général de Valdan, chef d'état-major de Vinoy, qui prit part le 28 au tracé de la ligne de démarcation des armées, Favre restant complètement étranger à ces questions de délimitation[2].

Outre la collaboration, plus ou moins heureuse, des deux généraux, Favre avait également eu, le 27, celle de M. Dürrbach, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Est. « Les Français, — écrivait Busch[3] à cette date, — ont fait leur apparition un peu avant onze heures. Jules Favre s'était fait couper sa barbe grise de démagogue; le pli de sa lèvre inférieure s'était accentué, il avait le teint jaune et les yeux troublés. » L'entrevue du matin entre Bismarck et les plénipotentiaires français avait pris fin à midi : celle de l'après-midi eut lieu chez de Moltke et dura jusqu'à quatre heures. Busch[4] nous donne sur cette conférence d'intéressants détails. « Le Chancelier, — écrit-il, — dit à Jules Favre : « Vous avez été trahi par « la fortune. » Jules Favre hocha la tête et répondit : « A qui le « dites-vous? Dans trois fois vingt-quatre heures, je serai aussi « compté au nombre des traîtres. » Il ajouta que sa position à Paris était devenue des plus critiques. Sur quoi M. de Bismarck lui proposa : « Provoquez donc une émeute pendant que vous « avez encore une armée pour l'étouffer » (*sic*). L'envoyé français regarda le Chancelier avec effarement. « Qu'avez-vous, dit « M. de Bismarck, vous ne savez donc pas que c'est le seul « moyen de conduire les foules? » Le chef nous raconta qu'à

avait supposé le plus capable de réussir dans de pareilles négociations : il me donna assez d'inquiétude, et lorsque je revins avec lui, je dis : Je ne peux pas laisser le général de Beaufort retourner à Versailles. » Des pamphlétaires ont insinué que le général avait, en présence de Bismarck, oublié les formes de modération et de courtoisie qui constituent le protocole des conversations diplomatiques; la chose est fort vraisemblable.

1. Nous empruntons au récit du lieutenant au corps d'état-major Calvel, revenant le 27 à Sèvres dans la voiture où se trouvaient Jules Favre et le général de Beaufort d'Hautpoul, ce détail anecdotique : « Au passage de notre voiture, les deux factionnaires (à Versailles) présentèrent les armes, et la foule nous salua; on cria même : « Vive Jules Favre! » (Annexe à la déposition du général de Beaufort d'Hautpoul. *Ibid*, t. XXIV, p. 333.)

2. Voir ses affirmations très énergiques et très nettes en ce sens, *ibid*, t. XXIII, p. 322 et 323 : « La délimitation qui est portée à la convention est l'œuvre exclusive de Valdan et de Moltke ».

3. *Op. cit*, t. I, p. 293.

4. *Ibid.*

chaque instant Favre s'écriait que la France était le pays de la liberté! »

Le 28, à huit heures du soir, le travail de rédaction était terminé et Favre mit sa signature au bas de la convention d'armistice. « Avez-vous un cachet? lui demanda Bismarck. C'est l'habitude des chancelleries que, pour les actes de ce genre, il y ait une apposition de cachets. » Favre tira une bague de son doigt. « Cela vous suffit-il? » demanda-t-il. — « Oui », répondit Bismarck[1]. Cette bague, qui scellait au nom du gouvernement français la capitulation de Paris, avait été offerte à Favre par Naundorff, en souvenir du procès que l'illustre avocat avait plaidé pour celui-ci[2]; elle portait en chaton une pierre intaille, — une opale, — à l'image de Diane. Ce détail romanesque ne devait pas manquer d'exciter plus tard l'imagination publique, et il faut reconnaître que la rencontre est saisissante[3].

L'armistice était conclu. L'article 2 déclarait qu'il avait pour but la convocation d'une Assemblée. Immédiatement Favre fixa la date du 8 février pour les opérations électorales, celle du 12 pour la première séance de l'Assemblée qui devait se réunir à Bordeaux.

En somme, la convention de Versailles dépassait de beaucoup le mandat donné à Favre par le gouvernement de la Défense nationale et les propres intentions du négociateur. Parti pour

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Valdan*, t. III, p. 179. « Le soir, note Busch (*loc. cit.*), les plénipotentiaires français ont dîné avec nous. Le général (son nom était de Valdan) a mangé et n'a pas parlé. Jules Favre aussi était taciturne et accablé. Delbrück n'a pu s'empêcher de me dire : « Favre et le général me font « pitié; ils ont l'air de deux condamnés qu'on va envoyer demain à l'écha- « faud. »

2. En mars 1840. V. à ce sujet J. Favre, *Plaidoirie pour l'Héritier Naundorff*, p. 10 et p. 137-139. Cf. Henri Provins, *le Dernier Roi légitime de France* (Paris, Ollendorff, 1889), et *infra*, chap. XI.

3. Cf. Villiers de l'Isle-Adam (*le Secret de l'Échafaud, le Droit du Passé*, p. 166) : « Et, au bas de cette page qui devait coûter à la patrie tant de nouveaux flots de sang français, deux vastes provinces, sœurs parmi les plus belles! l'incendie de la sublime capitale et une rançon plus lourde que le numéraire métallique du monde, — sur la cire pourpre où la flamme palpitait encore, éclairant, malgré lui, les fleurs de lys d'or à sa main républicaine, — Jules Favre, en pâlissant, imprima le sceau mystérieux où, sous la figure d'une exterminatrice oubliée et divine, s'attestait, *quand même!* l'âme — soudainement apparue à son heure terrible — de la maison de France. » — La bague de Favre figure aux Archives des Affaires étrangères.

connaître et discuter les conditions du vainqueur en ce qui concernait Paris, et Paris seul, Favre s'était laissé entraîner à traiter pour la France entière[1]. Après avoir ouvert l'entretien sur cette affirmation qu'il ne venait qu'au nom de la capitale et n'avait pouvoir que pour décider de son sort, il n'avait pas su résister[2] aux habiles suggestions de Bismarck, et la question redoutable de la délimitation des armées de province se trouvait réglée subsidiairement, comme par surprise. Le Conseil, juge souverain des propositions que lui apportait son délégué, eût pu remettre les choses au point; il n'en avait rien fait, et cette réunion d'hommes éprouvés, tous également patriotes, avait ratifié, après mûre délibération, les clauses discutées par le ministre des Affaires étrangères dans le surmenage et dans la fièvre.

La convention signée, restait à la faire exécuter. Avant tout il fallait la notifier à la délégation de Bordeaux, intermédiaire nécessaire entre le gouvernement de Paris et les armées de province. Le soir même, Favre envoyait à Gambetta, par le télégraphe allemand, la dépêche suivante :

Versailles, 28 janvier, 11 heures 15 du soir.

Nous signons aujourd'hui un traité avec le comte de Bismarck. Un armistice de vingt et un jours est convenu; une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 12 février. Faites exécuter l'armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.

Cette dépêche laconique, qui ne faisait aucune mention de la situation spéciale faite par la convention d'armistice à l'armée de l'Est, a été vivement, âprement critiquée. Elle a valu à Jules Favre le reproche[3] d'être l'auteur responsable des désastres

1. Voir sur ce point E. Zévort, *Histoire de la troisième République*, t. I, p. 138. Le jugement de cet historien sur le rôle de Favre dans l'armistice est l'un des plus équitables qui aient été formulés. Voir aussi *ibid.*, t. I, p. 44.

2. Voir sur ce point Alfred Duquet, *la Capitulation de Paris*, p. 160-162.

3. Nous renonçons à indiquer les ouvrages où figure cette accusation, plus ou moins nette, plus ou moins malveillante : plusieurs pages de ce livre n'y suffiraient pas. Le document officiel le plus important à cet égard est le rapport de M. de Rainneville à la *Commission d'enquête*, t. III, p. 403 et suiv., particulièrement précis et violent, et dont les termes devaient exciter l'indignation du général Trochu. Le *rapport Daru*, *ibid.*, t. III, chap. v, p. 365 et suiv., peu suspect cependant de partialité en faveur du

de cette armée. La question est des plus graves : elle mérite d'être examinée de près.

Au moment même où Favre envoyait à Gambetta sa dépêche dans laquelle il n'était pas question de l'armée de l'Est, le maréchal de Moltke adressait au général de Manteuffel le télégramme suivant [1] :

Versailles, 28 janvier.

Des négociations au sujet d'une capitulation et d'une suspension d'armes viennent d'être conclues avec Paris. L'armistice commence ici et pour le reste du pays le 31 de ce mois à midi. Les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura ne seront compris dans la trêve que lorsque les opérations commencées de notre côté auront amené un résultat. L'investissement de Belfort doit être aussi continué.

La contradiction est complète, flagrante. Comment l'expliquer? Comment deux dépêches d'une teneur si radicalement opposée ont-elles pu le même jour être signées par les deux hommes qui venaient de conclure l'armistice et qui les considéraient précisément comme les premières mesures d'exécution de la convention intervenue?

Favre a été pendant quarante ans accusé d'avoir commis la plus impardonnable des fautes : on a avancé, on affirme encore que le négociateur français avait, en discutant les articles de l'armistice, oublié l'existence d'une des armées combattantes. Cette inconcevable inadvertance lui a été reprochée, non seulement par les partis conservateurs intéressés à discréditer Favre et avec lui le gouvernement de la Défense nationale tout entier [2],

négociateur de Versailles, remet les choses au point dans un louable esprit d'équité. La déposition du général de Beaufort est entièrement favorable à Favre. Tous ces documents figurent au vol. III de la *Commission d'enquête*; on les trouvera également reproduits dans la brochure publiée en 1883 par Mme Jules Favre, sous ce titre : *la Vérité sur les désastres de l'Armée de l'Est* (Paris, Plon-Nourrit, éditeurs).

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapport de M. de Rainneville. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XX, p. 111.

2. « De l'ensemble des épreuves qu'il (Jules Favre) subit alors et depuis, — dit Trochu dans ses *Mémoires posthumes* (t. I, p. 43-44), — je ne rappellerai ici qu'une circonstance particulière, dénaturée par les passions politiques qui s'en servirent pour lui porter le dernier coup, comme elles s'étaient servies de la perte de nos provinces pour achever le gouvernement de la Défense nationale devant l'opinion. Je veux parler de l'imputation passée à l'état de légende qu'elles firent peser sur M. Jules Favre d'avoir *oublié* l'armée de l'Est dans les stipulations d'où sortit l'armistice de Versailles avec la suspension des hostilités. »

mais encore par les républicains avancés qui s'étaient groupés autour de Gambetta[1] dans une pensée de résistance à outrance. Les généraux et le parti militaire d'autre part se sont fondés, au lendemain de la guerre, sur cette accusation pour dénoncer en Favre la cause d'un des plus graves de nos désastres. L'opinion publique n'a pas manqué d'abonder en ce sens, et l'on peut voir là, non la seule, mais l'une des causes de l'impopularité qui assombrit les dernières années de Favre et pèse toujours[2] sur sa mémoire. Le signataire de l'acte du 28 janvier, assez disposé à reconnaître ses erreurs et ses fautes, s'est cependant défendu avec persistance contre de tels reproches; il n'a jamais été troublé par le souvenir de cette grave conjoncture, et s'est montré jusqu'à la fin persuadé qu'il avait pleinement rempli la mission dont il était chargé. Beaucoup de spectateurs renseignés et impartiaux de ces événements ont partagé en tout son sentiment. « Ce qu'il faudrait rechercher de bonne foi, a écrit Trochu[3], c'est comment et pourquoi l'armée de l'Est, avertie de la suspension des hostilités, s'en est vu refuser le bénéfice par les généraux prussiens qui pressaient sa retraite vers la Suisse, alors que le comte de Bismarck avait admis et transmis le télégramme avertisseur. »

Cette contradiction dont s'étonne Trochu est précisément celle que nous relevions plus haut; là est tout le débat, et c'est ce mystère que les documents actuellement connus permettent d'élucider.

Avant d'entrer dans cet examen, il convient de signaler, à la décharge de Favre, que les événements survenus après le 28 janvier n'ont pas pesé sur le sort de l'armée de l'Est autant qu'on l'a souvent répété. Déjà cette armée était en retraite,

1. *La République française* de l'illustre tribun imprimait lors de la mort de Favre (n° du 22 janvier 1871) : « Quand arriva la catastrophe finale, il commit la faute suprême, celle qui ne lui sera point pardonnée, car si elle était pardonnée il n'y aurait plus de France : il *oublia* de comprendre l'armée de l'Est dans l'armistice qu'il signait avec le vainqueur. Après un pareil oubli, il n'avait plus qu'à se survivre, et c'est ce jour-là qu'il aurait dû mourir de douleur. »

2. Voir les appréciations de M. Gabriel Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 105 et suiv. Voir aussi les opinions tout récemment exprimées par M. de Freycinet (*Souvenirs*, p. 236 à 242) et le général Bourrelly (*la Guerre de 1870-71 et le Traité de Francfort, d'après les derniers documents*, p. 124-125).

3. *Op. cit.*, p. 44-45.

vaincue, écrasée; les malentendus au sujet de l'interprétation de l'armistice ont rendu cette retraite et ce désastre plus cruels, ont causé beaucoup de souffrances, mais n'ont pas entraîné de conséquences appréciables pour la situation militaire ou diplomatique du pays.

Quoi qu'il en soit, la plus élémentaire justice commande d'écarter cette fable d'un oubli pur et simple, imputable au ministre français, dont Bismarck aurait profité pour achever d'écraser la force militaire où résidaient nos dernières espérances. L'armée de l'Est a été, au contraire, l'objet de la plus constante préoccupation des deux négociateurs pendant les quelques jours qu'ont duré leurs conversations. Tous les récits de leurs discussions en font foi. Du reste le texte de l'armistice la signale expressément; et c'est même la situation spéciale que lui créait ce texte, à côté et en dehors des autres armées, qui a rendu possible la fatale équivoque dont profitèrent nos adversaires.

Une autre légende s'est établie sur le même sujet : c'est que Favre, ayant exclu expressément l'armée de l'Est de l'armistice, a négligé de prévenir Gambetta de cette clause particulière [1]. En effet la dépêche adressée par lui à Gambetta le 28 et que nous reproduisons ci-dessus ne fait aucune mention de l'armée de l'Est; mais ce n'était pas là un oubli. Favre estimait que la situation faite à cette armée ne nécessitait point une mention spéciale; au moment où il rédigeait son télégramme, il croyait de très bonne foi et très fermement qu'elle n'était pas exclue de l'armistice : « J'affirme, a-t-il déclaré plus tard, que l'armée de l'Est a été comprise dans l'armistice [2] ». Il convient de rechercher les raisons de cette conviction.

Que disait donc la convention signée le 28 janvier? L'article 1er débutait ainsi : « Un armistice *général*, sur toute la

1. « Pour mettre la légende à néant, il semblerait qu'il suffît d'en montrer l'invraisemblance. Est-il vraisemblable, en effet, que, parti pour Versailles avec des instructions générales dont le double objet était : 1° la suspension des hostilités 2° l'élection dans toute l'étendue du territoire et la convocation d'une Assemblée nationale appelée à convertir ces préliminaires de paix en traité de paix, le négociateur, frappé d'insanité, ait oublié de comprendre, dans ces préliminaires, celle des armées françaises qui était le plus en évidence par le but de ses opérations? » (Trochu, *op. cit.*, p. 44.)

2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Jules Favre, t. I, p. 367.

ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours. » Il délimitait ensuite les armées belligérantes « jusqu'au point où, à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne ». « A partir de ce point, ajoutait l'article, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. »

Ainsi le doute n'était pas possible : l'armistice était général[1], il s'étendait à *toute* la ligne des opérations et les troupes allemandes et françaises opérant dans l'Est devaient rester sur leurs positions, puisque la délimitation à venir devait avoir pour base la situation *actuelle* des opérations.

Jusqu'ici l'article est extrêmement net et ne prête à aucune confusion. Le délai de trois jours pour les armées de province avait seulement pour objet de permettre de prévenir les généraux et leurs subordonnés. Aucune erreur n'était possible. Mais quelques lignes furent ajoutées à la fin de cet article 1er, qui dans une certaine mesure pouvaient prêter à une interprétation en contradiction avec les termes du commencement de l'article[2] : « Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure. »

1. Cf. Trochu, *op. cit.*, p. 44-45 : « Après l'invraisemblance de la légende par le raisonnement, sa fausseté par les faits se démontre encore plus clairement. Est-il possible, en effet, que le résultat des négociations se traduisant par ce télégramme historique, concerté avec M. de Bismarck, approuvé et transmis par lui (nous n'avions aucun moyen de communication avec le dehors), de M. Jules Favre à M. Gambetta : « Nous avons signé un armistice, faites-le exécuter partout », puisse moralement et matériellement laisser l'ombre d'un doute sur l'extension à toutes les armées des mesures suspensives des hostilités que prescrivait le télégramme du délégué du gouvernement?... Et les partis ont pu soutenir et faire prévaloir dans l'esprit public cette énormité que M. Jules Favre l'avait oubliée! Mais alors, comment, pourquoi fut-elle avertie? »

2. Convention pour un armistice et la capitulation de Paris. Versailles, le 28 janvier 1871. (*Archives diplomatiques*, 1871-1872, p. 14-19.)

On voit à la lecture de cette clause où résident d'une part sa liaison avec le commencement de l'article, d'autre part la contradiction entre les deux parties du texte. On était bien d'accord pour attendre des renseignements sur la situation des armées opérant dans l'Est avant de délimiter leurs positions réciproques; tout le début de l'article les fait entrer dans l'armistice avec cette seule restriction qu'on ne peut encore, comme pour les autres, statuer sur les emplacements où elles demeureront. Mais la fin de l'article utilise cette restriction, la déploie et en arrive à autoriser les hostilités précisément jusqu'au moment où ces emplacements seront connus.

Il est probable que les négociateurs français n'ont pas douté que les positions de ces armées, ignorées disaient les Allemands, dussent être connues avant les trois jours de délai qui permettraient aux nouvelles de Paris et de Bordeaux d'arriver jusqu'à elles. Mais il aurait fallu pour se contenter de cette probabilité être assuré de la bonne foi allemande, avoir la certitude que nos ennemis entendaient eux aussi l'armistice dans le sens de la paix, qu'ils n'allaient pas profiter de cet échappatoire et de cette clause confuse pour poursuivre une guerre utile. A cet égard, Favre est assurément coupable d'une défaillance; il n'aurait pas fallu que subsistât le moindre doute sur l'interprétation du traité, que fût laissée à Bismarck et de Moltke la moindre possibilité de se dérober aux conséquences de l'accord intervenu. Mais il est injuste de faire peser ce tort sur Favre; les autorités militaires françaises l'assistaient [1], la question des délimitations leur incombait à l'exclu-

1. Voir à ce sujet Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 321) : « La dépêche du 28 a été faite immédiatement après la signature de l'armistice. *Le général de Valdan était présent.* Nous avons arrêté avec M. de Bismarck les termes de la dépêche. A ce moment j'étais dans un très grand état de trouble et cela se comprend... mais enfin, les choses ainsi faites, j'ai cru ma responsabilité dégagée en ce qui concernait les détails militaires. » Cf. la lettre de Jules Favre au président de la Commission d'enquête, *ibid.*, p. 329 : « ... Loin d'exiger la signature d'un général au pied de la convention, j'ai été heureux de me sacrifier seul en signant seul, ne me dissimulant pas que cette signature deviendrait le prétexte d'accusations et de calomnies sous lesquelles je succomberais, et lorsque, brisé de fatigue et d'émotion de toute nature, j'ai dû, sous le regard et avec l'adhésion du vainqueur, écrire le télégramme qui m'est reproché, l'autorité militaire qui m'assistait n'a pas fait une observation. Elle, qui avait pour mission spéciale de faire exécuter l'armistice, n'a pas cru plus que moi que ma rédaction fût incomplète. »

sion du négociateur civil : c'était une question technique dont Favre reconnaît lui-même qu'il l'avait abandonnée aux officiers qui l'accompagnaient.

« Mes collègues, devait-il écrire plus tard au Président de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale[1], — mes collègues, M. le général Vinoy et M. le ministre de la Guerre, ont été tenus au courant de tous ces détails, je n'ai agi qu'avec leurs conseils et leur approbation. Ils ont donc su dans quelles conditions l'armistice était préparé et devait être exécuté. Le représentant officiel de l'autorité militaire a réglé ces conditions avec M. de Moltke, puisqu'il a déterminé avec lui et son général d'état-major, le comte Sobieski, les délimitations qui ne comprenaient pas le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et la Côte-d'Or. L'autorité militaire a donc su dans quelles conditions elle devait ordonner l'exécution de l'armistice, qui la regardait exclusivement. »

Ainsi, Favre avait confiance dans les officiers chargés de conclure les arrangements militaires avec de Moltke et Bismarck; peut-être avait-il cru suffisant, pour ce qui le concernait, d'établir le principe d'un armistice global, laissant les règlements spéciaux aux généraux venus avec lui. Or, il semble bien que ce soit à la faveur de ces dispositions en apparence secondaires que s'est glissée la confusion signalée plus haut. Quant à Favre, il ne doutait pas qu'il eût obtenu un armistice définitif et complet.

Comment n'aurait-il pas été confirmé dans cette conviction par les circonstances qui suivirent la signature de l'armistice? Il envoyait le même soir à Gambetta le télégramme que nous avons reproduit; non seulement ce télégramme passa par l'intermédiaire des autorités allemandes, mais, quand Favre le rédigea, de Moltke, Bismarck étaient présents; tous deux en eurent connaissance; Bismarck lut et contresigna. Les négociateurs militaires français ne firent aucune objection. Comment Favre aurait-il supposé que ce télégramme était en opposition fondamentale soit avec la lettre soit avec l'esprit de la convention qu'il venait de signer? Comment aurait-il cru possible que Bismarck pût envoyer, à la même heure, l'ordre de poursuivre les opérations de guerre?

1. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 329.)

« Lorsque la convention fut signée le 28 janvier au soir, écrit-il encore à la Commission d'enquête[1], je demandai à M. de Bismarck un sauf-conduit pour un officier et un membre du gouvernement. Je croyais indispensable d'envoyer ces deux délégués, le premier pour faire exécuter l'armistice, le second pour convoquer l'Assemblée de concert avec M. Gambetta. M. de Bismarck me proposa d'expédier une dépêche que nous rédigeâmes ensemble en présence du représentant de l'autorité militaire[2]. Il est parfaitement vrai que cette dépêche ne mentionnait pas les conditions particulières faites à l'armée de l'Est; mais, loin de le croire nécessaire, je supposais qu'en annonçant un armistice d'une manière générale, et en donnant l'ordre de l'exécuter, la clause restrictive de la convention disparaissait et que l'armée de l'Est était protégée comme les autres, sauf pour la question de délimitation qui était ajournée aux informations que nous attendions d'un instant à l'autre.

« Je devais d'autant plus le penser ainsi que la dépêche était revêtue du contre-seing de M. de Bismarck, avec lequel je l'avais rédigée; et si en rentrant à Paris, vers une heure du matin, j'ai encore insisté pour le départ immédiat d'un officier, c'était pour empêcher les malentendus toujours à redouter en pareille matière, mais non spécialement pour l'armée de l'Est, que je ne croyais plus menacée. »

Il est difficile de ne point voir dans le déploiement de ces circonstances une intrigue mûrement méditée et préparée par Bismarck[3]. Les motifs s'en aperçoivent sans peine; il suffit de se reporter à la conversation qu'il avait eue avec Favre le 26 janvier. Bismarck tenait essentiellement à occuper Belfort, et il cherchait un moyen de l'exclure d'un armistice qui par ailleurs lui était utile. Il manœuvra donc de manière à poursuivre la lutte sous Belfort et dans la région voisine. Il s'efforça de laisser dans la convention une obscurité favorable à ses desseins, et feignit de croire que les armées de l'Est avaient été tout simplement exclues du traité : « Les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura ne seront compris dans la

1. Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. déposition de Jules Favre. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 329.)
2. Le général de Valdan.
3. Voir en ce sens Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, Rapport Daru (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXI, p. 152-153); ce passage du rapport reproduit et confirme la déposition de Gambetta.

trêve que lorsque les opérations commencées de notre côté auront amené un résultat. » L'opposition est si flagrante avec l'armistice que l'idée d'un mensonge délibérément commis et voulu s'impose à l'esprit. Cependant, le lendemain 29, Guillaume, empereur et roi, commandant en chef les armées allemandes, écrivait à l'Impératrice[1] : « Les armées en campagne conservent leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation ».

En fait, la seule erreur de Favre, — mais il semble bien qu'il soit impossible de l'en disculper complètement, — est de n'avoir ni remarqué, ni même soupçonné l'équivoque dont le Chancelier comptait bien tirer tout le parti possible. Il pêcha par excès de bonne foi, et la mauvaise foi des Allemands contresignant son télégramme à Gambetta sans l'inviter à y préciser la situation faite à l'armée de l'Est saute aux yeux de tout historien impartial. Un diplomate, un militaire plus au courant de la situation, moins confiant, moins troublé par le malheur de la patrie, — un Thiers avec sa prudence et sa finesse légendaires eût-il évité le piège? Cela est possible; cela n'est pas certain. Favre a été indignement joué par de Moltke et par Bismarck. Celui-ci n'a-t-il pas été jusqu'à dire au ministre français, trois jours après, que le général de Manteuffel s'était entendu avec le général Clinchant? Plus tard, lorsque Favre se plaignit à lui de l'attitude des chefs allemands, il lui répondit « que cet incident n'avait pu compromettre l'armée de l'Est, qui était en complète déroute au moment de la signature de l'armistice ». Quoi qu'il en soit, il ne semble y avoir eu ni négligence ni erreur de la part de Favre, et c'est bien assez que sa mémoire porte devant la postérité la peine de sa bonne foi vis-à-vis de M. de Bismarck[2].

1. Passage cité, *in fine*, dans la lettre de Jules Favre au président de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale. (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 330.)

2. Cette étude d'ensemble sur Favre serait incomplète si nous n'y reproduisions pas ce passage de l'appréciation de Trochu, *Mémoires posthumes*, t. I, p. 49 et 50 : « J'aurai terminé cette discussion quand j'aurai dit que M. Jules Favre, s'affirmant de plus en plus et s'isolant jusqu'au bout dans l'abnégation, n'exigea pas que la signature de chacun des membres du gouvernement vînt se joindre solidairement à la sienne sur l'acte international qui consacrait l'ensemble des conventions arrêtées à Versailles. Ce dernier trait achevait la conversion qui s'était faite graduellement dans mon esprit à l'égard des mérites patriotiques de cet homme singulier.... Pendant une longue carrière publique, celle qui lui fit le piédestal

L'armistice signé, la tâche de Favre était loin d'être terminée. Pendant les deux semaines qui suivirent, presque tous les jours il se rendit à Versailles pour régler les conditions de détail. Toute la journée il travaillait avec Bismarck. Son inlassable activité fatiguait presque le Chancelier [1]. Abandonné par ses collègues du gouvernement peu soucieux de prendre leur part des responsabilités, il eut à supporter le poids de presque toutes les négociations complémentaires. Il l'assuma avec un courage, avec un dévouement à toute épreuve.

Le premier problème qui se dressait, devant lui était celui du ravitaillement de Paris. Pendant toutes les négociations de l'armistice, il avait réussi à cacher à Bismarck la situation désespérée de la capitale. Le 29 janvier à une heure du matin, en rentrant à Paris, il trouva réunis dans son cabinet les directeurs des chemins de fer. L'un deux tomba dans ses bras en

qu'il eut longtemps dans son parti et lui valut dans tous les autres l'autorité qui le conduisit aux honneurs de la représentation nationale, de l'Académie française, et à une sorte de notoriété universelle, M. Jules Favre n'avait en réalité bien mérité que de lui-même en mettant toutes ses facultés et tous ses talents au service de ses passions politiques, de sa popularité et de son ambition. En 1870, devenu accessible à de plus hautes aspirations par la pensée de l'écrasement de son pays, par les expériences d'une vie pleine d'agitation, par les avertissements de la vieillesse, il s'était peut-être à son insu transformé. Dans la ruine des intérêts publics et privés, il semblait qu'en allant au-devant des plus terribles responsabilités, en bravant froidement toutes les amertumes et toute l'impopularité qu'elles portaient avec elles, il voulut s'offrir en victime expiatoire des erreurs de son passé et des égarements de ses contemporains. Ce fut une digne fin de carrière. »

1. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Favre, t. I, p. 366 : « Favre, — écrivait Bismarck à sa femme le 1er février, — est assis tous les jours de midi à six heures du soir dans ma chambre à écrire ». Le ministre français prenait souvent place à la table du Chancelier. Cf. Busch, *op. cit.*, t. I, p. 313, à la date du 5 février : « Jules Favre est venu dîner avec nous en compagnie de d'Hérisson et du directeur des chemins de fer de l'Est. Favre était assis à côté du chef. Il avait toujours son air soucieux et abattu ; sa tête était tristement penchée sur sa poitrine ; sa lèvre inférieure pendait de plus en plus ; lorsqu'il ne mangeait pas, il croisait ses mains sur la nappe avec un geste douloureusement résigné. » Si nous en croyons Busch (*Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 314) Bismarck donnait le 7 à ses secrétaires l'ordre de faire défendre Favre dans la presse contre les attaques de certains journaux français au sujet des repas qu'il acceptait du Chancelier. « Comprenez-vous, — s'écriait ce dernier, — qu'ils le prennent à partie parce qu'il a dîné avec moi ! J'ai eu toutes les peines du monde à l'y amener. Il faut être stupide pour vouloir qu'après avoir travaillé huit ou dix heures avec moi, il se laisse stoïquement mourir de faim. »

pleurant : « Quoi que nous fassions, dit-il, nous n'aurons pas de pain avant le 15 février [1] ». Paris allait-il donc mourir de faim après avoir capitulé? Le jour même, Favre se décida à dévoiler à Bismarck toute la vérité. Pendant six jours il travailla sans relâche avec les directeurs des chemins de fer, le Préfet de Police Cresson et le ministre du Commerce Magnin. Enfin, le 4 février dans l'après-midi, un premier convoi arrivait à la gare du Nord.

Cresson nous a laissé sur ces pénibles entrevues postérieures à l'armistice de saisissants souvenirs [2]. Accablé par l'immense responsabilité dont il supportait seul l'écrasant fardeau, Favre déplorait l'absence auprès de lui d'un collaborateur éprouvé et l'insuffisance des conseillers militaires qui avaient été mis à sa disposition. « A Versailles, à côté de moi, — disait-il au Préfet de Police, — il faut un autre représentant des intérêts de la paix. Je ne puis suffire seul aux questions si nombreuses et si graves que soulèvent l'armistice et ses multiples conditions.... Un soldat devrait traiter de l'armistice; forcé moralement de prendre la place du chef militaire, j'ai osé l'impossible; je suis épuisé [3].... » Tout contribuait alors à augmenter son accablement physique et moral : les politesses du Chancelier, auxquelles il ne pouvait se dérober sans rendre impossible l'accomplissement de sa tâche, et qui constituaient pour lui la pire des épreuves [4]; la fréquentation de ces lieux où s'était consommée, par son ministère, la déchéance de Paris [5].

La capitale était sauvée de la famine. Mais des difficultés nouvelles naissaient à chaque instant. Bismarck montrait sans cesse des inquiétudes sur l'attitude de Gambetta. Il l'accusait de préparer la guerre à outrance et, à toutes les instances de Favre au sujet de l'armée de l'Est, il répondait que rien n'était

1. *Enquête sur le Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 344-345.

2. *Les Premiers Jours de l'armistice en 1871. Trois voyages à Versailles*, 1 pl., Alcan-Levy, Paris, 1899. Cf. Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, déposition de Jules Favre (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XXIII, p. 303) : « Je sortais de Paris tous les jours, et j'y revenais dans la nuit; car, après l'armistice, M. de Bismarck et moi *nous avons tout réglé, et nous avons fait cinquante ou soixante conventions de détail.* »

3. *Op. cit.*, p. 7 et 8.

4. *Ibid.*, p. 27 et 28.

5. Revoyant le salon où il avait été reçu par Bismarck lors de sa première visite, il ne pouvait retenir un sanglot. « C'est ici, — disait-il à Cresson, — que j'ai souffert plus que la mort. » (*Ibid.*, p. 38.)

définitif tant qu'il n'aurait pas la certitude du concours complet de la Délégation de Bordeaux [1]. Son irritation contre Garibaldi n'était pas calmée. Le 31 janvier il alla jusqu'à déclarer à Favre que s'il pouvait le prendre il le ferait fusiller. Il fallut le lendemain l'intervention de Moltke pour rassurer le ministre français [2].

C'est au milieu de ces difficultés que, dans la nuit du 3 au 4 février, Favre reçut de Bismarck une dépêche de véhémente protestation contre le décret sur les incompatibilités électorales promulgué par Gambetta le 2 février. Le Chancelier « s'adressait à la loyauté » du ministre des Affaires étrangères pour décider si l'exclusion de l'ancien personnel bonapartiste, prononcée par la Délégation, était « compatible avec la liberté des élections stipulée par l'armistice » [3]. Le gouvernement était encore en séance quand Fravre reçut cette dépêche. Il n'y avait pas à s'y méprendre : se solidariser avec Gambetta, c'était marcher à une rupture. Favre, qui, nous l'avons vu, avait toujours été partisan de la liberté la plus complète des élections, n'eut pas de peine à convaincre ses collègues. Avec leur approbation unanime, il répondit immédiatement :

Monsieur le Comte,

Vous avez raison de faire appel à ma loyauté.... Il est parfaitement exact que Votre Excellence m'a vivement pressé d'accepter la réunion de l'ex-Corps législatif. Je l'ai repoussée. Aux objections présentées par Votre Excellence, j'ai répondu que je croyais être assez sûr de mon pays pour affirmer qu'il ne voulait que des élections libres.... C'est assez vous dire que je ne pouvais admettre des restrictions apportées au suffrage des électeurs.... Votre Excellence peut donc être certaine que, si le décret dont elle me parle a été rendu par la délégation de Bordeaux, il sera rapporté par le gouvernement de la Défense nationale [4].

Le 4 février, à une heure de l'après-midi, Favre était à Versailles pour régler l'incident avec Bismarck. Là il apprit une nouvelle très grave : en même temps qu'il écrivait à Favre, le Chancelier s'était adressé directement à Gambetta ! Le

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 20.
2. *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de Jules Favre, t. I, p. 366.
3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 21-23.
4. *Ibid.*, p. 23-24.

ministre des Affaires étrangères fut profondément blessé de cette intervention. Il eut avec Bismarck une discussion très vive, lui reprocha de chercher un prétexte de rupture et d'enlever toute autorité au gouvernement de Paris. Le Chancelier ne nia pas; il répondit simplement que, s'il avait agi ainsi, c'est qu'il lui fallait à tout prix et tout de suite une solution; il ajouta que, dans l'état des choses, les élections du 8 février étaient impossibles, et que la convention intervenue sur ce point devait être annulée. Cette solution, Favre la redoutait par-dessus tout. Il s'éleva avec énergie contre l'idée de retarder les élections, demanda à Bismarck d'avoir confiance, lui assura que le gouvernement de Paris finirait par triompher de ce dernier obstacle. Il fut éloquent et, lorsqu'il quitta Versailles, Bismarck était, sinon convaincu, du moins ébranlé. Il fallait donc agir immédiatemeut et avec énergie pour le devancer. Mais, dans ces jours de lutte et d'épreuve, Favre ne triomphait d'un obstacle que pour se heurter à un autre. Rentré à Paris, il trouva ses collègues très irrités de l'attitude et des procédés de Bismarck. Plusieurs s'indignaient à l'idée d'être l'instrument des volontés du Chancelier contre Gambetta. On proposa même de dénoncer l'armistice et d'abandonner Paris à l'armée allemande. Encore une fois Favre livra bataille et l'emporta. Il décida le Conseil à prononcer l'annulation du décret d'exclusion[1]. Restait à assurer l'exécution de cette mesure énergique. Jules Simon, parti pour Bordeaux le 31 janvier afin d'assurer l'exécution de l'armistice, s'y trouvait seul, impuissant sans doute en face de Gambetta et de la Délégation. Le Conseil résolut d'envoyer à Bordeaux trois membres du gouvernement pour lui donner la majorité. Le 5 février Garnier-Pagès, Eugène Pelletan et Emmanuel Arago quittaient Paris. Le 6, Gambetta donnait sa démission. Favre avait vaincu; l'Assemblée dont il poursuivait la convocation depuis le mois de septembre allait enfin se réunir[2].

Mais, en même temps que son vœu le plus constant et le plus cher se réalisait, Favre allait éprouver les premières

1. *Le Vengeur* du 6 février imprimait : « M. de Bismarck décrétant de concert avec MM. Jules Favre et consorts l'éligibilité des fonctionnaires impérialistes, voilà le gouffre de honte où les hommes du 4 septembre vont tomber ».

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 31-36.

rancœurs de cette impopularité qu'il savait inévitable et qu'il attendait, depuis Versailles, avec la plus fière et la plus noble résignation. Le 1er février, il avait donné sa démission de ministre de l'Intérieur pour se consacrer exclusivement aux négociations de l'armistice[1]. Cette retraite partielle n'était imputable qu'au surmenage du ministre des Affaires étrangères, mais, d'ores et déjà, la population de Paris faisait porter à Favre la peine des douleurs et des hontes de la capitulation. Un scandale retentissant, relatif à sa vie privée, vint bientôt préciser et exalter le ressentiment public à son égard. Le 8 février, jour des élections, *le Vengeur* de Félix Pyat publiait, sous la signature de Millière, qui allait être élu député et prendre une grande part à la Commune[2], une série de lettres ouvertes à Jules Favre. Ces lettres, d'une violence inouïe et calculée[3], dévoilaient, avec documents à l'appui, les

1. Cf. Cresson, *Cent Jours du Siège*, p. 314 : « Fatigué par des excès de travail, en proie à des émotions secrètes et privées, suscitées par une honteuse persécution, absorbé par les combats quotidiens des conférences de Versailles, Jules Favre prit, sans m'en dire un mot, le 1er février, la détermination de décharger sa responsabilité du fardeau du ministère de l'Intérieur; il en avait accepté l'intérim au départ de Gambetta. Sa démission fut déclarée et donnée dans la soirée; il restait ministre des Affaires étrangères et vice-président du gouvernement. Ses triomphes contre l'Empire durant vingt années, le sucès de sa glorieuse éloquence, son patriotisme, le respect de l'ennemi, cette parole française : « Ni une pierre de nos forteresses, ni un pouce du territoire », critiquée, même bafouée après l'amputation de la frontière, mais tant applaudie quand elle répondit à l'avidité des vainqueurs; son dévouement héroïque, rien ne l'avait sauvé de l'impopularité!... Jules Favre ne cédait pas au dégoût; mais, impuissant à satisfaire les exigences matérielles de sa pénible mission à Versailles et la nécessité impérieuse de sa présence dans Paris livré aux crises journalières, il pria ses collègues de choisir un autre directeur suprême des affaires de l'Intérieur. Il proposait pour le remplacer M. Vautrain, un des maires de Paris, dont il appréciait l'aptitude, l'intégrité et le caractère. On lui répondit par l'inutilité d'introduire un homme nouveau dans la composition du gouvernement.... Sur cette observation, on confia l'intérim ministériel à Hérold. »

2. Indiquons, pour n'y plus revenir, qu'une partie de l'opinion publique, déchaînée contre le signataire du traité de Francfort, ne craignit pas d'imputer au ressentiment de Favre la mort tragique de Millière au cours de la semaine sanglante. M. Edouard Drumont (*France Juive*, t. I, p. 416) l'accuse formellement d'avoir perpétré cette terrible vengeance, comme il l'accuse d'avoir fait arbitrairement emprisonner Laluyé. Jamais l'ombre d'un commencement de preuve n'est venu donner un semblant de sérieux à cette calomnie gratuite : et pourtant la mémoire de Favre en porte encore le fardeau. M. Henri Rochefort, sans toutefois la prendre à son compte, la rééditait dernièrement devant nous.

3. Cf. *Vengeur* du 8 février (la série des lettres est intitulée : *le Faus-*

irrégularités commises par Favre dans ses déclarations à l'état civil lors de la naissance de ses trois enfants. C'est un des plus vieux amis de Favre, l'ancien avoué Laluyé, qui, brouillé à mort avec l'illustre avocat, avait communiqué ces documents au polémiste du *Vengeur*. Nous avons, à leur date, signalé ces fameux « faux » d'état civil; Millière les reprenait un à un, s'efforçant d'établir que Favre s'en était rendu coupable dans un but de lucre, en vue de capter la succession de son ami Odiot, et qu'il n'était arrivé à ses fins que par la collusion évidente des magistrats de l'Empire et la complicité du gouvernement.

On peut juger de l'incroyable retentissement des révélations du *Vengeur*, tombant au milieu de l'énervement d'une population irritée et prête à tous les ostracismes. *Le Figaro* imprimait, dès le 9 février, que le ministre des Affaires étrangères allait être arrêté pour faux. Les lettres de Millière étaient commentées vivement dans les clubs, dans les groupes en plein air, et l'on s'y montrait sévère pour le député de Paris [1] qui trouvait dans la presse peu de défenseurs [2].

saire) Millière se posait en défenseur des insurgés du 31 octobre et cherchait à faire excuser sa dénonciation par le souci de leur cause. « Il importe, écrivait-il en s'adressant à Favre, de vous arracher le masque d'hypocrisie à l'aide duquel vous avez capté une confiance dont vous faites un usage si fatal à la France. Nous verrons si, après ces révélations, il se trouvera des hommes assez peu soucieux de leur honneur et de leur dignité pour vous admettre dans leurs conseils, et si Paris laissera plus longtemps le sort de la nation en des mains pareilles aux vôtres. » La seconde lettre débutait ainsi : « Dans ma dernière lettre, j'ai produit les documents authentiques qui prouvent que vous êtes un faussaire en écriture publique, et que, par conséquent, vous avez encouru la peine des travaux forcés à temps, d'où il résulte que le sort de la France est actuellement entre les mains d'un galérien, ou, ce qui est pire encore, d'un criminel qui n'a pas même le mérite d'un forçat libéré. Il me reste encore à démontrer que vous avez eu recours à des moyens plus infamants encore pour vous assurer le bénéfice de vos crimes, et que l'opulence dont vous jouissez en est le résultat. »

1. Fidus, *Journal d'un Parisien*, à la date du 15 février (t. II, p. 289). On disait que M. Cresson avait instamment réclamé l'arrestation de Favre; on attribua même quelques jours plus tard sa retraite à l'impossibilité où il se trouvait d'accomplir son devoir de magistrat à l'encontre d'un membre du gouvernement. En se reportant aux lignes qu'il a consacrées à Favre à propos de sa démission de ministre de l'Intérieur, on peut se rendre compte que l'ancien préfet de police ne considéra jamais son maître et ami comme un criminel dangereux. (Cf. *supra*, p. 447, n. 1.)

2. Henri Rochefort écrivait pourtant dans *le Mot d'Ordre* du 10 février : « Étant au gouvernement comme étant au *Mot d'Ordre*, nous n'avons cessé de combattre M. Jules Favre, et tout porte à croire que nous le

Cependant les élections générales avaient eu lieu, le 8 février, dans le plus grand calme. Elles donnaient à la future Assemblée une majorité monarchiste et pacifique. Mais à Paris les républicains d'extrême gauche, partisans de la guerre à outrance, obtenaient 31 sièges sur 43; Favre, nommé dans six départements[1], n'arrivait à Paris que trente-cinquième sur la liste des élus. « Nous ne serons nommés ni les uns ni les autres, — écrivait, le jour du vote, Ferry à Gambetta, — à l'exception peut-être de Jules Favre[2]. » Le ministre des Affaires étrangères

combattrons longtemps encore. Nous n'en avons pas moins lu avec la plus insupportable envie de vomir une série de pièces, d'ailleurs à peu près incompréhensibles, insérée dans un journal de notre parti, et qui tendent à déshonorer tout à la fois M. Jules Favre et sa famille. Tous les républicains partageront notre dégoût. Mêler à des questions purement politiques le nom d'une femme et tenter de compromettre l'avenir d'intéressantes jeunes filles, ce sont là des procédés qui ne nous surprennent guère de l'indigne signataire de ces prétendues révélations. Nous sommes en revanche extrêmement étonnés que M. Félix Pyat, un des principaux candidats du *Mot d'Ordre*, ait cru devoir prêter à ces infamies la publicité de son journal. » Edmond Rousse notait ainsi (*Œuvres Diverses. Le Siège de Paris, Lettres à un ami*, t. II, p. 260, à la date du 9 février) ses impressions sur cette triste affaire : « Hier, dans le journal *le Vengeur*, et sous la signature de Millière, a paru un épouvantable pamphlet intitulé *le Faussaire*. C'est l'histoire d'un épisode douloureux de la vie de Jules Favre, une de ces légendes terribles qui sont le drame et la tragédie de tant de foyers; une liaison tyrannique, des obstacles légaux qu'il faut tourner, des barrières sociales qu'il faut franchir, des êtres innocents qu'il faut sauver; la lutte éternelle du cœur et de la passion contre la raison et le devoir; des entraînements généreux aboutissant à des abîmes. »

1. L'Ain, l'Aisne, le Bas-Rhin, le Rhône, la Seine et la Seine-et-Oise. Le 11 février, le comte Léopold Le Hon, ancien député conservateur, adressait à Favre, élu député de l'Ain, une lettre dont nous extrayons quelques passages : « Monsieur le Ministre et illustre ancien collègue, je me suis associé de grand cœur et de tout mon pouvoir à la manifestation que le parti conservateur et modéré seul a voulu faire dans le département, en vous nommant représentant à l'Assemblée nationale. En vous rendant un juste hommage, il a tenu à prouver une fois de plus combien les honnêtes gens de tous les partis appréciaient votre grandeur d'âme, ainsi que vos généreux efforts pour sauver la France et Paris des étreintes de l'ennemi et des excès de la démagogie. Nous avons été fort heureux dans l'Ain de vous assurer un témoignage de plus de la haute estime où vous tiennent tous ceux qu'animent un patriotisme élevé et de nobles sentiments. Vous êtes notre élu, et sans la manœuvre d'un candidat qui, pour assurer son succès, a cru devoir modifier la liste modérée, vous auriez obtenu un nombre de suffrages égal à celui de tous les autres élus, et votre nom serait sorti le premier de l'urne. Aurons-nous l'honneur et la bonne fortune de vous garder comme notre représentant? Je le désire pour mon pays, sans pouvoir l'espérer. » (*Document inédit communiqué par Mme G. Favre.*)

2. *Cinq lettres de Jules Ferry à Gambetta. Revue de Paris*, novembre-décembre 1904. Cf. *Journal de Fidus*, t. II, p. 272, à la date du 8 février :

redoutait pourtant grandement le résultat de ce scrutin, — non certes qu'il tînt le moins du monde à conserver un mandat parlementaire (nous verrons qu'il ne souhaitait rien tant qu'un échec); mais il craignait que les élections ne fissent triompher le principe de la résistance à outrance et la politique de Gambetta, ce qui eût encore amené la ruine des négociations si péniblement commencées et poursuivies par lui. Le 9 février, ignorant encore l'ensemble des résultats de la consultation nationale, il adressait à son ancien secrétaire, M. Achille Delorme, alors préfet du Calvados, cette lettre, très significative, qui n'a pas encore été publiée [1].:

Mon bien cher ami.... J'écris à la hâte quelques mots pour vous remercier de votre fidèle et courageuse amitié. Elle m'a défendu sans connaître mes raisons; c'est en cela que je la trouve dévouée et j'en suis profondément pénétré. Ces raisons, je n'ai pas le temps de vous les exposer, pressé que je suis par mille choses urgentes, mais si un jour il m'est donné d'échanger mes idées avec les vôtres, je crois qu'il ne me sera pas difficile de vous prouver, non pas que j'ai bien fait, mais que je ne pouvais faire mieux ou autrement. Le gouvernement a commis une témérité inouïe dans l'histoire et qui a failli devenir criminelle au premier chef. S'associant avec trop de docilité aux inspirations exaltées de la population, il a poussé la défense jusqu'à la limite extrême et s'est trouvé à la veille de faire mourir Paris de faim. Lorsque, seul, je me suis résigné à aller trouver l'ennemi, nous n'avions plus que pour quelques jours de vivres, et on en demandait 15 pour ravitailler. Si j'avais fait connaître notre situation vraie, je n'avais qu'à tendre le cou et demander une reddition à merci. J'ai tout dissimulé. J'ai menacé d'un combat désespéré et j'ai cherché à obtenir des conditions préservant Paris de l'entrée des Prussiens, l'armée de la captivité en Allemagne, la garde nationale de la remise de ses armes, la France d'un traité avec le prisonnier de Sedan. C'est après cinq jours de débats pleins d'angoisse, accusé de trahison, m'attendant à chaque heure à voir Paris soulevé, que j'ai traité. Nous

« Aucune liste, sauf celle du gouvernement, ne porte les membres du gouvernement : MM. Jules Favre et Picard paraissent sur une ou deux, perdus dans le nombre.... »

1. *Document inédit communiqué par M. Achille Delorme.* M. Delorme s'était refusé à afficher la proclamation de Gambetta, en date du 31 janvier, condamnant l'armistice. Gambetta lui avait télégraphié le 1er février l' « ordre formel de remettre le service à son secrétaire général, lequel devrait procéder à l'affichage ». Le 2 février, M. Delorme avait saisi Favre de l'incident, mais sa lettre ne parvint que le 9 au ministre des Affaires étrangères. Voir sur ce point *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 33-34.

Si j'avais fait connaître notre situation vraie, je n'avais qu'à tendre le cou et demander une reddition à merci — J'ai tout dissimulé — J'ai menacé d'un combat désespéré et j'ai cherché à obtenir des conditions préservant Paris de l'entrée des prussiens, l'armée de la captivité en Allemagne, la garde nationale de la remise de ses armes, la France d'un traité avec le prisonnier de Sedan — c'est après cinq jours de débats pleins d'angoisse, accusé de trahir, m'attendant à chaque heure à voir Paris soulevé, que j'ai traité — nous n'avions plus que pour six jours de farine — ce que j'ai éprouvé de tortures ne peut se raconter — le spectre de la famine est resté debout à mon chevet jusqu'à l'heure où j'ai su que des vivres arrivaient à Paris — cela a été une question d'heure — et maintenant que le péril est conjuré je suis prêt à tout, on me déchire, on m'insulte, on me voue aux dieux infernaux — J'irai jusqu'au bout — et si je suis assez heureux pour paraître devant une assemblée j'espère que j'y pourrai sauver le principe de la souveraineté nationale. mais je ne suis point encore tout à fait rassuré à cet égard. Gambetta a tout fait pour ruiner mon œuvre que Dieu le lui pardonne. Les parisiens suivent sa trace avec un aveuglement que je ne saurais m'expliquer, ils en sont encore pour la défense à outrance, et m'accusent de l'avoir affaiblie —

LETTRE DE JULES FAVRE A ACHILLE DELORME (9 FÉVRIER 1871), RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE.

Autographe inédit.

[Voir page 450 et note].

n'avions plus que pour six jours de farine. Ce que j'ai dévoré de tortures ne peut se raconter. Le spectre de la famine est resté debout à mon chevet jusqu'à l'heure où j'ai su que des vivres entraient à Paris. Cela a été une question d'heure, et maintenant que ce péril est conjuré, je suis prêt à tout. On me déchire, on m'insulte, on me voue aux dieux infernaux. J'irai jusqu'au bout, et si je suis assez heureux pour paraître devant une assemblée, j'espère que j'y pourrai sauver le principe de la souveraineté nationale. Mais je ne suis point encore tout à fait rassuré à cet égard. Gambetta a tout fait pour ruiner mon œuvre. Que Dieu le lui pardonne. Les Parisiens suivent sa trace; avec un aveuglement que je ne saurais m'expliquer, ils en sont encore pour la défense à outrance, et m'accusent de l'avoir affaiblie, alors que, si elle est possible, je lui ai donné son seul levier vraiment puissant. Mais, à vrai dire, je crois que nous ne pouvons plus continuer la lutte. Nos armées sont partout refoulées. Celle de Chanzy seule a un effectif redoutable, mais elle manque de confiance : elle n'est pas un appui sérieux si ce n'est pour un traité. 80 000 hommes de Bourbaki sont en Suisse; c'est à en pleurer de rage et de honte. Mais ce serait une indigne folie de fermer les yeux à l'évidence. Le Midi n'a aucune force organisée. On a acheté beaucoup de fusils, les hommes pour les porter ne manquent pas, mais il n'y a pas de soldats dans le sens militaire, pas de cadres, pas d'instruction. Ces rassemblements ne tiendront pas devant la science inflexible de nos adversaires. Je nous crois donc fatalement condamnés à la paix, et nous avons fait et infligé tant de pertes qu'elle sera humiliante et dure. C'est pourquoi je serais enchanté de n'être pas nommé. Je crois que je serai servi à souhait : les électeurs ne veulent plus de nous. Nous sommes vaincus; nous avons traité, en voici plus qu'il n'en faut pour qu'on nous écarte. Je ne m'en inquiète qu'au point de vue de mes négociations, car il me faut une prorogation, et si les élections de Paris sont violentes, j'ai peur qu'on me la refuse [1]; alors tout est fini.... Je vous embrasse, mon cher enfant, de tout mon cœur.

Dès le lendemain du scrutin, Favre recevait la visite d'un envoyé de Thiers, Paul Dhormoys, qui venait le presser de se rendre immédiatement à Bordeaux. « Certes, lui répondit-il, je voudrais bien pouvoir aller à Bordeaux, mais il faut que je voie

1. Cf. Cresson, *op. cit.*, p. 330-331 : « Entre tous les membres du gouvernement, Jules Favre, le dernier de la liste, gardait seul quelque autorité devant les électeurs; il pouvait être élu.... Dans la soirée du 9 février, avant le conseil, le Préfet de Police portait au vice-président du gouvernement les noms placés en tête des listes par les chiffres des votes connus. En parcourant l'énumération de tant de noms illustrés seulement par des violences démagogiques, Jules Favre leva les bras au ciel. « Quelle honte! s'écria-t-il, quelle honte! devant l'ennemi, un Vésinier peut être nommé député de Paris! »

M. de Bismarck. Les élections de Paris sont déplorables et je crains bien l'effet qu'elles vont produire sur le Chancelier prussien. A force d'instances, j'ai obtenu que les troupes prussiennes n'entreraient pas dans Paris, mais je ne sais si, avec de pareilles élections, il ne changera pas d'avis.... Revenez me voir demain à midi, je serai de retour de Versailles et je vous dirai si je puis partir avec vous[1]. »

A Versailles, Favre parvint assez facilement à rassurer Bismarck, que les élections parisiennes n'avaient d'ailleurs pas fort inquiété. Décidé à partir, il voulut régler une question de première importance. L'armistice expirait le 19 février; l'Assemblée ne devait se réunir que le 12; une prolongation était nécessaire pour lui permettre de se constituer et de prendre les décisions très graves qui allaient s'imposer à elle. Favre demanda à Bismarck une prolongation de quinze jours ; il insista en même temps pour connaître, ne fût-ce que d'une manière approximative, les conditions de la paix. Ce n'était pas la première fois qu'il faisait une pareille tentative ; chaque fois le Chancelier était resté impénétrable. Il avait, disait-il, reçu l'ordre du roi de garder un silence absolu; il ne s'expliquerait que devant les commissaires de l'Assemblée. Une fois de plus, il se refusa à parler. Il protesta cependant de ses intentions modérées. Favre, après une conversation au cours de laquelle il avait eu à calmer Bismarck, fort irrité de l'attitude agressive de la presse radicale et de l'administration des départements, lui exprima son regret de n'avoir pas la moindre idée des conditions du futur traité. « Sans doute, nous sommes fort malheureux, déclara-t-il en s'en allant; néanmoins nous aimerions mieux être anéantis que de nous plier à d'humiliantes conditions.... Il en est qui nous pousseraient au désespoir, et nous feraient spontanément rompre l'armistice qui semble vous peser si fort[2]. »

Le lendemain 11 février, Favre se mettait en route pour Bor-

1. Paul Dhormoys, *la Comédie politique, Souvenirs d'une comparse*, t. II, p. 143 et suiv. : « Il (Favre), raconte le collaborateur de Thiers, ne tarissait pas de questions sur les folies de M. Gambetta. J'avais malheureusement trop de faits à raconter; à la fin, M. Jules Favre s'écria : « C'est « bien cela! il trompait Paris avec la province, et la province avec Paris! « C'est étrange, continua-t-il, comme cet énergumène a su en imposer à « tout le monde. Tenez, il y a un homme qui ne manque certainement « pas de valeur, le général Chanzy; eh bien! il croit encore à Gambetta « et à son patriotisme! »

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 48-51.

deaux. La vue des campagnes désolées, des fermes et des gares incendiées, des troupes allemandes occupant le pays acheva de le persuader que la paix était la seule voie de salut[1]. Aussitôt arrivé, il courut chez Thiers. Il le trouva, sans aucun titre officiel, en pleine possession du pouvoir dont il allait bientôt être investi. Assiégé déjà de courtisans dans un modeste appartement de l'hôtel de France, il était « comme toujours, alerte, résolu, envisageant à la fois les détails et l'ensemble de sa nouvelle position, s'occupant des moindres incidents, distribuant les rôles, discutant les personnes[2]. » Le 12 et le 13, Thiers eut avec Favre de longues entrevues. Il lui exposa son programme de gouvernement : faire la paix, rétablir l'ordre, reconstituer l'armée et les finances, se préparer à acquitter de lourdes contributions de guerre, et, pour cette œuvre de sagesse et de concorde, « réserver les questions sur lesquelles on n'était pas d'accord[3] ». Les négociations de la paix devaient être la partie la plus difficile de son œuvre : il s'enquit avec minutie des négociations déjà engagées et des desseins présumés de Bismarck. Enfin il se mit à former son futur ministère. Favre était bien décidé à se retirer ; il avait écrit : « Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses »; il ne pouvait sans déshonneur signer un traité qui allait sans doute démembrer la France. Il le dit à Thiers. « Vous n'avez point à vous occuper, répliqua Thiers, de vos déclarations pendant la guerre. Les désastres qui ont modifié notre situation d'une manière si cruelle vous en ont délié. Êtes-vous, oui ou non, utile dans les négociations qui vont s'ouvrir ? Voilà toute la question. Je vous y juge indispensable, et comme je vais en assumer la responsabilité, j'ai le droit d'avoir une opinion et l'obligation de vous l'imposer[4]. »

Nous avons, sur la lutte qui se livra alors dans la conscience de Favre, un document précieux. Le 12 février, à l'issue de sa

1. « Je fus profondément frappé, a écrit (*loc. cit.*) Paul Dhormoys qui l'accompagnait, de la sombre tristesse, du douloureux abattement de l'ancien négociateur de Ferrières. Comprenait-il enfin en traversant ces contrées ravagées, quelle sinistre responsabilité incombait à ceux qui avaient pris et gardé le pouvoir pendant cinq mois, sans autre mandat que celui qu'ils s'étaient décerné à eux-mêmes? Pensait-il aux comptes qu'allaient leur demander les élus de la nation? »

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 56.

3. *Ibid.*, p. 54.

4. *Ibid.*, p. 56.

première entrevue avec Thiers, il écrivait à Ernest Picard[1] : « Je vous ai télégraphié pour vous dire que l'Assemblée s'est constituée. Elle nommera demain son président et ses secrétaires, pourvu qu'elle puisse réunir 366 membres ; on espère qu'ils y seront. Nous déposerons nos pouvoirs entre les mains du bureau, en annonçant que vous enverrez vous-même une résolution pareille. Quels seront et que seront nos successeurs? Il est facile de le prévoir à la composition de cette assemblée qui représente avec fureur la paix et la réaction. M. Thiers en est déjà le maître. Il pense qu'un Président du Conseil doit être nommé, et non une commission exécutive; il s'occupe déjà de la formation de son cabinet. Il a vivement insisté pour que vous. Simon et moi en fassions partie. Je m'en suis défendu énergiquement. Mon opinion formelle, c'est qu'après l'épreuve que nous venons de traverser, nous n'aurions aucune force dans une administration et que nous nous nuirions beaucoup à nous-mêmes en y entrant. Nous aurions l'air de nous couvrir par le pouvoir, et par cela même nous le compromettrions. Puisque nous sommes députés, notre place est à la Chambre et non dans un ministère. La seule raison spécieuse que fasse valoir M. Thiers et qui mérite d'être prise en considération, c'est que, pour établir la République, il faut une administration dans laquelle figurent des républicains. Je crois M. Thiers très sincère en nous tenant ce langage, et je serais très heureux en effet qu'il fût possible d'en arriver à la consécration d'un gouvernement impersonnel faisant cesser, ou entreprenant de faire cesser, les coupables pratiques qui nous ont fait tant de mal. Mais de deux choses l'une : ou l'Assemblée y sera conduite par la nécessité et alors nous y sommes tout à fait inutiles, ou au contraire elle trouvera les moyens de réaliser une combinaison opposée, et alors elle n'y manquera pas et nous aurons l'air d'avoir prêté notre concours à cette transformation. Je vois sans déplaisir le nom de M. Thiers entouré d'une grande auréole; qu'il soit Président, rien de mieux. Je vais plus loin : je serais volontiers son ministre, si je n'étais pas mutilé par la lutte que nous venons de soutenir. Après ces cinq mois, je n'ai plus l'autorité morale suffisante pour un acte par lui-même très compromettant, et celle que je pourrais conserver serait bien

1. Lettre inédite communiquée par M. Paul-E. Picard.

vite usée, sans résultat possible. Toutefois je ne veux rien résoudre sans en avoir causé avec vous. La question est donc réservée. Simon partage mon avis, et comme moi aussi il pense qu'il faut vous consulter. En attendant je rentre à Paris, où nous attendons le nouveau gouvernement. Il faudra en effet pourvoir à l'administration de Paris, et le nouveau pouvoir seul sera chargé de ce soin. Je vais causer de toutes ces choses avec M. Thiers.... »

Cependant ce dernier, au cours d'une entrevue du lendemain 13 février, insistait encore longuement. Il finit par arracher à Favre une décision de principe, et obtenir de lui la promesse de rester aux Affaires étrangères.

En assumant ces nouvelles responsabilités et ces nouveaux, devoirs, Favre accomplissait un dernier et terrible sacrifice. La partie la plus douloureuse de son œuvre, — la signature du traité de paix, — allait ainsi lui incomber. S'il avait eu, comme certains de ses collègues du 4 septembre, quelque soin des intérêts de sa carrière et de sa popularité, il eût facilement pu s'épargner cette redoutable épreuve[2]. Sa conscience en décida autrement, et Francfort fut la dernière étape de ce triste chemin qu'il avait suivi de Paris à Ferrrières, de Ferrières à Versailles.

La carrière du gouvernement de la Défense nationale touchait à sa fin. Le 13, en son nom, Favre remettait ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée. Les quelques mots qu'il prononça à cette occasion[3], son attitude pleine de noblesse et de douleur, furent très favorablement accueillis[4] par ses collègues.

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, p. 56.

2. Cf. sur ce point H. Draussin, *Portraits historiques. Jules Favre*, p. 43-44 : « Qu'est-ce qui l'empêchait (Jules Favre), une fois l'Assemblée nationale réunie et M. Thiers nommé chef du pouvoir exécutif, de se retrancher derrière son mandat de député, et de laisser à d'autres la conclusion d'un traité que les circonstances imposaient à la France vaincue, ou même de voter contre la cession de l'Alsace-Lorraine? Ce qui l'en empêcha, c'est sa conscience.... Le sacrifice ne pouvait à personne être plus dur qu'à lui, après ses déclarations passées, après son opposition à la guerre; il s'y résigna avec une noblesse, une générosité que l'on n'a point assez appréciées. »

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. II, p. 517-520.

4. Voir sur ce point le témoignage de Glais-Bizoin, *Cinq mois de Dictature*, p. 225 : « L'Assemblée nationale accueillit très sympathiquement le gouvernement de la Défense nationale dans la personne de Jules Favre, et elle le reconnut en le laissant avec ses collègues à leur poste pour le

Le 17 un décret de l'Assemblée nommait Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française. Le 19, Favre devenait officiellement le ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement.

maintien de l'ordre et l'exécution des lois, jusqu'à ce qu'ils en aient été régulièrement relevés ».

CHAPITRE X

LE GOUVERNEMENT DE THIERS ET LE TRAITÉ DE FRANCFORT (19 FÉVRIER-4 AOUT 1871)

Jules Favre et Thiers quittèrent Bordeaux dans la soirée du dimanche 19 février, afin de négocier les préliminaires de paix. Le duc de Broglie, désigné pour l'ambassade d'Angleterre, les accompagnait à Paris. Le voyage fut triste, assombri par les plus pénibles conjectures. Les deux hommes d'État sur lesquels allait reposer la lourde responsabilité des négociations ne dissimulaient pas leurs angoisses, se préparaient à d'impitoyables exigences. Favre a plus tard avoué qu'il craignait la perte de toute la Lorraine, la limitation de l'effectif militaire, la diminution de la flotte[1]. Thiers partageait ses appréhensions, mais, plus maître de lui, se disposait à une résistance opiniâtre[2].

D'ailleurs le temps d'agir d'une façon décisive était venu,

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 93. Cette sorte de résignation préalable a eu de très fâcheuses conséquences en privant le plus souvent les négociateurs de l'énergie nécessaire : « A l'avance l'Allemagne avait cause gagnée ». (Gaston May, *le Traité de Francfort*, chez Berger-Levrault, 1909, p. 76.)

2. Thiers affirmait qu'avant la reddition de Metz les conditions auraient été moins rigoureuses. On sait que Favre a réfuté cette erreur, et soutenu que, dès le début de la guerre, l'Allemagne était résolue à nous arracher l'Alsace et la Lorraine. (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 90. Voir aussi Sorel, *Histoire diplomatique de la Guerre franco-allemande*, t. II, *passim*; Denis, *la Fondation de l'Empire allemand*, p. 514-518; Gaston May, *op. cit.*, p. 86-87).

car l'armistice expirait le 21 à minuit. A peine débarqué, le lundi soir 20, Thiers, descendu avec Favre au ministère des Affaires étrangères, fit aviser Bismarck que le lendemain il serait à Versailles. Plein de confiance dans ses moyens personnels, dans sa réputation d'habileté, il entendait reconnaître lui-même les intentions de la Prusse, suivre, durant les premières journées du moins, ses propres inspirations. Favre n'y contredit point, et il semble que le chef du pouvoir exécutif poussa dès l'abord jusqu'aux plus extrêmes limites sa volonté de tout mener[1]. La rigueur du Chancelier, la nécessité d'achever rapidement les négociations, — l'armistice n'étant prolongé que jusqu'au 26 février, — déterminèrent bientôt Thiers à faire appel au concours de Favre.

Ce dernier écrivait aux siens le 21 : « Paris est calme comme dans les jours les plus paisibles, inquiet et triste cependant, — moins que moi qui perds chaque jour en courage, à mesure que j'approche de la solution. M. Thiers est allé seul à Versailles ; je garde maison dans mon grand et ridicule manoir. Mon pauvre cœur se brise de tout ce que je vois, tout ce que je sens, tout ce que je crains[2].... »

Les conditions imposées par le vainqueur s'annonçaient, en effet, désastreuses. Bismarck déclarait qu'il serait intraitable en ce qui concernait la cession de territoires, et qu'une indemnité de six milliards n'était pas excessive. Au ministère du quai d'Orsay, les membres du gouvernement avaient dû subir les ouvertures de financiers allemands qui proposaient leur dispendieux concours[3].

Favre, excédé, se confiait en ces termes à ses enfants : « Notre négociation se poursuit au milieu de douleurs, d'anxiétés et d'incertitudes. M. Thiers n'a pu obtenir que quarante-huit

1. « M. Thiers est allé hier seul à Versailles ; il y a eu un long entretien avec M. de Bismarck. L'un et l'autre se sont promis le secret le plus absolu. » (Lettre adressée, le 22 février 1871, par Jules Favre à Jules Simon. Jules Simon, *le Soir de ma journée*, p. 167.) « Le Gouvernement de M. Thiers, a dit M. de Chaudordy, n'a pas eu à proprement parler de politique extérieure. *Son chef suivait ses inspirations personnelles....* M. Thiers correspondait directement avec les agents et traitait avec les ambassadeurs étrangers. M. Jules Favre s'en est plaint souvent.... Ainsi a agi M. Thiers lorsqu'il est allé lui-même négocier la paix à Versailles avec M. de Bismarck. » (*La France en 1889*, p. 171.)

2. Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 96-97.

heures de plus d'armistice. Ce délai expire donc dimanche à minuit, et jusqu'ici rien n'est encore conclu. Paris est toujours menacé de l'entrée de l'ennemi, qui persiste dans son périlleux enivrement de vanité militaire. Je ne désespère pas encore de conjurer ce projet. La journée de demain me sera bien dure.... Je ne sais ce qui se passera[1].... »

Le vendredi 24 février, Thiers pria Jules Favre de l'accompagner à Versailles. Le ministre des Affaires étrangères allait désormais jouer son rôle dans le drame qui se préparait. Une lettre qu'il adressait à Jules Simon le jour même[2] montre bien son état d'esprit au moment d'affronter son redoutable adversaire :

Aujourd'hui je vais à Versailles avec M. Thiers. Il faudra serrer de près les questions, notamment celle de Paris toujours en suspens. *Je suis d'avis d'être très ferme* et de les mettre au pied du mur. S'ils veulent occuper la France et que, pour arriver à ce but, ils prennent des détours, qu'ils nous le disent. Ils nous anéantiront, mais ils pourront se faire à eux-mêmes un mal considérable. Il leur faudra d'abord renoncer à une paix immédiate, qui est leur désir ardent, et courir de nouveau les chances d'une lutte lente et sourde avec un peuple au désespoir; il faudra braver l'opinion publique, et froisser de plus en plus les cabinets européens; nous pèserons sur ces conditions. *Vous dire que j'ai un grand espoir, ce serait vous tromper; je ferai mon devoir jusqu'au bout, mais je suis bien malheureux....* »

Le premier choc suffit à lui confirmer l'intransigeance de la Prusse. Si, dans la crainte d'une intervention anglaise, Bismarck déclara de suite qu'il s'en tiendrait à cinq milliards, il refusa de discuter ce qu'il regardait comme une concession trop généreuse. L'annexion de l'Alsace et de la Lorraine le laissait aussi inexorable. En vain Thiers avait-il, au cours de ses précédents entretiens, tenté de sauver Metz ou Belfort. En vain, pour arracher à l'Allemagne la vieille cité lorraine, Favre joignit-il son éloquence attristée aux persuasives exhortations du Président. Leurs efforts n'eussent pas davantage préservé Belfort de la cession, sans la fermeté avec laquelle Thiers la réclama[3]. Son impétueuse prostestation, sa menace

1. Lettre inédite en date du 23 février, communiquée par Mme G. Favre. Voir aussi une lettre de Jules Favre à Jules Simon. (Jules Simon, *op. cit.*, p. 172.)
2. Lettre datée du 24 février 1871. (Jules Simon, *op. cit.*, pp. 172-173.)
3. « Je le vois encore, a rapporté Favre, pâle, agité, s'asseyant, se levant

de rompre les pourparlers devant une Europe inquiète, firent hésiter le Chancelier de fer, qui proposa ses bons offices : il en référerait au Roi, à de Moltke, s'efforcerait de les convaincre. Il partit à leur recherche. Quelques instants après, il annonça que le roi Guillaume était à la promenade, que le général était également absent de chez lui. Thiers et Favre se résolurent à attendre leur retour. Les heures qui s'écoulèrent furent pour eux angoissantes. Bismarck conférait avec de Moltke enfin revenu. Puis le roi lui-même, avisé de l'incident, en entretenait de Moltke. Bismarck allait de l'un à l'autre, et parfois, la figure impénétrable, il revenait auprès des négociateurs français.

La réponse qu'il leur apporta fut une tragique alternative. Les vaincus consentiraient à l'entrée des armées allemandes dans la capitale, ou perdraient Belfort. Éviter à Paris la suprême honte avait été, lors de la négociation de l'armistice, le plus âpre désir de Favre. Il venait d'en exprimer à Jules Simon sa résolution bien arrêtée[1]. Bismarck savait à merveille son appréhension, celle de Thiers. Il escomptait que la tentation serait trop forte. Cependant un regard échangé entre les deux ministres suffit à les déterminer. « Belfort! Belfort! » s'écria Thiers. Sur ce point l'accord se trouva bientôt fait. A neuf heures et demie du soir, Thiers et Favre reprirent la route de Paris, avec la douloureuse pensée de la perte définitive des deux provinces françaises. Mais Thiers avait sauvé Belfort[2].

tour à tour; j'entends sa voix brisée par le chagrin, ses paroles entrecoupées, ses accents à la fois suppliants et fiers, et je ne sais rien de plus grand que la passion sublime de ce noble cœur éclatant en plaintes, en menaces, en prières, tantôt caressante, tantôt terrible, s'agitant par degrés en face d'une injuste résistance, prête un instant aux dernières extrémités, devenue insensible aux conseils de la raison, tant était violent et sacré le sentiment dont il s'inspirait. » (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 103.)

1. « Paris, lui écrivait-il le 22 février 1871, n'a pas maintenant d'autre pensée que la crainte de l'entrée des Prussiens, et sous ce rapport je suis tout à fait avec lui. Personne n'est plus irrité, plus ému que moi. Je n'ai pas besoin de vous dire que je défendrai ma chère cité aussi énergiquement que possible. J'ai assez souffert en luttant pendant trois mortelles journées en sa faveur, pour avoir le droit de la couvrir jusqu'à la dernière heure. » Le 23, il lui disait encore : « La question de Paris est toujours vivement discutée. Le parti militaire ne veut pas l'abandonner et nous la défendons obstinément.... » (Jules Simon, *op. cit.*, p. 168 et 171.)

2. Sauf sur quelques points de détail, le récit que Thiers fait de cette émouvante discussion (*op. cit.*, p. 125 et suiv.), se confond avec celui de

Plusieurs clauses importantes restaient à débattre, particulièrement l'indemnité, qui donna lieu, le lendemain, à une ardente discussion. Bismarck, ému par la nouvelle qu'il venait d'apprendre que Lord Granville paraissait disposé à faire à l'Allemagne des représentations au sujet du montant de l'indemnité, se montrait violent, accusait les Français de traîner les pourparlers en longueur pour reprendre les hostilités, de faire appel aux nations étrangères. Favre s'efforçait de le calmer, protestait de la bonne foi des négociateurs, de leurs intentions pacifiques. Si la France trouvait maintenant des amis en Europe, ajoutait-il, c'était à la Prusse qu'elle les devait. La discussion, très animée, se prolongea jusqu'au dîner; invités à partager le repas du Chancelier, Thiers et Favre déclinèrent l'offre. Vers dix heures du soir, l'accord était absolu sur chaque article du traité de préliminaires et de la convention relative à l'occupation partielle de Paris[1].

Le dimanche 26 février, vers quatre heures de l'après-midi, en présence des ministres de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, soigneusement tenus à l'écart des négociations par leur collègue prussien, mais admis à signer le traité, Thiers et Favre apposèrent leurs noms au bas de la convention qui consacrait la défaite et démembrait la France[2].

Quand il a fallu mettre le sceau à cette exécution, écrivait Favre le lendemain [3], j'ai cru que j'allais mourir. J'ai entendu avec un sentiment d'horreur la lecture de ce prolixe traité, puis la signature est venue. Ce n'est rien, et c'est tout. C'est la pelletée de terre jetée sur le cercueil de l'être chéri auquel on souriait et qu'on descend dans la tombe glacée. Je me suis pris à la fin en pitié et en mépris. L'Alsace et la Lorraine étaient devant moi, il me semblait que je les vendais à la Prusse.... M. Thiers a supporté cette épreuve héroïquement, mais quand nous sommes remontés en voiture il a fondu en larmes. Nous sommes venus ainsi jusqu'à Paris, lui pleurant toujours, moi étouffant et foudroyé. L'après-midi était superbe, la route couverte de gens qui nous saluaient, j'aurais voulu être au cercueil.

Favre (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 102 et suiv.). Il est certain que l'honneur d'avoir conservé Belfort à la France ne revient qu'au premier seul. « C'est à lui (à Thiers) que nous devons Belfort, confessait Favre, je ne l'aurais certes pas obtenu; il me soutient dans mes défaillances, car vous savez que j'y excelle.... » (Lettre à Jules Simon, datée du 26 janvier 1871, publiée par Jules Simon, *op. cit.*, p. 174.)

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 111-114.
2. *Ibid.*, p. 118-119.
3. Lettre à Jules Simon, datée du 27 février. (Jules Simon, *op. cit.*, p. 176.)

La douleur de Favre était aussi sincère que profonde. Nul plus que lui ne s'est pénétré des malheurs de la patrie, ne fut terrassé par son désastre. Les principes qu'il avait proclamés à la face du pays, les promesses que dans son imagination passionnée il s'était faites à lui-même, la réalité brutale les démentait cruellement.

J'avais dit que je ne verrais pas les Prussiens à Paris et ils y viennent, et j'ai signé leur carte d'introduction. Mon cher ami, j'ai le cœur brisé, et je ne crois pas que je puisse porter longtemps la douleur qui l'étreint. Cependant j'ai voulu rester; souffrir avec Paris est une sorte d'amère volupté que je ne puis pas ne pas goûter [1].

La conclusion du traité de Versailles, c'était l'écroulement définitif de ses illusions, et, parce qu'il avait espéré en la résistance de la République, en la protestation résolue des puissances étrangères, il considérait l'humiliation de son pays comme le châtiment de ses propres erreurs. La hâtive élaboration des moyens de défense, le courage de soldats improvisés n'avaient pu triompher d'une longue et savante préparation à la guerre. Les efforts généreux de Favre, ceux de Thiers, leur diplomatie ardente, mais ingénue, n'avait pas davantage démontré à l'Europe qu'au delà des clauses de Versailles, de la France vaincue, c'était l'Europe elle-même qui était menacée dans son avenir. Quelques mois après, notre ambassadeur à Londres pouvait écrire à Jules Favre :

Vous avez bien raison de croire à de prochains orages. L'insolente ingérence de M. de Bismarck dans les affaires de Roumanie n'est que le commencement de ce que verra l'Europe qui a imprudemment laissé croître le maître de ses destinées futures. Ce sera tous les jours une inquiétude nouvelle, et tous les jours un pas de plus et un pas de géant fait par le colosse qu'on a créé. Je l'ai jugé ainsi dès le premier jour, quand je disais à Lord Granville me communiquant le premier texte du traité de Versailles : « Ce n'est pas nous qui romprons ce traité-là, c'est vous ou quelque autre en Europe; nous en exécuterons les conditions, vous ne pourrez en supporter les conséquences [2] ».

En dehors même des clauses qui menaçaient de rejeter la France parmi les nations secondaires, la convention réglant

1. Lettre à Jules Simon, 27 février 1871 (*op. cit.*. p. 177).
2. Lettre du duc de Broglie à Jules Favre, datée de Londres, 5 août 1871. (*Document inédit communiqué par Mme Geneviève Favre*).

l'occupation des quartiers Ouest de Paris par 30 000 soldats prussiens jusqu'au jour de la ratification[1] causait à Favre les plus grandes inquiétudes[2].

En revenant de Versailles le 26 février au soir, il avait trouvé la capitale dans un singulier état de surexcitation. Partout des groupes se formaient où des orateurs improvisés appelaient le peuple à se venger des traîtres qui le livraient. Des bandes parcouraient les rues. On battait le rappel dans les quartiers excentriques. Des bataillons de la garde nationale se rassemblaient. Favre passa la nuit dans des transes mortelles[3]. Dès le lendemain, Thiers repartait pour Bordeaux, laissant à Favre la lourde mission de résoudre les difficultés que les exigences des ennemis pouvaient chaque jour faire naître, et de réprimer les désordres qui dans la capitale ne manqueraient pas de se produire. L'émeute grondait, sans cesse plus menaçante. Les incidents graves se multipliaient. Impuissant à rétablir l'ordre, Favre envisageait avec effroi l'entrée prochaine des troupes allemandes à Paris. Les pires catastrophes étaient à redouter. Il savait que cette entrée n'aurait lieu que le 1er mars. Aussi, dans son désir d'arrêter l'ennemi au seuil de la capitale, s'efforçait-il d'assurer avant cette date la ratification des préliminaires. Lorsque Thiers le quitta, il le pria de tout tenter pour obtenir le vote de l'Assemblée nationale dans la soirée du 28. Le même jour il adressait des recommandations semblables à Jules Simon : « J'ai supplié M. Thiers d'avoir égard à notre situation, je vous répète la même prière. Je ne voudrais pas que la discussion fût étouffée, il me semble qu'elle peut être écourtée; cela sera horrible; étendre à la face de l'Europe nos misères et nos impuissances, c'est un crime.

1. Pour donner à l'Assemblée nationale le temps de discuter et de ratifier le traité de préliminaires, l'armistice était prolongé jusqu'au 12 mars.

2. « Nous avons été contraints, écrivait-il à ses enfants, demeurés à Bordeaux, de concéder aux Prussiens l'entrée des Champs-Élysées où ils stationneront jusqu'à la ratification. C'est là une condition bien douloureuse et je suis profondément chagrin. Comme je la prévoyais depuis quinze jours, j'ai voulu vous épargner cette amertume sans nom ainsi que les faits qui peuvent en être la conséquence.... Je reste pour partager le sort de Paris, au besoin pour le protéger et surtout pour contenir ses emportements.... » (Lettre datée du 27 février 1871, une heure du matin, publiée par Maritain, *op. cit.*, p. 536.)

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 121 et suiv. Voir aussi la lettre de Favre à Jules Simon, datée du 27 février. (Jules Simon, *op. cit.*, p. 176.)

Pensez-y, abrégez, ce sera un moyen de nous délivrer si nous vivons encore[1].... »

Pendant la nuit du 28 février au 1er mars, il ne put se décider à prendre un instant de repos, attendant avec angoisse le télégramme libérateur. A trois heures il apprit que l'Assemblée avait renvoyé la discussion au lendemain 1er mars. Il fallait se résigner à l'inéluctable.

Vers dix heures du matin, « par un splendide soleil qui semblait insulter à notre douleur[2] », les colonnes allemandes pénétraient dans Paris[3]. La population, résignée pour un jour, supporta l'humiliante épreuve avec un calme et une dignité que l'on espérait à peine.

L'attitude de Paris depuis quarante-huit heures, écrivait Favre[4], pouvait faire craindre les plus grands malheurs. Je crois que nous y échapperons. Les Prussiens sont entrés ce matin suivant leur programme; ils ont suivi les routes qui les mènent aux Champs-Élysées où ils sont parqués. Toutes les rues, tous les ponts sont barricadés. La ville entière ressemble à un tombeau, les boutiques sont fermées, les femmes en deuil, les drapeaux voilés... tu conviendras que c'est là un singulier triomphe, et nous pouvons ne pas l'envier à nos insolents vainqueurs. Hier soir, j'espérais pouvoir les arrêter avec le vote de la Chambre; je pense qu'il aura lieu aujourd'hui et que demain nous pourrons régler nos comptes....

D'heure en heure l'impatience de Favre grandissait. A huit heures du soir, un premier télégramme lui parvint, mais il annonçait simplement le vote confirmant la déchéance de Napoléon III et de la dynastie. Enfin, à onze heures, Favre apprit le vote de la ratification.

1. Lettre datée du 27 février 1871. (Jules Simon, *op. cit.*, p. 177.)
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 150.
3. La haine aveugle soulevée contre les membres du gouvernement, contre Favre en particulier, inspirait à un publiciste, sous le titre : « Ils entrent », de violentes imprécations; on ne peut à l'heure actuelle les lire sans un étonnement mêlé de tristesse : « Au moment où nous écrivons ces lignes, les cohortes prussiennes s'échelonnent sans doute sur la route de la grande capitale, et leurs fanfares jettent un dernier défi à la ville héroïque que Jules Favre a livrée ainsi que la France : Jules Favre, sois maudit! Au moment où nous écrivons ces lignes, des milliers d'ombres se tordent à droite et à gauche de la route sur laquelle résonne le tambour germanique; et de toutes les lèvres pâles, de ces ombres un cri s'échappe : Jules Favre, sois maudit! »
4. Lettre inédite en date du 1er mars 1871, communiquée par Mme G. Favre.

Le lendemain, dès sept heures du matin, il était à Versailles. Bismarck dormait encore, et des ordres sévères avaient été donnés pour qu'on respectât son sommeil. Sur le coin d'une table Favre écrivit quelques lignes exposant au Chancelier le but de sa visite matinale, les remit à un employé de légation et rentra précipitamment à Paris. Il avait en effet prévu qu'avant d'évacuer la ville, les Allemands exigeraient une expédition régulière du vote de l'Assemblée; il pensait que le porteur du précieux écrit arriverait vers neuf ou dix heures, mais à son retour de Versailles il ne le trouva pas encore. Favre était « sur des charbons ardents [1] ». Lorsque à midi et demie le messager parut, il « ne put s'empêcher de lui sauter au cou ». Il vérifiait les timbres et les sceaux du document officiel quand on lui apporta un télégramme du Chancelier qui déclarait indispensable une expédition en forme de la délibération. Et Favre de riposter de suite : « L'objection de votre Excellence est parfaitement juste. Dans quelques minutes, je repars pour Versailles et j'aurai le plaisir de vous donner la plus correcte des satisfactions [2]. »

A deux heures il se présentait de nouveau chez Bismarck. Celui-ci était visiblement très contrarié : l'empereur Guillaume avait fixé son entrée triomphale au lendemain 3 mars; il fallait qu'il y renonçât. Le Chancelier ne cachait pas qu'il eût pris d'autres dispositions, s'il avait supposé que la Chambre examinerait le traité avec une si grande hâte. « Votre Excellence, lui dit Favre non sans ironie, nous a répété constamment que le roi lui ordonnait de marcher vite. Nous nous sommes conformés à ses désirs [3]. » Son interlocuteur examina attentivement l'expédition de la loi dans l'espoir d'y trouver quelque irrégularité, puis, après une demi-heure, ne trouvant rien, il remit à Favre la ratification impériale, et tous deux dressèrent le procès-verbal d'échange. Il était près de quatre heures. Il fut convenu que l'évacuation de la capitale aurait lieu le lendemain matin. Avec quelle satisfaction profonde Favre rapportait à Paris cette encourageante nouvelle [4], avec quel soulagement

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 155.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 156.
4. « Demain matin, écrit-il à ses enfants, commencera l'évacuation de Paris, et j'espère qu'à midi tout sera terminé. Cela est fort désirable : je crains toujours un accident. Le ciel splendide qui éclaire notre deuil

il assista dans la matinée du 3 au départ des troupes prussiennes!

Je redoutais de grands malheurs : Dieu les a écartés de notre tête. Cette odieuse violence aura couvert ses auteurs de ridicule, et en réalité mon rêve s'est réalisé : l'ennemi est si peu, si mal entré qu'on peut dire qu'il n'est pas entré du tout, ce qui est rigoureusement vrai pour son monarque et sa garde piteusement forcés de tourner bride ce matin. De huit heures à onze heures ils ont déménagé sans bruit et de mon balcon de pierre mes yeux peuvent se promener sur la promenade parisienne sans être affligés par le spectacle d'un cimier prussien. Il me semble que j'ai mille livres de moins sur la poitrine. Restent maintenant les agitateurs de Paris; ils se sont montrés menaçants à l'excès pendant ces derniers jours. Mais je crois que leur fièvre va s'apaiser [1]....

Favre était loin cependant d'avoir achevé sa délicate mission. L'exécution du traité de préliminaires soulevait une série de difficultés irritantes, toujours envenimées par l'esprit de défiance du cabinet prussien. Bismarck affectait de prêter au gouvernement français une arrière-pensée de rupture, envoyait au ministre des Affaires étrangères des notes comminatoires où il se plaignait du chiffre excessif de la garnison de Paris, de la retraite, trop lente à son gré, de l'armée française derrière la Loire, de l'attaque isolée d'un corps allemand aux environs d'Épernay. Favre se justifiait avec le plus grand sang-froid, expliquait l'impossibilité pour lui d'exercer quelque autorité dans les départements envahis, les obstacles qui s'opposaient partout à son action alors que l'administration allemande détenait la majeure partie du matériel des chemins de fer et que les modes de correspondance étaient imparfaitement établis [2].

jette sur les places publiques une foule fiévreuse, qui d'un moment à l'autre peut être égarée. Elle connaît le vote de l'Assemblée, elle ne s'explique pas que ces odieux envahisseurs ne se soient pas évanouis en une minute, et nul ne veut réfléchir qu'il faut donner des ordres, préparer le mouvement des troupes et les faire exécuter, ce qui prend toujours plus de temps qu'on ne voudrait. Si les Français sont irrités, les Prussiens ne sont guère contents. Ils ont été renversés de notre célérité, et M. de Bismarck n'a pu me cacher son dépit. Guillaume devait faire demain son entrée triomphale avec sa garde. Mon petit papier est arrivé juste à temps pour lui barrer le passage. Je crois qu'il ne s'en consolera pas, et bien que tout cela soit fort misérable auprès de nos immenses désastres, je ne suis pas insensible à leur désappointement.... » (Lettre datée du 2 mars 1871. Maritain, *op. cit.*, p. 540.)

1. Lettre inédite adressée le 3 mars 1871 à ses filles.
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 163 et suiv.

Le départ de Bismarck [1], le choix du général de Fabrice pour négocier à la place du Chancelier avec le gouvernement de Paris, facilita la tâche de Favre [2]. Celui-ci s'empressa d'aller à Ferrières, où le général s'était rendu, et de dissiper des soupçons que de Berlin on avait pu lui inspirer. Il déclara que la bonne volonté des ministres français était incontestable, mais

1. Il semble que les rapports de Bismarck et de Jules Favre n'avaient créé entre eux aucun lien de sympathie, et l'on peut se demander si notre ministre des Affaires étrangères ne se laissait pas aller à une de ses familières illusions quand il écrivait : « M. de Bismarck voulait bien ne pas m'accuser, *et même me témoigner une certaine confiance*, mais il s'en prenait au gouvernement auquel il prêtait obstinément une arrière-pensée de rupture ». (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 164.) Nous avons indiqué l'opinion que, dès la première entrevue de Ferrières, le Chancelier exprima sur un homme dont le tempérament s'éloignait à un tel degré du sien. Bien que dictée par la haine, l'appréciation du *Journal de Fidus*, t. II, p. 303, à la date du 25 février, nous semble plus exacte : « Un témoin oculaire me donne des détails piquants sur les négociations qui viennent d'avoir lieu à Versailles. Il s'agit de l'attitude de M. de Bismarck vis-à-vis des plénipotentiaires français; elle est tout à fait différente selon qu'il se trouve avec M. Thiers ou avec M. Jules Favre. On a remarqué combien il était peu affable avec ce dernier.... Cette différence de procédés a vivement blessé M. Favre.... » Voir aussi Ch. Andler, *le Prince de Bismarck*, p. 150-151. Dans ses *Lettres à sa femme pendant la guerre de 1870*, Bismarck (p. 182) enveloppait d'un même mépris Favre et Thiers « très spirituel et très aimable, mais pas homme d'affaires pour les négociations verbales ». Il disait des Français : « Ces gens s'entendent si peu aux affaires que je dois les aider dans leur travail ».

2. « Il était difficile de faire un choix plus heureux, a dit Favre. La courtoisie affable et digne de M. le général de Fabrice ne révèle que très imparfaitement l'élévation de son caractère et la rare distinction de son esprit.... Dès notre première entrevue, il me montra un abandon et une franchise qui depuis ne se sont jamais démentis. J'y ai constamment trouvé un précieux secours, surtout dans les crises violentes qui devaient bientôt éclater entre nos deux gouvernements. » (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 169.) — Les relations entre les deux hommes survécurent à leurs rapports officiels. En 1873, Favre ayant soumis à Bismarck le manuscrit du 3e volume de son *Gouvernement de la Défense nationale*, dans un esprit de probité historique et de haute courtoisie diplomatique, par l'intermédiaire de M. de Fabrice, ce dernier lui écrivait, en date du 30 décembre : « J'ai lu avec un vif intérêt votre récit, qui m'a fait retrouver dans l'historiographe de son pays cette équité et loyauté que j'ai tant pu apprécier, et qui ont rendu toutes relations avec lui des plus agréables, même en des circonstances pénibles et difficiles à passer ». Et Favre répondait le 2 janvier 1874 : « Je n'ai aucune raison de vous dissimuler les sentiments de haute estime et d'affection véritable que vous m'avez inspiré et que je conserve précieusement; car, ainsi que vous avez bien voulu me le dire, ils n'ont pas été tout à fait étrangers aux faibles services qu'il m'a été donné de rendre dans les rigoureuses circonstances où la rigueur du sort avait placé mon pays.... » (*Documents inédits communiqués par Mme G. Favre.*)

leurs moyens d'agir insuffisants. Le général de Fabrice parut admettre ses observations : il fut convenu que les questions principales demeurées en suspens seraient réglées à Ferrières, le 11 mars. Les journées suivantes furent employées à élaborer les conventions qui remettaient à l'administration française ses services, les chemins de fer de l'Est, les postes et télégraphes. Le 11 mars, Favre en signait deux autres, concernant le rapatriement de 420 000 prisonniers français, l'entretien des troupes d'occupation [1]. On était en droit d'espérer le prochain rétablissement de la paix. Il avàit été convenu que les négociateurs des deux pays se réuniraient à Bruxelles pour arrêter la rédaction du traité définitif.

A ce moment là Favre pensa que le sacrifice était consommé et qu'une sorte de satisfaction morale ne pourrait porter ombrage à la Prusse. Le 13 mars devaient, pour la dernière fois, siéger à Londres les délégués des grandes puissances qui précisaient les droits de souveraineté de la Russie sur la mer Noire. Il était convenu que le duc de Broglie apporterait, au cours de cette séance, l'adhésion du gouvernement français. Favre songea à faire insérer dans le protocole d'ouverture une note qu'il rédigea lui-même, et par laquelle il protestait contre la violence faite à ses compatriotes d'Alsace-Lorraine [2]. Mais Thiers n'approuva pas le document qu'il jugeait inutile et

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 172 et suiv.

2. « En signant les préliminaires qui serviront de base à la conclusion de la paix définitive, disait cette note, la France a subi la loi des événements contre laquelle elle a résisté tant qu'elle a cru la lutte possible. Aujourd'hui elle veut exécuter complètement ses engagements; elle se borne à demander que cette exécution, si rigoureuse pour elle, lui soit rendue possible par une interprétation équitable. Elle estime en même temps qu'il y a de sa part une obligation de conscience à préciser nettement la nature et l'étendue des sacrifices qui lui sont imposés. Ainsi, en ce qui concerne les habitants des départements sur lesquels elle a renoncé à son droit de souveraineté, elle n'a pu disposer des volontés qui conservent leur indépendance morale et civile, et qui, suivant les règles du droit naturel, ne peuvent être ni aliénées, ni opprimées. La France a le devoir de faire au cours des présentes négociations respecter ce principe toutes les fois qu'il pourra se concilier avec les exigences de la situation actuelle et les conditions déjà arrêtées par les préliminaires. Elle s'y croit d'autant plus fondée que l'Allemagne a constamment affirmé, par ses hommes d'État et dans ses Assemblées, qu'elle voulait seulement se garantir contre les attaques extérieures. Elle adoptera donc les combinaisons qui satisferont ce désir sans blesser les droits ci-dessus rappelés.... » (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 338-339.)

imprudent. D'ailleurs, Lord Granville, pressenti, avait indiqué sa résolution de ne rien admettre d'étranger à l'objet de la conférence.

Depuis l'occupation de Paris par les troupes allemandes, les présages de l'insurrection se faisaient de jour en jour plus précis[1]. L'attitude de l'Assemblée monarchique de Bordeaux, son refus, celui de Thiers lui-même, de considérer la République comme définitivement établie, portaient à son comble la fureur de la population parisienne, et la déclaration rédigée par Favre et ses collègues demeurés à Paris, affirmant que la République serait énergiquement défendue, ne suffisait pas à rassurer l'opinion publique[2]. Le vote du 10 mars, par lequel l'Assemblée décida son transfert à Versailles, apparut aux clubistes de la capitale comme une injure et un défi. En vain Favre, dans sa perspicacité, avait-il combattu cette mesure. Après avoir, pour dégager sa responsabilité, menacé le chef du pouvoir exécutif de sa démission si le gouvernement n'était pas ramené à Paris[3], il s'était efforcé de faire valoir ses vues par des télégrammes pressants[4]. Toutefois, craignant que l'Assemblée ne se transportât à Bourges ou à Fontainebleau, il avait appris avec satisfaction le choix de Versailles[5].

Le 15 mars, Thiers était de retour à Paris. La crise semblait inévitable. Le décret sur la solde des gardes nationaux, la loi sur les échéances avaient accru le mécontentement général. Une action décisive s'imposait. Déjà, le 10 mars, Favre avait fait décider la suppression de six journaux parisiens : *Le Vengeur*, *le Mot d'ordre*, *la Bouche de fer*, *le Cri du Peuple*, *le Père Duchesne*, *la Caricature*[6]. Le même jour, il écrivait à Thiers : « Nous sommes décidés à en finir avec les redoutes de Mont-

1. Le 2 mars 1871, malgré le calme avec lequel les Parisiens acceptaient la présence du corps d'occupation, Jules Favre prévoyait le soulèvement populaire. Il écrivait à ses enfants : « Au moment du départ des Prussiens, il y aura, je le crains, une liquidation à laquelle je ne veux pas que vous assistiez. » (Maritain, *op. cit.*, p. 541.)

2. Thiers n'approuva point cette proclamation. Elle est reproduite dans le *Gouvernement de la Défense nationale* de Favre, t. III, p. 203 et suiv.

3. Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 135.

4. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 185.

5. « Cher Président et excellent ami, écrivait-il le 10 mars 1871 à Thiers, le Conseil vient de recevoir avec une grande joie la bonne nouvelle du vote de l'Assemblée.... » (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 208.)

6. Lettre du 10 mars 1871. *Ibid.*

martre et de Belleville, et nous espérons que cela se fera sans effusion du sang[1] ».

Le 17 au soir un conseil des ministres se réunit au palais du quai d'Orsay. On décida que le lendemain, à la première heure, les troupes occuperaient Montmartre et Belleville, qu'elles s'empareraient des canons transportés par les gardes nationaux. Dès le petit jour, Favre était debout, guettant l'arrivée des nouvelles. Mais, à midi, Paris était soulevé, et l'échec du coup de main avait accusé l'impuissance du gouvernement. Thiers ne dissimulait pas ses inquiétudes. Du pont de la Concorde, il avait vu lui-même la retraite des troupes. Peu après. on apprenait au ministère des Affaires étrangères que les casernes étaient prises ou évacuées. A deux heures, un effroyable tumulte éclata soudain sur le quai, et parmi les hurlements retentissaient des vociférations sauvages : « Mort à Thiers! Mort à Favre! Mort aux traîtres! » Cinq bataillons de Grenelle et du Gros-Caillou essayaient leurs forces en manifestant leurs sentiments révolutionnaires. Ils auraient aisément pu s'emparer du gouvernement que cent cinquante hommes de garde étaient incapables de défendre. Ils se bornèrent à faire le tour du ministère et disparurent.

Le danger passé, Thiers avait arrêté sa résolution. Il l'indiqua très nette à ses collègues. L'Assemblée nationale allait siéger à Versailles; c'est là que le gouvernement devait se retirer avec les débris de l'armée. Il était impossible d'exposer plus longtemps ceux qui détenaient l'autorité légitime aux risques de l'émeute. La majorité du Conseil l'approuva. Favre, Picard, Jules Simon combattirent seuls sa décision[2]; avec ses deux collègues, Favre représentait que Paris ne pouvait être abandonné aux exaltés, qu'il fallait attendre l'indignation des bons citoyens, et compter sur la loyauté de l'armée régulière. Les faits étaient malheureusement là pour démontrer qu'il était imprudent de compter sur le moindre concours. Jules Simon ne tarda pas à partager l'opinion du Président. A trois heures et demie, presque seul, Thiers partit pour Versailles. Il avait donné au général Vinoy l'ordre formel de faire évacuer la capi-

1. *Ibid.*, voir Edmond Lepelletier, *Histoire de la Commune de 1871*, t. I, *le Dix-huit Mars*, p. 286.
2. Thiers, *op. cit.*, p. 141.

tale par ses troupes et prié Jules Simon de convaincre ses collègues Favre et Picard [1].

Ceux-ci hésitaient encore. Avant de quitter Paris, ils voulaient tenter l'impossible pour calmer l'émeute. Ils passèrent les dernières heures de la soirée à chercher des moyens de secours, à s'efforcer, bien inutilement, de rappeler au devoir la garde nationale [2]. De guerre lasse, les ministres arrêtèrent qu'un dernier conseil aurait lieu le soir chez Calmon, rue de la Boëtie, puis qu'ils se retrouveraient à onze heures à l'École militaire. Tout espoir de solution pacifique s'évanouissait [3].

A huit heures, le bruit courut de l'exécution sommaire des généraux Clément-Thomas et Leconte, mais Favre ne voulut pas croire à l'atroce nouvelle. Quelques instants après, il recevait une délégation de maires et de députés de Paris venant proposer, comme des mesures qui seraient bien accueillies, la nomination d'Edmond Adam à la Préfecture de Police, celle du colonel Langlois au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine. Cette délégation, composée de Tirard, Vautrain, Vacherot, Bonvalet, Méline, Tolain, Hérisson, Millière, Peyrat, avait d'abord dû parlementer dans le cabinet d'Ernest Hendlé [4]; le fidèle secrétaire de Favre s'étonnait de la présence, parmi les magistrats municipaux, du haineux polémiste du *Vengeur*. Mais Millière lui ayant fait observer le caractère impersonnel de la mission dont il était chargé au même titre que ses collègues, la délégation fut introduite au complet dans le cabinet du ministre. Elle y fut reçue par cette apostrophe indignée : « Avant tout, tirez-moi d'une horrible incertitude : est-il vrai que cet après-midi on a fusillé deux généraux, M. Leconte et M. Clément-Thomas? » Et sur la réponse affirmative de ses interlocuteurs, le ministre, avec indignation [5],

1. Jules Simon, *op. cit.*, p. 183.
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 221.
3. « A cette heure effroyable, où il semblait qu'allait disparaître l'unité nationale, où l'on pouvait craindre que, dans tous les cœurs, la fermeté d'âme cédât la place à la haine et au découragement, Favre reçut la touchante visite d'un jeune Arabe, M'rah, dont il avait défendu le père en 1857. M'rah, enrôlé dans l'armée de Garibaldi, avait combattu sous les murs de Dijon, et au défenseur des siens il venait offrir sa vie. » (*Souvenirs inédits* de Mme Geneviève Favre.)
4. Lepelletier, *op. cit.*, p. 488.
5. Cf. Lepelletier, *loc. cit.* : « Sa voix devint âpre, sa lèvre dédaigneuse parut plus méchante. Debout à son bureau, comme à la barre, prenant

protesta contre un assassinat qui déchaînait la guerre civile. Si la population parisienne ne désavouait point l'attentat, le gouvernement n'avait plus qu'à l'abandonner à elle-même[1]. A ce moment, Favre ignorait le départ de Thiers avec les troupes de l'ordre, et refusa tout d'abord d'ajouter foi à la nouvelle que la délégation lui en apportait[2]. Charles Ferry, introduit fort à propos, lui en confirma l'exactitude en annonçant l'évacuation de l'Hôtel de Ville. Le ministre ne put que promettre aux délégués de faire part de leurs suggestions à son gouvernement. Les délégués se retirèrent fort mécontents. Seul Vacherot s'approcha de Favre, lui serra la main. « Vous avez raison », lui dit-il[3].

Le moment d'une ferme décision approchait. Plusieurs amis de Favre, survenus, le pressaient de quitter Paris, de suivre ses collègues à Versailles. Il refusait encore, s'affirmait en sécurité; sur l'instance des siens[4], il consentit toutefois à faire appeler l'officier chargé d'assurer la garde du ministère et l'interrogea. Le lieutenant de chasseurs avoua qu'il ne pouvait répondre de ses hommes; la plupart étaient ivres, et se joindraient aux émeutiers sur leur première sommation. Tout le monde suppliait Favre d'abandonner le ministère. Il en comprit la nécessité absolue et céda[5].

la pose théâtrale et le geste qui lui étaient habituels, le bras étendu, avec l'index rigide, il demanda : « Alors, messieurs, qu'êtes-vous venus faire ici?... »

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 225-226.

2. Cf. Lepelletier, *loc. cit.* : « Jules Favre fut-il sincère? feignit-il l'ignorance de ce que tout le monde connaissait? ou bien, déçu et dépité par le départ de Thiers qu'il avait combattu, voulut-il dissimuler ses intentions, tâter l'opinion des maires, en vue d'une résistance à l'émeute dont il avait certainement le goût, peut-être le projet? Se vit-il sur le point de recueillir le pouvoir laissé vacant par M. Thiers et, vainqueur de l'insurrection, appelé par l'Assemblée nationale à lui succéder? Il est difficile de se prononcer, car il n'a pas démasqué ses intentions ni résisté au chef du gouvernement, malgré sa fuite. Il craignit d'assumer la responsabilité de tenir tête à l'insurrection en restant seul à Paris, tandis que M. Thiers, à Versailles, se ferait sans doute approuver et soutenir par l'Assemblée affolée. »

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 225-226.

4. Ses filles étaient revenues à Paris vers la même époque que Thiers.

5. Le spectacle que Favre dut subir en quittant le Palais du quai d'Orsay ne pouvait que l'affermir dans sa résolution : sur les marches de l'escalier s'entassaient des soldats si profondément endormis qu'on essaya vainement de les secouer. Lorsque au milieu des corps étendus la famille de Favre se fraya passage, aucun ne se réveilla; tous étaient ivres-morts. (*Souvenirs inédits de Mme Geneviève Favre.*)

Après avoir pris congé des siens qui devaient rester provisoirement dans la capitale et trouver un asile sûr chez des amis dévoués, Favre se rendit en voiture au ministère de l'Intérieur, puis chez Calmon. Le colonel Langlois assista au conseil, y apporta les nouvelles les plus décourageantes. L'arrivée de Jules Simon mit fin aux débats. Il annonçait que le lieu de réunion était connu des insurgés, qu'il était imprudent d'y demeurer. Les ministres se résolurent à gagner l'École militaire par des chemins différents [1]. Favre et Picard partirent ensemble. Ils trouvèrent là le ministre de la guerre Le Flô et le général Vinoy achevant de donner leurs ordres d'évacuation. L'irréparable mesure qui allait être prise laissait à nouveau Favre et Picard incertains. Ils supplièrent les généraux de ne pas abandonner complètement Paris, de garder au moins une porte. Sur le refus formel des officiers qui invoquèrent les instructions très nettes de Thiers, Favre et son collègue décidèrent de faire une dernière tentative pour sauver la capitale. Le général d'Aurelle avait virtuellement abandonné le commandement de la garde nationale qu'il exerçait depuis le 5 mars, et l'on disait le colonel Langlois populaire. Jules Favre pensa que ce choix pourrait rallier enfin autour du gouvernement les gardes nationaux soucieux de leur devoir. L'approbation de Thiers faisait défaut, mais le ministre des Affaires étrangères estimait qu'aux heures de danger il ne convenait point de s'arrêter à une question de forme. Malgré ses collègues il exhorta Picard à signer la nomination, après avoir écrit de sa main le décret [2].

Les ministres partaient à ce moment-là, encadrés par la troupe. Seuls Jules Favre et Picard retournèrent au ministère de l'Intérieur, pour attendre le résultat de la mesure qu'ils avaient prise. Les émissaires envoyés dans plusieurs quartiers leur apportèrent des renseignements décisifs. Les gardes nationaux ne bougeaient toujours pas, mais le comité central avait lancé l'ordre d'arrêter les ministres. Favre se rendit à la gare avec son collègue. A neuf heures et demie du matin ils étaient tous deux à Versailles, auprès de Thiers [3].

1. Jules Simon, *op. cit.*, p. 184.
2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 222. Nous avons pu consulter ce *document inédit, communiqué par A. Hendlé.*
3. *Idid.*, p. 223.

Malgré la rigueur des événements, Favre conservait encore l'illusion d'un prochain retour dans la capitale : le 19 mars, il écrivait à ses enfants : « Mes chers trésors, après une nuit assez agitée, nous sommes venus Picard et moi délibérer avec le gouvernement à Versailles, *où nous resterons probablement toute la journée. Peut-être même serons-nous forcés d'y demeurer quelques jours.* Cependant, si pendant cette journée nous voyons un moyen de rétablir l'ordre dans cette malheureuse capitale, nous nous y rendrons de suite. D'après ce que j'ai recueilli cette nuit et ce matin, l'émeute est assez embarrassée d'elle-même, et quels que soient les épouvantables forfaits de la rue des Rosiers, je ne redoute aucun malheur, surtout pour les personnes inoffensives comme vous[1].... »

Il dut s'avouer bientôt son erreur, et s'installer en vue d'un séjour de quelque durée. Thiers, qui demeurait à la Préfecture, lui céda au rez-de-chaussée une grande pièce ayant vue sur le jardin. Durant plus d'un mois, Favre, qu'avaient rejoint ses deux plus jeunes enfants[2], vécut aux côtés du chef du pouvoir exécutif, prenant avec lui tous ses repas, partageant aussi ses appréhensions et ses espoirs[3].

Dès le 21 mars, il avait dû, à la tribune de l'Assemblée, exposer, après Thiers et Picard, le point de vue du gouvernement sur la situation de Paris. Il le fit avec son éloquence

1. Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre..

2. La fille aînée de Favre était restée à Paris, ne cessant de lui inspirer de vives inquiétudes.

3. Mme Geneviève Favre a tracé le tableau suivant de la vie à la préfecture de Versailles pendant la Commune : « Le soir, la table se garnissait de ministres, de généraux, de députés, de préfets, très rarement de dames. Après le dîner les visiteurs affluaient; on se rapprochait de M. Thiers, on prenait son avis, de tous côtés se formaient des groupes dans lesquels on discutait les incidents du jour, nombreux et en général lamentables. Mme Thiers, dont les toilettes étaient d'une simplicité outrée, s'enfouissait dans un vaste fauteuil, posant ses pieds sur les barreaux d'une chaise placée devant elle, se croisait les bras, laissait peu à peu tomber sa tête sur sa poitrine, et cédait bientôt au sommeil. Je m'amusais à voir chaque nouvel arrivant, ambassadeur, officier supérieur, s'incliner respectueusement devant Mme la Présidente qui parfois daignait entr'ouvrir les yeux et répondre par un imperceptible salut, mais qui, la plupart du temps, ne sortait pas de son paisible repos. M. Thiers, toujours debout à quatre heures du matin, se couchait régulièrement de six à huit heures du soir; tout reposé, étonnamment jeune d'allures et d'esprit, il venait dîner à huit heures et demie; le repas se prolongeait jusqu'à dix heures. Les invités ou visiteurs ne se retiraient qu'après minuit. » (*Souvenirs inédits*).

coutumière et une véhémence terrible. « Dans l'attentat du 18 mars, s'écria-t-il, toute la garde nationale est complice ou coupable. Toute cette population matérialiste, individualiste, est coupable de rebellion.... Il n'y a pas à pactiser avec l'émeute. Il faut dompter, il faut châtier Paris. Si nous avions à combattre d'autres adversaires, nous pourrions temporiser, mais nous sommes en face de ceux qui ont usurpé le pouvoir pour exercer la violence, l'assassinat et le vol.... En temporisant avec l'émeute, on donnerait aux Prussiens le droit de la réprimer[1].... » Et le ministre des Affaires étrangères, rappelant l'exécution des généraux Lecomte et Clément-Thomas, stigmatisait les promoteurs du mouvement parisien. « Ne vous imaginez pas, messieurs, qu'ils désavouent de semblables crimes, ils les justifient! Il est bon de mettre sous vos yeux les circonstances atténuantes plaidées par ce gouvernement qui n'a plus le droit de s'appeler la République.... Il la déshonore. Il la souille de sang. Il fait apparaître auprès d'elle le cortège de tous les crimes. Il ne peut être composé que de gens indignes, ne méritant aucune espèce de pitié.... »

En terminant son violent réquisitoire, Favre prononça ces paroles qui eurent un retentissement immense et rappellent l'aveu pathétique qu'il formulait dans une autre enceinte, en 1849, lors des débats parlementaires sur l'expédition romaine :

« Permettez-moi de ne pas descendre de cette tribune sans épancher mon cœur en laissant échapper une des nombreuses douleurs qui l'oppressent. J'ai combattu, trois jours durant, l'exigence du vainqueur, et Dieu sait avec quelle insistance il voulait entrer dans Paris et désarmer la garde nationale! J'avais cru qu'il était de mon devoir de lui épargner cette humiliation.... Je me suis trompé.... J'en demande pardon à Dieu et aux hommes! »

Cette péroraison[1] excita sur tous les bancs de l'Assemblée une émotion indescriptible, mais valut à Favre, dans Paris, un surcroît de haines et de rancœurs[2]. Si son hôtel de la rue

1. *Officiel* du 22 mars 1871. *Discours parlementaires*, t. IV, p. 71.

2. Elie Reclus, savant et philosophe mi-stoïcien, mi-sceptique, écrivait le 24 mars dans son journal, à propos de l'intervention de Favre : « Ses glandes lacrymales se sont séchées depuis les fameuses entrevues avec M. de Bismarck, mais il lui reste sa poche de fiel et sa salive empoi-

d'Amsterdam, plus heureux que celui de M. Thiers, devait être respecté par les Fédérés, Favre n'en était pas moins mis en accusation par la Commune, en compagnie de plusieurs de ses collègues de Versailles, le 4 avril 1871.

En attendant le ministre collaborait intimement avec Thiers. Ils dirigeaient d'un commun accord la politique étrangère : Thiers s'immisçait volontiers dans les rapports diplomatiques avec les puissances et transmettait directement des instructions aux agents français. Cela n'allait pas sans causer un certain flottement dans les affaires : les négociateurs de Bruxelles avaient été livrés à leurs propres inspirations[1].

Cependant Favre supportait seul les exigences de la Prusse, singulièrement aggravées depuis l'insurrection de Paris. Dès son arrivée à Versailles, il avait compris que la Commune allait réveiller les inquiétudes mal assoupies des Allemands, et s'était empressé de faire connaître au général de Fabrice l'intention du gouvernement de vaincre l'émeute. Le 2 mars, le général lui répondait par une dépêche comminatoire, le prévenant qu'à la première manifestation hostile des insurgés il ouvrirait le feu sur Paris. Une nouvelle correspondance s'ensuivit, dont les résultats semblaient hasardeux. Favre déclara que « le mouvement insurrectionnel qui avait triomphé à Paris n'était qu'une surprise, devant laquelle le gouvernement ne s'était momentanément retiré que pour éviter la guerre

sonnée.... » (*La Commune au jour le jour*, p. 33.) Ces lignes sont caractéristiques d'un état d'esprit général. A propos de la circulaire du gouvernement de Versailles, en date du 10 avril, adressée aux Parisiens, Elie Reclus s'exprime ainsi : « Quant à l'adresse aux Parisiens, son auteur se trahit dès la première ligne : M. Favre, hautain et flatteur, pompeux et larmoyant, crachant le miel et l'acétate de morphine. » On retrouve là la « jatte de lait empoisonnée » de Ribeyrolles. Et le bon ethnographe, directeur de la Bibliothèque nationale nommé par la Commune, ajoute sur son carnet : « Quel malheur pour une nation quand celui qui tient la plume de ses protocoles est un faussaire, Maître Favre! » (*Op. cit.*, p. 115 et 116.) Se référant aux éloquentes et hautaines paroles reproduites ci-dessus, *la République Française* imprimait après la mort de Favre, le 22 janvier 1880 : « La fatalité qui semblait peser sur lui l'entraîna dans le camp de ceux qui mitraillèrent la ville héroïque qui avait tant demandé à se défendre. Il prononça, dans l'égarement sinistre où il errait alors comme poursuivi par les Furies, des paroles affreuses, échappées à une âme que le remords déchire et qui n'a plus la force de se débattre sous les étreintes violentes du désespoir. *Il n'était plus responsable, et jamais pareille responsabilité n'avait pesé sur lui.* »

1. Gaston May, *le Traité de Francfort*, p. 44.

civile », mais que les engagements pris seraient tenus. Il espérait donc que l'armée allemande renoncerait à « infliger à la ville de Paris, protégée par des préliminaires de paix, les calamités d'une exécution militaire[1] ».

La riposte du général de Fabrice ne tarda pas à lui arriver, précisant encore la menace. Il apparaissait que les sentiments de la cour impériale à l'égard de l'insurrection n'étaient rien moins qu'amicaux. Favre eut bientôt l'impression que l'Allemagne serait volontiers intervenue pour réprimer elle-même une émeute qui risquait de compromettre les effets de sa victoire. Mais il avait la ferme volonté « que les forces françaises seules domptassent une révolte française[2] ». En triompher sans faire appel à l'ennemi fut sa préoccupation dominante.

Pour cela il fallait avant tout obtenir de Bismarck l'autorisation de mobiliser une armée malgré la clause du traité préliminaire qui limitait à 40 000 hommes l'effectif pouvant cantonner au nord de la Loire. Il y parvint, parce que l'intérêt des Allemands leur faisait souhaiter le rétablissement de l'ordre. Cependant, les incertitudes de l'heure furent un prétexte à de nouvelles exigences. Le Chancelier, qui continuait à diriger les négociations, ne se bornait pas à demander des précisions sur le nombre de soldats, sur le délai nécessaire pour vaincre les émeutiers. Il exigeait les versements fixés par la convention de Versailles[3]. Il acceptait le chiffre de 80 000 hommes demandé par Favre, paraissait renoncer à toute idée de compensation, mais quelques heures après reprenait, plus âprement que jamais, ses conditions rigoureuses. Très résolu, Favre repoussait un pacte qui eût aggravé les charges, trop lourdes déjà, des territoires envahis. Il luttait avec désespoir, et il semble qu'il ne fut jamais aussi obstiné, aussi énergique, que dans ces circonstances périlleuses[4].

Sur ces difficultés s'en greffèrent d'autres, provenant de ce qu'en fait, rien n'était définitivement réglé lorsque éclata le mouvement de la Commune. Le ministre des Affaires étrangères

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 285.
2. *Ibid.*, p. 294.
3. *Ibid.*, p. 297-301.
4. *Mémoires de Bismarck* recueillis par Maurice Busch, t. II, p. 22-23-24. Voir notamment une appréciation de l'auteur à la date du 1er mai.

dut multiplier ses efforts pour qu'aucun incident grave ne vînt retarder la conclusion de la paix. Le 31 mars, il acceptait d'avoir à Rouen une entrevue avec le général de Fabrice, et là un certain nombre de points litigieux étaient tranchés[1]. Le lendemain, sous un autre aspect, le formalisme tracassier de Bismarck le faisait renaître. Durant tout le mois d'avril, Favre se prodigue. Il retourne à Rouen, il va plus tard à Soisy où s'est transporté le général allemand[2]. Il lui faut dissiper les méfiances du Chancelier, qui croit le gouvernement impuissant à vaincre la Commune ou prêt à s'entendre avec elle pour lancer les forces ainsi alliées à l'assaut des lignes prusiennes. La loyauté de Favre lui suggère un moyen de prouver sa bonne foi. Il offre un entretien à Bismarck, ou propose de convertir la convention des préliminaires en traité définitif. Bismarck n'a garde d'accepter l'une comme l'autre de ces solutions[3].

A chaque instant le ministre devait résister aux exigences des Prussiens, qui menaçaient d'en revenir au système des réquisitions, et dissiper leurs inquiétudes. Le 24 avril, il écrivait à l'agent accrédité par lui auprès du général de Fabrice, pour expliquer une courte suspension des hostilités dirigées contre la Commune[4]. Le 26, dans deux lettres écrites à trois heures d'intervalle, il s'efforçait de convaincre le général lui-même de ses intentions loyales, et de ramener à de justes limites d'incessantes réclamations d'argent[5]. Peine perdue! les lettres échangées, ou les entrevues terminées, les griefs réapparaissaient, exprimés avec une égale mauvaise foi. Et Favre de perdre patience. Il rédigea le 29 avril un long mémorandum qu'approuva Thiers, où il rappelait à Bismarck la parfaite franchise du gouvernement français, ses engagements comme ses droits; il se refusait à subir plus longtemps les menaces de son adversaire, et lui laissait la responsabilité de leur exécution[6].

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, 298-300.
2. *Ibid.*, p. 298-312-328.
3. *Ibid.*, p. 312.
4. *Ibid.*, p. 324.
5. *Ibid.*, p. 325-326, et p. 327-328.
6. « Le gouvernement français, à peine institué, a signé la paix, quelque douloureuse qu'elle fût, et il ne l'a pas signée pour la rompre trois mois après. Il ne songe même pas à en modifier les conditions, et il est prêt à convertir les préliminaires en traité définitif.... Le gouvernement allemand ne pourra dans aucun cas nous accuser d'avoir violé les conditions de la paix ni d'avoir ménagé l'insurrection. » (*Ibid.*, p. 328-329.)

Par une dépêche « extrêmement vive[1] », il conjurait en même temps le général de Fabrice de faire connaître au Chancelier sa ferme résolution d'en finir avec de semblables procédés. Les rapports semblaient assez tendus pour que l'on pût craindre une reprise des hostilités. Le lendemain, Favre s'empressait d'annoncer au général l'important succès de l'armée versaillaise[2]. Loin de rassurer le prince de Bismarck, la nouvelle ne fit qu'accentuer son mécontentement.

Dans la journée du 2 mai, le général de Fabrice transmit un véritable ultimatum. D'importantes concessions étaient exigées, l'Allemagne entendant se faire rembourser les frais d'une occupation que les événements prolongeraient sans doute. Faute d'une réponse satisfaisante, Bismarck annonçait qu'il ferait occuper la capitale, qu'il exigerait la retraite des troupes françaises au sud de la Loire. En grande hâte, Favre se rendit à Soisy. Après une longue discussion avec le général de Fabrice, il le pria d'offrir en son nom une entrevue à Bismarck. Il demandait seulement que celui-ci fît la moitié du chemin[3].

Quarante-huit heures après, dans la nuit, au cours d'une conférence avec Pouyer-Quertier et Lambrecht, Favre recevait la réponse du ministre allemand, qui proposait Francfort ou Mayence. Ses collègues partis, il courut chez Thiers qui l'avait fort encouragé dans sa patriotique résolution[4]. Il était onze heures et demie; après sa réception, le Président s'était couché. Le ministre se fit introduire par Andrieu, et mit Thiers au courant. « Je ne prends jamais de décision le soir, interrompit le chef du pouvoir exécutif, parlez-m'en demain matin[5]. »

Favre se retira. Quelques instants après, il télégraphiait au prince de Bismarck qu'il irait à Francfort[6].

Il quitta Versailles le jeudi 4 mai. Le ministre des Finances, Pouyer-Quertier, auquel il devait plus tard adresser un souvenir ému de reconnaissance[7], allait partager avec lui la respon-

1. *Gouvernement de la Défense nationale*. p. 329.
2. *Ibid.*, p. 320-321.
3. *Ibid.*, p. 331-333.
4. *Ibid.*, p. 333.
5. *Carnets inédits* de M. Léon de Montluc.
6. *Ibid.*, et *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 333-334.
7. « ... Il me fallait l'autorité d'une haute situation officielle et surtout la hardiesse du coup d'œil et l'esprit de décision indispensables dans des conjonctures aussi critiques, et en face d'un contradicteur tel que le prince de Bismarck. Nul, dans le cabinet, ne possédait à un degré aussi éminent

sabilité des négociations. Il avait en outre demandé la présence à Francfort du député de Goulard et du ministre plénipotentiaire de Clercq. Il estimait avec raison que les conseils des représentants de la France à la conférence de Bruxelles lui seraient un précieux appui[1].

Depuis qu'il dirigeait la diplomatie de son pays, il n'avait jamais senti le désespoir l'envahir à un égal degré. Il avait reçu de Thiers les pouvoirs les plus étendus, sauf à lui en référer pour la conclusion du traité. Mais, sachant toutes les difficultés auxquelles se heurtait le gouvernement et en même temps la disposition d'esprit rigoureuse de ses adversaires, il se représentait l'inutilité, le danger même de la discussion. Il partait, résigné d'avance plutôt que prêt à une lutte obstinée. « Nous ne songions, a-t-il dit, qu'à préserver la capitale et la France, même au prix des plus grands sacrifices, des éventualités terribles qu'entraînait nécessairement avec elle l'ingérence armée de la Prusse dans la répression de la sédition. Aussi m'étais-je résigné à subir, dans une certaine mesure, les exigences de M. de Bismarck[2].... » Terminer le plus rapidement possible les négociations, mettre fin à une période d'incertitude et de tracasseries énervantes, avoir les mains libres pour rétablir l'ordre sans intervention étrangère, telle était la pensée dominante de Favre, et, disons-le, du gouvernement tout entier[3]. Ce sont les circonstances elles-mêmes, le drame se jouant à Paris, qui vont, autant que son propre caractère, faire de Jules Favre un négociateur timide et impuissant[4].

Le départ des ministres ne s'accomplit pas sans danger. Ils avaient résolu de prendre à la gare de Pantin le train quittant Paris à sept heures du soir. Le général de Fabrice offrit une

que M. Pouyer-Quertier ces qualités essentielles.... Son esprit souple et fin, heureusement dissimulé par l'impétueuse vivacité d'une belle humeur constante et d'une inaltérable bonhomie, son habileté consommée en affaires, son merveilleux aplomb, en faisaient un négociateur de premier ordre.... » (*Ibid.*, t. III, p. 178.)

1. *Ibid.*, p. 348.

2. *Ibid.*

3. « On nous pressait de Berlin *et de Paris* », a écrit Favre. (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 374.) Il est incontestable que Thiers avait insisté pour que l'accord fût conclu dans le plus bref délai.

4. « Ils arrivaient fâcheusement impressionnés par l'état de nos affaires à l'intérieur, et, ce qui est toujours dangereux quand on traite, avec des idées trop arrêtées sur la nécessité de signer rapidement et d'en finir. » (Gaston May, *op, cit.*, p. 61.)

escorte, mais ils ne crurent pas devoir l'accepter. Les deux ministres, accompagnés de quelques amis, firent la route séparément. Il était tard déjà quand la voiture de Favre traversa Saint-Denis. Comme son cocher descendait pour demander sa route, un homme correctement vêtu s'approcha et fort insolemment demanda au ministre ses papiers. « Tu es le citoyen Jules Favre, ajouta-t-il avec un geste menaçant, tu vas à Pantin, on va t'y faire ton affaire », et il disparut. Devant la gare, Favre trouva en effet une foule des plus hostiles, qui l'accueillit par des cris de mort. Les soldats allemands du poste durent intervenir. Sans eux, il eût été fait prisonnier[1].

Les négiociateurs français arrivèrent à Francfort le 5 mai, vers six heures du soir. Ils étaient à peine descendus à l'hôtel de Russie qu'un secrétaire de Bismarck leur annonçait la visite du Chancelier pour le lendemain. Favre s'empressa de répondre qu'il ferait lui-même avec son collègue la première démarche.

Dans la matinée du 6, quelques heures avant l'entrevue dont pouvait découler la reprise des hostilités, notre ministre des Affaires étrangères exprimait en ces termes le désarroi de son âme :

Je suis arrivé hier soir à Francfort.... Nous avons eu un peu de retard, mais en définitive un trajet aussi heureux que possible quand on le fait le cœur brisé de chagrin et dévoré d'inquiétudes. Il me semble qu'en vous quittant, même pour quelques jours, en abandonnant la France, j'ai perdu le seul ressort qui me soutînt : il en est un cependant qui ne doit jamais s'amortir en nous, c'est celui du devoir, et le mien est d'agir tant que je me croirai utile à mon malheureux pays.

M. de Bismarck est arrivé hier soir à peu près en même temps que nous. Je dois le voir à une heure après-midi.... Je pourrai ce soir savoir à peu près pour combien de jours je suis ici. Il faut dans tous les cas que ma station y soit courte[2].

Avec quelle mentalité différente Bismarck allait aborder les négociations! En vérité, il ne pensait pas, après l'échec des diplomates de Bruxelles, signer un traité de paix définitif[3]. Mais il escomptait bien, « en créancier inquiet[4] », arracher à la

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 350 et suiv. *Souvenirs inédits de Mme G. Favre. Carnets inédits de M. Léon de Montluc.*
2. Lettre inédite adressée à ses filles.
3. Séance du Reichstag du 12 mai 1871. *Discours de Bismarck*, t. III, p. 57.
4. Gaston May, *op. cit.*, p. 60.

crainte, aux préoccupations des vaincus des concessions territoriales et des garanties pécuniaires. Il était prêt à toutes les menaces. Il eût fallu, pour deviner au delà sa pensée réelle, un sang-froid, une liberté d'esprit que les négociateurs français, et le ministre des Affaires étrangères en particulier, ne possédaient pas. La première entrevue [1] suffit à révéler au Chancelier sa supériorité écrasante [2].

Le prince affecta de recevoir ses adversaires avec une extrême roideur. Fidèle à ce qu'il considérait comme une habile tactique, Favre prit de suite la parole, s'appliquant à ne rien dissimuler de ses inquiétudes, s'imposant une franchise qui n'était pas sans imprudence. Il venait, déclara-t-il, mettre fin aux malentendus, et discuter les bases d'un accord urgent : tout, « même une rupture », était préférable à l'incertitude dont la France ne pouvait plus subir la prolongation [3].

La tâche de Bismarck devenait facile. Il comprit qu'il aurait sans trop de peine raison de son adversaire, mais il « ne cessait d'attacher son regard sur M. Pouyer-Quertier [4] » qu'il ne connaissait pas et dont il craignait une plus ferme résistance. Il répondit sur un ton presque agressif, et fit de la situation un si sombre tableau qu'angoissé Favre s'écria : « C'est la reprise des hostilités ! [5] »

Avec force, le ministre défendit l'œuvre du gouvernement de Thiers. Il rappela les difficultés auxquelles on s'était heurté, il insista sur la vigueur dont faisait preuve le corps assiégeant Paris. Comme suscité par des reproches injustes réapparaissait l'habile avocat, insinuant ou dramatique, toujours éloquent. Il repoussa avec une louable fermeté [6] la prétention que Bismarck

1. Elle eut lieu à l'hôtel du Cygne, où Bismarck était descendu. Nous avons surtout utilisé, pour en rapporter les incidents, le récit de Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 353 et suiv.

2. « Peu habitués à la pratique des marchandages, d'esprit plus simpliste, enclins, comme on l'est en France, à préférer les situations nettes, ils firent voir tout de suite qu'ils étaient d'avance résignés aux nouvelles exigences de l'Allemagne, et prêts à céder sur ce qui n'avait pas encore été débattu, vite, et sans se faire payer le juste prix. Les manœuvres de Bismarck avaient réussi, même au delà de ses espérances. Dès cette première prise de contact il vit qu'il avait cause gagnée.... » (Gaston May, *op. cit.*, p. 61.)

3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 353.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 356.

6. « Ici nous devons rendre justice à M. Jules Favre; il combattit cette

émettait, sans d'ailleurs y tenir bien réellement, de réduire lui-même la Commune, et déclara qu'il fallait chercher la solution « dans la signature immédiate de la paix [1] ».

Le Chancelier ne souhaitait pas autre chose, mais fort habilement il précisa les garanties supplémentaires qui, selon lui, étaient la condition même de l'accord. L'Allemagne se réservait de choisir la date du retrait de ses troupes, et exercerait un droit de police dans la zone neutre entourant Paris. Favre était venu à Francfort avec la conviction qu'il lui serait impossible d'échapper aux exigences de Bismarck. Il ne repoussa pas la proposition, demanda seulement le renvoi à plus tard de tous les débats particuliers. Il suffisait, ajouta-t-il, d'arrêter le principe que la paix définitive serait immédiatement conclue. L'offre dépassait les espérences du Chancelier. Son attitude se transforma. Il « félicita cordialement [2] » les ministres d'avoir su prévenir un dangereux conflit. Il ne leur en annonça pas moins qu'il les prierait de recevoir un ultimatum, « ne fût-ce que pour couvrir leur responsabilité vis-à-vis de l'Assemblée nationale [3] ». L'entretien en resta là; il avait duré près de quatre heures. Le lendemain, dimanche 7 mars, le prince en grand uniforme, accompagné de tout le personnel de la légation, se présentait à l'hôtel de Russie, porteur de l'ultimatum. Après avoir déclaré que le document n'avait plus aucun sens comminatoire, il en fit la lecture « d'une voix grave et pénétrée [4] ». La note répétait les demandes de concessions et les menaces que Bismarck avait formulées la veille [5]. Favre en reçut la copie. Il affirma toutefois qu'il ne l'acceptait qu'avec les explications qui l'avaient accompagnée. Il demanda en outre la discussion immédiate du traité. Une heure après, avec Pouyer-Quertier, il rejoignait son redoutable adversaire.

Le débat porta tout d'abord sur la question des garanties supplémentaires. Il fut à plusieurs reprises d'une extrême vivacité; selon sa méthode, le Chancelier éclatait en vifs reproches,

proposition avec beaucoup d'énergie. » (J. Valfrey, *Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire français*, Paris 1874, chez Amyot, t. IX, p. 89-91.)

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 358.
2. *Ibid.*, p. 360.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 362.
5. Jules Favre en a publié le texte exact. (*Ibid.*, p. 361-363.)

accusant de duplicité le gouvernement de Versailles. Favre, malhabile à percer les secrets desseins de son interlocuteur, s'empressait à dissiper ses soupçons, à le convaincre de la parfaite loyauté des négociations entreprises. Mais, effrayé par l'incident, il n'abordait pas sans hésiter une discussion plus grave, et Bismarck espérait profiter de son avantage. Le traité de préliminaires avait stipulé l'évacuation de six départements dès que le premier demi-milliard de l'indemnité serait versé. Le Chancelier soutint qu'il ne pouvait consentir à la rentrée des troupes tant qu'en France l'ordre ne serait pas rétabli; il entendait au surplus demeurer juge de l'heure. Et, sur le principe posé, il se montra inflexible. En vain les ministres français affirmèrent-ils leur certitude de vaincre la Commune, de remplir les engagements de la France. Ils ne purent qu'obtenir des conditions transactionnelles. Bismarck ayant, entre autres exigences, exprimé le désir que la garde des portes de Paris fût confiée à l'armée prussienne, Favre et son collègue lui opposèrent un refus catégorique. Autant que jamais Favre redoutait un conflit entre l'ennemi et la population parisienne. Depuis plus d'un mois, il luttait avec acharnement pour épargner à la capitale la honte et les horreurs d'une exécution militaire allemande. Une installation de postes aux accès de Paris eût entraîné les plus redoutables complications. Devant la résistance des négociateurs français, Bismarck céda. Mais il ne voulut pas renoncer au droit de faire faire des patrouilles dans la zone neutre.

Le même jour on commença l'étude du traité définitif. La convention du 26 février n'avait pas déterminé le rayon qui, autour de Belfort, devait nous être laissé. A Bruxelles, de vives discussions s'étaient élevées entre les commissaires des deux pays. Le général Doutrelaine et le colonel Laussedat désiraient conserver tout l'arrondissement jusqu'à la ligne de faîte; les Allemands exigaient en compensation plusieurs communes lorraines [1]. Favre, consulté, avait plusieurs fois changé d'avis [2]. A Francfort, au cours de la séance du 7 mai, il reproduisit simplement les demandes des commissaires français [3]. Bismarck résista avec vivacité, assura qu'il n'accorderait qu'un rayon de sept kilomètres, puis, changeant de tactique, promit d'étudier

1. Laussedat, *la Délimitation de la frontière franco-allemande*, p. 30-31.
2. *Ibid.*, p. 27.
3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 369 et suiv.

les propositions françaises. Il les accepterait sans doute, si on lui concédait l'annexion d'autres parcelles du territoire. Les ministres se récrièrent. Ils ne se reconnaissaient pas le droit de faire allemandes des populations garanties par le traité de Versailles. On décida que les deux gouvernements seraient avisés de l'état des négociations et la suite de la discussion fut renvoyée au lendemain.

Favre rentra chez lui très abattu. Cette longue après-midi de discussions difficiles, pendant laquelle il avait fallu presque toujours céder, l'avait brisé. Accablé par le chagrin, il écrivait à l'une de ses filles :

Mes chers amis, nous avançons bien lentement dans l'œuvre ingrate et cruelle que nous avons entreprise. Je ne sais si nous pourrons partir demain soir, j'en doute. Nous serons donc encore séparés quelques jours. Ai-je besoin de vous dire combien j'en souffre, de quelles douleurs, de quelles inquiétudes je suis dévoré. Hélas! je n'aperçois aucun terme à cette carrière de tortures. Si je n'avais pas votre cœur où reposer le mien, je crois que je ne résisterais pas au désir d'en finir avec cette vie de supplices. Ici, je suis l'objet d'une curiosité si importune que je suis condamné à la captivité malgré le beau temps et le besoin que j'aurais de prendre l'air. Quand je vais chez le Chancelier, ma voiture est entourée de plus de trois cents personnes. Je ne pourrais sortir sans être suivi [1]....

Cependant il lui fallait continuer à défendre les intérêts du pays. Peu au courant des difficultés que soulevait la délimitation, ne connaissant qu'imparfaitement l'emplacement des villages qu'il voulait disputer au Chancelier [2], il eut la prudence d'appeler en toute hâte le colonel Laussedat, demeuré à Bruxelles depuis l'infructueuse conférence. Laussedat arriva le soir vers dix heures. Jules Favre le reçut entouré de Pouyer-Quertier, de Goulard et de Clercq. Quel contraste entre le ministre des Affaires étrangères, désemparé, ne dissimulant pas sa résignation à ce qu'il considérait comme inévitable, et le bouillant colonel qui depuis un mois bataillait, sans vouloir rien céder! En peu de mots Favre lui indiqua que la question

1. Lettre inédite datée du dimanche 7 mai 1871.
2. Il place par exemple, sur le versant oriental du Ballon-d'Alsace les deux villages de Raon-lès-Leau et de Raon-sur-Plaine, qui se trouvent en réalité sur le versant oriental du Donon. (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 371.)

de Belfort se trouvait posée, sollicita son conseil. Un simple coup d'œil jeté sur la carte suffit à déterminer Laussedat. « Il faut refuser, Monsieur le Ministre, et énergiquement. — Vous croyez donc, reprit Favre avec un amer sourire, qu'il soit aisé d'opposer un refus au prince de Bismarck! »

Les débats avec le prince se prolongèrent trois jours. L'impatience de Favre, se hâte d'achever cette lamentable discussion et de rendre à son gouvernement la liberté d'action nécessaire pour réduire la Commune, se trahissaient dans chacune des lettres qu'il adressait à sa famille. « Tant qu'on peut servir sa patrie égarée, ingrate, cruelle, disait-il le 8 mai [1], il faut rester debout, marchant sans cesse vers le but, et ne se laisser décourager par aucune calomnie, ni par aucun danger.... J'espère bien que dans trois jours je serai près de vous. Je pense partir ce soir, mais je n'en suis pas sûr.... »

Malheureusement, sa faiblesse en face d'un adversaire résolu et rusé augmentait aussi d'heure en heure. Il semble bien que seules l'astuce du Chancelier et son habileté infernale surent imposer à Favre la dangereuse assistance de Goulard [2]. Bismarck comptait que, reconnaissant, le député montrerait moins encore d'intransigeance que les ministres; il savait d'ailleurs qu'à Bruxelles l'agent français était resté « la plupart du temps étranger à ce qui se faisait, comme si la tâche eût été au-dessus de ses capacités [3]. » A Favre, le prince représentait que de Goulard serait pour lui, à l'Assemblée nationale, un précieux appui. Le ministre finit par consentir, et « c'est tout ce que voulait Bismarck ». De Goulard assista aux dernières discussions, plein de gratitude pour celui qui l'avait fait admettre aux pourparlers. « Lorsque, — racontait plus tard le Chancelier, — les deux autres refusaient de m'accorder ce que je demandais, lui était toujours de mon avis et leur disait : « Mais cédez donc, j'en prends la responsabilité [4]. »

L'accord fut dans ces conditions, rapidement conclu, mais à quel prix! Si, après trois jours de discussion, les négociateurs français purent obtenir autour de Belfort un rayon suffisant,

1. Lettre inédite adressée le lundi 8 mai 1871 à Mlle G. Favre.
2. Cf. à ce sujet les *Mémoires de Bismarck* recueillis par Maurice Busch, t. II, p. 27-28.
3. Gaston May, *op. cit.*, p. 44-45.
4. Laussedat porte sur de Goulard un jugement analogue (*op. cit.*, p. 42).

ils acceptaient en principe, tout en réservant un droit d'option à l'Assemblée nationale, de céder une portion de territoire à l'ouest de Thionville, territoire riche en minerais de fer et dont l'annexion restreignait les communications de la France avec le Luxembourg; cependant, par sa bonne humeur, Pouyer-Quertier avait arraché quelques villages à la cupidité prussienne [1].

Le débat relatif aux stipulations d'ordre économique souleva de grosses difficultés. Là encore on peut estimer que nos représentants commirent des fautes graves. Ils acceptèrent, à titre transactionnel, le « régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée », sans remarquer que, la clause étant insérée dans un traité de paix, ils liaient leur pays pour une durée indéfinie. Favre, qui d'ailleurs s'était constamment effacé devant la compétence technique de son collègue des Finances, et n'avait joué dans cette discussion qu'un rôle secondaire, prit facilement son parti de cet échec. Après coup, il considéra la solution « comme la plus avantageuse au développement de notre production et de nos échanges [2] ». L'expérience a démontré son erreur. Dans l'intervalle, l'accord était fait sur les clauses principales. Les représentants des deux pays, également pressés par leurs gouvernements respectifs, avaient résolu de signer le traité de paix. Ce fut le 10 mai, dans un salon de l'hôtel du Cygne, que Favre, Pouyer-Quertier et de Goulard apposèrent leurs signatures au bas de la convention définitive.

Mon émotion et ma douleur étaient grandes, dit Favre [3], et cependant l'amertume des sentiments qui m'agitaient s'adoucissait à la pensée que la France venait d'échapper à un péril suprême et que, n'ayant plus désormais à craindre le renouvellement d'une lutte dans laquelle elle aurait infailliblement succombé, elle pouvait plus facilement triompher de l'insurrection.

1. Voir l'anecdote racontée par Laussedat, *op. cit.*, p. 50-51, et par Clément-Simon, *la Comtesse de Vallon*, p. 272.
2. Avec raison, Gaston May (*op. cit.*, pp. 238 et suiv.), Valfrey, *Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire français*, t. I, p. 107-110, reprochent sévèrement à nos négociateurs de n'avoir pas songé à limiter la durée d'application de cet accord économique. « Les précédents diplomatiques, fait observer Valfrey, fournissaient à cet égard des indications qui n'auraient pas dû échapperà MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier. »
3. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 375.

Favre avait lieu d'éprouver quelque amertume en donnant son adhésion à ce traité. Il apportait à la convention du 26 février des aggravations qui en faisaient une nouvelle défaite pour la France. L'arrondissement de Belfort nous était conservé, mais au prix du douloureux abandon de villages lorrains et non sans laisser des questions irritantes de délimitation en suspens. Les stipulations d'ordre économique avaient été mal débattues. Mais, surtout, la lourde occupation allemande était imposée au pays jusqu'au paiement du troisième demi-milliard.

Négocié avec moins de fièvre, le traité de Francfort n'aurait pas été si onéreux pour la France. Certes, il serait injuste d'oublier les circonstances, singulièrement défavorables, les instructions du gouvernement de Versailles, le désir de mettre fin, d'un côté du moins, à une situation équivoque. Toutefois, « on peut penser qu'avec plus de décision et de dextérité, on aurait amélioré la situation au lieu de l'empirer, puisqu'on se savait sur le point de venir à bout de l'insurrection parisienne et qu'on pouvait parler plus haut et plus ferme [1] ». Seulement, il aurait fallu au ministre des Affaires étrangères, avocat éloquent et attristé d'une patrie ardemment aimée, un sang-froid et une expérience pratique qu'il ne possédait point. Dans quelles angoisses n'avait-il pas depuis un an vécu! Dans quelle troublante atmosphère il négociait à Francfort!

Les repas, raconte Laussedat [2], n'étaient pas bien gais à l'hôtel de Russie...; nous étions là une dizaine de personnes inquiètes à divers titres de l'issue des négociations.... D'un autre côté, les nouvelles de Paris étaient loin d'être rassurantes, et il était facile de voir qu'elles exerçaient une influence bien fâcheuse sur l'esprit de M. Thiers, dont les dépêches, que M. de Clercq traduisait souvent en ma présence, pouvaient se résumer en deux mots : « Finissez-en à tout prix ».

On conclut sans doute rapidement, mais à quelles désastreuses conditions!

L'article 18 du traité fixait à dix jours le délai dans lequel devaient être échangées les ratifications de l'Assemblée nationale et de l'empereur Guillaume. Bien que le temps pressât,

1. Gaston May, *op. cit.*, p. 60. Voir aussi le jugement porté par Valfrey, *op. cit.*, t. II, p. 47.
2. Laussedat, *op. cit.*, p. 46.

Favre ne voulut pas quitter l'Allemagne sans aller porter quelques paroles d'encouragement aux prisonniers français de Mayence et de Coblentz. Le récit qu'il a fait de sa visite au camp de Mayence est fort dramatique[1]. A Coblentz, l'entrevue fut moins émouvante. Les prisonniers français y étaient mieux traités; ils avaient même pu se construire dans le camp une salle de spectacle, et Favre eut grand mal à se dérober à une représentation que lui voulaient offrir ces braves gens.

Le 12 mai, dans l'après-midi, Favre était de retour à Versailles. Le lendemain il se présentait devant l'Assemblée nationale pour lui faire connaître, en l'absence d'exposé des motifs, l'économie générale du traité. Son improvisation fut une défense habile. Il indiqua la défiance de Bismarck, exprima toute son indignation contre « les criminels qui avaient usurpé le pouvoir à Paris », et à qui « revenait la responsabilité de la prolongation et de l'aggravation des douleurs de la patrie[2] ». Puis il lut les clauses du traité qu'il commenta brièvement, soulignant d'une façon spéciale le droit qu'il avait conservé à l'Assemblée d'étendre le territoire de Belfort en échange des villages de la Lorraine.

La commission n'approuva pas le traité sans un âpre débat, qui nécessita des explications émues de Favre et la lecture par lui de l'ultimatum, l'insistance de Thiers lui-même. Une égale opposition se manifesta quand l'Assemblée eut à se prononcer; elle nécessita une intervention nouvelle du chef du pouvoir

1. « Le camp, établi à une distance d'environ trois kilomètres de la ville, renfermait vingt-cinq mille hommes. Nous nous y fîmes conduire le lendemain matin. Rien ne saurait rendre la cruelle impression que nous causa cette visite.... Nous étions attendus, car aussitôt que nos voitures furent en vue, ce fut dans cette masse profonde (des prisonniers) un ébranlement soudain.... Nous mîmes pied à terre à la porte du camp. Une immense acclamation de « Vive la France! » nous salua. Je mis le chapeau à la main, tous les fronts se découvrirent, et nous parcourûmes, M. Pouyer-Quertier et moi, ces rangs improvisés, serrant toutes les mains qui nous étaient tendues, nous arrêtant tous les dix pas pour prononcer quelques mots d'encouragement.... Tous éprouvaient une joie bien naturelle en recevant la bonne nouvelle que nous leur apportions.... Cette visite dura plus de deux heures. Nous ne pouvions nous arracher aux empressements et aux démonstrations de ces nobles cœurs.... Nous nous quittâmes, émus tous jusqu'aux larmes, en répétant l'acclamation qui nous avait accueillis, accompagnés d'étreintes, de paroles patriotiques et de cris : A revoir! » (*Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 393-394.)

2. *Ibid.*, p. 402-420.

exécutif. Le 18 mai, cependant, l'Assemblée nationale ratifia le traité de Francfort[1].

Pendant ces délibérations, Bismarck avait jugé utile d'accabler de reproches le gouvernement français. Il répétait à chaque instant sa hâte d'en finir, se disait surpris que l'Assemblée n'eût pas encore approuvé la convention. Le 16 mai, Favre lui fit demander une seconde entrevue. En tout état de cause, elle lui semblait utile puisqu'il restait à régler plusieurs questions de détails. Le Chancelier lui répondit avec prudence que son état de santé ne lui permettait pas un nouveau voyage. Il se trouva rétabli quand il apprit la ratification du traité. Le ministre français le priait de donner ses instructions au comte d'Arnim en vue de trancher les points litigieux avec de Goulard. Bismarck s'empressa de lui faire savoir qu'il serait très heureux de profiter de l'échange des ratifications pour s'entendre directement avec lui. Toujours méfiant, il le pressait en même temps de faire accélérer les opérations contre Paris[2].

Le dimanche 20 mai, Favre et Pouyer-Quertier étaient revenus à Francfort. Ils s'efforcèrent en vain durant l'après-midi de se mettre d'accord avec le Chancelier sur les villages contestés, et durent renvoyer la question à plus tard. Mais on fut plus heureux au sujet des conditions dans lesquelles l'indemnité serait payée. A onze heures du soir, les négociateurs se séparèrent, remettant au lendemain la signature des ratifications[3].

Le péril allemand semblait écarté de notre pays. Mais combien d'autres motifs d'angoisse! Favre ne pouvait distraire sa pensée de Paris, où il savait l'insurrection à bout de résistance :

> Je n'ai pas besoin de te dire combien je désire rentrer, écrivait-il le lendemain à sa fille Geneviève. J'ai toujours le cœur dévoré d'inquiétude et de chagrin. Nous touchons à la crise suprême, et je n'envisage pas sans une grande douleur, et ses terribles chances et les extrémités cruelles auxquelles nous condamne une inexorable nécessité[4].

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 420 et suiv.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 426-427 et *Recueil des traités, convention, lois décrets et autres actes relatifs à la Paix avec l'Allemagne*. Paris 1872-1879, publié par les soins de M. Villefort, t. I, p. 78.
4. Lettre inédite datée du 21 mai 1871, neuf heures du matin.

L'inquiétude de Favre était d'autant plus légitime qu'en réalité la convention elle-même était subordonnée au rétablissement de l'ordre. Pendant qu'on préparait les actes officiels en vue de la signature, le Chancelier ne se faisait pas faute, tout en reconnaissant les droits du gouvernement français, d'insinuer que la Prusse se départirait le cas échéant de son attitude passive. Favre l'assura des dispositions résolues de l'armée de Versailles, et put obtenir un nouveau rapatriement de prisonniers que réclamait une dépêche de Thiers.

A quatre heures, les signatures étaient apposées à l'acte d'échange des ratifications. Cependant, sur la prière de Bismarck qui avait sollicité de lui une conversation moins officielle, Favre accepta de retarder de quelques heures son départ[1]. L'entrevue devait avoir lieu dans la soirée. En attendant le moment qui en avait été fixé, le ministre éprouva le besoin de chercher dans la mélancolie des paysages allemands « ce charme particulier qui captive l'âme et en calme les agitations[2] ». Mais il ne songeait qu'à l'assaut de la capitale et « il se sentait comme submergé par la tristesse ». C'est en rentrant de sa courte promenade qu'il trouva une dépêche de Thiers lui annonçant l'entrée des troupes à Paris. Après tant de cruels motifs de découragement, la nouvelle apportait l'espoir que la nation trouverait dans sa propre volonté la force régénératrice. Favre eut hâte d'envoyer à Bismarck la copie du télégramme[3].

Il en put voir toute l'importance lorsqu'à neuf heures il eut rejoint le Chancelier. Celui-ci lui adressa de chaleureuses félicitations; néanmoins un étonnement mêlé de dépit perçait dans chacune de ses paroles; il avait jugé la prise de Paris impossible sans le concours de l'armée allemande. L'entretien fut cordial; le prince semblait avoir à cœur d'effacer le souvenir de ses rigoureux procédés. Il déclara de lui-même qu'il adou-

1. « Chère bien aimée, mon aimable et excellent compagnon, M. Pouyer-Quertier, quitte Francfort un peu plus tôt que moi et je lui confie ces lignes qui vous porteront à tous l'expression de ma vive tendresse. Je ne pars pas avec lui parce que M. de Bismarck m'a demandé un dernier entretien que je ne puis avoir avec lui que ce soir. Je quitterai donc Francfort demain matin et serai à Versailles mardi dans la matinée. Que Dieu veuille que mon retour y soit le signal d'opérations décisives mettant un terme aux sanglantes ignominies qui déshonorent notre pays. » (*Lettre inédite du 21 mai 1871, communiquée par Mme Geneviève Favre.*)

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 431.

3. *Ibid.*, p. 432.

cirait autant que possible l'exécution du traité, ajoutant qu'à Berlin notre ambassadeur serait « tenu dans du coton », car il importait de rapprocher « deux nations qui avaient un intérêt puissant à renouer de bonnes relations ». Favre répondit avec une parfaite politesse que les rapports diplomatiques seraient bientôt rétablis, qu'il était prématuré, cependant, d'envisager autre chose [1].

Un dernier entretien fut consacré, dans la matinée du mardi 22, à un échange de vues sur plusieurs affaires litigieuses, et sur des points de politique générale. « Le Chancelier, raconte Favre, me parut radieux. Cette satisfaction me perçait le cœur : Je sentis... que je venais d'accomplir *un des actes les plus douloureux et les plus inévitables*. Je n'en pouvais prendre mon parti [2]. »

La conclusion du traité de Francfort ne devait pas, en dépit des assurances de Bismarck, mettre fin aux difficultés avec le cabinet prussien. A peine revenu en France, le ministre des Affaires étrangères se heurtait de nouveau à la mauvaise volonté, à la défiance sourde qu'il avait maintes fois, au cours des négociations, désespéré de vaincre. Les difficultés incessantes soulevées par la rigueur des Allemands, le souci de rendre au pays sa situation dans les conseils de l'Europe, absorbaient tous les instants du ministre des Affaires étrangères. Aussi ne joua-t-il pas, dans la répression de la Commune, un rôle que ses détracteurs ont voulu plus considérable [3]. Thiers n'était pas homme à laisser aux autres le soin du rétablissement de l'ordre. Le rôle de Favre se borna à solliciter la clémence présidentielle dans certains cas individuels où il lui semblait qu'il fallait faire la part de l'exaltation ou se souvenir des services du passé [4], à joindre aussi ses efforts à ceux de

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 432-436.
2. *Ibid.*, p. 436.
3. Voir notamment Drumont, *la France Juive*, t. I, p. 419-421.
4. Il semble que Favre soit intervenu en faveur de Lullier, qui fut général de la Commune. Lullier constitue le type le plus parfait de ces aventuriers que les époques troublées révèlent. Tour à tour officier de marine sous le second Empire, chargé de mission à Copenhague et à New-York par le gouvernement du 4 septembre, commandant en chef de la garde nationale pendant la Commune, il fut condamné à mort par le conseil de guerre de Versailles, peine bientôt commuée en celle des travaux forcés, puis en deux ans de prison. Favre l'avait connu pendant les dernières années de l'Empire, et paraît avoir fait fond sur lui à l'heure où les

Thiers pour que la France ne portât pas devant le monde civilisé la responsabilité accablante des crimes qui avaient ensanglanté les derniers jours de la Commune. Il n'éprouvait aucun sentiment de haine pour ces ennemis implacables qui, profitant d'une éphémère autorité, avaient répandu sur son compte d'odieuses calomnies, et n'avaient pas craint, dans le but de satisfaire leurs rancunes, de déchaîner les fureurs de la populace[1]. Mais il ne pardonnait pas à la Commune d'avoir fourni aux Prussiens l'occasion d'aggraver leurs conditions, il ne lui pardonnait pas ses violences suprêmes qui menaçaient de déshonorer la France. Il avait, après la prise de Paris, donné des instructions à ses agents diplomatiques, pour que l'extradition d'hommes qu'il se refusait à considérer comme des réfugiés politiques fût rapidement obtenue[2]. Les mêmes raisons le firent s'associer aux mesures que Thiers songeait à prendre contre l' « Internationale ». Le 6 juin, il adressait aux représentants de la France à l'étranger une circulaire leur enjoignant d'inviter les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités à participer à une enquête générale sur les origines de cette association, sur les moyens de la combattre. Il y rappelait, avec une vivacité d'expressions peut-être superflue, mais à laquelle l'entraînait sa rancune patriotique, les attentats de la Commune[3], et contre les excès de la démagogie mettait en garde

émeutiers étaient maîtres de la capitale. Le rôle, assez louche, joué par Lullier n'est pas éclairci. Le *Paris-Journal* du 3 septembre 1871 a publié la lettre suivante que Favre lui aurait adressée le 18 mars, avant que ne fût prise la résolution de la retraite sur Versailles. « Mon cher ami, *le parti que vous nous conseillez est absolument impossible.* Nous restons à Paris, faisant appel à la garde nationale, et nous espérons qu'elle finira par se lever.... » Ajoutons que Lullier, aussi vantard qu'incapable, se prétendait fils naturel de Jules Favre. (Consulter notamment la *Grande Encyclopédie*, p. 751 et l'auto-biogaphie de Charles Lullier : *Mes prisons*, Paris, 1881.)

1. Dans *le Mot d'Ordre* du jeudi 6 avril 1871, Henri Rochefort signalait en ces termes à la rapacité des pillards les demeures de Thiers et de Jules Favre. « ... M. Thiers possède place Saint-Georges un merveilleux hôtel plein d'œuvres d'art de toutes sortes.... M. Jules Favre occupe rue d'Amsterdam une habitation somptueuse qui lui appartient. Que diraient donc ces propriétaires hommes d'Etat si, à leurs effondrements, le peuple de Paris répondait par des coups de pioche et si, à chaque maison de Courbevoie touchée par un obus, on abattait un pan de mur du palais de la place Saint-Georges ou de l'hôtel de la rue d'Amsterdam? »

2. Cette circulaire est datée de Versailles, 26 mai 1871. Elle a été insérée au *Journal Officiel*..

3. « Pour entraîner la malheureuse population parisienne, les criminels qui siégeaient à l'Hôtel de Ville ne reculèrent devant aucun attentat. Ils

les cours européennes. Dans la bouche de l'ancien avocat du procès d'avril, contraint par la responsabilité du pouvoir à envisager la valeur du principe d'autorité, ce langage pouvait paraître hardi et permettre à ses adversaires de faciles indignations [1]. Il avait du moins le mérite du courage; il venait aussi à son heure en rendant aux nations inquiètes leur foi dans le relèvement de la France. Une seconde circulaire, confidentielle, datée du 26 juin, confirmait les premières instructions du ministre : elle précisait les remèdes, qui, selon Favre, devaient être particulièrement recherchés dans les réalisations d'une législation économique et civile.

Ces ouvertures furent, semble-t-il, accueillies avec faveur par quelques puissances, notamment par la Belgique, l'Angleterre, l'Italie et la Suisse [2]. Mais Favre n'eut pas à diriger longtemps les négociations qu'elles impliquaient : à la fin de juillet, il abandonnait son portefeuille.

Les affaires de Rome entraînèrent sa démission. La question du pouvoir temporel de la Papauté s'était posée avec acuité dès les premiers jours de septembre, au lendemain des défaites de l'Empire. Les troupes françaises avaient évacué Rome, et les Italiens ne cachaient pas leur intention d'y établir leur capitale.

firent appel au mensonge, à la proscription, à la mort. Ils enrôlèrent les scélérats tirés des prisons, les déserteurs, les étrangers. Tout ce que l'Europe renferme d'impur fut convoqué. Paris devint le rendez-vous des perversités du monde entier. » (*Journal Officiel* du 6 juin 1871.)

1. « On se demande, s'écrie Beslay, comment la plume ne s'est pas brisée dans la main du ministre des Affaires étrangères, quand il écrivait cette circulaire venimeuse, qu'il envoyait à la date du 6 juin 1871 à tous les représentants de la France à l'étranger.... Comment le défenseur des accusés d'avril n'a-t-il pas senti le rouge lui monter au front en appelant la fusillade et la mitraillade sur les descendants de ceux qu'il défendait naguère avec tant d'éloquence devant la Chambre des Pairs? « (Ch. Beslay, *la Vérité sur la Commune*, p. 21 et suiv.) Lire aussi le jugement porté par Eugène Baujan, *les Misérables de Paris du 4 septembre 1870 et du 18 mars 1871* (Liége, 1872). Les journaux royalistes trouvèrent de leur côté dans cette circulaire un prétexte nouveau pour combattre l'homme d'État qui, malgré eux, voulait instaurer la République. « Sans doute, disait l'*Univers*, l'Internationale a une large part dans les causes qui ont produit la révolution et M. Jules Favre a raison de signaler ses manœuvres aux puissances. Mais les causes qui ont aidé au développement de l'Internationale, ne pourrait-on en trouver plus d'une dans les doctrines prêchées si souvent au Corps législatif par l'ancienne opposition? Et les révolutionnaires du 4 septembre sont-ils bien autorisés à se faire les juges de ceux dont ils furent trop longtemps les complices?... » (*Univers* du 9 juin 1871.)

2. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 482 et suiv.

Favre, en présence d'une situation difficile, sut adopter une politique à la fois loyale et prudente. Il ne cessa de se proclamer le « défenseur zélé et résolu[1] » du pouvoir religieux, entretint avec la cour de Rome des relations assez cordiales pour qu'en novembre Pie IX engageât spontanément le roi de Prusse à ravitailler Paris et à lui accorder un armistice de quinze jours. Cependant, son attitude strictement courtoise ne pouvait satisfaire le catholicisme déterminé de l'Assemblée nationale. Favre n'en persista pas moins dans la ligne de conduite qu'il s'était imposée, et qui seule, en réservant l'avenir, ménageait les convictions de la majorité, sans mécontenter d'une façon irréparable le gouvernement italien. Au mois de mars il renouvelait à Lefebvre de Behaine, chargé d'affaires près le Saint-Siège, ses instructions dans des termes précis et d'une réelle habileté :

> Nous n'avons point à nous préoccuper du pouvoir temporel, nous le considérons comme hors de cause. Nous devons nous abstenir de faire quoi que ce soit contre lui ou pour lui. Mais cette réserve, qui est pour nous une obligation impérieuse, ne brise pas les liens qui nous unissent à la papauté.... Ici commence pour nous un rôle plus élevé que celui que nous avons joué jusqu'à présent dans le monde et auquel l'honneur nous commande de ne pas nous soustraire : le rôle de protecteurs de la personne et de l'indépendance spirituelle du Saint-Père. Nous devons l'affirmer hautement et ne négliger aucun moyen de le rendre efficace[2]....

Il est impossible de douter qu'à ce moment là le chef du pouvoir exécutif ne partageât les vues de son ministre.

Mais, vers la fin du mois de mars, la situation s'aggrava soudain. Favre reçut à la fois de Vienne et de Rome l'avis confidentiel qu'une conférence était projetée, dans laquelle les puissances catholiques régleraient la situation du Pape vis à-vis du royaume d'Italie. Il en aperçut de suite les dangers, et mit tout en œuvre pour que l'on renonçât à un pareil projet. Le 24 mars, il chargea Lefebvre de Behaine d'indiquer au cardinal Antonelli les raisons qui, selon lui, s'opposaient à cette mesure. « Si la conférence, disait-il, se borne à déclarer dans un protocole que la liberté spirituelle du Saint-Père doit être garantie, et qu'elle comporte la plénitude de son autorité pontificale, elle

1. Jules Favre, *Rome et la République française*, p. 56.

2. Dépêche datée du 12 mars 1871. Se reporter aussi aux dépêches du 1er et du 10 mars. (*Ibid.*, p. 69-72.)

ne lui donnera qu'un concours purement sentimental, c'est-à-dire à peu près stérile. Si elle va plus loin, elle entreprend une œuvre qui me paraît impossible.... Pour moi, je n'aperçois que des inconvénients et des périls et fort peu d'avantages [1]. »

Le raisonnement ne manquait pas de sagesse, et le cardinal parut un instant ébranlé. Mais, dans le courant d'avril, les cours de Bavière et d'Autriche étant intervenues, il hésita, revint à l'idée d'une conférence. Favre s'empressa de renouveler à notre chargé d'affaires, par une lettre du 27 avril, l'ordre formel de s'y opposer [2].

Cette prudente attitude, si conforme aux intérêts de son pays, n'empêchait d'ailleurs pas le ministre de défendre les prérogatives et les justes susceptibilités du Saint-Siège. Pie IX s'était montré fort ému par deux dispositions de la loi des garanties, votées par la Chambre italienne : l'une déclarait le musée du Vatican propriété de l'État, l'autre assimilait la Garde-noble du Pape à sa domesticité. Favre proposa ses bons offices, et insista auprès du gouvernement de Victor-Emmanuel pour que le Sénat effaçât ces clauses de la loi; il écrivait en même temps à Vienne, priant le Chancelier autrichien de s'associer à sa démarche. Son intervention ne tarda pas à être pleinement couronnée de succès [3]. Le Saint-Siège se montra reconnaissant de cette marque de sympathie, qu'accentua la nomination auprès de lui d'un ambassadeur : le 21 avril, le comte d'Harcourt présentait au pape Pie IX ses lettres de créance. Pour ne pas irriter les défiances de la monarchie, Favre avait pris soin de faire coïncider la nomination du nouvel ambassadeur avec celle du comte de Choiseul à Florence [4].

Politique très habile, toute de ménagements et d'équilibre, qui avait le seul tort de ne rien résoudre. La décision du gouvernement italien de transférer sa capitale le 1er juillet dans la « Ville Éternelle » suffit à faire éclater la colère de Versailles. En vain Favre avait essayé de dissuader la cour de Florence. « Peut-être, écrivait-il au ministre des Affaires étrangères, Visconti-Venosta, y aurait-il un grand avantage à constituer au profit de Rome une sorte d'honorariat, qui en

1. Jules Favre, *Rome et la République Française*, p. 87-88.
2. *Ibid*, p. 98.
3. *Ibid.*, p. 100-101.
4. *Ibid.*, p. 75-102 et suiv.

ferait la capitale de droit, en laissant en fait le siège du gouvernement à Florence. Gouvernée à la fois par un municipe et un préfet italien, la Ville Éternelle ne différerait des autres cités de la Péninsule que par son originalité grandiose que ferait bien vite disparaître le mouvement d'une capitale moderne.... » La proposition restait sans écho, comme aussi sa prière de retarder l'événement, tout au moins jusqu'en novembre. Le 8 juin, le ministère italien notifiait assez sèchement aux puissances que le gouvernement serait transféré à Rome le 1er juillet[1].

Devant le fait inéluctable, Favre se préocupa de donner à la France une attitude qui ne froissât personne. Après de laborieuses négociations avec l'Autriche et l'Italie, un compromis fut adopté : le ministre français à Florence prit un congé, non sans accréditer auprès du gouvernement royal un chargé d'affaires qui s'en fut à Rome[2].

Le procédé, des plus déférents à l'égard du Pape, rencontra sa complète adhésion[3]. Mais il fut jugé bien anodin par les militants du catholicisme. Dans toute la France circula une pétition, demandant au gouvernement, à défaut d'une intervention armée en faveur du pouvoir temporel, une ferme protestation diplomatique. Les évêques qui faisaient partie de l'Assemblée nationale prirent la tête du mouvement, et en référèrent à la Chambre. La Droite réclama un débat immédiat.

Favre, estimant qu'enflammée par la passion la discussion présenterait les plus graves dangers, conseilla au Président de la faire renvoyer à trois mois. Mais, résolu à en assumer le poids, toujours sûr de lui, Thiers déclara qu'il acceptait la bataille. En réalité, un accord apparent dissimulait d'assez sérieuses divergences de vues entre le chef du pouvoir exécutif et son ministre. Thiers demeurait secrètement convaincu de l'impérieuse nécessité du pouvoir temporel, dont son époque avait vanté les bienfaisants effets. Aussi n'était-il pas éloigné, contrairement à l'avis de Favre, qui le menaçait de sa démission, d'accepter le renvoi de la pétition épiscopale au ministère des Affaires étrangères[4].

1. Jules Favre, *Rome et la République française*, p. 125-128.
2. *Ibid.*, p. 129.
3. *Ibid.*, p. 137.
4. *Ibid.*, p. 146-147.

Le débat s'ouvrit le 22 juillet, sans que la question eût été nettement résolue. L'attitude de Thiers manqua de netteté. Le Président affirma son intention de garantir l'indépendance religieuse du Saint-Siège, d'entretenir cependant de bons rapports avec le jeune royaume d'Italie, mais il négligea de se prononcer sur la question du renvoi que deux commissions réclamaient[1].

« Je pense que vous êtes content? demanda-t-il à Favre en descendant de la tribune.

« On ne saurait l'être davantage, — répartit le ministre, — car vous venez de me rendre ma liberté[2]. »

La menace ne parut pas effrayer Thiers, car il reprit la parole sans préciser encore sa pensée, laissant les représentants libres de voter selon leurs « sentiments personnels ». On put croire un moment que l'ordre du jour de la Gauche consacrerait l'accord du gouvernement. Rédigé par Marcel Barthe, il exprimait la confiance « dans le patriotisme et la prudence du chef du pouvoir exécutif », et excluait tout renvoi. Sans en exiger l'adoption, Thiers exprima ses préférences pour ce texte. L'Assemblée paraissait gagnée, lorsqu'une intervention de Gambetta déchaîna la colère de la Droite. Dupanloup, dans un but de conciliation, invita le tribun républicain à s'expliquer. Gambetta fut brutal. « Je me rappelle, triompha-t-il, que vous aviez passé la journée à demander le renvoi au ministre, et que l'ordre du jour le repousse. » Sur les bancs de la majorité l'indignation fut à son comble. L'évêque d'Orléans annonça qu'il repoussait un ordre du jour ainsi commenté. Le Président, jugeant la partie compromise, accepta le renvoi.

Le résultat du scrutin n'était pas douteux. L'ordre du jour Barthe se trouva repoussé par 375 voix contre 273. Thiers avait voté contre; Jules Favre pour[3].

Le lendemain, le ministre des Affaires étrangères adressait au Président sa lettre de démission. Avant même que la question de Rome ne fût posée, il avait à plusieurs reprises manifesté l'intention de se retirer. A Bordeaux, les instances de Thiers, « la pensée du cruel sacrifice qu'il fallait consommer en

1. Se reporter au *Journal Officiel* du 23 juillet 1871, p. 2175 et suiv.
2. Jules Favre, *Rome et la République*, p. 152.
3. *Journal Officiel*, p. 2176-2185.

négociant et en signant la paix », l'avaient seules déterminé à conserver son portefeuille. Lorsque sa douloureuse mission fut accomplie, il se dit que rien ne le retenait plus à un poste dont il n'avait connu que les plus pénibles responsabilités [1]. Aucune épreuve ne lui avait été épargnée. Aux malheurs de son pays s'étaient ajoutés l'acharnement de ses adversaires politiques, la haine aveugle de la multitude. Le prince Napoléon, comme s'il ne craignait plus de soulever contre son nom la rancune populaire, avait reproché au membre du gouvernement de la Défense nationale les désastres de la patrie [2]. Certes, les journaux républicains, la presse d'Angleterre elle-même, justement indignés, avaient protesté contre l'impudente accusation [3]. Mais chaque jour voyait se renouveler contre Favre les plus basses injures [4]. La Droite ne dissimulait pas son impatience de voir le vieux chef du parti républicain céder la place à un des siens. En juin, les organes réactionnaires affirmaient que le ministre, afin de s'assurer un départ honorable, allait se faire nommer Premier Président de la Cour de Cassation [5]. Leurs efforts redoublèrent quand la question romaine vint en discussion devant l'Assemblée nationale. *Le Gaulois*, suggérant que Thiers avait dû intervenir personnellement pour obtenir de Guillaume l'évacuation de trois départements, en raison du peu d'influence de son collaborateur, déclarait : « M. Jules

1. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 490.

2. « Le 4 septembre, vous proposez la déchéance, l'émeute guidée par vous chasse vos collègues.... Vous allez usurper le pouvoir à l'Hôtel de Ville.... L'Empire avait commis des fautes.... mais nos désastres datent de vous.... Vous allez à Ferrières répandre des larmes.... Pour l'honneur d'un ministre français, il fallait avoir la pudeur de mettre un autre nom que le vôtre au bas d'un acte constatant les douloureux sacrifices rendus indispensables par des fautes accumulées.... Vous, vous êtes inexcusable, d'avoir fait le 4 septembre, d'avoir mal défendu Paris, d'avoir engagé le pays par des phrases de rhéteur, d'avoir conservé ses armes à une population surexcitée.... Vous avez comblé la mesure. » (Lettre publiée par *le Figaro* du 4 juin 1871.)

3. Voir *la Vérité* du 6 juin 1871 qui reproduit les protestations du *Times*, du *Daily News* et du *Morning Post*.

4. Touchatout, dans *le Gaulois*, plaisantait en ces termes, le 9 juillet 1871, sur le rôle de Favre : « A peine à la tête de la République, son premier soin fut d'aller à Ferrières prier M. de Bismarck de piétiner dessus avec ses grosses bottes. M. de Bismarck ne se le fit pas dire deux fois, et M. Jules Favre fut obligé d'emprunter huit mouchoirs de poche au grand Chancelier pour éponger ses larmes devenues célèbres.... »

5. *Univers* du 15 juin 1871. (Voir aussi Louis Veuillot, *Paris pendant le siège*, t. II, p. 462. Paris, 1872, chez *Victor Palmé*.)

Favre est à la fois insuffisant et dangereux[1] ». Le rejet de l'ordre du jour Barthe et le vote de Favre les transportèrent d'aise. Durant les derniers jours de juillet, ils ne peuvent plus se contenir, insistant lourdement sur la situation du ministre des Affaires étrangères « qui n'est pas tenable[2] », et chaque numéro traduit une nervosité les rendant incapables d'attendre la nouvelle officielle[3]. En réalité, la haine ne s'adresse pas seulement à l'homme que, selon le mot de Thiers, « son caractère si bon, si généreux » incita à signer la capitulation de Paris et le traité de paix « sans hésiter à se contredire[4] », à l'homme que le parti bonapartiste est heureux d'avoir pu charger de la responsabilité de ses propres fautes ; elle s'adresse surtout au ministre de la Défense nationale qui, le 4 septembre, a proclamé la République. C'est là une haine qui ne désarmera jamais. La presse républicaine le comprend aussi, et adjure Favre de « se retirer devant une malveillance qui le condamne à l'impuissance[5] ».

Mais les menaces de ses adversaires, les conseils de ses amis étaient superflus. Jules Favre n'avait pas l'intention de revenir sur une décision bien arrêtée, que lui dictaient, non-seulement les amertumes de sa carrière ministérielle et les attaques dont il était l'objet, mais aussi son désir de ne pas créer de difficultés au chef du pouvoir exécutif. « Je ne cessais de répéter au Président, explique-t-il dans son *Gouvernement de la Défense nationale*, qu'il n'y avait nul profit pour l'État à conserver un auxiliaire auquel on ne pouvait pardonner sa participation au mouvement du 4 septembre[6]. » Seules les instances de Thiers retardaient l'heure de son congé définitif. Il écrivait, dès le

1. *Gaulois* du 23 juillet 1871.
2. *Figaro*, 26 juillet 1871.
3. *Le Figaro, le Gaulois, la Liberté.*
4. Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 125-126.
5. « Il faudra en finir. C'est une guerre de Huron qu'on fait aux membres de la Défense nationale. Tout est bon contre eux..., Assaillis de toutes parts, accusés par tout le monde, impuissants à entreprendre aucune réforme du fait de la mauvaise volonté d'une Chambre dont ils relèvent, quelle nécessité pour eux d'apparaître comme rivés à la maudite galère où ils geignent d'être contraints de ramer.... Ne voient-ils pas le parti pris contre eux?... MM. Jules Favre et Jules Simon auraient dû comprendre que si le point d'honneur leur commande peut-être de rester ministres malgré la Chambre, l'honneur exige qu'ils se retirent devant une malveillance qui les condamne à l'impuissance. » (*Le Soir*, 30 juillet 1871.)
6. *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 490.

16 juillet, à une cousine : « Je compte toujours me retirer à la première occasion. J'ai depuis la paix le sentiment de mon peu d'utilité. M. Thiers seul me retient. Mais j'espère qu'à force de le prier j'obtiendrai ma chère liberté et je pourrai enfin reprendre les travaux de ma profession qui me consoleront de tous mes chagrins[1]. » Le Président, qui paraissait cependant avoir déjà envisagé le départ de Favre, qui en tous cas, au cours de la discussion du 22 juillet, avait, par son attitude équivoque, déterminé sa résolution, ne voyait pas sans regret s'éloigner un fidèle collaborateur.

Mon cher ami, lui écrivait-il le 25 juillet, j'ai le cœur déchiré de vous voir si malheureux. Mon sentiment bien sincère, c'est que vous exagérez la situation [2]. Je ne veux pas prendre de parti sans y avoir bien réfléchi ; mais quoi qu'il arrive, regardez moi comme l'un de vos amis les meilleurs, les plus sûrs et les plus attachés [3].

Pour amener Jules Favre à retirer sa démission, il ne cessa de lui prodiguer pendant quelques jours ses encouragements amicaux, s'efforçant, dans des entretiens familiers, de lui montrer les services qu'il rendrait encore au pays et à son parti[4]. Aucun argument ne pouvait convaincre Favre. Le 2 août, Thiers dut consentir à son départ. Il le fit dans les termes les plus affectueux :

1. Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.

2. Une lettre adressée à Favre le 15 août 1871 par le comte de Vogüé, alors ambassadeur près la Porte Ottomane, explique cette appréciation de Thiers, et les intentions réelles du chef du pouvoir exécutif : « Vous avez agi en cette circonstance avec votre loyauté et votre sincérité habituelles, mais je suis de l'avis de M. Thiers, c'est un scrupule exagéré qui vous a entraîné : je ne puis croire qu'aucun de ceux qui ont voté le renvoi de la pétition eût levé le doigt en faveur d'une manifestation plus accentuée. Le simple bon sens nous conseille en ce moment la prudence et le silence. » Il ajoutait, il est vrai : « Quoique je regrette très sincèrement le pouvoir temporel et que chaque jour je me demande comment on pourra le remplacer dans la conduite des affaires internationales religieuses, je suis le premier à reconnaître que tout ce bruit était tout au moins importun. S'il y a une chose plus grave encore que l'impuissance, c'est la constatation de cette impuissance à l'aide de vœux stériles et de menaces sans effet. » (*Lettre inédite.*)

3. *Lettre inédite.* Se reporter aussi aux *Notes et Souvenirs de Thiers*, p. 207.

4. « Mon cher collègue et ami, insistait-il le 26 juillet, je voudrais bien vous voir ce matin, pour m'entretenir encore une fois avec vous, avant que votre résolution s'accomplisse. Tout à vous de cœur. » (*Lettre inédite.*) « M. Thiers, raconte Jules Simon, fit les plus grands efforts pour retenir

Mon cher ami, je vais avoir le crève-cœur de signer votre retraite par vous demandée, et, malgré la satisfaction que j'ai de voir arriver Rémusat, votre départ me remplit de chagrin [1]....

Le même jour, Favre faisait sa réapparition au Palais de Justice [2]. La nouvelle en fut connue avant même la nomination de Rémusat, et justement interprétée comme une résolution définitive. Au barreau, où il avait conservé tant de précieuses amitiés, Favre reçut les plus touchants témoignages de sympathie et de respect. La presse commenta son départ d'une façon assez concise. D'autres préoccupations déjà l'absorbaient; les organes de la Droite, après avoir jeté sur Favre leurs dernières imprécations [3], se retournaient contre le seul « tronçon du 4 septembre [4] » que le ministère eût conservé, contre Jules Simon que leur haine allait bientôt abattre à son tour. Mais les hommes réfléchis que n'égarait pas la passion comprirent à la fois l'injustice de certaines attaques et le danger qu'en sacrifiant Favre on faisait courir à la République. La perspicacité de quelques-uns put pressentir que « passer de M. Jules Favre à M. de Rémusat, c'était diminuer l'influence et les chances

M. Jules Favre. » (Jules Simon, *le Gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 233 et 234.)

1. Lettre inédite datée du 2 août 1871.

2. M. Ch. Limet, doyen de l'ordre des avocats de Paris, nous raconte l'émotion qui l'étreignit lorsqu'il aperçut Favre dans la salle des Pas-Perdus. « On ne pouvait, déclare le vénérable maître, qu'être saisi de la plus respectueuse sympathie, de la vénération la plus profonde à le voir réapparaître les cheveux et la barbe blancs de neige, le visage ravagé de chagrins, avec toute l'apparence d'un être à jamais atteint. »

3. Dans son impatience, *le Gaulois* redoutait que la démission de Favre ne fût ajournée, et il écrivait : « M. Jules Favre a fait aujourd'hui sa rentrée en robe dans la salle de Pas-Perdus du Palais de Justice. Dieu! mais alors il cumule, le ministre surnommé *la Vierge aux larmes*. Car, paraît-il, M. Jules Favre à la paupière humide et au cœur rageur (le souvenir de l'affaire Louis Blanc) resterait ministre des Affaires étrangères jusqu'à l'évacuation par les Prussiens des forts de la Seine. Qu'il fasse, ou ait fait, sa rentrée en robe, cela m'étonne peu. Ce sont des gaillards que ces pleurards à 100 000 francs par an.... » (*Gaulois* du 3 août 1871.) La démission de Favre parut à l'*Officiel* du 4 août. « Il n'est plus que député, et avocat toujours, disait *le Figaro* le lendemain. Il a disparu de la scène politique après un an bientôt de calvaire pour lui et de supplice pour nous. Il est éteint à jamais.... » (*Figaro* du 5 août 1871.) *Le Gaulois* ne désarmait pas : « Nous avons tout lieu de croire, écrivait-il, que M. Favre sera moins prodigue de larmes en plaidant la cause des particuliers qu'il ne l'a été en plaidant celle de la France.... » (*Gaulois* du 5 août 1871.)

4. *Figaro* du 5 août 1871.

du parti républicain[1] », hâter, avec la chute de Thiers lui-même, l'avènement des conservateurs au pouvoir. Le peuple, aveuglé par le parti pris, n'y songea point, et du grand tribun qui sous l'Empire avait défendu ses droits, qui, souvent malheureux mais toujours avec une égale abnégation, avait tenté de protéger contre Bismarck la nation vaincue, ne voulut se rappeler que le signataire du traité de Francfort.

Au delà des frontières, l'opinion publique, plus clairvoyante, rendit justice au grand patriote. En Allemagne, le départ de Favre fit une impression profonde[2]. Les journaux italiens exprimaient leur « souvenir reconnaissant » au républicain qui, au cours des derniers événements de sa vie ministérielle, avait su rester fidèle à ses convictions libérales[3]. Et à la même époque, témoignage précieux de l'habileté avec laquelle Favre avait dirigé la diplomatie de la France, notre ambassadeur près le Saint-Siège, le comte d'Harcourt, lui écrivait : « Je ne dois pas manquer de rappeler ici, en même temps que votre attitude quand le roi Victor-Emmanuel est venu à Rome, les instructions que vous avez données à M. de Choiseul; les précautions que vous avez prises pour ménager autant que possible les justes susceptibilités du Saint-Père ont été appréciées au Vatican comme il était naturel qu'elles le fussent. J'ai pu m'apercevoir dans mes conversations avec le Pape et le cardinal Antonelli, qu'on n'avait oublié aucune des circonstances qui ont marqué ce moment délicat des négociations...[4]. » Le *Daily News* consacrait, au début du mois d'août, un article très remarquable à Favre; il évoquait les années pendant lesquelles « la voix de l'éloquent avocat semblait être le son unique qui rappelât à la France sa liberté perdue », et ne craignait pas d'affirmer que « ce n'était pas sa faute si, appelé soudain à la situation la plus cruelle qu'ait jamais connue un homme d'État, il se montra incapable de réaliser l'impossible... ». Cette appréciation du grand journal anglais mérite

1. Jules Simon, *le Gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 236.
2. Voir notamment la *Correspondance autographiée* du 7 août 1871.
3. « Nous conserverons, disait le journal *l'Opinione* du 9 août 1871, de cet homme politique un souvenir reconnaissant, tel qu'il est dû à un homme qui nous a rendu beaucoup plus facile un moment très scabreux de notre vie politique, et qui trouva dans son libéralisme l'explication vraie et loyale de notre conduite. »
4. Lettre inédite datée du 11 août 1871.

d'être citée : « Il serait prématuré de considérer la carrière publique de M. Jules Favre comme un chapitre achevé, quand bien même sa démission entraînerait son éloignement temporaire de la vie publique.... Même s'il devait y renoncer désormais, il a jusqu'ici fait assez pour rendre son nom mémorable dans l'histoire de son pays. »

Tel était aussi le sentiment profond de ses amis; mais Favre quittait le pouvoir sans esprit de retour. S'il regrettait de n'avoir pu achever la libération du territoire[1], c'est avec un sentiment réel de soulagement qu'il pensait se consacrer désormais à sa famille et à l'exercice de sa profession d'avocat[2]. Les onze mois du quai d'Orsay n'avaient été pour lui qu'un long calvaire. Parce qu'il avait mis ses forces défaillantes au service de la patrie humiliée, il avait perdu sa popularité d'autrefois, et la démocratie, qui lui devait tout, s'unissait

1. A ce sujet, notre ministre à Berlin, M. de Gabriac, commentait en ces termes les négociations qui se poursuivaient entre l'Allemagne et la France : « Je comprends votre regret de n'avoir pu terminer l'œuvre de la libération de notre territoire; mais nous avons affaire ici à des gens qui ne sont pas pressés par nature, et que notre impatience bien légitime irrite. C'est ce que nous venons de voir dans la convention négociée entre M. Pouyer-Quertier et le général de Manteuffel. J'ai eu à soutenir deux heures durant un assaut de M. de Bismarck qui s'est trouvé blessé d'avoir été tenu en dehors des négociations. La lutte, pour avoir été courtoise et avoir bien fini, n'en a pas moins été assez vive. Le Chancelier s'est plaint de tout le monde chez nous et, bien que je n'aie rien laissé passer sans le relever, la trace de sa mauvaise humeur s'est montrée dans tous ses journaux pendant plusieurs jours. Ils commencent à se calmer; mais je crois que nous aurions tort de le blesser, car il est en somme aujourd'hui le véritable et le seul maître de l'Allemagne.... » (*Lettre inédite*, datée du 19 août 1871.)

2. Sa démission ne fut cependant pas sans lui inspirer un mouvement d'humeur, dont sa correspondance avec Picard nous a conservé la trace. L'ancien ministre des Finances, ignorant que cette retraite fût déjà un fait accompli, était passé chez lui pour lui serrer la main et, ne l'ayant pas rencontré, lui avait laissé un mot adressé à *M. le Ministre des Affaires étrangères*. Favre lui répondait en date du 24 juillet : « Mon cher ami, je regrette que vous ayez pris la peine de passer chez le ministre des Affaires étrangères pour le rencontrer. Si vous avez quelque chose à lui demander, il faudra que vous ayez la bonté d'attendre qu'il soit nommé, car grâce à Dieu celui qui vous écrit n'est plus que votre ami, fidèle *lui* à ses affections et incapable de les sacrifier à de puériles susceptibilités.... Votre bien dévoué, Jules Favre. » Mais, le soir même, honteux de ce petit accès de colère, il écrivait à son vieux compagnon de lutte : « Pardonnez-moi, mon cher ami, de vous avoir écrit un mot blessant ce matin. J'ai cédé au mouvement de mauvaise humeur que m'a causé votre *Monsieur le Ministre*. Ne m'écrivez plus ainsi, mais restez convaincu, quoi qu'il arrive,

pour l'accabler aux restaurateurs de la monarchie[1]. La place qu'il avait occupée dans le parti républicain sous l'Empire, sa réputation d'éloquence, son courage et son désintéressement lui donnaient droit à une destinée meilleure. La vie publique fut injuste pour lui. A l'heure où elle réserve aux hommes d'État les joies du succès, elle le chargea du poids écrasant des fautes du passé, de ces fautes qu'il avait dénoncées avec une admirable clairvoyance, et dont il avait tout fait pour conjurer les conséquences redoutables.

L'histoire ne devra pas juger avec une excessive sévérité son passage au ministère des Affaires étrangères. Pendant les mois difficiles de l'occupation allemande, Favre a commis des fautes graves. Nous n'avons pas cherché à les dissimuler. Un scrupule généreux mais fatal le fit demeurer dans Paris assiégé. L'ardeur de son patriotisme lui arracha la phrase imprudente, — si fière cependant, — « qui fut répétée partout le lendemain avec tant d'enthousiasme et qu'on lui a tant reprochée depuis[2] ». L'heure des négociations venue, il ne réussit pas à vaincre sa douleur. Écrasé par nos désastres, il lui manqua le sang-froid qu'un pays vaincu lui-même a le droit d'exiger de ses représentants. Il fut à Ferrières, à Versailles, à Francfort, l'avocat douloureux de son pays, qu'il ne sut pas toujours défendre en homme d'État. Mais à l'exercice de ses fonctions il apporta une rare conscience et un esprit de sacrifice auquel ses adversaires eux-mêmes ont rendu hommage[3]. Il sut souvent,

que je ne voudrais jamais vous faire la moindre peine. » (*Documents inédits communiqués par M. Paul-E. Picard.*)

1. « Notre pauvre France, lui écrivait M. de Gabriac dans la lettre que nous venons de citer, est aujourd'hui si cruellement éprouvée qu'elle s'en prend successivement à tous ceux qui la gouvernent. Sur le lit de douleur où elle s'agite, elle appelle successivement tous les remèdes et tous les médecins, et elle se montre bien dure envers ceux qui lui ont consacré tous leurs efforts et qui se sont usés à son service. C'est ce qui vous est arrivé, monsieur; on oublie trop maintenant vos efforts patriotiques, mais on vous rendra justices un jour, soyez-en sûr.... »

2. Jules Simon, *Histoire du Gouvernement de la Défense nationale*, p. 268.

3. Le comte de Vogüé, dont on sait les tendances conservatrices, lui disait : « Le pouvoir n'a été pour vous qu'un long sacrifice. La plus haute expression du patriotisme, dans notre pays, est certainement de le servir avec franchise et loyauté dans les jours de revers, et d'attacher son nom à des événements malheureux; à cette rude tâche on est sûr de ne recueillir qu'ingratitude, injustice et déboires : aucune de ces épreuves ne vous aura manqué. Quand des jours plus calmes et plus heureux seront revenus, on rendra justice à votre esprit d'abnégation, à vos efforts, sou-

à des heures particulièrement difficiles, choisir une ligne de conduite et s'y tenir. Faire appel aux puissances étrangères, obtenir un armistice honorable qui permettrait au pays d'élire une Assemblée et de prendre en main ses propres destinées, n'était-ce pas là la politique même de la France? Pourquoi faire honneur à Thiers, et à Thiers seul, de cette tournée européenne du mois d'octobre? N'est-ce pas Favre qui en eut l'idée, n'est-ce pas Favre qui l'a voulue? Si l'armistice de Versailles fut conclu un peu hâtivement, si Favre eut le grand tort de traiter alors pour toute la France au lieu de limiter son mandat à la seule situation de Paris, s'il fit preuve, dans la question de l'armée de l'Est, d'une bonne foi peut-être excessive, ne faut-il pas tenir compte, d'une part de l'effroyable danger qui menaçait la capitale, et, d'autre part, de l'attitude du gouvernement de la Défense nationale? La postérité jugera sans bienveillance certains de ces chefs politiques, ces chefs d'armées, qui ne songèrent, en ces heures décisives, qu'à mettre à couvert leur responsabilité, — quitte à ratifier, au cours de discussions anonymes, les mesures prises dans le surmenage et dans la fièvre par leur courageux collègue. Avec Gambetta, Favre reste le grand nom de cette année de deuil [1]. D'ailleurs, s'il est permis de supposer qu'une fermeté plus grande eût obtenu de Bismarck quelques concessions nouvelles, il serait injuste de ne pas se rappeler le mot de Thiers au général Chanzy : « Ce sont les diplomates qui signent les traités, ce sont les militaires qui les font ».

vent couronnés de succès, pour atténuer les conséquences de fautes que vous n'aviez pas faites, pour diminuer l'amertume de nos humiliations et la somme de nos infortunes.... » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*)

1. Thiers disait volontiers : « J'aime la patrie; je connais quelqu'un qui l'aime plus encore. Moi, en effet, parfois je songe à la postérité, je pense à ma mémoire : Jules Favre a oublié la sienne. Il s'est sacrifié pour le présent et pour l'avenir; il s'est voué aux colères de la multitude pour sauver la patrie. » (Cresson, *les Premiers Jours de l'armistice en 1871. Trois voyages à Versailles*, p. 40.)

CHAPITRE XI

LES DERNIÈRES ANNÉES (1871-1880)

Favre avait quitté le pouvoir sans rancœur et sans regrets. Mais les tragiques événements de la guerre et de la Commune, qu'il avait tant de fois prédits, la mutilation du pays, l'injustice de l'opinion qui le rendait responsable d'une partie de nos malheurs, l'avaient atteint en plein cœur. « Nul n'en pouvait douter, devait écrire plus tard un contemporain[1], à voir, dans les dernières années de sa vie, le puissant athlète d'autrefois fléchir sur sa haute stature, la tête inclinée, le visage empreint d'une incurable tristesse, la démarche tout entière trahissant dans sa majestueuse gravité une lassitude profonde. »

Tous les témoignages du temps confirment cette impression. « Il semblait, — nous disait M. Joseph Reinach, qui l'entrevit, — un Titan foudroyé. » « J'ai vu, — a écrit le duc d'Aumale[2], — cet homme foudroyé qui gardait les apparences de la vie : j'ai vu ce masque tragique où le sourire ne brillait plus ; cette haute taille que les soucis avaient courbée ; j'ai entendu cette voix restée mélodieuse mais dont l'harmonie ne pouvait cacher une douleur profonde. Je comprenais que cet homme pliait sous le poids d'une tristesse incurable. Il portait le deuil de cette France dont il n'avait pu atténuer la défaite et qu'il n'avait pas pu préserver de la mutilation, et je m'inclinais devant cette douleur que je ressentais et qui reste imprimée au fond de mon cœur parmi toutes celles qui m'ont frappé. »

1. H. Draussin, *Portraits historiques, Jules Favre*, p. 45-46.
2. Cité par Marcel Laurent, *la Revue*, 1er avril 1909, p. 337.

Mais, en même temps que sa douleur profonde et sa résignation, les dix dernières années de sa vie nous permettront de constater son incroyable énergie, son obstination à l'action et au travail. Dépossédé de la popularité comme de l'influence politique, atteint dans sa vie publique comme dans sa vie sentimentale, l'ancien chef du parti républicain, l'ancien triomphateur du Palais et du Corps législatif va néanmoins rester sur la brèche, servir, dans une sphère plus modeste, ce qu'il croit être le bien et l'utile, et c'est presque à la barre, c'est presque à la tribune que la mort viendra le surprendre.

Cette volonté de ne pas abdiquer, de contribuer au relèvement matériel, surtout au relèvement moral du pays, confère à la carrière finissante de Favre une noblesse singulière. Elle ne lui enlève rien de sa lamentable, de son incurable tristesse. On y a voulu voir une vieillesse tragique, et le mot ne nous semble pas trop fort. A mesurer le violent contraste entre le Favre adulé de 1867, directeur effectif d'une opposition formidable et même, en un certain sens, chef moral d'une partie de la nation, et le Favre décrié de 1871, portant le poids des revers du pays et de ses propres infortunes, on ne peut se défendre de songer aux arrêts sans appel de la fatalité antique. Par une dérision sans précédent, ce régime républicain, idéal de sa vingtième comme de sa soixantième année, pôle de toutes ses aspirations, objectif de tous ses actes et de toutes ses paroles, — ce régime qu'il avait appelé de ses vœux, soutenu de son génie, préparé par son action, — ce régime dont il avait assumé, sous les obus prussiens, l'immense responsabilité, allait s'instaurer et se consolider sans lui, presque en dehors de lui. Sa vieillesse, qu'il eût pu espérer triomphale, allait s'écouler au milieu de la malveillance générale ou d'une indifférence pire, et la nouvelle génération, qui lui devait en partie sa liberté, devait oublier son œuvre et jusqu'à son nom[1].

La coïncidence, le cumul, si l'on peut dire, des catastrophes nationales et des disgrâces privées, lui fit d'ailleurs éprouver d'emblée la totalité et comme le plein de la mauvaise fortune. Les événements, les catastrophes du moment avaient rejeté à

1. Cf. l'appréciation du journal *le Temps*, dans son article nécrologique en date du 22 janvier 1880 : « Il supportait l'oubli, l'effacement, avec sa noblesse habituelle de sentiments, sans aigreur ni impatience. On ne peut rien concevoir de plus irréprochable. »

l'arrière-plan des préoccupations publiques le scandale soulevé le 8 février par les révélations du *Vengeur*. Chargé des plus hautes responsabilités, Favre lui-même avait dû ajourner la décision que sa situation privée réclamait. Mais, le 22 juillet, une lettre de Láluyé, pleine de détails, insérée dans les colonnes de *la Vérité*, venait confirmer les faits précédemment publiés par Millière dans celles du *Vengeur*[1].

Le scandale éclatait à nouveau, plus terrible, car il se compliquait cette fois d'une accusation d'abus de pouvoir qu'une partie de l'opinion publique ne craignit pas de lancer contre Favre. En effet, en vertu d'un mandat décerné le 17 mai 1871, des perquisitions avaient été opérées à la résidence de Laluyé à Rueil, ainsi qu'à son appartement de Paris. Cette mesure avait été prise en conséquence de l'attitude politique de l'ancien avoué, jugée suspecte par le gouvernement, et de ses relations connues avec Millière ainsi qu'avec d'autres communalistes. La découverte de diverses pièces de correspondance, une lettre de Millière lui-même, une autre d'un nommé Labour, révolutionnaire assez notoire, furent jugées de nature à justifier l'arrestation de Laluyé, qui fut emmené à Versailles, où il resta incarcéré six semaines en état de prévention. Une ordonnance de non-lieu, rendue par l'officier chargé d'instruire son affaire, rendit le suspect à la liberté. Dès le 15 juillet 1871, *l'Avenir libéral*, sous ce titre : *les Oubliettes*, rapprochait l'incarcération de Laluyé des révélations du *Vengeur* et établissait entre ces deux événements un rapport de cause à effet; *le Gaulois* du 20 juillet reprenait ces insinuations. Le même jour, *l'Avenir*

1. *Le Soir* du 22 juillet publiait à ce sujet la note suivante : « On ne s'occupe aujourd'hui au Palais que de M. Jules Favre, traduit par son ami M. Laluyé devant les lecteurs de *la Vérité*. Comme tous les hommes politiques, M. le ministre des Affaires étrangères a ses partisans à outrance et ses adversaires irréconciliables. Aussi le barreau est-il partagé en deux camps, dont l'un défend et dont l'autre accuse avec acharnement l'ancien président du conseil de l'Ordre. » Dans *l'Empire libéral*, Émile Ollivier s'exprime ainsi au sujet de Laluyé : « Ce fut de 1852 à 1854, selon les expressions de Jules Favre, « le plus tendre, le plus dévoué, le plus com« patissant des amis ». Et cependant des difficultés s'étant élevées entre Laluyé et le successeur auquel il avait vendu son étude, Jules Favre accepta de plaider pour cet avoué contre son ami intime. Laluyé rompit les relations et se vengea en ébruitant les secrets que son ancienne intimité lui avaient révélés. » (T. X, p. 511.) Émile Ollivier néglige de dire que les indélicatesses de Laluyé à l'égard de son successeur étaient si graves que Favre ne pouvait lui conserver ni son estime, ni son amitié.

libéral les réitérait lui-même avec tant de netteté, que Favre se voyait dans l'obligation de saisir la justice d'une plainte contre ce journal[1]. Enfin, dans sa lettre du 22 juillet au journal *la Vérité*, Laluyé ne se contentait point de renouveler les allégations produites durant l'armistice par *le Vengeur*, mais faisait entendre, en outre, que son arrestation n'était que le résultat de la rancune du ministre des Affaires étrangères, décidé à tout pour se défaire du détenteur de secrets importuns.

En même temps que *l'Avenir libéral* et que *la Vérité*[2], qui avaient ouvert leurs colonnes aux articulations de Laluyé, Favre traduisit l'ancien avoué devant la Cour d'assises de la Seine, sous le chef de diffamation d'un fonctionnaire public[3]; sa plainte fut maintenue après sa démission de ministre des Affaires étrangères, — démission que certains ne manquèrent d'ailleurs pas d'attribuer à cette pénible affaire elle-même[4]. Les débats eurent le plus grand retentissement[5]. Favre avait chargé

1. *La Chronique de Paris* du 23 publiait les lignes suivantes : « M. le ministre des Affaires étrangères a déféré au procureur de la République, comme renfermant une diffamation et une calomnie, le numéro du 20 juillet de *l'Avenir libéral*, dans lequel il est accusé d'avoir fait pratiquer une arrestation arbitraire. Cela va paraître peut-être étonnant au lecteur, mais nous approuvons fort M. Jules Favre, car nous ne doutons point qu'il n'agisse en cette circonstance que comme simple particulier offensé et nullement comme fonctionnaire. M. Jules Favre, et il a raison, choisit l'occasion qu'on lui offre d'expliquer au public le dossier Millière. Cela est courageux et digne et nous louons M. Jules Favre. Dans cette affaire, il n'y a qu'une chose intéressante pour M. Jules Favre, prouver que M. Millière avait menti.... Quant à nous, nous serions enchantés d'apprendre que la réputation de l'homme privé est intacte. » *L'Avenir libéral* du 24 imprimait de son côté : « Ce n'est pas la première fois que Jules Favre était attaqué par la voie de la presse, mais c'est la première fois qu'il riposte. Nous ne nous rappelons pas, en effet, qu'il ait seulement songé à poursuivre M. Millière au sujet des fameux articles publiés en février par *le Vengeur*, ni M. Veuillot au sujet des commentaires qu'il a récemment publiés sur ces articles. Il paraît que, depuis cette époque, M. Jules Favre est devenu plus sensible, et nous l'en félicitons sincèrement. »

2. Voir, outre le numéro du 22 juillet, ceux des 26 et 27.

3. Favre avait écrit le 24 à son avoué et ami Perrin : « Je n'ai pas l'intention de laisser le haut du pavé aux drôles qui m'insultent. Leur mauvaise foi peut rencontrer l'indulgence de la justice, elle ne rencontrera pas ma faiblesse. Je vous prie de transmettre cette nouvelle plainte à Monsieur le procureur de la République. (*Lettre inédite communiquée par Mlle Perrin.*)

4. Voir notamment le *Paris-Journal* du 8 août, sous ce titre : *Jules aux bains.*

5. Favre en attendait les plus cruelles épreuves et en redoutait l'issue pour son honneur, même pour sa liberté. (*Souvenirs inédits de Mme G. Favre.*)

Me Sénard de ses intérêts, mais il donna lui-même à la Cour des explications personnelles, qui constituaient la plus fière et la plus noble des confessions.

En reconnaissant la matérialité des faits, il exposa les mobiles qui avaient dicté sa conduite et montra l'enchaînement des fatalités sentimentales auxquelles il avait obéi. L'amour et le respect qu'il portait à sa compagne, l'affection sans bornes qu'il avait vouée à ses enfants, tout ce qui était la raison d'être et la joie de sa vie, il n'avait pas voulu sacrifier tout cela au fétichisme des conventions et des contraintes sociales. Sa parole, toujours prestigieuse dans sa mélancolique sincérité, émut les jurés, qu'avaient en même temps indignés la triste attitude de Laluyé. Le verdict, rendu le 6 septembre 1871[1], fut sévère pour ce dernier, qui s'entendit condamner à un an d'emprisonnement et à mille francs d'amende[2], portant ainsi la peine, moins de l'atteinte à l'ordre public qu'il avait commise par ses diffamations envers un ministre, que de cette abjecte trahison de l'amitié dont il s'était fait un piédestal.

Les marques de sympathie, tant publiques que particulières, dont Favre fut l'objet dans cette dure épreuve, montrent bien que les actes irréguliers qu'on lui reprochait trouvaient, aux yeux de beaucoup de ses contemporains, leur absolution dans leurs propres mobiles. Ses papiers nous ont conservé quelques-

1. Pour le compte rendu des débats, voir la *Gazette des Tribunaux* des 7 et 9 septembre 1871. Voir aussi à ce sujet la brochure intitulée : *l'Affaire Jules Favre* (publiée chez Balitout, Questroy et Cie, 1871), dont nous donnons le curieux sommaire : « Introduction. La journée du 31 octobre. Jules Favre prisonnier de Félix Pyat et de Millière. Félix Pyat et Millière arrêtés à leur tour. Fausse dépêche : la prétendue victoire du général Cambriels. Où est le faussaire? Deux lettres de Millière, les premières menaces. Les quinze sols par jour et les femmes légitimes. Un article de Félix Pyat, que celui qui est sans péché. Amnistie et capitulation. Le Club de la Reine Blanche. Les fascicules du *Vengeur*. L'arrestation de M. Laluyé. Lettre de M. Laluyé aux journaux. Plainte en diffamation de M. Jules Favre. Le Procès. Audience de la Cour d'assises de la Seine du 6 septembre 1871. Interrogatoire des prévenus. La confession de M. Jules Favre. Plaidoirie des Mes Sénard, Jolibois et Lantiome. Conclusions du ministère public. Arrêt. »

2. Ses coaccusés étaient condamnés à un mois de prison et cent francs d'amende; parmi ceux-ci figurait Portalis, rédacteur en chef de *la Vérité*. Les démêlés de Portalis avec Favre dataient du siège; le ministre des Affaires étrangères avait cru devoir stigmatiser l'attitude de *l'Électeur libre*, que Portalis dirigeait alors, au sujet d'informations relatives à son voyage à Ferrières et à une prétendue victoire du général Cambriels. Voir à ce sujet *supra*, p. 397, n. 4.

uns de ces précieux témoignages d'estime et d'amitié, émanant de représentants notoires, d'avocats illustres, ou, mieux encore, de ces juges anonymes, de ces amis inconnus dont la conscience reflète si souvent celle du pays tout entier. « Ami cher et excellent, — lui écrivait Lachaud au lendemain du procès, — combien vous avez dû souffrir hier! J'ai partagé toutes vos souffrances. Vous avez ouvert à tous votre cœur si généreux, si tendre, si grand, et ceux qui vous aiment vous aimeraient plus encore si cela était possible[1]. » « Cher et vénéré Maître, — renchérissait Charles Ferry[2] le 8 septembre, — je viens de lire en pleurant les paroles qui sont sorties de votre bouche, du haut du calvaire où vous avait fait monter la trahison d'un ancien ami. Je vous ai connu dans des circonstances où l'homme se révèle tout entier, et vous m'avez inspiré un attachement et un respect sans bornes. L'épreuve que vous venez de traverser ne peut que fortifier ces sentiments dans le cœur de ceux qui vous aiment : un seul mot vous les peindra dans toute leur force. Quand j'étais adolescent, j'aimais à embrasser les mains de mon bien-aimé père; j'embrasse les vôtres en signe de respect filial. » — « J'ai lu avec émotion, — témoignait à son tour Marcel Barthe[3], à la date du 9 décembre, — le compte rendu de votre douloureux et cruel procès. Permettez-moi de vous dire que les ignobles attaques dont vous avez été l'objet n'ont pu affaiblir ni l'affection sincère, ni la haute estime que j'ai pour votre personne. » La presse, dans son ensemble, ne refusait pas sa sympathie à l'ancien ministre de la Défense nationale. Rendant compte de l'affaire avec la plus louable impartialité, *le National*[4] cherchait dans les lacunes du Code civil la justification de Favre. « Il y a dans cette affaire, imprimait-il, un autre point de vue qui, à lui seul, mériterait qu'elle fût mise en lumière. Jamais cause n'a plaidé d'une façon plus décisive en faveur du divorce. » Un rédacteur anonyme du *Constitutionnel*[5], il est vrai, trouvait le crime irrémissible, et y

1. *Inédit.*
2. Alors préfet de Mâcon. *Inédit.*
3. Son collègue à l'Assemblée nationale. *Inédit.*
4. Numéro du 9 septembre 1871.
5. Numéro du même jour. En vivant avec une femme dont il n'était pas le mari, prétendait cet austère journaliste, Favre avait violé les lois les plus élémentaires de la morale. « M. de Bismarck, ajoutait-il, avait trouvé dans M. Jules Favre l'homme qu'il lui fallait : un homme qui, mal-

voyait la cause profonde de nos revers diplomatiques! Mais ceux que la passion politique n'égarait pas partageaient à cet égard l'opinion de Charles Floquet, qui, du haut de la tribune présidentielle, répondant aux fougueuses apostrophes de Paul de Cassagnac, protestait quinze ans plus tard contre le terme de « faussaire » par lequel le député bonapartiste cherchait à flétrir la mémoire de Favre, et, soutenu par toutes les Gauches, devait affirmer le respect dû à ce grand nom républicain[1].

Favre, qui recevait avec une joie sincère les témoignages de sympathie de ses amis connus et ignorés[2], supportait, non pas, certes, sans tristesse, mais avec une courageuse et haute résignation, les marques d'une hostilité qui, non contente de se manifester par les attaques de la presse et par les menaces de la rue[3], le poursuivait jusque dans l'exercice de sa profession d'avocat, à laquelle il n'avait pas tardé à demander, en même temps que les ressources matérielles dont il avait besoin, le réconfort d'une occupation chère entre toutes. Au mois d'août 1872, il devait présenter, devant la Cour d'assises de Seine-et-

gré les conseils les plus sages, restait obstiné dans une existence susceptible de faire de lui une contradiction sociale et politique, devait être nécessairement un homme sans prévoyance et sans caractère. » Le *Paris-Journal* du 8 septembre avait donné la note suivante : « Il était réservé à M. Jules Favre, le célèbre avocat, l'ex-ministre des Affaires étrangères, de subir toutes les humiliations. Après avoir épuisé la coupe des amertumes politiques, il s'est vu frapper dans ses plus intimes affections; et c'est un vieil ami, un ami de quinze ans, qui s'est chargé de lui porter ce dernier coup. M. Jules Favre a dû être sévèrement jugé dans les hautes fonctions qu'il a remplies, et ses fautes politiques ont été immenses; mais au Palais — au Palais seulement — il a gardé un certain prestige professionnel. »

1. Séance de la Chambre des députés, 4 mars 1886. *Officiel* du 5.

2. Il répondait le 18 septembre 1871 à quelques mots cordiaux d'un confrère : « Je n'attendais pas moins de votre cœur, mon cher ami, et c'est le mien qui vous envoie ma plus tendre reconnaissance. J'ai rencontré sur le chemin de la vie une perversité sans exemple, mais Dieu y a mis tant de dévouement, tant de bienveillances indulgentes que, tout compte fait, je n'ai point à me plaindre. Il faut avoir souffert pour apprécier ce que vaut la générosité de l'âme. La vôtre m'a profondément touché et je suis heureux d'être ainsi aimé. » (*Collection d'autographes Rousset, à Lyon.*)

3. « Pendant l'été de 1871, nous nous promenions parfois, le soir, sur le boulevard des Batignolles, fréquenté par la population ouvrière à la recherche d'un peu de fraîcheur : des regards chargés de colère se fixaient souvent sur notre père pour la vie duquel nous tremblions toujours.... Un soir, un homme à la mine farouche surgit soudain devant lui et brandit au-dessus de sa tête un énorme gourdin. Jules Favre s'arrêta net, nous empêcha de sauter sur l'agresseur qu'il regarda tranquillement : l'homme recula et disparut. » (*Souvenirs inédits de Mme G. Favre.*)

Oise, la défense d'une dame Meyer, originaire de Nassau, française par son mariage, inculpée d'intelligences avec l'ennemi par complicité avec un sieur Loutrel, marchand de fourrages, qui avait livré des fournitures à l'armée allemande. La dame Meyer avait servi d'interprète à l'occasion de ce marché. L'affaire, qui avait déjà subi plusieurs renvois, était enfin inscrite au rôle pour le mois d'août, lorsqu'un membre du jury, prétendant faussement exprimer le sentiment de plusieurs de ses collègues en même temps que le sien, écrivit au président de la Cour d'assises que la présence au banc des défenseurs d'un membre du gouvernement du Quatre-Septembre gênait sa liberté d'appréciation. Le président, M. Melchior Salmon, crut devoir tenir compte de ces susceptibilités et renvoya l'affaire à une cession ultérieure. Favre, ainsi que Lachaud, défenseur de l'inculpé principal, protestèrent auprès du Procureur général contre ce renvoi. La plupart des journaux jugèrent abusive et mal fondée la protestation du juré, mais cela ne les empêcha pas de blâmer Favre d'avoir, lui, ministre des Affaires étrangères pendant la guerre, accepté de défendre une personne qu'ils représentaient inexactement comme une Prussienne et une espionne, ajoutant que la participation éminente de Favre aux douleurs et aux malheurs de la France lui imposaient l'obligation du silence et de la retraite[1]. Il répondit à ces reproches par une lettre au *Journal des Débats* et remit les choses au point. Après avoir rectifié les erreurs relatives à la nationalité de sa cliente et au chef d'inculpation, il protesta contre cette condamnation au silence qu'on prétendait lui infliger[2]. « A mes yeux, disait-il, la retraite ce n'est pas le repos, c'est le travail, ce sont les services rendus. Conseiller, consoler, défendre ceux qui souffrent ne m'avait pas paru jusqu'ici un acte coupable ou inconvenant. Vous estimez que la vraie dignité consiste à s'en abstenir, j'ai le regret de ne pouvoir être de votre avis. C'est en m'efforçant d'être utile à ceux qui, suivant votre expression, mè conservent quelque sympathie que je cherche, non à effacer, mais à adoucir le sentiment amer et indestructible des désastres de ma patrie[3]. »

1. *Journal des Débats*, 10 août 1872, article signé Henry Aron. *Libéral de Seine-et-Oise*, 11 août 1872.
2. *Journal des Débats*, 12 août 1872.
3. Un certain nombre d'avocats du barreau de Paris avaient élevé leur

Ce sentiment ne le quittait pas et hantait ses jours et ses nuits; mais il ne travestissait pas son état d'âme en affirmant qu'il n'y trouvait que des raisons de s'efforcer et d'agir.

Cette date du 2 septembre (1872) que je vais tracer au bas de cette page, — écrivait-il à Jules Simon [1], — doit faire monter le rouge au front de tous les Français; elle pèse sur ma poitrine comme un cauchemar. J'ai beau me dire que cette honteuse catastrophe a été la conséquence inévitable du coupable abandon que la France a fait d'elle-même; le châtiment me semble disproportionné à la faute, et tant que je vivrai, je porterai dans mon cœur le trait empoisonné qui l'a frappé. Quant à nos actes, ma conscience les juge tellement nécessaires, ils étaient si bien dans la ligne de notre devoir, que tout en regrettant amèrement notre défaite, je n'ai pas le courage de m'émouvoir sérieusement des calomnies dont elle est devenue le prétexte. Les metteurs en œuvre de ces indignités savent fort bien qu'ils mentent par la gorge, et quand à la tourbe des ignorants et des sots qui leur fait cortège, on la trouve toujours dans l'histoire, ardente à insulter les vaincus. Si quelque chose m'étonne, c'est que notre discrédit ne soit pas plus complet. Lorsque j'ai eu la douleur d'aller à Versailles pour y négocier avec l'ennemi, j'ai dit à mes proches : Si je ne succombe pas avant la fin de tout ceci, je ne retrouverai plus à poser ma tête dans la ville de Paris, que je crois sauver de la mort par la famine; il n'en a rien été cependant, et, malgré l'épouvantable nécessité qui nous a été imposée de combattre la Commune et de rentrer chez nous au milieu des ruines et du sang, nous sommes à Paris,

protestation contre cette campagne déloyale; Favre écrivait à ce propos à Ernest Picard : « Je suis comme vous extrêmement surpris que cent quarante-cinq de mes confrères aient pu braver le déchaînement de calomnies et d'insultes dont je suis l'objet. Aussi vous n'avez pas une idée de la fureur de ceux qui les ont combattus. Ils redoublent de rage et d'invectives. Leur coup désespéré du juré devait infailliblement réussir; il a peut-être produit l'effet contraire. Maintenant ils me condamnent doctrinalement au suicide ou à la trappe.... Je m'attends à tout de leur part, mais je ne les crois pas aussi puissants que vous le dites. Ils ont surtout la volonté du mal, ils n'en ont pas l'énergie. Je reconnais toutefois qu'il arrive un moment où le mépris ne suffit plus, et peut-être ce moment approche-t-il. A la rentrée les grands inquisiteurs videront leur sac : nous pourrons bien le leur jeter à la tête et les rudement mener. Jusque-là il faut laisser éclater ces orages d'immondices. Je n'ai jamais eu l'intention de poursuivre le juré en question; il faudrait pour cela avoir des juges et je n'ai que des ennemis. Je ne suis pas bien sûr, si on veut sévir contre ce drôle, que ce ne soit pas sur moi qu'on frappe : ce serait dans la logique et dans les précédents. Je m'efforce de rester calme au milieu de ces indignités, et j'y parviens facilement lorsque je rencontre des sympathies comme les vôtres.... » (*Lettre inédite en date du 12 août 1872, communiquée par M. Paul-E. Picard.*)

1. Lettre publiée dans *le Soir de ma journée*, p. 222-223.

vous, le représentant du 4 septembre, vous êtes ministre, et votre humble serviteur est encore défendu, entre quatre yeux, il est vrai, par des amis généreux et dévoués. Je vais aller plus loin; ce qui nous défend mieux encore, c'est la conscience publique qui, malgré la rage des bonapartistes et des démagogues, n'est pas tout à fait pervertie. Vous voyez bien, mon cher ami, que nous n'avons pas trop à nous plaindre, et si nos chères provinces ne nous avaient pas été enlevées, je serais bien près de me consoler de ces horribles malheurs, parce que j'espère que de leur excès sortira la régénération de la France.

Nous avons tenu à citer longuement ce document admirable, égal aux plus hautes manifestations de la morale stoïcienne; il témoigne d'une résignation sereine, d'une égalité d'âme dont Favre ne se départira point.

Je ne suis ni vaincu, ni découragé, ni même fatigué, écrira-t-il en mars 1874 à une personne amie. Je suis à ma place de combat, et, jetant les yeux autour de moi, je vois tant de vaillants soldats tombés, que je mesure involontairement l'espace où je touche et où le repos m'attend. Vous me dites que je puis encore faire du bien; je ne me refuse pas de m'y efforcer, seulement je crois que d'autres y sont plus propres [1].

Le vieil orateur républicain, dans l'existence duquel les femmes et l'amour avaient joué un si grand rôle, allait d'ailleurs trouver dans une union nouvelle des raisons de se rattacher à la vie et au travail. Fille des pays annexés, Mlle Velten avait séduit Favre par le prestige d'une intelligence brillante au service d'une volonté raisonnée. Favre reporta sur cette nouvelle venue l'immense réserve de tendresse que la mort de Madame Julie avait laissée libre en lui, se donnant tout entier à une passion d'autant plus exclusive qu'il y cherchait, qu'il y trouvait peut-être l'oubli de ses tristesses et des malheurs publics. L'attitude de Mme Jules Favre [2], la vraie nature de ses sentiments devaient être diversement appréciées par les proches,

1. Citée par H. Draussin, *Portraits historiques, Jules Favre*, p. 48.

2. Née à Wissembourg en 1833, directrice d'un pensionnat de jeunes filles à Versailles, Julie Velten épousa Jules Favre le 6 août 1874; elle fut nommée, après la mort de son mari, directrice de l'École normale de Sèvres, et mourut en 1896. Elle a publié un ouvrage que nous avons cité : *la Vérité sur l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde nationale*, Paris, 1883. On lui doit aussi les éditions des *Discours parlementaires de Jules Favre*, 1881, et des *Plaidoyers politiques et judiciaires de Jules Favre*, 1882.

par les amis de l'avocat d'Orsini; son influence sur les dernières années de Favre, la force du lien intellectuel et moral qui l'unit à lui n'en sont pas moins hors de doute, et il faut reconnaître que la carrière de Favre n'y perdit rien comme intensité de pensée ni comme faculté d'action.

A aucun moment, les préoccupations privées, les satisfactions intimes de ce dernier ne l'avaient détourné de son devoir de représentant. A peine sorti du pouvoir, il suivait avec un vif intérêt[1] la crise qui mettait en péril le gouvernement de Thiers à un moment où l'état de nos relations avec l'Allemagne, l'urgence des questions à débattre avec nos vainqueurs auraient pu transformer en désastre un échec du pouvoir exécutif. Malgré la différence de leurs conceptions politiques et les luttes parfois ardentes qu'ils avaient soutenues l'un contre l'autre à la tribune des assemblées successives depuis 1848, le sentiment de mutuelle estime que les deux hommes éprouvaient depuis longtemps l'un envers l'autre s'était transformé en une amitié sincère. Leurs relations s'étaient resserrées étroitement pendant les malheurs de la guerre et de la Commune. L'énergie, le courage, la prodigieuse activité de Thiers dans ces conjonctures inspirèrent à son collaborateur, à cet homme que l'on s'est plu à représenter comme foncièrement envieux et jaloux, une sympathique admiration. Dans la correspondance de Favre, nous rencontrons l'expression réitérée de ce sentiment[2] envers celui qu'il y désigne familièrement comme « son petit roi », appella-

1. « Paris, 17 août 1871. Il me semble voir s'amonceler d'assez gros nuages sur la tête de mon cher petit roi et je m'en alarme. Rendu à mon indépendance, souffrant moins de ce que je ne vois plus d'aussi près, je deviens plus indulgent, et, par un contraste assez bizarre, je suis beaucoup plus ministériel depuis que je ne suis plus ministre. Nous allons aujourd'hui discuter dans les bureaux la proposition de prorogation. J'espère encore que les menaces de la Droite s'amortiront, et qu'au dernier moment elle comprendra la nécessité de ne pas soulever un conflit. Mais il y aura une lutte intérieure toujours fâcheuse, parce qu'elle ne profitera à personne, mon petit roi étant en réalité aussi obstiné qu'il est temporisateur. » (*Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.*)

2. « Aujourd'hui on vient de déposer la proposition de la prorogation des pouvoirs de M. Thiers. C'est à propos de la déclaration d'urgence que s'est soulevée la tempête qui a fait suspendre la séance. Il y a contre la proposition une opposition assez considérable. J'espère cependant que mon petit roi la dominera. Si je ne pensais qu'à son intérêt personnel, je désirerais sa défaite, car il se tue pour des ingrats et des brouillons, et je ne sais si plus tard il pourra les contenir. » (*Lettre inédite en date du 12 août 1871, communiquée par Mme G. Favre.*)

tion dans laquelle, sans doute, il entendait joindre à sa haute appréciation de l'autorité et de la maîtrise de Thiers en son rôle quasi-dictatorial, une indication des préférences monarchiques que le premier Président de la troisième République professa toujours loyalement.

Une divergence de vues politiques avait pu amener le ministre des Affaires étrangères à se séparer du chef du pouvoir exécutif, sans amoindrir pour cela la cordialité de leurs rapports. Le 2 août 1871, Thiers écrivait à Favre : « Mon cher ami, je suis bien sensible à votre intérêt, qui survit à votre responsabilité (ce qui est bien digne de votre cœur excellent) et je vous dis un mot en courant. Je vous écrirai ce soir ou demain matin, dès que j'en aurai fini de cette absurde loi départementale. Ah, mon ami, que vous êtes heureux d'avoir trouvé une occasion honorable de vous tirer de cette fournaise, où je me sens étouffer[1]. »

La lutte engagée entre Thiers et la droite au sujet de la prorogation des pouvoirs fut pour Favre une source de préoccupations et d'émotions dont témoigne la correspondance qu'il adressait alors à ses proches, bien que les tristes incidents du procès Laluyé eussent pu légitimement détourner son esprit des choses du Parlement. Chaque jour, il revient sur cette question, analysant les dispositions flottantes de l'Assemblée, exposant les alternatives de crainte et d'espoir que l'état des choses lui inspirait à lui-même. Quand, à la séance du 31 août, Thiers fut investi du pouvoir présidentiel, son admirateur en éprouva une grande joie[2], mais il n'avait pris aucune part au débat. Cette seconde partie de 1871 et le commencement de l'année suivante constituent un véritable intermède dans sa vie parlementaire. L'injustice de l'opinion[3] diminuant son autorité et

1. Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.

2. « La proposition Rivet amendée par la commission a été votée hier par 480 voix contre 93. Voilà donc mon petit roi président de la République. Je l'ai vu hier soir après ce succès : il est toujours très courageux, quoique fatigué. J'ai toujours peur qu'il ne résiste pas au travail obstiné auquel il se condamne.... » (*Lettre inédite du 1er septembre 1871, communiquée par Mme G. Favre.*)

3. Le bruit ayant couru vers la fin de 1871 que Favre allait être nommé ambassadeur à Berlin, *le Gaulois* du 24 novembre imprimait ces lignes haineuses, que nous reproduisons comme révélatrices d'un état d'esprit alors presque général : « On nous apporte, comme de source certaine, une nouvelle si étrange, si bizarre, si inouïe, disons le mot, si invraisem-

son crédit, il s'abstint pendant quelque temps d'efforts inutiles. Pourtant, le 13 mars 1872, dans la discussion du projet de loi ayant pour objet d'établir des peines contre les affiliés à l'Internationale des Travailleurs, il soutint le contre-projet d'Edmond de Pressensé, dont le but était de donner à la loi un caractère de généralité qui manquait au texte de la commission rédigé de manière à viser spécialement une collection déterminée d'individus[1]. Mais la passion qui animait l'Assemblée lui fit voter la loi avec son caractère exceptionnel.

A la suite de ce discours, le premier que Favre eût prononcé depuis sa démission de ministre, l'illustre orateur reçut les félicitations de Gambetta. Ce dernier, comme Favre descendait de la tribune, vint à lui et lui dit, avec plus de bienveillance que de tact : « Vous avez reconquis vos droits à la tribune[2] ». Favre accueillit froidement cette déclaration à double fin. Le grand malentendu de l'armistice durait encore et, à vrai dire, ne devait jamais se dissiper. Rentrant à Paris après la Commune et réintégrant son appartement, Gambetta, avisant le portrait de Favre qui figurait sur la cheminée de son salon, l'avait brusquement pris et tourné contre le mur[3] ; ce geste de Méridional impulsif était l'expression d'un ressentiment sérieux et

blable, que nous ne l'enregistrons que sous les réserves les plus expresses. Un homme qui pendant toute sa vie a sacrifié sa propre dignité à ses haines et à ses vanités personnelles ; qui a su, par son habileté de parole, se faire une popularité de triste aloi auprès d'un parti qui ne pouvait même pas compter sur son dévouement réel ; qui, placé par les circonstances dans la plus haute position qu'un homme pût ambitionner, a prétendu soulever un fardeau trop lourd pour ses épaules ; qui, dans des actes blâmables, a transgressé les règles les plus élémentaires du droit public et a dû en faire sa confession : M. Jules Favre enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, serait nommé *ambassadeur à Berlin*. Est-ce donc pour récompenser l'homme qui, à Ferrières, sans mandat régulier, a livré la France aux visées de M. de Bismarck, que le gouvernement l'enverrait représenter notre pays à la cour de nos ennemis ? M. Jules Favre a dit : « Pas une pierre de nos forteresses, pas un pouce de notre territoire ! » M. Jules Favre accepterait le poste d'ambassadeur auprès du souverain qui nous a enlevé nos forteresses, l'Alsace et la Lorraine ? Tout en croyant l'ex-ministre capable de sacrifier tout sentiment de dignité à son ambition, nous n'admettons pas que semblable étrangeté soit possible. »

1. *Journal officiel*, 24 mars 1872. L'année suivante, les 19 et 20 mars 1873, prenant part à la discussion du projet de loi qui réglait la condition des déportés en Nouvelle-Calédonie, Favre préconisait une disposition successorale favorable aux veuves des condamnés. (*Discours parlementaires*, t. IV, p. 113 et 120.)

2. *Carnets inédits de M. Léon de Montlac*, à la date du 16 décembre 1872.

3. Renseignement fourni par M. Joseph Reinach.

tenace. Favre, de son côté, s'était longtemps abstenu de tout rapport avec le grand tribun de la délégation de Tours; invité, en juin 1872, à un banquet donné en l'honneur de Hoche et présidé par le maire de Versailles, il avait refusé de s'y rendre, pour cette raison seule que Gambetta y était invité et devait y prendre la parole[1]. Au surplus, l'antipathie de Favre et de Gambetta n'avait pas son unique origine dans les événements de février 1871; elle accusait aussi la profonde divergence de deux conceptions politiques, l'antagonisme de deux partis. Favre confondait volontiers, et expressément, les radicaux avec les communards et les bonapartistes; sa correspondance de l'époque, ses lettres à Picard notamment, témoignent de cet état d'esprit où le souvenir des polémiques de la fin de l'Empire était peut-être pour quelque chose.

Pour profonde et sincère que fût l'affection et l'estime de Favre à l'égard du Président de la République, il n'en jugea pas moins avec clairvoyance et sévérité les équivoques par lesquelles M. Thiers, à la veille du 24 mai, cherchait à conjurer ou à retarder sa chute. A ce point de vue, la correspondance qu'il échangeait, au cours des premiers mois de 1873, avec Ernest Picard, resté le plus fidèle de ses amis politiques, est particulièrement significative; il s'y inquiète sur le sort de la République, dont il avoue « redouter autant les tuteurs que les adversaires ».

Je commence, — écrit-il à son collègue[2], — à en être très vivement préoccupé. M. Thiers me paraît avoir commis des fautes très compromettantes. Toujours beaucoup plus disposé à écouter ses flatteurs que ses anciens amis et ses conseils sincères, à la fois cassant et mobile, avançant et reculant, faisant grand bruit de sa fierté et la sacrifiant avec une parfaite aisance, il me semble s'être enlacé au milieu de ses intrigues, et je crains qu'il ne se soit discrédité aux yeux de tous. Je ne vous parle pas de la Droite représentée par les Trente : elle me paraît décidée à pousser les choses à l'extrême, et pour cela il faudrait qu'elle eût quelque chose de prêt. Tel n'est pas mon sentiment : elle obéit à une pensée aveugle; elle ne peut prendre le pouvoir, elle cherche à le détruire. La Chambre lui donnera tort, je l'espère, mais à une très faible majorité. M. Thiers sortira de là amoindri, humilié, aigri; il poussera sourdement à la dissolution,

1. *Carnets inédits de M. Léon de Montluc*, à la date 12 juin 1872.
2. Lettre inédite en date du 9 février 1873, communiquée par M. Paul-E. Picard.

ses adversaires voudront s'éterniser : le conflit en naîtra nécessairement. Je n'en vois pas encore bien la forme. La Droite veut s'emparer du pouvoir avant les élections, elle poussera ainsi le corps électoral aux extrêmes, et c'est encore la solution la plus douce, car il serait fort possible que son action amenât des troubles matériels. En attendant nous allons essayer de reprendre ce que nous pourrons du message. Mon avis est de demander purement et simplement la prorogation jusqu'à la constitution du pouvoir exécutif par la nouvelle assemblée et la vice-présidence du Président du Conseil d'État. La Chambre ne fera jamais un choix personnel ; si elle désigne son président, elle changera Grévy pour M. d'Audiffred. Il vaut mieux éviter cette crise. Voilà ce que je vais proposer à la Gauche....

Quelques jours plus tard[1], il réitérait à l'éloquent adversaire d'Hausmann ses sévères appréciations sur l'attitude de l'Élysée.

Je suis peut-être trop disposé à voir les choses en noir, mais je ne vous dissimule pas que je suis aussi affligé qu'inquiet. Vous savez combien j'aime M. Thiers. Je voudrais qu'il achevât noblement la grande œuvre qui lui a été départie : il me semble qu'il l'abaisse et la compromet. Quant à mon pays, je n'ai pas besoin de vous dire mes sentiments passionnés et peut-être déraisonnables ; il me semblait que son salut était dans la politique du message fermement soutenue ; la voici misérablement désertée. Après avoir reculé de position en position, M. Thiers se désavoue et se livre à ses ennemis. Je sais qu'il a l'intention de les jouer ; j'ai peur qu'il ne soit pris au piège, et qu'à la déconsidération de l'intrigue il n'ajoute la déception de l'échec. Toutefois c'est un fait consommé. Celui qui est encore à décider regarde la Chambre ; que feront les fractions qui ont accueilli le message avec enthousiasme ? Jusqu'ici, malgré mes efforts, malgré des votes que j'ai arrachés, je n'ai pu obtenir de la Gauche républicaine qu'une soumission aveugle aux volontés de M. Thiers. Ce soir Arago et Ricard triomphent de l'addition qui réserve au gouvernement la faculté de présenter des projets de loi sur la transmission des pouvoirs. Je trouve cette réserve une comédie ajoutée à une palinodie, elle m'irrite plus qu'elle ne me console. Ce matin le centre gauche jurait que si M. Thiers abandonnait la partie, il la soutiendrait. Je sais ce que sont ces serments ; et cependant, si nous votons ces résolutions, nous cessons d'exister comme hommes politiques. J'essayerai une résistance. Je demanderai qu'au moins nous déposions un amendement portant que *les pouvoirs de M. Thiers sont dès à présent prorogés jusqu'à la constitution d'un nouveau pouvoir exécutif.* Je doute fort que mes amis aient cette audace. Je voudrais bien vous avoir

1. Lettre inédite en date du 19 février 1873, communiquée par M. Paul-E. Picard.

près de moi ; vous avez plus de sagesse et de sang-froid. La vieillesse ne me calme pas, et j'ai la sottise de souffrir cruellement de la violence que je me fais pour me contenir....

Après le vote du 24 mai et la chute de Thiers, Favre recommença la lutte contre la Droite. Son discours du 21 juillet sur la politique intérieure est un des plus vifs qu'il ait prononcés, un de ceux où se montre le mieux la variété de ses dons[1]. Il y dénonça avec force la situation paradoxale de ce gouvernement à étiquette républicaine qui ne se résignait pas à établir dans une forme définitive, conformément aux vœux et aux intérêts du pays, le régime républicain[2].

A partir de cette date, son activité parlementaire s'employa

1. *Disc. parl.*, t. IV, p. 126. Il écrivait à Ernest Picard le 28 septembre : « ... Malgré l'audace des uns, la mollesse ou le découragement des autres, l'indifférence du plus grand nombre, je ne puis croire que, même dans cette assemblée, M. de Chambord *fleurdelysé* ou *tricolorisé* puisse obtenir la majorité. La folie, je pourrais dire le crime de cette combinaison me semble si évidente que mon esprit se refuse à admettre qu'elle soit adoptée par d'autres que par des fanatiques. La pierre d'achoppement, à mon sens, est dans les conditions du contrat, car, quoi qu'on en ait dit, il en faut un. M. Pasquier vous dit qu'il exige une monarchie libérale, c'est-à-dire une république déguisée, et c'est précisément ce que repoussent et le *roy* et ses vrais adhérents. Nous sommes arrivés à un moment où ces deux principes contraires sont en présence.... » (*Lettre inédite communiquée par M. Paul-E. Picard.*) On trouve dans le même document ces lignes bien significatives : « Sans la croire indispensable, j'attacherais quelque prise à une déclaration de la Gauche, pourvu néanmoins, et ceci d'une façon absolue, qu'elle ne contînt aucune avance aux radicaux ni aux bonapartistes, *unum et idem.* »

2. Une lettre de Favre à Jules Simon nous donne l'expression de son sentiment sur la situation politique du moment : « L'opinion exprimée par votre message a toujours été la mienne. Je n'ai jamais cru à la monarchie, et, au moment même où on la disait faite, je la regardais comme absolument impossible. Une seule combinaison serait à craindre, comme vous le dites fort bien, et j'en ai effectivement peur : ce serait une déclaration théorique excluant la République. Il est certain qu'elle serait du goût de la majorité. Mais elle est tellement impolitique, tellement vaine, si ce n'est par les orages qu'elle déchaînerait, que j'espère la voir avorter. Reste la prorogation des pouvoirs de M. de Mac-Mahon et de la Chambre. Nous nous y précipitons, et je serais assez disposé à ne pas repousser cet expédient si une mesure législative quelconque exclut la monarchie, par exemple en punissant comme complot toute tentative pour son rétablissement. Nous ne pouvons pas, en effet, nous prêter à la continuation du provisoire actuel ; tout, mieux que cela. En posant nettement cette règle, nous forçons nos adversaires dans leurs derniers retranchements, et, comme ils ne peuvent faire un roi, nous arrivons à donner à la France un gouvernement établi. » (*Lettre inédite communiquée par M. Gustave Simon.*)

surtout dans des travaux législatifs. C'est ainsi que le 25 novembre 1873[1] il intervenait dans la discussion de la loi sur la surveillance de la haute police et défendait à la séance du 22 janvier 1874 un amendement ayant pour objet de supprimer sur la feuille de route des libérés l'indication de leurs antécédents[2]. Ses aspirations politiques et son désir de ne pas rester étranger à l'organisation d'un gouvernement républicain se manifestaient dans les réunions de la Gauche et dans une correspondance active, précieuse en même temps pour l'étude de sa psychologie et l'histoire de ces temps incertains. Deux préoccupations y dominent : l'avenir de la démocratie et la situation diplomatique. Le 27 juillet 1874, Favre donnait sur les ambitions et sur les chances de la droite les significatives impressions suivantes[3] :

... L'attitude de la Gauche et des plus modérés du centre gauche irrite singulièrement les tristes vainqueurs qui tiennent la France à la gorge; ils voient très clairement que rien n'est fini et que s'ils sont parvenus à se faire maudire par le pays qui souffre mort et passion de leurs intrigues, ils n'en sont pas plus avancés pour cela. Ils empêchent et ne peuvent rien. Gagner du temps ne les conduit qu'à reconnaître un peu plus tard et misérablement leur impuissance. Aussi, à mon avis, serait-il déraisonnable de jeter le manche après la cognée et de croire la République définitivement battue. Elle l'est si peu qu'elle est, en réalité, le seul refuge du gouvernement qui est obligé de l'avouer. Elle sortira nécessairement de cette confusion. Seulement ce serait une erreur de croire qu'elle sera du premier coup telle que nous la souhaitons; elle aura à subir des épreuves nombreuses, elle nous apparaitra humiliée, incomplète, longtemps encore contestée. Tout ceci ne m'inspire aucune inquiétude sérieuse pour le triomphe de la démocratie. Je ne demande à Dieu que de nous épargner la guerre. Là est notre danger véritable, et la faiblesse, l'irrésolution, le caractère équivoque et fourbe de notre gouvernement nous y exposent certainement.

Nous constatons à la lecture d'une lettre du 17 octobre de la même année[4], adressée à Ernest Picard et écrite quelques jours avant la rentrée parlementaire, la même foi profonde dans les destinées de la République, la même crainte des complications extérieures.

1. *Discours parlementaires*, t. IV, p. 148.
2. *Ibid.*, t. IV. p. 163.
3. Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.
4. Document inédit communiqué par M. Paul-E. Picard.

... Que se passera-t-il en dehors de notre action réduite aujourd'hui à de stériles efforts? Je ne saurais trop le prédire, et cependant je ne suis point inquiet des solutions intérieures; les bonapartistes ne me troublent pas plus que, l'année dernière, les royalistes. J'ai toujours cru à l'établissement de la République en dépit de tous les mauvais vouloirs et de toutes les fautes, et je n'en fais honneur à aucune personnalité. Jamais l'influence des causes générales et la faiblesse des individualités ne m'ont paru plus évidentes. Je ne vois d'autre exception que M. de Bismarck, et c'est de lui uniquement que vient mon souci....

Sollicité, comme toujours, par les questions extérieures, Favre ne cessa en effet de croire à la guerre pendant les dernières années de sa vie. Mais, conscient de l'état d'esprit de ses collègues, il s'abstenait d'édifier devant eux ces vastes constructions oratoires où il emprisonnait jadis le frémissement de l'Europe, et évitait de s'épuiser en de « stériles efforts » parlementaires.

L'année suivante cependant, il se laissa reprendre un instant par sa vieille ardeur de bataille et retrouva à la tribune ses grands succès du Corps législatif. Se référant à ses discours de cette époque, un contemporain a pu écrire[1] : « Membre de l'Assemblée nationale, lorsqu'il paraissait à la tribune, il était un objet d'étonnement et un enchantement pour les jeunes députés en grand nombre qui ne l'avaient jamais entendu et qui ne supposaient pas que l'usage de la parole pût être porté à ce point de perfection ». Le 5 janvier 1875, il combattit vivement le projet de loi qui maintenait l'état de siège dans la commune d'Alger[2], et quelques jours après, dans son discours du 22 sur l'organisation des pouvoirs publics[3], il donnait, avec son dernier effort de lutteur politique, une des plus belles manifestations de son talent oratoire. Son irréfutable analyse des événements qui s'étaient déroulés depuis le 4 septembre jetait une vive lumière sur l'attitude contradictoire des partis monarchiques qui, après avoir à toute occasion manifesté la volonté de constituer les pouvoirs du pays dans une forme solide et définitive, opposaient au vœu de la nation tous les atermoiements imaginables, dans l'espérance d'un coup de fortune

1. Denormandie, *Notes et Souvenirs*, p. 352 et suiv.
2. *Discours parlementaires*, t. IV, p. 171.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 183.

favorable à l'un des prétendants. Mais, à mesure que s'affaiblissaient les chances de succès de la réaction, ses représentants devenaient plus aigres et plus violents dans leurs attaques contre la République, et Favre releva avec verdeur les violences de M. de Carayon-Latour qui l'avait précédé à la tribune. On devait, après sa mort, rappeler « la véhémence passionnée, l'éloquence hautaine et terrible[1] » avec laquelle le vieux républicain avait alors défendu les principes et l'œuvre de la Révolution française.

Il ne plaidait plus, désormais, que rarement. Cependant, en avril 1873, il figura dans le procès des chefs arabes[2] inculpés, devant la Cour d'assises de Constantine, de participation à la rebellion indigène. Il plaida pour les quatre frères Illès et les fit acquitter. Vers le début de l'année suivante il défendit devant la première et la troisième chambres réunies de la Cour de Paris l'appel des héritiers Naundorff contre le jugement de 1851. Sa plaidoirie, qui embrassa les audiences des 6, 7, 13, 14 février 1874, forme un volume très compact de plus de 350 pages. Remarquons en passant que, les Naundorff étant trop pauvres pour rétribuer leur avocat, cet énorme effort de Favre n'était qu'un hommage désintéressé à ce qu'il croyait être la vérité et la justice. Cependant il ne lui était pas permis de négliger les revenus de sa profession et nous le voyons au mois de juillet s'éloigner avec regret du drame politique passionnant qui se jouait à l'Assemblée de Versailles pour aller plaider à Marseille où l'appelait une cause importante. Il déplorait à ce propos, dans une lettre du 27 juillet 1874 adressée à l'une de ses filles[2],

1. *République française* du 22 janvier 1880.

2. Dans une lettre de Constantine en date du 18 avril 1873, il déplorait « cette terrible insurrection de l'Algérie qui n'a été que l'une des conséquences des folies impériales. C'est une douleur de plus à ajouter à toutes celles qui nous ont accablés. » « Dieu veuille, ajoutait-il, que ce soit la dernière. » Il écrivait le 9 mai à Ernest Picard : « Vous savez à quel point j'aime... ce pays d'enchantement, de surprise, de confusion, d'espérance qu'on appelle l'Afrique. J'ai eu un vrai bonheur à y retrouver des souvenirs, des travaux qui m'ont arraché aux tristes préoccupations de la politique actuelle. Mes efforts n'y ont pas été inutiles.... » (*Lettre inédite communiquée par M. Paul-E. Picard.*)

2. Document déjà cité. Favre avait écrit le 25 : « La France est bien malheureuse d'être livrée à des hommes qui la violentent et s'imposent à elle. Néanmoins la cause de la démocratie sera la plus forte et les tentatives désespérées essayées contre elle ne pourront prévaloir. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre*).

« la raison générale, impérieuse » qui l'obligeait « à ne négliger aucune occasion importante d'exercer son état ». « J'en suis presque réduit à vendre mes biens pour vivre, — déclarait-il dès 1872 à un ami ; les fonctions publiques n'enrichissent décidément pas leur homme[1] ! »

En 1875, Favre prit part, en outre, à la discussion du régime des prisons[2] ; au débat sur les associations formées dans un but d'enseignement supérieur. Il présenta un amendement à l'article XI du projet, qui concernait les dons et legs en faveur des universités libres et instituait une sorte de mainmorte à leur profit[3]. Son labeur parlementaire de cette année se couronna par une ample discussion de la loi pour la répression des délits de presse, qu'il développa durant les séances des 24, 27 et 29 décembre[4]. A la séance du 27, après le discours de Favre, un incident fut suscité par M. de Valon, député bonapartiste, qui, dans des termes peu mesurés, reprochait au ministre des Affaires étrangères du 4 septembre d'avoir trompé le pays sur les conditions de la paix avec l'Allemagne.

Favre remonta à la tribune et rétablit les faits. Revenant sur l'entrevue de Ferrières, il proclama que le devoir de la France avait été de résister, comme elle l'avait fait, à un vainqueur qui lui dictait des conditions humiliantes, et termina en justifiant la République de l'accusation d'avoir aggravé les pertes territoriales de la France[5] : « Il a été établi, s'écria-t-il, que lorsque, sur la provocation insensée, criminelle de l'Empire qui a trompé la France en lui faisant supposer une dépêche qui celle-là était mensongère, qui n'avait jamais existé, il a été établi que lorsque la Prusse s'est mise en marche, il avait été convenu, entre ses hommes d'État, que l'Alsace et la Lorraine

1. *Carnets inédits de M. Léon de Montluc*, à la date du 8 juillet 1872.
2. *Discours parlementaires*, t. IV, p. 203.
3. *Officiel* du 10 juillet 1875. Dans une lettre datée du 8, il flétrissait « la discussion tumultueuse et vide de la loi sur l'enseignement supérieur ». « Elle se traîne, ajoutait-il, au milieu des cris, des conversations, des lazzis, sans profit pour personne et au grand dégoût de ceux qui aiment le sérieux dans les choses sérieuses. J'ai cependant un amendement à exposer : je ne sais si j'en aurai le courage, et il est fort probable que l'indiscipline et l'inattention de mes collègues me l'enlèvera. » (*Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.*)
4. *Discours parlementaires*, t. IV, p. 229 et 234.
5. Voir à ce sujet *supra*, p. 375-376.

nous seraient arrachées.... C'est donc par le fait de l'Empire qu'elles nous ont été enlevées. »

Désormais la tribune de la Chambre ne retentira plus de la parole de Favre. La politique active lui avait versé trop de dégoûts. Il avait besoin d'une demi-retraite, utile et laborieuse, mais calme, et il songeait à entrer au Sénat.

Au cours de cette année 1875, il avait éprouvé de vives inquiétudes. Non seulement la politique intérieure du pays l'attristait, mais les menaces de guerre qui venaient du côté de l'Allemagne[1] lui inspiraient la crainte d'une seconde lutte meurtrière dans des conditions singulièrement défavorables pour notre pays. Il cherchait auprès de Thiers des raisons de se rassurer et d'espérer à cet égard[2], mais d'autres sujets de tristesse l'affectaient profondément. Il avait été péniblement surpris de la mauvaise issue d'un procès qu'il était allé plaider dans le Midi, et qu'il espérait gagner. Son client avait été condamné. Il se demandait si son impopularité persistante n'avait pas contribué à provoquer ce jugement inattendu, et l'admirable conscience d'avocat que nous avons si souvent constatée en lui se débattait dans ce doute angoissant[3].

En 1876, il se présenta à l'élection sénatoriale du Rhône sur

1. « Les appréhensions de la guerre et les audacieuses entreprises du clergé préoccupent légitimement les esprits.... Pour moi, qui, en dépit des optimistes, des diplomates et des journalistes, n'ai jamais cessé de croire la guerre inévitable, je ne partage pas l'opinion de ceux qui la localisent sur la Danube. » (*Lettre inédite en date du 25 avril 1875, communiquée par Mme Geneviève Favre.*)

2. L'ancien chef du pouvoir exécutif lui écrivait à la date du 27 septembre 1875 : « La politique des nouveaux convertis ne m'inspire pas grande confiance. Comme je l'ai dit,... on professe la République et on gouverne contre elle. C'est aux électeurs à ne pas se laisser duper. Il faut avant tout, si on veut sauver la France, l'arracher aux partis et gouverner pour elle. S'il ne se forme pas dans la nouvelle Chambre une majorité ferme, clairvoyante, ayant un programme bien déterminé, nous ne reprendrons pas notre force naturelle, et par conséquent notre position au dehors. La paix en ce moment est moins menacée qu'elle ne l'a été, sauf quelques complications en Orient qui, avec de la bonne volonté, pourront être surmontées. L'essentiel est le dedans, et c'est à cela qu'il faut mettre tous nos soins. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*)

3. Il écrivait de Bagnères-de-Bigorre le 27 août : « Mon malheureux client a été condamné malgré mes efforts, malgré l'espérance que m'avaient donné les débats et l'opinion de mes confrères. Ce coup m'a cruellement frappé. Les arguments que fournissait la procédure étaient tels que je ne puis comprendre ce résultat, à moins que la personnalité de l'avocat y ait été pour quelque chose et ce doute ne cesse de me tourmenter. » (*Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.*)

une liste républicaine modérée qui comprenait Valentin, l'héroïque préfet de Strasbourg. Favre fut, seul des républicains, élu au premier tour [1]. La seconde capitale de la France acquittait ainsi la vieille dette de la démocratie lyonnaise, et cette élection, survenue après six années de défaveur publique, prit à quelque degré des allures de réparation, mais la carrière politique de Favre ne subit, pour autant, aucun changement. Ne plaidant plus que très rarement, il résolut, à la suite de cette élection, de se fixer à Versailles [2]. Dans sa nouvelle résidence, qui devait être sa retraite définitive, il put mûrir les projets de réformes dont il avait la volonté de nourrir son activité parlementaire. Favre estimait en effet, à ce moment de sa carrière, que l'heure était venue, pour la République encore si contestée et si combattue, de procéder aux réalisations pratiques de nature à la consolider dans les institutions comme dans les mœurs du pays. Nous constatons, dans cette préoccupation, les tendances réalistes et organisatrices qui procédaient si naturellement de son tempérament de juriste, mais que les nécessités politiques des assemblées de 1848 et du Corps législatif ne lui avaient guère permis de manifester utilement. Une lettre du 19 avril 1876 nous en fournit l'intéressant témoignage [3]; Favre y expose à Ernest Picard « un feuillet de son programme ». « Je voudrais, déclarait-il à son ami et collègue, — que nous

1. Dans une lettre datée de Lyon, 24 janvier 1876, il caractérisait en quelques lignes la physionomie de la campagne sénatoriale à laquelle il prenait part : « Hier et aujourd'hui ont appartenu à la politique; il a fallu recevoir de nombreuses visites, assister à une réunion d'électeurs sénatoriaux; elle a offert un intérêt particulier tiré de sa composition exceptionnelle. Les délégués de la campagne qui formaient la majorité y ont apporté un esprit politique très remarquable, résolument républicain, mais non moins résolument modéré, et leur influence n'a pas peu contribué à la désignation des candidats appartenant tous les quatre à l'opinion anti-jacobine. C'est un grand succès pour le département du Rhône. » Dans une lettre du 24, Favre avait opposé à l'attitude de « l'affolé ministre de l'Intérieur », du « dévot M. Buffet », la méthode et la dignité des réunions électorales de Lyon. L'élection du 30 janvier n'en devait pas moins être pour lui une désillusion. Il écrivait le soir à sa fille : « La dépêche qui vient de partir t'a annoncé le résultat partiel des élections. Le succès obtenu par la démocratie lyonnaise est modeste puisque jusqu'ici il se réduit à ma personne et à un ballottage pour M. Valentin. J'espérais que notre liste entière passerait. » (*Lettres inédites communiquées par Mme Geneviève Favre.*)

2. 15, rue Mademoiselle. Il avait conservé un modeste pied-à-terre à Paris, 27, rue de Berlin.

3. Document inédit communiqué par M. Paul-E. Picard.

puissions avoir un parti pris sur les principaux points de politique et de législation qu'il nous faudra aborder et résoudre.... Il est temps de songer à nos institutions. L'enseignement primaire, secondaire et supérieur, le droit d'association doivent être réglementés dans le sens de l'esprit nouveau. Les travaux ne manquent pas sur ces sujets, nous n'avons qu'à choisir; mais il faut formuler, il faut agir. La discussion réformera ce qui serait défectueux dans nos projets : le pire serait de n'en présenter aucun. » Favre fait en outre ressortir à l'ancien ministre des Finances de la Défense nationale l'opportunité d'une loi municipale définitive, d'une réforme judiciaire, de nouveaux textes sur la presse, le jury, la procédure criminelle. Gambetta, avec lequel Favre avait repris des rapports corrects, et qui le traitait avec un respect admiratif [1], l'encourageait dans ces vues. « Je trouve avec vous, — lui écrivait-il, — qu'il y a nécessité et devoir pour le parti républicain à mettre enfin la main aux réformes, et je serais bien heureux de vous aider dans la Chambre des députés à réunir un certain nombre de collègues qui, sous vos auspices, travailleront à l'œuvre commune. Avec de la persévérance, et l'union de quelques bons esprits dans les deux Chambres, nous triompherons peut-être de l'inertie et de la mauvaise volonté qui nous ont empêché, jusqu'à ce jour, d'associer nos efforts [2]. »

C'est dans cet esprit sagement mais résolument réformateur que Favre suivait avec assiduité les séances du Sénat et prenait part aux travaux de cette assemblée. En juin 1876 il y réclamait l'abolition de la peine de mort [3]. L'année suivante il présentait un amendement à la loi en discussion sur l'organisation des conseils de prud'hommes et le faisait prendre en considération [4]. En 1878 il soutint l'article 3 du projet de loi relatif à l'amnistie des délits de presse et de propagande commis entre le 16 mai et le 14 décembre 1877. Cet article, qui fut voté, avait pour

1. « Mon cher grand maître » : telle est la formule dont se sert l'ancien membre de la délégation de Tours dans ses billets au signataire de l'armistice. Un autre adversaire, Louis Blanc, adressait à Favre, le 3 mai 1876, quelques lignes d'où nous pouvons conclure que les griefs de 1848 avaient beaucoup perdu de leur amertume. (*Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.*)

2. Lettre inédite, en date du 19 décembre 1876, communiquée par Mme G. Favre.

3. *Discours parlementaires*, t. IV, p. 237.

4. *Ibid.*, p. 250.

objet la restitution des amendes[1]. La même année, il essayait de faire adopter une disposition législative de nature à garantir les droits de propriété des mineurs et des interdits[2]. En 1879, il déposa un projet de loi sur la réforme judiciaire. Il préconisait notamment la réduction du nombre des juges en seconde instance, l'égalité des traitements des magistrats de tous les degrés, et réclamait pour leur nomination des garanties dont le besoin se fait encore actuellement sentir : on se rappelle que cette question faisait déjà l'objet de ses préoccupations au Corps législatif. Il déposa également un projet de loi sur la constitution et l'administration des tutelles[3]. Ce projet l'occupa presque toute cette année 1879 ; il l'exposa dans quatre discours fort travaillés et substantiels, dernier monument de son activité oratoire et de son talent juridique, témoignage suprême de l'intérêt qu'il ne cessa de porter toute sa vie aux faibles et aux déshérités.

La mort de Thiers, en pleine crise du 16 mai, était venue ajouter à ses craintes civiques un sincère et profond chagrin.

Ma fille chérie, — écrivait-il le 4 septembre 1877, — je t'écris le cœur brisé ; je viens de recevoir la funèbre nouvelle que certainement tu connais déjà. M. Thiers n'est plus ; il a succombé hier à une attaque de congestion pulmonaire. Tu sais combien je l'aimais. J'ai peine à supporter l'idée de sa mort. Je m'en alarme pour mon pays. Je suis sûr que l'impression y sera terrible et peut-être funeste à la cause de la liberté[4].... » — Quelques jours après il se confiait en ces termes à un familier[5] : « Le 3 septembre, date de votre dernière lettre, sera dans notre histoire l'une de nos plus douloureuses éphémérides ; elle nous rappellera l'une de nos plus grandes gloires et l'un de nos deuils les plus irréparables. Le coup m'a frappé au cœur : je ne me faisais

1. *Ibid.*, p. 255.

2. *Journal officiel* du 25 mai 1878. La lettre suivante témoigne de l'importance que Favre attachait à l'exercice de son mandat parlementaire et du courage qu'il y apportait. « Nous serions allés te voir aujourd'hui, si je n'avais été dans l'obligation impérieuse d'assister à la séance du Sénat appelé à voter un projet de loi à l'occasion duquel j'avais déposé un amendement. Nous en voici revenus et l'effort que j'ai fait pour me remettre ainsi au travail et reprendre le cours de ma vie habituelle m'a été salutaire. Ce n'est en effet que dans l'accomplissement du devoir qu'on peut trouver un soutien contre le fardeau de la douleur. » (*Lettre inédite en date du 24 mai 1878, communiquée par Mme Geneviève Favre.*)

3. *Discours parlementaires*, t. IV, p. 325, 339 et 349.

4. Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.

5. Lettre à M. Perrin, en date du 9 septembre 1877. (*Document inédit communiqué par Mlle Perrin.*)

illusion ni sur le grand âge, ni sur l'affaiblissement physique de M. Thiers, et cependant je ne pouvais croire qu'il pût nous être enlevé. Son esprit était encore si plein de vie qu'il me semblait de force à défier la mort. Hélas! c'était un tendre aveuglement bien naturel, bien excusable. Le dessillement n'en a été que plus terrible. Vous avez pu suivre de loin les péripéties qui ont accompagné les préparatifs des derniers honneurs qui lui ont été rendus. La petitesse, l'inconvenance et la duplicité des tristes aventuriers qui nous oppriment ont dépassé tout ce qu'on était en droit d'en attendre. Grâce à Dieu, tout a tourné contre eux; la gloire de notre vénéré défunt est sortie plus éclatante et plus pure de ces persécutions. Son génie a plané sur le cortège funèbre, que plus d'un million d'hommes a salué avec un patriotique respect. Aucune expression ne peut donner l'idée de telles funérailles, elles ont été un incomparable honneur pour la mémoire de celui auquel elles ont été faites, et pour ceux qui les lui ont décernées; elles nous seront un enseignement, un soutien et, je l'espère, le prélude de la justice nationale. Je n'ai pas besoin de vous dire quelles ont été mes émotions pendant cette cruelle semaine.

Pour ne se point mêler, dans les dernières années de sa vie parlementaire, aux débats de la tribune sur les questions politiques qui passionnaient alors les Assemblées et les esprits, il n'en avait pas moins, comme on l'a vu, pris nettement parti contre la faction au pouvoir qui n'avait revendiqué la responsabilité des destinées de la jeune République que pour la mieux étouffer. Au moment le plus décisif de la lutte, il écrivait à un ami [1] :

Malheureusement elles (les vacances) vont être troublées par l'accomplissement du devoir civique rendu plus impérieux que jamais par la criminelle audace des usurpateurs qui nous dominent encore.

1. Lettre à M. Perrin en date du 11 octobre 1877. (*Document inédit communiqué par Mlle Perrin.*) Une lettre du 10 octobre (*communiquée par Mme Geneviève Favre*) reflète le même état d'esprit : « Nous ne touchons pas sans une appréhension anxieuse à l'acte solennel qui va clore la période d'incertitude et d'équivoque imposée à notre malheureux pays. Tous ceux qui nous entourent et qui recueillent les informations sont pleins de confiance et nous ne pouvons nous inquiéter sur le résultat final qu'en nous mettant en contradiction avec leurs assurances les plus positives et les plus énergiquement répétées, et cependant nous doutons jusqu'à ce que le succès soit constaté. Quand il le sera, nous entrerons dans une nouvelle phase grosse d'inconnu menaçant et où il deviendra du salut suprême de se montrer à la fois exempt de faiblesse et d'emportement. Jamais, je crois, pareille épreuve n'a été réservée à une nation. Dieu veuille que nous puissions la surmonter sans trop de dommages : c'est l'objet de nos plus constantes préoccupations. »

J'espère que leur règne touche à son terme, et chacun est tenu de contribuer à les faire rentrer sous le joug de la loi qu'ils outragent si insolemment. Ce sera une heure solennelle d'attente, d'anxiété, d'émotion profonde. Quelle sera celle qui lui succédera? Nul ne le sait et ce terrible inconnu pèse sur toutes les consciences comme un redoutable cauchemar. Si notre succès est décisif, et tous nos amis le regardent comme certain, l'effet produit sur l'opinion paralysera les mauvais desseins, mais c'est déjà trop qu'il soit possible de douter de la conduite des agents de la loi; et penser que le dépôt placé entre leurs mains y court quelque danger, c'est accuser la juste défiance qu'ils inspirent. Enfin le dénouement de cette première phase du drame approche; encore quelques jours et nous aurons le jugement de la nation. Il ne dépendra pas de nous qu'il ne soit respecté.

Quelques jours auparavant [1], il avait ainsi exprimé son croissant espoir et ses dernières craintes : « Nous touchons enfin, espérons-le du moins, au dénouement de la criminelle aventure; il faut être là pour cette époque : les dernières secousses pourront être périlleuses. Je m'attends à tout de la part des hommes sans foi qui ont joué, pour leur ambition, le sort de la France. » Le premier tour de ce scrutin historique lui apporta, sinon une tranquillité complète, du moins une satisfaction marquée.

Tous ensemble, écrivait-il à une de ses filles [2], nous avons pris le chemin de Paris où nous avons passé la nuit. Jusqu'à une heure et demie, je suis demeuré enchaîné au fil électrique qui déposait trop lentement au gré de nos désirs ses communications fiévreusement attendues à notre comité. Nous n'avons pas tout ce que nous désirions. Nous en avons cependant assez pour prendre résolument le gouvernail et l'arracher, au nom de la Loi et de la morale, aux misérables usurpateurs qui prétendent le conserver en dépit de l'arrêt souverain qui les condamne à rentrer dans l'ombre. La Chambre aura-t-elle l'énergie nécessaire à l'accomplissement de ce grand et suprême devoir? J'entends partout des gens qui lui conseillent la modération; je crois que l'heure des vertus négatives est passée et que notre salut est dans une action vigoureuse et vengeresse. Mais je n'ai au chapitre qu'une voix bien indirecte et je ne veux point usurper des pouvoirs qui ne m'appartiennent pas. Encore un peu nous toucherons au second acte de ce drame, et j'espère bien que, semblable au premier et plus accentué, il sera un acte d'exemplaire justice.

1. Le 14 septembre. *Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.*
2. Le 18 octobre. *Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.*

A la fin d'octobre 1877, il n'y avait plus place que pour l'espoir dans le cœur du vieux républicain. Il écrivait le 29 : « Quant à leur défaite (des ministres), elle est irrémédiable et le Sénat, sur lequel ils comptent, leur faussera très probablement compagnie. J'ai cru longtemps, je l'avoue, qu'à la dernière heure ils tenteraient un coup; ils me paraissent si piteux et si déraisonnables que je commence à penser qu'ils en sont incapables [1]. » L'obstination du cabinet de Broglie devait cependant faire renaître pour un temps ses inquiétudes sur le sort de la République : « L'irritation et l'anxiété auxquelles nous condamnent nos criminels adversaires interrompent le cours de la vie ordinaire et le remplacent par une agitation stérile autant que douloureuse, exclusive de toute occupation sérieuse. Plus la monstruosité de leur conduite provoque les colères légitimes de tout ce qu'il y a d'honnête et de sensé en France, plus ils redoublent d'impudence et d'audace. Ils veulent à tout prix une lutte armée dans laquelle ils espèrent le succès, et c'est par l'effusion du sang français qu'ils songent à rendre possible leur odieuse dictature. Aurons-nous la honte de voir se consommer une telle entreprise? C'est ce que le Sénat va dire dans quelques heures [2]. » Et, précisément, les hésitations de la Chambre haute n'étaient pas faites pour dissiper ses doutes; la violence de son indignation s'augmentait d'autant. Il s'était plaint le 9 novembre « de la prolongation d'une situation sans précédent [3] ». « La Chambre, ajoutait-il, a dû finir ce soir la vérification des pouvoirs nécessaires à sa constitution. Lundi, au plus tard, elle entamera la discussion politique dont le contre-coup ébranlera les volontaires immobilités de notre Sénat. J'aurais voulu précipiter les événements, on a jugé plus sage de les attendre. Je m'incline et je ronge mon frein. J'espère que la semaine prochaine sera moins inerte que celle-ci. Il est profondément humiliant pour ce grand pays d'être... paralysé dans son action par une bande de coquins et de fous qui demeurent insensibles au mal incalculable dont ils sont cause. »

On voit par ces lettres, que nous avons tenu à citer longue-

1. Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.
2. Lettre inédite en date du 19 novembre, communiquée par Mme Geneviève Favre.
3. Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.

ment, les passions républicaines que cachait encore la dignité attristée du tribun vieillissant. On retrouve, dans ces philippiques intimes, cette même indignation civique qui animait le jeune rédacteur du *Précurseur* ou le brillant avocat d'avril contre la monarchie censitaire. On peut dire qu'à ce point de vue Favre était resté le même, ou que, s'il avait subi une évolution, c'était en orientant nettement vers la démocratie ses idées et ses opinions. Ces dernières s'étaient précisées notamment dans le sens de la laïcité, et l'on peut dire que le pieux collégien de Lyon, le mystique étudiant de la rue de Savoie, l'académicien spiritualiste des dernières années du second Empire finit en anticlérical résolu, en adversaire déclaré des ordres et du clergé. Favre écrit le 4 juin 1875 : « J'espère... qu'en dépit des fâcheux pronostics propagés à plaisir par les *ennemis de la société moderne*, le parti clérical recevra une première leçon. C'est un commencement; *ce pas franchi*, *nous devrons continuer.* » Il affirme le 1er mai 1877 qu' « à l'heure actuelle, c'est un service public que de *solliciter l'action des lois et de la justice contre les menées monastiques* [1] ». Son intransigeance républicaine n'a pas non plus désarmé, et c'est en termes violents que l'orateur académique flétrit le régime déchu, dénonce « les mensonges impérialistes » et condamne « le bonapartisme dans sa monstrueuse immoralité [2] ». La crise du 16 mai donna carrière à ces généreuses passions. Au cours de cette année agitée, la presse accueillit avec déférence les réflexions de l'illustre républicain sur la situation politique. En mai, il étudiait dans une lettre aux *Débats* les conséquences du complot dictatorial; un peu plus tard, il traitait de la crise où le pouvoir exécutif avait jeté le pays dans trois articles intitulés : *La question de la dissolution devant le Sénat. — Après la dissolution de la Chambre. — La double alternative.*

Mais, pour ardent qu'il pût être à remplir son devoir civique [3], il ne manifestait pour autant ni l'intention, ni l'ambi-

1. Lettres inédites communiquées par Mme Geneviève Favre.

2. Lettre inédite en date du 14 juillet 1874.

3. Il écrivait le 5 octobre 1877 : « Je suis, je n'ai pas besoin de te le dire, débordé par le travail : nos réunions se multiplient à mesure que s'approche le moment décisif. J'ai eu hier un véritable chagrin en apprenant à la mairie que ton frère et moi nous avons été omis de la liste électorale de Paris et que sans nous prévenir on nous a portés comme partis à Versailles. Je regrette amèrement de n'avoir pas fait en temps

tion de jouer un rôle de premier plan et de reprendre sa place à la tête du parti républicain[1]. Nous avons de son désir de retraite, de son renoncement à toute participation active aux affaires dans les dernières années de sa vie un précieux témoignage, qui nous renseigne en même temps sur la profondeur des blessures que le démembrement de la France avait laissées au cœur du douloureux pèlerin de Ferrières et de Versailles. Le 14 janvier 1877, il écrivait à Georges Coulon, alors à Suez, ces lignes admirables[2] :

Vos vœux sont empreints de la couleur poétique du pays que vous habitez et l'on y retrouve quelque chose du mirage oriental. Vous croyez m'aller au cœur en me montrant, au travers de vos rêves, un horizon lointain où se dessineraient des événements au milieu desquels mon activité pourrait trouver à s'employer. Je ne puis ni ne veux me laisser aller à ces illusions. Mon rôle est fini et je ne m'en plains pas. J'ai eu la bonne fortune de voir mes idées triompher; il est vrai que cet avantage a été acheté par une douleur dont je ne me consolerai pas : la perte et l'asservissement de nos provinces. Mais cette douleur est atténuée par la foi profonde de leur affranchissement. Je ne le verrai pas. Vous serez plus heureux, et lorsque cette joie immense vous arrivera, vous penserez à votre vieil ami qui aurait si violemment désiré la partager. Comment cette réparation s'obtiendra-t-elle? Je ne le sais, et néanmoins je soupçonne que les jours d'aveuglement se lèveront sur l'Allemagne et que, pressée entre une crise intérieure et des témérités extérieures, elle sera tôt ou tard forcée de

utile des démarches pour empêcher ce résultat. Je vais aujourd'hui vérifier si nous sommes inscrits à Versailles, mais je crains fort que non : dans ce cas, nous ne pourrions, Jules et moi, voter nulle part. Ce sera pour nous une peine bien vive. » (*Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.*)

1. « Peut-être la République victorieuse de ses ennemis coalisés aurait-elle dû offrir à l'un de ceux qui l'avaient le plus courageusement et le plus fidèlement servie quelque situation éminente : elle n'y songea point et lui ne demanda rien... heureux de se dévouer aussi longtemps que la force lui en était laissée. » (H. Draussin, *les Grands Francais*, *Jules Favre*, p. 51.) Dans l'admirable article nécrologique qu'elle consacrait à Jules Favre (numéro du 22 janvier 1880), *la République française* imprimait : « Dans ces dernières années, il ne parlait plus, parce qu'il était accablé sous le poids des douleurs et des infirmités; mais que ses forces lui fussent revenues et qu'il eût parlé un beau jour à la tribune du Sénat, contre les empiétements du cléricalisme et les dangers dont les Jésuites menacent la démocratie et la libre pensée, comme il en nourrissait encore le dessein dans ses derniers jours, et l'on aurait vu de quel effet extraordinaire aurait été sa parole, non pas seulement dans l'assemblée, mais dans le pays! »

2. Lettre inédite communiquée par M. G. Coulon.

lâcher sa proie. En attendant, nous devons nous organiser en développant avec prudence les principes du gouvernement républicain[1].

A cet égard, les succès du jeune régime, la prospérité renaissante du pays procuraient à Favre les dernières grandes satisfactions de sa vie; il les exprimait en ces termes[2] à un ami :

Les dernières agitations de l'Exposition seront apaisées et celles de la politique ne vous troubleront que médiocrement; tout l'intérêt est aux élections sénatoriales et les pointeurs officiels nous garantissent une majorité d'au moins vingt voix. Il y a quelque chose de pénible à en être à de pareils calculs huit ans après la chute de l'Empire; on ne peut s'en consoler qu'en jetant les yeux sur l'histoire et en y constatant la lenteur des évolutions humaines. Celle que nous accomplissons s'accentue de plus en plus. Serons-nous assez bien préparés au travail de reconstruction qu'elle exige? Aurons-nous la fermeté nécessaire? Ne nous laisserons-nous pas arrêter par l'obstacle de périls imaginaires? Ce sont là des questions qui se posent à l'entrée de cette carrière nouvelle au seuil de laquelle se présente un principe enfin accepté. La sagesse et la mesure des victorieux de la veille peut nous donner confiance pour la tâche du lendemain, et c'est pour les vieux lutteurs comme moi, déjà presque hors la lice, un sujet de vive satisfaction de voir la prospérité, le calme, les progrès du pays assurés par l'application de leurs idées, si longtemps traitées de chimères.

La vie si agitée de l'ancien défenseur d'Orsini allait s'achever dans la sérénité morale et dans le calme d'une haute conscience. Plus que jamais sa pensée, accoutumée dès l'enfance, sinon à la spéculation, du moins à la méditation sur les destinées de l'âme et la fin de l'univers, se complaisait à ces questions éternelles que son tempérament le portait à résoudre

1. Favre terminait par ces lignes pleines de sagesse, relatives à la situation extérieure : « Il est vrai qu'il (le ministère) aura peut-être à compter avec de redoutables difficultés du dehors. Depuis que l'Herzégovine s'est levée, j'ai cru à la guerre. J'ai supposé que M. de Bismarck pousserait, pour achever son œuvre, soit au Sud-Est contre l'Autriche, soit au Nord-Ouest contre la Hollande. Le drame dont les péripéties contiennent le secret de ces grosses questions a certainement présenté les incidents les plus obscurs et les plus imprévus; il semble toucher à son dénouement, dans des conditions tout à fait inattendues j'en conviens, mais qui n'en entraîneraient pas moins la guerre. Ce qu'il en sortira? Dieu seul le sait. Je ne crois pas les solutions politiques assez avancées pour espérer beaucoup que nous en puissions profiter. Il faut se recueillir, observer et ne pas négliger l'occasion, si elle nous est offerte. C'est à cela que doit se réduire notre effort. »

2. Lettre inédite en date du 21 octobre 1878, communiquée par Mlle Perrin.

dans un sens voisin du mysticisme. Sous l'influence, soit de la logique de sa propre évolution intellectuelle, soit de la femme distinguée qui portait son nom, il s'était de plus en plus détaché du catholicisme; le bruit courait même, vers 1878, qu'il s'était purement et simplement rallié à la religion réformée [1]. Questionné sur ce point par un ami, Favre lui répondait [2] : « Je crois vous avoir déjà dit que je ne suis point catholique; on ne peut être catholique qu'à la condition de croire à tous les dogmes du catholicisme et vous savez aussi bien que moi que ma raison se refuse à croire à la plupart de ceux qu'il nous enseigne; je ne suis pas davantage protestant. Le protestantisme est, selon moi, supérieur au catholicisme, en cela qu'il est fondé sur le libre examen, mais il ne me semble pas le dernier mot de la réforme religieuse que j'appelle de tous mes vœux. » Quelques mois plus tard, écrivant au même ami [3], le sénateur du Rhône, après avoir caractérisé en quelques mots saisissants l'époque de la Réforme, précisait ainsi sa pensée : « Le temps dans lequel nous vivons ressemble bien peu à celui-là. La vérité reste la même et cette vérité, c'est la nécessité, c'est le devoir de chercher dans la plus haute culture intellectuelle, et aussi dans la plus libre, le levier qui doit soulever les générations; plus nous proclamons l'iniquité de la force brutale, plus nous devons travailler avec une infatigable ardeur à donner à la force morale le fondement indestructible qui la rend victorieuse. Ce fondement, c'est la conscience d'abord, ensuite la science dégagée de toute entrave. Aussi n'y a-t-il pas d'entreprise plus salutaire, plus conforme aux intérêts d'une société républicaine, et dont le succès soit plus propre à y assurer la paix, l'ordre et la vertu. L'enseignement laïque est l'émancipation de la nation. Il lui apprendra le patriotisme, l'horreur de toute persécution, le respect du droit d'autrui et la volonté inflexible de défendre quand même, au prix des plus grands sacrifices, celui de la conscience. »

On ne peut, en tous cas, méconnaître qu'à défaut d'une adhésion formelle au protestantisme, Favre n'ait envisagé avec

1. Nous avons vu que M. Weill, *op. cit.*, p. 431-432, a accueilli ce bruit inexact et fait remonter à 1848 la conversion de Favre.

2. Lettre inédite en date du 4 janvier 1878, communiquée par M. Léon Séché.

3. Lettre inédite de 1878, communiquée par M. Léon Séché.

une réelle sympathie les tendances de la religion réformée. Il en avait accepté, il en devait accepter les secours lors de son mariage comme à ses obsèques. Il semble bien qu'il ait, certains dimanches, suivi le culte au temple de Versailles [1]. Il entendait assez régulièrement les conférences d'Hyacinthe Loyson, et sa correspondance intime témoigne de l'intérêt qu'il y prenait.

La situation et le rôle de la femme dans la famille et dans la société étaient aussi pour Favre un important sujet de méditation. Il en avait une idée très haute, qui, indépendamment de l'influence de Mme Jules Favre, peut trouver une explication, soit dans ses convictions spiritualistes et son interprétation philosophique de l'histoire, soit dans les ineffaçables souvenirs que lui avait laissés l'éducation maternelle. Sa tendresse envers la mémoire de sa mère était comme une abondante source de grâce qui rejaillissait sur tout le sexe, et on le sentait heureux chaque fois que l'occasion lui était donnée de manifester, soit en public [2], soit dans la vie privée [3], sa sympathie et son admiration pour la compagne de l'homme, à laquelle il demandait que des droits importants fussent reconnus.

Sa vie était devenue de plus en plus retirée, et les journaux de 1880 n'exagéraient pas lorsqu'ils imprimaient, après son décès, qu'elle avait fini dans une solitude voisine de l'abandon. Ernest Picard était resté jusqu'à sa mort l'un de ses derniers fidèles. Tous les ans, le grand orateur faisait un séjour au bord de la mer, en quelque station thermale, le plus souvent en Suisse. Il suivait assez assidûment les réunions de l'Académie, dont les travaux, surtout ceux du dictionnaire, l'intéressaient vivement [4], et se rendait chaque semaine à la séance du jeudi.

1. Renseignement oral.

2. Voir *Quatre conférences faites en Belgique au mois d'avril 1874* (Paris, Plon, éd.), notamment aux p. 180-183.

3. Il écrivait de Constantine à une de ses filles le 14 avril 1873 : « Les femmes représentent la gracieuse mise en œuvre des choses indispensables. Elles sont véritablement l'art divin qui voile de poésie toutes les trivialités de l'existence. Elles écartent ce qui blesse, ce qui chagrine, ce qui arrête, et le comble de leur science est de déguiser leurs actions. Que d'hommes sont ainsi heureux sans soupçonner un instant la charmante industrie dépensée en leur honneur! ils sont ingrats par défaut de clairvoyance, et les femmes le leur pardonnent pourvu qu'ils jouissent de ce qu'elles font pour eux. »

4. *Carnets inédits de M. Léon de Montluc, passim.*

Mais ce n'est pas dans les événements extérieurs de la vie que résidaient ses préoccupations : l'avenir de la France, surtout les destinées de l'humanité et de l'âme étaient les objets où se complaisait sa pensée, plus que jamais sereine.

Il était resté le grand travailleur d'autrefois; il ne serait même pas impossible de retrouver, dans ses dernières années, certains traits de cette discipline de fer sous le joug de laquelle il avait tenu sa jeunesse. En 1878, le jour du décès d'un de ses gendres qu'il aimait comme un fils, il s'imposait deux heures de travaux écrits, se prouvant ainsi à lui-même la maîtrise de sa volonté[1].

C'est dans ce haut et noble état d'esprit que Favre atteignait la fin de sa carrière. D'élégants autant que consciencieux travaux juridiques ou politiques n'avaient cessé de témoigner de sa puissante activité intellectuelle. De temps en temps le prétoire entendait de nouveau les accents de sa grande voix familière, un peu voilée désormais, mais toujours harmonieuse. Le barreau était resté pour lui l'occupation par excellence, le devoir et comme le sacerdoce. Le mal qui le minait, — des troubles du cœur, mais bien plus encore l'usure générale d'un organisme épuisé par la pensée, les épreuves et le travail, — était impuissant à le détourner de plaider; l'idée seule de renoncer à la défense lui était insupportable. Il écrivait le 23 août 1879[2] :

Rien ne pouvait m'être plus pénible que de mourir en détail. Les médecins me disent que je n'ai rien qu'une anémie et des douleurs rhumatismales et névralgiques. Mais je sens bien la décroissance graduelle et irrémédiable de mes forces et j'ai grand peur que cette décroissance ne m'empêche absolument de remplir mes devoirs.

Il luttait cependant avec une énergie admirable, dont nous trouvons la preuve dans une lettre du 6 novembre 1879[3] :

1. Renseignement oral.

2. *Lettre inédite communiquée par Mlle Perrin.* — Le 15 septembre, Henri Martin encourageait en ces termes son illustre collègue : « ... Il y a en vous une source profonde de vie et de pensée qui est loin d'être tarie; elle jaillira bientôt de nouveau au milieu de nous dans les graves débats de cet hiver. » (*Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.*)

3. *Lettre inédite communiquée par Mme Geneviève Favre.* Il avait écrit le 12 septembre : « Aux cœurs profondément atteints il ne faut pas de distractions bruyantes et de vulgaires plaisirs. Ils veulent conserver leur souffrance et ils en gardent en effet religieusement le douloureux trésor, lorsqu'ils s'épanchent dans le sein de l'infini, dans la sympathie d'êtres aimés, ou dans le sérieux emploi des facultés intellectuelles. »

Ma tête, mes jambes et mon cœur me font toujours de plus en plus défaut. Cependant je pars ce soir pour Castres, je veux remplir mon devoir jusqu'au bout. Pourrai-je y plaider? j'en doute, mais, associé depuis quinze ans à la revendication de l'héritage d'Henri Lacordaire retenu par les Dominicains au mépris de toutes les lois divines et humaines, je dois donner à ma cause ce dernier témoignage de dévouement.

Cette lutte dramatique et grandiose de la volonté acharnée au devoir contre le corps qui défaille et se dérobe, cet exemple sans précédent de conscience et d'énergie professionnelles, se continueront jusqu'aux derniers moments de la vie du grand avocat. Il écrira le 5 décembre 1879[1] — moins d'un mois et demi avant sa mort :

Je reviens de Caen fort ébranlé et j'ai impérieusement besoin d'un peu de repos. Mardi, à la barre de la Cour, j'ai été pris de troubles graves qui ont singulièrement nui à ma défense, et il n'a fallu rien moins que l'énergie de ma volonté et l'abnégation personnelle pour que je pusse la continuer. Mes juges ont-ils été touchés de ma défaillance, ma cause était-elle tellement sûre qu'elle devait être gagnée malgré moi, je l'ignore; le fait est que le jugement dont je soutenais la validité a été confirmé, et ce remède a un peu apaisé mon chagrin en soulageant ma responsabilité.

Le barreau, qu'il avait illustré et porté à des hauteurs inconnues avant lui, devait lui donner sa suprême joie. Le 22 décembre 1879, pour la dernière fois, sa parole s'élevait sous les voûtes du Palais de Justice. Le Conseil de l'Ordre l'avait désigné pour ouvrir la conférence, en l'absence du bâtonnier, Me Nicolet, que la maladie retenait chez lui. La courte allocution que Favre prononça, au milieu du respect et de l'admiration universels, se termina par un hommage à sa chère profession, à laquelle il avait consacré tout le temps et toute l'activité dont le service de ses idées et de son pays lui avait laissé la disposition.

Il s'éteignit à Versailles, le 19 janvier 1880[2], à l'âge de

1. Lettre inédite communiquée par Mme G. Favre.

2. « M. Jules Favre, imprimait *le Temps* du 22, avait renoncé depuis trop longtemps aux grands rôles de la vie politique pour que sa mort soit un événement. » Cf. *la République française* du même jour : « Il vient de succomber... loin de Paris, qu'il avait tant de fois agité par ses apostrophes terribles à un gouvernement abhorré,... pauvre et désintéressé, dans le silence d'une rue obscure et presque dans l'abandon.... » La *Revue*

soixante et onze ans[1], après une courte agonie et, semble-t-il, sans de grandes souffrances.

Nous avons suivi, pas à pas, la carrière de Jules Favre. Ce qui frappe d'abord, dans cette vie publique de cinquante années, c'est son agitation et comme son tumulte. Peu de destinées politiques furent à ce point mouvementées, à ce point fertiles en péripéties brillantes ou tragiques. Fils intellectuel des trois glorieuses, la guerre civile le poursuit dans les rues sanglantes de Lyon; le grand procès d'avril, dont il supporte à lui seul l'écrasant fardeau, fera de lui l'une des consciences du parti républicain qui va se trouver de fait, durant toute la Monarchie de Juillet, en état d'insurrection permanente. La République de Février l'appellera à des postes de combat; mais, à peine proclamée, il aura à la défendre contre les entreprises césariennes, au cours d'une lutte qui compte, aux yeux de l'histoire,. parmi les plus belles luttes parlementaires. 1851 le trouve sur la place publique; il y accomplit pleinement, modestement son devoir. Et c'est derechef une période de bataille en permanence, — la plus glorieuse, la plus honorable étape de sa carrière —; des coups d'éclat en jalonnent les dix-huit années : la défense d'Orsini, le procès des Treize, — cent discours admirables, témoignages d'un civisme toujours en éveil, d'une activité sans défaillance. Voici le canon de Sedan, la grande crise nationale; Favre est au centre des malheurs publics, au cœur de la défaite; il en éprouve le deuil total, l'intégrale honte, il en résume dans sa personne l'irrémissible douleur. Et, pour ce vaincu, la lutte n'est point finie : les scandales privés, l'impo-

des Deux Mondes du 1er février donnait la même note : « M. Jules Favre s'est éteint presque subitement à Versailles, dans une sorte d'obscurité... ». Les obsèques eurent lieu au milieu d'une grande affluence; l'absence de Gambetta y fut remarquée. « Les honneurs funèbres étaient rendus par une compagnie du 1er régiment du génie, ayant à sa tête un commandant. Une nombreuse députation d'avocats en robes, qui avaient tenu à se joindre au Conseil de l'Ordre... venait derrière le cercueil qu'accompagnait également une députation du Sénat. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Jules Ferry et Magnin, ministres; Emmanuel Arago, sénateur et Allou, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. Le service funèbre a été célébré au temple protestant. » (*Le Droit* du 23 janvier 1880.)

1. Un boulevard de Lyon, quartier des Brotteaux, porte le nom de Jules Favre. Un publiciste étranger, acquis aux idées démocratiques et épris de culture méditerranéenne, demandait récemment une statue pour le chef des Cinq. (G.-M. Svoronos, *les Nouvelles de Grèce*, n° du 21 mai 1911.)

pularité vont faire de la fin de sa vie une suite de tristesses. Favre ne trouvera le repos que dans la mort.

Et cependant, cette carrière si mouvementée présente une unité singulière : l'unité de l'idéal et des conceptions politiques. On peut dire qu'à cet égard le chef des Cinq n'a jamais varié, à aucun degré ni en aucune manière. Les articles du *Précurseur*, les plaidoiries de 1836 à 1848, les discours des assemblées de la République de Février, ceux du second Empire et de la troisième République, correspondent à des aspirations identiques et sont, pour ainsi dire, sur le même plan moral. Favre a été le républicain type; adversaire déclaré de la monarchie et du pouvoir personnel, il a également eu le rare privilège d'éviter les exagérations démagogiques qui ont séduit et détourné beaucoup de ses plus illustres contemporains. En 1848 comme en 1869, nous le voyons lutter contre les révolutionnaires, enfants terribles de son parti, qui ont tant fait en France pour instaurer ou restaurer les aventures monarchiques. Révolutionnaire, il l'était certes lui-même, aux époques où, chef d'opposition, la logique de sa pensée et de son action le posait en adversaire du système politique établi; mais il ne cessa jamais pour autant d'être un homme d'ordre et d'autorité.

Son spiritualisme déclaré put un moment jeter une équivoque sur le sens véritable de ses convictions. Mais ne réussit-il pas pleinement à le concilier avec des tendances laïques qui devaient confiner, vers la fin de sa vie, à l'anticléricalisme [1], et sa fameuse profession de foi de 1868 l'empêcha-t-elle d'associer son nom à toutes les manifestations libérales ? Sa mentalité ne lui permit-elle pas, au contraire, de donner aux principes républicains qu'il défendait la noblesse et l'ampleur de vues qui sont si bien dans les traditions de la démocratie française?

1. Il écrivait le 22 juillet 1876 : « Je pense avec vous que l'instruction doit être laïque, avec cette réserve cependant qu'au nombre des sujets d'instruction je placerais la morale religieuse séparée de tout esprit confessionnel. Je ne m'étends point à cet égard, me bornant à dire que le maître ne peut, sous peine de mutiler son enseignement, de lui enlever son âme, ne pas parler religion aux enfants. La religion, c'est-à-dire le lien qui nous rattache à l'infini, est partout. Elle est la source vive de notre force, de notre sociabilité, de nos devoirs. En écartant soigneusement le dogme, la doctrine théologique, la controverse, je voudrais que l'enseignement ne fût pas mis en dehors de la grande lumière qui nous vient de ce foyer éternel et toujours présent. Cette préoccupation n'est en aucune manière en opposition avec le caractère laïque que l'un et l'autre nous conservons à l'école. » (*Lettre inédite communiquée par M. A. Hendlé.*)

Son idéal différa-t-il vraiment de celui de Quinet ou de Michelet? Ne fut-il pas, au premier chef, un représentant de sa génération? Quelle que fût leur doctrine philosophique, ces hommes, à vrai dire, servaient tous les mêmes autels.

Quoi qu'il en soit, gardien d'une conception politique que la vicissitude des événements exaltait ou abaissait au gré des passions de l'heure, Favre fut loin d'être un homme heureux. Tout, dans son tempérament et son caractère, le vouait à la souffrance, — surtout cette sensibilité exceptionnelle qui répercutait en lui, à l'infini, les heurts de la carrière et de la vie. Malheureux, il le fut dans son intimité, et les plus éclatants triomphes de la tribune et du barreau semblent n'avoir jamais déchiré le voile de son incurable mélancolie. Il le fut dans sa vie publique, — un peu de son chef peut-être, car il n'était pas exempt d'une certaine susceptibilité morbide, qui semble l'avoir incliné parfois à une manière d'âcreté vindicative, — mais encore plus du chef de ses contemporains. Favre est la victime d'une légende qui date de ses débuts. Dès le procès d'avril, il passe, aux yeux d'excellents juges, pour l'avocat sans cœur et sans foi, le rhéteur sans idéal et sans conviction qui met son immense talent au service de rancunes et d'ambitions personnelles. A quoi convient-il d'attribuer cette vue injuste et fausse? Au grave malentendu d'avril qui sépara Favre de son parti dans une capitale question de principe, — au prestige même d'une éloquence dont l'éclat pouvait faire méconnaître la sincérité? En tous cas, la légende est solidement établie dès 1848, et l'attitude de Favre, qui ne craint pas de combattre l'anarchie tout en luttant pied à pied contre la dictature, lui attire les injures de l'un et de l'autre parti. Un instant éclipsée par les triomphes de l'avocat d'Orsini et du chef des Cinq, — encore que soigneusement entretenue par la presse et le personnel bonapartistes, — elle reparaît vers la fin de l'Empire avec la nouvelle génération républicaine; Paris et la France l'oublient durant ces quelques jours d'enthousiasme au cours desquels la jeune République crut pouvoir sauver le pays, — mais elle reparaît aussitôt dans les fumées du siège. Après Versailles, après Francfort, ce sera un cri unanime de malédiction; mais on ne s'attire pas ainsi en quelques mois le ressentiment d'un peuple, et depuis vingt-cinq ans l'injus-

tice latente de l'opinion préparait cet ostracisme suprême. Les partis conservateurs furent seuls à en profiter.

Favre s'était pourtant acquis, durant sa longue carrière, d'illustres et solides amitiés. Il semble bien qu'on ne l'ait jamais aimé à moitié. Si le tribut d'adulations innombrables que lui valait la souveraineté de sa parole le laissa toujours indifférent, il mit son honneur et sa gloire à jouir de respectueuses et profondes sympathies. Tout ce que nous avons eu l'occasion de dire de lui, — surtout ces correspondances intimes où il savait laisser déborder son cœur, — nous a montré à quel point il en était digne. Certes, il ne nous convient de nier ni ses travers, ni ses fautes, et la cause qu'il défendit avec tant d'éclat eut souvent en lui son enfant terrible. Tel il apparut au parti pour la première fois en avril 1835, tel il fut toujours, aussi bien dans les assemblées qu'aux conseils du gouvernement : personnel, entier jusqu'à la violence, tenace jusqu'à l'obstination, capable de ressentiment et surtout de dédain, peu susceptible de subordonner son action à la discipline des partis, trop confiant dans son éloquence, trop disposé aussi à y faire appel. Selon une remarque infiniment juste [1], une existence magnifique a exercé sur Favre une véritable fascination : celle de l'illustre Berryer. Il a un peu défendu la République comme Berryer défendit la royauté condamnée, et laissa peut-être trop souvent les convenances de son admirable parole prendre le pas sur telle ou telle considération politique. Nous avons vu à quel point il réalisa, dans cet ordre d'idées, le rêve de sa jeunesse. Il avait tout de l'orateur : l'accent, le geste, la véhémence savamment conduite et, quand il le fallait, « la passion âpre ou enflammée, voilée sous une correction élégante ». Illustre, admiré, souvent populaire, — « charmant les femmes, enthousiasmant les jeunes gens », entraînant les foules, il dut à ses dons uniques une autorité sans exemple.

Mais, à côté de cette conception « artiste » du rôle de l'homme public, que de hauts et nobles traits de caractère! D'un courage atteignant, lorsqu'il le fallait, à l'héroïsme, toujours prêt à la lutte, prodigue de son talent et de son activité, d'un

1. Contenue dans l'article nécrologique publié sans signature par *la République française* du 22 janvier 1880. Cet article, absolument remarquable, a devancé le jugement de l'histoire; nous nous en sommes inspiré à plusieurs reprises dans cette appréciation d'ensemble.

désintéressement sans tache, il semble, — en dépit de sa « légende », — que sa psychologie ait eu pour dominante une inlassable et vaste bonté. Jamais ces vertus singulières ne s'affirmèrent davantage qu'au cours de ces longues années durant lesquelles la voix des Cinq et de leur chef retentit seule dans le silence du pays. « Pendant tout l'Empire, — a écrit un remarquable biographe [1], — la France a été suspendue aux pans de cette robe d'avocat.... Il la promenait dans tous les prétoires de justice et c'est à peine s'il la quittait pour monter à la tribune. Partout où il allait, c'était une fête. On se sentait pour un instant affranchi, délivré en l'écoutant. » C'est qu'il remplissait alors le plein de sa destinée; c'est que, chef d'opposition, il donnait la mesure de ses convictions politiques. Favre n'est pas un grand exemplaire d'humanité; les événements n'ont pas voulu qu'il devînt une grande figure nationale; mais il est sans nul doute, et à un plus haut degré que quiconque, *une grande figure républicaine.*

Il représente éminemment, on pourrait dire qu'il résume la psychologie et les tendances de ce parti dont les victoires et les déroutes sont toute l'histoire intérieure de la France au cours de ce dernier siècle. Il en a formulé les principes, proclamé l'idéal et affirmé les tendances. Suffrage universel, gouvernement de la nation par elle-même, libéralisme des institutions politiques, réalisation prudente mais résolue du progrès social, il n'est aucune de ces idées essentielles de notre France contemporaine que sa pensée n'ait rendue plus forte et sa parole plus universelle. Et chaque fois qu'en 1830, en 1848, en 1851, en 1877, le grand parti républicain fut anéanti dans ses espoirs, paralysé dans son action par un retour offensif des anciens partis, chaque fois Favre fut atteint en plein cœur. De même, à chaque revanche de la démocratie, à chaque sursaut de la liberté, nous voyons Favre au premier rang, prêt à revendiquer sa part de responsabilité comme il avait accepté sa part de souffrance. Il a été, « avec Ledru-Rollin, l'un des organisateurs du suffrage universel; avec Victor Hugo, l'un des héros de la résistance au coup d'État [2] »; avec Ernest Picard, le chef du groupe historique des Cinq; avec Gambetta enfin, le fondateur de la troisième République.

1. *République française* du 22 janvier 1880.
2. *Ibid.*

Du grand parti républicain il a aussi partagé les illusions, les faiblesses et les erreurs. Erreurs excusables, certes, puisqu'elles procédaient de ce fond de généreux idéalisme sans lequel il ne serait plus de France, — erreurs qui d'ailleurs ne furent point le monopole des partisans de la démocratie. Favre est l'un des auteurs responsables de l'unité italienne. La défense de Félix Orsini fut, à n'en pas douter, le « point éblouissant » de sa carrière, en même temps qu'une des plus hautes manifestations de l'éloquence de tous les temps. De ce « prodigieux discours », qui, des voûtes du Palais, retentit sur toute l'Europe, sortit l'Italie contemporaine. Favre ne faillit pas, il est vrai, au devoir de dénoncer en leur temps les fautes invraisemblables de la diplomatie de Napoléon III, et il ne dépendit pas de lui que le sang français versé à Magenta et à Solférino ne scellât une union indéfectible entre les deux pays latins. Mais ce n'en est pas moins sous l'impulsion et aux acclamations de son parti que le principe des nationalités bouleversa, aux dépens de la France, l'équilibre de l'Europe.

Pourtant, Favre devait trouver, dans les avertissements diplomatiques qu'il prodigua tant de fois au gouvernement impérial, son plus durable et plus sérieux titre de gloire. Dans la question allemande, — sauf peut-être au cours des toutes dernières années, — sa clairvoyance tint du prodige. Ce n'est pas un mince honneur pour la tradition républicaine de ce pays, ce n'est pas une rencontre indifférente que le plus terrible des malheurs de la nation ait été rendu possible par un régime de coup d'État, et annoncé, avec quel éclat! par le chef de l'opposition. Nous avons eu l'occasion de montrer que le reproche, si souvent fait à Favre, d'avoir contribué à l'affaiblissement matériel de la France par haine du militarisme bonapartiste, est puéril. Les républicains du Corps législatif étaient donc bien influents, et participaient à l'exercice du pouvoir dans une bien large mesure, que quelques philippiques leur aient suffi pour décider de notre puissance militaire? Que ne leur laissait-on, alors, la responsabilité des affaires publiques, et que ne débarrassait-on les Tuileries d'un dictateur sans autorité? Il est, en vérité, trop facile d'effacer, d'un trait de plume ou d'un coup de sabre, les libertés politiques d'un peuple, de le gouverner vingt ans sans contrepoids et sans contrôle, pour rejeter sur une opposition impuissante et tra-

quée le fardeau de sa défaite. Et si le pouvoir personnel, exerçant la plénitude de ses prérogatives, n'était pas capable de donner à la France, en dédommagement de sa servitude, la sécurité et la puissance internationales, on a le droit de se demander pourquoi les vieux partis avaient ramassé le sceptre, un soir de décembre, dans les ruisseaux sanglants du boulevard Bonne-Nouvelle.

Représentant éminent du grand parti républicain, Favre le fut enfin au quai d'Orsay durant les mois angoissés de la Défense nationale. La révolution du 4 septembre avait indissolublement lié la naissante République aux destinées de la Patrie, et ses auteurs se trouvèrent constituer naturellement le parti de la résistance à outrance. Par ses proclamations, par ses actes, Favre servit puissamment la politique des irréductibles; mais l'homme de mesure, l'homme d'ordre, le « classique » qui était en lui inclinait à la solution terre à terre des transactions honorables. Ses splendides formules de guerre, que la nation réclamait et acclamait, ne doivent point nous faire illusion sur le désir de paix dont témoignent ces tentatives de négociations, ces pèlerinages douloureux qui sont toute l'histoire de la diplomatie de la Défense nationale. Et lorsqu'il se fut rendu compte que la résistance était impossible, que la France était à bout, il ne craignit point d'accomplir son devoir au prix de sa popularité. Par là, il atteignit à la vraie grandeur, et son sacrifice, conscient, voulu, désiré peut-être, lui assure une place honorable dans l'histoire de ce pays. Gambetta, qui reprit ses formules, est mort dans la gloire; sans doute le tribun était-il, lui aussi, dans la ligne du devoir, mais il est plus facile, en France, de maintenir que de se soumettre, et l'héroïsme n'était pas exclusivement, alors, dans l'attitude la plus fière.

Favre n'en succomba pas moins au coup qui venait d'atteindre la France en plein cœur. A vrai dire, l'épreuve, si elle n'avait dépassé ni la hauteur de son courage, ni celle de son patriotisme, avait été au-dessus de ses forces, et c'est pour son malheur que les événements l'avaient précipité plutôt qu'élevé au pouvoir. Chef moral d'un gouvernement aux prises avec les plus redoutables difficultés matérielles, chargé de résoudre au nom de la nation les questions les plus précises et les plus pressantes, chef de chancellerie et chef de guerre, il ne se révéla

point, à ce poste d'action, comme l'homme des circonstances. Il commit des fautes. Mais quel tempérament extraordinaire, quel calme surnaturel, quelle lucidité sans précédent n'eût-il pas fallu pour sauvegarder pleinement, devant Bismarck triomphant, les intérêts de la France vaincue? Richelieu, Colbert et Napoléon n'y eussent point suffi, et Thiers n'y fut pas beaucoup plus heureux que Favre. La destinée voulut que ce tribun chargé de gloire, comblé du suffrage des prétoires et des assemblées, eût la charge de l'honneur et du nom français à l'heure la plus sombre de notre histoire, et que le sacrifice suprême du pays se consommât dans cette haute conscience. Un homme d'affaires n'eût sans doute pas mieux réussi que lui à maintenir intact le territoire du pays; il n'eût assurément pas mieux défendu, contre le Chancelier botté et casqué, le trésor millénaire de son patrimoine moral.

C'est ainsi que, toujours meurtri, jamais lassé, Jules Favre a vécu, pendant cinquante ans d'une de nos périodes particulièrement troublées, la vie même de la République en marche vers sa réalisation. Envisagée de ce point du vue, toute sa carrière s'éclaire d'une lueur singulière et acquiert une unité peu manifeste au premier abord. Sa personnalité était trop originale, son talent surtout trop brillant, trop puissant, trop triomphant pour qu'on ait admiré et respecté en lui l'homme d'une idée. Chez lui, l'avocat a nui au tribun, le tribun à l'homme d'État. Une parole ne saurait être impunément à ce point souveraine, — et celle-là a ébranlé le siècle. Favre s'est perdu dans l'ombre de son geste oratoire. Pourtant, combien d'espoirs n'a-t-il pas réveillés! combien de volontés n'a-t-il pas décidées! combien d'aspirations n'a-t-il pas personnifiées! et n'est-ce vraiment rien que d'avoir un moment représenté l'idée maîtresse d'un pays, alors que l'idée était la République, et le pays, la France?

Sans doute, les républicains d'aujourd'hui, — ceux du moins dont les mirages géométriques du marxisme n'ont encore ni faussé l'esprit, ni desséché le cœur, — ont une mentalité bien différente de celle de ce grand ancêtre. Ils ont appris à gouverner et à administrer, et cette « pratique » de conducteurs d'hommes que nul élan de l'éloquence ne saurait remplacer. Ils ont réussi à concilier dans une vaste synthèse leurs aspirations démocratiques et les nécessités de l'heure. Ils savent ce

que valent les bataillons sur les routes et les navires armés sur l'Océan; ils connaissent le prix des terres lointaines et l'efficacité d'une politique mondiale pour le développement de la vie économique comme pour le maintien et les progrès de la culture nationale. Mais ont-ils quelque mérite à cela? tout ne leur est-il pas devenu facile, et l'idée politique qui menait tout droit, voilà juste soixante ans, devant les commissions mixtes, n'est-elle point maintenant saluée par le canon, dans le galop des cuirassiers? Il est juste que notre esprit se reporte vers ceux qui voulurent et préparèrent l'avènement de la démocratie française et, parmi ceux-là, Jules Favre figure au premier rang. Par delà la vanité des discordes civiles, la caducité des partis, la violence des polémiques, le moment est venu, pour une postérité apaisée, de restituer à sa vraie gloire l'une des plus hautes physionomies de notre histoire politique, et peut-être la plus grande voix que la France ait entendue.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SOMMAIRE

I. — ŒUVRES DE JULES FAVRE

De la Coalition des chefs d'atelier de Lyon. Louis Babeuf, *éd., Lyon 1833.* — Voir aussi P. Maritain, *Jules Favre, Mélanges politiques, judiciaires et littéraires, p. 103*, Arth. Rousseau, *éd., Paris 1882.*

Anathème. Louis Babeuf, *éd., Paris 1834.* — Voir aussi *Discours parlementaires, t. I, p. 1.* E. Plon et Cie, *éd., Paris 1881.*

Lettre sur Clairvaux et les captifs d'avril. P. Maritain, *Jules Favre, Mélanges politiques, judiciaires et littéraires, p. 151.* Arth. Rousseau, *éd., Paris 1882.*

Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, 3 décembre 1860. E. Brière, *éd., Paris 1860.* — Voir aussi *Discours du Bâtonnat. Défense de Félix Orsini. Quatre Discours au corps législatif.* Hetzel, *éd., Paris 1866* et *Plaidoyers politiques et judiciaires, t. I, p. 688.* E. Plon et Cie, *éd., Paris 1882.*

Allocution, Séance de clôture des conférences du stage, 5 août 1861. E. Brière, *éd., Paris 1861.* — Voir aussi *Discours du Bâtonnat. Défense de Félix Orsini. Quatre Discours au corps législatif, p. 63.* Hetzel, *éd., Paris 1866* et *Plaidoyers politiques et judiciaires, t. I, p. 711.* E. Plon et Cie, *éd., Paris 1882.*

Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, 16 novembre 1861. Ev. Remquet et Goupil et Cie, *éd., Paris 1861.* — Voir aussi *Discours du Bâtonnat. Défense de Félix Orsini. Quatre Discours au corps législatif, p. 75.* Hetzel, *éd., Paris 1866* et *Plaidoyers politiques et judiciaires, t. II, p. 1.*

Allocution, Séance de clôture des conférences du stage, 16 août 1862. E. Brière, *éd., Paris 1862.* — Voir aussi *Discours du Bâtonnat. Défense de Félix Orsini. Quatre Discours au corps législatif, p. 129.* Hetzel, *éd., Paris 1862* et *Plaidoyers politiques et judiciaires, t. II, p. 23.* E. Plon et Cie, *éd., Paris 1882.*

Entre l'arbre et l'écorce. Proverbe. E. Brière, *éd., Paris 1864.* — Voir aussi P. Maritain, *Jules Favre, Mélanges politiques, judiciaires et littéraires, p. 423.* Arth. Rousseau, *éd., Paris 1882.*

ΨΥΧΗ. *Poésie,* Jouainst, *éd., Paris 1864.* — Voir aussi P. Maritain, *Jules Favre, Mélanges politiques, judiciaires et littéraires, p. 499.* Arth. Rousseau, *éd., Paris 1882.*

Le Trait d'Union. Pièce en un acte. Hetzel, *éd., Paris 1865.* — Voir aussi P. Maritain, *Jules Favre, Mélanges politiques, judiciaires et littéraires, p. 457.* Arth. Rousseau, *éd., Paris 1882.*

Dis-moi qui tu hantes. Proverbe. s. nom d'éd., Paris 1866.

Discours du Bâtonnat. Défense de Félix Orsini. Quatre Discours au corps législatif. 1 vol., Hetzel, *éd., Paris 1866.*

Discours sur la seconde Expédition de Rome, 2 décembre 1867. 1 vol., Le Che-

valier, *éd.*, *Paris 1867*. — Voir aussi *Discours parlementaires, t. III, p. 303*. E. Plon et Cie, *éd.*, *Paris 1881*.

Deux Sessions législatives, 1867-1868. 1 vol., Degorce-Cadot, *éd.*, *1868*. — Voir aussi *Discours parlementaires, t. III, p. 147, 170, 223, 230, 249, 266, 287, 303, 362, 403, 419, 471, 477, 494, 518, 545, 571*. E. Plon et Cie, *éd.*, *Paris 1881*.

Discours de réception à l'Académie, 23 avril 1868. Firmin Didot frères, *imprim.*, *Paris 1868*. — Voir aussi *Conférences et discours littéraires*. Garnier, *éd.*, *Paris 1873*.

Ce que veut Paris. Discours prononcé au Corps législatif le 5 mars 1869. Degorce-Cadot, *éd.*, *Paris 1869*. — Voir aussi *Discours parlementaires, t. III, p. 610*. E. Plon et Cie, *éd.*, *Paris 1881*.

Gouvernement de la Défense nationale. Simple récit. 3 vol., E. Plon, *éd.*, *Paris 1871*.

Rome et la République française. 1 vol., E. Plon, *éd.*, *Paris 1871*.

Conférences et discours littéraires. 1 vol., Garnier fr., *éd.*, *Paris 1873*.

Plaidoirie pour l'héritier Naundorff. 1 vol., J. J. van Brederode, *éd.*, *Haarlem (Pays-Bas), 1874*; Le Chevalier, *éd.*, *Paris 1874*.

Quatre Conférences faites en Belgique en avril 1874. E. Plon, *éd.*, *Paris 1874*.

De la Réforme judiciaire. E. Plon et Cie, *éd.*, *Paris 1877*.

Discours prononcé à la conférence des avocats, 22 décembre 1879. Plaidoyers politiques et judiciaires, t. II, p. 703. — Voir aussi P. Maritain, *Jules Favre, Mélanges politiques, judiciaires et littéraires, p. 413*. Arth. Rousseau, *éd.*, *Paris 1882*.

De la Liberté individuelle. Préface pour la brochure de M. de Courtein. Voir aussi *Conférences et Mélanges*. Hetzel et Cie, *éd.*, *Paris 1880*.

Henry Belval. 1 vol., Chamerot, *éd.*, *Paris 1880*.

Conférences et Mélanges. Préface de Mme J. Favre. Hetzel et Cie, *éd.*, *Paris 1880*.

Discours parlementaires. 4 vol., E. Plon et Cie, *éd.*, *Paris 1881*.

Plaidoyers politiques et judiciaires. 2 vol., E. Plon et Cie, *éd.*, *Paris 1882*.

Deux Lettres de Jules Favre à Alphonse Peyrat. Charpentier, *éd.*, *Paris 1903*.

II. — OUVRAGES DIVERS

ABRANTÈS (Duc d'). *Essai sur la régence de 1870*. Guérard, *éd.*, *Paris 1879*.

ACHARD (A.). *Souvenirs personnels d'émeute et de révolution*. Michel Lévy, *éd.*, *Paris 1872*.

Affaire (l') de Jules Favre, publiée chez Balitout, Questroy et Cie, *1871*.

ALLOU (Roger) et CHENU. *Les Grands Avocats du siècle*. Pédone, *éd.*, *Paris s. d.*

Almanach historique et politique de la Ville de Lyon, année 1832.

AMBERT (Général). *Souvenirs et récits militaires*. Bloud et Barral, *éd.*, *Paris s. d.*

AMIGUES (J.). *L'homme de Sedan et les hommes de Septembre*. Amyot, *éd.*, *Paris 1872*.

ANDLER (Ch.). *Le Prince de Bismarck*. Georges Belais, *éd.*, *Paris 1899*.

ANONYMES. *Profils républicains. Jules Favre. La Mode, nos 23 juin, 20 août 1848*.

— *Réfutation de quelques erreurs de Jules Favre par un prêtre catholique. Paris 1850*.

— *Les Miracles de l'Union libérale. Lettre à M. Jules Favre*. Clappier, *éd.*, *Marseille 1864*.

— *De la Liberté et de l'Autorité d'après Jules Favre. Bordeaux 1868*.

— *Monsieur Jules Favre et Henri Rochefort. Libr. centrale, Paris 1869*.

— *Les Titres de Jules Favre à la députation de Paris, 1869. Libr. centrale, Paris 1869*.

ANONYMES. *M. Thiers. Sa vie politique. Sa mission en 1870.* Mame, *éd., Tours 1870.*
— *L'Empire et les avocats. Paris 1872.*
— *Antwort an Herrn Jules Favre auf sein Manifest von September 1870 ergänzt durch die Antwort auf das Circular von 17 September 1870.* Ichabelitz, *Zürich 1870.*
— *Bismarck in Versailles, Erinnerungen am Versailles, 1870-1871.* Reuger, *Leipzig 1886.*
ARAGO (Étienne). *L'Hôtel de Ville au 4 septembre et pendant le siège.* Hetzel, *éd., Paris s. d.*
ARNAUD (de l'Ariège). *La Révolution de 1869.* Le Chevalier, *éd., Paris 1869.*
AVENEL (Georges). *Lundis révolutionnaires.* Leroux, *éd., Paris 1875.*
AYNARD (Th.). *Souvenirs de 1828 à 1848. Revue du Lyonnais,* Mougin, *imprim., Lyon 1887.*

B***. *Cinq Ans de république de février 1848 à novembre 1852.* Girard et Josserand, *éd., Lyon 1853.*
BABAUD-LARIBIÈRE. *Histoire de l'Assemblée nationale constituante.* Michel Lévy, *éd., Paris 1861.*
BARANTE (baron de). *Souvenirs (février-décembre 1848).* Calmann Lévy, *éd., Paris 1899.*
BARBEY D'AUREVILLY. *Polémiques d'hier. Jules Favre à la salle Valentino.* Savine, *éd., Paris 1889.*
— *Portraits politiques et littéraires.* Lemerre, *éd., Paris s. d.*
BARBOUX (Henri). *Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, 29 novembre 1880.* Arnous de Rivière, *imprimeur, 1880.*
BASTIDE. *La République française et l'Italie en 1848.* Hetzel, *éd., Bruxelles 1858.*
BAUJAN (Eug.) *Les Misérables de Paris du 4 septembre 1870 et du 18 mars 1871.* Swereyns, *imprim., Liége 1872.*
BENEDETTI (comte de). *Ma Mission en Prusse.* Plon, *éd., Paris 1871.*
BENOIT-LÉVY. *Les Grands Français, Jules Favre. Biblioth. d'éducation nationale,* Picard, *libr., Paris 1880.*
BERKELEY. *On the French and Prussian War, written in January 1871. Londres 1871.*
BERTHEZÈNE (Alf.). *Histoire de la troisième République, 1870-1880.* Dentu, *éd., Paris 1888.*
BESLAY (Ch.). *Mes Souvenirs, la Vérité sur la Commune.* Sandoz et Fischbacher, *éd., Paris 1873.*
Betrachtungen über die Operationen der französichen West, Ost und Nord-Armee in Monat Januar 1871. Kreisel und Groger, *Wien 1891.*
BIGOT (Léon). *Jules Favre avocat et homme politique. Revue contemporaine, 2e série, t. 62, mars-avril 1868.*
Biographie contemporaine ou histoire de la vie publique et privée de tous les hommes morts ou vivants qui ont acquis de la célébrité depuis la Révolution française jusqu'à nos jours, par une réunion de savants, de publicistes, de magistrats, de militaires, de littérateurs, d'artistes, d'industriels. Louis Babeuf, *éd., Paris 1837.*
BISMARCK. *Lettres à sa femme pendant la guerre de 1870-71, traduites par J. Schrœder et P. Bruck-Gilbert.* Taillandier, *éd., Paris 1903.*
BLANC (Louis). *Histoire de Dix Ans.* Jeanmaire, *éd., Paris 1882.*
— *Histoire de la Révolution de 1848.* Masson et Flammarion, *éd., Paris 1883.*
BOLTON-KING. *Histoire de l'Unité italienne,* traduit par Émile Macquart. Alcan, *éd., Paris 1901.*
BONAPARTE (Prince Jérôme-Napoléon). *Les Alliances de l'Empire en 1869-1870.* Dentu, *éd., Paris 1878.*

BOURELLY (Général). *La Guerre de 1870-1871 et le traité de Francfort d'après les derniers documents.* Perrin, *éd., Paris 1911.*

BOUTON (Victor). *Profil de Jules Favre.* Cournol, *éd., Paris 1864.*

BUFFENOIR. *Revue d'Histoire de Lyon, t. VI, le Précurseur et la Révolution de Juillet; t. VII, le Féminisme à Lyon avant 1848.* Rey et Cie, *éd., Lyon 1898.*

Bulletins de la République émanés du ministère de l'Intérieur du 13 mars 1848 au 6 mai 1848. Bureau central, Paris 1848.

Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848. Lettre de Jules Favre à Hénon. 3e année, 1906-1907, Cornély, *éd., Paris.*

BUSCH (D. Moritz). *Le Comte de Bismarck et sa suite pendant la campagne de France, 1870-1871.* E. Dentu, *éd., Paris 1879.*

— *Les Mémoires de Bismarck recueillis par Maurice Busch.* Charpentier, *éd., Paris 1899.*

CANIS. *Histoire de la République française, 1870-1883.* Aug. Ghio, *éd., Paris 1884.*

CARO (E.). *Les Jours d'épreuve, 1870-1871.* Hachette, *éd., Paris 1872.*

CASSAGNAC (GRANIER de). *Récit authenthique des événements de décembre 1851 à Paris et en province.* E. Dentu, *éd., Paris 1869.*

— *Souvenirs du second Empire.* E. Dentu, *éd., Paris 1881.*

CASSAGNAC (GRANIER et Paul de). *Histoire populaire et illustrée de Napoléon III.* Lachaud et Burdin, *éd., Paris 1873.*

CASTELLANE (Maréchal de). *Journal de 1848-1849.* Plon, *éd., Paris 1896.*

CASTILLE (HIPPOL.). *Histoire de la seconde République française.* Leroux, *éd., Paris 1855.*

— *Portraits historiques au XIXe siècle.* Sartoris, *éd., Paris 1859.*

CAUSSIDIÈRE. *Mémoires.* Michel Lévy, *éd., Paris 1849.*

CHAUDORDY (de). *La France en 1889.* Plon et Nourrit, *éd., 1889.*

CHEGARAY (*Procès de M.*) *contre « l'Éclaireur des Pyrénées ». Trois lettres de M. Jules Favre à M. Chegaray.* Vignancourt, *imprim., Pau 1849.*

CLAMAGERAN (J.-J.). *Souvenirs du siège de Paris. Cinq Mois à l'Hôtel de ville.* Guillaumin et Cie, *éd., Paris 1872.*

CLARETIE (Jules). *Histoire de la Révolution de 1870.* Bureaux de *l'Éclipse, Paris 1872.*

CLÉRY (Léon). *M. Bethmont. Souvenirs intimes.* A. Quantin, *impr., Paris 1881.*

CLUSERET (Général). *Mémoires du général Cluseret. — La fin de l'Empire.* J. Lévy, *éd., Paris 1887.*

COMMISSAIRE (Sébastien). *Mémoires et Souvenirs.* Méton, *éd., Lyon*; Garcet et Nisius, *éd., Paris 1888.*

CONSTANTIN (Yves de) et Félix MARTY. *Les Organisateurs de la défaite* (*1870*). *Librairie du XXe siècle., Paris 1910.*

CORNUDET (Michel). *Journal du siège de Paris.* Dourniol et Cie, *éd., Paris 1872.*

COSTE (*Collection*). *Liste de candidats pour la députation à l'Assemblée nationale proposés par les Voraces et les ouvriers détenus et accusés du procès d'avril 1834. Catal. n° 111502 et 111575.*

— (*Collection*). *Liste de candidats à l'Assemblée nationale, proposés par les Voraces et les ouvriers détenus et accusés du procès d'avril 1834, sur laquelle on a biffé le nom de Jules Favre et ajouté celui de Margerand, avocat. Catal. n° 111502.*

— (*Collection*). *Autres listes de candidats où figure le nom de Jules Favre. Catal. n° 111638.*

Cour des Pairs. Affaire du mois d'avril 1834. Imprimerie royale, Paris 1835.

CRESSON (Ernest). *Cent Jours du siège à la préfecture de police.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1901.*

CRESTIN (Docteur). *Souvenirs d'un Lyonnais, 1857-1871.* Decléris *père et fils, éd., Lyon 1897.*

DAGUILHON-PUJOL. *Éloge de Jules Favre. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, 27 nov. 1882.* Alcan Lévy, *éd., Paris 1882.*

DARIMON (Alf.). *A travers une révolution, 1847-1855. E. Dentu, éd., Paris s. d.*

— *Histoire de Douze Ans. L'Élection des Cinq. La Circulaire des cinq députés de l'opposition. La Scission de la gauche.* E. Dentu, *éd., Paris 1883.*

— *L'opposition libérale sous l'Empire.* E. Dentu, *éd., Paris 1886.*

— *Histoire d'un Parti. Les Cinq sous l'Empire. Le Tiers-Parti sous l'Empire.* E. Dentu, *éd., Paris 1887.*

— *Notes pour servir à l'histoire de la guerre de 1870.* P. Ollendorff, *éd., Paris 1888.*

DEBIDOUR. *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France, 1789-1870.* Félix Alcan, *éd., Paris 1898.*

DECOURTEIX (Albert). *Études d'éloquence judiciaire. Quelques Avocats jugés par leurs œuvres.* Cosse, Maréchal et Billard, *éd., Paris 1874.*

— *Jules Favre. Extrait du Bulletin du Musée de Châteauroux.* A. Majesté et L. Bouchardeau, *éd., Châteauroux, 1896.*

DÉLÉON (Abbé). *Lettres à M. Jules Favre en réponse à son mémoire pour mademoiselle de Lamerlière. Grenoble, 1857.*

DÉLEROT. *Versailles pendant l'occupation allemande.* Plon, *éd., Paris 1873.*

DELORD (Taxile). *Histoire du second Empire.* Germer-Baillière, *éd., Paris 1869.*

DELVAU (Alf.). *Histoire de la Révolution de Février.* Blosse, *libr., Paris 1850.*

DENIS (Ernest). *La Fondation de l'Empire allemand, 1852-1871.* A. Colin, *éd., Paris 1906.*

DENIS (Samuel). *Histoire contemporaine. La Chute de l'Empire, le Gouvernement de la Défense nationale, la Capitulation de Paris, l'Assemblée nationale.* E. Plon et Nourrit et Cie, *éd., Paris 1897-1903.*

DENORMANDIE. *Notes et Souvenirs.* Mouillot, *éd., Paris 1896.*

DESVERNAY (Félix). *L'Esprit lyonnais il y a cinquante ans.* Georg, *libr., Lyon s. d.*

D'HORMOYS (Paul). *La Comédie politique, Souvenirs d'un comparse.* P. Ollendorff, *éd., Paris 1887.*

DILLOT (Évariste). *Jules Favre à l'Académie française. Libr. centrale, Paris 1867.*

DRAUSSIN (H.). *Portraits historiques.* Monnerat, *éd., Paris 1883.*

DRÉO (*Notes*). *Gouvernement de la Défense nationale, Procès-verbaux des séances du Conseil.* Ch. Lavauzelle, *éd., Paris s. d.*

DRÉOLLE (Ernest). *La Journée du 4 septembre au Corps législatif, Souvenirs politiques.* Amyat, *éd., Paris 1871.*

DREYFUS (Robert). *1848. Cahiers de la Quinzaine, 20 octobre 1907. Paris 1907.*

DRUMONT (Édouard). *La France Juive, Essai d'histoire contemporaine.* C. Marpon et E. Flammarion, *éd., Paris 1886.*

DU CAMP (Maxime). *Souvenirs de l'année 1848.* Hachette, *éd., Paris 1876.*

DUCHATEL (A.) *La Guerre de 1870-1871, Causes et responsabilités.* Émile Capon, *éd., Paris 1877*; Aug. Ghio, *éd., Paris 1889.*

DUCROT (Général). *La Défense de Paris, 1870-71, la conférence de Londres.* E. Dentu, *éd., Paris 1875-1878.*

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. *Ce qu'a coûté le 4 septembre. Bureaux du journal « l'Ordre », Paris s. d.*

DUMAS (Alexandre). *Mémoires.* Alph. Lebègue, *éd., Bruxelles 1852.*

DUQUET (Alf.) *Paris au lendemain de la capitulation.* Charpentier, *éd., Paris 1899.*

DURET (Th.). *Histoire de Quatre Ans.* Charpentier, *éd., Paris 1876.*

DURRIEU (Xavier). *Le Coup d'État de Louis Bonaparte. Impr. de Witteman, New-York. Genève s. d.*

DUSOLIER (Alcide). *Souvenirs du 4 septembre et de la guerre.* M. Dreyfous, *éd., Paris 1872.*

DUSOLIER (Alcide). *Ce que j'ai vu.* M. Dreyfous, *éd., Paris 1879.*
DUTACQ (F.). *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848. Université de Lyon, Faculté des lettres, Thèse pour le doctorat.*

Enquête parlementaire sur l'attentat du 15 mai et les événements du 11 juillet 1848. Documents parlementaires, Impressions, Archives de la Chambre des députés.
Enquête sur les Actes du Gouvernement de la Défense nationale. Rapports et dépositions. Annales de l'Assemblée nationale, t. 20, 21, 22, 23 et 24. Imprim. et libr. du Journal officiel, A. Wittersheim et Cie, *éd., Paris 1874.*
— *Même publication,* vol. I à IV. *Imprimerie de l'Assemblée nationale,* Cerf et fils, *éd., Versailles 1873.*
FABRE (Jules). *Le Barreau de Paris, 1810-1870.* Delanotte, *éd., Paris 1895.*
FAURE (Émile). *Les Potentats de la Démocratie.* P. Dupont, *impr., Paris 1868.*
FAVRE (Julie, née Velten). *La Vérité sur les désastres de l'armée de l'Est.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1883.*
FERRY (Jules). *Cinq Lettres à Gambetta. Revue de Paris, nov., déc. 1904.*
FERTON (J.). *Lettre écrite à un juste milieu.* Mlle Perret, *imprim., Lyon s. d.*
FESTY (O.). *Le Mouvement ouvrier de 1830 à 1834. Biblioth. d'histoire moderne, Paris s. d.*
FLAUBERT (Gustave). *Correspondance.* G. Charpentier, *éd., Paris 1887.*
FONVIELLE (Wilfrid de). *Le Siège de Paris vu à vol d'oiseau.* Hetzel et Cie, *éd., Paris s. d.*
FOURNIÈRE (Eug.). *Histoire socialiste. Le règne de Louis-Philippe.* Rouff, *éd., Paris s. d.*
FRANKLIN-BERGER. *Contemporains avant, pendant et après la guerre.* Ledoyen, *libr., Paris 1880.*
FREYCINET (de). *Souvenirs, 1848-1878.* Ch. Delagrave, *éd., Paris 1911.*

GABRIAC (Marquis de). *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1896.*
GALLOIS (Léonard). *Histoire de la Révolution de 1848.* A. Naud, *éd., Paris 1851.*
— (Napoléon). *Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur.* Dutertre, *éd., Paris 1850.*
GARNIER-PAGÈS. *Histoire de la Révolution de 1848.* Pagnerre, *éd., Paris 1866.*
GIRARDIN (Émile de). *Questions de mon temps.* Serrière, *éd., Paris 1858.*
GIZYCK (V.). *Die Armee Bourbaki, 1870-71, ihre Ziele und Schicksale, 1880.*
GLAIS-BIZOUIN. *Cinq Mois de dictature.* Dentu, *éd., Paris 1873.*
GORCE (Pierre de la). *Histoire de la seconde République.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1887.*
— *Histoire du second Empire.* Plon, *éd., Paris 1894.*
GRADIS (Henri). *Histoire de la Révolution de 1848.* Michel Lévy, *éd., Paris 1872.*

HAMEL (Ernest). *Histoire de la seconde République.* Jouvet et Cie, *éd., Paris 1891.*
— *Histoire du second Empire.* Jouvet et Cie, *éd., Paris 1893.*
HANOTAUX (G.). *Histoire de la France contemporaine.* Combet, *éd., Paris s. d.*
HÉNON (Mme Vve). *Notice sur L.-H. Hénon.* Rey et Sézanne, *impr., Lyon 1874.*
HÉRISSON (Comte d'). *Journal d'un officier d'ordonnance.* Paul Ollendorff, *éd., Paris 1885.*
HODDE (Lucien de la). *Histoire des Sociétés secrètes et du Parti républicain de 1830 à 1848. Bruxelles 1850.*
HORN (E.). *La Grande Nation, 1870-1871.* Plon, *éd., Paris 1891.*
HUGO (Victor). *Napoléon le Petit. Histoire d'un crime. Imprim. nationale, Paris 1907.*

HYOSCIAMUS (Von). *Bismarck und Jules Favre. Ein Wachsfiguren Scherz.* Gotthold, *1890.*

JOLY (Maurice). *Le Barreau de Paris. Gorgias (Jules Favre). Le Figaro, 21 septembre 1862.*

KEL KUN. *Les Portraits de Kel Kun.* Michel Lévy fr., *éd., Paris 1875.*
KÉRATRY (Comte de). *L'Intervention française au Mexique. Mexico 1870.*
— *Le 4 septembre.* Lacroix et Verboeckhoven, *éd., Paris 1872.*

LAMARTINE. *Trois Mois au pouvoir.* Michel Lévy fr., *éd., Paris 1848.*
LAMBER (Juliette). *Le Siège de Paris, Journal d'une Parisienne, 1870-1871.* Michel Lévy, *éd., Paris 1873.*
LANO (Pierre de). *Le Secret d'un Empire, L'Impératrice Eugénie.* Havard, *éd., Paris 1891.*
— *La cour de Napoléon III.* Havard, *éd., Paris 1892.*
LAURENT (Marcel). *Jules Favre. La Revue, n° du 1er avril 1909.*
LAUSSEDAT. *La Délimitation de la frontière franco-allemande.* Delafosse, *éd., Paris s. d.*
LAVISSE et RAMBAUD. *Histoire générale du IVe siècle à nos jours.* Arm. Colin, *éd., Paris 1893.*
LEFRANC (Pierre). *Le 2 décembre 1851, ses causes, ses effets.* Arm. Le Chevalier, *éd., Paris 1870.*
LEMER (Julien). *Plutarque contemporain. Jules Favre. Libr. centrale, Paris 1870.*
LEROY (Albert). *George Sand et ses amis.* Ollendorff, *éd., Paris 1903.*
LIÉGEARD (Stéphen). *Le Crime du 4 septembre.* Rosez, *éd., Bruxelles 1871.*
LIMET (Charles). *Un Vétéran du Barreau parisien, Quatre-vingts ans de souvenirs.* Alph. Lemerre, *éd., Paris 1908.*
LOUDUN (Eug.). *Les Derniers Orateurs, 1848-1852.* Catel, *imprim., Rennes 1855.*
— *Journal d'un Parisien pendant la Révolution de septembre et la Commune.* Lachaud, *éd., Paris 1872.*
LOYSON (Abbé Th.). *Le Mariage des Prêtres, réponse à M. Jules Favre.* Ch. Douniol, *éd., Paris 1865.*
LULLIER (Ch.). *Mes Cachots.* Ch. Lahure, *éd., Paris 1881.*

MAGEN (Hippol.). *Histoire de la terreur bonapartiste.* Arm. Le Chevalier, *éd., Paris 1872.*
— *Histoire du second Empire (1848-1870).* Maurice Dreyfous, *éd., Paris 1877.*
MARCÈRE (de). *Souvenirs et entretiens politiques, L'Assemblée nationale de 1871, Le Gouvernement de M. Thiers, Histoire de la République de 1876 à 1879.* A. Bellier et Cie, *éd., Paris 1894.*
MAQUEST (P.). *La France et l'Empire pendant le siège de Paris.* Murquardt, *éd., Bruxelles 1874.*
MATTER (P.). *Bismarck et son temps.* Alcan, *éd., Paris 1908.*
MAUDUIT (Capitaine de). *La Révolution militaire du 2 décembre.* Ad. Delahaye, *éd., Paris 1852.*
MAUGNY (Comte de). *Souvenirs du second Empire.* E. Kolb, *éd., Paris s. d.*
MAY (Gaston). *Le Traité de Francfort.* Pédone, *éd., Paris 1911.*
MAYER (P.). *Histoire du Deux Décembre.* Ledoyen, *éd., Paris 1852.*
MAZADE (Ch. de). *La Guerre de France.* Plon et Cie, *éd., Paris 1875.*
MEMENTO. *Les Titres de Jules Favre à la députation. Chez tous les libraires, Paris 1869.*
MIRECOURT (Eug. de). *Les Contemporains. Jules Favre. Librairie des Contemporains, Paris 1869.*

Monin (H.). *George Sand et la Révolution de 1848. Revue d'Histoire moderne, Paris 1899.*

— *George Sand et la République de Février 1848*, extrait de *la Révolution française, novembre-décembre 1899, janvier-février 1900.*

Montfalcon. *Histoire des insurrections de Lyon, 1831-34. Lyon s. d.*

Moulin (H.). *Jules Favre et son fauteuil académique.* Charavay, *éd., Paris 1881.*

Mouy (Comte Ch. de). *Souvenirs, Causeries d'un diplomate.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1909.*

Murailles révolutionnaires (les). Liste du Comité républicain du Barreau. Ch. Joubert, *éd., Paris 1851.*

Normamby (Marquis de). *Une Année de révolution, d'après un journal tenu à Paris en 1848.* Plon, *éd., Paris 1859.*

Notice biographique sur les candidats démocrates socialistes à l'Assemblée législative de 1849, s. l. n. d.

Ollivier (Émile). *Le 19 Janvier.* A. Lacroix, Vohoeckhoven et C[ie], *éd., Bruxelles, Leipzig, Livourne 1869.*

— *L'Empire libéral.* Garnier frères, *éd., Paris.*

Palikao (Comte de). *Un Ministère de la Guerre de 24 jours.* H. Plon, *éd., Paris 1871.*

Pelletan (Camille). *L'Opposition républicaine à la fin de l'Empire.* Conférence faite à la Ligue française de l'enseignement, 29 janvier 1910. — Extrait de la *Revue politique et parlementaire, 10 mai 1910.*

Pelletan (Eugène). *Le Quatre Septembre devant l'enquête.* Pagnerre, *éd., Paris 1874.*

Pelloquet (Th.). *Galerie des Hommes du jour. Jules Favre. Bureau de la photographie des Deux Mondes, Paris 1861.*

Pessard (Hector). *Mes Petits Papiers. Souvenirs d'un journaliste.* Bine, *éd., Paris 1887.*

Petit (Albert). *Le Gouvernement du Quatre Septembre devant l'opinion. Libr. générale, Paris 1871.*

Picard (Ernest). *Discours parlementaires.* E. Plon et C[ie], *éd., Paris 1886.*

Pierre (Victor). *Histoire de la Révolution de 1848.* Plon, *éd., Paris 1873.*

Placet (J.-C.). *Lettre d'un Campagnard sur la peine de mort et sur M. Jules Favre à la séance de la Chambre du 7 avril 1865.* Dentu, *éd., Paris 1865.*

Pointe (D[r] J.-B.). *Fragment pour servir à l'histoire de Lyon.* Maire, *impr. éd., Lyon 1836.*

Pointu (J.). *Histoire de la Chute de l'Empire.* Le Chevalier, *éd., Paris 1874.*

Pontmartin (A. de). *Nouveaux Samedis. Jules Favre à l'Académie française.* Michel Lévy, *éd., Paris 1868.*

Poujade (Eug.). *La Diplomatie du second Empire et celle du 4 septembre.* Cherbuliez, *éd., Paris 1871.*

Prévost-Paradol. *Les Élections de 1863-1864.* Michel Lévy, *éd., Paris 1863.*

Quinet (Mme Edgar). *Journal du Siège de Paris.* Dentu, *éd., Paris 1876.*

Ranc, Paschal Grousset et Sarcey. *Le Bilan de l'année 1868-1869.* Le Chevalier, *éd., Paris 1864.*

Rapport Girod (de l'Ain). — *Affaire d'Avril 1834. Cour des Pairs. Imprimerie royale, Paris 1835.*

Reclus (Élie). *La Commune au jour le jour.* Schleicher, *éd., Paris 1908.*

Recueil des Traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne, publié par les soins de M. Villefort. *Paris 1872-1879.*

RÉVÉREND DU MESNIL (E.). *Familles Favre contemporaines d'après les documents authentiques.* Schlésinger *frères, éd., Paris 1870.*

Revue d'Histoire de Versailles. Jules Favre et la police allemande. Libr. Léon Bernard, *Versailles 1899.*

RITTIEZ (F.). *Histoire du Gouvernement provisoire.* Lacroix et Verboeckhoven, *éd., Paris 1867..*

ROBIN (Ch.). *Histoire de la Révolution de 1848.* Lecou, *éd., Paris 1850.*

ROGAT (Albert). *Les Hommes du 4 septembre devant l'enquête parlementaire.* Lachaud et Burdin, *éd., Paris 1871.*

ROUSSE (Edmond). *Discours de Réception à l'Académie française, 3 avril 1881.* Firmin-Didot, *Paris.*

— *Œuvres diverses. Souvenirs du Siège de Paris.* Laroze et Forcel, *éd., Paris 1883.*

— *Lettres à un Ami, 1870-80. Correspondant, nov. 1907.*

ROUXEL. *Chronique des Élections à l'Académie française (1834-1870).* Firmin-Didot, *éd., Paris 1888.*

SAGLIO (André). *Bismarck à l'hôtel Jessé. Revue bleue, décembre 1897.*

SAINT-AMAND (Imbert de). *Le Règne de Napoléon III.* Fayard. *éd., Paris 1899.*

SAINT-AUVENT. *Histoire de la Guerre franco-prussienne.* Tremblay, *éd., Paris 1873.*

SAINT-VALLIER. *M. Jules Favre.* Lacombe, *impr., Paris 1848,*

SAND (George). *Journal d'un Voyageur pendant la guerre, Revue des Deux Mondes, 1-15 mars, 1er avril 1871.*

— *Souvenirs de 1848.* Calmann-Lévy, *éd., Paris 1904.*

SANGNIER (F.). *Plaidoyers de Ch. Lachaud.* Charpentier, *éd., Paris 1885.*

SARCEY (Francisque). *Impressions et Souvenirs du siège.* E. Lachaud, *éd., Paris 1871.*

SARRANS (B.). *Histoire de la Révolution de Février 1848. Paris 1851.*

SCHNEIDER (Louis). *L'Empereur Guillaume, Souvenirs intimes.* Berger-Levrault, *éd., Paris 1888.*

SCHLUMBERGER (J.). *Jules Favre et les Arabes. L'Opinion, n° du 29 avril 1908.*

SCHŒLCHER (V.). *Histoire des Crimes du 2 décembre, les Massacres de Paris. Bruxelles 1852.*

SECRÉTAN (Colonel). *L'Armée de l'Est du 20 décembre 1870 au 1er février 1871.* Fischbacher, *éd., Paris 1871.*

SEIGNOBOS. *Histoire politique de l'Europe contemporaine.* Arm. Colin et Cie, *éd., Paris 1897.*

SEINGUERLET (Eug.). *Propos de table du comte de Bismarck.* Maurice Dreyfous, *éd., Paris 1879.*

SIMON (Jules). *Souvenirs du 4 septembre, Origine et chute du second Empire.* Michel Lévy, *éd., Paris 1874.*

— *Souvenirs du 4 septembre, Le Gouvernement de la Défense nationale.* Calmann Lévy, *éd., Paris 1876.*

— *Le Soir de ma Journée.* Marpon et Flammarion, *éd., Paris s. d.*

— *Le Gouvernement de M. Thiers.* Calmann-Lévy, *éd., Paris 1878.*

SOREL (Alb.). *Histoire diplomatique de la Guerre franco-allemande.* Plon et Cie, *éd., Paris 1875.*

SPULLER (Eug.). *Histoire parlementaire de la seconde République.* Alcan, *éd., Paris 1893.*

STEIN (Lorenz von). *Geschichte der Socialen bewegung in Frankreich. 1850.*

STUART (Mill). *La Révolution de 1848 et ses détracteurs.* Germer-Baillière, *éd., Paris 1875.*

TARGÉ (Allain). *Souvenirs d'avant 1870. Revue de Paris, sept.-oct. 1903.*

TCHERNOFF (J.). *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet.* A. Pédone, *éd., Paris 1901.*
— *Histoire des Associations et des Sociétés secrètes sous la deuxième République.* F. Alcan, *éd., Paris 1905.*
— *Le Parti républicain au coup d'État et sous le second Empire.* A. Pédone, *éd., Paris 1906.*
TENOT (Eug.). *Paris en Décembre 1851.* Le Chevalier, *éd., Paris 1869.*
THIERS (Adolphe). *Notes et Souvenirs.* Calmann-Lévy, *éd., Paris 1901.*
THUREAU-DANGIN. *Histoire de la Monarchie de Juillet.* Plon et Nourrit, *éd., Paris 1884.*
TROCHU (Général). *Une Page d'histoire contemporaine devant l'Assemblée nationale.* Dumaine, *éd., Paris 1871.*
— *Pour la Vérité et pour la Justice.* Hetzel, *éd., Paris s. d.*
— *Le Siège de Paris, Œuvres posthumes.* Mame et fils, *éd., Tours 1896.*

VALFREY (J.). *Histoire de la diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale.* Amyot, *éd., Paris 1870.*
— *Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire français.* Amyot, *éd., Paris 1872.*
VERMOREL. *Les Hommes de 1848.* Décembre-Alonier, *éd., Paris 1868.*
— *Les Hommes de 1851. Id., éd., Paris 1868.*
— *Trognons de pommes, Trognons de choux. Id., éd., Paris 1869.*
— *Les Vampires. Id., éd., Paris 1869.*
— *Les Hommes du jour. Id., éd., Paris 1869.*
VÉRON (Eug.). *La Troisième Invasion.* Ballue, *éd., Paris 1877.*
— *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris, 1848-1863.* Degouet, *éd., Paris 1853.*
VEUILLOT (L.). *Paris pendant le Siège.* Victor Palmé, *éd., Paris 1872.*
VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. *Le Secret de l'Échafaud, le Droit du Passé.* Ern. Flammarion, *éd., Paris s. d.*
VINGTRINIER (Emmanuel). *Lyon et les Lyonnais, la Vie lyonnaise.* Bernoux et Crémin, *éd., Lyon 1898.*
VINOY (Général). *Campagne de 1870-71.* Plon, *éd., Paris 1872.*
— *L'Armistice et la Commune.* Plon, *éd., Paris 1872.*
VITU (Aug.). *Les Réunions électorales à Paris, mai 1869.* E. Dentu, *éd., Paris 1869.*
— *Le Lendemain de l'Empire.* Lachaux et Burdin, *éd., Paris 1874.*

WEILL (Alex.). *Dix Mois de révolution.* E. Dentu, *éd., Paris 1887.*
WEILL (Georges). *Histoire du Parti républicain de 1814 à 1870.* Félix Alcan, *éd., Paris 1900.*
WEISS (J.-J.). *Notes et Impressions.* Calmann-Lévy, *éd., Paris 1902.*
WELSCHINGER (H.). *La Guerre de 1870, Causes et responsabilités.* Plon. *éd., Paris 1910.*
WENGEN (Freiherr von der). *Der Feldzug der französischen Ost-Armee von 1870-71. Allgem. milit. Zeitung, 1895.*
WEY (Francis). *Chronique du Siège de Paris.* Hachette et Cie, *éd., Paris 1871.*

ZÉVORT (E.). *Histoire de la troisième République.* Félix Alcan, *éd., Paris 1896.*

NOTE ICONOGRAPHIQUE TRÈS SOMMAIRE

ANONYMES. *Caricature de* Jules Favre (*Marrons sculptés*). Barousse, *lith., Paris s. d.*

ANONYMES. *Gravure d'après une photographie de* Liébert. Arm. Dayot, *Le Second Empire.* Flammarion, *éd., Paris s. d.*
— *Caricature de* Jules Favre *et de* M. Thiers. Madre, *éd., Paris s. d.*
— Jules Favre *scellant le traité de Francfort. Lectures pour tous, n° de janvier 1904, p. 309.* Hachette et Cie. *éd., Paris 1904.*
— *Miniature de* Jules Favre *à quinze ans et demi, appartenant à Mme G. Favre.*

BARRIAS (Émile). *Buste marbre blanc d'après nature, Paris 1868.* Musée de Versailles.
— *Buste de marbre blanc, Paris 1904.* Préfecture de Lyon.
— *Reproduction, marbre blanc.* Bibliothèque de l'ordre des avocats, Paris.
— *Reproduction, marbre blanc.* Institut, Paris.
BAYARD et BERTALL. *Photographie-carte. Paris 1867.*
BERTINOT (G.). *Gravure d'après un portrait à l'huile de* Ch. Lefebvre. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises,* Arm. Colin et Cie, *éd., Paris 1899.*
BOUTON (Victor). *Photographie profil.* Cournol, *Paris 1864.*

CHAMPOLLION. *Gravure d'après une photographie de* Liébert. *Paris 1877.*

DAUMIER (H.). *Lithographie en pied, 1849.*
DEVERIA. *Lithographie.* Arm. Dayot, *Journées révolutionnaires, 1830-1848.* Flammarion, *éd., Paris s. d.*
DUTASTA. *Lithographie. Paris s. d.*

E. E. *Caricature de* Jules Favre *et de* Gambetta. *Le Lampion, n° 3,* — E. Carayon, *éd., Paris s. d.*

FAUSTIN. *Caricature « La Fontaine qui pleure »* dans *le Musée Homme.* Saillant, *éd., Paris s. d.*
FRANCK. *Photographie-carte. Paris s. d.*

GILL (André). *Caricature de* Jules Favre. *La Lune, n° du 31 mars 1867.*
— *Caricature « Masques à louer ». L'Éclipse, n° du 23 février 1868.*
— *Caricature « Les Vacances du Corps Législatif ». L'Éclipse, n° du 2 août 1868.*
— *Caricature « Le bouillon du jour ». L'Éclipse, n° du 6 juin 1869.*
GOSSELIN. *Lithographie, 1860.*
GUILLON. *Dessin d'après une photographie de* Pierre Petit dans *Musée français, Galerie des Portraits dessinés et gravés d'après les meilleures photographies.* Éd. Blot, *imprim., Paris s. d.*

HADOL. *Lithographie, Buste, 1867.*
HARPER'S *New Monthly Magazine.* Harper, *New-York 1875.*
HARPER'S *Weekly.* Harper, *New-York 1868.*

Illustrated London News. Lugthon, *London 1870.*

JANIN (H.). *Lithographie, 1849.*

LAFOSSE. *Lithographie.* Jules Favre, *membre de l'Assemblée législative. Galerie des représentants du peuple, Maison Basset, Paris 1849.*
· *Lithographie d'après nature.* E. Desmaisons *direxit,* Lemercier *imprim., Paris s. d.*
LEFEBVRE (Charles). *Portrait à l'huile d'après nature, 1867, appartenant à la famille Velten.*
LÉON (Édouard). *Eau-forte d'après un dessin attribué à* Saint-Jean. *Paris 1910.*
— *Eau-forte d'après la photographie de* Bayard et Bertall. *Paris 1912.*

LE PETIT (Alf.). *Caricature.* Jules Favre « *Immortelle au-dessus d'une tombe* ». *Paris, 10 février 1871.*

— *Caricature « Fleurs, fruits et légumes du jour ». Bureaux de l'Éclipse, Paris 26 juin 1871.*

LERTIMER. *France in the 19th century.* M. C. Clurg, *Chicago 1892.*

LIÉBERT. *Photographie, 1875.*

L. J. *Gravure.* Général Ambert, *Récits militaires, t. IV.* Bloud et Barral, *éd., Paris s. d.*

LOEWE (Dr). *Buste héliogravure, s. l. n. d.*

MAILLY (H.). *Galerie électorale.* Lévis, *Paris 1869.*

— Jules Favre *avec* Gambetta, *lithographie s. l. n. d.*

MARLENS. *Médaillon profil plâtre (appartenant à Mme G. Favre).*

NÉRAUDAN (A.). *Lithographie. Panthéon républicain,* Fayard, *éd., Paris s. d.*

ONLEVAN. *Caricature* dans le *Monde pour rire, 1868.*

PÉPIN. *Caricature* dans la *Comète, 1868.*

P.-P. *Célébrités contemporaines, héliogravure.* Ch. Chardon *ainé, imprim., 1866.*

PETIT (Pierre). *Photographie mi-corps, robe d'avocat. Paris 1860.*

PILOTELL. *Caricature de* Jules Favre *et de* Thiers, « *l'Éxécutif* ». *La Caricature, n° du 11 mars 1871.*

QUILLEMBOIS. *Dessin. « Jules Favre muni de ses interpellations. »*

— *« La rentrée des vacances. » Le Caricaturiste, n° du 30 septembre 1849.*

REICH (J.). *Scribner's Magazine. New-York 1887.*

RIGGI. *Dessin.* Jules Favre *à dix-sept ans, appartenant à* Mme G. Favre.

ROBERT. (J.). *Gravure d'après* Mouilleron, (Garnier-Pagès. *Histoire de la révolution de 1848*). Degorce-Cadot, *éd., Paris s. d.*

ROUGET. *Caricature. « Déposant des discours brûlants dans une locomotive », s. l. n. d.*

ROUSSET (*Collection*). *Portrait de Jules Favre. Lyon s. d.*

RUPP. *Caricature. « Le Conseil des Rats »,* dans *l'Éclipse. Paris, n° du 24 oct. 1869.*

S. P. *Caricature. « Le chemin de la discussion. »* Doudey-Dupré, *typographe s. d.*

SAINT-JEAN (*Attribué à*). *Portrait de* Jules Favre *à vingt-sept ans. Dessin appartenant à* Mme Vve Victor Versigny.

SARTORIO. *Photographie-carte. Le Havre s. d.*

SIMON (P.). Jules Favre, *Portrait.* (Eug. Mirecourt, *Les Contemporains.* Faure, *éd., Paris 1867*).

S(MEETON) T(ILLY). *Buste gravé d'après E. B(occourt), s. l. n. d.*

THEO (Ed.). *Gravures* dans « *le Caricaturiste* ». « *Dansant avec Lamartine, Marrast et Flocon* », *n° du 1er juillet 1849.*

— *« Tombant du haut de l'Urne électorale », n° du 8 juillet 1849.*

— *« Tiré du puits de l'oubli par deux démocrates », n° du 15 juillet 1849.*

— *« Avec des flèches trempées de venin », n° du 26 août 1849.*

— *« Portant ses discours pleins de vent », n° du 30 septembre 1849.*

— *« S'interpellant et se répondant lui-même à la tribune », n° du 3 février 1850.*

WAGNER (Carl). *pinxit, reproduction photogravure : « Bismarck, Thiers and Jules Favre, discussing the surrender of Paris to Germans », s. l. n. d.*

EVEGER (S. C.). *Gravure d'après photographie. (Das Zeitalter des Kaiser's Wilhelm.* Grote, *Berlin 1890.)*

INDEX ALPHABÉTIQUE

COMPRENANT LA NOMENCLATURE DES PERSONNAGES HISTORIQUES DONT IL EST FAIT MENTION ET CELLE DES AUTEURS CITÉS A L'APPUI DES FAITS IMPORTANTS [1].

A

B

1. Ne figurent point à l'*Index* le nom de Jules Favre ni celui des siens, exception faite toutefois pour ses deux gendres, MM. Martinez del Rio et Maritain, dont le premier a pris part à l'un des voyages de J. Favre à Versailles et dont le second tient une large place dans la partie bibliographique.

C

D

M

TABLE DES MATIÈRES

FAC-SIMILÉS

COULOMMIERS
IMPRIMERIE PAUL BRODARD



UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

HF.L
F?77
127917
Favre, Jules
Author Reclus, Maurice
Title Jules Favre 1809-1880.
Yr


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 19 08 14 007 0